



**HAL**  
open science

# L'ambassade romaine de Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt (1605-1608) : un ambassadeur, acteur et courtisan au service de la représentation d'Henri IV

Marie-Cécile Pineau

## ► To cite this version:

Marie-Cécile Pineau. L'ambassade romaine de Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt (1605-1608) : un ambassadeur, acteur et courtisan au service de la représentation d'Henri IV. Histoire. Nantes Université, 2022. Français. NNT : 2022NANU2020 . tel-03959670v2

**HAL Id: tel-03959670**

**<https://theses.hal.science/tel-03959670v2>**

Submitted on 27 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THESE DE DOCTORAT DE

NANTES UNIVERSITE

ECOLE DOCTORALE N° 604  
*Sociétés, Temps, Territoires*  
Spécialité : « STT - Histoire »

Par

« Marie-Cécile PINEAU »

« L'ambassade romaine de Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt (1605-1608) : un ambassadeur, acteur et courtisan au service de la représentation d'Henri IV ».

Volume 1 : Texte.

Thèse présentée et soutenue à « Nantes Université », le « 15 décembre 2022 »

Unité de recherche : Centre de recherches en histoire internationale et atlantique (CRHIA, UFR HHAA)

## Rapporteurs avant soutenance :

Florence ALAZARD      Maîtresse de Conférences, HDR, Université de Tours  
Fanny COSANDEY      Professeure des universités, directrice d'études, EHESS Paris

## Composition du Jury :

Président :	Éric SCHNAKENBOURG	Professeur des universités, Nantes Université
Examineurs :	Fabrice MICALLEF Albane PIALOUX	Maître de conférences, Nantes Université Maîtresse de conférences, Sorbonne Université
Dir. de thèse :	Yann LIGNEREUX	Professeur des universités, Nantes Université



« All the world's a stage,  
And all the men and women merely players;  
They have their exits and their entrances; »

William Shakespeare, *As You Like It*

« Et puis, il y a ceux que l'on croise,  
que l'on connaît à peine,  
qui vous disent un mot, une phrase,  
vous accordent une minute, une demie-heure  
et changent le cours de votre vie »

Victor Hugo, (*Choses vues ?*)

« Mais vous savez, on peut trouver le bonheur même dans les moments les plus  
sombres... Il suffit de se souvenir, d'allumer la lumière »

J.K. Rowling, *Harry Potter et le Prisonnier d'Azkaban*



## **Abréviations.**

### ***Lieux :***

AAV = *Archivio Apostolico Vaticano* (Archives Apostoliques du Vatican)

Arch. diplo. Courneuve = Archives diplomatiques de la Courneuve

Arch. Nat. = Archives nationales (Paris ou Pierrefitte-sur-Seine)

BAV = *Biblioteca Apostolica Vaticana* (Bibliothèque apostolique du Vatican)

BnF = Bibliothèque nationale de France

### ***Fonds d'archives :***

Acta Vicecanc. = *Acta Vicecancellarii*

Arch. Concist. = *Archivio Concistoriale*

Barb. Lat. = *Barberini Latini*

C.P. Rome = Correspondance Politique Rome

F.B. Ser. I-IV = Fondo Borghese, Serie I-IV

M.D. Rome = Mémoire et Documents Rome

ms. = manuscrit

ms. fr. = manuscrit français

ms. it. = manuscrit italien

Segr. Stato = *Segreteria di Stato*

## **Avertissement.**

Dans la mesure du possible, nous avons conservé l'orthographe et la ponctuation des documents originaux.

Sauf mention contraire, les photographies présentes dans le manuscrit sont celles de l'auteur.



## **Remerciements.**

J'adresse mes remerciements les plus sincères envers M. Yann Lignereux pour son implication et son suivi tout au long de ces années, mais aussi pour ses conseils, son soutien et sa relecture très attentive de mes différents travaux, toujours avec rigueur mais bienveillance.

Je tiens également à remercier des professeur(e)s, maîtres et maîtresses de conférences du laboratoire CRHIA (Centre de Recherches en Histoire Internationale et Atlantique) pour les échanges, les conversations et les encouragements reçus, parfois de manière furtive, mais toujours avec bienveillance et intérêt. Un merci plus particulier à Thomas Burel, Sacha Crusson et Aurélie Cloarec pour toute l'aide apportée dans les démarches administratives, les projets et initiatives qui ont pu être menés, et autres échanges qui ont été plus ou moins formels.

Il m'est impossible d'oublier les différentes personnes rencontrées dans le cadre exceptionnel de l'École française de Rome. En premier lieu, les responsables administratifs, les directeurs de section pour les époques moderne et contemporaine (M. Fabrice Jesné et Mme Laura Pettinaroli), les responsables pour l'accueil des boursiers à la bibliothèque du palais Farnese ainsi que ceux place Navone pour le logement. Je remercie également les divers boursiers et boursières rencontrés lors de mes différents séjours, pour les moments partagés, les réflexions, la bonne humeur, plus particulièrement celles et ceux qui sont devenus, depuis, des amis.

Il serait trop long de nommer toutes les personnes rencontrées au cours de ces 7 ans et qui m'ont apportée une aide ponctuelle, qui a pu paraître parfois dérisoire, mais qui était alors cruciale et essentielle pour moi au moment où j'en avais besoin. Il en est de même pour tous les organisateurs et organisatrices de colloque et autres manifestations scientifiques, qui ont bien voulu retenir mes différentes propositions de communication, me permettant de partager l'évolution de ma réflexion dans des cadres, parfois, très exceptionnels.

Je remercie également mes collègues enseignant(e)s dans les différents établissements scolaires où j'ai exercé pendant mes recherches doctorales, pour leur soutien, leur écoute, ainsi que les différentes directions pour m'avoir permis de participer aux journées d'étude ou colloques qui se déroulaient sur temps scolaire. Merci plus particulier à Maxime, Franck, Marie et Soazig.

Enfin, je n'oublie pas mes parents, qui ont été d'un soutien sans faille, dans les bons comme dans les moments les plus difficiles. Qu'ils en soient très chaleureusement remerciés.





*En vultum: excelsæ quæris vestigia mentis?  
Proles. Lugdunum Gallia, Roma refert.*

## Introduction.

*Page précédente : portrait de Charles de Neufville<sup>1</sup>*

« De sorte que tout ce que je recommanderay de plus a mon fils allant par dela sera de suivre en cela vos pas le plus diligemment et soigneusem[ent] qu'il luy sera possible croyant fermement qu'il ne serviroit bien sa Ma[jes]té s'il defaillloit d'un seul poinct.<sup>2</sup> »

Cette réflexion nous est délivrée par Nicolas de Villeroy, à propos de son fils Charles de Neufville (v. 1566-1642), destiné alors à représenter le roi de France Henri IV à Rome l'année suivante. Nous y voyons la nécessité pour le futur ambassadeur de bien se comporter, dans la lignée de son prédécesseur. Cette remarque nous permet également de déceler une inquiétude paternelle : cette ambassade étant alors la plus importante du fait de la présence du pape à Rome, Ville Éternelle, *caput mundi*. Le nouvel ambassadeur ne doit y commettre aucun faux pas. La source de cette incertitude réside dans la faible expérience diplomatique de Charles de Neufville : cette personnalité ne s'est aucunement distinguée sur les champs de bataille ou lors d'une négociation. À part sa charge de gouverneur de Pontoise pendant la Ligue et sa participation à quelques batailles, il n'a eu qu'une charge d'ambassadeur extraordinaire en 1600 comme apprentissage diplomatique.

Aucun travail n'a été réalisé sur son ambassade, comme ce fut le cas pour son prédécesseur – Philippe de Béthune – avec la thèse de R. Couzard. Même si celle-ci est ancienne et que les sources ne sont pas toujours référencées, étant le plus souvent paraphrasées, ce travail apporte des éléments de compréhension non négligeables sur la situation à la veille de notre étude. Elle nous a servi de base avant de la compléter avec d'autres recherches plus récentes, comme la venue des cardinaux français à Rome en 1604<sup>3</sup>.

Nous avons utilisé le mot « diplomatie » et, même si le mot n'apparaît qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>, nous l'utiliseront néanmoins (de même que le terme diplomate) pour diminuer certaines répétitions. La même remarque est faite pour les relations internationales<sup>5</sup>. À l'époque

1 BnF, Cairambault 1125, fol. 68.

2 BnF, ms. fr. 5811, fol. 420 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 30 novembre 1604.

3 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601 - juin 1605)*, Tonneins, G. Ferrier, 1900. Des critiques pointées dès le début : DUFOURCQ Albert, « R. Couzard, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605)* », *Bulletin hispanique*, tome 3, n°1, 1901, p. 70-73.

4 BADEL Laurence et Jeannesson Stanislas, « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie? », *Monde(s)*, 2014/1 (n° 5), p. 8-10 ; BARBICHE Bernard, *Bulla, legatus, nuntius, études de diplomatie et de diplomatie pontificales, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris : École des chartes, 2007, p. 9 ; BÉLY Lucien, « L'invention de la diplomatie », *L'invention de la diplomatie, Moyen-Âge - Temps modernes*, BÉLY Lucien (dir), Paris, PUF, 1998, p. 11- 23.

5 GALASSO Giuseppe, « Le relazioni internazionali nell'età moderna (secoli XV-XVIII) », *Rivista Storica Italiana*,

moderne, il n'existe pas de « corps diplomatique » comme nous l'entendons aujourd'hui. Il fallait donc se poser la question de l'identité du diplomate<sup>6</sup> : qui est choisi pour exercer cette représentation ? Comment se faire accepter ? Faut-il des capacités et / ou le diplomate peut-il les acquérir sur place ?

### L'ambassade ordinaire et extraordinaire : évolution historiographique.

L'apparition des ambassadeurs résidents (ou permanents, ou ordinaires) est à mettre en relation avec la disparition progressive des rencontres directes entre souverains. Les dernières ont eu lieu sous le règne de François I<sup>er</sup>, avec la rencontre du Camp du Drap d'Or (1520) et l'entrevue d'Aigues-Mortes (1538). Les souverains ne quittent désormais plus leur royaume, sauf pour la guerre. Pourtant, cela ne veut pas dire qu'ils rompent tout contact ; une « sorte de conversation à distance entre deux princes » (Konrad Braun, 1548) s'établit entre eux<sup>7</sup>. Il est alors nécessaire de trouver des moyens de maintenir le contact entre les membres de cette « société des princes »<sup>8</sup>. C'est dans ce but que des ambassadeurs vont être employés<sup>9</sup>.

Il ne s'agit pas d'une nouveauté, mais plutôt une institutionnalisation. Au départ, les ambassadeurs n'étaient qu'« extraordinaire ». Si cela n'a rien à voir avec une éventuelle qualité intrinsèque (d'autant plus qu'elle était souvent collégiale), une ambassade extraordinaire n'est que temporaire (extraordinaire dans le sens d'exceptionnel), les hommes qui la composaient ne demeuraient pas là où ils étaient envoyés et revenaient dès que leur mission était effectuée : rendre l'obédience au pape après son élection ; présenter des félicitations (pour un mariage, un baptême, une naissance, une victoire ... etc.) ou des condoléances<sup>10</sup>. Fastueuse, cette ambassade a pour but de

---

CXI, n°1, 1999, p.19. Ni l'adjectif international ni le terme de diplomate/diplomatie n'apparaissent dans le dictionnaire de Furetière : FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, la Haye et Rotterdam, chez Arnout & Reinier Leers, 1690.

6 Nous renvoyons à la réflexion sur cette « identité » proposée par I. Félicité : 13-15.

7 Cité par GELLARD Matthieu, « L'ambassadeur entre audiences et dépêches. Statuts et usages de l'écrit et de l'oral dans les pratiques de négociation au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'identité du diplomate, Moyen Âge-XIX<sup>e</sup> siècle : métier ou noble loisir ?*, FÉLICITÉ Indravati (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 226.

8 BÉLY Lucien, *La société des princes (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1999.

9 Sur l'origine sémantique de ce terme : POUMARÈDE Géraud, « " Ambassade " et " Ambassadeur " dans les dictionnaires français et italiens (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 119, n°1, 2007, *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, p. 7-16.

10 AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française, t. I. Du Moyen Âge à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005, p. 113 ; FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel ... op. cit* (« ambassadeur ») ; HOWARD CARTER Charles, « The ambassadors of early modern Europe : patterns of diplomatic representation in the early seventeenth century », *From Renaissance to the Counter Reformation. Essays in honour of Garret Mattingly*, Londres, Charles Howard Carter 1965, p. 277-278 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions [...]*, Cologne, P. Marteau, 1690, livre 2, p. 4.

remplir qu'un seul objectif. Il s'agit d'un bon moyen de formation puisque l'ambassade extraordinaire est très encadrée. C'est pourquoi si notre travail s'attache à décrire l'ambassade que Charles de Neufville occupe de 1605 à 1608 à Rome, il nous est paru impossible de ne pas évoquer celle, extraordinaire, de 1600, après la séparation accordée par le roi entre Henri IV et Marguerite de Valois, puis de sa nouvelle union avec Marie de Médicis.

L'ambassade extraordinaire continue donc d'exister à l'époque moderne, et c'est en parallèle de celle-ci que se développe la représentation plus longue d'un souverain auprès d'un autre avec l'envoi d'un ambassadeur permanent, ordinaire ; le but principal est d'assurer la continuité de la relation entre ces deux souverains<sup>11</sup>. L'ambassade de Charles de Neufville se situe au moment de la mise en place progressive et d'une maîtrise de plus en plus grande de ce type d'ambassade qui va être complètement institutionnalisé avec ses codes et ses pratiques uniformes lors de la paix de Westphalie en 1648. D'ici là, la mise en place du système se fait de façon empirique, à partir des exemples romains et des pratiques du Moyen Âge<sup>12</sup>. Les bases de la représentation permanente vont être établies à partir des pratiques de la diplomatie vénitienne, puis de celle des autres villes et principautés italiennes, ainsi que la diplomatie papale<sup>13</sup> : « the resident ambassador as the key

- 
- 11 BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe : XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2007 (1992), p. 339 ; GIRY-DELOISON Charles, « Le personnel diplomatique au début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'exemple des relations franco-anglaises de l'avènement de Henry VII au Camp du Drap d'Or (1485-1520) », *Journal des savants*, 1987, p. 205-253 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur .. ; op. cit.*, p. 4.
- 12 GAUVARD Claude, LIBERA Alain de et ZINK Michel (dir.), *Dictionnaire du Moyen âge*, Paris, PUF, 2002, p. 48 (« ambassade ») ; GILLI Patrick, « De l'importance d'être hors norme : la pratique diplomatique de Giannozzo Manetti d'après son biographe Naldo Naldi », *Prêcher la paix et discipliner la société : Italie, France, Angleterre (XIII<sup>e</sup>- XV<sup>e</sup> siècles)*, DESSI Rosa Maria (éd.), Turnhout, Brepols Publishers, 2005, p. 413-430 ; *Ibid.*, « La fonction d'ambassadeurs dans les traités juridiques italiens du XV<sup>e</sup> siècle : l'impossible représentation », *Mélanges de l'École française de Rome*, 121/1, 2009, p. 173-187 ; KINTZINGER Martin, « Les relations internationales au Moyen Âge. Une construction entre droit international, pratique diplomatique et système courtois », *Thémis en diplomatie : droits et arguments juridiques dans les relations internationales de l'Antiquité tardive à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, DROCOURT Nicolas et SCHNAKENBOURG Éric (dir.), Rennes, PUR, 2016 p. 19-29 ; MATTINGLY Garrett, *Renaissance diplomacy*, Harmondsworth, Penguin Books, 1965, 15 *sqq.* ; MOEGLIN Jean-Marie, « La place des messagers et des ambassadeurs dans la diplomatie princière à la fin du Moyen-Âge », *Études de lettres*, 3-2010, p. 11-36 ; SPITZBARTH Anne Brigitte, « Le choix des ambassadeurs bourguignons sous Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467) : la stratégie de la spécialisation, entre savoir-être et savoir-faire », *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, PIBRI Eva et POISSON Guillaume (éd.), Lausanne, Université de Lausanne : Revue Études de Lettres, 2010, p. 37-60 ; ZELLER Gaston, « les relations internationales au temps de la Renaissance », *Revue des cours et de conférences*, 37, 1935-1936, ser. 1, p. 35-48.
- 13 AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française ... op. cit.*, p. 266 ; BARBICHE Bernard, *Bulla, legatus, nuntius ... op. cit.* ; BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 45-49 ; BIOW Douglas, *Doctors, ambassadors, secretaries : humanism and professions in Renaissance Italy*, Chicago, University of Chicago Press, 2002 ; GALASSO Giuseppe, « Le relazioni internazionali ... », art. cit., p.8-10 ; HOWARD CARTER Charles, « The ambassadors of early modern Europe ... », art. cit., p. 278-282 ; JUSSERAND J.J., « The School for Ambassadors », *The American Historical Review*, vol. 27, n° 3, 1922, Oxford University Press, p. 430 ; KINGSTON DE LEUSSE Meredith, *Diplomate : une sociologie des ambassadeurs*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 20 ; LAZARD Madeleine, « Les ambassadeurs en résidence, une innovation de la Renaissance », *La diplomatie au temps de Brantôme*, RENCONTRES DE BRANTÔME, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, Cahiers de Brantôme (coll.), vol. 3, 2007, p 27-37 ; LIVET Georges, *Guerre et paix, de Machiavel à Hobbes*, Paris, A. Colin, 1972, p. 34 ; MATTINGLY Garrett, « The First Resident Embassies : Mediaeval Italian Origins of Modern Diplomacy », *Speculum*, 1937, p. 423-439 ; *Id.*, *Renaissance diplomacy, op. cit.*, p. 47 *sqq.* ; MENAGER Daniel, *Diplomatie et*

element in the transition from medieval to modern diplomacy, and as marking, in Italy first, the advent of the modern age »<sup>14</sup>.

À côté des ambassadeurs, il existe d'autres catégories qui ont aussi une mission de représentation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du royaume (vice-roi, gouverneur, envoyé), parfois sans avoir aucun lien avec la diplomatie (marchand, banquier) qui ne seront pas évoquées ici au vu de notre étude centrée sur la personne de Charles de Neufville<sup>15</sup>.

Le développement de la représentation permanente française se met en place sous l'impulsion de François I<sup>er</sup>, notamment avec un ambassadeur envoyé dans l'empire ottoman, le roi de France étant le seul souverain catholique à disposer d'un représentant auprès du Sultan. Quant à l'ambassade permanente française à Madrid, elle est créée après la paix du Cateau-Cambrésis<sup>16</sup>. Du côté des Espagnols, l'ambassade romaine est instituée à la fin du XV<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>. Après les troubles religieux du XVI<sup>e</sup> siècle, Henri IV rétablit les relations diplomatiques avec Rome grâce à l'envoi d'un nouvel ambassadeur ordinaire<sup>18</sup>. Si chaque époque a ses spécificités, quelques conventions issues des pratiques antiques ont toujours cours à l'époque moderne, comme le fait que l'ambassadeur est protégé par le droit des gens (*ius gentium*) et qu'il jouit d'une immunité<sup>19</sup>. Aussi appelée inviolabilité de l'ambassadeur dans les traités de l'époque moderne, la figure de l'ambassadeur est déclarée sacrée et intouchable (sauf dans le cas où il commet lui-même un crime ou une faute), cette immunité étant étendue à sa famille, ses domestiques, son carrosse et son lieu de résidence.

Par rapport à une ambassade extraordinaire, l'ambassadeur ordinaire a plusieurs rôles et notamment celui de la médiation : il n'est plus seulement chargé de délivrer le message du souverain

---

*théologie à la Renaissance*, Paris, PUF, 2001, p. 2 ; NYS Ernest, *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, Bruxelles, 1884 ; *Id.*, *Les origines du droit international*, Bruxelles et Paris, A. Castaigne et Thorin & fils, 1894 ; PICAUVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV : 1661-1715*, Paris, F. Alcan, 1930, p. 1-2 ; RICHARD P., « Les origines des nonciatures permanentes », *Revue Histoire Ecclésiastique*, VII (1906), p. 52-70 et 317-338 ; *Id.*, « Origines et développement de la Secrétairerie d'État apostolique », *la Revue d'histoire ecclésiastique*, 1910, t. XI, p. 56-72, 505-529 et 728-754 ; TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle : États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010, p. 146-148 ; TRAMPUS Antonio, « le diplomate vénitien entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : statut, rôles et fonctions », *Le diplomate en question ... op. cit.*, p. 119-136.

14 « L'ambassadeur réside comme l'élément clé du passage de la diplomatie médiévale à la diplomatie moderne, et comme marquant, en Italie d'abord, l'avènement de l'ère moderne. » (trad. personnelle) : FUBINI Riccardo, « Diplomacy and government in the Italian city-states of the fifteenth century (Florence and Venice) », *Politics and diplomacy in early modern Italy : the structure of diplomatic practice : 1450-1800*, FRIGO Daniela, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 25.

15 Pour l'étude de ces autres acteurs diplomatiques : AZNAR Daniel, HANOTIN Guillaume, MAY Niels (dir.), *À la place du roi : vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole*, Madrid Casa de Velázquez 2014 ; FÉLICITÉ Indravati (dir.), *L'identité du diplomate ... op. cit.*

16 AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française ... op. cit.*, p. 267 ; AVEZOU Laurent, *Les institutions de la France moderne : XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*, Paris, A. Colin, 2014, p. 66 ; KINGSTON DE LEUSSE Meredith, *Diplomate ... op. cit.*, p. 21 ; VINDRY Fleury, *Les Ambassadeurs français permanents au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1903, p. 5-6.

17 ANSEMI Alessandra, *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna presso la Santa Sede*, Roma, De Luca, 2001, p. 15.

18 BnF, ms. fr. 4766, fol. 184-184v ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 1593.

19 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions ...op. cit.*, 1690, livre 1, p. 2.

qu'il représente, il est aussi là « pour entretenir réciproquement l'amitié » et devient en quelque sorte un messager de paix<sup>20</sup>. Certains auteurs rapprochent alors la figure de l'ambassadeur de l'ange, comme l'a analysé D. Menager<sup>21</sup>. Ce terme d'amitié est aussi ambigu, il peut s'agir d'une relation d'égal entre deux princes, ou d'une relation clientéliste entre un inférieur et un supérieur.

Ce qui fait un ambassadeur, ce sont les instructions et lettres de créance qu'il reçoit avant son départ<sup>22</sup>. Les premières ne peuvent qu'indiquer à l'ambassadeur de manière générale comment se comporter et ce qu'il doit traiter, sans pouvoir tout prévoir, du petit accrochage sans conséquence (querelle de préséance par exemple) à l'incident diplomatique, pouvant aller jusqu'à une rupture des relations et le renvoi (ou rappel) de chaque ambassadeur respectif pour signifier cette discorde. C'est le cas pour l'ambassade que nous étudions avec la crise de l'Interdit vénitien (1606-1607). Dans le cas que nous allons étudier ici, Charles de Neufville va recevoir deux instructions pour ces deux ambassades (ordinaires et extraordinaires), ainsi que des lettres de créance. Son cas est particulier, puisque pour sa charge en 1605, ses instructions sont refaites suite à la succession rapide de deux conclaves. En outre, il reçoit des pouvoirs supplémentaires qui nécessitent de nouvelles instructions quand il va incorporer lors d'une cérémonie deux nouveaux chevaliers dans l'ordre du Saint-Esprit en 1608.

Si les instructions et les lettres sont des supports habituels pour travailler sur la diplomatie, l'étude des ambassades et des relations internationales a évolué depuis les années 1990 avec de nombreux ouvrages et de nouvelles réflexions<sup>23</sup>. Après avoir étudié les traités et les relations entre les souverains<sup>24</sup>, le champ d'étude s'est déplacé ces dernières années pour étudier les acteurs de la diplomatie et tout ce qui entoure l'activité diplomatique comme le personnel, les relations entre les ambassadeurs, les flux d'information, ou la matérialité de l'ambassade (palais, réception, carrosse, habit... etc.)<sup>25</sup>. L'attention s'est portée sur l'ambassadeur dans son quotidien, c'est-à-dire que le

---

20 FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel ... op. cit.* (« ambassade »).

21 MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie ... op. cit.*

22 RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise [...]*, Geneve Chez Jean Herman Widerhold, 1680, p. 4 (« ambassade » et « ambassadeur »).

23 SCHNAKENBOURG Éric, « Au-delà et en deçà de la politique étrangère ? Écrire l'histoire des relations internationales et de la diplomatie à l'époque moderne », *Faire de l'histoire moderne*, LE ROUX Nicolas (dir.), Paris, Éditions Classiques Garnier, 2020, p. 271-272.

24 L'approche juridique bénéficiant également de ce renouvellement historiographique : DROCOURT Nicolas et SCHNAKENBOURG Éric (dir.), *Thémis en diplomatie .. ; op. cit.*

25 Cette réflexion a été abordée lors de deux journées d'étude jeunes chercheurs et chercheuses que nous avons organisées et dont les actes ont été publiés : BALAYRE Amélie, LE BRAS Claire, PINEAU Marie-Cécile, ROUSSELOT Nathan (dir.), *Le diplomate en représentation, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2021. MINGOUS Gautier, « Selon les nouvelles que vous nous ferez savoir » : *Information et pouvoir à Lyon au tournant des guerres de Religion (vers 1552- vers 1576)*, thèse de doctorat, Lyon, Université Lumière, 2019. NEVEJANS Pierre, « Le secrétaire d'ambassade, acteur indispensable de l'exercice diplomatique : le cas de Jacopo Guidi à la cour de France (1544-1545) », *Laboratoire italien [En ligne]*, 23 | 2019, < <https://journals.openedition.org/laboratoireitalien/3678> >.

champ de réflexion se place à hauteur d'homme (approche par le bas). Une « nouvelle histoire diplomatique » qui n'est plus seulement une étude politique mais qui fait appel à de nombreux autres champs d'étude comme la sociologie ou l'anthropologie : l'histoire de la diplomatie s'est décloisonnée<sup>26</sup>. Notre étude de l'ambassade romaine de Charles de Neufville se place dans la continuité : si nous ne pouvons pas omettre les différents événements politiques et les négociations que d'Halincourt doit traiter, nous nous efforcerons d'étudier la place de ce personnage, son intégration dans le milieu romain, ses relations avec les autres acteurs et tout le décorum (matérialité de l'ambassade) allant avec sa charge. Acteur, décor, rôle, scène ... les mots du vocabulaire théâtral sont très courants sous la plume des ambassadeurs de l'époque, c'est pourquoi nous ferons également appel à ces différents termes pour notre étude.

De plus, Charles de Neufville n'est pas seul et nous allons porter notre attention à celles et ceux qui l'entourent : son épouse, Jacqueline de Harlay (même si de trop rares mentions ne nous permettent pas de reconstituer l'entièreté de son rôle) ; les ecclésiastiques français (les cardinaux Du Perron, de Joyeuse, Séraphin, Givry, Denis Simon de Marquemont et Louis Chasteigner de la Roche-Posay, comte d'Abain), le secrétaire de l'ambassade, Étienne Gueffier. Si Charles de Neufville va avoir huit enfants<sup>27</sup>, deux vont naître à Rome : Camille et Ferdinand. Ces naissances vont être célébrées à Rome et Camille va avoir comme parrain le pape (Camille Borghese). D'Halincourt est ambassadeur à Rome grâce à la volonté paternelle de placer son fils unique à ce poste prestigieux. À l'époque que nous étudions il n'existe pas de « carrière » diplomatique. Pourtant, en suivant la stratégie familiale des Neufville-Villeroy, nous tenterons tout de même de mettre en lumière la stratégie familiale derrière cette charge et ces honneurs romains, dans le but de poursuivre leur ascension sociale vers les plus hautes sphères de la société (aristocratisation du lignage). Tout en effectuant cette action, Charles de Neufville va devoir représenter le roi de France à Rome dans un contexte international pacifié mais pas apaisé.

---

26 FÉLICITÉ Indravati (dir.), *L'identité du diplomate ... op. cit.*, p. 11-12 et 19 ; HAROCHE Claudine, « Retenue dans les mœurs et maîtrise de la violence politique. La thèse de Norbert Elias », *Cultures & Conflits [En ligne]*, printemps-été 1993, mis en ligne le 04 mars 2005, p. 1-11 < <https://journals.openedition.org/conflits/239> > ; KINGSTON DE LEUSSE Meredith, *Diplomate ... op. cit.* ; SCHNAKENBOURG Éric, « Au-delà et en deçà ... », art. cit., p. 279-280.

27 Deux de ses enfants sont issus de son premier mariage avec Marguerite de Mandelot (Catherine et Magdelaine) et six de sa deuxième épouse Jacqueline de Harlay (Nicolas, Henri, Camille, Ferdinand, Lyon, Marie). BnF, ms. fr. 28586 (pièces originales 2102, Neufville), fol. 273 (arbre généalogique de la famille des Neufville-Villeroy) et fol. 279 (descendance de Charles de Neufville) ; BnF, ms. fr. 30032, « Genealogie de la maison de Neufville ». BRÉGHOT DU LUT Claude et PÉRICAUD Antoine, *Biographie lyonnaise. Catalogue des Lyonnais dignes de mémoire*, Paris (Techener) et Lyon (Gibert et Brun), 1839, p. 315 ; LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin français*, Pontoise, A. Seyès, 1878, p. 211-212.

## « Le théâtre tel que je le conçois est infiniment plus vaste que la scène »<sup>28</sup> : le contexte international.

L'Espagne a apporté son aide à la Ligue (traité de Joinville, 31 décembre 1584) et a été très active pendant les troubles religieux (candidature de l'Infante Isabelle proposée pour le trône de France). Les traités de Vervins (2 mai 1598, sur la base du traité du Cateau-Cambrésis)<sup>29</sup> et de Lyon (17 janvier 1601) sont l'occasion pour le pape d'intervenir entre les souverains français et espagnol (qui n'avaient plus les moyens financiers pour poursuivre la guerre) ainsi qu'entre le roi de France et le duc de Savoie<sup>30</sup>. La guerre est terminée, la paix règne, mais il s'agit d'une *pax hispanica* : l'Espagne conserve une emprise et une influence très forte en Italie (via la Sicile, les territoires espagnols de Milan et de Naples ou des républiques alliées comme Gènes) et, bien entendu, à Rome (emprise qu'elle possède depuis l'exclusion des Français après la paix du Cateau-Cambrésis)<sup>31</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les Français commencent à l'entamer. La conversion de Henri IV, son absolution par Clément VIII et sa nouvelle union avec la princesse de Toscane Marie de Médicis permettent au royaume de France de réintégrer progressivement sa place sur la scène européenne et même de s'imposer comme médiateur lors de l'affaire de l'Interdit vénitien.

Si la paix est revenue, les tensions sont toujours présentes et se sont simplement déplacées sur le champ diplomatique. C'est dans ce contexte, qu'en Espagne, éclate l'affaire de La Rochepot, les Espagnols prenant d'assaut le palais de l'ambassadeur de France pour faire prisonnier le neveu du sieur de La Rochepot et quelques autres Français, suite à une altercation entre ces derniers et des Espagnols. En conséquence, le commerce avec l'Espagne est suspendu<sup>32</sup>. Le pape intervient en

28 EVREINOFF Nicolas. *Le Théâtre dans la vie* ; cité par : POIRSON Martial, *Politique de la représentation : littérature, arts du spectacle, discours de savoir (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, H. Champion, 2014, p. 11.

29 BnF, ms. fr. 4334, fol. 74-78 (« Discours des Ceremonies faictes lors que le Roy henry le grand presta le serment pour l'observation du Traicté de paix avec Philippes deuxiesme Roy d'Espagne lan 1598 ») ; BnF, ms. fr. 4744, fol. 110-116v (texte du traité). VIDAL Claudine et PILLEBOUE Frédérique, *La paix de Vervins : 1598*, Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998.

30 BERCÉ Yves-Marie, *Nouvelle histoire de la France moderne, tome 3, La naissance dramatique de l'absolutisme : 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992, p. 11-21 ; BOIS Jean-Pierre, *La paix : histoire politique et militaire : 1435-1878*, Paris, Perrin, 2012, p. 136-141 ; DUPRONT Alphonse, *La Papauté et l'Église catholique*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1968, p. 98-99 ; HUGON Alain, « le duché de Savoie et la Pax Hispanica. Autour du traité de Lyon (1601) », *Cahiers d'histoire*, tome 46, n°2, 2001, p. 211-242.

31 BÉLY Lucien, « La diplomatie comme facteur de reconstruction politique après la guerre civile en France », *L'Histoire en questions : mélanges en l'honneur de Mario Turchetti*, ARLETTAZ Silvia (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 17-41 ; BENASSAR Bartolomé et VINCENT Bernard, *Le temps de l'Espagne : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette Littératures, 1999, p. 28-33 ; HAUSER Henri, *La prépondérance espagnole (1559-1660)*, Paris, PUF, 1948, p. 13 *sqq* ; PARTNER Peter, *Renaissance Rome : 1500-1559 ; a portrait of a society*, Berkeley, University of California Press, 1976, p. 44 ; TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 80 *sqq*.

32 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1850, vol. 5, p. 447-448 et 457-458 ; lettres du roi Henri IV au connétable Henri de Montmorency, 4 août et 2 septembre 1601. BnF, ms. fr. 3457, fol. 169-170 ; déclaration de Francesco de Castro sur l'affaire de la Rochepot, 20 juillet 1601 ; *Ibid.*, fol. 147-150 ; lettre de La Rochepot au roi Henri IV, 22 juillet 1601.

LE ROUX Nicolas, « "Il est arrivé quelque désordre en Espagne..." l'affaire de La Rochepot (1601) », *L'incident*

médiateur<sup>33</sup>. Les relations, froides certes, reprennent entre les deux monarchies et vont se déplacer géographiquement, en Italie. À Rome, patrie commune<sup>34</sup>, les ambassadeurs français et espagnols se côtoient dans la rue, à l'église, au palais du pape, lors des cérémonies religieuses ou publiques (carnaval par exemple)<sup>35</sup> : c'est une compétition permanente.

C'est un sujet qui revêt beaucoup d'intérêt pour la meilleure compréhension de la vie diplomatique, dans ce contexte de paix certes, mais où la tension demeure. Or aucune étude globale en France n'a été réalisée de cette influence française à Rome, à part quelques études ponctuelles avec des bornes chronologiques bien définies<sup>36</sup>. À l'opposé, l'influence espagnole à Rome a été longuement étudiée par Thomas James Dandelelet, ce qui a permis de mettre en évidence la longévité et l'ancienneté de cette présence hispanique contrairement aux Français qui ont été quasiment évincés après les guerres d'Italie et de religion<sup>37</sup>. L'ambassade que nous étudions ici se place à un moment où la présence française à Rome est en restauration grâce à l'impulsion volontariste du roi de France, dans un moment où les Espagnols entament leur déclin – même si leur influence reste encore massive au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>. Le révélateur de cette opposition est Rome, où chaque nation tente d'obtenir un pape qui lui soit favorable dès qu'un conclave survient. Les deux conclaves successifs de 1605 (élections de Léon XI puis Paul V), sont révélateurs d'un début de basculement en défaveur des Espagnols, même si, déjà, Clément VIII avait entamé un renversement après avoir donné l'absolution et accordé le divorce puis la nouvelle union du roi de France Henri IV.

---

*diplomatie, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, BÉLY Lucien et POUMARÈDE Géraud (dir.), Paris, A. Pedone, 2010, p. 81-92 ; *Ibid.*, « Représentation diplomatique et guerre couverte : la mission du comte de La Rochepot, ambassadeur en Espagne pour l'application du traité de Vervins », *La paix de Vervins ... op. cit.*, p. 185-228.

33 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 648-649 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 9 août 1602.

34 TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 257 sqq.

35 VISCEGLIA Maria Antonietta, « Les cérémonies comme compétition politique entre les monarchies française et espagnole, à Rome, au XVII<sup>e</sup> siècle », *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, DOMPNIER Bernard (dir.), Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009, p. 365-388.

36 Comme la thèse de A. PIALOUX : PIALOUX Albane, *Négociateur à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne. Ce n'est pas quelque chose de nouveau : NOUAILLAC J., « Le règne de Henri IV (1589-1610) Sources, travaux et questions à traiter », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1899-1914)*, vol. 9, n°2 (1907/1908), p. 104.

37 DANDELET Thomas James, « Constructing Spanish Identity at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1558-1625 », *Historiein*, 2, p. 87-96 ; *Id.*, « Spanish Conquest and Colonization at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1555-1625 », *The Journal of Modern History*, vol. 69, n°3, 1997, p. 479-511 ; *Id.*, *Spanish Rome (1500-1700)*, Yale University Press, 2001. Voir également l'étude généraliste de l'ambassade espagnole à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle : BARRIO GOZALO Maximiliano, « La Embajada de España ante la corte de Roma en el siglo XVII. Ceremonial y práctica del buen gobierno », *Studia historica. Historia moderna*, n° 31, 2009, p. 237-273. Plus récents et en lien avec notre étude, voir : BÉNICHOU Léa, « La más dificultosa y trabajosa de todas las demás » : l'ambassade d'Espagne à Rome sous Philippe III (1598-1621), Littératures, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016 ; OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española : la Edad barroca I, volumen VII*, Madrid, Ministerio de asuntos exteriores, 2006.

38 Le basculement ne se faisant qu'à la moitié de ce siècle : SCHAUB Jean-Frédéric, *La France espagnole : les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Seuil, 2003. Pour l'étude des relations franco-hispaniques sur le temps long et synthétique : HUGON Alain, « Les méthodes de lutte entre les maisons de Bourbon et de Habsbourg (1598-1700) », *La présence des Bourbons en Europe, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, BÉLY Lucien (dir.), Paris, PUF, 2003, p. 59-74.

Tandis qu'en France, le roi est en train de rassembler les Français autour de lui après les troubles religieux qui les ont divisés, grâce à la construction et la maîtrise de son image en faisant appel à tout l'univers des héros et de la mythologie antique (Hercule)<sup>39</sup>, le même phénomène est en cours à Rome. Ici, c'est l'ambassadeur qui doit restaurer l'image du roi auprès du pape, de la curie et des familles romaines nobles en général. Toutes les démonstrations faites par l'ambassadeur servent à illustrer et affirmer le prestige du roi de France et sa puissance retrouvée, ce qui passe également par l'organisation des fêtes et, le coup le plus théâtral, la mise en place de la statue du roi à la basilique du Latran. L'ambassadeur ne se contente pas de représenter le roi, il a tout un ensemble de missions qu'il doit accomplir. Il doit négocier, qui est, pour Furetière « faire des ligues, des alliances, des traités de paix »<sup>40</sup>, qui se fait en parallèle d'une activité de renseignements faisant de l'ambassadeur un « honnête » ou « honorable » espion<sup>41</sup>. D'ailleurs, l'ambassade romaine alors considérée comme la « plus honorable »<sup>42</sup> car elle s'adresse au pape et donc la plus convoitée :

« Cette légation est grande et la première de toutes, parce qu'elle s'adresse au Pape, auquel pour le respect de la suprême dignité en l'Eglise, les Princes chrétiens veulent déférer, outre qu'elle se fait à Rome qui est le bureau où toutes les affaires se rapportent, se digèrent et se décident et entre autres celles qui regardent les Rois de France »<sup>43</sup>.

C'est ce qui explique qu'une très grande attention soit portée au cérémonial de la cour de Rome<sup>44</sup> et, surtout, à la préséance<sup>45</sup>. L'ambassadeur est vu comme l'image du souverain ; il le représente et doit maintenir sa dignité, sa gloire, son rang. P. Richelet admet trois entrées pour le terme « représenter » : « jouer quelque pièce de théâtre en présence du monde », « faire voir, faire

39 THOMAS Danièle, *Henri IV : images d'un roi entre réalité et mythe*, Bizanos, Héraclès, 1996 ; YARDENI Myriam, *La conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Louvain, et Paris Nauwelaerts, 1971, p. 283-295.

40 FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel ... op. cit.*, « négocier ».

41 BÉLY Lucien, *Espions et ambassadeurs : au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990 ; *Id.*, *Les relations internationales ... op. cit.*, p. 343 ; *Id.*, « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne », *Axes et méthodes de l'histoire politique*, BERSTEIN Serge et MILZA Pierre (dir.), Paris, PUF, 1998, p. 213 à 229 ; HUGON Alain, *Au service du roi catholique, « honorables ambassadeurs » et « divins espions », représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velasquez, 2004 ; KINGSTON DE LEUSSE Meredith, *Diplomate ... op. cit.*, p. 41 sqq. ; PRETO Paolo, « L'ambassadeur vénitien : diplomate et honorable espion », *L'invention de la diplomatie ... op. cit.*, p. 151-166 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, livre 2, p. 5 et 8.

42 FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel ... op. cit.* (« ambassade »).

43 Ce mémoire du XVII<sup>e</sup> siècle est cité par : LESOURD Paul, *L'ambassade de France près le Saint-Siège sous l'Ancien Régime : généralités*, Paris, SPES, 1924, p. 3.

44 ANDRETTA Stefano, « Cerimoniale e diplomazia pontificia nel XVII secolo », *Cérémonial et rituel à Rome : XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, VISCEGLIA Maria Antonietta et BRICE Catherine (dir.), Rome, École française de Rome, 1997, p. 201-222.

45 La querelle de préséance entre les représentants français et espagnols a débuté bien avant notre étude, et s'est notamment manifestée au Concile de Trente : TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 129-133.

connoître, montrer », « tenir la place de quelcun et en représenter en quelque façon la dignité »<sup>46</sup>. Cette dernière entrée est celle qui définit le mieux la fonction de l'ambassadeur comme, par exemple, dans le domaine de la parole : l'ambassadeur a la capacité de parler au nom du roi<sup>47</sup>. C'est également la définition proposée par Furetière dans son *Dictionnaire* : « représenter, signifie aussi, tenir la place de quelqu'un, avoir en main son autorité. Le Pape *represente* Dieu sur la terre. Les Ambassadeurs *representent* le Prince. [...] »<sup>48</sup>.

L'ambassadeur joue un rôle de représentation<sup>49</sup>, ce qui est encore plus crucial à Rome, théâtre du monde voir de l'univers, comme beaucoup de contemporains le signalent alors<sup>50</sup>. Il est commun de trouver sous la plume des ambassadeurs et des traités les concernant des liens avec le vocabulaire théâtral, comme n'importe quelle pratique du pouvoir<sup>51</sup>. Dans son traité sur l'ambassadeur, Wicquefort voyait celui-ci comme un acteur qui devait se fondre dans la cour considérée comme un théâtre où chacun joue la comédie dès qu'il est sur scène, en représentation, c'est-à-dire publiquement (rôle que l'ambassadeur doit abandonner dès qu'il est en coulisse, c'est-à-dire dans la sphère privée)<sup>52</sup>.

Autre singularité de la cour romaine, c'est sa dimension religieuse. Au-delà de la représentation temporelle de son souverain, Charles de Neufville doit défendre les intérêts ecclésiastiques du roi de France. En effet, n'oublions pas que le souverain pontife est à la fois chef temporel et spirituel<sup>53</sup>. Si le roi de France manifeste régulièrement son obéissance filiale envers le pape, il veille à ce que le pape n'attaque pas ses prérogatives, comme la nomination aux bénéfices ecclésiastiques vacants (dont Charles de Neufville est chargé de relayer les demandes et veiller au bon suivi des procédures). Ces questions religieuses ont entraîné, pour notre étude, la mobilisation d'ouvrages sur

---

46 RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois ... op. cit.*, p. 301.

47 BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 161.

48 *Ibid.* (« représenter »). Sur l'analyse de l'entrée « représentation » du dictionnaire de Furetière : CHARTIER Roger, « Le monde comme représentation », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 44<sup>e</sup> année, n° 6, 1989, p. 1505-1520 ; *Id.*, « Pouvoirs et limites de la représentation. Sur l'œuvre de Louis Marin », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49<sup>e</sup> année, n° 2, 1994, p. 407-418. Voir également l'étude des différents sens du terme et de leurs évolutions faite par C. Ginzburg : GINZBURG Carlo, « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 46<sup>e</sup> année, n° 6, 1991, p. 1219-1234. PITKIN Hanna Fenichel, *The concept of representation*, Berkeley - Los Angeles : University of California press, 1967.

49 MAY Niels, « Le cérémonial diplomatique et les transformations du concept de représentation au XVII<sup>e</sup> siècle », *À la place du roi : vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole*, AZNAR Daniel, HANOTIN Guillaume, MAY Niels (dir.), Madrid Casa de Velázquez 2014, p. 35-49.

50 LABROT Gérard, *L'image de Rome, une arme pour la Contre-Réforme : 1534-1677*, Seyssel, Champ Vallon ; ROSA Mario, « The "world's theatre" : The court of Rome and politics in the first half of the seventeenth century », *Court and politics in papal Rome, 1492-1700*, SIGNOROTTO Gianvittorio et VISCEGLIA Maria Antonietta, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 78-98.

51 BALANDIER Georges, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992 ; CAVALLINI Concetta et DESAN Philippe, *Le texte en scène : littérature, théâtre et théâtralité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2016.

52 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions ... op. cit.*, livre 2, p. 1. FÉLICITÉ Indravati (dir.), *L'identité du diplomate ... op. cit.*, p. 16.

53 PRODI Paolo, *Il sovrano pontefice : un corpo e due anime : la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologna, Il Mulino, 2006 (1982).

les questions religieuses<sup>54</sup> ou d'histoire de l'Église<sup>55</sup>.

Enfin, la diplomatie est l'occasion de faire l'« expérience de l'autre »<sup>56</sup>. Depuis le Moyen Âge, les rapports ne sont pas limités uniquement entre princes chrétiens, comme nous pouvons le remarquer lors de la lecture des différentes contributions rassemblées dans l'ouvrage dirigé par Nicolas Drocourt<sup>57</sup>. Pour notre étude, Charles de Neufville va, de façon fugace, en faire l'expérience mais sans contact direct, lors de la venue à Rome de l'ambassadeur du Kongo au début de l'année 1608.

### « Il n'y a pas une méthode unique pour étudier les choses » (Aristote) : quelles sources et quelle méthodologie ?

« Qui lit encore les lettres d'ambassadeurs ? » D. Ménager se servait de cette question pour débiter sa réflexion sur l'intérêt de lire les dépêches des diplomates en montrant leur diversité tant dans les manières d'écrire que dans les informations fournies<sup>58</sup>. Nous avons débuté notre travail de recherches par la correspondance de Charles de Neufville, représentant trois manuscrits conservés à la BnF<sup>59</sup>. Puisqu'un ambassadeur doit écrire pour informer le roi et le secrétaire d'État des événements qui arrivent et de ce qu'il a à négocier (ce qui explique que cette tâche est celle qui prend peut-être le plus de temps à l'ambassadeur)<sup>60</sup>, d'Halincourt a envoyé plusieurs lettres par mois en fonction des circonstances. Elles partaient soit par la voie ordinaire (cheval de poste) soit elles nécessitaient l'envoi d'un courrier extraordinaire quand un événement demandait une réponse « rapide »<sup>61</sup>. Nous avons fait le choix de transcrire entièrement les lettres de ces trois manuscrits,

54 La thèse d'Olivier Poncet sur les rouages de la curie romaine a été cruciale : PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical (1595-1661), l'esprit des institutions*, Rome, École française de Rome, 2011. Nous avons également utilisé les ouvrages, quelque peu vieillis mais toujours utiles, d'Alphonse Dupront : DUPRONT Alphonse, *La Papauté et l'Église catholique ... op. cit.*

55 Voir la monumentale somme de Pastor, plus particulièrement pour notre étude le volume 12 : PASTOR Ludwig von, *Storia dei papi. Volum XII, Storia dei papi nel periodo della Restaurazione cattolica e della guerra dei Trent'anni : Leone XI e Paolo V (1605-1621)*, Roman Desclée & C<sup>ie</sup> editori pontifici, 1962.

56 WINDLER Christian, *La diplomatie comme expérience de l'autre : consuls français au Maghreb, 1700-1840*, Genève, Droz, 2002.

57 DROCOURT Nicolas (dir.), *La figure de l'ambassadeur entre mondes éloignés : ambassadeurs, envoyés officiels et représentations diplomatiques entre Orient islamique, Occident latin et Orient chrétien (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2015.

58 MÉNAGER Danièle, « Lettres d'ambassadeurs », *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle*, CENTRE V. L. SAULNIER, Paris Presses de l'École normale supérieure, 2001, p. 227-236.

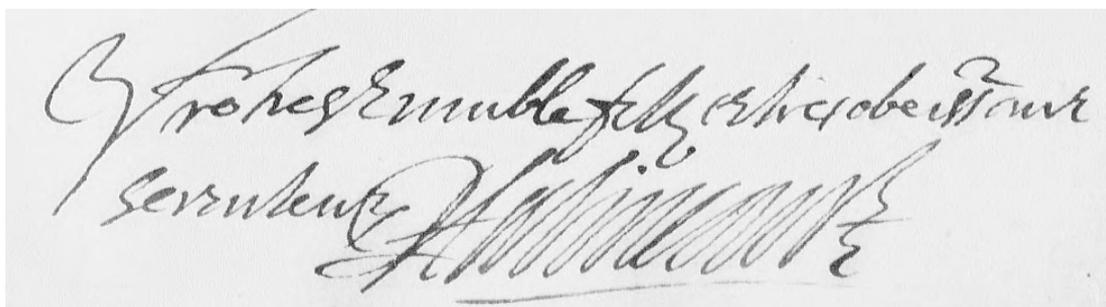
59 BnF, ms. fr. 18001, 18002 et 18003.

60 Ce sont les Vénitiens qui ont été les premiers à demander à leurs ambassadeurs décrire régulièrement et souvent, pratique reprise par les traités sur l'ambassadeur ensuite : MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie ... op. cit.*, p. 132-133.

61 ALLEN J.-B., « Les courriers diplomatiques à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1560-1600) », *Revue d'histoire diplomatique*, t. VIII, 1972, p. 226-236 ; *Id.*, *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe*, La Haye, Nijhoff 1972 ; BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe ... op. cit.*, chap. 2 ; BUISSERET D.J., « The communications

dans le but de faciliter, lors de l'écriture, la reprise de celles-ci et des divers sujets qui y sont abordés, plus ou moins longuement. Au total, la correspondance de d'Halincourt (y compris celle relevée dans d'autres fonds, comme celles en italien aux archives vaticanes) que nous avons rassemblée représente 224 lettres. Le premier destinataire de celles-ci est Henri IV (61 lettres), puis Nicolas de Villeroy (59), le cardinal de Joyeuse (36, quasiment toutes pendant l'affaire de l'Interdit vénitien) et Puisieux (33). Pour le reste de ses lettres, nous en avons 5 envoyées au pape Paul V et 8 au cardinal Borghese (essentiellement en italien), 3 à Richelieu et 3 au cardinal du Perron (quand ce dernier a quitté Rome en 1607, à la fin de l'ambassade).

Charles de Neufville signait ses lettres par son nom, considéré aujourd'hui comme ancien, « Halincourt »<sup>62</sup>. Nous avons fait le choix de poursuivre l'usage de ce nom dans le manuscrit, car c'est de cette manière qu'il signait toutes les dépêches envoyées lors de son ambassade romaine, que ses lettres soient en français ou en italien.



BnF, ms. fr. 18001, fol. 153 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 18 avril 1606.

Nous ne pouvons pas cependant nous contenter de ses lettres. Il est apparu, au fur et à mesure de l'avancée de la transcription, qu'un autre acteur français assistait constamment Charles de Neufville dans son action : le cardinal Jacques Davy du Perron. Si quelques-unes de ces lettres – originales –

---

of France during the Reconstruction of Henri IV », *The Economic History Review*, New series, vol. 18, n° 2, 1965, p. 267-277 ; DELUMEAU Jean, *Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. de Boccard, 1957, vol. 1, partie 1 ; GELLARD Matthieu, « L'ambassadeur entre audiences et dépêches. Statuts et usages de l'écrit et de l'oral dans les pratiques de négociation au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'identité du diplomate, Moyen Âge-XIX<sup>e</sup> siècle : métier ou noble loisir ?*, FÉLICITÉ Indravati (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 222-223 ; HUGON Alain, « L'information dans la politique étrangère de la couronne d'Espagne », *L'information à l'époque moderne*, ASSOCIATION DES HISTORIENS MODERNISTES DES UNIVERSITÉS Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001, p. 25-53 ; PARTNER Peter, *Renaissance Rome : 1500-1559 ; a portrait of a society*, Berkeley, University of California Press, 1976, chap. 2 ; PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne, partie 1, chap. 1 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, chap. 6 ; RODOCANACHI Emmanuel, « Les courriers pontificaux, du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles (de 1316 à 1609) », *Revue d'histoire diplomatique*, XXVI (1912), p. 392-428 ; ROOSEN William, *The Age of Louis XIV : the rise of modern diplomacy*, Cambridge, Schenkman publishing company, 2013 (1976), chap. 6 ; TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle : États et relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, chap. 4 ; VAILLÉ Eugène, *Histoire générale des postes françaises. Tome II, De Louis XI à la création de la surintendance générale des postes (1477-1630)*, Paris, PUF, 1947.

62 C'était déjà l'occasion d'une réflexion dans les écrits du XIX<sup>e</sup> siècle : LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 69.

sont présentes dans les fonds d'archives cités juste avant, nous ne pouvions pas négliger sa correspondance, en grande partie imprimée<sup>63</sup>. Cette ressource, que nous avons employée comme source c'est-à-dire avec un appareil critique, nous a permis de développer et de mieux saisir certains événements puisque les deux correspondances, envoyées aussi bien au roi qu'au secrétaire d'État, si elles se répètent souvent, se complètent parfaitement la plupart du temps. Une autre correspondance qu'il était impossible de ne pas utiliser est celle d'Henri IV, rassemblée et imprimée en plusieurs volumes par Berger de Xivrey<sup>64</sup>. Nous avons complété cette ressource avec celles publiées par Bernard Barbiche, concernant plus spécifiquement les liens entre Henri IV et la papauté<sup>65</sup>. Bien évidemment, si nous avons très largement exploité les lettres imprimées, nous n'avons pas rejetées les sources manuscrites que nous avons pu croiser dans les sources, qu'il s'agisse de lettres ou brevets du roi<sup>66</sup>.

D'autres correspondances imprimées nous ont été particulièrement utiles. En premier lieu celle des ambassadeurs toscans en France, qui sont particulièrement sévères envers Charles de Neufville<sup>67</sup>. Dans un second temps, si les lettres des nonces en France nous semblaient, au départ, peu utiles, leur intérêt nous a vite interpellé<sup>68</sup>. Représentant le pape auprès du roi de France, les nonces ont les mêmes rôles de renseignement et de relais d'information que les ambassadeurs. Nous avons complété ensuite ces correspondances imprimées avec les lettres de nonces conservées aux archives vaticanes. Tout ceci nous a permis de saisir le double enjeu politique et religieux, qui va se révéler être un élément essentiel dans la compréhension de la crise de l'Interdit vénitien (1606-1607)<sup>69</sup>. Malheureusement, notre exploitation de la correspondance des nonces aux archives vaticanes est restée parcellaire par rapport aux fonds qui restent encore à exploiter pour saisir les rapports franco-espagnols et les enjeux internationaux pendant cette période du début

---

63 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, & grand aumosnier de France [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629.

64 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1843-1876, 9 vol.

65 BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi e Testi 250. Sur la manière d'écrire de Henri IV : JUNG Eugène, *Henri IV écrivain*, Paris, Treuttel et Würtz, 1855.

66 Pour la distinction entre lettre missive et brevet : TESSIER Georges, *Diplomatique royale française*, Paris, A. et J. Picard, 1962, p. 303-313.

67 CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, Impr. Impériale, 1859-1886, 6 vol.

68 BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome, Presses de l'Université Grégorienne, Paris, Editions E. de Boccard 1964 ; BLET Pierre, « Correspondance du nonce en France Innocenzo del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604), éditée par Bernard Barbiche, 1964 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 14 n°1, Janvier-mars 1967, p. 92-95 ; HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi, évêque de Modène, 1599-1601*, Rome, École française de Rome & Université pontificale grégorienne, 2002.

69 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État et raison d'Église, la France et l'Interdit vénitien (1606-1607) : aspects diplomatiques et doctrinaux*, Paris : Champion, 2009.

du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>70</sup>.

Nous avons consulté en priorité les fonds d'archives français. Si les manuscrits contenant les lettres de Charles de Neufville étaient entièrement numérisés, nous y facilitant l'accès, nous avons effectué un certain nombre de déplacements à Paris pour consulter, à la Bibliothèque nationale, les manuscrits des fonds français, Dupuy, Clairambault et Cinq Cents de Colbert. À la bibliothèque de l'Institut de France, seul le fonds Godefroy nous a intéressé. Aux Archives nationales, la plupart des sources qui nous concernaient étaient numérisées (fonds Sully pour les pensions et indemnités versées à Charles de Neufville pour le défrayer de sa charge d'ambassadeur), hormis un carnet consultable sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. Enfin, nous avons consulté plusieurs références des fonds des mémoires et documents (séries France et Rome) et correspondances politiques (série Rome) conservés au centre des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères à la Courneuve.

Au vu de notre sujet, nous ne pouvions pas nous rendre dans les archives romaines. Il a fallu opérer des choix : les fonds extrêmement riches aux archives et à la bibliothèque apostoliques ont dû faire l'objet d'une sélection pour la consultation, dilemmes devenus encore plus grands après la réduction de l'ouverture des fonds suite à la pandémie de COVID-19. Les *avvisi* ont été les premières sources romaines que nous avons consultées, conservées aussi bien aux archives vaticanes (majoritairement regroupés dans le fonds de la *Segretaria di Stato*) qu'à la bibliothèque apostolique (dans le fonds Urb. lat.). Ce sont des notices brèves ou plus longues, manuscrites et plus tard (bien après notre étude) imprimées, la plupart du temps anonymes. L'avantage de ces « gazettes à la main », c'est qu'elles contiennent de très nombreuses et très diverses informations : rumeurs, pasquinades, création de cardinaux, conclave, faits divers ... de Rome ou de l'étranger (chaque *avvisi* compile les informations en fonction de l'origine de celle-ci : *avvisi di Roma*, *avvisi di Venezia* ...)<sup>71</sup>. Aux archives apostoliques, notre choix s'est porté quasiment exclusivement sur le fonds Borghese (série I à IV). Extrêmement riche, nous n'avons fait, malgré nos nombreux dépouillements, qu'une approche réduite. Les pièces relevées dans les divers manuscrits de ces

---

70 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les archives vaticanes comme source pour l'étude des rapports entre la France et l'Espagne à l'époque moderne. Le cas de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Gli archivi della Santa Sede e la Storia di Francia*, G. Pizzorusso, O. Poncet et M. Sanfilippo (éd.), Viterbe, 2006, p. 135-136.

71 ANCEL Renée, « Étude critique sur quelques recueils d'*avvisi* », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 28, 1908, p. 115-139 ; D'ONOFRIO Cesare, « gli "Avvisi" di Roma dal 1554 al 1605 Conservati in Biblioteche ed archivi romani », *Studi Romani*, X (1962), p. 530-531 ; INFELISE Mario, « Roman *Avvisi* : information and politics in the seventeenth century », *Court and politics in papal Rome ... op. cit.*, p. 212-228 ; MOUREAU François, « Enjeux de la communication manuscrite : nouvelles à la main et gazettes imprimées », *L'information à l'époque moderne*, ASSOCIATION DES HISTORIENS MODERNISTES DES UNIVERSITÉS, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001, p. 73-90 ; RÉTAT Pierre, « Bilan et perspectives des recherches sur les gazettes », *L'information à l'époque moderne ... op. cit.*, p. 5-24.

quatre séries nous ont permis de saisir davantage les événements arrivés pendant l'ambassade de Charles de Neufville, surtout au moment de l'Interdit vénitien. Les manuscrits de ces séries contiennent aussi des lettres originales de Charles de Neufville en italien (ce qui nous permet d'affirmer qu'il maîtrisait cette langue et qu'il agissait directement avec certains acteurs de la cour romaine, comme le cardinal-neveu), ainsi que des lettres originales du roi et de la reine de France, preuve qu'en parallèle de l'ambassadeur, une correspondance directe se poursuit avec le pape<sup>72</sup>.

En plus de ces diverses archives, nous avons mobilisé d'autres types de sources. Nous l'avons dit en amont, la diplomatie est en train de se professionnaliser, elle n'est pas encore dominée par des experts<sup>73</sup>. S'il n'y a pas d'institution, d'école, pour apprendre la diplomatie, deux moyens sont possibles : le premier est l'apprentissage sur le terrain, en lien avec un autre ambassadeur, ou dans les bureaux du secrétaire d'État ou bien lors d'une ambassade extraordinaire (si Charles de Neufville a bien effectué la dernière, nous pouvons penser qu'il a fréquenté les bureaux de son père, sans que nous ayons de preuves fermes). L'autre moyen est la lecture des traités sur l'ambassadeur qui se multiplient. Ils proposent des réflexions générales sur le rôle d'ambassadeur, à partir de sources éparses rassemblées ou issues de la pratique diplomatique de leurs auteurs<sup>74</sup>. Ils finissent, au fur et à mesure, par s'enrichir les uns des autres (sans que leurs auteurs n'évoquent le plagiat), ce qui explique pourquoi, dans notre réflexion, nous avons également fait référence à des traités bien plus tardifs que la période étudiée, comme celui d'Abraham de Wicquefort<sup>75</sup>, de Louis de Chamoy Rousseau<sup>76</sup> ou de François de Callières<sup>77</sup>. Balayant toutes les facettes d'une ambassade, du choix de l'ambassadeur à son retour auprès de celui qui l'a envoyé, de la manière d'écrire, de sa manière de négocier, de sa suite, des droits et des devoirs ..., nous avons choisi de les mettre en relation avec les différentes actions de Charles de Neufville. Le manuel qui revêt le plus d'intérêt pour nous est

---

72 BÉLY Lucien, « Les princes et le père commun », *Société et religion en France et aux Pays-Bas, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin*, DEREGNAUCOURT Gilles (dir.), Arras, Artois Presses Université, 2000, p. 11.

73 JEANNESSON Stanislas, JESNÉ Fabrice et SCHNAKENBOURG Éric (dir.), *Experts et expertises en diplomatie : la mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, PUR, 2018. Pour la différence entre « métier » et « professionnalisation » : FÉLICITÉ Indravati (dir.), *L'identité du diplomate ... op. cit.*, p. 20-21.

74 Exemple du traité écrit par Pierre Danes, qui a été ambassadeur du roi au concile de Trente et qui a laissé une instruction générale pour les ambassadeurs : DELAUAUD L., « La diplomatie d'autrefois », *Revue d'histoire diplomatique*, société d'histoire diplomatique, s.l., 1915, p. 602-612. GALASSO Giuseppe, « Le relazioni internazionali ... », art. cit., p.16 ; JUSSERAND J.J., « The School for Ambassadors », art. cit., p. 492 ; WIJFFELS Alain, « Le statut juridique des ambassadeurs d'après la doctrine du XVI<sup>e</sup> siècle », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, 32, 1992, p. 131-134.

75 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions ... op. cit.*

76 ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris, chez A. Pedone, 1912.

77 WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005. Pour l'étude de ces traités : ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2015 ; MATTINGLY Garrett, *Renaissance diplomacy ... op. cit.*, p. 181-191.

celui de Jean Hotman, dédié à Nicolas de Villeroy et paru en 1603<sup>78</sup> : nul doute que Charles de Neufville a dû le consulter. Cette littérature, destinée à décrire un idéal d'ambassadeur, nous permet néanmoins d'analyser les actions de Charles de Neufville et d'estimer, non pas s'il est un *parfait* ambassadeur puisque c'est impossible, mais si ses actes correspondent à ce qu'exige sa charge.

Ces traités sur l'ambassadeur sont des traités de comportement : l'homme qui est envoyé comme ambassadeur y puise des manières de se conduire pour assurer sa charge diplomatique. C'est pourquoi il nous a semblé judicieux de lier à notre propos avec la littérature sur la civilité<sup>79</sup>, ce qui n'est pas inédit : L. Bély s'était interrogé sur ce lien entre diplomate et courtisan à propos de la figure du cardinal de Polignac<sup>80</sup> tandis que X. Le Person a mené une étude sur les « pratiques » à la cour d'Henri III, c'est-à-dire les artifices du pouvoir, la dissimulation, la théâtralité, nécessitant une maîtrise du comportement<sup>81</sup>. Les traités sur la manière de se comporter en société (civilité), ainsi que ceux sur la manière de se comporter à la cour (courtisan), cherchent à définir l'« honnête homme »<sup>82</sup>. Malgré les remises en cause de cette littérature, elle contient des principes communs avec la manière de se comporter pour un ambassadeur. Ce dernier doit avoir un masque pour entrer dans son rôle, et dissimuler ses sentiments intérieurs : cette posture de l'ambassadeur correspond tout à fait à celle qu'un courtisan doit avoir en société<sup>83</sup>. Si laisser transparaître ses émotions peut être considéré comme une faiblesse<sup>84</sup>, le diplomate de l'époque moderne doit savoir décrypter celles de ses interlocuteurs pour pouvoir faire avancer (ou non) les affaires qu'il a à traiter, manipuler les autres en jouant sur leurs sentiments : il s'agit d'une compétence attendue d'un ambassadeur et pour laquelle, nous le verrons, Charles de Neufville excelle.

---

78 HOTMAN Jean, *L'ambassadeur*, s.l., 1603. Nous avons également utilisé quelques traités de conduite générale sur l'ambassadeur, comme ceux qui suivent : BnF, ms. fr. 3691, fol. 84-89 (non daté) ; BnF, ms. fr. 15870, fol. 634-645v (« Instruction pour l'Élection, conduite Et particuliere fonction des Ambassadeurs et de leurs privileges », s.d.).

79 Étant une manière de se comporter pour les membres de la cour, nous allons donc faire appel à ces deux termes de manière similaire pour notre propos : ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2002 [1973], p. 84-85 ; PONS Alain, « Sur la notion de « civilité », *Étiquette et politesse*, MONTANDON Alain, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1992, p. 19-32.

80 BÉLY Lucien, « Le cardinal de Polignac, courtisan ou négociateur ? », *Cahiers Saint Simon*, n° 22, 1994, Cardinaux des Mémoires, p. 7-16.

81 LE PERSON Xavier, « *Pratiques* » et « *practiqueurs* » : *la vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002.

82 ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Seuil, 1973, p. 423-438 ; BURY Emmanuel, « La rhétorique du courtisan : Un art d'être soi sans blesser les autres », *Société de cour et courtisans dans l'Europe de l'époque moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, MALETTKE Klaus, GRELL Chantal et HOLZ Petra (dir.), Münster et London, Lit, 2001 p 325-335 ; HALE John Rigby, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998, p. 365 *sqq.*

83 FÉLICITÉ Indravati (dir.), *L'identité du diplomate ... op. cit.*, p. 16.

84 Le sociologue M. Lorient a étudié le lien entre les émotions et le travail des diplomates contemporains : LORIENT Marc, « Travail des diplomates et contrôle des émotions », *Travail et santé*, CLOT Yves (éd.), Toulouse, Érès, 2010, p. 37-50.

C'est au XVI<sup>e</sup> siècle que le premier traité de comportement, *La civilisation puérile*, écrit par Érasme, connaît de multiples traductions et rééditions, ce qui contribue à sa diffusion massive<sup>85</sup>. Y est exprimée la nécessité de maîtriser son comportement qui est le reflet de l'âme<sup>86</sup>. Le second livre, qui est encore une référence au début du XVII<sup>e</sup> siècle, est le *Livre du Courtisan* de Baldassare Castiglione, publié en 1528. Cette fois-ci, à partir d'un dialogue fictif entre des membres de la cour d'Urbino, le but est de définir un bon courtisan qui doit allier deux qualités : la grâce et la *sprezzatura* (faire tous ces efforts sans rien laisser paraître au-dehors, comme si c'était facile, ce qui est parfois traduit par nonchalance)<sup>87</sup>. Cela devient un baromètre commun, une sorte d'uniformisation du comportement (masculin et féminin) pour les cours européennes, comme l'a montré Norbert Élias<sup>88</sup>. Ces ouvrages sont complétés avec le *Galateo* de Giovanni Della Casa, la *Civile conversation* de Stefano Guazzo ou *L'art de la prudence* de Baltasar Gracián<sup>89</sup>. S'il nous est impossible de savoir si cette littérature comportementale a été consultée par Charles de Neufville, nous pouvons néanmoins établir avec sûreté qu'il a pu avoir entre les mains un exemplaire de la *Civile conversation*. En effet, une traduction effectuée par Belleforest est dédiée à deux personnes et, la première d'entre elle, est le « tres noble, vertueux et genereux Adolescent Charles de Neufville », la dédicace datant du 6 août 1579 (il aurait aux alentours de 13-14 ans). Sur trois pages, l'auteur place toute son espérance dans ce jeune homme en multipliant les paroles caressantes et louangeuses : « Je n'espere pas seuleme[n]t, ains m'asseure que co[m]me la fleur de vertu, de gentillesse, generosité [et] sçavoir s'est faite paroistre en vous en vostre bas aage, les fruicts n'en soyent un iour, [et] beaux, [et] raes, [et] savoureux, [et]rendans une odeur gracieuse à toute la France »<sup>90</sup>.

En outre, la cour romaine est spécifique et nécessite des instructions complémentaires aux généralités des mémoires ou instructions destinés aux ambassadeurs<sup>91</sup>. Si la plupart sont anonymes et non datées, certaines contiennent quelques indications qui nous permettent au moins d'estimer la

85 Lui-même tire son livre de maximes et de remarques déjà connues depuis l'Antiquité : ARIÈS Philippe, *Histoire de la vie privée, Tome 3, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 171-175 ; ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs, op. cit.*, p. 114-125.

86 MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University press, 1997, p. 119.

87 ARIÈS Philippe, *Histoire de la vie privée, op. cit.*, p. 192-194 ; DICKENS Arthur Geoffrey, *The Courts of Europe : politics, patronage and royalty, 1400-1800*, Londres, Thames & Hudson, 1977, p. 41-42.

88 MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe, op. cit.*, p. 120-121.

89 Le dernier est un de ceux que nous avons choisi d'utiliser dans notre étude : GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, Paris, Payot et Rivages, 1994. ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs, op. cit.*, p. 150 *sqq.* ; MONTANDON Alain (dir.), *Bibliographie des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1995, 2 vol.

90 GUAZZO Stefano, *La Civile Conversation Du Seigneur Estienne Guazzo Gentil-Homme de Montferrat [...]*, BELLEFOREST F (trad.), Jacob Stoer, 1626, fol. 2.

91 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 1-11 ; « Instruction pour l'lection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs » (annexe 1). Bnf, ms. fr. 3344, fol. 170 ; « Memoire des choses principales quil fault senquerir quand lon va en quelque pais estrange ou que lon parle a q[ue]lcun qui en vient », s.d.

période d'écriture, comme l' « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de france Tres Chretiens » sous le règne de Louis XIV<sup>92</sup>. Tous ces textes se recourent en généralités et même s'ils sont postérieurs à notre étude, ils sont néanmoins utiles pour analyser le milieu romain dans lequel évolue l'ambassadeur au cœur de notre travail. Nous utiliserons toutefois de manière primordiale et comme fil rouge le *Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy* écrit un an avant l'ambassade ordinaire de Charles de Neufville (1<sup>er</sup> avril 1604), et qui est donc pour nous la référence la plus proche au point de vue temporel pour saisir les réflexions faites sur la cour de Rome<sup>93</sup>.

Enfin, nous avons utilisé plusieurs textes retraçant l'histoire des événements de l'époque : les *chronologie septenaire* et *noventaire* de Palma Cayet, le *Journal* de l'Estoile, l' *Histoire de France* de Pierre Matthieu qui, s'ils sont à prendre parfois avec précaution, ont été pour nous source de renseignements et d'informations complémentaires non négligeables que nous avons choisi de maintenir au rang de source pour mieux les discuter et les relier aux informations issues d'autres documents<sup>94</sup>.

Au vu de toutes ces considérations, notre recherche cherche à déterminer dans quelle mesure l'ambassade romaine ordinaire de Charles de Neufville contribue-t-elle à l'ascension sociale d'un homme et d'une famille, au service du roi mais aussi de ses intérêts personnels ?

Hormis son poste de gouverneur de Lyon ainsi que son rôle pendant la Ligue, qui a fait l'objet de travaux anciens<sup>95</sup>, actualisés, augmentés et questionnés par la thèse de Yann Lignereux<sup>96</sup>, notre travail s'attache en premier lieu à étudier son ambassade ordinaire auprès du pape, de 1605 à 1608. Pourtant, nous avons fait le choix de mettre en lumière ses deux autres expériences italiennes, à savoir son voyage de jeunesse en 1583-1585 et, surtout, sa première expérience de diplomate lors d'une ambassade extraordinaire de 1600. Si notre propos va suivre un déroulé chronologique, nous

---

92 BnF, ms. fr. 10724, fol. 1-63v. Des instructions spéciales sont semblablement fournies aux ambassadeurs espagnols : VAN DER ESSEN Leon, « Le rôle d'un ambassadeur au XVII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire de la diplomatie », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 2, fasc. 2, 1923. p. 305-320. Pour l'étude de la diplomatie sous Louis XIV : ROOSEN William, *The Age of Louis XIV : the rise of modern diplomacy*, Cambridge, Schenkman publishing company, 2013 (1976).

93 BnF, ms. fr. 5668, fol. 8-44v ; l'auteur, que nous n'avons pu identifier, est mentionné par ces initiales : J.B.D.L. (annexe 2).

94 YARDENI Myriam, *Enquêtes sur l'identité de la « nation France » de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel, Champ Vallon, 2005 (2004), p. 318 *sqq.*

95 LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*

96 LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi, de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

avons tout de même tenté de casser ce rythme en concentrant notre réflexion autour de trois idées directrices.

La première partie concerne la formation de Charles de Neufville, sa découverte de l'Italie et de Rome. Nous allons le suivre sur les routes d'Italie entre 1583 et 1585 quand il effectue son voyage de jeunesse pour se former à l'équitation, au ballet ou aux armes, avant de revenir en France et de prendre sa première décision seul en entrant dans la Ligue en tant que gouverneur de Pontoise. Revenu dans l'obéissance du roi, il obtient sa première charge diplomatique en tant qu'ambassadeur extraordinaire dans le cadre du divorce du roi et de son remariage avec la princesse de Toscane Marie de Médicis (chapitre 1).

Cette charge sans négociation, uniquement de représentation, est une première étape vers l'ambassade ordinaire qui va occuper la majorité de notre propos. Nous allons devoir nous interroger sur le choix de ce personnage, sa formation diplomatique, la préparation de son voyage et de sa résidence. Si deux conclaves successifs retardent de plusieurs semaines sa venue à Rome, c'est pendant l'été 1605 qu'il va faire ses premiers pas en tant que représentant du roi dans la Ville Éternelle (chapitre 2).

Disons-le d'emblée, il n'a pas une grande expérience de la chose diplomatique. À sa décharge cependant, la cour de Rome est spécifique et la maîtrise des rouages complexes de la curie romaine est longue et ne peut être saisie en quelques semaines. Nous verrons donc les différentes personnalités ecclésiastiques qui vont entourer le nouvel ambassadeur. Celles-ci vont jouer un rôle de relais pour la question des bénéfices ecclésiastiques, une des tâches majeures de l'ambassadeur qui, nous le verrons, ne prends en charge que de deux affaires majeures, délaissant la gestion de ces bénéfices aux ecclésiastiques présents en cour de Rome (chapitre 3).

Le deuxième volet de notre propos sera davantage tourné sur la négociation et la restauration du prestige du roi. Après les troubles religieux, l'influence française à Rome était presque réduite à néant. Une des tâches de Charles de Neufville est de poursuivre la reconstitution d'une clientèle italienne (tâche débutée par son prédécesseur, Philippe de Béthune), favorable aux intérêts français et prête à les soutenir, ce qui va passer par la distribution d'honneurs mais surtout de pensions. Parmi toutes les personnes à favoriser, une attention particulière est portée au cardinal-neveu puisque la pratique du népotisme est à son apogée pendant l'ambassade que nous étudions. Les factions ainsi constituées jouent un rôle déterminant dans les conclaves. Enfin, les charges de nonce ou de légat en France sont recherchées dans le but de montrer son affection francophile, mais pas toujours avec le succès escompté (chapitre 4).

Nous consacrerons deux chapitres à l'affaire de l'Interdit vénitien (5 et 6). Cette crise, qui n'a duré qu'un an (avril 1606 - avril 1607) a été le paroxysme des tensions entre la papauté et Venise et aurait pu aboutir à un conflit ouvert en Italie. Les rouages de la diplomatie française – dont l'ambassadeur étudié ici n'est qu'un maillon – a permis d'éviter l'escalade. Devant manœuvrer entre les rumeurs et les coups d'éclat espagnols, c'est l'occasion pour Charles de Neufville de montrer son habileté à maîtriser son comportement et de lire, dans celui du pape, les moments les plus opportuns pour faire avancer les discussions en faveur de la paix. Devant dissimuler la venue du cardinal de Joyeuse, usant des fêtes (comédie en 1607) pour faire passer des messages politiques ..., cet incident diplomatique se clôt favorablement pour l'influence française, permettant d'augmenter le crédit et les honneurs du roi de France intervenu en médiateur *via* ses ambassadeurs.

La dernière partie de notre démonstration porte sur la représentation du roi de France. En effet, chaque occasion qui se présente (fête, atteinte à l'immunité du palais, préséance, etc.) oblige Charles de Neufville à agir pour préserver et même renforcer l'honneur d'Henri IV. Le point d'orgue de cette représentation est la statue (enfin plutôt le socle de celle-ci) que Charles de Neufville va faire poser à la basilique Saint-Jean-du-Latran, guidant la volonté des chanoines de ce lieu qui souhaitent remercier le roi pour ses bienfaits (chapitre 7).

Si nous avons évoqué les pensions distribuées pour s'attacher la fidélité d'ecclésiastiques et de laïcs italiens et romains, la distribution de l'ordre du Saint-Esprit à deux ducs italiens en mars 1608 surpasse de loin ces distinctions. Étant la première fois que des Italiens vont être intégrés dans cet ordre de chevalerie, Charles de Neufville va recevoir des pouvoirs spécifiques pour lui permettre d'introduire ces chevaliers à la place du roi de France et d'effectuer, à sa place, la cérémonie de remise du collier de l'ordre à Rome (chapitre 8).

Enfin, il nous faudra achever l'ambassade de Charles de Neufville et, en le suivant sur son départ de Rome, tenter d'établir un bilan de son action. D'autant plus qu'il va être soumis à de violentes critiques sur sa gestion financière, qu'il nous faudra analyser. Cela sera l'occasion de se demander également si cette ambassade romaine, obtenue grâce à l'action de Nicolas de Villeroy, n'a pas été également l'occasion de poursuivre l'ascension sociale de la famille des Neufville-Villeroy (chapitre 9).



## **Première partie**

### **L'Italie : du lieu d'apprentissage aux premiers pas diplomatiques pour Charles de Neufville**



## Chapitre 1 : Tous les chemins mènent à Rome : un jeune homme en formation, fin XVI<sup>e</sup> - début XVII<sup>e</sup>.

« Il faut voyager pour froter et limer sa cervelle contre celle d’altruy »,  
Montaigne, *Essais*, livre 1.

Le biographe de Charles de Neufville n'a pas oublié de mentionner sa formation :

« cestoit Dieu mesme qui luy inspiroit cette vérite que tout gentilhomme qui est desireux de devenir un grand capitaine doibt apprendre dès ses tendres ans l'art de bien dire et l'art de bien faire et les sciences humaines avec la gloire de l'art militaire »<sup>1</sup>.

Deux éléments composent cette instruction : les « sciences humaines » et « l'art militaire ». Nous ne savons pas grand chose du premier, si ce n'est qu'il a effectué des études au collège de Navarre et qu'il a eu un précepteur (Jean Lourdereau)<sup>2</sup>. Il faut attendre son voyage en Italie pendant deux ans (1583-1585) pour obtenir quelques éléments supplémentaires, même si nous le verrons ils restent assez parcellaires et superficiels. La guerre et le métier des armes n'est plus la seule voie de distinction pour la noblesse alors en mutation : obtenir des charges se fait désormais sur d'autres critères, d'où la nécessité d'avoir une formation plus diversifiée<sup>3</sup>. Pourquoi l'Italie ? Les traités équestres qui sont diffusés alors et les maîtres les plus réputés (d'armes et d'équitation) sont Italiens<sup>4</sup>. C'est pourquoi, même si le voyage en Italie est critiqué pour sa longueur et son coût, il reste encore d'actualité à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup> : « nous allons apprendre

1 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée d'un bon gouverneur, prise sur monseigneur d'Halincourt, par un religieux docteur de l'ordre de St Dominique*, 3 septembre 1642 ; cité par LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi, de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel (Ain), Champ Vallon, 2003, p. 264.

2 LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 264.

3 JOUANA Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 64.

4 Le traité de Federico Grisone (*Gli ordini di cavalcare*) connaît seize rééditions entre le milieu du XVI<sup>e</sup> et le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, ainsi que des traductions en allemand, espagnol, français, portugais, et anglais ; DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca 1460-1620)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 428-428. Il existe des Italiens qui enseignent l'escrime, mais ils sont peu nombreux : DUBOST Jean-François, *La France Italienne : XVI<sup>e</sup> - XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997, p. 105-106.

5 BALSAMO Jean, « Le Voyage d'Italie et la formation des élites françaises. », *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, vol. 27, n°2, 2003, p. 10 ; BATES Ernest Stuart, *Touring in 1600 : a study in the development of travel as a means of education*, Londres, Constable, 1911, p. 96-98 ; BIDEAUX Michel, « Le Voyage d'Italie, instrument de la connaissance de soi par la fréquentation d'autrui », *Annali d'Italianistica*, vol. 14, 1996, p. 89 ; BLOCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 772 (« Italie »). En ce qui

en Italie à escrimer » comme le rappelle Montaigne<sup>6</sup>. En outre, d'après ce dernier, les voyages à l'étranger permettent d'entrer au contact avec une nouvelle culture et une nouvelle langue, comme il le souligne dans « De l'institution des enfants »<sup>7</sup>.

Malgré tout la formation d'un jeune noble et courtisan ne peut se passer du volet militaire : « ce n'est pas assez en un soldat, d'avoir la science, [et] la connoissance de l'art militaire en l'entendement, en la memoire, en la volonté : car il est necessaire de l'avoir encore aux pieds, [et] aux mains, [et] en tout le reste de sa personne [...] »<sup>8</sup>. Avant d'être envoyé sur les champs de bataille, son voyage en Italie va permettre au jeune d'Halincourt de (par)faire son éducation équestre et dans le maniement des armes, et qui permettent d'équilibrer les passions, comme tente de le démontrer Castiglione dans son traité, pour qui un jeune courtisan doit trouver un équilibre entre la formation littéraire et militaire, entre l'intellectuel et la force physique<sup>9</sup>.

Au départ, Charles de Neufville est destiné par son père à une carrière militaire<sup>10</sup>. Yann Lignereux a retracé le parcours militaire du jeune Charles : il est placé chez les princes de Longueville puis chez le maréchal de Matignon sous lequel il fait ses armes, avant que Nicolas de Villeroy lui obtienne une place sous le duc Anne de Joyeuse qui lui donne une compagnie de gens d'armes à la tête de laquelle il participa à la bataille de Courtras<sup>11</sup>. Une implication militaire qui est

---

concerne la critique, voir par exemple celle qu'en fait Du Bellay au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : PICOT Émile, *Les Italiens en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Roma, Vecchiarelli, 1995, p. 289-290. Il faut attendre le développement des académies en France sur impulsion de la royauté (le duc de Bouillon avait ouvert une académie à Sedan en 1606 pour les jeunes protestants) pour voir le voyage d'Italie délaissé : CARABIN Denise, « Deux institutions de gentilshommes sous Louis XIII : *Le Gentilhomme* de Pasquier et *L'Instruction du Roy* de Pluvinel », *Dix-septième siècle*, 2003/1, n° 218, p. 32-33 ; CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps, I. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005, p. 257-258 ; DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang ... op. cit.*, p. 427-428 ; DUBOST Jean-François, *La France Italienne ... op. cit.*, p. 107-109.

6 Montaigne, *Essais*, livre II, chap. 27 ; cité par : DUBOST Jean-François, *La France Italienne ... op. cit.*, p. 104.

7 DESAN Daniel (dir.), *Montaigne à l'étranger : voyages avérés, possibles et imaginés*, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 10 ; GARIN Eugenio, *L'éducation de l'homme moderne : la pédagogie de la Renaissance, 1400-1600*, Paris, Fayard, 1995, p. 190-192 ; MONGA Luigi, « Itinéraires de Français en Italie à l'époque de Montaigne », *Montaigne e l'Italia*, CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SUR LE VOYAGE EN ITALIE, Genève, Slatkine, 1991, p. 437.

8 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol 76.

9 DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang ... op. cit.*, p. 429 ; DICKENS Arthur Geoffrey, *The Courts of Europe : politics, patronage and royalty, 1400-1800*, Londres, Thames & Hudson, 1977, p. 33 et 39-40.

10 LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 264.

11 LIGNEREUX Yann, « La puissance des Villeroy. L'héritage du pouvoir à l'épreuve, 1589-1619 », *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes (fin XV<sup>e</sup> - fin XIX<sup>e</sup> siècle)*, COSTE L. (dir.), Rennes, PUR, 2019, p. 319 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 264-266 ; MORGAIN Stéphane-Marie, « Pontoise, la Ligue et le Carmel : la mystique au service de l'union politique autour de l'année 1605 », *Revue de l'histoire des religions* [en ligne], 3, 2010, mis en ligne le 01/10/2013 < <https://journals.openedition.org/rhr/7621> >.

Le duc de Joyeuse qu'il aurait pu croiser en Italie, tandis que celui-ci se rendait en ambassade (extraordinaire) à Rome où il se trouvait en juillet 1583 (pendant que Charles de Neufville était à Padoue) et où il obtient le chapeau de cardinal pour son frère, que nous retrouverons plus loin : AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française, tome I. Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005, p. 267-268 ; LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 602-603. En août 1583, il obtient les lettres de noblesse de la ville de Venise : BnF, ms. fr. 3886, fol. 175. Pour les armes du duc de Joyeuse : BnF, ms. fr. 2769, fol. 80v-81. Anne de Joyeuse a été fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit en 1582 : SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre*

nécessaire et approuvée par son panégyriste : « [que] les Enfants des Grande feront bien de [...] suivre les armées des leur plus tendres années, [...] pour devenir des grands personnages, et pour exceller en l'art de la guerre, et en employ de la paix.<sup>12</sup> ».

C'est essentiellement pendant les guerres de religion que Charles de Neufville va faire seul ses armes militaires. Il va se placer du côté ligueur lorsqu'il était à Lyon, qu'il fut contraint de quitter après la journée des barricades (le gouvernement de Lyon lui échappa alors une première fois)<sup>13</sup> ; il est alors nommé par le duc de Mayenne au gouvernement de Pontoise<sup>14</sup>. La ville pouvait tenir un siège ayant suffisamment de vivres, une garnison régulière de 2 000 hommes, des lansquenets et 500 chevaux<sup>15</sup>. En 1589, après quinze jours de siège, « le 25<sup>e</sup> Juillet la ville de Pontoise assiegee par les Roys Henry 3 et Henry Roy de Navarre se rendit par imposition.<sup>16</sup> » La ville a bien résisté aux troupes royalistes, Edme de Hautefort – gouverneur de Champagne, ligueur – qui épaulait le gouverneur de Pontoise est tué et d'Halincourt est blessé à l'épaule<sup>17</sup> : « la main droicte de Monseigneur d'halincourt, laquelle avoit esté estropiée, [et] martyrisée en la defense de Pontoise,

---

*du S. Esprit*, Paris : Chez Pissot, 1775, vol. 1, p. 369-372.

12 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol 74.

13 LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin français*, Pontoise, A. Seyès, 1878, p. 46-47 ; MORGAIN Stéphane-Marie, « Pontoise, la Ligue et le Carmel ... », art. cit. ; NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, H. Champion, 1908, p. 151-152.

14 LE CHARPENTIER Henri, *Mélanges historiques sur Pontoise*, Pontoise, A. Paris, 1886, p. 18, 67-68 ; LIGNEREUX Yann, « La puissance des Villeroy ... », art. cit., 2019, p. 319 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 266. Le penchant pour la Ligue est prévisible dès son voyage à Rome, puisque le premier cardinal qu'il visite le lendemain de son arrivée est Nicolas de Pellevé : BnF, ms. fr. 14660, fol. 30v ; « Mémoire de tout mon voege fait en Italie, l'an 1583, avec les choses remercables que j'i ay veues » (annexe 3) . Quant à Pontoise, son identité catholique a été analysée par T. Amalou, et fut une des douze villes du bassin parisien à basculer alors dans la Ligue : AMALOU Thierry, *Le Lys et la Mitre, Loyalisme monarchique et pouvoir épiscopal pendant les guerres de Religion (1580-1610)*, Paris, CTHS (Comité des travaux historiques et scientifiques), 2007. La ville est un intérêt stratégique qui explique qu'elle soit attaquée plusieurs fois par les deux camps qui se la disputent : LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 78 ; MORGAIN Stéphane-Marie, « Pontoise, la Ligue et le Carmel ... », art. cit.

15 LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 73 et 75 ; MORGAIN Stéphane-Marie, « Pontoise, la Ligue et le Carmel ... », art. cit.

16 BnF, ms. fr. 5755, fol. 5v ; « Journal du secretaire de messire Philippe Du Bec, evesque de Nantes et archevesque de Reims [...] ». LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 81-143 (récit de la bataille et conditions de la reddition de Pontoise) ; LE CHARPENTIER Henri, *Le Journal d'un bourgeois de Gisors : relation historique concernant les événements accomplis à Paris et dans les environs et notamment dans et entre les villes de Rouen, Amiens, Beauvais, Pontoise (1588-1617)*, Paris, Ducher, 1878, p. 7 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 267. NOUAILLAC J., *Henri IV raconté par lui-même, choix de lettres et harangues*, Paris, A. Picard, 1913, p. 177-178 ; lettre du roi Henri IV à la comtesse de Gramont, 14 juillet 1589 (devant Pontoise).

17 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1843, vol. 2, p. 501-502 ; lettre du roi Henri IV à la comtesse de Gramont, 14 juillet 1589 ; CAYET Pierre Victor Palma, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. t. XII, Chronologie novenaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne du très-chrestien roy de France et de Navarre Henry IV, et les choses les plus mémorables advenues par tout le monde, depuis le commencement de son règne, l'an 1589, jusques à la paix faite à Vervins en 1598, entre Sa Majesté très-chrestienne et le roy catholique des Espagnes Philippe II*, Paris, coll Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France., p. 146 ; LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 71-72 ; LE CHARPENTIER Henri, *Mélanges historiques sur Pontoise, op. cit.*, p. 38-39 ; MORGAIN Stéphane-Marie, « Pontoise, la Ligue et le Carmel ... », art. cit.

ville catholique »<sup>18</sup>. Le roi ôte le gouvernement de Pontoise à d'Halincourt et y laisse une garnison<sup>19</sup>. La ville est reprise par Mayenne dès début janvier 1590 qui redonne le gouvernement de la ville à Charles de Neufville (dans le but d'obliger aussi le père du côté des ligueurs en favorisant le fils)<sup>20</sup>. Nous n'avons pas beaucoup d'information de son rôle entre 1590 et la soumission de la ville quatre ans plus tard au roi Henri IV, si ce n'est qu'en 1592 Charles de Neufville participe à une course de bague au château de la Trye, situé au nord de Pontoise<sup>21</sup>.

Après la bataille d'Ivry le 14 mars 1590, Pontoise est le seul bastion ligueur autour de Paris, et Charles de Neufville soutient les actions de la Ligue jusqu'en 1592<sup>22</sup>. Il aurait participé au siège de Paris avec bravoure, notamment au château de la Bastille, ainsi qu'à Laon et La Fère<sup>23</sup>, avant d'être fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit<sup>24</sup>. En parallèle, Nicolas de Villeroy négocie entre la Ligue et Henri IV. Il obtient entre autres une trêve de sept mois à Pontoise (dans le cadre de la trêve générale pour Paris et ses alentours)<sup>25</sup>, signée entre Charles de Neufville et le gouverneur d'Île-de-France le marquis d'O<sup>26</sup>, permettant notamment d'alléger la vie des paysans<sup>27</sup>. Mais Nicolas de Villeroy, dans le même temps, obtient le rétablissement dans sa charge de secrétaire d'État<sup>28</sup> et cherche à maintenir

18 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol. 100v.

19 LE CHARPENTIER Henri, *Le Journal d'un bourgeois de Gisors ... op. cit.*, p. 9 ; TROU Denis (abbé), *Recherches historiques, archéologiques et biographiques, sur la ville de Pontoise*, Pontoise, Dufey, 1841, p. 179-180.

20 CAYET Pierre Victor Palma, [...], *Chronologie novenaire ... op. cit.*, p. 208 ; LAURENTIE Pierre-Sébastien, *Histoire de France, divisée par époques depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présents*, t. VI, Paris, Lagny frères, 1843, p. 27 ; LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 158-159 ; LE CHARPENTIER Henri, *Le Journal d'un bourgeois de Gisors ... op. cit.*, p. 21-22 ; LIGNEREUX Yann, « La puissance des Villeroy ... », art. cit., p. 320 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 267 ; MORGAIN Stéphane-Marie, « Pontoise, la Ligue et le Carmel ... », art. cit. ; TROU Denis (abbé), *Recherches historiques ... op. cit.*, p. 183. Charles de Neufville apporta alors son aide militaire au duc de Mayenne : BnF, ms. fr. 3454, fol. 17v (mémoire relatif aux affaires de la Ligue, 1591-1592) ; LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 172 sqq.

21 LE CHARPENTIER Henri, *Le Journal d'un bourgeois de Gisors ... op. cit.*, p. 77.

22 LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 268-269. Pour le déroulé des événements extérieurs de 1590-1592 : THOMAS Danièle, *Henri IV : images d'un roi entre réalité et mythe*, Bizaros, Héraclès, 1996, p. 166-177.

23 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol. 116.

24 NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État ... op. cit.*, p. 286. Nous évoquons l'ordre du Saint-Esprit dans le chapitre 8.

25 L'ESTOILE Pierre (de), *Journal du règne de Henri IV Tome II 1592-1594*, Genève, Droz, 2014, p. 282.

26 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1848, vol. 4, p. 176. LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 189-190.

27 BnF, ms. fr. 3349, fol. 70-72, 1<sup>er</sup> septembre 1592 (signé par Henri IV le 30 septembre) (annexe 4) . La trêve est reconduite pour un an : LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 192 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, 2003, p. 270 ; NOUAILLAC J., « La fin de la Ligue. Villeroy négociateur des politiques. Essai d'histoire des négociations de 1589 à 1594 », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris : H. Champion, 1905, p. 75, 79-80 et 212-213. Les mouvements militaires ont eu de nombreuses conséquences (réquisitions pour les nourrir, perturbation des productions) : FINLEY-CROSWHITE Annette, *Henry IV and the towns : the pursuit of legitimacy in French urban society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 14-15.

28 Le roi Henri III avait renvoyé, le 8 septembre 1588, les secrétaires d'État (la « vieille garde ») dont Nicolas de Villeroy : BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 184-185 (« Bellièvre ») ; CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, Impr. Impériale, 1872, vol. 4, p. 821-822 ; FAUVELET DU TOC Antoine, *Histoire des secrétaires d'Etat, contenant l'origine, le progrès et l'établissement de leurs charges [...]*, Paris, Charles de Sercy, 1668, p. 53 ; LE ROUX Nicolas, « "Je vis retiré en ma maison comme estant desja au nombre des mortz" : les ministres d'Henri III et l'expérience de la disgrâce », *Les stratégies de l'échec : enquêtes sur l'action politique à l'époque moderne*, BARRAL-BARON Marie, LAGRÉE Marie-Clarté et LEMOINE Mathieu (dir.), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2015, p. 95-112 ;

Charles de Neufville comme gouverneur de Pontoise (ce qu'il obtient, en plus d'une dotation financière de 476 594 livres)<sup>29</sup>. Nicolas de Neufville s'était retiré à Pontoise en décembre 1593 et avait alors coupé tout lien avec Mayenne dans le but de reconnaître uniquement Henri IV<sup>30</sup>. Quant à Charles de Neufville, il avait refusé au début de l'année 1594 d'accueillir à Pontoise des régiments que le duc de Mayenne avaient envoyé<sup>31</sup> et avait demandé au roi qu'aucune intervention armée ne soit faite à Pontoise pendant que la reddition était négociée<sup>32</sup>. Entre temps, le roi est sacré à Chartres le 27 février. Ce n'est que le 22 mars 1594 (entrée de Henri IV dans Paris) que la ville Pontoise entre dans l'obéissance du roi<sup>33</sup>. Les Neufville-Villeroy rejoignent le mouvement général des

---

LUCINGE René de, *Lettres de 1588 : un monde renversé*, Genève, Librairie Droz, 2006, p. 279 (lettre de R. de Lucinge au duc de Savoie, 19 septembre 1588) ; NOUAILLAC J., « La retraite de Pomponne de Bellière (septembre 1588-mai 1593) », *Revue historique*, t 117 (1914), p. 129-138 ; NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État ... op. cit.*, p. 135 sqq ; PONCET Olivier, *Pomponne de Bellière (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris : École des Chartes, 1998, p.161-162.

Nicolas de Villeroy a obtenu sa réintégration dans cette charge après les négociations qu'il a menées entre Henri IV et les ligueurs : DAUSSY Hugues, *Les huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay : 1572-1600*, Genève, Droz, 2002, p. 446-447 ; FRÉMY Édouard, *Essai sur les diplomates du temps de la Ligue d'après des documents nouveaux et inédits*, Paris, E. Dentu, 1873, chap. VIII ; GARRISSON Janine, *Henri IV*, Paris, éditions du Seuil, 2008 (1984), p. 227-228 ; NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État ... op. cit.*, p. 159 sqq. Quant à Pomponne de Bellière, il est intervenu plusieurs fois auprès de Charles de Neufville quand il était gouverneur de Pontoise avec la Ligue : PONCET Olivier, *Pomponne de Bellière ... op. cit.*, p. 184-185.

29 Le 23 février 1594, Charles de Neufville et son père obtiennent les actes nécessaires pour la conservation de Pontoise : BnF, Clairambault 358, fol. 255-225v (Charles de Neufville reconnu lieutenant du roi pour les villes de Mantes, Meulan et Pontoise), fol. 269-269v (pouvoir de gouverneur de Pontoise), fol. 270 (lettre de provision pour Charles de Neufville en tant que capitaine de Pontoise). Henri IV accorde 624 200 co (écus?) à Charles de Neufville en échange la reddition de Pontoise : BnF, Dupuy 88, fol. 270. La reddition de Pontoise « dans deux ou trois jours » est annoncée par Henri IV à son ambassadeur auprès du sultan, qu'il présente comme un coup supplémentaire porté contre la Ligue, le duc de Mayenne et les troupes espagnoles à Paris : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 4, p. 119 ; lettre du roi Henri IV à Brèves, 20 mars 1594. L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 1, 1589-1600*, Paris, Gallimard, 1948, p. 365. BnF, ms. fr. 3998 (« Apologie faite par Nicolas de Neufville de Villeroy des raisons qui l'obligèrent à prendre le party de la Ligue »). LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 204.

BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 2009 (1<sup>ère</sup> éd.1982), p. 597 ; BARBICHE Bernard, DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully : l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997, p. 101-102 ; CORNETTE Joël, *Histoire de la France L'affirmation de l'État absolu 1515-1652*, Paris, Hachette, 1993, p.104-105 ; DUMÉNIL Alfred, « La France et la cour de Rome au temps d'Henri IV. Le cardinal d'Ossat », *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, Bordeaux, G. Gounouilhoul, n°2, 1882, p. 140 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 270 ; MORGAIN Stéphane-Marie, « Pontoise, la Ligue et le Carmel ... », art. cit. ; NOUAILLAC J., « La fin de la Ligue ;.. », art. cit., p. 54-55.

30 LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 202 ; NOUAILLAC J., « La fin de la Ligue ;.. », art. cit., p. 216. Nicolas de Villeroy a justifié plus tard son ralliement et celui de son fils, et notamment une erreur de jeunesse que ce dernier aurait fait, ne saisissant pas encore tous les enjeux qui le dépassent : LIGNEREUX Yann, « La puissance des Villeroy ... », art. cit., p. 318-319.

31 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 4, p. 84-85 ; lettre du roi Henri IV à M. de Maisse ambassadeur du roi à Venise, 5 janvier 1594.

32 CAYET Pierre Victor Palma, [...] *Chronologie novenaire ... op. cit.*, p. 539.

33 BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, *op. cit.*, p. 585-591 ; NOUAILLAC J., « La fin de la Ligue ;.. », art. cit., p. 216. Cette reddition est enregistrée le 13 juin 1594 : CASSAN Michel, « La réduction des villes ligueuses à l'obéissance », *Nouvelle Revue du XVI<sup>e</sup> Siècle*, vol. 22, n°1, 2004, p. 161-162 et 173.

GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1876, vol. 9, p. 396 ; lettre du roi Henri IV à Nevers, 22 mars 1594. LAURENTIE Pierre-Sébastien, *Histoire de France ;.. op. cit.*, p. 102 ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal du règne de Henri IV Tome II 1592-1594 ... op. cit.*, p. 313 ; LE CHARPENTIER Henri, *Le Journal d'un bourgeois de Gisors ... op. cit.*, p. 97.

ralliements au roi<sup>34</sup>. Comme pour toutes les autres villes ligueuses revenues sous obéissance royale, le basculement de Pontoise – et de son gouverneur – dans la Ligue est oublié, acte volontaire dans le but d'apaiser les relations<sup>35</sup>. Si Charles de Neufville était déjà à la tête d'une compagnie de cinquante hommes d'armes des ordonnances du roi<sup>36</sup>, ce dernier n'a pas voulu lui confier une charge militaire après son ralliement<sup>37</sup>. Henri IV va alors le choisir comme ambassadeur extraordinaire à Rome dans le cadre du divorce du roi avec Marguerite de Valois et de la nouvelle union avec la princesse de Toscane Marie de Médicis. C'est pour d'Halincourt la première charge de représentant du roi qui va lui permettre d'effectuer son apprentissage diplomatique.

---

34 GARRISSON Janine, *Henri IV, op. cit.*, p. 187-189.

35 CASSAN Michel, « La réduction des villes ligueuses ... », art. cit., p. 170-171 ; FINLEY-CROSWHITE Annette, *Henry IV and the towns ... op. cit.*, p. 20 ; THOMAS Danièle, *Henri IV ... op. cit.*, p. 232-233.

36 Nous trouvons mention de cette compagnie en 1596, probablement dans le regroupement des troupes à Paris lors de la guerre contre l'Espagne : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 4, p. 514 ; lettre du roi Henri IV au connétable Henri de Montmorency, 6 mars 1596.

37 Nicolas de Villeroy voulait lui obtenir la fonction de grand-maître de l'artillerie, à laquelle le roi nomme finalement Antoine d'Estrées : LE CHARPENTIER Henri, *La Ligue à Pontoise ... op. cit.*, p. 212-213 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 272.

## 1) Le voyage en Italie du jeune Charles de Neufville : la formation militaire et courtisane.

Il existe plusieurs motifs qui peuvent motiver le déplacement en Italie : le pèlerinage (à Rome ou à Lorette), le plaisir (tourisme), la recherche d'une meilleure santé (une des raisons du voyage de Montaigne même si on ne peut pas le résumer à cela), la formation ...<sup>38</sup>. Si le motif du voyage est la première question que nous devons nous poser ici, nous ne pouvons y apporter une réponse franche et nette : si la formation semble être le principal but, les éléments qu'il a notés à ce sujet dans son carnet de voyage demeurent superficiels<sup>39</sup>. Dans ce journal, il y a consigné « *les choses remarquables que j'i ay veues* », c'est-à-dire ce qui a retenu son attention. Quelques éléments peuvent être mis en comparaison avec le journal de voyage de Montaigne, qui était en l'Italie trois ans avant d'Halincourt. Par exemple, Charles de Neufville a effectué son pèlerinage à Lorette comme Montaigne (et comme de nombreux catholiques se rendant en Italie). Il n'y a que la santé que nous pouvons ôter de la liste des raisons qui sont à l'origine du voyage de Charles de Neufville (même s'il ne manque pas de se rendre dans des bains proches de Padoue le 19 février 1584, certainement plus par curiosité que par nécessité thérapeutique<sup>40</sup>).

### 11) Un long voyage italien rempli de curiosités.

Nous ne sommes pas encore à l'époque du « Grand Tour » qui marque l'âge d'or du voyage en Italie, où le but touristique est non négligeable<sup>41</sup>. Les voyageurs ressentent néanmoins tous le besoin, même avant le « Grand Tour », de mettre sur le papier leurs impressions, leurs étapes ... Avant d'Halincourt, c'est Michel de Montaigne qui se plia à cet exercice, avec son *Journal de*

---

38 BATES Ernest Stuart, *Touring in 1600 ... op. cit.*, p. 3 *sqq.* ; MONGA Luigi, « Itinéraires de Français ... », art. cit., p. 438-439. Nous n'évoquerons pas ici ceux qui sont obligés de se déplacer, sans autre choix : CÉARD Jean *et al.*, *La curiosité à la Renaissance*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1986, p. 49-50.

39 BnF, ms. fr. 14660 ; « Mémoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). La réponse n'est pas plus évidente concernant Montaigne : JOUANNA Arlette, *Montaigne*, Paris, Gallimard, 2017, p. 206 *sqq.* ; LACOUTURE Jean, *Montaigne à cheval*, Paris, Seuil, 1998, p. 234-236. À Rome, il est encore trop tôt pour distinguer les pèlerins des « touristes » à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle par rapport au XVIII<sup>e</sup> siècle et aux jeunes Européens qui effectuent leur « Grand Tour » : PARTNER Peter, *Renaissance Rome : 1500-1559 ; a portrait of a society*, Berkeley, University of California Press, 1976, p. 55. De toute façon, le voyage d'Italie est vu, avant et surtout après notre période, comme un élément formateur en soi : BRILLI Attilio, *Le voyage d'Italie : histoire d'une grande tradition culturelle du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1989, p. 31 *sqq.*

40 BnF, ms. fr. 14660, fol. 14 ; « Mémoire de tout mon voege ... », *op. cit.* (annexe 3).

41 BERTRAND Gilles, *Le Grand Tour revisité : Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> -début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2008.

*voyage en Italie* où il consigne les lieux par lesquels il est passé mais aussi ses observations, ses jugements, très centrées sur l'humain<sup>42</sup>. Par contre, contrairement à lui, Charles de Neufville ne change pas de langue pour écrire en italien et son récit est bien plus pauvre<sup>43</sup>.

Charles de Neufville est-il parti accompagné ? Il ne fait aucune référence dans son journal à un quelconque compagnon de route (plus âgé pour le chaperonner) qui l'aurait accompagné en Italie, il parle à la première personne<sup>44</sup>. Il est pourtant difficilement imaginable qu'il soit parti seul sur les routes vu les dangers que cela peut représenter<sup>45</sup>. Nous sommes malheureusement obligés de demeurer sur ce constat, même si lors de sa résidence à Padoue il semble s'être fait un ami (Lelio Orsini) avec qui il visite les alentours de la ville<sup>46</sup> ; de même il parle à la première personne du pluriel lorsqu'il visite Naples et ses alentours<sup>47</sup>.

Il nous faut retracer les grandes étapes de son voyage. Charles de Neufville part de Paris le 12 novembre 1583<sup>48</sup>. La première partie de son trajet en France n'est transcrite dans son journal sous la forme d'une succession de lieux, des postes où il s'est arrêté, avec parfois une remarque comme à Montargis ou « il y a un Chateau fort vieil qui est assez beau dedans lequel il y a une fort grande sale », ou Nevers où il ne s'y est pas arrêté « parce que la peste j estoit »<sup>49</sup>. La seule étape française où il reste trois jours est Lyon<sup>50</sup>. Il passe par Chambéry en Savoie, puis par les montagnes pour se

---

42 DESAN Daniel (dir.), *Montaigne à l'étranger ... op. cit.* (nous soulignons l'article suivant : BALSAMO Jean, « Le Journal de Montaigne dans la tradition littéraire du récit de voyage en Italie », p. 13-29). D'autres exemples de récits de voyage contemporains de Charles de Neufville : ROHAN Henri de, *Voyage du duc de Rohan, fait en l'an 1600 en Italie, Allemagne, Pays-Bas Uni, Angleterre et Escosse*, Amsterdam : chez Louys Elzevier, 1646 ; TARDE Jean, *Deux voyages en Italie : à la rencontre de Galilée*, Genève, Slatkine, 1984.

43 BOCCAZZI Gaudenzio, « La curiosité du voyageur au XVI<sup>e</sup> siècle, ou l'art d'apprendre et de se parfaire par les voyages », *La curiosité à la Renaissance, op. cit.*, p. 56-57.

44 « Un peu apres que ie fus arivé en lad[ite] ville ... » : BnF, ms. fr. 14660, fol. 5v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

45 Voir par exemple le récit d'un voyage en Italie, de trois jeunes nobles Français en 1606, qui sont accompagnés d'un laquais : SIMONIN Michel, « *Voyage d'Italie (1606)*. Introd., établissement du texte et notes de Michel Bideaux », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°18, 1984, p. 73. Montaigne n'est pas parti seul non plus : JOUANNA Arlette, *Montaigne, op. cit.*, p. 205 ; LACOUTURE Jean, *Montaigne à cheval, op. cit.*, p. 237-239. BRILLI Attilio, *Le voyage d'Italie ... op. cit.*, p. 24 et 110-112.

En outre, Charles de Neufville ne part pas à l'aventure sur des chemins de traverse puisqu'il suit les grandes itinéraires, comme celui entre Lyon et Paris, aussi bien à l'aller qu'au retour : BnF, ms. fr. 14660, fol. 1v-2v et 42-42v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). BnF, ms. fr. 15383, fol. 1-1v ; ESTIENNE Charles, *La guide des chemins de France, Paris, Charles Estienne, 1552*, p. 145-146 ; MAYERNE Théodore Turquet de, *Sommaire description de la France, Allemagne, Italie, & Espagne, avec la Guide des chemins pour aller & venir par les provinces, & aux villes plus renomées de ces quatres régions [...]*, Genève, Jacob Stoer, 1605, p. 133-135. C'est la même chose entre Lyon et Chambéry ou entre Rome et Florence : BnF, ms. fr. 14660, fol. 37-37v ; « Memoire de tout mon voege ... », *op. cit.* (annexe 3). MAYERNE Théodore Turquet de, *Sommaire description de la France ... op. cit.*, p. 159 et 206.

46 BnF, ms. fr. 14660, fol. 27-27v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

47 *Ibid.*, fol. 33v et 35

48 *Ibid.*, fol. 1. Sur le trajet et les villes qu'il a traversées, nous renvoyons aux cartes de l'article de BOCCAZZI Gaudenzio, « La curiosité du voyageur ... », art. cit., p. 63-64.

49 BnF, ms. fr. 14660, fol. 1 et 1v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

50 *Ibid.*, fol. 2v.

rendre jusqu'à Turin<sup>51</sup>. Il y reste un jour et il change de moyen de transport, puisqu'il prend un carrosse pour aller jusqu'à Milan : il a, jusqu'à cette ville, effectué le trajet en louant des chevaux de poste<sup>52</sup>. De Milan aux portes du territoire vénitien, il prend de nouveau un carrosse avant, cette fois-ci de le mentionner, qu'il a pris « des chevaulx de louage » pour aller jusqu'à Padoue<sup>53</sup>. C'est à Milan qu'il devient un peu plus loquace dans sa description : après avoir remarqué que la ville était habitée par un grand nombre de population, il signale les armuriers qui sont réputés et nombreux, mais aussi les églises et l'hôpital dont il relève son revenu<sup>54</sup>.

Il est très difficile de retracer la temporalité de son trajet et les dates de ses arrêts, mais le voyage fut rapide : il note sa présence à Padoue le 11 décembre 1583, où il débute sa formation, soit un mois après son départ de Paris<sup>55</sup>. Il ne reprend son journal que le 30 janvier 1584 quand il se rend à Venise et nous livre aussi bien des éléments politiques, la description des monuments religieux, de la place Saint-Marc, la maison du patriarche, l'arsenal de Murano et la production verre<sup>56</sup>. Charles de Neufville revient à Padoue pour poursuivre sa formation après être resté une dizaine de jours à Venise<sup>57</sup>. Il ne tient plus à jour son récit de voyage jusqu'au 8 mai. Nous pouvons avancer deux hypothèses qui peuvent expliquer cette coupure dans son récit : la première est qu'il était trop occupé par les enseignements qu'il recevait et rien ne semble avoir retenu son attention pour être mentionné ; ou alors la maladie qu'il a eue a été plus longue et relativement sérieuse pour qu'il mette en pause son apprentissage (« iay disco[n]tinué mes exercices le 7 de Mars pour une maladie que iay eue »)<sup>58</sup> et qui explique peut être un nouveau séjour de quelques jours dans des bains chauds proches de Padoue<sup>59</sup>. Il est présent le 10 mai à Venise pour assister à l'union du Doge et de la mer le jour de l'Ascension<sup>60</sup>. En juin 1584, il reprend sa formation et l'été est entrecoupée de quelques visites autour de Padoue ainsi qu'une semaine à Venise où, entre autres, il visite le port où viennent les bateaux qui apportent les marchandises du Levant<sup>61</sup>, Venise qu'il va retrouver en octobre 1584<sup>62</sup>.

---

51 *Ibid.*, fol. 2v-3. Le chemin traditionnel : LAUNAY Pompée de (trad.), PALLADIO Andrea (aut.), *Les merveilles de la ville de Rome [...]*, Rome, 1673, p. 222-223.

52 BnF, ms. fr. 14660, fol. 3v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

53 *Ibid.*, fol. 4-4v.

54 *Ibid.*, fol. 3v-4. C'est également ce qu'a remarqué G. Boccazzi : BOCCAZZI Gaudenzio, « La curiosité du voyageur ... », art. cit., p. 57-58.

55 BnF, ms. fr. 14660, fol. 5-5v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

56 *Ibid.*, fol. 12-14. Venise est l'étape incontournable de tout voyage en Italie : BATES Ernest Stuart, *Touring in 1600 ... op. cit.*, p. 104-106 ; LAUNAY Pompée de (trad.), PALLADIO Andrea (aut.), *Les merveilles de la ville de Rome ... op. cit.*, p. 225-227 ; MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage*, Paris, Gallimard, coll. Folio classique, 2021 (1983), p. 162-163.

57 BnF, ms. fr. 14660, fol. 14 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

58 *Ibid.*, fol. 14v.

59 *Ibid.*, fol. 25v-26.

60 *Ibid.*, fol. 25-25v.

61 *Ibid.*, fol. 26v-28.

62 *Ibid.*, fol. 28.

Parti de Padoue à la fin d'octobre 1584, en carrosse, pour rejoindre Bologne<sup>63</sup> puis la côte Adriatique (Rimini, Pesaro, Fano, Ancône)<sup>64</sup> jusqu'à Lorette, à partir de laquelle il effectue le trajet jusqu'à Rome avec un cheval de louage, arrivant dans la Ville Éternelle le 1<sup>er</sup> novembre 1584<sup>65</sup>. Après avoir visité les cardinaux, c'est la basilique Saint-Pierre qu'il choisit de décrire, puis le Panthéon, l'église du Gesù, la galerie des cartes géographiques au Vatican (terminée un an avant sa visite), la Pietà, la villa d'Este à Tivoli où il montre s'intéresser avec une grande attention aux jardins<sup>66</sup>. Après cette dernière visite, il se tait le 28 décembre 1584 pour ne reprendre son récit que le 16 février 1585 quand il prend le chemin de Naples, territoire espagnol, où il ne manque pas de relever les ouvrages militaires qu'il croise sur sa route, pendant quatre jours de trajet le long de la côte<sup>67</sup>.

Il reste quinze jours à Naples et dans les environs (Pouzzoles) et, en comptant le trajet et les quelques arrêts, il ne s'absente guère plus d'un mois avant de revenir à Rome<sup>68</sup>. Il va quitter cette la Ville Éternelle en août, quelques jours après que le pape Sixte Quint ait chassé l'ambassadeur de France Jean de Vivonne, sans savoir si son départ est lié à celui de l'ambassadeur ; ils ne suivent pas le même chemin, l'ambassadeur se rendant dans la villa d'Este à Tivoli tandis que d'Halincourt prend la route du nord vers Florence en passant par Sienne<sup>69</sup>. Il visite plusieurs villes en Italie du nord, il passe une nuit de navigation sur le Pô entre Mantoue et Ferrare et un aller-retour entre Padoue et Venise<sup>70</sup>. Il prend le chemin du retour et il ne demeure que peu de jours là où il passe. Le 23 septembre 1585 il est à Gênes<sup>71</sup>. Il poursuit laconiquement la liste des lieux où il dort et les étapes par lesquelles il passe, ne donnant que quelques indications sur la manière dont il a effectué le trajet (comme par exemple une navigation sur la Loire entre Roanne et Briare). Il arrive à Paris le 28 octobre 1585 après être passé par Villeroy<sup>72</sup>

---

63 *Ibid.*, fol. 28v.

64 *Ibid.*, fol. 29-29v.

65 *Ibid.*, fol. 30-30v.

66 *Ibid.*, fol. 30v-33. BOCCAZZI Gaudenzio, « La curiosité du voyageur au XVI<sup>e</sup> siècle ... », art. cit., p. 60. Des jardins et des jeux d'eau de la villa à Tivoli décrits par Montaigne : MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage*, *op. cit.*, p. 233-235. Par contre, d'Halincourt ne semble pas avoir visité la bibliothèque du Vatican ou, du moins, cette visite n'est pas mentionnée et n'a pas retenu son attention (après tout, ce n'est pas un littéraire) : CALDARI BEVILACQUA Franca, « Montaigne alla Biblioteca vaticana », *Montaigne e l'Italia*, *op. cit.*, p. 365-390.

67 BnF, ms. fr. 14660, fol. 33-33v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). MAYERNE Théodore Turquet de, *Sommaire description de la France ... op. cit.*, p. 87-88.

68 BnF, ms. fr. 14660, fol. 35v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

69 *Ibid.*, fol. 37-37v. Sur Jean de Vivonne ; BREMOND D'ARS Guy de, *Le père de Madame de Rambouillet. Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome : d'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1884 (p. 105 *sqq.* pour son expulsion de Rome) ; DE WITTE Charles-Martial, « Notes sur les ambassadeurs de France à Rome et leurs correspondances sous les derniers Valois (1556-1589) », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Âge, Temps Modernes*, t. 83, n° 1, 1971, p. 118-120.

70 BnF, ms. fr. 14660, fol. 39v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

71 *Ibid.*, fol. 40v.

72 *Ibid.*, fol. 42-42v.

En parcourant le journal de Charles de Neufville, nous pourrions critiquer l'intérêt des éléments qui ont retenu son attention. Pourtant, la curiosité n'est pas critiquable : le jeune Charles de Neufville la partage comme n'importe quel voyageur de la fin XVI<sup>e</sup> - début XVII<sup>e</sup> siècles<sup>73</sup>. Bien entendu, il n'est pas indifférent aux ruines de la Rome antique et plus généralement de l'empire romain<sup>74</sup>, dont il recopie les inscriptions dans son Journal<sup>75</sup>. Montaigne faisait de même<sup>76</sup>. Il souligne les antiquités romaines qu'il a pu voir au palais Farnèse, à la Villa Médicis ou des collections privées<sup>77</sup>. Il manifeste un intérêt pour la mythologie avec le tombeau d'Anténoir à Padoue<sup>78</sup>. Il est vrai qu'en parallèle, Charles de Neufville relève des bizarreries : les restes d'un géant à Moulins (une côte et une épaule)<sup>79</sup>, un homme adulte atteint de nanisme à Padoue<sup>80</sup>.

Si au fur et à mesure des ces déplacements il relève les forts et palais qu'il a visités, il s'arrête parfois à des bâtiments moins éclatants : à Padoue une maison appelée « batailla et est ainsi apelee a cause de deux rivières lesquelles vie[n]ent droit l'une contre l'austre »<sup>81</sup>, à Mantoue une salle où « come vous parlez tout doucement contre la muraille d'un costé l'on vous entend de l'aultre »<sup>82</sup>. Il s'arrête quand même à la maison, entre Padoue et Venise, où Henri III s'est arrêté alors qu'il revenait de Pologne (un arrêt que d'autres Français font)<sup>83</sup>. La seule curiosité littéraire est à Padoue, où un libraire détient ce qui semble être du papyrus d'après la description qu'en fait d'Halincourt (« Jay veu en sa librairie du papier d'ecorse darbre de quoy escrivoient les anciens »)<sup>84</sup>. Par contre, il est logique que le culte grec orthodoxe qu'il croise à Venise le surprenne par ces aspects différents de la religion catholique (prêtres mariés, du pain au sarrasin fermenté et non pas une hostie)<sup>85</sup>. Pour terminer, à Pouzzoles, il fait l'expérience de la grotte du chien<sup>86</sup>, que n'importe quel voyageur qui passe à proximité teste, et qui est une étape incontournable du « Grand Tour »<sup>87</sup>. Ce nom provient

73 BRILLI Attilio, *Le voyage d'Italie ... op. cit.*, p. 41.

74 Par exemple à Vérone, qui semblent être en travaux : BnF, ms. fr. 14660, fol. 4v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

75 Comme l'épithaphe sur la sépulture de Tite-Live : *Ibid.*, fol. 14v. Ou encore celles d'une maison à Padoue, latines et grecques : *Ibid.*, fol. 15-

76 BOCCAZZI Gaudenzio, « La curiosité du voyageur au XVI<sup>e</sup> siècle ... », art. cit., p. 55-56.

77 BnF, ms. fr. 14660, fol. 31 et 32v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). Autre témoignage des collections du palais Farnèse : TARDE Jean, *Deux voyages en Italie .. ; op. cit.*, p. 39-40.

78 BnF, ms. fr. 14660, fol. 24v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). ROHAN Henri de, *Voyage du duc de Rohan ... op. cit.*, p. 28-29.

79 *Ibid.*, fol. 1v.

80 *Ibid.*, fol. 1.

81 *Ibid.*, fol. 14.

82 *Ibid.*, fol. 39.

83 *Ibid.*, fol. 6. Il s'agit de la villa des Contarini, aussi relevée par Montaigne : BETTONI Anna, « Venise et Padoue dans le récit du *Journal de voyage* », *Montaigne à l'étranger .. ; op. cit.*, p. 212.

84 BnF, ms. fr. 14660, fol. 27-27v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.*.

85 *Ibid.*, fol. 13.

86 *Ibid.*, fol. 34v-35. D'autres grottes aux alentours sont aussi mentionnées par Charles de Neufville, même si elles sont moins spectaculaires que celle du chien : *Ibid.*, fol. 34v-35v.

87 BOUCHARD Jean-Jacques, *Oeuvres, Journal. II, Voyage dans le royaume de Naples; Voyage dans la campagne de Rome*, Turin, G. Giappichelli, 1977, vol. 2, p. 313-315 ; RIGAUD Jean Antoine, *Bref recueil des choses rares, notables, antiques, citez, forteresses principales d'Italie...*, Aix, J. Tolosan, 1601, fol. 71v ; ROHAN Henri de,

des émanations toxiques qui émanent du sous-sol et des chiens qui s'évanouissent voire meurent asphyxiés s'ils les respirent trop longtemps (des chiens peuvent être loués par les voyageurs du « Grand Tour » pour en faire l'expérience).

## 12) La formation courtisane et politique.

C'est lors de son arrivée à Padoue un mois après son départ de Paris que Charles de Neufville donne des indications sur l'éducation qu'il va y recevoir : « Jay comencé a monter a cheval le 29 de Decembre 1583 sous un escuier nommé Jacomo. Jay comme[n]cé a tirer des armes et a dansser le i [1<sup>er</sup>] iour de lan 1584 a tirer des armes sous un nommé Janet a danser sous un nommé L/Zacarre.<sup>88</sup> » Padoue semble bien être la destination prévue au départ et, surtout, cela nous permet de penser que le but de ce voyage est bien à visée instructive. Pourquoi Padoue ? Certes, l'université de cette ville est connue et fréquentée par beaucoup d'érudits européens (parmi les Français : Étienne Dolet, Michel de L'Hospital, Galilée quelques années après la venue de Charles de Neufville)<sup>89</sup>. Dans le cas de d'Halincourt, c'est l'Académie qui s'y trouve qui justifie sa présence, visitée par Montaigne qui ne parle pas de l'université mais des « écoles d'escrime, du bal, de monter à cheval, où il y avoit plus de cent gentilshommes français »<sup>90</sup>. J. Balsamo a montré qu'à Padoue, les Français restaient entre eux et s'ils étaient formés par des Italiens, leur formation était adaptée pour correspondre à l'idéal du gentilhomme français, rendant le voyage en Italie nécessaire car aucune institution de ce type n'est présente en France, conséquence de la guerre civile<sup>91</sup>.

Servant au gentilhomme et au militaire, l'art du dressage est alors reconnu comme essentiel : « les enfans des Grands feront bien de practiquer de bo[n]ne heure, ainsi qu'il a faict, et l'art de bien dresser un cheval, [et] l'art de bien ranger un Regiment de Cavalier »<sup>92</sup>. Quant à « tirer des armes », nous n'avons pas davantage de précision s'il s'agit d'exercices militaires ou du maniement de l'épée, donnant comme résultat une escrime très géométrisée, où les déplacements et les mouvements sont calculés pour une pratique non violente mais pleine de maîtrise, tel un ballet d'escrime effectué par

---

*Voyage du duc de Rohan ... op. cit.*, p. 99.

88 BnF, ms. fr. 14660, fol. 5v-6 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

89 BURKE Peter, *La Renaissance en Italie : art, culture, société*, Paris, Harzan, 1991, p. 68-69 ; MAYERNE Théodore Turquet de, *Sommaire description de la France ..* ; *op. cit.*, p. 82 ; VENARD Marc, *Histoire du christianisme des origines à nos jours : tome VIII, Le temps des confessions (1530-1620/1630)*, Paris, 1992, p. 556. Pour une étude de l'Italie dans la formation juridique et artistique, nous renvoyons à BALSAMO Jean, « Le Voyage d'Italie ... », *art. cit.*, p. 9-21.

90 MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage*, *op. cit.*, p. 160. Aussi mentionné par : PICOT Émile, *Les Italiens en France ... op. cit.*, p. 288 et BETTONI Anna, « Venise et Padoue ... », *art. cit.*, p. 212. ROHAN Henri de, *Voyage du duc de Rohan ... op. cit.*, p. 29 ; VENARD Marc, *Histoire du christianisme ... op. cit.*, p. 556.

91 BALSAMO Jean, « Le Voyage d'Italie ... », *art. cit.*, p. 15.

92 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol 74.

des gentilshommes<sup>93</sup>. Quand en juin 1584 Charles de Neufville recommence ces activités qu'il avait stoppées (ce qui corroborerait un état physique dégradé comme nous avons émis l'hypothèse plus haut), un autre volet de sa formation débute en parallèle : il commence à apprendre l'italien ainsi qu'un enseignement de mathématiques<sup>94</sup>. Étant présent en tout « 10 mois et 7 iours a padoue », cette formation reste obscure puisqu'il ne reprenait la plume que pour décrire les visites et déplacements qu'il effectuait hors de Padoue<sup>95</sup>.

Voulant peut être mettre à profit ce qu'il a appris, il acquiert un cheval à Bologne<sup>96</sup>. Il est vrai que l'Italie est réputée aussi bien pour l'art équestre que la qualité de ses chevaux<sup>97</sup>. Dans cette ville, il va d'ailleurs « voltiger » et non plus apprendre à « monter a cheval »<sup>98</sup>. Il parfait sa maîtrise équestre car il ne s'agit plus seulement d'apprendre à manier un cheval, mais de montrer pour un jeune noble non pas sa capacité et sa force comme une démonstration militaire, mais son adresse lors des ballets équestres<sup>99</sup>. En restant à Bologne un mois et demi, d'Halincourt parfait son éducation auprès de nouveaux maîtres et de nouveaux enseignements : il va apprendre le luth<sup>100</sup>. Son attrait pour la chose équestre se manifeste encore après à Pesaro où il a visité les écuries du duc d'Urbin, qui peut contenir cent chevaux, de même à Naples dans les écuries du vice-roi ou à Florence dans celles du grand-duc<sup>101</sup>. « Ce nous sera donc assez de dire, qu'il a esté l'Idée parfaite d'un bon Cavalier » comme tient à le souligner son biographe<sup>102</sup>.

À côté de ces enseignements, sa présence en Italie lui permet de découvrir le fonctionnement politique de Venise. Il décrit avec une grande précision le fonctionnement du Grand Conseil, chargé d'assister le duc de Venise dans son activité juridique (plus précisément l'élection des magistrats avec le ballottage)<sup>103</sup>. Au point de vue militaire, c'est l'arsenal qui fait l'objet d'une description chiffrée : nombre de galères, dispositions, le Bucentaure et aussi bien les hommes et les femmes qui

93 CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps, ... op. cit.*, p. 250-252.

94 BnF, ms. fr. 14660, fol. 26 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

95 *Ibid.*, fol. 28v.

96 *Ibid.*, fol. 28v-29.

97 BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 542-545 (« équitation »).

98 Montaigne mentionne le « jeune seigneur de Monluc » (Blaise de Monluc) arrivé à Bologne peu avant lui « pour l'école des armes et des chevaux » : MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage, op. cit.*, p. 172.

99 CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps, ... op. cit.*, p. 241-248.

100 BnF, ms. fr. 14660, fol. 29 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). Bologne attire moins que Padoue car il n'y a pas d'académie : PICOT Émile, *Les Italiens en France ... op. cit.*, p. 291.

101 BnF, ms. fr. 14660, fol. 29v, 33v-34v et 38 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). Ces écuries du grand-duc ne contenaient pas seulement des chevaux, comme l'a listé Michel de Montaigne (d'Halincourt parlant de « bestes estranges » : chameau, lion, ours, tigre) : MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage, op. cit.*, p. 177.

102 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol 74.

103 BnF, ms. fr. 14660, fol. 7-12 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). La description des institutions politiques italiennes fait partie des éléments classiques que recherchent les jeunes quand ils voyagent dans la péninsule : BRILLI Attilio, *Le voyage d'Italie ... op. cit.*, p. 30.

y travaillent en grand nombre pour continuer à construire des galères<sup>104</sup>. Pourquoi cet attrait si soudain pour Venise ? Il est vrai que le pouvoir étant confié à peu de personnes et avec les décisions collectives ont suscité plus d'une fois l'admiration pour sa stabilité et sa puissance<sup>105</sup>. Nous allons retrouver le même intérêt pour l'arsenal de Naples et de tous les forts qui protègent la baie, tenus par des soldats espagnols<sup>106</sup>.

Étant en Italie, comme beaucoup de Français, il profite de son passage par Ancône pour réaliser un pèlerinage à Lorette<sup>107</sup>. Ce lieu a bien sûr retenu son attention : la basilique contient la maison qui aurait été amenée par les anges de Jérusalem, où se serait déroulée l'Annonciation. Le trésor du sanctuaire de Lorette (offrandes laissées par les pèlerins) est opulent<sup>108</sup>. Montaigne également y est passé, réalisant une promesse qu'il aurait faite si sa deuxième fille survivait – sa première était décédée – et a laissé un ex-voto<sup>109</sup>. Cela était un arrêt obligatoire pour chaque notable catholique qui passait proche de ce lieu, le plus important site de pèlerinage catholique de cette époque<sup>110</sup>, même si nous ne savons pas si Charles de Neufville y a laissé une trace de son passage.

Pour notre sujet, la troisième grande étape de son voyage italien est à la fois religieuse et politique : Rome. C'est l'occasion pour lui d'un premier contact avec le cérémonial romain puisqu'il assiste à la remise d'un chapeau de cardinal en consistoire public<sup>111</sup>. Le 24 novembre 1584, il est reçu en audience par le pape, introduit par le protecteur des affaires de France, le cardinal d'Este<sup>112</sup>. Le 10 avril 1585, il est présent à Rome lors du conclave qui va désigner le successeur de

---

104 BnF, ms. fr. 14660, fol. 13-14 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). Ce n'est pas le seul à noter ces éléments : ROHAN Henri de, *Voyage du duc de Rohan ;.. op. cit.*, p. 31.

105 BURKE Peter, *La Renaissance en Italie ... op. cit.*, p. 253-254 ; LABROT Gérard, *L'image de Rome, une arme pour la Contre-Réforme : 1534-1677*, Seyssel, Champ Vallon, p. 50-51.

106 BnF, ms. fr. 14660, fol. 34 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

107 *Ibid.*, fol. 29v-30.

108 BERCÉ Yves-Marie, *Lorette aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : histoire du plus grand pèlerinage des temps modernes*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011 (où l'auteur note la visite de d'Halincourt en octobre 1584 ; voir p. 187) ; LAUNAY Pompée de (trad.), PALLADIO Andrea (aut.), *Les merveilles de la ville de Rome ... op. cit.*, p. 230-233 ; RIGAUD Jean Antoine, *Bref recueil des choses rares ... op. cit.*, fol. 31-39.

109 BÉNÉ Charles, « Humanistes et pèlerinages au XVI<sup>e</sup> siècle, Montaigne à Lorette », *Montaigne e l'Italia, op. cit.*, p. 599-601 ; JOUANNA Arlette, *Montaigne, op. cit.*, p. 229 ; MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage, op. cit.*, p. 247.

110 BATES Ernest Stuart, *Touring in 1600 ... op. cit.*, p. 106-108 ; BERCÉ Yves-Marie, *Lorette aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ... op. cit.*, p. 186-187 ; BRILLI Attilio, *Le voyage d'Italie ... op. cit.*, p. 218 ; VENARD Marc, *Histoire du christianisme ... op. cit.*, p. 541. C'est le cas d'un autre voyage, dont Lorette est le seul but du voyage en Italie, de Florisel de Claveson parti de Valence en 1608 : DUBÉ Jean-Claude, « un pèlerin français en Italie au début du XVII<sup>e</sup> siècle », DELUMEAU Jean, *Homo religiosus : autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997, p. 61-65.

111 BnF, ms. fr. 14660, fol. 31 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). La participation à un consistoire semble être une étape récurrente des voyageurs français à Rome : MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage, op. cit.*, p. 196 ; TARDE Jean, *Deux voyages en Italie ... op. cit.*, p. 37-38.

112 BnF, ms. fr. 14660, fol. 32 ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3). Il se contente de donner la date de cet événement, tandis que Montaigne décrit lui son audience et le cérémonial qui lui est attaché (il est introduit par Louis Chasteigner, sieur d'Abain, alors ambassadeur – nous retrouverons son fils lors de l'ambassade ordinaire de Charles de Neufville) : JOUANNA Arlette, *Montaigne, op. cit.*, p. 220-221 ; MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage, op. cit.*, p. 192-195.

Grégoire XIII, Sixte Quint, ainsi que son couronnement et le *possesso*<sup>113</sup>. Il relate également la présentation de la haquenée par l'ambassadeur espagnol pour le royaume de Naples le jour de Saint-Pierre (cérémonie où, une fois qu'il va être ambassadeur de France, il a ordre de ne pas s'y trouver)<sup>114</sup>.

Les trois dernières étapes que nous avons chois de mettre en avant ont permises à Charles de Neufville de mieux connaître le pays et d'appréhender ces spécificités politiques : il s'agit bien là d'un autre volet d'instruction pour un futur diplomate, comme le suggère alors les traités sur l'ambassadeur<sup>115</sup>. Quant à l'équitation, cela lui a peut-être servi sur les champs de bataille lorsqu'il était gouverneur de Pontoise, mais, nous le verrons, c'est surtout à Rome qu'il va en faire la démonstration la plus éclatante lors des cavalcades qui sont régulières (entrée et sortie d'un ambassadeur, cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit en 1608). Pour finir, laissons le constat à Testefort : « Comme il est grandement utile aux enfans des Grands d'apprendre l'art militaire l'Art du Manege des leur bas âge ; aussi feu Monseigneur d'Halin-court approst si bien ces deux mestiers-la des ses tendres ans, qu'il devinst un grand Maistre en tous les deux »<sup>116</sup>.

---

113 Il est couronné le 28 avril 1585 : BnF, ms. fr. 14660, fol. 36-36v ; « Memoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

114 *Ibid.*, fol. 36v-37.

115 HOTMAN Jean, *L'ambassadeur*, s.l., 1603, p. 12 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : l'art de négociier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005, p. 152 et 200-201.

116 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaicte idée ... op. cit.*, fol. 72-72v.

## 2) La première charge de représentation : l'ambassade extraordinaire de 1600.

Henri IV, absout et reconnu par tous, doit répondre à une nouvelle sollicitation, qui enflamme de plus en plus : établir une dynastie en ayant au moins un descendant<sup>117</sup>. Son mariage avec Marguerite de Valois, le 18 août 1572, n'a pas répondu aux attentes : pas d'enfant issu de cette union n'est à signaler et ils vivent chacun de leur côté<sup>118</sup>. Si le divorce doit d'abord être prononcé, il va ensuite falloir trouver une nouvelle épouse au roi. Les négociations et le mariage vont coïncider avec une reprise de la guerre : le duc de Savoie s'est emparé en 1598 du marquisat de Saluces et Henri IV décida de le récupérer. Un conflit armé dont la fin va correspondre avec les cérémonies du mariage en France et l'entremise du cardinal Aldobrandini. Quel rôle va jouer Charles de Neufville ?

### 21) « Nous venons, Sire, de vous marier »<sup>119</sup> : Le divorce et négociation du mariage de Henri IV et de Marie de Médicis.

Avant que le divorce ne soit prononcé, le roi pensait déjà à la nécessité qu'il se remarie dans le but de perpétuer sa dynastie. Il est aussi conscient que cela ne peut se dérouler sans l'appui du pape, qui lui déjà accordé l'absolution, dans l'objectif de rétablir de bonnes relations après les troubles civils qu'a connus le royaume de France. C'est dans ce sens qu'il demande à Pomponne de Bellièvre (qui n'est pas encore chancelier) de se tourner vers le nonce du pape en France, le cardinal de Florence, pour qu'il le guide en cela ; d'autant plus que le pape avait commandé à son représentant d'assister le roi en cette occasion<sup>120</sup>. Il n'est bien entendu pas question d'amour, le mariage est ici destiné à montrer sa sincérité religieux en envisageant l'union avec une princesse catholique, comme

---

117 BnF, ms. fr. 3456, fol. 59-61v ; « Remonstrance faicte au Roy par ceulx du Clergé du Roy[au]me A paris pour supplier sa Ma[jes]te de se remarier [...] lan 1599 a fontainebleau ». CHAMBRUN Pierre Pineton de (sieur de l'Emperi), *Estrennes sur le mariage du Roy et de Marie de Médicis, princesse de Florence. Au Roy, par P. P. de Chambrun, sieur de Lempery. Augmenté d'un cantique et resjouyssance des François sur la venue de la Royne en France*, Paris, D. Binet, 1601 ; DU PEYRAT Guillaume, *Stances au roy faictes avant son mariage*, s.l.n.d., p. 1-6.

118 BABELON Jean-Pierre, *Henri IV, op. cit.* ; BÉLY Lucien, *La société des princes (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1999, p. 225-232 ; TAUZIN J-J-C, « Le mariage de Marguerite de Valois », *Revue des questions historiques*, t. 80, 1906, p. 447-498 ; THOMAS Danièle, *Henri IV : images d'un roi ... op. cit.*, p. 263-267 ; VIENNOT Eliane, « Autour d'un " démarriage " célèbre ; dix lettres inédites de Marguerite de Valois », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°43, 1996, p. 5-24 ; VIENNOT Eliane, *Marguerite de Valois : histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot, 1993 ; VIENNOT Eliane, *Marguerite de Valois : « la reine Margot »*, Paris, Perrin (Payot), 2005 (1993).

119 Mémoires de Sully, cité par : PRAULT Louis-Laurent, *L'esprit d'Henri IV, ou anecdotes les plus intéressantes, traits sublimes, reparties ingénieuses, et quelques lettres de ce prince*, Paris, chez Prault, 1770, p. 88.

120 GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 9, p. 418-419 ; lettre du roi Henri IV à Pomponne de Bellièvre, 21 février 1598.

il en a fait la déclaration au pape<sup>121</sup>.

La nouvelle épouse doit ainsi être en premier lieu catholique, mais ce n'est pas le seul critère de choix. Il faut une princesse pour un roi, le mariage obéissant à quelques règles, comme choisir une future épouse à l'extérieur du royaume<sup>122</sup>. Cela limitait alors considérablement le choix qui se porta sur la princesse de Toscane, Marie de Médicis, nièce du grand-duc Ferdinand I<sup>er</sup> et permettant de lier de nouveau la famille des Médicis et la couronne de France<sup>123</sup>. Par ce mariage, le roi de France pose de nouveau un pied en Italie, Marie de Médicis pouvant servir d'intermédiaire entre les deux pays et participer à y restaurer la présence française<sup>124</sup>. Enfin, Henri IV ayant emprunté de l'argent au grand-duc, ce mariage serait une occasion de rembourser cette dette en négociant la dot de Marie de Médicis.

Les négociations du divorce vont faire partie de la tâche du nouvel ambassadeur ordinaire du roi auprès du pape, Nicolas Brulart de Sillery. Si la dissolution n'est pas énoncée clairement dans ses instructions, c'est l'objet d'une lettre spécifique écrite de la main du roi que le nouvel ambassadeur doit présenter à Clément VIII, demandant de lui « octroyer la grace » qu'il lui demande<sup>125</sup>. Cette grâce était bien sûr le « desmariage »<sup>126</sup> du roi. Les destinataires des lettres de créance doivent appuyer l'action de Sillery à Rome sur ce sujet<sup>127</sup>, de même que les cardinaux français d'Ossat et de Joyeuse<sup>128</sup>.

---

121 « car je n'espouseray jamais femme qui ne soit vraiment catholique ; de façon que Vostre Sainteté s'en contentera ; recognoissant avec icelle que je ferois une tres grande faulte d'en prendre une aultre » : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, 1850, vol. 5, p. 184 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 6 novembre 1599. Dès que la nullité de son mariage est déclaré, les instances pour qu'il épouse une catholique se font plus insistantes : HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi, évêque de Modène, 1599-1601*, Rome, École française de Rome & Université pontificale grégorienne, 2002, p. 264-266 et 275-276 ; lettres du nonce Silingardi au cardinal Aldobrandini, 15, 17 et 30 mai 1599. Ce mariage permettait de justifier sa conversion récente à la religion catholique : BARBICHE Bernard, « Marie de Médicis, reine régnante, et le Saint-Siège : agent ou otage de la réforme catholique ? », *Le « Siècle » de Marie de Médicis*, FUMAROLI Marc (dir.), Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2003, p. 41-42.

122 LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisanes : une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, « Le Monde », 2007, p. 106-107.

123 BERCÉ Yves-Marie, *Nouvelle histoire de la France moderne, tome 3, La naissance dramatique de l'absolutisme : 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992, p. 17 ; CORMIER Maxime, « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis vu par Clément VIII et ses agents », *Dix-septième siècle*, 2012/3, n° 256, p. 542 ; DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 48-90 ; LECARPENTIER Bénédicte, « La reine diplomate : Marie de Médicis et les cours italiennes », *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dir.) Paris, Bréal, 2007, p. 182-192.

La grande-duchesse de Toscane, Christine de Lorraine, était la nièce du roi Henri III : Henri IV lui présente ses condoléances après l'assassinat d'Henri III : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1846, vol. 3, p. 23 ; lettre du roi Henri IV à la grande-duchesse de Toscane, 18 août 1589.

124 LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisanes ... op. cit.*, p. 105.

125 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 87 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, vers le 20 janvier 1599. Le nouvel ambassadeur passant par Florence (sans que nous ayons dans cette lettre davantage de détail, sûrement dans le but de préparer la nouvelle union ou au moins entretenir les bonnes relations) : *Ibid.*, p. 83 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 13 janvier 1599.

126 *Ibid.*, p. 59-60 ; lettres du roi Henri IV à Rosny et à Nicolas Brulart de Sillery, octobre 1598.

127 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 262, fol. 288 ; lettres du roi Henri IV au pape Clément VIII, ainsi qu'aux cardinaux Aldobrandini et de Florence, mai 1599.

128 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 151 et 161 ; lettres du roi Henri IV au

En parallèle de ces pourparlers, le roi a pris pour maîtresse Gabrielle d'Estrées, qui paraît presque comme une reine. Si le divorce avec Marguerite de Valois est prononcé, il est certain que le roi la prenne comme nouvelle épouse vu toutes les largesses qu'il lui a déjà données. C'est ce qui explique que le divorce n'était pas si aisément consenti et que la procédure est ralentie, du côté du pape mais également, peut-être, de Marguerite de Valois<sup>129</sup>. D'autant plus qu'en novembre 1594, Gabrielle d'Estrées a donné un fils à Henri IV, César. Cependant, elle décède le 10 avril 1599 d'éclampsie, après avoir donné naissance à un enfant mort-né à Paris<sup>130</sup>. Ce décès débloque la situation<sup>131</sup> : le motif du divorce est trouvé pour qu'il soit reconnu comme acceptable<sup>132</sup>. Le pape accorde la procédure de divorce le 24 octobre 1599, puis le procès se poursuit en France et la sentence est définitivement accordée fin décembre<sup>133</sup>. Ayant entretenu une correspondance avec Marguerite de

---

cardinal de Joyeuse, 24 juillet et 29 août 1599. DEGERT Antoine (Abbé), *Le Cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604), Sa vie, ses négociations à Rome*, Paris, librairie Victor Lecoffre, 1894, p. 276-283 ; FÉRET P., « la nullité du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois », *Revue des questions historiques*, n° 20, 1876, p. 95 sqq.

- 129 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 4, p. 77-78 et 211-213 ; lettres du roi Henri IV à Marguerite de Valois, 27 décembre 1593 et 14 septembre 1594. BARBICHE Bernard, DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully : l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997, p. 96-99 ; DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, op. cit., p. 35-37 ; GARRISSON Janine, *Henri IV. Le roi de la paix*, op. cit., p. 67 ; VIENNOT Eliane, *Marguerite de Valois : « la reine Margot »*, op. cit., p. 259-261.
- 130 AAV, F.B., Ser. II, 14, fol. 301 ; lettre de l'abbé Bandini au cardinal Aldobrandini, 10 avril 1599. HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 249-250 ; lettre du nonce Silingardi au cardinal Aldobrandini, 18 avril 1599. CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire de l'histoire de la paix entre les roys de France et d'Espagne [...]*, Paris, J. Richer, 1605, fol. 77v-78. BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, op. cit., p. 626-667 ; BARBICHE Bernard, DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully ... op. cit.*, p. 99 ; BERCE Yves-Marie, *Nouvelle histoire de la France moderne ... op. cit.*, p. 15-16 ; BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 554-555 (« Estrées, Gabrielle d' ») ; GARRISSON Janine, *Henri IV*, op. cit., p. 244-245 ; GARRISSON Janine, *Henri IV. Le roi de la paix*, op. cit., p. 68 ; HUGON Alain, « le duché de Savoie et la Pax Hispanica. Autour du traité de Lyon (1601) », *Cahiers d'histoire*, n°2-2001, p. 227 ; THOMAS Danièle, *Henri IV : images d'un roi ... op. cit.*, p. 376-380.
- 131 Ce qui avait été pressenti dès les jours qui suivaient le décès de Gabrielle d'Estrées : AAV, F.B., Ser. II, 14, fol. 305-305v ; lettre de l'abbé Bandini au cardinal Aldobrandini, 19 avril 1599. À la fin du mois, l'intention du roi de s'unir à Marie de Médicis est quasi-certaine (« E opinione commune, che S. M<sup>te</sup> habbia inclinatione alla Nipote del Gran Duca, ottenere de la dispensa da N.S. mà pare che si pretenda dui million d' di dotte, ò quantità simile. » : AAV, F.B., Ser. II, 14, fol. 315v ; lettre de l'abbé Bandini au cardinal Aldobrandini, 28 avril 1599. L'affaire va maintenant être traitée à Rome par l'ambassadeur du roi : AAV, F.B., Ser. II, 14, fol. 313 ; lettre de l'abbé Bandini au cardinal Aldobrandini, 8 mai 1599.
- 132 Des dispenses avaient été octroyées par le pape concernant leur degré de parenté : CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 95-95v. C'est donc la « parenté spirituelle » (le père de Marguerite de Valois était le parrain d'Henri IV) qui va être invoquée comme prétexte : BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, op. cit., p. 841-842 ; BÉLY Lucien, *La société des princes ... op. cit.*, p. 237 ; GARRISSON Janine, *Henri IV. Le roi de la paix*, op. cit., p. 87 ; VIENNOT Eliane, « Autour d'un " démariage " célèbre ... », art. cit., p. 20-21. Arnaud d'Ossat avait analysé les diverses justifications possibles pour permettre ce divorce : OSSAT Arnaud (d'), *Lettres inédites du cardinal d'Ossat, publiées avec une notice et des notes par Philippe Tamizey de Larroque*, Paris, A. Aubry, 1872, p. 34-38 ; lettre de Arnaud d'Ossat à Nicolas de Villeroy, 15 octobre 1598. Un mémoire (non daté) avait été établi pour servir d'instruction dans le cadre de cette négociation : BnF, ms. fr. 3691, fol. 122-126v. FÉRET P., « la nullité du mariage de Henri IV ... », art. cit., p. 98 sqq. Sur la distinction entre nullité et dissolution du mariage : HUIZING Peter, « La dissolution du mariage depuis le concile de Trente », *Revue de droit canonique*, t. 21, 1971, p. 139-140 ; NAUROIS Louis de, « Le concept juridique de nullité de mariage. Équivoques et ambiguïtés », *Revue de droit canonique*, t. 26, 1976, p. 43-66.
- 133 GARRISSON Janine, *Henri IV. Le roi de la paix*, op. cit., p. 87-88. Sur le détail du divorce, voir les correspondances échangées entre Rome et le nonce en France : HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*

Valois, Henri IV informe celle-ci de la rupture de leur mariage accordée par le pape ; dans cet échange de la fin d'année 1599, nous pouvons ressentir le soulagement et la volonté que tous les deux souhaitent rester en bons termes<sup>134</sup>.

Désormais, il ne reste plus qu'à finaliser les négociations du contrat de mariage. En effet, c'est bien avant d'obtenir cette dissolution que les discussions se sont engagées pour cela<sup>135</sup>. C'est ce qui explique que les négociations ne durèrent pas longtemps entre les ministres du roi et le représentant du grand-duc, un chanoine, Bassio Giovannini<sup>136</sup>. Ayant emprunté une forte somme d'argent aux Médicis, le marquis de Rosny espérait que la dot de Marie de Médicis soit du même montant que la dette dans le but de l'annuler (plus d'un million d'écu)<sup>137</sup>. Cette prétention n'étant pas accordée du côté des Florentins, la dot de Marie de Médicis va s'élever en tout à 600 000 écus, et le trajet de la futur reine de France va être prise en charge par le grand-duc<sup>138</sup>. Le contrat fut signé le 25 avril 1600 et on trouve mentionnés la dot, le douaire et les bijoux que le roi de France donne à Marie de Médicis, ainsi que des dispositions si elle décède avant Henri IV (ou l'inverse) et s'il y a déjà des enfants ou non si cet événement venait à se produire<sup>139</sup>. Ce contrat acte aussi la renonciation de

---

134 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 194-195 ; BnF, Clairambault 358, fol. 330 ; BnF, ms. fr. 2945, fol. 97 ; BnF, ms. fr. 3456, fol. 46v-57 ; BnF, ms. fr. 4744, fol. 107-107v ; CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 96 ; PÉRICAUD Antoine, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, Lyon : Pélagaud et Lesne et Mougins-Rusand, 1846, vol. 2, p. 145-146. VIENNOT Eliane, *Marguerite de Valois : « la reine Margot »*, *op. cit.*, p. 261-263.

135 HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 134-135 ; MERKI Charles, *La marquise de Verneuil (Henriette de Balzac d'Entragues) et la mort de Henri IV : d'après les mémoires du temps et des documents manuscrits*, Paris, Plon, 1912, p. 81-82 ; STRONG Roy, *Les fêtes de la Renaissance*, Arles, Solin, 1991, p. 267 ; ZELLER Berthold, *Henri IV et Marie de Médicis : d'après des documents nouveaux tirés des archives de Florence et de Paris*, Paris, Didier, 1877, p. 2 sqq. Au fur et à mesure de la pacification du royaume, le roi de France avertit le grand-duc de ses progrès et entretient régulièrement leurs bonne relation avec une correspondance suivie : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 3, p. 254 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 14 septembre 1590. Henri IV va même mettre à disposition des soldats dont il va demander la levée en Languedoc, le grand-duc se chargeant des frais de la levée et de leurs soldes, pour qu'ils soient « par tout où il voudra les employer » : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 656 ; lettre du roi Henri IV au connétable Henri de Montmorency (aussi gouverneur et lieutenant général du roi en Languedoc), 13 août 1602.

136 PRAULT Louis-Laurent, *L'esprit d'Henri IV ... op. cit.*, p. 88-89. Sur les généralités du contrat de mariage : BÉLY Lucien, *La société des princes ... op. cit.*, p. 198-209.

137 Des troupes de Suisse et de l'argent envoyé par le grand-duc pour permettre au roi de reconquérir son royaume ; par exemple en avril 1593, ce sont 4 000 Suisses dont la solde est payée pour un an, une somme pour payer la solde de 1 000 Suisses pendant six mois ainsi que 200 000 écus : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 3, p. 764 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 26 avril 1593.

138 BARBICHE Bernard, DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully ... op. cit.*, p. 138 ; GARRISSON Janine, *Henri IV. Le roi de la paix*, *op. cit.*, p. 88 ; MAMONE Sarah, *Paris et Florence : deux capitales du spectacle pour une reine, Marie de Médicis*, Paris, Seuil, 1990, p. 21 ; ZELLER Berthold, *Henri IV et Marie de Médicis ... op. cit.*, p. 27.

139 Nous avons relevé plusieurs exemplaires de ce contrat de mariage : Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 6, fol. 300-310 ; BnF, ms. fr. 2747, fol. 6v-10v ; BnF, ms. fr. 3434, fol. 23-28v ; BnF, ms. fr. 3456, fol. 47-49 ; BnF, ms. fr. 4331, fol. 219-243. Exemplaire imprimé : DUMONT Jean, *Corps universel diplomatique du droit des gens [...]*, Amsterdam, chez P. Brunel, 1728, vol. 5, p. 4-5.

DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, *op. cit.*, p. 38-39 ; MARIÉJOL Jean-H, « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis, conférence faite à la société d'étude d'histoire locale, le 31 janvier 1924 », *Revue du Lyonnais*, série 6, n°13-16, 1924, p. 133-134.

Marie de Médicis à son héritage florentin<sup>140</sup>. Ce mariage, démonstration publique de l'union entre Florence et la France, est mal vu des Espagnols<sup>141</sup>. Pour remercier le pape d'avoir accordé son divorce et ainsi la possibilité de se marier à nouveau, le roi de France va envoyer une ambassade extraordinaire à Rome, confiée à Charles de Neufville.

## 22) L'ambassade extraordinaire de Charles de Neufville : un rôle très limité.

Il était peu important que Charles de Neufville ait une quelconque connaissance diplomatique pour effectuer cette charge, puisqu'il s'agissait d'une ambassade « passagère et de simple ostentation » comme le rappelle Callières dans son traité<sup>142</sup>. C'est l'occasion pour Henri IV de consolider un peu plus le ralliement des Neufville-Villeroy à la couronne en honorant le fils sans que, cette fois-ci, une intervention du père soit à signaler pour obtenir cet honneur. Lors de son voyage de jeunesse, Charles de Neufville avait fait étape à Florence lors de son retour en France et il avait rencontré le grand-duc, qui était alors le père de Marie de Médicis, dans la banlieue de la ville<sup>143</sup>.

C'est dès la fin décembre 1599 que l'envoi de d'Halincourt est décidé pour aller remercier le pape d'avoir accordé la dissolution du mariage du roi<sup>144</sup>. Le représentant du grand-duc a un jugement sévère sur cet ambassadeur, qui n'a les capacités de seulement prendre en charge une ambassade extraordinaire car « non essendo uomo da trattare di altro ; non è tenuto uomo di negozii »<sup>145</sup>. Comme n'importe quel ambassadeur, Charles de Neufville reçoit des instructions en janvier 1600 et lorsque nous les parcourons, nous voyons bien qu'il n'a aucune marge de manœuvre, comme le montre le récit des paroles qu'il doit présenter au pape lors de son audience<sup>146</sup>. Nous en avons relevé 12 exemplaires au cours de nos dépouillements<sup>147</sup>. En plus des instructions, il reçoit des lettres de

140 Cette renonciation va être signée à Fontainebleau le 23 mai 1601 (contresignée par Nicolas de Villeroy, représentant alors le roi) : BnF, Dupuy 744, fol. 150-151 ; BnF, ms. fr. 4331, fol. 245-255.

141 AAV, F.B., Ser. IV, 253, fol. 46 ; *avvisi* de Venise, 22 avril 1600.

142 WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 196.

143 BnF, ms. fr. 14660, fol. 38v ; « Mémoire de tout mon voege ... » *op. cit.* (annexe 3).

144 HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 384 ; lettres du nonce Silingardi au cardinal Aldobrandini, 30 décembre 1599.

145 « n'étant pas un homme pour négocier sur autre chose ; il n'est pas tenu pour être un homme de négociation » (trad. personnelle) : CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France ... op. cit.*, p. 399 ; lettre de l'ambassadeur Giovannini au grand-duc de Toscane, 4 janvier 1600.

146 Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 15, fol. 270-273v ; « Instruction au sieur Dhalincourt Chevalier des Ordres du Roy Et Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, allant vers nostre saint pere le Pape par le Commandement de sa Maiesté en Janvier 1600 » (annexe 5). Nous utiliserons cette référence pour la suite de notre propos.

147 BnF, Dupuy 557, fol. 29-36 ; BnF, ms. fr. 3434, fol. 11-22 ; BnF, ms. fr. 4112, fol. 238-241v ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 24-29v ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 185-188v ; BnF, ms. fr. 16061, fol. 144v-148v ; BnF, ms. fr. 17826, fol. 240-249 ; BnF, ms. fr. 17833, fol. 157-161v ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 190-193v ; BnF, ms. fr. 17837, fol. 97-101 ; BnF,

créance<sup>148</sup> mais aussi d'autres lettres adressées à des cardinaux qui ont œuvré pour cette dissolution et que le roi souhaite remercier<sup>149</sup>.

Des dispositions sont prises pour le trajet de son ambassadeur : Henri IV demande à la république de Gènes d'abord de lui permettre le passage sûr dans cette ville pour se rendre ensuite à Rome ; or l'objectif premier de cette lettre est de lui obtenir une galère qui vienne le chercher à Antibes pour le conduire jusqu'à Gènes (notons que le roi ne mentionne pas la raison du trajet de d'Halincourt)<sup>150</sup>. C'est bien ce qu'il a obtenu, comme le montre les remerciements du roi<sup>151</sup>. Grâce à Palma Cayet dans sa *chronologie septenaire*, nous pouvons compléter le reste de son trajet : après avoir été « traicté magnifiquement » au plais de Gimaldi de Gènes, il a poursuivi sa route par la voie terrestre (poste à cheval) jusqu'à Rome (ce qui est assez surprenant pour un ambassadeur)<sup>152</sup>.

Arrivé à Rome, Charles de Neufville loge chez l'ambassadeur de France Sillery<sup>153</sup>. Son audience auprès de Clément VIII est le 7 février 1600<sup>154</sup>. D'Halincourt n'évoque pas le nouveau mariage du roi, il se contente de remercier le pape au nom du roi de la dissolution de son union avec Marguerite de Valois<sup>155</sup>. Il ne fait aucune mention de la princesse de Toscane, mais le nonce avait conseillé à

---

ms. fr. 17843, fol. 237-240v.

148 Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 15, fol. 275-275v ; « Instruction au sieur Dhalincourt Chevalier des Ordres du Roy Et Capitaine de cent hommes darmes de ses Ordonnances, allant vers nostre saint pere le Pape par le Commandement de sa Maiesté en Janvier 1600 » (annexe 5). BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi et Testi 250, p. 31-32 ; lettres du roi Henri IV au pape Clément VIII et au cardinal Aldobrandini, 7 janvier 1600. Pour la version italienne : BAV, Vat. lat. 14670, fol. 28 (au pape Clément VIII) et fol. 38 (au cardinal Aldobrandini). Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la nécessité qu'un ambassadeur reçoive des instructions et lettres de créance du souverain qui l'envoie avant son départ, en analysant celles que d'Halincourt reçoit pour son ambassade ordinaire.

149 AAV, F.B., Ser. II, 487, fol. 67 et 89 ; lettres du roi Henri IV au cardinal San Marcello et au cardinal Saint-Georges, 8 janvier 1600.

150 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 199 ; lettre du roi Henri IV à la république de Gènes, 11 janvier 1600. Cité aussi par CASATI Charles, « Lettres inédites de Henri IV », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1862, t. 23, p. 438. LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 273.

151 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 214-215 ; lettre du roi Henri IV à la république de Gènes, 22 mars 1600. Elle est mentionnée également par CASATI Charles, « Lettres inédites de Henri IV », art. cit., p. 438-439.

152 CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 120v-121.

153 Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 15, fol. 266 ; « Instruction au sieur Dhalincourt Chevalier des Ordres du Roy Et Capitaine de cent hommes darmes de ses Ordonnances, allant vers nostre saint pere le Pape par le Commandement de sa Maiesté en Janvier 1600 » (annexe 5).

154 LIGNEREUX Yann, « La puissance des Villeroy ... », art. cit., p. 321 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ;.. op. cit.*, p. 273.

155 D'où la nécessité que le nonce continue à l'informer des tractations qui se font en France : HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, 2002, p. 399 ; lettre du cardinal Aldobrandini au nonce Silingardi, 19 février 1600 (autre référence : AAV, F.B. Ser. II, 474, fol. 74v). C'est en effet le nonce qui averti Rome de la signature du contrat de mariage et du montant de la dot : *Ibid.*, p. 407 ; lettre du nonce Silingardi au cardinal Aldobrandini, 13 mars 1600.

De son côté, d'Halincourt est chargé d'un mémoire retraçant toute la procédure française d'annulation qu'il doit présenter au pape, et transmettre à Sillery les remerciements du roi pour son action dans cette affaire : Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 15, fol. 266-268 ; « Instruction au sieur Dhalincourt Chevalier des Ordres du Roy Et Capitaine de cent hommes darmes de ses Ordonnances, allant vers nostre saint pere le Pape par le Commandement de sa Maiesté en Janvier 1600 » (annexe 5).

Clément VIII de favoriser cette nouvelle union si elle lui était exposée, sinon il y a de grands risques que le roi se tourne vers sa nouvelle maîtresse ou une protestante<sup>156</sup>. Si Clément VIII aurait bien vu un mariage avec une Espagnole, pour fortifier la paix de Vervins encore fraîche, le nonce en France Gasparo Silingardi l'avait tenu informé des négociations françaises et de la nouvelle liaison du roi avec Henriette d'Entraques : mieux valait donc favoriser le mariage avec la princesse toscane<sup>157</sup>. B Haan a montré que si le pape connaissait tout des tractations de la nouvelle union du roi grâce aux lettres du nonce, ce n'est que fin mars que l'annonce lui ait faite officiellement, donc seulement une fois que le contrat est signé. Le Saint-Siège a été complètement laissé de côté dans les négociations de ce nouveau mariage<sup>158</sup>. L'acceptation du mariage par le pape est manifeste car il choisit pour légat son propre neveu, Pietro Aldobrandini, lors d'un consistoire le 25 septembre<sup>159</sup>.

Entre temps, d'Halincourt et Sillery prennent la route de Florence. Cette délégation étant composée de deux ambassadeurs, Wicquefort a souligné que cela permettait de renforcer la solennité et l'importance d'une ambassade dans le cas d'un mariage (négociation d'un contrat ou d'une obédience), comme c'est le cas ici<sup>160</sup>. Nous pouvons penser que pour Charles de Neufville, c'est une occasion de se former, d'autant plus si sa prochaine charge d'ambassadeur ordinaire est déjà envisagée par lui ou Nicolas de Villeroy<sup>161</sup>. Le roi avait transmis à Charles de Neufville de nouvelles instructions à destination du déplacement de Sillery, datées du 6 janvier 1600<sup>162</sup>, ainsi qu'une lettre de créance pour le grand-duc<sup>163</sup>.

156 HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 386-387 ; lettre du nonce Silingardi au cardinal Aldobrandini, 6 janvier 1600. Ce qui est confirmé par le roi : BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 37-38 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 1<sup>er</sup> mars 1600.

157 HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ;.. op. cit.*, p. 135.

158 CORMIER Maxime, « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis ... », art. cit., p. 538 *sqq.* ; HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 136. C'est *a posteriori*, une fois que le contrat a été signé, que le roi demande au pape (par pure forme) de valider et soutenir cette union : BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 34-35 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 9 mars 1600. Une fois que tout est certain de se dérouler, Henri IV remercie le pape pour avoir autorisé cette union : BAV, Vat. lat. 14670, fol. 1 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 1<sup>er</sup> mai 1600.

159 HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 136. Clément VIII étant florentin, il voyait en cette union une occasion de lutter contre l'influence espagnole en Italie : BABELON Jean-Pierre, *Henri IV, op. cit.*, p. 839 ; BARBICHE Bernard, « Henri IV et l'Europe », *La présence des Bourbons en Europe, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, BÉLY Lucien (dir.), Paris, PUF, 2003, p. 50 ; MARIÉJOL Jean-H, « Le Mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis ;.. », art. cit., p. 132. Un journal permet de retracer toute la venue de Pietro Aldobrandini pour le mariage royal ainsi que la paix de Lyon : BAV, Barb. lat. 4845 (« Diario del viaggio del Cardinale Pietro Aldobrandino nell'andare Legato à Firenze per la Celebratione dello Sposalitio della Regina di Francia, e poi in Francia per la Pace »). Pour les facultés du cardinal : BAV, Barb. lat. 2412, fol. 173-182v ; BnF, ms. fr. 15473, fol. 67-78. RICHARD P., « La légation Aldobrandini et le traité de Lyon, septembre 1600 - mars 1601 », *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, 1902, t. 7, p. 483 ; *Ibid.*, 1908, t. 8, p. 28-29.

160 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions ...*, Cologne : P. Marteau, 1690, partie 1, p. 367.

161 ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris, chez A. Pedone, 1912, p. 18.

162 BnF, ms. fr. 3434, fol. 28v-30v (annexe 6). Autre exemplaire (daté du 3 janvier) : BnF, ms. fr. 3456, fol. 49-49v.

163 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 198 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 8 janvier 1600.

Charles de Neufville assiste à la sa signature du contrat, qui est suivie de festivités : un *Te deum* chanté dans la cathédrale de Florence, un dîner public où Marie de Médicis était placée sous un dais et où Sillery lui tenait la serviette. Ces détails sont rapportée en France par Charles de Neufville, qui est revenu en France et présent à Fontainebleau le 6 ou 7 mai 1600<sup>164</sup>, ayant fait le chemin par la voie terrestre puisqu'il est passé par Chambéry où il aurait pu voir le duc de Savoie, mais ce dernier était occupé à chasser<sup>165</sup>. Il apporte, avec lui, le portrait de la future reine de France (tandis que le roi lui avait envoyé le sien) et le contrat de mariage<sup>166</sup>, ainsi qu'une lettre du grand-duc à laquelle Henri IV va répondre en le remerciant pour la conclusion de son mariage et de cette alliance qui est désormais conclue entre leurs familles (une démonstration de la « société des princes »)<sup>167</sup>. Charles de Neufville a fait l'éloge de la reine auprès du roi, vantant ses manières et sa beauté<sup>168</sup>. C'est également à cette date que Henri IV charge son ambassadeur à Rome de présenter de nouveau au pape et au cardinal Aldobrandini ses remerciements pour avoir accepté sa nouvelle union et d'avoir fait le choix de son neveu comme légat pour célébrer son mariage<sup>169</sup>. Enfin, pour l'apologiste de Charles de Neufville, c'est une fois de plus l'occasion de louer ses mérites<sup>170</sup>. Il est vrai que le roi reconnaît que son ambassadeur extraordinaire a bien agi pour son service (« duquel si j'ai été bien servi au voiage qu'il a fait par delà »), or n'ayant aucun pouvoir de négociation ou de prise de position, Charles de Neufville reconnaît que c'est Sillery qui a occupé le plus grand rôle dans lors de cette fin de négociation<sup>171</sup>.

Une fois d'Halincourt redevenu en France, Nicolas de Villeroy est heureux du bon accueil que la nouvelle reine a réservé à son fils et, dans l'attente de pouvoir la voir et lui dire directement, il envoie un homme en son nom pour lui présenter sa fidélité<sup>172</sup>. Henri IV envoyait également le sieur de Frontenac qui avait la charge de déclarer son en son nom son amour à Marie de Médicis et de se

164 L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 612 ; CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 121. Le roi accusant réception dans sa lettre des lettres de Sillery du 28 avril ainsi que du contrat de mariage signé : HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV à Monsieur de Sillery, ambassadeur a Rome du 1<sup>er</sup> avril au 27 juin 1600*, Paris, A. Aubry, 1866, p. 47 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 12 mai 1600.

165 HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV à Monsieur de Sillery, ambassadeur a Rome du 1<sup>er</sup> avril au 27 juin 1600*, Paris, A. Aubry, 1866, p. 53 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 12 mai 1600.

166 CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 121-121v. LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 273.

167 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 233-234 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 23 mai 1600.

168 CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France ... op. cit.*, p. 414 ; lettre de l'ambassadeur Giovannini au grand-duc de Toscane, 12 mai 1600.

169 HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV ... op. cit.*, p. 37-39 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 11 mai 1600. *Ibid.*, p. 100 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 30 juin 1600.

170 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol. 126-127 ; LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 273.

171 HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV ... op. cit.*, p. 48 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 12 mai 1600.

172 BnF, ms. fr. 4028, fol. 67-67v ; lettre de Nicolas de Villeroy à Marie de Médicis, 23 juin 1600/1601.

réjouir du mariage avec le grand-duc et grande-duchesse de Toscane<sup>173</sup>. En août, le roi de France envoie son « grand escuyer » Bellegarde à Florence<sup>174</sup> pour porter la procuration au grand-duc (lui permettant d'épouser sa nièce en son nom)<sup>175</sup> puis accompagner la nouvelle reine en France<sup>176</sup>. Pour cela, il est accompagné d'une suite de gentilshommes français (Palma Cayet en dénombre quarante)<sup>177</sup>. Pour Nicolas Brulart de Sillery, ce mariage acte la fin de son ambassade à Rome, puisque sa mission principale qui était d'obtenir le divorce du roi et de faciliter son remariage. Le roi le charge de revenir en France en même temps que le cortège qui accompagne Marie de Médicis<sup>178</sup>.

Le 24 mai 1600 est la première lettre que le roi Henri IV envoie à Marie de Médicis ; s'il y déclare sa volonté de la rencontrer et son amour pour elle, sentiments renforcés par la description que Charles de Neufville lui a faite après l'avoir rencontrée : « Les vertus et perfections qui reluisent en vous et vous font admirer de tout le monde, avoient, il y a desjà longtemps, allumé en moy un desir de vous honorer et servir comme vous le merités ; mais ce que m'en a rapporté Halincourt l'a fait croistre »<sup>179</sup>. Débute ensuite une correspondance, où le roi la tient informée des mouvements du duc de Savoie, de son état de santé en espérant qu'elle se porte bien elle aussi, de la volonté qu'il a d'avoir des enfants (« nous puissions faire un bel enfant, qui fasse rire nos amis et pleurer nos ennemis »), des préparatifs pour son arrivée (envoi d'un tailleur car la reine souhaite s'habiller à la mode française par exemple)<sup>180</sup>, remerciement de présent que Marie de Médicis lui a expédié, etc.<sup>181</sup>

173 BnF, Dupuy 407, fol. 43 ; lettre du roi Henri IV à Marie de Médicis, 24 mai 1600. HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV ... op. cit.*, p. 62-64 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 24 mai 1600.

174 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 288 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 25 août 1600. Roger de Saint-Lary de Bellegarde qui a été un des premiers à reconnaître Henri IV mais n'a pas le statut pour représenter le roi lors de la cérémonie : DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis ; .. op. cit.*, p. 40. Après l'accueil reçu par Charles de Neufville à Gènes, c'est le même office qu'il espère et attend de la république de Gène pour Bellegarde : CASATI Charles, « Lettres inédites de Henri IV », art. cit., p. 439 (lettres du 22 août 1600).

175 Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 6, fol. 318-320 ; « Commission du Roy henry 4 au duc de florence pour espouser la Reine par parole de present. a lion le 11 Aoust 1600 ». DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis ... op. cit.*, p. 40.

176 Voir les divers exemplaires des instructions qu'il reçoit en août 1600 : BnF, ms. fr. 3434, fol. 1-9 ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 182-184v ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 186-189. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 281 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 19 août 1600. *Ibid.*, p. 286 ; lettre du roi Henri IV à Marie de Médicis, 23 août 1600.

Au départ, Bellegarde ne devait même pas accompagner Marie de Médicis en France mais aller rendre une nouvelle obédience au pape une fois le mariage par procuration célébré à Florence : BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 41 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 11 août 1600. HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV ... op. cit.*, p. 41-42 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 11 mai 1600.

177 DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis ... op. cit.*, p. 40 ; CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 177 ; ZELLER Berthold, *Henri IV et Marie de Médicis ... op. cit.*, p. 329-331.

178 BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 42 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 12 août 1600.

179 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 234-235 (citation p. 234). Autres exemplaires : NOUAILLAC J., *Henri IV raconté par lui-même ... op. cit.*, p. 309-310.

180 Dubost Jean-François, « le corps de la reine, objet politique : Marie de Médicis », *Femmes & pouvoir politique ... op. cit.*, p. 247-262.

181 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 249, 256, 270, 296-297, 306-307 ;

Le mariage par procuration<sup>182</sup> est célébré le 5 octobre 1600 (le roi apprend la nouvelle le 17 octobre) par le cardinal Aldobrandini<sup>183</sup>. Nous pouvons être surpris par la longueur entre la signature du contrat de mariage et la cérémonie florentine. Envisager un mariage à l'automne permettait d'éviter la saison estivale où les grandes chaleurs rendent les voyages difficiles mais, par dessus tt, l'objectif est d'obtenir que les galères de Malte et celles de Gênes réquisitionnées par le grand-duc soient sûres d'être disponibles pour être utilisées<sup>184</sup>. Autre raison avancée, le mariage étant prévu au départ au moins de juin, ce qui était impossible vu les préparatifs à effectuer en France : « il me seroit du tout impossible de le faire dans le mois de juin, comme le Grand Duc et vous aviez projeté ; car quant ledit Hallincourt est arrivé, il m'a trouvé que je n'avois commencé à préparer aucune chose pour lesdictes nopces, attendant tousjours la résolution qu'il m'a apportée.<sup>185</sup> » Enfin, le dernier argument pour repousser le mariage à une saison plus favorable était d'attendre que la grande-duchesse de Toscane ait accouché pour lui permettre de faire le voyage sans être incommodée par la chaleur estivale<sup>186</sup>. Un mariage automnal est accepté par toutes les parties et que le roi maintient malgré les menées du duc de Savoie<sup>187</sup>.

Marie de Médicis devant quitter Florence pour arriver à Marseille *via* Livourne<sup>188</sup> et Henri IV avait prévu d'accueillir sa nouvelle épouse à Marseille<sup>189</sup>. La guerre avec le duc de Savoie le

---

NOUAILLAC J., *Henri IV raconté par lui-même ... op. cit.*, p. 310-314 : lettres du roi Henri IV à Marie de Médicis, 11 juillet, 24 juillet, 10 août, 24 août, 3 septembre, 16 septembre, 22 septembre 1600.

182 Sur le mariage par procuration : LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisans ... op. cit.*, p. 110-113.

183 Sur l'entrée du légat et le mariage à Florence : CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 177-178v.

184 BnF, Clairambault 360, fol. 1 ; lettre du roi Henri IV au grand-maître de l'ordre de Malte, 2 mai 1600. CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France ... op. cit.*, p. 414 ; lettre de l'ambassadeur Giovannini au grand-duc de Toscane, 3 mai 1600. HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV ... op. cit.*, p. 43 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 11 mai 1600.

185 HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV ... op. cit.*, p. 49 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 12 mai 1600.

186 *Ibid.*, p. 40 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 11 mai 1600.

187 *Ibid.*, p. 88-89 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 27 juin 1600.

188 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 325 ; lettre du roi Henri IV au connétable Henri de Montmorency, 19 octobre 1600. L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 627-634 ; MERKI Charles, *La marquise de Verneuil ... op. cit.*, p. 84 ; ZELLER Berthold, *Henri IV et Marie de Médicis ... op. cit.*, p. 46-53.

Sur les festivités qui ont lieu à Florence : BnF, Dupuy 89, fol. 39-39v et BnF, ms. fr. 4020, fol. 34v-36 (extrait d'une lettre anonyme de Florence, 7 octobre 1600) ; BUONAROTTI Michelangelo, *Descrizione delle felicissime nozze della cristianissima maestà di madama Maria Medici regina di Francia e di Nauarra*, Florence : Giorgio Maresceotti, 1600 ; DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis ... op. cit.*, p. 31-33 ; CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 179-181v ; MAMONE Sarah, *Paris et Florence ... op. cit.* ; MARIÉJOL Jean-H., « Le Mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis ... », art. cit., p. 137-139 ; STRONG Roy, *Les fêtes de la Renaissance*, *op. cit.*, p. 267-272. Les Médicis utilisent les arts pour démontrer leur puissance, et le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV est une de ces occasions : PRINI Pietro, « Florence et la Toscane des Médicis dans Europe du XVI<sup>e</sup> siècle : seizième exposition d'art, science et culture, Conseil de l'Europe », *Museum*, XXXIII, 2, 1981, p. 99-114.

189 « Or je suis résolu d'aller à Marseille et faire là noz épousailles par les mains dudict Cardinal Aldobrandin » : HALPHEN Eugène, *Lettres inédites du roi Henri IV ... op. cit.*, p. 39 ; lettre du roi Henri IV à Nicolas Brûlart de Sillery, 11 mai 1600.

contraint à renoncer<sup>190</sup>. Il envoie, comme délégation chargée de le représenter à Marseille, le connétable Henri de Montmorency<sup>191</sup>, Pomponne de Bellièvre<sup>192</sup>, Nicolas Brulart de Sillery et Fresne-Canaye (futur ambassadeur du roi à Venise), qui doivent se regrouper à Avignon où le mariage avait été envisagé<sup>193</sup>. La réception de la nouvelle reine de France nécessite en effet un accueil par des personnages de haut rang, puisque des documents vont être signés attestant la réception de la nouvelle épouse du roi ; il est nécessaire que ce dernier soit bien représenté<sup>194</sup>.

Malgré la non-venue du roi, les préparatifs effectués pour accueillir la nouvelle reine de France se poursuivent<sup>195</sup>. Henri IV ratifie le contrat de mariage et le mariage par procuration le 21 octobre 1600<sup>196</sup>. Quant à Marie de Médicis, elle débarque le 3 novembre à Marseille accompagnée de toute une suite, ce qui représente pas moins de 17 galères (le grand-duc de Toscane, la Seigneurie de Venise et Malte en ayant chacun cinq, auxquelles il faut ajouter deux galères papales)<sup>197</sup>. Face aux

190 CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France ... op. cit.*, p. 437 ; lettre de l'ambassadeur Giovannini au grand-duc de Toscane, 16 septembre 1600. Il s'en excuse auprès de la grande-duchesse de Toscane : Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 6, fol. 331-333, 21 octobre 1600. Exemplaire imprimé : GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie nationale, 1872, vol. 8, p. 785-786. Il s'excuse aussi auprès de Marie de Médicis : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 329-330 et 337 ; lettres du roi Henri IV à Marie de Médicis, 22 octobre et 2 novembre 1600. Dès sa lettre du 30 septembre, il écrit pour la première fois « ma femme » quand il s'adresse à Marie de Médicis, même si le mariage par procuration n'a pas encore été prononcé : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 313-314 ; lettre du roi Henri IV à la république de Gènes, 30 septembre 1600.

191 À qui Henri IV lui commande d'accompagner Marie de Médicis jusqu'à lui et de présenter ses excuses aux représentants florentins pour son absence à cause du conflit avec la Savoie : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 341-342 ; lettre du roi Henri IV au connétable Henri de Montmorency, 6 novembre 1600.

192 Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 6, fol. 337-342 ; « Memoire de Monsieur le Chancelier allant a Marseille pour recevoir la Reine ».

193 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 326-327 ; lettre du roi Henri IV au connétable Henri de Montmorency, 20 octobre 1600. CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France ... op. cit.*, vol. 5, p. 436 ; lettre de l'ambassadeur Giovannini au grand-duc de Toscane, 21 août 1600. Ils sont aussi accompagnés des cardinaux de Gondy, de Givry, de Sourdis et de Joyeuse et de nobles français : HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 490-491 (lettre du nonce Silingardi au cardinal Saint-Georges, 28 octobre 1600) ; GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 8, p. 785. MERKI Charles, *La marquise de Verneuil ... op. cit.*, p. 84. Seul le nonce en France ne se rend pas à Marseille mais directement à Lyon, vu son état de santé dégradé : HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 137.

194 BnF, ms. fr. 4020, fol. 48v-50v ; « Pouvoir pour la reception de la Roine a marseille et de lacte de decharge A madame la grande Duchesse 21 octob[re] 1600 ». Autres exemplaires : Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 6, fol. 333-337 et 359-364 ; BnF, Cinq cents de Colbert 140, fol. 110-113 ; BnF, Dupuy 89, fol. 46-47v ; BnF, ms. fr. 4744, fol. 91-92. LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisanes ... op. cit.*, p. 114.

195 BnF, ms. fr. 4766, fol. 129-133. Le roi avait commandé à M. de Maisse de s'en charger : CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France ... op. cit.*, vol. 5, p. 436-437 ; lettre de l'ambassadeur Giovannini au grand-duc de Toscane, 26 août 1600.

196 Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 6, fol. 325-327 ; « Ratification du Contrat de mariage du Roy Henry quatriemes et de Marie de Medicis ». Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 6, fol. 328-330 ; « Ratification des Espouzailles de la Reine faicte en face de Sainte Eglise par le grand Duc de Toscanre par paroles de present ».

197 BnF, ms. fr. 4766, fol. 133v-135 ; « Extrait d'une lettre escripte a Marseille sur le subject de l'arrivée de la Roynne ». ; BnF, ms. fr. 5755, fol. 77v ; « Journal du secretaire de messire Philippe Du Bec, evesque de Nantes et archevesque de Reims [...] ». Sur le trajet de la reine : BABELON Jean-Pierre, *Henri IV, op. cit.*, p. 586 *sqq.* ; MARIÉJOL Jean-H., « Le Mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis ... », art. cit., p. 139-140. Un bon accueil reçu à Marseille que le roi garanti pour le reste du voyage de la reine en France : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 344 ; lettre du roi Henri IV à Marie de Médicis, 11 novembre 1600.

manœuvres du duc de Savoie, Henri IV décide en novembre 1600 que le mariage soit célébré à Lyon<sup>198</sup> où Marie de Médicis doit le rejoindre<sup>199</sup>. Dès le mois précédent cette déclaration, il avait demandé au Consulat lyonnais de faire réparer les routes du mieux qu'ils pouvaient pour faciliter la venue de la nouvelle reine<sup>200</sup>. Le 16 novembre, Marie de Médicis fait son entrée à Aix<sup>201</sup>. Henri IV se tient bien évidemment informé de l'avancée de son épouse vers lui, comme par exemple lors de son passage à Aix ou encore Avignon<sup>202</sup>. Le mariage a finalement lieu à Lyon le 16 décembre 1600 où Aldobrandini fit alors son entrée avant de donner au couple royal une simple bénédiction, confirmant le mariage par procuration de Florence, suivi d'un banquet le lendemain<sup>203</sup>. La nouvelle du mariage parvient à Paris où

« Le Mardy 9<sup>e</sup> jan[vi]er [1601] fut chanté au Matin le Te deum en l'Eglise n[ot]re dame de paris Et le soir furent faits les feux de joye en greve Et le Canon de l'arsenal Et en Greve tira avec grande allegresse sur les cinq heures du soir, po[ur] le mariage du Roy avec la Reyne Madame Marie de Médicis fille unique du feu duc de florence [et] niece du duc de floren[ce] d'ap[r]ése]nt. »<sup>204</sup>

Ces trois étapes (mariage par procuration, voyage, mariage avec le roi) peuvent être vues comme un rite de passage, permettant de couper les liens avec le pays d'origine avant d'en lier avec le nouveau<sup>205</sup>. Chaque étape est l'occasion de textes, de harangues, où les représentations symboliques

198 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 349 ; lettre du roi Henri IV aux Lyonnais, 16 novembre 1600. Autre exemplaire : PÉRICAUD Antoine, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon ... op. cit.*, p. 162-163.

199 PRAULT Louis-Laurent, *L'esprit d'Henri IV ... op. cit.*, p. 90-92. Le roi s'achemine pareillement de son côté vers Lyon : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 354-355, 357-358, 362 et 366 ; lettres du roi Henri IV au connétable de France (21 et 23 novembre 1600) et à Marie de Médicis (24 et 29 novembre, 6 et 7 décembre 1600).

200 PÉRICAUD Antoine, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon ... op. cit.*, p. 157 ; lettre du roi Henri IV aux prévôts des marchands et échevins lyonnais, 17 octobre 1600. Autre exemplaire : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 324-325.

201 BnF, Cinq cents de Colbert 140, fol. 108-108v ; « Ordre tenu par le Parlement d'Aix pour la reception de la Reyne en lad[ite] Ville », 16 novembre 1600.

202 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 356-357 ; lettre du roi Henri IV au connétable Henri de Montmorency, 25 novembre 1600. GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 8, p. 788-789 ; lettre du roi Henri IV à M. de Fresne, 22 novembre 1600.

203 Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 6, fol. 311-318 (acte de la célébration du mariage à Lyon, en latin) ; *Ibid.*, fol. 321-324 (bénédictio[n] du mariage faite par le légat Aldobrandini, en latin). RICHARD P., « La légation Aldobrandini et le traité de Lyon ... », art. cit., p. 41-48 ; ZELLER Berthold, *Henri IV et Marie de Médicis ... op. cit.*, p. 335-337. Sur leur arrivée respective à Lyon et la première rencontre du couple royal : PRAULT Louis-Laurent, *L'esprit d'Henri IV ... op. cit.*, p. 90-92 ; PÉRICAUD Antoine, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, op. cit.*, p. 163-166.

204 BnF, ms. fr. 5755, fol. 78 ; « Journal du secretaire de messire Philippe Du Bec, evesque de Nantes et archevesque de Reims [...] ». C'est au début du mois de février 1601 que Marie de Médicis fait son entrée à Paris : BERCÉ Yves-Marie, *Nouvelle histoire de la France moderne ... op. cit.*, p. 21 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 374-375 ; lettre du roi Henri IV à Rosny, 7 février 1601.

205 LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisans ... op. cit.*, p. 105.

ainsi que les références mythologiques (Hercule, Jupiter) sont nombreuses<sup>206</sup>.

Nous ne savons pas si Charles de Neufville était présent à une ou plusieurs de ces étapes. La seule chose certaine est qu'il revient de Rome avec le Jubilé de 1600, qui va pouvoir être célébré à Pontoise<sup>207</sup>. Étant publié tous les 25 ans, le jubilé attire encore davantage de pèlerins à Rome : chaque personne se déplaçant dans la Ville Éternelle obtient la rémission de tous ses péchés. L'année sainte en 1600 aurait attiré à Rome plus d'un demi-million de pèlerins, des dizaines de milliers de Français<sup>208</sup>. Celui pour 1600 a été annoncé le 20 mai 1599. Il était obligatoire de venir à Rome pour le recevoir, il ne serait pas prolongé au-delà de l'année 1600<sup>209</sup>. Le jubilé devait débiter comme le veut l'usage à Noël, mais la mauvaise santé de Clément VIII (atteint d'une crise de goutte) a retardé son ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 1600<sup>210</sup>. Le pape a été très satisfait du récit du nonce quand ce dernier a remis à Henri IV le bref de l'année sainte<sup>211</sup>. Le jubilé va être demandé par le roi pour être célébré en France en 1601 et, malgré l'opposition du pape, le cardinal d'Ossat l'obtient pour Paris<sup>212</sup>.

---

206 Nous avons recueilli quelques-uns de ces textes au fur et à mesure de nos lectures et dépouillements : BnF, Clairambault 1125, fol. 184v-188v ; BnF, ms. fr. 4020, fol. 36-48v ; BnF, ms. fr. 4744, fol. 103-104 et ms. fr. 4766, fol. 136-138v (harangue lors de l'arrivée de Marie de Médicis à Marseille par « Monsieur du Vair premier President au Parlement de Provence ») ; BnF, ms. fr. 4766, fol. 135-136 (harangue lors de son entrée dans la ville d'Aix « par le Sieur de Lormes assesseur du Pays ») ; DU PEYRAT Guillaume, *Stances au roy faictes avant son mariage*, s.l.n.d. in-8, p. 7-14 (« stances a la reine faictes avant son despart de Florence ») ; HAUSER Henri, *Les sources de l'histoire de France. XVI<sup>e</sup> siècle, 1494-1610*, Paris, A. Picard et fils, 1906-1915, vol. 4, p. 195 ; LA ROQUE Siméon-Guillaume de, *Hymne sur l'embarquement de la royne, et de son arrivée en France. Par le sieur de La Roque*, Paris, C. de Monstr'oeil, 1600 ; CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 182v-189v.

DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, *op. cit.*, p. 91-99 ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe...*, Amsterdam et La Haye, 1739, t. 1, p. 305-308 (descriptions de l'arrivée de Marie de Médicis à Marseille, Avignon et Paris). Pour l'étude de l'entrée de Médicis à Lyon : LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi ... op. cit.*, p. 69-72 ; MAMONE Sarah, *Paris et Florence ... op. cit.*, p. 171 sqq.

207 DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome : XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2013, p. 167-169 ; LABROT Gérard, *L'image de Rome ... op. cit.*, p. 191 ; TROU Denis (abbé), *Recherches historiques, archéologiques ... op. cit.*, p. 190. Sur l'évolution et la définition du jubilé : BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 797-798 (« Jubilé ») ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe ... op. cit.*, p. 150-152 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique : contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, Letouzey et Ané, 1957, vol. 6, p. 191 sqq (« Jubilé »).

Marquemont expose l'impossibilité d'en obtenir un pour les habitants de Magny qui le souhaitent, le jubilé n'étant accordé en-dehors des temps prévus que pour une grâce extrême, comme le roi l'a obtenu en 1601 pour Paris : BnF, ms. fr. 18001, fol. 31 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 16 juin 1603. En effet en mai 1601, le roi avait demandé au cardinal d'Ossat de l'obtenir non seulement pour Paris mais également pour d'autres villes du royaume, puisque seules les villes d'Orléans, de Paris et de Pontoise l'ont obtenu : BnF, ms. fr. 3458, fol. 22v ; lettre du roi Henri IV au cardinal d'Ossat, 1<sup>er</sup> mai 1601.

208 BERCÉ Yves-Marie, *Nouvelle histoire de la France moderne ... op. cit.*, p. 12 ; LABROT Gérard, *L'image de Rome ... op. cit.*, p. 120-121.

209 HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 277 ; lettre du cardinal Aldobrandini au nonce Silingardi, 1<sup>er</sup> juin 1599 (autre référence : AAV, F.B. Ser. II, 474, fol. 27v-28). Sur le jubilé à Rome : CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire ... op. cit.*, fol. 109v-110 et 192-194. Voir par exemple l'affiche imprimée des privilèges accordés par Clément VIII aux églises françaises de Rome à l'occasion du jubilé de 1600 : Archives des Pieux Établissements de la France à Rome et à Lorette, registre 31, fol. 41v-42.

210 BnF, ms. fr. 5711, fol. 48.

211 HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 323 ; lettres du cardinal Aldobrandini au nonce Silingardi, 11 août 1599.

212 TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 245-246.

## Conclusion.

« Entendre aux armes ». « Outre ce, qu'il sçache lutter, sauter, dancier, iouër d'aucuns ou plusieurs instruments de musique, mesme chanter, soit Poëte, historien : sçache parler diverses langues [...] »<sup>213</sup>. Tirer les armes, danser et monter à cheval : ce sont les trois capacités à maîtriser pour un jeune noble français (pour la vie de court et le domaine militaire), ce qui justifie le voyage en Italie pour y recevoir ces enseignements auprès des maîtres les plus reconnus de ces disciplines. C'est pour cela que Charles de Neufville les cite dans chaque ville traversée lors de son voyage dans les années 1580, comme Bassompierre va aussi en témoigner une dizaine d'année après d'Halincourt lorsqu'il effectue, lui aussi, un voyage de formation en Italie<sup>214</sup>. Le but était d'acquérir la grâce et le maintien d'un jeune gentilhomme courtisan, comme le souligne Castiglione<sup>215</sup>, et qui pouvait être acquise par l'équitation<sup>216</sup>.

Si le débat sur l'âge reste ouvert pour tirer le meilleur de ce voyage, Charles de Neufville l'effectue vers 17-18 ans : un âge requis pour pouvoir supporter physique les rigueurs du voyage, et disposant d'un bagage intellectuel lui permettant de saisir tout l'intérêt et les enseignements qu'il reçoit<sup>217</sup>. Nous n'avons pas d'informations concernant les préparatifs de ce voyage et des compagnons qui ont pu l'accompagner, y compris d'éventuelles lettres de recommandation qu'il a emmené car il a tout de même des entrées parmi les plus grands d'Italie. Malgré tout, son journal de voyage, dont la tenue est obligatoire par un jeune gentilhomme en voyage, nous livre l'essentiel de son trajet italien, son apprentissage et les quelques curiosités qui ont retenu son attention<sup>218</sup>. D'une durée de deux ans, son voyage est relativement long, en comparaison un jeune effectuant son « Grand Tour » au XVIII<sup>e</sup> siècle ne passe qu'une dizaine de mois en Italie, un an au maximum à la fin XVI<sup>e</sup> siècle<sup>219</sup>. Malheureusement, au vu de l'aridité de ces remarques, nous ne pouvons pas aller plus loin sur son ressenti, ses impressions et une éventuelle impatience avant de découvrir une ville ou possible déception.

Jean Testefort compare la nécessité de la formation militaire de d'Halincourt aux Romains qui

213 GUYON Louis, *Les diverses leçons de Loys Guyon, sieur de La Nauche, ... suivans celles de Pierre Messie et du sieur de Vauprivaz [...]*, Lyon, C. Morillon, 1604.

214 CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps ... op. cit.*, p. 253-254.

215 *Ibid.*, p. 255.

216 CARABIN Denise, « Deux institutions de gentilshommes sous Louis XIII : Le Gentilhomme de Pasquier et L'Instruction du Roy de Pluvinel », *Dix-septième siècle*, 2003/1, n° 218, p. 37.

217 BRILLI Attilio, *Le voyage d'Italie ... op. cit.*, p. 34 ; ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes : de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 83.

218 ROCHE Daniel, *Humeurs vagabondes ... op. cit.*, p. 84.

219 Un jeune homme du « Grand Tour » part en septembre et doit rentrer avant l'été de l'année suivante, tandis que l'hiver se passe généralement à Rome : BRILLI Attilio, *Le voyage d'Italie ... op. cit.*, p. 234. Par contre, contrairement au Grand Tour, il n'a y a pas d'itinéraire fixe, chacun se rendant dans les divers lieux en Italie en fonction des raisons de son voyage : BALSAMO Jean, « Le Voyage d'Italie ... », art. cit., p. 16 ; MONGA Luigi, « Itinéraires de Français en Italie ... », art. cit., p. 442-443.

« façonnoient de bonne heure leur Jeunesse en l'Art militaire » et d'en expliquer les raisons en se basant sur de nombreuses références antiques comme Virgile et Plutarque<sup>220</sup>. Pourtant son expérience militaire va se limiter à son rôle de gouverneur de Pontoise pendant la Ligue. Quant à la suite de cette carrière, il devient Grand Maréchal des logis en 1610<sup>221</sup>. Malgré tout, il remplit la vision du maniement des armes et la guerre comme une des caractéristiques de la noblesse et qui reste un idéal même s'il commence à être dépassé<sup>222</sup>.

Charles de Neufville va ensuite être parmi les acteurs qui se sont signalés lors du divorce et du remariage du roi de France, même s'il n'a rien négocié, comme le signalait pourtant Jeannine Garrisson<sup>223</sup>. Un mariage avec Marie de Médicis qui va répondre aux attentes que le roi avait placées en celui-ci : le 27 septembre 1601 naît le Dauphin, fut Louis XIII<sup>224</sup> : « Mon oncle, Ce ne sera par ceste lettre que je vous escriray le contentement que j'ay de la Royne vostre niepce »<sup>225</sup>. Le roi de France avait informé régulièrement la grande-duchesse de Toscane de l'avancement de la

---

220 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol. 75.

221 BnF, ms. fr. 7854, fol. 205v ; BnF, ms. fr. 7856, fol. 1469.

222 JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte ... op. cit.*, p. 40-62.

223 GARRISSON Janine, *Henri IV, op. Cit.*, p. 228.

224 DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée, op. cit.*, p. 140 *sqq.* ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 41. BnF, ms. fr. 5755, fol. 80 ; « Journal du secretaire de messire Philippe Du Bec, evesque de Nantes et archevesque de Reims [...] ». Une nouvelle que le roi Henri IV s'empresse de diffuser le jour même de la naissance : BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations ... op. cit.*, p. 56-58 (lettres du roi Henri IV au cardinal d'Ossat, au pape Clément VIII et au cardinal Aldobrandini, 27 septembre et 15 octobre 1601) ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 476-479 (lettres du roi Henri IV à Rosny, au gouverneur de la ville de Paris, au duc de Montmorency et à M. Lesdiguières) ; PÉRICAUD Antoine, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon, op. cit.*, p. 180 (lettre au Consulat lyonnais). HÉROARD Jean, *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis 13 (1601-1628) [...]*, Paris Firmin Didot frères fils et C<sup>ie</sup>, 1868, p. 2-6. Henri IV annonce la naissance au grand-duc et à la grande-duchesse de Toscane, ainsi qu'au duc et à la duchesse de Mantoue (à cette dernière, il lui demande d'être sa marraine) le 15 octobre 1601 : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 493-495. Le pape Clément VIII félicite le roi par un bref (20 octobre 1601) : DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, & grand aumosnier de France [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629, p. 248.

En même temps naît Gaston-Henri de Verneuil, le futur marquis pour lequel Henri IV va tenter d'obtenir l'évêché de Metz en 1608 (voir chapitre 3) : GARRISSON Janine, *Henri IV. Le roi de la paix, op. cit.*, p. 90 ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 48. Sa mère, Henriette d'Entragues, était alors la maîtresse d'Henri IV et avait extirpé à celui-ci une promesse de mariage : BnF, Dupuy 89, fol. 145-146v (datée du 1<sup>er</sup> octobre 1599) ; BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome et Paris, Presses de l'Université Grégorienne et E. de Bocard, p. 410 (lettre du nonce Del Bufalo au cardinal Aldobrandini, 13 janvier 1603) ; GARRISSON Janine, *Henri IV, op. cit.*, p. 246-248 ; HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 280-281 (lettre du nonce Silingardi au cardinal Aldobrandini, 14 juin 1599). Elle fut difficile à retirer par Henri IV : NOUAILLAC J., *Henri IV raconté par lui-même ... op. cit.*, p. 306-307 (lettres du roi Henri IV à Henriette d'Entragues et son père, 21 avril 1600). La naissance du Dauphin Louis XIII avant le fils d'Henriette invalide définitivement la promesse. BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 538 (« Entragues, Henriette d' ») ; ZELLER Berthold, *Henri IV et Marie de Médicis ... op. cit.*, p. 21-26.

225 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 368 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 6 janvier 1601.

grossesse de son épouse<sup>226</sup>. Ce sont six enfants qui vont naître de cette union<sup>227</sup>. Le 21 décembre 1601, J. Héroard note la présence de plusieurs personnes venues rendre visite au Dauphin et parmi elles, d'Halincourt et son père<sup>228</sup>. En 1608, c'est un autre ambassadeur extraordinaire, le duc de Nevers, qui passant par Florence avant d'aller rendre obédience au pape apporte au grand-duc et à la grande-duchesse de nouveaux témoignages exprimant le contentement du roi en cette union et l'espérance mise dans le Dauphin pour l'avenir<sup>229</sup>.

La réception du portrait de Marie de Médicis par Henri IV, le débarquement de la reine Marie de Médicis à Marseille, le mariage par procuration à Florence et la confirmation à Lyon : ces moments ont pris la forme de quatre des tableaux grands formats du cycle de Rubens, aujourd'hui visible au Louvre (destinées à orner, à l'origine, le palais du Luxembourg)<sup>230</sup>. Aucune représentation de d'Halicourt n'est à signaler, notamment quand le roi reçoit le portrait de Marie de Médicis, tenu par un ange. Pourtant c'est une occasion pour lui de se former, avant d'être envoyé à Rome pendant trois ans, cette fois-ci en tant qu'ambassadeur ordinaire.

---

226 BnF, ms. fr. 3458, fol. 1v ; lettre du roi Henri IV à la grande-duchesse de Toscane, 23 août 1601. À chaque grossesse, Henri IV informe le grand-duc de l'avancement de celle-ci et de la santé de Marie de Médicis : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1853, vol. 6, p. 494. C'est l'ambassadeur du grand-duc qui rapporte au couple royale les grandes démonstrations de joie qui se sont déroulées à Florence à l'annonce de cette nouvelle : CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France ... op. cit.*, p. 468 ; lettre de l'ambassadeur Giovannini au grand-duc de Toscane, 20 octobre 1601. Sur les liens entretenus entre le roi et ses enfants : THOMAS Danièle, *Henri IV ... op. cit.*, p. 400 sqq.

227 DUBOST Jean-François, *Marie de Médicis, la reine dévoilée, op. cit.*, p. 133 ; GARRISSON Janine, *Henri IV. Le roi de la paix, op. cit.*, p. 90. Ces naissances qui alimentent les textes louant ce mariage : DESPORTES Philippe, *Le rencontre des Muses de France et d'Italie [...]*, Lyon, J. Roussin, 1604 ; DU PEYRAT Guillaume, *Stances au roy faites avant son mariage*, s.l.n.d. in-8, p. 15-21.

228 HÉROARD Jean, *Journal de Jean Héroard ... op. cit.*, p. 15.

229 « Instruction seconde, baillée a Mons' de Nevers s'en allant a Rome en Septembre 1608 » (datées du 25) : BnF, ms. fr. 17835, fol. 157v-158 ; BnF, ms. fr. 17843, fol. 140.

230 COSANDEY Fanny, « Représenter une reine de France. Marie de Médicis et le cycle de Rubens au palais du Luxembourg », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [En ligne], 19/2004 [mis en ligne le 27/11/2006], < <http://clio.revues.org/645> > ; GALLETI Sara, « Rubens et la galerie de Henri IV au palais du Luxembourg (1628-1630) », *Bulletin Monumental*, tome 166, n°1, 2008, p. 43-51 ; NATIVEL Colette, « Henri peint par Marie », *Henri IV, art et pouvoir*, NATIVEL Colette (dir.), Rennes, PUR, 2016, p. 27-40.



## Chapitre 2 : L'ambassade ordinaire de 1605 : des préparatifs aux premiers pas romains de d'Halincourt.

« Tres saint pere aiant rapellé pres de nous le sieur Bethunes cy devant nostre ambassadeur par dela et desirant remplir cette place de personnes qui puissent estre agreable a vostre Saincteté et utile au public, Nous avons fait choix du sieur d'halincourt chevalier, que nous faisons presentement partir pour aller resider pres d'elle<sup>1</sup>. »

Parvenu au terme de sa charge et après avoir demandé au roi l'autorisation de revenir en France, désir soutenu par son frère Sully (Maximilien de Béthune), Philippe de Béthune obtient son rappel à la fin de l'année 1604 avant d'être remplacé par Charles de Neufville<sup>2</sup>.

L'ambassade romaine est alors le poste diplomatique le plus prestigieux<sup>3</sup>, comme le confirme l'auteur du *Discours de l'estat de l'eglise et Court de Rome* : « Ceste legation est grande et la premiere de toutes puisqu'elle s'adresse au Pape et auquel po[ur] le respect de la supreme dignité en l'Église Les princes Chrestiens veulent defferer quelle se fait a Rome qui est le bureau ou toutes les grandes affaires se rapportent, se digerent, et se decident [...] »<sup>4</sup> (annexe 2). En outre, c'est un véritable carrefour de nationalités et d'informations, où tous les souverains marquent leur présence par l'intermédiaire d'un ambassadeur : « Comme la court de Rome qui suict la personne de sa s[ain]tete est en la Chrestienté le principal lieu ou affluent et se desmeslent ordinaiem[ent] les plus grandz [et] serieux aff[ai]res d'icelle a cause de la reverance deue a sa sainteté [...] »<sup>5</sup>.

---

1 BnF, ms. fr. 4254, fol 19 ; lettre du roi Henri IV au pape Léon XI, s.d.

2 BnF, ms. fr. 3488, fol. 98 ; BnF, ms. fr. 5811, fol. 416-417 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 16 novembre 1604. BnF, Dupuy 504, fol. 145v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 16 novembre 1604. VATEL Emer de, *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, Paris, Guillaumin et cie, 1863, vol. 3, p. 420, « Rappel (lettres de) ».

3 BOLARD Laurent, « Le voyage à Rome dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle d'après les relations d'ambassades », LES RENCONTRES DE BRANTÔME, *La diplomatie au temps de Brantôme*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, coll. Cahiers de Brantôme, vol. 3, 2007, p. 139. C'est également le cas pour l'ambassade espagnole : BARRIO GOZALO Maximiliano, « La Embajada de España ante la corte de Roma en el siglo XVII. Ceremonial y práctica del buen gobierno », *Studia historica. Historia moderna*, n° 31, 2009, p. 238.

4 BnF, ms. fr. 5668, fol. 19 ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604.

5 BnF, ms. fr. 3456, fol. 50 ; « Instruction baillée à M. de Sillery allant à Rome au mois de Janvier 1599 ». Voir également BnF, Dupuy 557, fol. 1v ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 3 ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 140v. OCHOA BRUN Miguel Angel, *Historia de la diplomacia española : la Edad barroca I, volumen VII*, Madrid, Ministerio de asuntos exteriores, 2006, p. 157 (« Cada nación de la Cristiandad tenía allí su adecuada presencia » ; « Chaque nation de la chrétienté y avait sa propre présence », traduction personnelle).

C'est pourquoi il est nécessaire de réfléchir sur le choix de l'ambassadeur à envoyer à Rome pour représenter le roi de France et y défendre les intérêts français<sup>6</sup>. Sous les derniers Valois, l'objectif est d'en envoyer un ayant un certain nombre de qualités requises pour occuper cette position, comme celui envoyé par Charles IX, choisi :

« tant pour la grandeur de la maison dont il est, que pour le respect des recommandables services et mérites de ces prédécesseurs envers ceste couronne, [...] cognoissant d'ailleurs le singulier désir qu'il a de servir en lieu où il puisse faire paroistre l'effect de son affection et se rendre par son labeur et diligence, et par le mérite de ses services tant plus recommandable envers Sadicte Majesté [...] »<sup>7</sup>.

« Comme cette légation est si importante, d'après l'auteur d'un mémoire du XVII<sup>e</sup> siècle, aussi faut-il qu'elle soit commise à personne de poids, choisie et recommandée par ses mérites »<sup>8</sup>. Si un ambassadeur doit avoir déjà servi le roi lors d'une occasion, appartenir à une famille qui a déjà fourni des serviteurs au souverain, c'est surtout la fidélité à celui-ci qui ressort le plus souvent des recommandations d'alors. De nombreux débats ont lieu sur le statut de la personne à envoyer (un membre de la noblesse d'épée, de la noblesse de robe ou un ecclésiastique)<sup>9</sup> ; cependant le problème est encore plus considérable pour l'ambassade romaine<sup>10</sup>. Si des ecclésiastiques ont d'abord été utilisés pour ce poste, entre autres pour les différentes qualités qu'ils pouvaient avoir, comme leur connaissance du latin (alors la langue diplomatique) ainsi que leur statut qui leur facilitait l'accès au pape<sup>11</sup>, les rois de France ont peu à peu délaissé l'envoi de religieux car, entre autres raisons, se posait la question du partage de leur fidélité entre celle due au roi de France et celle envers le pape. Se pose en parallèle la question de leur posture : quel rang tenir dans les cérémonies, celui d'ecclésiastique ou d'ambassadeur du roi ? Sachant qu'occuper leur place en tant que personnalité religieuse reviendrait parfois à laisser la préséance à une autre puissance, espagnole notamment.

---

6 D'autres motifs peuvent expliquer pourquoi une personne, plutôt qu'une autre, est choisie par le roi : BATIFFOL Louis, « la charge d'ambassadeur au dix-septième siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, n°25 (1911), p. 344-345.

7 BnF, ms. fr. 16039 ; « Instruction à Monsieur de Tournon s'en allant ambassadeur à Rome », 1566, cité par LABOURDETTE Jean-François, « Le recrutement des ambassadeurs sous les derniers Valois », *L'invention de la diplomatie, Moyen-Âge - Temps modernes*, BÉLY Lucien (dir.), Paris, PUF, 1998, p. 99-100.

8 Cité par LESOURD Paul, *L'ambassade de France près le Saint-Siège sous l'Ancien Régime : généralités*, Paris, SPES, 1924, p. 22.

9 AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française, tome I. Du Moyen Âge à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005, p. 268-269 ; ROOSEN William, *The Age of Louis XIV : the rise of modern diplomacy*, Cambridge, Schenkman publishing company, 1976 (2013), p. 67 ; TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle : États et relations internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 154-155.

10 LABOURDETTE Jean-François, « Le recrutement des ambassadeurs... », art. cit., p. 107-108 ; PICAUVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV : 1661-1715*, Paris, F. Alcan [Bibliothèque de la revue historique], 1930, p. 75.

11 LESOURD Paul, *L'ambassade de France... op. cit.*, p. 11-12.

C'est une réflexion qui est toujours valable au début du XVII<sup>e</sup> siècle : l'homme envoyé auprès du pape peut être célibataire ou marié (de préférence), « non pas Ecclesiastique afin qu'il ne puisse avoir aucune preten[tion] de Chapeau de Cardinal ny autre Interest avec le Pape »<sup>12</sup>.

L'ambassade romaine étudiée ici est dans un moment délicat de reprise des relations diplomatiques entre le roi de France et la papauté après la période de guerre civile<sup>13</sup>. La présence française à Rome a été réduite quasiment à néant et les ambassadeurs du début du XVII<sup>e</sup> siècle doivent la restaurer. Cela passe en premier lieu par l'arrivée à Rome. L'accueil du nouveau résident français permet de prendre le pouls des relations entre les deux entités politiques. Pour cela, l'ambassadeur doit tout de suite montrer son éclat, puisqu'il a une charge de représentation. Cela passe par trois éléments majeurs : la réservation d'un palais, qui va être le siège de l'ambassade ; l'arrivée à Rome, où le cortège qui accompagne l'ambassadeur permet de démontrer la puissance et l'importance du roi de France ; enfin la première audience avec le pape et l'ensemble des visites qu'il peut recevoir à l'issue de son installation. Tout ceci en respectant le cérémonial romain, codifié au XVI<sup>e</sup> siècle, signalé alors comme l'un des plus exigeants<sup>14</sup>.

Pour finir, des événements vont troubler ce changement d'ambassadeur, puisque trois papes vont rapidement se succéder sur le trône de Saint-Pierre<sup>15</sup> et entraîner deux vacances du Siège Apostolique, qui est la « [...] période de temps entre la fin d'un pontificat et l'élection du nouveau pape »<sup>16</sup>. Cependant, ce n'est pas le seul événement qui va retarder la venue de Charles de Neufville à Rome, alors que d'autres faits, qui auraient pu compromettre sa venue, n'ont finalement pas eu de grandes conséquences.

---

12 BnF, ms. fr. 5668, fol. 19v ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604. Cette réflexion se poursuit pour l'ambassade romaine au XVIII<sup>e</sup> siècle : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne, p. 38 et *sqq.*

13 BOUCHER Jacqueline, « La diplomatie de Henri III (1574-1589) », LES RENCONTRES DE BRANTÔME, *La diplomatie au temps de Brantôme, op. cit.*, p. 39-54 ; MIRONNEAU Paul (dir.), *Réconciliations : Henri IV et Rome, 1589-1610*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux - Grand Palais, 2020 ; PERRENS François-Tommy, *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Genève, Mégarisot reprints, 1978 [Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1872], 2 vol.

14 BARRIO GOZALO Maximiliano, « La Embajada de España ante la corte de Roma... », *art. cit.*, p. 272 ; MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 239 et *sqq.* ; VATEL Emer de, *Le droit des gens...*, *op. cit.*, p. 231 « Du caractère représentatif » et p. 232-233 « De l'Ambassadeur » ; VISCEGLIA Maria Antonietta et BRICE Catherine, *Cérémonial et rituel à Rome : XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1997.

15 Clément VIII, Léon XI puis Paul V. DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome : XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2013, p. 146-148 ; LAUNAY Pompée de, *Les merveilles de la ville de Rome, où il est traité des Eglises, des Stations, & des reliques des corps saints qui y sont. Ensemble de noms des Papes, des Rois, des Empereurs, & autres Princes Chrétiens. Le tout enrichi d'un grand nombre de figures [...]*, Rome, 1673, p. 131.

16 DEL RE Niccolò, *La curia romana : lineamenti storico-giuridici*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 1970, p. 461 ; MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe, op. cit.*, p. 260-261.

## 1) Les préparatifs de l'ambassade de Charles de Neufville.

« Je cognois que vous le faictes si dignem[ent] ou vous estes que je seray tousiours plustost d'advis que l'on prolonge que d'abroger le temps que vous y debvez servir, scachant que Halincourt ne pourra remplir ny servir la charge co[mm]e vous »<sup>17</sup>.

Cette phrase de Nicolas de Villeroy interpelle, d'autant qu'elle n'est pas issue d'une lettre privée mais bien d'une missive qu'un secrétaire d'État envoie à l'ambassadeur à Rome. Est-ce un premier aveu de l'incapacité de son fils, ou bien une formule de politesse envers l'ambassadeur précédent ? D'autant plus que le jugement du représentant du grand-duc de Toscane est sévère envers d'Halincourt : « il est question d'envoyer comme ambassadeur à Rome le fils de M. de Villeroi, c'est un triste choix : *perchè egli è un dappoco, un inetto e un'ignorante, e non è in alcuna stima per avere a esser contrapeso all'ambasciator di Spagna nel teatro del mondo* [Car c'est un petit homme, un inepte et un ignorant, et il n'est pas en estime pour être opposé à l'ambassadeur d'Espagne sur le théâtre du monde] »<sup>18</sup>. Malgré tout Charles de Neufville est destiné à exercer la charge d'ambassadeur à Rome à la suite de Philippe de Béthune. Pourquoi le choix s'est-il porté sur lui ? De quelles pièces diplomatiques va-t-il être chargées ? Sur quelles personnes va-t-il pouvoir s'appuyer pendant sa légation ?

### 11) Le choix d'un ambassadeur peu expérimenté ?

#### *11.1) La nomination de Charles de Neufville.*

Celle-ci a été faite avant le départ pour Rome de Philippe de Béthune en 1601. Ce dernier, frère de Sully, s'était réconcilié avec son frère en 1599. « Les deux frères allaient ainsi s'épauler l'un l'autre, malgré la différence de religion, et former un clan qui pourrait rivaliser avec celui qui formait l'association de trois autres membres influents de l'entourage royal : Villeroy, Bellièvre et Sillery. »<sup>19</sup> L'étude de Bernard Barbiche et de Ségolène de Dainville-Barbiche que nous citons ici a montré clairement que Nicolas de Villeroy et Sully partageaient les mêmes ambitions politiques. Il

---

17 BnF, ms. fr. 5811, fol. 25 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 23 octobre 1603.

18 CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, Impr. Impériale, 1859-1886, vol. 5, p. 546 ; lettre de Giovannini au grand-duc de Toscane, 19 septembre 1604. voir aussi *Ibid.*, p. 549 ; lettre du même au même, 14 novembre 1604.

19 BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully : l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997, p. 90.

est donc normal que chacun tente d'obtenir le poste d'ambassadeur à Rome, Sully pour son frère, Nicolas de Villeroy pour son fils. Henri IV mit fin à cette opposition entre ses deux ministres en désignant d'abord Philippe de Béthune puis Charles de Neufville<sup>20</sup>. La première raison qui permet au jeune d'Halincourt d'obtenir ce poste diplomatique recherché est « l'appartenance à une grande maison et la parenté avec un grand serviteur du Roi pour un homme plus jeune qui aspire [...] à rendre service »<sup>21</sup>.

Faut-il y voir une préférence du roi de France, celui-ci désirant favoriser un ministre plus qu'un autre ? Peut-être. Seulement, un critère de capacité est à ajouter dans la raison de ce choix : envoyé pour renforcer la présence française à Rome, Philippe de Béthune est un homme qui a déjà occupé la fonction d'ambassadeur ordinaire<sup>22</sup>. Il s'est composé une expérience diplomatique et dispose ainsi de plus de compétence pour remplir cette charge et opérer ce redressement, contrairement à Charles de Neufville qui ne compte à son actif qu'une ambassade d'obédience (où aucune qualité de négociation n'est requise puisqu'il n'y a rien à négocier) (voir chapitre précédent). Les qualités de diplomate de Philippe de Béthune sont connues, étant « capable, judicieux et diligent » d'après le cardinal d'Ossat<sup>23</sup>, tandis qu'en raison de cette faible expérience, d'Halincourt n'était pas le plus qualifié pour remplir cette mission<sup>24</sup>.

Si la pratique de la langue est avancée pour justifier un peu plus l'envoi en premier de Philippe de Béthune, celui-ci parlant et écrivant l'italien<sup>25</sup>, nous pouvons envisager qu'il ne s'agit peut-être que d'un prétexte pour motiver cette succession ; après tout, Charles de Neufville aussi est allé en Italie, et deux fois (son voyage de jeunesse pour sa formation et son ambassade extraordinaire). Nous pouvons donc imaginer qu'il pratiquait également l'italien. Il n'est plus nécessaire de maîtriser le latin ; cependant il est fortement recommandé de parler la langue du pays où le représentant du roi est envoyé en ambassade<sup>26</sup>. Les deux hommes pressentis pour occuper ce poste remplissent ce

---

20 *Ibid.*, p. 142-145. Cette étude permet de nuancer les propos de R. Couzard, qui décrivait une opposition acharnée entre les deux ministres : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601 - juin 1605)*, Tonneins : G. Ferrier, 1900, p. 1 *sq.* Cet épisode est également mentionné dans l'étude de NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, H. Champion, 1908, p. 418. La nomination d'un ambassadeur issu d'une famille appartenant au gouvernement monarchique est quelque chose de courant : TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle ...*, *op. cit.*, p. 154.

21 LABOURDETTE Jean-François, « Le recrutement des ambassadeurs... », *art. cit.*, p. 100, 101-102.

22 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV*, *op. cit.*, p. VI-VII ; GREENGRASS Mark, *France in the age of Henri IV : the struggle for stability*, London & New York, Longman, 1995, p. 242.

23 Dans une lettre envoyée par le cardinal d'Ossat au roi Henri IV le 10 décembre 1601 ; cité par ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses et la haute Italie, la lutte pour les Alpes (1598-1610)*, Paris, E. Plon et c<sup>ie</sup>, 1882, p. 120.

24 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV*, *op. cit.*, p. 3.

25 BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully...*, *op. cit.*, p. 145.

26 « 9<sup>o</sup> De la connoissance des langues étrangères. – Une autre qualité qui est fort à désirer en un Ambassadeur, c'est la connoissance des langues estrangères. La latine luy est absolument nécessaire parce qu'on la parle presque partout. [...] C'est à quoy la langue du pays, s'il la sçavoit, luy serviroit avantageusement, et l'on ne peut ainsy trop souhaiter qu'il l'entendist et qu'il la parlast. » : ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris,

critère. Si effectivement d'Halincourt n'a alors que peu d'expérience, il va devoir développer ses connaissances et sa maîtrise de la langue avant de partir pour Rome.

### 11.2) Un guide pratique pour se former : L'Ambassadeur de Jean Hotman.

Comment se former pour aller exercer la charge d'ambassadeur ? Il n'existe pas alors d'école, de formation où effectuer l'apprentissage de cette carrière diplomatique. Claire Béchu a relevé trois moyens pour un futur ambassadeur de se former. Charles de Neufville a-t-il suivi ce parcours éducatif ?<sup>27</sup>

En premier lieu, il est recommandé au futur ambassadeur d'avoir effectué un voyage dans le pays où il est destiné à occuper un poste d'ambassadeur<sup>28</sup>. C'est bien le cas pour Charles de Neufville, comme nous avons pu le voir dans le chapitre 1.

Deuxièmement, il a pu consulter les différents titres de la littérature du « parfait ambassadeur » qui se développe depuis le XV<sup>e</sup> siècle, d'abord en Italie avant de se propager en Europe (et du latin vers les langues vernaculaires). Cette littérature est bien connue et a déjà fait l'objet de nombreuses études<sup>29</sup>. Il n'est pas possible de savoir précisément quel manuel d'Halincourt a pu consulter avant

---

chez A. Pedone, 1912, in-8, p. 23-24 ; HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, s.l., 1603 (BnF, E\*-2337 ; nous avons choisi cette édition pour des raisons de praticité puisque cet exemplaire est disponible en ligne), p. 16 ; JUSSERAND J.J., « The School for Ambassadors », *The American Historical Review*, Vol. 27, N° 3, Apr. 1922, Oxford University Press, p. 437.

27 BÉCHU Claire, « les ambassadeurs français au XVIII<sup>e</sup> siècle : formations et carrière », *L'invention de la diplomatie, Moyen-Âge – Temps modernes*, BÉLY Lucien (dir), Paris : PUF, 1998, p. 331-346.

28 *Ibid.*, p. 341-342. HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 12.

29 Parmi les titres que Charles de Neufville a pu consulter, citons : *De officio legati* (Étienne Dolet, 1541), *De legationibus* (Konrad Braun, 1548), *Conseils à un ambassadeur* (Pierre Danès, 1561), *Legatus seu de Legatione* (François La Mothe Le Vayer, 1579), *Il Messaggero* (Torquato Tasso, 1582), *De legationibus, libri tres* (Gentile Alberico, 1585), *Legatus* (Carlo Pasquali, 1598), *Legatus* (Hermann Kirchner, 1603).

Pour l'étude de ces divers traités : ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2015 ; AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française ...*, *op. cit.* ; BATIFFOL Louis, « la charge d'ambassadeur au dix-septième siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, n°25 (1911), p. 345 ; BÉCHU Claire, « Les ambassadeurs français au XVIII<sup>e</sup> siècle... », *art. cit.*, p. 338-342 ; BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe, Naissance de la diplomatie moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 61-62 ; FRIGO Daniela, « Ambasciatori, ambasciata e immunità diplomatiche nella letteratura politica italiana (secc. XVII XVIII) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, tome 119, n°1, 2007, *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, p. 35 sqq. ; JUSSERAND J.J., « The School for Ambassadors », *art. cit.*, p. 427 et 432 ; HALE John Rigby, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998, p. 160 ; LAZARD Madeleine, « les ambassadeurs en résidence, une innovation de la Renaissance », *La diplomatie au temps de Brantôme*, *op. cit.*, p. 33 ; MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, PUF, 2001 ; PICAVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV...*, *op. cit.*, p. 4-5 ; STEGMANN André (dir.), *Pouvoir et institutions en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, J. Vrin, 1987, p. 303 ; VAN DER ESSEN Leon, « Le rôle d'un ambassadeur au XVII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire de la diplomatie », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 2, fasc. 2, 1923, p. 305-306 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : l'art de négociier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005 ; WIJFFELS Alain, « Le statut juridique des ambassadeurs d'après la doctrine du XVI<sup>e</sup> siècle », *Publications du Centre Européen d'Études*

d'aller à Rome (voire même s'il en a consulté). Néanmoins, nous pouvons penser que Charles de Neufville a très certainement eu entre les mains *L'Ambassadeur* de Jean Hotman de Villiers<sup>30</sup>, paru en 1603, dont la préface est dédiée à Nicolas de Villeroy<sup>31</sup>. Si le futur ambassadeur ne devait en consulter qu'un, cela devait être certainement celui-là. Il n'est pas simplement composé de conseils théoriques et abstraits, issus de l'expérience de diplomate acquise par Jean Hotman<sup>32</sup>, qui fait que « ce n'est plus un traité savant, l'auteur veut intéresser et susciter la curiosité. Il abandonne les discussions théoriques pour s'appuyer sur sa propre expérience et celle de ses contemporains »<sup>33</sup>. En outre, c'est le premier traité sur l'ambassadeur qui est écrit en français et non pas en latin<sup>34</sup>.

Lucien Bély a montré quels étaient les buts qui ont motivé Jean Hotman à écrire ce traité, ainsi que les débats liés à celui-ci<sup>35</sup>. D'abord la nécessité d'avoir des hommes compétents dans le domaine de la diplomatie qui suit la paix de Vervins, puis de réfléchir sur leur formation. L'objectif est d'avoir des hommes aguerris pour que la France retrouve sa place sur la scène face aux autres puissances européennes et de lutter contre l'influence espagnole en Italie (et surtout à Rome) :

« Le royaume de France, réconcilié derrière son roi, doit faire de nouveau parler de lui sur la scène internationale ; il a pour cela besoin d'agents capables, mais aussi du soutien des Français autour de ces hommes qui, à l'étranger, parlent non seulement au nom du roi, mais aussi au nom de la France, au nom de la patrie », « [...] de redonner à la France une place centrale dans les relations internationales »<sup>36</sup>.

Ces traités se basent sur un ensemble d'éléments pour montrer pourquoi le roi doit porter son choix sur un homme plutôt qu'un autre pour le représenter auprès d'un prince ou d'une puissance

---

*Bourguignonnes*, 32, 1992, p. 127-142.

30 Fils du juriconsulte François Hotman, né à Lausanne en 1552. BAIRD SMITH David, « Jean de Villiers Hotman », *The Scottish Historical Review*, vol. 14, n° 54 (Jan., 1917), p. 147-166. HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*

31 « A Monseigneur de Villeroy, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat & privé, & premier Secrettaire de ses Commandemens » ; HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, épître à Nicolas de Villeroy. Il semblerait qu'une première version anonyme circulait en Angleterre, imprimée à Londres, avant l'édition française dédiée à Nicolas de Villeroy. La parution de ce traité coïncide avec la présence de Jean Hotman à Paris la même année. Sur la carrière de Jean Hotman, voir BAIRD SMITH David, « Jean de Villiers Hotman », *art. cit.*, p. 147-166.

32 BAIRD SMITH David, « Jean de Villiers Hotman », *op. cit.*, p. 159-160 ; BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe*, *op. cit.*, p. 132 ; *Id.*, « La polémique autour de *L'Ambassadeur* de J. Hotman : culture et diplomatie au temps de la paix de Lyon », *Cahiers d'histoire*, 46, n°2, 2<sup>e</sup> trimestre, 2001, p. 329.

33 BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe*, *op. cit.*, p. 153.

34 AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française ... op. cit.*, p. 270 ; BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe*, *op. cit.*, p. 132 ; *Id.*, « La polémique autour de l'Ambassadeur de J. Hotman... », *art. cit.*, p. 329 ; NYS Ernest, *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, Bruxelles, 1884, p. 47-49 ; ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, *op. cit.*, p. 46.

35 BÉLY Lucien, *op. cit.*, chap. 6. *Id.*, « La polémique autour de l'Ambassadeur de J. Hotman... », *art. cit.*, p. 327-354.

36 BÉLY Lucien, « La diplomatie comme facteur de reconstruction politique après la guerre civile en France », *L'Histoire en questions : mélanges en l'honneur de Mario Turchetti*, ARLETTAZ Silvia (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 29 et 39 ; *Id.*, *l'art de la paix en Europe*, *op. cit.*, p. 153-154 ; *Id.*, « La polémique autour de l'Ambassadeur de J. Hotman... », *art. cit.*, p. 353-354.

étrangère, amie ou ennemie. Bien évidemment, ce ne sont essentiellement que des suggestions, une liste de critères que le futur ambassadeur doit cocher pour correspondre au mieux à ce qu'on attend de lui<sup>37</sup> : la richesse ; la naissance ; la connaissance des lettres, de l'histoire, du droit, de la philosophie ; l'éloquence. Toutes ces qualités que doit avoir le « parfait ambassadeur » sont reprises par l'auteur du *Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome*<sup>38</sup>.

Joint à ces capacités, un portrait-robot moral et physique<sup>39</sup> est dressé par Hotman et, bien entendu, des conseils pratiques liés à la négociation, la gestion de la suite et des domestiques ainsi que la question de l'immunité. Enfin, et c'est ce qui permet de dire que ce traité fut certainement très utile pour d'Halin-court, ce sont toutes les remarques concernant la négociation, notamment en ce qui concerne la manière de se comporter pendant une audience (par exemple d'user de prudence dans ses actes, dans ses paroles, dans sa négociation)<sup>40</sup>, ainsi que la façon d'écrire ses dépêches<sup>41</sup>. Néanmoins nous ne pouvons pas savoir de manière certaine si la pratique de d'Halin-court vient de cette formation et des conseils du livre d'Hotman, ou s'il a été guidé par d'autres maîtrisant la diplomatie.

Troisièmement, le dernier moyen pour un ambassadeur de se former, c'est l'apprentissage. « Le plus fructueux et instructif des apprentissages était celui fait sous les ordres d'un ambassadeur en mission, surtout si l' "ambassadeur-mentor" était un parent, parfois très proche, du novice »<sup>42</sup>. C'est, ici encore, le cas pour Charles de Neufville qui a été envoyé en ambassadeur extraordinaire en 1601, comme nous avons pu le voir dans le chapitre précédent. À Rome, il a été logé chez Nicolas Brulart de Sillery<sup>43</sup>, lors ambassadeur ordinaire du roi à Rome, qui l'a introduit auprès du pape. Le fils de Nicolas Brulart de Sillery, Pierre Brulart de Sillery (Puisieux), va épouser Magdelaine de

37 AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française*, op. cit., p. 271 ; BATIFFOL Louis, « la charge d'ambassadeur au dix-septième siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, n°25 (1911), p. 345-347 ; BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe*, op. cit., chap. 6. ; *Id.*, « La polémique autour de l'Ambassadeur de J. Hotman... », art. cit., p. 332-334 ; Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 3 (« Instruction pour l'ellection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs ») (annexe 1) (autre exemplaire, moins complet : BnF, ms. fr. 15870, fol. 646-657v) ; HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, s.l., op. cit., p. 12-16 ; LESOURD Paul, *L'ambassade de France...*, op. cit., p. 22-23 ; NYS Ernest, *Les origines du droit international*, Bruxelles et Paris, A. Castaigne et Thorin & fils, 1894, p. 321.

38 BnF, ms. fr. 5668, fol. 19-19v ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). Des qualités qui sont toujours nécessaires pour un ambassadeur comme ce traité, non daté, mais concernant les ambassadeurs envoyés à Rome sous le règne de Louis XIV : BnF, ms. fr. 10724, fol. 4-5.

39 Jean Hotman préconise de choisir des hommes d'un âge moyen (ce qui est le cas pour Philippe de Béthune et Charles de Neufville), reprochant l'inexpérience aux jeunes hommes ; HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, op. cit., p. 18-19. Même si tous les traités ne sont pas d'accord, certains donnant une préférence à la jeunesse ; JUSSERAND J.J., « The School for Ambassadors », art. cit., p. 434 ; MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, op. cit., p. 99.

40 MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, op. cit., p. 95-96.

41 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, op. cit., p. 70-72. BATIFFOL Louis, « la charge d'ambassadeur au dix-septième siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, n°25 (1911), p. 348.

42 BÉCHU Claire, « Les ambassadeurs français au XVIII<sup>e</sup> siècle... », art. cit., p. 342. Cette remarque est toujours valable à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ; voir ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, op. cit., p. 18.

43 BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 1449, « Sillery (Nicolas Brûlart de) ».

Neufville, fille de Charles de Neufville et va seconder Nicolas de Villeroy. Des liens familiaux se tissent ainsi dans les sphères les plus proches du pouvoir.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, un traité préconise la fréquentation de l'entourage du secrétaire d'État :

« Il semble mesme que, de quelque qualité que soient ceux qui pensent ou qu'on destine aux employs estrangers, il seroit bon, avant toutes choses, que les secrétaires d'Estat leur permettent de fréquenter leurs bureaux, et que, dans la vue de leur donner les premieres teintures des affaires estrangeres, on ne fit point de difficulté de les y faire mesme travailler et de leur donner ainsy connoissance de ce qui se pouroit sçavoir sans péril du secret. Les maisons des Secrétaires d'Estat deviendroient par là des écoles, pour ainsy dire, de politique et de negociation, qui serviroient beaucoup à former de bons sujets [...] »<sup>44</sup>

Si nous ne pouvons pas confirmer la présence de d'Halincourt auprès de son père avant son départ de France, nul doute qu'il a pu tout de même bénéficier de ses conseils et, surtout, de sa réputation et position pour aider l'insertion de son fils dans le milieu romain<sup>45</sup>.

À partir de ce constat, nous pouvons conclure que d'Halincourt est loin d'avoir l'expérience des autres ambassadeurs pour ce poste. Ici, l'intérêt de continuer l'ascension sociale de la famille prime sur la nécessité d'envoyer des gens « capables », comme il est pourtant préconisé dans la littérature du « parfait ambassadeur » :

« On doit encore moins y employer un homme qui a passé la meilleure partie de sa vie à ne rien faire dans aucune sorte de profession et qui se sert du crédit de quelque parent ou de quelque ami puissant pour obtenir un employ étranger [...]. Ceux qui se chargent de placer de tels sujets dans des employs aussi délicats et aussi difficiles sont responsables devant Dieu et devant les hommes de tous les préjudices qu'il y causent aux affaires du prince ou de l'État qui les y employe, et c'est une des plus grandes fautes qu'un prince ou principal ministre puisse commettre contre les maximes du bon gouvernement, que d'employer des gens incapables chez des princes et États souverains.<sup>46</sup> »

---

44 ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, op. cit., p. 18.

45 « [...] mon fils escript maintenant au[dit] s<sup>r</sup> card[in]al [*Pietro Aldobrandini*] suivant son devoir et v[ot]re bon co[n]seil », BnF, ms. fr. 3488, fol. 111 ; BnF, ms. fr. 5811, fol. 467 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 janvier 1605.

46 WAQUET Jean-Claude, *François de Callières...*, op. cit., p. 254-255 (343-344). Ce traité, plus tardif, comporte de nombreux conseils et références à l'époque étudiée ici. En effet, comme beaucoup de titres de la littérature du

### 11.3) La disparition du cardinal d'Ossat.

Le 13 mars 1604, le décès du cardinal Arnaud d'Ossat à l'âge de 67 ans aurait pu compromettre la venue de d'Halincourt à Rome<sup>47</sup>. Diplomate reconnu, il a été l'un des négociateurs de l'absolution du roi de France<sup>48</sup>. Ce dernier a pleinement conscience de la perte de ce cardinal pour le poids de la présence française à Rome :

« Je porteray [et] sentiray long temps en mon ame le dueil de la mort du pauvre Cardinal dossat de laquelle Jay esté merueilleusement surpris et ennuyé aussy ne pouvois je faire perte pour mon service plus grande La suffisance et probité concurreoient en luy a l'egal l'une de l'autre et en avoient en tout temps produits des fruits tres savoureux d'une ame aussi candide et loyale que genereuse et vrayement vertueuse du merite et service de laquelle sy J'ay perdu l'assistance je ne perdray la memoire Jamais J'apprehende la faulte qu'il sera doresnavant a mes affaires [...] »<sup>49</sup>

Nul doute que Nicolas de Villeroy se reposait sur cette figure de la diplomatie française pour seconder son fils. Comme la qualité de la correspondance du cardinal défunt est reconnue, Nicolas de Villeroy recommande à Philippe de Béthune de mettre à disposition de son fils l'ensemble de sa correspondance « car il pourra tirer d'icelles des Instructions qui ne luy seront Inutiles »<sup>50</sup>. Parmi ces

---

« parfait ambassadeur », il emprunte beaucoup à ceux qui ont écrit sur ce thème avant lui.

47 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris : Imprimerie royale, 1848, vol. 4, p. 20 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, *op. cit.*, p. 274-276. Sur la vie d'Arnaud d'Ossat, voir BAYLE Pierre, *Dictionnaire historique et critique*, Paris, Desoer, 1820, vol. 11, p. 274-279, notice « Ossat (Arnaud d') » ; BULLART Isaac, *Académie des sciences et des arts, contenant les vies, & les éloges historiques des hommes illustres, qui ont excellé en ces professions depuis environ quatre siècles parmy diverses nations de l'Europe*, Amsterdam, 1682, vol. 1, p. 82-84 ; DEGERT Antoine (Abbé), *Le Cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604), Sa vie, ses négociations à Rome*, Paris, librairie Victor Lecoffre, 1894 ; PERRAULT Charles, *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, Paris, chez Antoine Dezallier, 1700, vol. 2, 3-4.

48 Arch. Diplo. Courneuve, C.P. Rome 12, fol. 76 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 20-21 et BnF, ms. fr. 16061, fol. 29 ; lettre du roi Henri IV à Arnaud d'Ossat, 31 août 1593 ; BnF, ms. fr. 4766, fol. 200v-201v ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 9 mai 1593. DUMÉRIL Alfred, « La France et la cour de Rome au temps d'Henri IV. Le cardinal d'Ossat », *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, Bordeaux, impr. de G. Gounouilhou, n°2, 1882, p. 124 et 154 *sqq.* ; PERRAULT Charles, *Les hommes illustres ... op. cit.*, p. 4.

49 BnF, Dupuy 504, fol. 133 et BnF, ms. fr. 5811, fol. 195-196 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 8 avril 1604. Autre témoignage du roi de France : « Il en pourra aussy conférer avec l'Evesque de Rennes avec lequel sa Ma[jes]té entant qu'il ayt durant sa residence part de toute bonne Intelligence co[m]me personnage auquel sa Ma[jes]té se confie entierement pour sa probite loyauté et la grande congnoissance quil a de ses aff[ai]res de Rome [et] de la bonne assistance duquel sa Ma[jes]té et tous ceulx quelle a cy devant envoyes vera sa sainteté po[u]r son service se sont tres bien trouvez » ; BnF, ms. fr. 3456, fol. 50v ; « Instruction baillée à M. de Sillery allant à Rome au mois de Janvier 1599 ». Voir également BnF, Dupuy 557, fol. 2v-3 ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 4 ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 141v.

50 BnF, Dupuy 504, fol. 134 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 10 avril 1604. La qualité de la correspondance du cardinal d'Ossat est mentionnée dans les traités du « parfait ambassadeur » ; voir également :

lettres, nous en avons relevé une non datée que le cardinal envoie « a m<sup>r</sup> dalincourt fils de m<sup>r</sup> de Villeroy »<sup>51</sup> qui est une dissertation où, pendant vingt pages, en des termes très pratiques, sans utilisation de termes latins ou en multipliant les exemples comme le font les traités du « parfait ambassadeur », d'Ossat traite des thèmes essentiels de la fonction d'ambassadeur (annexe 7). Outre les qualités d'un diplomate qu'il ne développe pas<sup>52</sup>, il donne des conseils sur le départ et notamment la nécessité d'annoncer sa venue pour que le pape (dans notre cas) vers lequel l'ambassadeur va résider prépare une arrivée digne de son rang<sup>53</sup>. Un commentaire plus long est fait sur la première audience, où, là encore, on peut percevoir des paroles que le prochain ambassadeur pourrait tout à fait prononcer (sans être forcément destiné à cette charge, mais avec la volonté de bien la remplir) :

« son discours pourra estre divisé en deux Le premier apres les parolles generalles d'amitié de respect d'honneur et de Louange sera succinctement parlé des principaux articles de son Instruction et de ses creances [...], Le second sera parlé de son particullier Reconnoissant Modestement que son Maistre pouvoit aisement faire ellec[ti]on de ceste charge de personnes plus Intelligenes [et] propres que Luy en estant suffisamment pourveu Et d'une [et] d'autre profession Mais que de plus desireux et amateur d'entretenir La bonne [...] Correspondance et amitié [...] qu'il est venu avec Ceste bonne Intention Conforme a celle de son Maistre hors de service duquel Il peult supplier Le prince de croire quil le trouvera tousiours fort disposé a le servir [et] honorer ainsy qu'il convient a sa dignité »<sup>54</sup>

Ensuite, d'Ossat évoque le quotidien de l'ambassade, avec la nécessité de contrôler sa suite et sa famille. Après ces considérations domestiques, il détaille le rôle d'un ambassadeur : obtenir le plus de renseignements possibles sur le pays où il se trouve et comment les obtenir. Il doit rapporter dans ses lettres (et après son ambassade) à celui qui l'envoie le plus d'informations possibles sur les forces militaires, l'état du commerce, le sentiment du peuple, les relations extérieures, les ministres entourant le prince chez qui il est<sup>55</sup>.

---

FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les ambassades henriciennes : un âge d'or de la négociation. Les premières éditions imprimées de la correspondance des ambassadeurs de France sous Henri IV », *De l'ambassadeur, les écrits...*, *op. cit.*, p. 379-404 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions [...]*, Cologne, P. Marteau, 1690, partie 1, p. 77 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières...*, *op. cit.*, p. 198 (82).

51 BnF, ms. fr. 15248, fol. 31-51 ; lettre du cardinal d'Ossat à Charles de Neufville, s.d.

52 « ce personnage aussy choisy ait ses quallitez qui luy sont desirez par tous Ceux qui en ont escript Jusques icy dont Je ne feray point de repetition » ; *Ibid.*, fol. 32.

53 *Ibid.*, fol. 33.

54 *Ibid.*, fol. 33-34.

55 *Ibid.*, fol. 34-40.

Le cardinal d'Ossat étant décédé, il faut trouver d'autres personnes qui vont épauler l'ambassadeur novice, tandis que ce dernier se concentre sur les activités de représentation<sup>56</sup>. Cette tâche est dévolue aux cardinaux français présents en cour de Rome, notamment ceux de Joyeuse (remplacé par Givry car déjà parti de Rome) et Du Perron<sup>57</sup>. À côté de ceux-ci, Charles de Neufville va être pourvu de tout ensemble de papiers qui vont l'aider dans sa charge.

## 12) Le vade-mecum diplomatique.

### *12.1) Les instructions.*

L'ambassadeur part exercer sa charge après avoir reçu – obligatoirement – du roi de France des instructions et des lettres de créance. Ces instructions sont une source précieuses ; elles permettent de connaître la situation du royaume de France à un moment précis, puisqu'elles contiennent en détail les affaires que l'ambassadeur va avoir à traiter, mais également une description de la cour où il se rend et des personnalités avec lesquelles il va devoir composer<sup>58</sup>. Il peut s'agir de remarques assez générales comme de considérations très précises en fonction de la situation. Les instructions étaient reçues par l'ambassadeur très peu de temps avant son départ<sup>59</sup>. C'est pour cela que dans le cas étudié ici, d'Halincourt reçoit de nouvelles instructions car la situation a évolué entre le moment où il a reçu les siennes et son départ réel ; ce sont celles-ci que nous allons analyser ci-dessous.

Nous avons relevé 14 exemplaires d'instructions, provenant de différents fonds d'archives. Si elles diffèrent de quelques folios, aucune instruction que nous avons relevée ne possède cependant de pièce annexe, ni de jargon ou d'alphabet en chiffre. Ces derniers éléments permettent de coder une dépêche diplomatique quand il s'agit de rendre compte d'un sujet délicat ou de communiquer

---

56 « [...] Mais quand il y a des affaires à négocier, il y faut un homme et non pas une idole, à moins qu'on ne lui donne un habile collègue qui ait le secret de la négociation et tout le soin de la conduire, pendant que l'homme de grande qualité et ignorant prend sur luy le soin de figurer par une grande table et par un magnifique équipage. » ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières...*, *op. cit.*, p. 196 (76).

57 BnF, ms. fr. 4028, fol. 75v-76 et Dupuy 3, fol. 91 ; lettre de Nicolas de Villeroy au cardinal Du Perron, 10 juin 1605 (annexe 8). BnF, ms. fr. 17826, fol. 250v-251, 251v-252 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

58 ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, *op. cit.*, ; cité par PICAVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV...*, *op. cit.*, p. 89. BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe : XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2007 (1992), p. 349 ; BÉLY Lucien, BÉRENGER Jean, CORVISIER André, *Guerre et paix dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1991, p. 65 ; BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » : *l'ambassade d'Espagne à Rome sous Philippe III (1598-1621)*, Littératures, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016, p. 43. Comme les instructions de d'Halincourt sont précises, la situation du royaume de France tant extérieure (Angleterre, Provinces-Unies, Savoie) qu'intérieure (protestants) est très longuement décrite ; BnF, ms. fr. 17826 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

59 LESOURD Paul, *L'ambassade de France...*, *op. cit.*, p. 74.

des informations sensibles si jamais la lettre était interceptée<sup>60</sup>. Le secrétaire d'État avait le double et pouvait aisément décoder la dépêche. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé le chiffre et jargon correspondant pour l'ambassadeur étudié ; heureusement cependant, l'essentiel de la correspondance étant déchiffrée, nous avons néanmoins pu trouver quelques correspondances pour ces chiffres et le jargon, même si une grande partie reste obscure. Par souci de clarté et de lisibilité, nous avons choisi de nous baser sur l'exemplaire des instructions contenues dans le manuscrit français 17826 de la Bibliothèque nationale<sup>61</sup> (annexe 9).

Ces instructions revêtent un caractère obligatoire. Si dans le cas étudié ici, elles se révèlent indispensables vu la faible expérience de Charles de Neufville, il n'en est pas de même pour Nicolas Brulart de Sillery, qui se rend à Rome en 1599 en tant qu'ambassadeur ordinaire. Effectivement, Henri IV est obligé de lui en fournir, même s'il s'agit d'un homme ayant déjà une expérience diplomatique reconnue :

« Le Roy [...] a avisé d'en donner la charge au s[ieu]r de Sillery con[seill]er en son Con[seil] destat [et] president en sa Court de parlement de paris pour la tres grande confiance que sa Ma[jes]té a en luy pour les preuves quelle luy a faictes de son affection fidelite [et] prudence en plusieurs au[tr]es charges et ambassades ausquelles il a esté employé tant par le feu Roy que par sa Ma[jes]té dont il sest tousjours dignement [et] heureusem[ent] acquité au contentem[ent] de leurs Ma[jes]tes A ceste fin sa Ma[jes]té a commandé de luy estre baillé le p[ré]sent memoire plus neantmoins po[ur] luy servir de tesmoignage des commandemens de sa Ma[jes]té que d'Instruction ny reigle en l'execu[ti]on d'Icelles »<sup>62</sup>

Ces instructions sont secrètes ; elles ne doivent pas être communiquées au souverain près duquel l'ambassadeur se rend : tout au plus il peut les montrer à ses plus proches collaborateurs (les

---

60 DESENCLOS Camille, « Transposer pour mieux transporter. Pratiques du chiffre dans les correspondances diplomatiques du premier XVII<sup>e</sup> siècle », *Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, BRU Thérèse, LA FOREST D'ARMAILLÉ Solène de (dir.), Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017, p. 125-143 ; PICAUVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV...*, *op. cit.*, p. 110 ; ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, *op. cit.*, p. 39-40.

61 Autres exemplaires des instructions : BnF, Cinq Cent Colbert 107, fol. 55-62 ; BnF, Dupuy 557, fol. 58-76 ; BnF, ms. fr. 3465, fol. 31-56v ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 46-58v ; BnF, ms. fr. 15473, fol. 80-87v ; BnF, ms. fr. 15589, fol. 46-52 ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 204-212v ; BnF, ms. fr. 17833, fol. 193-205 ; BnF, ms. fr. 17835, fol. 67-76v ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 212-219v ; Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 147-148 (points principaux des instructions relevés) ; Arch. diplo. Courneuve, M.D. Rome 15, fol. 311-339.

62 BnF, ms. fr. 3456, fol. 49v-50 ; « Instruction baillée à M. de Sillery allant à Rome au mois de Janvier 1599 ». Autres exemplaires : BnF, Dupuy 557, fol. 1-27v ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 3-23v ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 140v-158v ; BnF, ms. fr. 17833, fol. 141-156v ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 139-154v. Sur la carrière de Nicolas Brulart de Sillery, BARBICHE Bernard, DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully...*, *op. cit.*.

cardinaux français dans notre cas)<sup>63</sup>. Bien évidemment, elles ne peuvent pas tout prévoir. L'ambassadeur possède ainsi une relative liberté quand il s'agit de traiter une affaire<sup>64</sup>, même si dans le cas de Charles de Neufville, il est secondé

« spécialement de ceux de Joyeuse & du Perron, desquels partant il faudra qu'il tire sa principale instruction, soit pour les offices et complimens qu'il aura a faire a son arrivé et introduction envers le Pape et les Cardinaux du Sacré College et particulièrement a l'endroit des freres et parens de Sa Sainteté, ou pour la reprise, direction et conduite des negociations et affaires delaissées par ledit Sieur de Bethune ou survenues depuis son partement, en quoy sa Maiesté entend qu'il suive leurs sages conseils »<sup>65</sup>.

Ici, il ne s'agit pas d'une remise en cause de l'(in)expérience de d'Halincourt. Il est courant et normal que le nouvel arrivé prenne connaissance des affaires en cours sans en avoir été informé au préalable, comme c'est le cas pour l'ambassadeur Brèves en 1608<sup>66</sup>.

La précision des instructions dépend bien de l'expérience de l'envoyé, et nous retrouvons cette mention dans un traité du « parfait ambassadeur », même s'il est plus tardif : « Les instructions quelques judicieuses qu'elles puissent être sont plus ou moins utiles à proportion du degré d'intelligence de ceux qui en sont chargez.<sup>67</sup> » Pour mieux saisir la particularité des instructions de Charles de Neufville, nous pouvons les comparer avec celles des ambassadeurs précédents (Nicolas

---

63 BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe*, *op. cit.*, p. 17 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur...*, *op. cit.*, partie 1, p.165-166 et 168 ; VATTEL Emer de, *Le droit des gens...* *op. cit.*, p. 242, « Des instructions ». Par exemple, Philippe de Béthune a reçu le commandement de présenter les siennes aux cardinaux d'Ossat et de Joyeuse : BnF, ms. fr. 17833, fol. 165 ; « Instruction au Sieur de Bethune conseiller du Roi en son Conseil d'Estat, alla[n]t à Rome pour servir sa Majesté d'Ambassadeur ordinaire aupres du Pape et du saint Siege. En Aoust 1601 ». Nous avons relevé 6 instructions en tout : BnF, ms. fr. 3465, fol. 1-28v ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 30-45 ; BnF, Dupuy 557, fol. 37-56v ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 193-203v ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 200-210v.

64 « sa Ma[jes]te ne doubte point q[ue] le[dit] s[ieu]r de Sillery ny trouve a son arrivee duquel ne se p[ré]sente ainsy durant sa lega[ti]on plusieurs choses a traicter pour le service de sa Ma[jes]té sur lesquelles pour n'en estre et ne les pouvoir prevoir de sy loing ne luy peult f[air]e a p[ré]sent commandement que de sy conduire comme estant sur les[dits] lieux il jugera estre de la dignité [et] du bien du service de sa Ma[jes]té » ; BnF, ms. fr. 3456, fol. 50 ; « Instruction baillée à M. de Sillery allant à Rome au mois de Janvier 1599 ». Voir également BnF, Dupuy 557, fol. 1v ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 3-3v ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 140v ; BnF, ms. fr. 17833, fol. 141 ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 139.

65 BnF, ms. fr. 17826, fol. 250v -251 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

66 « Ledit Sieur de Breves verra a son arrivée et devant que de se presenter a l'audience du Pape M<sup>rs</sup> les Cardinaux de Givry et Seraphin pour estre instruit par eux de l'estat des affaires de dela, prendre leur conseil et requerir leur assistance pour l'execution des commandemens dont il est porteur », BnF, ms. fr. 17826, fol. 289 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 ». Nous avons relevé 7 instructions en tout, dans divers fonds d'archives ; autres exemplaires : BnF, Cinq Cent Colbert 107, fol. 81 à 91 ; BnF, Dupuy 557, fol. 77 à 99 ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 59-76 ; BnF, ms. fr. 17833, fol. 230-245 ; BnF, ms. fr. 17835, fol. 129-142v ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 380-389v.

67 WAQUET Jean-Claude, *François de Callières...*, *op. cit.*, p. 224 (206).

Brulart de Sillery et Philippe de Béthune), ainsi que de son successeur (François Savary de Brèves). Ce n'est ni la structure ni la longueur des instructions qui diffèrent, mais le degré de précision. Si, de son côté, Philippe de Béthune peut être amené à dire « de lui mesme » des compliments « pour mieux représenter à sa Sainteté la vérité et sincérité de son affection »<sup>68</sup>, et pour Brèves des « termes généraux et autres semblables, qui étant sur les lieux il Jugera estre à propos et convenable »<sup>69</sup>, les différentes paroles que doit prononcer Charles de Neufville sont écrites et peuvent presque être prononcées telles quelles : « Il dira audit Cardinal de Givry et à celui de Seraphin leur deslivrant les lettres que S.M. leur escrit qu'elle est tres contente de leurs actions et specialement du bon debvoir qu'ils ont fait de la servir selon ses intentions et commandemens aux deux Conclaves derniers » ou encore par les nombreuses expressions telles que « Il luy [*Paul V*] dira aussy », « comme il a eu charge de leur dire », « car ledit sieur d'Halincourt luy declarera »<sup>70</sup>.

Les audiences avec le Pape, moment crucial du début de l'ambassade, étaient prévues. Là encore, les différences entre les instructions sont à remarquer. Contrairement aux instructions de d'Halincourt où le dialogue avec le Pape est imaginé pour ses deux audiences (secrètes et publiques)<sup>71</sup>, c'est très loin d'être la même chose pour Sillery : « Sa Ma[jes]té ne veult icy descrire au s[ieu]r de Sillery ce quil aura à dire à sa sainteté en luy p[rése]ntant les[dites] l[ett]res elle se remet du tout sur luy »<sup>72</sup>. Dans le discours que doit prononcer Charles de Neufville à Paul V, voici ce qu'il doit dire (même si nous ne savons pas si cela est resté à l'écrit où s'il les a bien énoncés tel quel lors de sa première audience) :

« ayant derechef baisé les piedz à Sa Sainteté il luy presentera la lettre de S.M. par laquelle elle le prie de le recevoir pour son Ambassadeur ordinaire auprès d'elle en la place dudit sieur de Bethune, [...] et suppliera sa Sainteté agréer le choix que S.M. a fait de luy pour luy confier ladite legation en laquelle s'il peut estre sy heureux que de la contenter à l'esgal de l'affection qu'il a de la servir & complaire, il aura gagné un tel avantage qu'il espere qu'il luy sera facile après de recompenser les deffauts de son inexperience aux affaires de tel poids et consequence que sont celles ausquelles ladite charge l'oblige<sup>73</sup>. »

68 BnF, ms. fr. 17833, fol. 166 ; « Instruction au Sieur de Bethune conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, alla[n]t à Rome pour servir sa Majesté d'Ambassadeur ordinaire auprès du Pape et du saint Siege. En Aoust 1601 ».

69 BnF, ms. fr. 17826, fol. 287 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur à Rome en May 1608 ».

70 BnF, ms. fr. 17826, fol. 252, 256, 270 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

71 *Ibid.*, fol. 255-259v.

72 BnF, ms. fr. 3456, fol. 50v ; « Instruction baillée à M. de Sillery allant à Rome au mois de Janvier 1599 ». Voir également BnF, Dupuy 557, fol. 2v ; BnF, ms. fr. 7071, fol. 4 ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 141v ; BnF, ms. fr. 17833, fol. 142 ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 139v.

73 BnF, ms. fr. 17826, fol. 257-257v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

Comme dernière remarque, nous pouvons souligner que d'Halincourt reçoit le titre de « conseiller » ; or dans les faits il ne l'est pas. Simplement, il est de coutume de donner ce titre pour donner plus de prestige à l'ambassadeur, même s'il ne l'avait pas avant<sup>74</sup>.

### 12.2) Les lettres de créance.

Autre pièce essentielle dont chaque ambassadeur est chargée est la lettre de créance. La particularité de d'Halincourt est qu'il en a reçu deux différentes, conséquence d'une succession rapide de deux papes avant son départ<sup>75</sup>. Elles sont indispensables, car elles permettent de « connoître les personnes qui les portent, et de témoigner l'estime que l'on en fait, le crédit qu'on leur donne, et que l'on approuve tout ce qu'elles feront et diront »<sup>76</sup>. C'est ce qui permet de conforter le nouvel ambassadeur dans sa charge, et lui apporte le crédit nécessaire pour se présenter à un souverain étranger<sup>77</sup>. Dans les cas les plus extrêmes, Daniel Menager va jusqu'à préciser « [...] qu'en cas de perte, on ne peut écouter un ambassadeur. Cette importance vient du fait qu'elle donne l'identité de l'ambassadeur.<sup>78</sup> » En outre, dans les notices « ambassade » et « ambassadeur », Pierre Richelet ne mentionne jamais les instructions au contraire des « lettres de créance pour exécuter dans la Cour où on l'envoie ce qui lui a été ordonné »<sup>79</sup>.

En plus des lettres de créance que Charles de Neufville doit montrer au pape, il est chargé d'un certain nombre d'autres qu'il peut utiliser pendant son trajet, comme celle destinée à la république de Gênes, qu'il doit délivrer aux autorités génoises pour entretenir les bonnes relations entre la ville et le roi de France<sup>80</sup>.

Les lettres de créance sont également adressées au cardinal-neveu (sur la nécessité de s'attacher cette personnalité ecclésiastique, voir chapitre 4), comme ce fut le cas pour Philippe de Béthune<sup>81</sup>. Certaines lettres de créance peuvent être « en blanc », c'est-à-dire composées de formules générales où l'ambassadeur n'a plus qu'à compléter le nom du destinataire<sup>82</sup>.

74 BnF, ms. fr. 17826, fol. 20 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9) ; HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, op. cit., p. 86.

75 VATEL Emer de, *Le droit des gens...*, op. cit., p. 328, « Des cas où il faut de nouvelles lettres de créance ».

76 Antonio de Vera, *Le parfait ambassadeur*, liv. III, p. 11 ; cité par MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, op. cit., p. 54. Voir aussi WAQUET Jean-Claude, *François de Callières*, op. cit., p. 222 (197).

77 ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, op. cit., p. 26 ; VATEL Emer de, *Le droit des gens*, op. cit., p. 240-241 « Des lettres de créance », p. 409 « Créance (lettres de) ».

78 MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, op. cit., p. 54.

79 RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise [...]*, Genève, Chez Jean Herman Widerhold, 1680, p. 4.

80 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives*, op. cit., vol. 6, p. 449 ; lettre du roi Henri IV au duc et au gouverneur de la république de Gênes, 8 juin 1605.

81 BnF, ms. fr. 3458, fol. 1 ; lettre du roi Henri IV à Pietro Aldobrandini, 23 août 1601.

82 BnF, ms. fr. 17826, fol. 260 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome

Le nouvel ambassadeur emporte avec lui des lettres de recommandation ou des lettres plus particulières de la reine Marie de Médicis, qui fait jouer ses réseaux italiens pour lui apporter une caution supplémentaire, comme la lettre qu'elle écrit à Pietro Aldobrandini, cardinal et neveu du pape décédé Clément VIII<sup>83</sup>. Elle apporte ainsi un appui non négligeable à la politique royale internationale pour augmenter le nombre de personnes prêtes à soutenir la position française en Italie, tout en se servant de l'ambassadeur de France à Rome comme relais pour transmettre ses dépêches<sup>84</sup>.

Enfin, la venue du nouvel ambassadeur à Rome doit être su par tous les Italiens liés à la France, comme les Médicis de Florence, Charles de Neufville devant annoncer au grand-duc et à la grande duchesse de Toscane sa venue en tant qu'ambassadeur et se mettre à leur disposition s'ils devaient avoir besoin d'un soutien à Rome pour une négociation ou pour une recommandation<sup>85</sup>.

### 12.3) Le « formulaire de lettres », un document d'archives postérieur à l'ambassade.

Aux archives nationales est conservé un petit carnet de 5 pages qui est un « formulaire de lettres écrites aux cardinaux lors de l'ambassade à Rome de Charles de Neufville, baron d'Alincourt (1605-1608) »<sup>86</sup> (annexe 10). Ce petit carnet a été constitué après l'ambassade étudiée ici (« de la diversité des [lett]res escripte aux Card[in]aux lors que M dhalincourt fut a Rome Ambassadeur »<sup>87</sup>), et dont l'auteur est anonyme. Nous l'évoquons ici car nous ne savons pas si ce document a été constitué après ou au fur et à mesure de l'ambassade, pour aider Charles de Neufville dans l'écriture de sa correspondance. Quoiqu'il en soit, il s'agit d'un ensemble de 69 formules, sans de véritables catégories bien mises en avant (même si certaines formules similaires se succèdent). À la lecture de ce document, nous pouvons en relever de plusieurs sortes.

---

en juin 1605 »

83 AAV, F.B. Ser. II, 487, fol. 69 ; lettre de la reine Marie de Médicis au cardinal Pietro Aldobrandini, 8 juin 1605.

84 Bernard Barbiche a étudié les relations entre Marie de Médicis et le Saint-Siège à partir de sa correspondance, notamment à l'aide d'un inventaire de sources romaines que nous exploiterons tout au long de ce travail : BARBICHE Bernard, « Marie de Médicis, reine régnante, et le Saint-Siège : agent ou otage de la réforme catholique ? », *Le « Siècle » de Marie de Médicis*, FUMAROLI Marc (dir.), Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2003, p. 41-56. LECARPENTIER Bénédicte, « La reine diplomate : Marie de Médicis et les cours italiennes », POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dir.), *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bréal, 2007, p. 182, 187, 190-192 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur...*, *op. cit.*, partie 1, p. 177-178.

85 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 453 ; lettre du roi Henri IV au grand duc de Toscane, 9 juin 1605 ; *Ibid.*, p. 453-454 ; lettre du roi Henri IV à la grande duchesse de Toscane, 10 juin 1605. Ce fut déjà le cas pour Béthune, même si à la différence de d'Halincourt, il rendit visite en personne au grand duc et à la grande duchesse de Toscane ; *Ibid.*, vol. 5, p. 452-453 ; lettres du roi Henri IV au grand duc et grande duchesse de Toscane, 20 août 1601.

86 Arch. Nat. Pierrefitte-sur-Seine, 90 AP 32, fol. 187-191v (le petit carnet étant paginé à part, nous reprenons celle-ci ici pour plus de lisibilité).

87 *Ibid.*, fol. 8v.

En premier lieu, de nombreuses formules de remerciement de l'inclination d'une personne envers Charles de Neufville : « vous avez voulu adjouter a la crean[ce] que j'avois que vo[us] continuriez en la mesme affection que vo[us] mavez tousiours monstree », « Je recognois assez l'Inclina[ti]on que vo[us] avez a mon bien et avancement dont je vo[us] ay bien voulu remercier »<sup>88</sup>. D'autres formules de remerciements laissent, quant à elles, une opportunité d'offrir, en retour, un service : « Tant plus Je me represente v[ot]re affection en mon endroit [et] plus je l'estime [et] desire qu'il se p[ré]sente occasion de vo[us] tesmoigner le contentem[ent] qui m'en demeure »<sup>89</sup>.

Un deuxième ensemble assez conséquent de maximes concerne des soutiens que l'ambassadeur peut rechercher lors d'une affaire (comme pour un bénéfice ecclésiastique ou l'expédition d'une bulle *gratis* par exemple) : « Je vo[us] ay bien voulu escrire ceste le[tt]re affin que vo[us] y teniez la main co[m]me a chose que je desire : », « Je vo[us] prie appuier ceste poursuite de v[ot]re Intercession par l'entremise de v[ot]re auctorité [et] Je tiendray l'office que vo[us] luy rendez en ma faveur a particuliere grace de vo[us] et des au[tr]es que vo[us] y employerez a plaisir [et] agreable »<sup>90</sup>. Et bien entendu, des formules de remerciements après avoir reçu une aide : « Je vo[us] ay assez tesmoigner le gre que je vo[us] scavois de la facilité que vo[us] avez apporter ; je vo[us] en ay bien voulu derechef remercier [et] vo[us] dire que recognoissant l'affection de la[que]lle vo[us] embrasez ce qui vo[us] est recommande de ma part je desire qu'il se presente quelque bonne occasion de m'en revancher a v[ot]re contentem[ent] »<sup>91</sup>

La troisième catégorie de formules sont celles de recommandation, qui recouvrent plusieurs situations. Cela peut être une personne que l'ambassadeur recommande au destinataire : « Ceste l[ett]re vo[us] sera assez suffisant tesmoigage de l'affection que je porte a [blanc] [et] du contentem[ent] que J'auray sy elle recoit quelque fruit de ma recommanda[ti]on par vo[tr]e entremise »<sup>92</sup>. Des formules plus spécifiques sont à relever car concernant le milieu romain : « Car ayant part en ma bonne grace [et] au mani[ment] de mes affaires Il sait quelle est mon Inten[ti]on vers sa S[ain]teté [et] ceux qui ont cest honneur de luy appartenir co[m]me vo[us] [et] le respect particulier [que] Je luy porte traictez donc confidem[ent] avec luy [et] le croiez en lasseuran[ce] quil vo[us] donnera de ma b[onne] v[olonté] »<sup>93</sup>

Enfin, ce carnet se compose d'autres formules qui ne peuvent être rattachées à aucune catégorie, comme celle-ci utilisée pour rappeler des ecclésiastiques français qui sont partis de Rome et qui

---

88 *Ibid.*, fol. 1.

89 *Ibid.*, fol. 7v.

90 *Ibid.*, fol. 2.

91 *Ibid.*, fol. 1v

92 *Ibid.*, fol. 2 et 2v. D'autres intitulés sont plus ou moins développés en fonction du degré de proximité et de la qualité de la personne recommandée : *Ibid.*, fol. 4-6.

93 *Ibid.*, fol. 6.

doivent regagner la Ville Éternelle au plus vite pour le service du roi :

« Il est bien a propos [que] vo[us] alliez resider a romme mesmem[ent] a cest heure [blanc] sy en retourne affin qu'ensemble conspirant a ung mesme but mes affaires estant soutenu de personnes de v[otre] quallitee vo[us] direz a ceux qui en ont la principale direction a les promouvoir autant [que] f[air]e se pourra po[ur] le bien de mon service [et] que par luy je vo[us] face entendre mes Intentions [et] a tant »<sup>94</sup>.

Ce carnet ne contient qu'un modèle de formule de condoléance : « Encores que je ne doubte point que vo[us] ne portiez ceste perte avec la patience et modera[ti]on digne de v[ot]re vertu J'ay bien voulu toutesfois me condouloir avec vo[us] par ceste l[ett]re [et] vo[us] dire que co[mm]e ceste perte no[us] est commune la meilleure rsolu[ti]on que no[us] y puissions prendre est de no[us] conformer a la volonté de dieu »<sup>95</sup>. Nous faisons le même constat pour une formule d'excuse : « Cest mon regret que vo[us] n'avez plustost receuilly de ma bonne volonté le fruit que vos bo[ns] off[ices] merito[ient] »<sup>96</sup>.

Nous notons aussi la présence de formules très générales, dont nous pouvons interroger la pertinence d'avoir été notées dans ce carnet : « j'essaieray en toutes occasions de : », « [et] d'autant que mon dessein est : »<sup>97</sup>, « J'ay esté bien assisté en diverses occasions que je »<sup>98</sup>

D'où la nécessité de se reposer sur les cardinaux français présents en cour de Rome pour tout ce qui concerne les affaires ecclésiastiques, ainsi que du personnel diplomatique, à l'exemple du secrétaire de l'ambassade Étienne Gueffier, pour la rédaction des dépêches. Ce personnage, véritable figure de stabilité de l'ambassade, sert « plustost l'ambassade que l'Ambassadeur »<sup>99</sup> car il reste en place malgré le changement d'ambassadeur. D'ailleurs, Gueffier le souligne lui-même à Nicolas de Villeroy : après avoir servi Philippe de Béthune, il a accepté de rester pendant l'ambassade de

---

94 *Ibid.*, fol. 6v.

95 *Ibid.*, fol. 1.

96 *Ibid.*, fol. 1.

97 *Ibid.*, fol. 1v.

98 *Ibid.*, fol. 3.

99 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 106. Sur le rôle et l'importance du secrétaire d'ambassade : BATIFFOL Louis, « la charge d'ambassadeur au dix-septième siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, n°25 (1911), p. 351 ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, Amsterdam et La Haye, 1739, t. 1, p. 52 ; HOWARD CARTER Charles, « The ambassadors of early modern Europe : patterns of diplomatic representation in the early seventeenth century », *From Renaissance to the Counter Reformation. Essays in honour of Garret Mattingly*, Londres, Charles Howard Carter, 1965, p. 276 ; ROOSEN William, *The Age of Louis XIV ... op. cit.*, p. 91 sqq.

Charles de Neufville<sup>100</sup>, avant de demander à être maintenu à cette fonction en 1608<sup>101</sup>. L'intérêt pour Charles de Neufville, c'est de disposer ainsi d'une figure stable de l'ambassade et connaissant les rouages de la curie romaine :

« Seul membre des suites diplomatiques s'occupant davantage des affaires politiques que du fonctionnement matériel de l'ambassade, il serait avant tout celui qui transpose par écrit ce que l'ambassadeur collecte par l'oral, fonction qui explique qu'il soit souvent représenté comme écrivant sous la dictée de ce dernier. [...] Tout cela renforce le secrétaire dans l'une de ses fonctions clés : spécialiste de l'écrit, il est aussi introduit, par la force des choses, dans le secret des affaires de l'État, et, ici, des affaires diplomatiques.<sup>102</sup> »

En remerciement pour son action, pour se l'attacher un peu plus, Charles de Neufville va obtenir pour lui un brevet du pape lui permettant de se charger de la présentation des bénéfices ecclésiastiques : dangereux privilège qui va être soumis à des critiques (chapitre 3).

### 13) Le palais, siège de l'ambassade.

Si la figure du secrétaire de l'ambassade est stable, il n'en est pas de même pour la résidence de celle-ci. L'ambassade de Charles de Neufville se doit d'être éclatante, puisqu'il représente le roi de France à Rome<sup>103</sup>. Ce qui explique pourquoi elle est considérée comme la plus coûteuse à l'époque

---

100 Bnf, ms. fr. 5811, fol. 584 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 21 avril 1605. PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical (1595-1661), l'esprit des institutions*, Rome, École française de Rome, 2011, p. 245.

101 « [...] Je vous supplie derechef me vouloir maintenir, pour pouvoir recueillir quelque fruit du service que je metz peine de rendre icy depuis sept ans aupres de Messeigneurs les ambassadeurs de sa Ma[jes]té, et de la depense qu'il my a fallu faire pour n'avoir en aucun entretement ; En quoy il me fault continuer encore des annees aupres de Monsieur de Breves [...] » BnF, ms. fr. 18003, fol. 14-14v ; lettre d'Étienne Gueffier à Nicolas de Villeroy, 23 janvier 1608.

102 NEVEJANS Pierre, « Le secrétaire d'ambassade, acteur indispensable de l'exercice diplomatique : le cas de Jacopo Guidi à la cour de France (1544-1545) », *Laboratoire italien* [En ligne], 23 / 2019, mis en ligne le 24 octobre 2019, < <https://doi.org/10.4000/laboratoireitalien.3678> > ; VATTEL Emer de, *Le droit des gens...*, *op. cit.*, p. 321-322, « Du secrétaire de l'ambassade » ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur...*, *op. cit.*, partie 1, p. 68-69. Les Espagnols accordent la même importance au rôle du secrétaire d'ambassade (« Un ruolo di particolare importanza risulta essere riservato al segretario proprio all'interno dell'ambasciata di Spagna presso la Santa Sede ») : ANSELMINI Alessandra, *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna presso la Santa Sede*, Roma, De Luca, 2001, p. 23-24.

103 Cette notion de représentation est développée lors de la partie 3 de ce manuscrit.

moderne<sup>104</sup> et doit être l'objet de préparatifs importants, ce qui peut prendre plusieurs mois<sup>105</sup>. Charles de Neufville débute les siens dès le début de l'année 1605 : « Il est venu po[ur] preparer et donner ordre a son equipage, et espere qu'il pourra partir a la fin de Mars ou au commencem[ent] d'Aprvil » comme l'annonce son père à Philippe de Béthune<sup>106</sup>. Cependant ils ont commencé bien en amont, sous l'impulsion de son père qui se sert de sa position pour l'effectuer. Pour cela, il va s'appuyer à Rome sur l'abbé Denis Simon de Marquemont, qui avait demandé au secrétaire d'État – son protecteur – de l'honorer de cette charge en juillet 1604<sup>107</sup>.

Entre autres choses, il faut réserver un palais, qui fait office à la fois de logement pour l'ambassadeur et de siège de l'ambassade<sup>108</sup>. Le palais Farnèse, actuel siège de l'ambassade de France auprès de la république de Rome, et la villa Bonaparte pour la représentation auprès du Saint-Siège, ne sont pas encore destinés à cette fonction<sup>109</sup>. Il faut donc, avant tout, en chercher et en obtenir un qui puisse contenir toute la suite de l'ambassadeur, et qui soit aussi convenable pour pouvoir être le siège de la représentation et accueillir des fêtes : ce doit être un « bâtiment magnifique »<sup>110</sup> au départ mais, même s'il ne l'est pas, il suffit d'en sélectionner ayant toutes les commodités, et c'est la présence de l'ambassadeur et de sa suite qui va en faire un bâtiment d'exception<sup>111</sup>. Le XVII<sup>e</sup> siècle est le temps des palais à Rome, ouvert par les papes et leur famille,

104 « L'ambasciata presso la Santa Sede era tra le più costose » (« L'ambassade auprès du Saint-Siège était parmi les plus chères »), ANSEMI Alessandra, *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna...*, op. cit., p. 16 ; LESOURD Paul, *L'ambassade de France...*, op. cit., p. 35 ; PICAVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV...*, op. cit., p. 89. Même si le document est tardif pour notre période, on peut consulter l' « Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...] », BnF, Cinq cents de Colbert 99, fol. 177-200v, s.d. (annexe 11). C'est un état de fait toujours valable au XVIII<sup>e</sup> siècle : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., p. 262 et sqq.

105 PICAVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV...*, op. cit., p. 79.

106 BnF, ms. fr. 5811, fol. 468 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 janvier 1605.

107 « J'attendray que les choses soient plus avancees pour m'an resiouir avec mond[it] seigneur dAlincourt [et] luy offrir mon tres humble service pour ce qui sera de son emmeublement [et] de l'Estat de sa maison [et] de son train pardesa : En quoy j'espere que je ne seray point entierement serviteur inutile, ainsi que je vous escrirey plus amplement quand il vous plaira me le commander. » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 37 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 14 juillet 1603. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, op. cit., p. 240 et 269.

108 BnF, Cinq cents de Colbert 99, fol. 192v ; « Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...] », s.d.

109 « Mais le palais par excellence des ambassadeurs ordinaires, on le sait puisqu'il est toujours le siège de l'ambassade de France en Italie, était le palais Farnèse, loué en 1626 par Louis XIII au duc de Parme Odoardo Farnèse et qui, quatre ans plus tard, devint la résidence habituelle des ambassadeurs du Très Chrétien, exception faite d'une période de huit mois, entre décembre 1655 et juillet 1656 où le duc de Parme, Ranuccio Farnèse, délié de ses obligations vis-à-vis de la France à la suite des guerres de Castro et de Trente, le loua à Christine de Suède. » : BOLARD Laurent, « Le voyage à Rome... », art. cit., p. 147 ; ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Le Palais Farnèse. I, Texte*, Rome, École française de Rome, 1981, 2 vol. ; PIALOUX Albane, « Immunités et franchises à Rome au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, tome 119, n°1, 2007, op. cit., p. 77-78 ; *Id.*, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle...* op. cit., p. 201 ; ROMIER Lucien, « Les premiers représentants de la France au palais Farnèse (1553) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 31, numéro 1, 1911, p. 11-31. C'est également le cas de l'ambassade d'Espagne jusqu'en 1622 : ANSEMI Alessandra, *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna...*, op. cit.

110 RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois ...* op. cit., p. 112.

111 BÉLY Lucien, « L'ambassade, les mots et les choses : conclusion », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie*

suivis par tous les cardinaux et toutes les familles romaines<sup>112</sup>.

Si Béthune a mis à disposition son logis pour Charles de Neufville<sup>113</sup> (démarche classique, qui va se pratiquer en 1606 lors du changement du nouvel ambassadeur d'Espagne)<sup>114</sup>, le père du futur ambassadeur a d'autres projets : lui obtenir le palais d'Orazio Rucellai, issu d'une importante famille florentine<sup>115</sup>. Pour cela, il se sert de l'ambassadeur en poste pour mener à bien cette réservation et utilise sa position pour correspondre directement avec la famille Rucellai<sup>116</sup>.

Ce palais est toujours visible à Rome aujourd'hui : il s'agit du palais Ruspoli<sup>117</sup>, au croisement de la Via dei Condotti et de la Via del Corso. Le jardin, qui donnait sur la rue San Lorenzo in Lucina, n'est plus visible aujourd'hui<sup>118</sup>. La construction de ce palais, entamée en 1556 par l'architecte Nanni di Baccio<sup>119</sup>, est terminée en 1586 par l'architecte Bartolomeo Ammannati<sup>120</sup>, trois ans après son achat par Orazio Rucellai<sup>121</sup>. Un choix de palais qui n'est pas dû au hasard puisque Orazio Rucellai, qui en possède déjà un en face de celui-ci, est un diplomate francophile : on relève son intervention lors de l'abjuration du roi de France Henri IV en 1593<sup>122</sup>. Autre avantage, cette fois-ci géographique : ce palais se situe en face du logement du cardinal Du Perron qui, nous le verrons, va être un appui considérable pour le nouvel ambassadeur<sup>123</sup>.

Puisque la location du palais est le budget le plus important de l'ambassadeur de France à Rome, Nicolas de Villeroy a trouvé la solution : « obliger » Orazio Rucellai à lui fournir ce palais en échange d'une pension donnée à son fils en compensation d'un bénéfice sur l'abbaye du Jar qu'il convoitait mais qui ne lui a pas été accordé<sup>124</sup>. En outre, le coût d'entretien de ce palais est trop

---

*et Méditerranée*, tome 119, n°1, 2007, *op. cit.*, p. 122-123.

112 ADAMSON John, *The princely Courts of Europe 1500-1750*, Londres, 1999, p. 157 et 160 ; DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome...*, *op. cit.*, p. 218-219.

113 BnF, ms. fr. 5811, fol. 530 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 7 mars 1605.

114 BnF, ms. fr. 18001, fol. 385v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 novembre 1606.

115 BnF, Dupuy 504, fol. 147v ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 janvier 1605 : « tachez de retenir pour mon fils le logis du sieur Oratio Rucelay. » Pour des informations sur la jeunesse et vie d'Orazio Rucellai, voir : PASSERINI Luigi, *Genealogia e storia della famiglia Rucellai*, Florence, Tipi di M. Cellini E.C., 1861, p. 111-112.

116 BnF, ms. fr. 5811, fol. 505 à 507 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 8 février 1605 (annexe 12).

117 « Prendeva nome del palazzi della nobile famiglia fiorentina, passato ai Caetani e quindi ai Ruspoli » ; DELLI Sergio, *Le strade di Roma : una guida alfabetica alla storia, ai segreti, all'arte, al folklore*, Roma, Newton Compton, 1975, p. 769. Voir également la notice « Palazzo Ruspoli » dans CÀLLARI Luigi, *I palazzi di Roma e le case d'importanza storica e artistica*, Roma, Ugo Sofia-Moretti, 1932, p. 256-257 ; PERCIER Charles, *Palais de Rome ; palais, maisons et autres édifices modernes dessinés à Rome*, Paris, Wavre Institut national d'histoire de l'art, 2008, planche 35 ; TORSELLI Giorgio, *Palazzi di Roma*, Milano, Ceschina, p. 243-244.

118 CÀLLARI Luigi, *I palazzi di Roma...*, *op. cit.*, p. 256. Le palais Rucellai est alors voisin de celui de l'ambassadeur d'Espagne : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 60-61.

119 CRESTI Carlo, RENDINA Claudio, FOLLET Jean-Philippe, LISTRI Massimo, *Villas et palais de Rome*, Paris, Place des Victoires, 2003, p. 186 ; PERCIER Charles, *Palais de Rome ... op. cit.*

120 CÀLLARI Luigi, *I palazzi di Roma...*, *op. cit.*, p. 257.

121 ANSELMi Alessandra, *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna...*, *op. cit.*, p. 39 ; CRESTI Carlo, RENDINA Claudio, FOLLET Jean-Philippe, LISTRI Massimo, *Villas et palais de Rome*, *op. cit.*, p. 186.

122 CRESTI Carlo, RENDINA Claudio, FOLLET Jean-Philippe, LISTRI Massimo, *Villas et palais de Rome*, *op. cit.*, p. 187.

123 BnF, ms. fr. 18003, fol. 71 ; lettre de Charles de Neufville à Puysieux, 2 avril 1608.

124 BnF, ms. fr. 5811, fol. 467-469 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 janvier 1605 ; *Id.*, fol. 530 ;

important pour cette famille florentine<sup>125</sup>. Il s'agit donc d'un bon compromis pour toutes les parties, le nouvel ambassadeur pouvant composer avec cette « éloquence architecturale » imposante (« fonction disciplinante »)<sup>126</sup> grâce à la façade massive du palais le long de la via del Corso<sup>127</sup>, vitrine de la France à Rome qui, elle-même, est « la vetrina d'Europa »<sup>128</sup>.

Il fallait trouver un écrin digne de recevoir l'ambassadeur de France, qui soit à la fois son lieu d'habitation mais aussi le décor pour l'activité de représentation. Étant lui même diplomate (représentant du duc de Toscane), Orazio Rucellai devait lui aussi organiser des festivités. La galerie (*piano nobile*) de ce palais, véritable pièce d'apparat<sup>129</sup>, est particulièrement remarquable par son décor, peint par Jacopo Zucchi entre 1589 et 1592. Des divinités antiques y côtoient des empereurs romains, ainsi que toute série de représentations allégoriques (les villes de Florence et Rome par exemple), astrologiques et célestes<sup>130</sup>.

Charles de Neufville semble avoir tout l'accompagnement matériel et humain pour bien mener son ambassade, d'autant plus qu'à Rome sa venue semble appréciée :

« On a escript a diverses personnes icy [et] mesme monseigneur le Car[di]nal Aldobrandin an a eu advis que le Roy donne a monsieur de Bethune congé de retourner en france, [et] envoie icy en sa place monseigneur d'Alincourt. Touts ceuls qui l'ont seu s'an sont resiouy tant po[ur] ce que les seigneurs au voyage qu'il fist en ceste Court [et] a florence donna bonne preuve de sa valeur [et] courtoisie, co[mm]e aussy pour ce qu'estant v[ot]re fils on croyt qu'il aura la mesme inclination [et] les mesmes affections aux affaires de Rome [et] aux serviteurs du Roy qui y sont »<sup>131</sup>

---

lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 7 mars 1605. Après la mort d'Orazio Rucellai en 1605, la pension accordée à son père pour compenser la perte de l'abbaye du Jar sera transmise à ce fils sur recommandation du cardinal de Joyeuse ; Arch. diplo. Courneuve, CP Rome 23, fol. 111 ; lettre de Marquemont à Nicolas Brulart de Sillery, (5 ?) octobre 1606. DARRICAU Raymond, « Comment les souverains pontifes et les rois de France concevaient la nomination aux bénéfices devenus vacants par la mort de leurs titulaires en cour de Rome », *Miscellanea in onore di Monsignor Martino Giusti Prefetto dell'Archivio Segreto Vaticano*, ARCHIVIO VATICANO, Città del Vaticano, Archivio Vaticano, 1978, p. 177.

125 C'est la même raison qui impose à Ferdinando Rucellai de vendre le palais à la famille Caetani, après la mort de son frère ; voir CRESTI Carlo, RENDINA Claudio, FOLLET Jean-Philippe, LISTRI Massimo, *Villas et palais de Rome*, op. cit., p. 189.

126 BOUCHERON Patrick, *De l'éloquence architecturale. Milan, Mantoue, Urbino (1450-1520)*, Paris, Éditions B2, 2014, p. 63.

127 PERCIER Charles, *Palais de Rome ... op. cit.*

128 ANSEMI Alessandra, *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna...*, op. cit. ; LABROT Gérard, *L'image de Rome, une arme pour la Contre-Réforme : 1534-1677*, Seyssel, Champ Vallon.

129 BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 634-635 (« galerie »).

130 CRESTI Carlo, RENDINA Claudio, FOLLET Jean-Philippe, LISTRI Massimo, *Villas et palais de Rome*, op. cit., p. 188-193. Pour un prolongement sur la décoration du palais Ruspoli après notre période, voir MICHEL Geneviève et Olivier, « La décoration du Palais Ruspoli en 1715 et la redécouverte de Monsù Francesco Borgognone », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, tome 89, n°1, 1977, p. 265-340 ; « Les peintres du Palais Ruspoli au dix-huitième siècle. », *Vivre et peindre à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École Française de Rome, 1996. p. 587-597.

131 BnF, ms. fr. 18001, fol. 37 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 14 juillet 1603.

Malgré tout, d'Halincourt n'a pas l'air d'être la personne la plus en capacité pour ce poste diplomatique face à son homologue espagnol, comme le fait remarquer l'ambassadeur toscan Baccio Giovannini : « perchè egli è un dappoco, un inetto et un'ignorante. E non è in alcuna stima per avere a esser contrapeso all'ambasciator di Spagna nel teatro del mondo »<sup>132</sup>. Nous aurons l'occasion de débattre de cette « capacité » (ou incapacité), quoiqu'il en soit la venue de ce nouvel ambassadeur à Rome va connaître quelques péripéties.

---

132 DESJARDINS A. (éd), *Relations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. V, Paris, Imprimerie nationale, M.DCCC.LXXV, p 546 : « parce qu'il est une personne de peu de valeur, un incapable et un ignorant, et il ne jouit d'aucune estime pour pouvoir servir de contrepoids à l'ambassadeur d'Espagne dans le théâtre du monde » ; cité par LIGNEREUX Yann, « La puissance des Villeroy. L'héritage du pouvoir à l'épreuve, 1589-1619 », *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes (fin XV<sup>e</sup> – fin XIX<sup>e</sup> siècle)*, L. Coste (dir.), Rennes, PUR, 2019, p. 321.

## 2) Une ambassade retardée.

« Au reste mon[dit] s<sup>r</sup> de Bethune est tres resolu de partir a la fin de ces trois ans qu'il m'a rendu de cet sienne resolu[ti]on » : Dès 1603, il apparaît clairement que Philippe de Béthune ne compte pas prolonger sa présence à Rome au-delà de la durée traditionnelle des trois ans, et de partir au printemps 1604<sup>133</sup>. Pourtant, sa présence à Rome est prolongée d'un an, l'ambassadeur ne pouvant quitter sa charge tant qu'il n'est pas rappelé officiellement par le roi de France<sup>134</sup>. Si la venue de Charles de Neufville a pu être compromise en 1604, c'est une succession rapide de papes qui va prolonger la présence de Béthune, et ainsi retarder celle de d'Halincourt, jusqu'à l'été 1605.

### 21) « El Andalou »<sup>135</sup> ou la conspiration L'Hoste.

Un premier soubresaut, quasiment un fait divers, mais qui se déroule un an avant le départ de d'Halincourt pour Rome et qui aurait pu compromettre sa venue, est la conspiration L'Hoste. Cette affaire ayant déjà été étudiée, notamment par Alain Hugon, nous rappelons ici que les faits principaux. Né en 1581, filleul du secrétaire d'État qui lui a donné son prénom (Nicolas), L'Hoste fut placé par lui

« auprès de la Rochepot, premier ambassadeur [*en Espagne*] de Henri IV en 1599. [...] Ce fut au cours de ce séjour espagnol, entre 1599 et 1601, que le commis de Villeroy s'engagea dans la voie de la trahison au profit de l'Espagne. [...] L'Hoste revint en France dans le courant de l'année 1601, quand La Rochepot quitta l'Espagne à la suite de la violation de son domicile lors d'un incident dont les deux parties, espagnole et française, se rejetèrent mutuellement la responsabilité. »<sup>136</sup>

---

133 BnF, ms. fr. 18001, fol.40-40v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 9 septembre 1603. *Ibid.*, fol. 42 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 23 septembre 1603. « Au XV<sup>e</sup> siècle, il est décidé, qu'un ambassadeur ne restera pas en fonctions auprès de la même cour pendant plus de deux ans, et vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ce terme est porté à trois ans. » : NYS Ernest, *Les origines du droit international*, Bruxelles et Paris, A. Castaigne et Thorin & fils, 1894, p. 299.

134 « Or le retour ne dependoit plus de sa volonté, ains de la revocation & commandement de son maistre » ; HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 110.

135 Sur l'origine du surnom de L'Hoste, voir HUGON Alain, « L'Affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 42 n° 3, Juillet-septembre 1995, p. 368.

136 *Ibid.*, p. 363 et 366 ; NOUAILLAC J., *Villeroy,...*, *op. cit.*, p. 314-323 ; PICCIONI Camille, *Les premiers commis des affaires étrangères au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. de Boccard, 1928, p. 76.

C'est alors que L'Hoste se retrouva de nouveau au service de Nicolas de Villeroy et qu'il commença à transmettre des informations issues de ce bureau :

« Car comme ce malheureux avoit cognoissance d'une bonne partie des depesches que le s<sup>r</sup> de Villeroy recevoit et envoyoit, et de tous les alphabets en chiffre dont nous nous servons, il faut croire qu'il en donnoit advis aux dicts Espagnols à toutes occasions, jusques à leur avoir baillé des doubles des dicts chiffres, avec quoy ils ont peu sçavoir autant de mes intentions et affaires quasy que nous-mesmes »<sup>137</sup>.

Découvert, Nicolas L'Hoste tenta de s'enfuir en traversant la rivière de la Marne, mais il mourut noyé<sup>138</sup>. Il fut tout de même jugé après sa mort et accusé du crime de lèse-majesté le 15 mai 1604 et son corps fut écartelé en place de Grève<sup>139</sup>, tandis que ces complices sont arrêtés<sup>140</sup>. « L'affaire L'Hoste montre que des hommes au cœur même de l'État royal pouvaient se laisser séduire par des puissances étrangères<sup>141</sup>. » Cette dernière est, bien entendu, l'ennemi de toujours : l'Espagne.

Si la position de Nicolas de Villeroy a pu se trouver menacée<sup>142</sup>, elle n'a pas entravée véritablement les préparatifs de départ de d'Halincourt. Très rapidement, le ministre s'est trouvé disculpé de cette affaire et a reçu le soutien du roi Henri IV ainsi que de Sully<sup>143</sup>. Il se plaint ensuite longuement de cette trahison :

---

137 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 236 ; lettre du roi Henri IV à Sully, 24 avril 1604. HUGON Alain, « L'Affaire L'Hoste... », *art. cit.*, p. 355. Nicolas de Villeroy rassure le représentant du grand duc de Toscane, le chanoine Baccio Giovannini, que la correspondance en italien entretenue avec le grand-duc n'a pas été déchiffrée par L'Hoste, celui-ci ne connaissant pas l'italien ; ce qui ne semble complètement convaincre Giovannini : CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques ... op. cit.*, vol. 5, p. 530-531 ; lettre de Giovannini au grand-duc de Toscane, 5 mai 1604.

138 MERKI Charles, *La marquise de Verneuil (Henriette de Balzac d'Entragues) et la mort de Henri IV : d'après les mémoires du temps et des documents manuscrits*, Paris, Plon, 1912, p. 139. NOUAILLAC J., « Deux lettres inédites de Sully à Villeroy (1604). Étude critique sur le passage des *Économies royales* relatif à la trahison de L'Hoste », *Revue Henri IV*, tome 3, Paris, H. Champion, 1976, p. 113-114 ; PICCIONI Camille, *Les premiers commis des affaires étrangères au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. de Boccard, 1928, p. 76 ; ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses...*, *op. cit.*, p. 312.

139 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 114, fol. 34-35, « Arreste de la Cour de Parlement contre Nicolas Lhoste, Commis de Monsieur de Villeroy, 15 mai 1604 » (annexe 13) ; CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire de l'histoire de la paix entre les roys de France et d'Espagne [...]*, Paris, J. Richer, 1605, fol. 465v-466 ; HUGON Alain, « L'Affaire L'Hoste... », *art. cit.*, p. 371-372.

140 BnF, Dupuy 89, fol. 177.

141 BÉLY Lucien, « La diplomatie comme facteur de reconstruction politique... », *art. cit.*, p. 25-26.

142 On le soupçonne d'avoir des liens avec l'Espagne, ou du moins la favoriser, puisqu'il a pris parti pour la Ligue et Mayenne lors des troubles religieux de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. HUGON Alain, « L'Affaire L'Hoste... », *art. cit.*, p. 373.

143 BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 2009, p. 715-716 ; BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully...*, *op. cit.*, p. 105 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 238-239 ; lettre du roi Henri IV à Sully, vers 25 avril 1604 ; NOUAILLAC J., « Deux lettres inédites... », *art. cit.*, p. 113-118.

« vous scaurez par le memoire que vous envoye l'Insigne et detestable desloyaulté faicte au Roy et a moy par celuy de tous ceux qui servent sa Majeste auprez de moy qui m'avoit le plus d'obliga[ti]on lequel ayant prostitué et vendu sa foy aux Ministres du Roy d'Espagne autant de fois quil Jettoit les yeux sur moy et mangeroit mon pain me trahissoit, J'avois faict son pere depuis les pieds Jusques a la Teste m'ayant servy domestiquement quarante ans et plus Cettuy cy estoit né en ma maison Je l'avois tenu sur les fonds de Baptesme et avoit eu soing de son Instruction et éducation devant et depuis la mort de son pere co[m]me d'une creature entierement mienne, sil se fut contenté de desrober et emporter mon bien je luy eusse pardonné Mais d'avoir ainsy vendu le service de son Roy sa Patrie [et] son Maistre pour une piece de pain pour cent escus par moys d'appointement et quelque adjoustement revenant a trois ou quatre mil escus luy qui estoit riche de la succession de son Pere de plus de vingt mil fault il pas croire que le diable l'a seduict miserablement Aussy la il guidé en cette action depuis le commendement Jusqu[ue] a la fin quil a faite pour son corps trop heureuse mais pour son ame tres malheureuse s'estant precipite et noyé volontairement se voyant prest d'estre pris par le Prevost des Marchands de Meaux qui est ce qui m'a esté le plus affligé Car sy jeusse peu le livrer vif entre les mains de la Justice ce m'eust esté une tres grande consolation Dieu ne l'a permis ainsi pour mes pechez a quoy j'auray regret toute ma vie Il fault croire que le malheureux aura servi ceulx ausquels Il s'estoit ainsi abandonné de tout ce quil aura peu. Cest pour quoy J'ay estimé devoir changer nostre chiffre ainsi que jay faict tous les aultres Il avoit un esprit assez leger et inconsideré Cest pour quoy Je veux croire quil n'aura eu assez de jugement et d'acez pour discerner et comprendre ce qui nous pouvoit plus nuire [et] servir aux au[tr]es aussi ne reconnoissons nous pas quil se soient beaucoup prevalus de ses advertissemens en la conduite de leurs affaires, et neantmoins il fault prendre les choses au pis et croire quil leurs feroient un grand advantage des services quil leur faidoit. De quoy un plus advisé [et] soigneux que moy auroit eu peyne de se garentir Car il fault par necessité que nous nous fions de ceux qui servent le Roy aupres de nous lesquels transcrivent et deschiffrent nos depesches autant celles la que la minutte de celles que je recois Or je prie Dieu quil me garde d'une pareille rencontre Car il seroit difficile que je peusse supporter tant celle cy m'a affligé.<sup>144</sup> »

---

144 BnF, Dupuy 504, fol. 134v-135v ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 5 mai 1604.

Renoncer à envoyer son fils à Rome, c'est aussi se rendre suspect. C'est la raison que dresse un dénommé Reboul dans son mémoire à Nicolas de Villeroy à propos d'une autre affaire concernant son fils lors de l'ambassade, dressant un portrait à charge de d'Halincourt) :

« On scait bien que cognoissant la grande[ur] de cete Ambassade [et] les eminentes qualitez quelle demandoit en celuy qui la recherche, il n'eut Jamais entendu a en f[air]e pourvoir son filz si lesperance quil avoit que le Card[in]al d'Ossat po[ur] estre fort son amy en seroit le pedant [et] le directeur ne l'y eut poussé, veu que depuis sa mort il en avoit fait rompre le voyage, Jusques a ce que la trahison de l'Oste l'obligea de le renomer, craignant que ses malveillans ne prinsent de la argum[ent] de soubço[n]ner davantage sa fidelité au service du Roy.<sup>145</sup> »

Si cette affaire ébranla la position du ministre, les conséquences les plus importantes furent pour l'Espagne, qui perdit avec l'Hoste un canal de renseignement précieux. Cette affaire servit aussi d'exemples et est mentionnée dans le traité de Wicquefort sur l'ambassadeur, pour illustrer les manœuvres que peut mener un ambassadeur pour obtenir des renseignements<sup>146</sup>. Les craintes d'une rupture de paix entre l'Espagne et la France sont écartées assez rapidement<sup>147</sup>. Quelques mois après la fin de cette conspiration, les préparatifs du départ du fils du ministre débutent concrètement. En effet, en septembre 1604, Sully demande de plus en plus fermement à Henri IV d'autoriser le retour de son frère<sup>148</sup>. Le printemps 1605 va donc voir un remplacement d'ambassadeur français à Rome.

## 22) D'une vacance du Siège apostolique ...

Entre temps, le pape Clément VIII décède à Rome, entraînant une vacance du Siège apostolique : « Le 3e Mars 1605 sur les deux heures du soir deceda le pape Clement 8e Ayant tenu le siege l'espace de 13 ans 1 mois et Cinq jours »<sup>149</sup>. S'ensuit un conclave (*cum clave*, enfermé sous clef),

145 « Protestation faite a M. de Villeroy sur les quatre mille escuts pris par M. d'Alincourt du sr Gueffier po[ur] la ruine des banquiers & solliciteurs francois en la Cour de Rome », BnF, ms. Dupuy 28, fol. 104.

146 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur...*, *op. cit.*, partie 2, p. 116, 131.

147 « Le bruit a couru que la trahison de L'Hoste pourrait provoquer une rupture entre la France et l'Espagne. Mais jusqu'ici ces rumeurs ne se confirment pas. [...] » ; lettre du nonce en France Del Bufalo au cardinal Aldobrandini, 4 mai 1604 ; BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome, Presses de l'Université Grégorienne, 1964, p. 713 (lettre 710).

148 Bnf, ms. fr. 5811, fol. 370-371 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 21 septembre 1604.

149 « Journal du secretaire de messire Philippe Du Bec, evesque de Nantes et archevesque de Reims [...] », BnF, ms. fr. 5755, fol. 90. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, *op. cit.*, p. 344-345. L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 163. RICHER Jean, *Le Mercure Francois [...]*, Paris : Jean Richer, M.D.C.XI (1631), avec Privilege du Roy, vol. 1, fol. 1-1v.

« c'est-à-dire, de l'Assemblée des Cardinaux qui doivent élire un Successeur à S. Pierre, un Vicaire à Jésus-Christ, & un Pere commun à tous le Fideles Catholique Romains »<sup>150</sup>, qui s'ouvre le 14 mars 1605<sup>151</sup>.

Il est inconcevable que la charge d'ambassadeur soit vacante pendant ce temps d'élection. Un départ de Béthune de Rome dans un moment aussi important aurait pu être perçu comme un abandon de l'intérêt du roi de France pour cette élection, ce qui n'est possible à cause de sa position de Prince Chrétien et du contexte concurrentiel avec les Espagnols<sup>152</sup>. L'ambassadeur français doit demeurer à Rome pour tenter d'obtenir un nouveau pape affectionné à la France (ou au minimum neutre)<sup>153</sup>, et influencer les votes des cardinaux jusqu'à l'entrée du conclave :

« Pendant les derniers jours des Funerailles, les Ambassadeurs des Couronnes vont trouver le Sacré College assemblé à St. Pierre, dans la Chapelle Grégorienne, & lui font chacun un discours touchant l'Election du Pape futur, l'exhortans, de la part de leurs Maîtres, d'élire celui d'entr'eux qu'ils connoitroins le plus capable, & le plus digne de remplir le Siege Apostolique.

Après que ces Harangues sont faites, & qu'on a rendu les derniers devoirs au Pape defunt, qui est le dixième jour, tous les Cardinaux s'assemblent dans la même Chapelle, où un Prelat leur fait une Oraison sur l'Election du Souverain Pontife. Ensuite, on dit la Messe du Saint Esprit, & aussi-tôt qu'elle est finie, les Cardinaux, deux à deux, partent processionnellement pour entrer au Conclave, pendant qu'on chante l'Hymne du S. Esprit *Veni Creator Spiritus* : & [...] le premier Maître de Ceremonies sonne la Clochette pour faire retirer les Ambassadeurs, les Princes, les Prélats, & autres personnes de marque qui pourroient être restées au Conclave, & tout le monde étant sorti, [...] on mure le Conclave, de sorte qu'on ne puisse avoir communication au dehors [...] »<sup>154</sup>.

---

150 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, op. cit., t. 2, p. 43. BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, op. cit., p. 379-380, « conclaves » ; BnF, ms. fr. 5668, fol. 30 ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2) ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique : contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, Letouzey et Ané, 1942, vol. 3, p. 1319-1342 (« Conclave ») ; VATTEL Emer de, *Le droit des gens...*, op. cit., p. 406 : « Conclave ».

151 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V : ai diplomatici pontifici 1605-1621*, Tübingen, M. Niemeyer, 2003, vol. 1, p. 19.

152 « Clément VIII venait de mourir (3 mars 1605). Il importait à l'honneur et aux intérêts de la France que le Pape nouveau ne fût pas, comme la plupart de ses prédécesseurs, depuis un demi-siècle, inféodé à la politique espagnole », COUZARD Rémy, « Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI et la victoire du parti français en 1605 », *Revue Henri IV*, tome 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 134. Un des enjeux toujours valables au XVIII<sup>e</sup> siècle : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle...*, op. cit., p. 812-813.

153 Ce qui était noté dans les instructions de Philippe de Béthune en 1601 ; BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully...*, op. cit., p. 145.

154 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, op. cit., t. 2, p. 44.

D'autant plus que les ambassadeurs peuvent aussi continuer d'agir même pendant le conclave, puisqu'ils peuvent lire les lettres qu'ils ont reçu à des cardinaux sortis du conclave seulement pour les entendre<sup>155</sup>. En outre, l'ambassadeur doit coordonner l'action des cardinaux français, comme le font les Espagnols de leur côté avec leur ambassadeur ordinaire assisté des cardinaux Avila et Zapata<sup>156</sup>. Chaque « faction » ou « parti » se doit d'être au complet pour assurer la plus grande influence lors du nouveau conclave et des « grandes brigues et pratiques pour l'eslection du Pape futur » qui se font avant le début de celui-ci<sup>157</sup>. Les cardinaux protecteurs ont un poids considérable lors de ce conclave, excluant les candidats papables (c'est-à-dire les cardinaux pressentis pour être élus prochainement pape)<sup>158</sup> que leur roi ne souhaite pas :

« El aspecto más sorprendente lo constituía el derecho a veto a lors cardenales papables, que tenían la Monarquía hispana y francesa. Era un acuerdo secreto sobre el contrario, que lo hacía público el cardenal protector cuando lo decidía el monarca a qui ne representaba con el fin de que un cardenal no pudiera ser nombrado pontífice »<sup>159</sup>.

Autour de cette figure, les cardinaux français doivent s'unir<sup>160</sup> et appliquer les directives que le roi de France leur avait déjà fourni à la fin de l'année 1604, dans la perspective de la tenue d'un conclave<sup>161</sup>. Ces précautions avaient été prises car vers la fin de l'année 1602, le pape était malade et n'accordait plus aucune audience, ce qui avait été vu comme une première alerte et avait poussé les

---

155 *Ibid.*, p. 45.

156 GIORDANO Silviao, « Tra Roma e Spagna all'inizio del XVII secolo : La nunziatura di Giovanni Garzia Millini (1605-1607) », *Centros de poder italianos en la monarquía hispánica (siglos XV-XVIII)*, MARTÍNEZ MILLÁN José et RIVERO RODRÍGUEZ Manuel (dir.), Madrid, Ediciones Polifemo, 2010, vol. 1, p. 382 ; OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española ...*, *op. cit.*, p. 166. Pour l'étude des conclaves du point de vue espagnol, nous renvoyons à la thèse de L. Bénichou : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 217 *sqq.*

157 BnF, ms. fr. 5668, fol. 30 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 ; MARTÍNEZ MILLÁN José, « El triunfo de Roma. Las relaciones entre el Papado y la Monarquía católica durante el siglo XVII », *Centros de poder italianos...*, *op. cit.*, p. 562.

158 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, *op. cit.*, t. 2, p. 45.

159 « L'aspect le plus surprenant était le droit de veto sur les cardinaux papables, dont disposaient les monarchies espagnole et française. Il s'agissait au contraire d'un accord secret, rendu public par le cardinal protecteur sur décision du monarque qu'il représentait, afin qu'un cardinal ne puisse être nommé pontife » : MARTÍNEZ MILLÁN José, « El triunfo de Roma... », *op. cit.*, p. 563.

160 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 376-377 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 16 mars 1605.

161 Lettre du roi Henri IV aux cardinaux de Joyeuse, de Givry, de Sourdis, Séraphin et du Perron le 28 octobre 1604 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 315 à 321 ; mentionnée également par ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses...*, *op. cit.*, p. 122. Des dispositions plus précises avaient été envoyées au cardinal de Joyeuse, protecteur des affaires de France à Rome : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 302-303 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 4 octobre 1604. Commandements que l'ambassadeur se doit de coordonner, de veiller à leur bonne application ; BnF, ms. fr. 5668, fol. 28 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604. BnF, ms. fr. 5811, fol. 536-538 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 23 mars 1605.

Français à s'organiser<sup>162</sup>. Le roi avait envoyé des lettres pour que l'ambassadeur de France et les cardinaux français sachent comment agir lors du décès de Clément VIII<sup>163</sup>. C'est entre autres pour cela que Philippe de Béthune est maintenu en sa charge au printemps 1605 :

« Cest pourquoi – annonce le secrétaire d'État Villeroy à Béthune – nous attendrons ce qui en succedera avec bonne patience faisant tousiours estat qu'apres ceste creation vous serez tres aise de nous venir veoir sans temporiser dava[n]tage par dela ou mon fils s'acheminera aussy tost que nous scaurons que vous serez esbranlé suiv[ant] n[ot]re premiere delibera[ti]on »<sup>164</sup>.

Mieux vaut que demeure sur place un ambassadeur connaissant les rouages de la curie romaine et ayant un bon crédit, qu'un autre, inconnu à Rome, et ne maîtrisant pas les pratiques romaines. Ce n'est pas tellement la capacité de d'Halincourt qui est en jeu, mais un objet supérieur : maintenir sur place un ambassadeur installé qui peut jouer un rôle lors de cette élection et y défendre l'honneur du roi et de la France<sup>165</sup>. C'est d'ailleurs ce que constate Philippe de Béthune :

« Sire,

Il y a aujourd'huy huict jours que Messieurs les Cardinaux entrèrent au Conclave au nombre de soixante ; ou ayant sejourné une grande partie de la nuit, je laissay les affaires pour votre service en bonne disposition : Car ainsi que je l'ay mandé cy devant à V.M. Je suis comme assuré qu'il n'y aura aucun de ceux qui vous sont dissidendz eslevé au pontificat, qui est ce qui importe le plus : Aussy pourveu que celui qui sera esleu soit des indifferentz et qu'il ait du jugement ; la raison et l'interests du S' Siege feront qu'il s'affectionnera a bien de vos affaires, afin qu'entretenant la balance droite en ceste Cour, son autorité soit plus assurée en Italie »<sup>166</sup>.

---

162 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, *op. cit.*, p. 249-251. TALLON Alain, « Diplomatie, réforme, réforme catholique et conscience nationale : la papauté au miroir de la monarchie française pendant les guerres de religions », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1999, p. 33.

163 BnF, ms. fr. 5811, fol. 492-500 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 8 février 1605.

164 *Id.*, fol. 548 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 9 avril 1605.

165 BnF, Dupuy 504, fol. 149 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 16 mars 1605. BnF, ms. fr. 5668, fol. 40 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604. ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial : A Systems Approach », *The Journal of Modern History*, sep. 1980, vol. 52, n° 3, p. 458. Pour voir l'action concrète de Philippe de Béthune à la veille du conclave, voir COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, *op. cit.*, p. 353-354.

166 Lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 21 mars 1605 ; cité par COUZARD Rémy, « Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI... », *op. cit.*, p. 137. Sur la notion d'équilibre, voir par exemple MALETTKE Klaus, « L'"équilibre" européen face à la "monarchia universalis". Les réactions européennes aux ambitions hégémoniques à l'époque moderne », *L'invention de la diplomatie, Moyen-Âge - Temps modernes*, BELY Lucien (dir.), Paris, PUF, 1998, p. 47-57.

À l'issue de ce conclave, le cardinal de Florence Alexandre de Médicis est le nouveau pape, sous le nom de Léon XI<sup>167</sup>. C'est un candidat voulu par Henri IV, qui fut légat en France<sup>168</sup>. Il s'agissait d'un pape ouvertement francophile, ce qui couronne les efforts de la politique voulue par Henri IV et menée par Philippe de Béthune : à savoir imposer la présence de prélats français à la Curie, notamment en pensionnant un certain nombre d'ecclésiastiques<sup>169</sup>. Sans oublier qu'il s'agit d'un parent de la reine de France Marie de Médicis. Si le pape est élu à Rome début avril, la nouvelle n'est pas encore parvenue au roi de France. C'est pourquoi le 9 avril, le roi de France espère que le conclave va lui donner une issue favorable, tout en ménageant son ambassadeur en poste et en lui confirmant l'autorisation de revenir en France dès le nouveau pape élu :

« Et combien que je recognoisse que v[ot]re plus longue demeure et residence par dela apres la creation d'un nouveau pape soit grandem[ent] utile a mon service, toutes foys je suis content que vous partiez pour me revenir trouver suiv[ant] le congé que je vous ay donné, apres que vous aurez salué en mon nom celuy qui aura esté esleu en la forme accoustumée suivant tousiours l'ordre et le service que je vous ay escrit, et laissant le soin de mes aff[air]es a mon Cousin le Cardinal de Joyeuse et priant celuy du perron de l'y seconder jusques a ce que v[ot]re succeseur soit arrivé<sup>170</sup>. »

167 AAV, F.B. Ser. I, 720, fol. 1-2 ; BnF, NAF 22738, fol. 120, portrait de Léon XI ; CALENZIO Generoso, *La vita e gli scritti del Cardinale Cesare Baronio della congregazione dell'Oratorio, bibliotecario di santa Romana chiesa*, Roma, Tipografia Vaticana, 1907, p. 660 sqq. ; CERRACCHINI Luca Giuseppe, *Cronologia sacra de' vescovi e arcivescovi di Firenze*, Florence : Jacopo Guiducci, 1716, p. 193-203 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, op. cit., p. 366-367.

168 BARBICHE Bernard, *Bulla, legatus, nuntius, études de diplomatique et de diplomatie pontificales, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, École des chartes, 2007, p. 295 et 407-421 ; *Id.*, « Clément VIII et la France (1592-1605) », *Das Papsttum, die Christenheit und die Staaten Europas, 1592-1605 : Forschungen zu den Hauptinstruktionen Clemens' VIII*, ANDRETTA Stefano et LUTZ Georg (dir.), Tübingen, 1994, p. 117 ; *Id.*, « Le grand artisan du traité de Vervins : Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, légat a latere », *La paix de Vervins : 1598*, PILLEBOUE Frédérique et VIDAL Claudine (dir.), Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, p. 65-72 ; *Id.*, « Marie de Médicis, reine régnante, et le Saint-Siège : agent ou otage de la réforme catholique ? », *Le « Siècle » de Marie de Médicis*, FUMAROLI Marc (dir.), Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2003, p. 47-48 ; BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), « Un évêque italien de la réforme catholique légat en France sous Henri IV : le cardinal de Florence (1596-1598) », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 75, n°194, 1989, p. 45-59 ; BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe...*, op. cit., p. 111. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1848, vol. 4, p. 592-593 ; lettre du roi Henri IV au prévôt des marchands et aux échevins de Lyon, 12 juin 1596. *Id.*, *Recueil des lettres missives...*, op. cit., vol. 6, p. 375-376 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 16 mars 1605. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, op. cit., p. 347.

169 « The French cardinals and French pensions in Rome made their influence felt in the election for a new Pope in 1605 », GREENGRASS Mark, *France in the age of Henri IV...*, op. cit., p. 243. NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État...*, op. cit., p. 427. « Il Re dice d'aver fatto il papa lui alla barba di Spagna » (« Le roi dit qu'il a fait le pape lui-même à la barbe d'Espagne »), CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques ... op. cit.*, vol. 5, p. 562 ; lettre de Giovannini au grand-duc de Toscane, 12 avril 1605.

170 BnF, ms. fr. 5811, fol. 543 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 9 avril 1605.

Une fois la nouvelle de l'élection arrivée en France, Henri IV s'empresse d'annoncer la nouvelle aussi bien à l'intérieur<sup>171</sup> qu'à l'extérieur<sup>172</sup> du royaume et de faire faire des démonstrations de joie en France : le 12 avril, un *Te Deum* est célébré à Notre-Dame de Paris, en plus de nombreuses réjouissances rapportées dans les registres de l'hôtel de ville<sup>173</sup>. C'est une victoire remportée contre l'influence espagnole, comme nous pouvons le voir avec ces paroles du roi rapportées par l'ambassadeur vénitien auprès de Henri IV : « et poi mi disse che veramente havera gustato assai di far conoscer a Spagnoli che se non sono ancora patrone del mondo »<sup>174</sup>. Un constat que le roi fait également à son ambassadeur en Angleterre<sup>175</sup>. Il était donc bien nécessaire de maintenir l'ensemble du front français uni pour aboutir à cette élection favorable<sup>176</sup>.

L'ambassadeur en poste n'ayant plus de raison de rester, son départ s'organise, tandis que le départ de Charles de Neufville est prévu pour les derniers jours d'avril 1605<sup>177</sup>. Pour cela, il est

171 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 398-399 ; lettre du roi Henri IV à Sully, 11 avril 1605 ; *Ibid.*, p. 399 ; lettre du roi Henri IV au duc de Montpensier (gouverneur du roi en Normandie), 11 avril 1605 ; BnF, ms. fr. 3600, fol. 48 et GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives : supplément*, Paris, Impr. nationale, 1872, vol. 8, p. 917-918 ; lettre du roi Henri IV au connétable Henri I<sup>er</sup> de Montmorency, 11 avril 1605.

172 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 419-421 ; lettre du roi Henri IV à M. de Beaumont, 6 mai 1605.

173 BnF, ms. fr. 4031, fol. 280-281v ; « Te Deum et resjouissances pour la Creation du Pape Leon XI l'an 1605 Le 12 avril, Extrait des Registres de l'hostel de ville » (annexe 14). D'autres mentions de ces réjouissances : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 401 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 16 avril 1605. BnF, ms. fr. 5811, fol. 554 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 16 avril 1605. *Ibid.*, fol. 555-556 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 17 avril 1605. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629, fol. 304 ; lettre du chancelier Bellièvre au cardinal Du Perron, 20 avril 1605.

AUBERY Antoine, *L'histoire du cardinal duc de Joyeuse. A la fin de laquelle sont plusieurs mémoires, lettres, dépêches... et autres pièces non encore imprimées*, Paris : chez Robert Denain, 1654, p. 50. BALSAMO Jean, « Les Italiens de la Cour et les lettres sous le règne de Henri IV (1589-1610) », *Les lettres à l'époque de Henri IV, actes du colloque (Agen-Nérac, 18-20 mai 1990)*, Pau, Association Henri IV, 1991, p. 87 ; COUZARD Rémy, « Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI... », art. cit., p. 140 ; *Id.*, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, *op. cit.*, p. 367-368 ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 164. Même si Henri IV espère que cet excès de réjouissance n'a pas été trop mal vu à Rome ; BnF, ms. fr. 5811, fol. 558-559 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 21 avril 1605.

174 BnF, ms. it. 1754, fol. 24v ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 26 avril 1605 : « Et puis il m'a dit qu'il avait aimé faire savoir aux Espagnols qu'ils n'étaient pas encore maîtres du monde ». Constat que fait également le cardinal du Perron ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...* *op. cit.*, fol. 297-303 ; deux lettres du cardinal du Perron au roi Henri IV, 8 avril 1605. De leur côté, les Espagnols n'admettent pas cette défaite, mais espèrent pouvoir influencer Léon XI ; OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española...*, p. 166. De son côté, Henri IV critique les réactions espagnoles suite à cette élection : BnF, ms. fr. 5811, fol. 573-574 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 21 avril 1605.

175 « [...] que pour avoir esté sa creation promeue et favorisée ouvertement par les cardinaux François et les autres amys de ma Couronne et du bien publicq contre les oppositions des partisans d'Espagne, lesquels n'ont rien obmis à faire pour l'exclure. Mais le St-Esprit, qui a présidé en ceste ellection, a surmonté les artifices et ruses espagnolles, au grand contentement de tout le college des dicts cardinaux » ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 420-421 ; lettre du roi Henri IV à M. de Beaumont, 6 mai 1605.

176 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 400-401 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 16 avril 1605 ; *Ibid.*, p. 407 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 21 avril 1605. LIVET Georges, *L'équilibre européen de la fin du XV<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1976, p. 159-160 ; RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Laffont, 1986, p. 469.

177 « Le Roy vous permet de nouveau vous licentier de sa s[ainte]té, et le revenir trouver apres que vous aurez salué et baisé les pieds de sa s[ainte]té. Je feray aussy partir dedans huit jours Halincourt. Et vous envoie une l[ett]re du Roy adressante aux capp[itai]nes des gallaires qui porteront mon fils jusques a Sivita vecchia, par laq[ue]lle se sa ma[is]te leur commande de charger sur Icelle ce que vous y voudrez f[air]e entrer sans y f[air]e faute. J'en ay

chargé d'instructions et de lettres de créance. Entre autres, une lettre se distingue, où après les formules d'usage de recommandation, elle comporte un ajout qui est écrit de la main même de Henri IV, chargeant le « [...] sieur d'halincourt mon ambassadeur de le conjouir avec vostre sainteté de son heureuse assumption et luy rendre compte non seulement de ma defferance a l'endroict de la personne de vostre sainteté et du s[ain]t siege Apostolique »<sup>178</sup>. Malheureusement, nous n'avons trouvé que peu de lettres de créance contrairement à la prochaine série. Peut-être est-ce dû au choc de la mort soudaine de ce pape qui explique que Nicolas de Villeroy « ay mise au feu la despesche de mon fils qui estoit toute empaquetée » tandis que celui-ci était en route pour Rome<sup>179</sup> ?

### 23) ... à une autre.

Léon XI ne reste sur le trône de Saint Pierre qu'une vingtaine de jours<sup>180</sup>. Il n'a donc pas eu le temps de laisser une trace de sa mémoire vu la brièveté de son pontificat, hormis l'accession à celui-ci<sup>181</sup>. C'est une grande perte pour la France, et là encore l'ambassadeur vénitien reste le meilleur observateur :

« Siccome l'allegrezza del Re, della Regina, della Corte, et do tutto questo Regno fù inesplicabile per la creatione di Papa Leone XI ; cosi la nuova della sua morte, ha attristati tutti in estremo ; in particolare il Re, che stette qualiche hora solo rinchiuso in una stanza, et contiunova a mostrar segni d'incredibile discontento, et la Regina ne ha sparse abbondanti lacrime<sup>182</sup>. »

---

autant dict deja au g[é]n[ér]al des Gallaires qui ma assuré qu'il y pourvoira a v[ot]re contentem[ent] » ; Bnf, ms. fr. 5811, fol. 554-555 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 16 avril 1605. *Ibid.*, fol. 549-555 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 16 avril 1605. *Ibid.*, fol. 584 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 21 avril 1605.

178 BnF, ms. fr. 4254, fol 19v ; lettre du roi Henri IV au pape Léon XI, s.d.. Henri IV, au lendemain de l'élection de Léon XI, se demandait s'il allait envoyer un ambassadeur extraordinaire ou s'il allait se contenter de charger d'Halincourt de cette mission ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 402 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 16 avril 1605.

179 BnF, ms. fr. 5811, fol. 590 ; BnF, ms. fr. 3488, fol.160 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 6 mai 1605.

180 « Le 2 d'Avril 1605 sur les 7 a 8 heures du soir fut esleu pape mr le Car[di]nal de floren[ce] ou de Medicis [et] nomme Leon xie / Le 27 Avril 1605 sur les 8 heures du Matin deceda Le pape leon XIe susd[it] de pleuresie », « Journal du secretaire de messire Philippe Du Bec, evesque de Nantes et archevesque de Reims [...] », BnF, ms. fr. 5755, fol. 90v. COUZARD Rémy, « Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI... », *art. cit.*, p. 141 ; *Id.*, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, *op. cit.*, p. 371. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, *op. cit.*, fol. 310-311 ; lettre de du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 27 avril 1605.

181 BAGLIONE Giovanni, *Le vite de' pittori scultori et architetti : dal Pontificato di Gregorio XIII del 1572 in fino a' tempi di Papa Urbano Ottavo nel 1642*, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, 1995, vol. 1, p. 94.

182 « Comme la joie du Roi, de la Reine, de la Cour et de tout ce Royaume fut inexplicable pour la création du pape

De nouveau, il faut assurer une présence française à Rome, pour les mêmes raisons que la précédente élection. Peut-être cette fois-ci avec un enjeu encore plus grand, dans le but de conserver l'avantage obtenu avec l'élection de Léon XI :

« Toute la Chrestienté y a grandement perdu, car il [*Léon XI*] eust aimé et favorisé la paix publicque, de laquelle il avoit esté opérateur, et affectionné les choses bonnes et honorables, ayant du courage, vrayement noble, accompagné de beaucoup de prudence et bonté. J'ay un regret extremes de sa mort, car, comme je cognoissois ses vertus et son mérite plus que personne, je me persuade aussy qu'il aimoit ma personne, comme je prisois et cherssois la sienne. Or il faut prier Dieu qu'il nous en donne un autre. Que s'il n'égale du tout, au moins qu'il approche de l'autre le plus que faire se pourra. Je m'asseure bien que les Espagnols desployeront ceste fois toute leur industrie et puissance pour regagner à ce conclave la réputation et que Dieu y pourveoira, comme le requiert le bien de son Eglise et de la Chrestienté ; estant certain s'ils pouvoient en faire eslire un qui feust du tout à leur dévotion, qu'ils se serviroient de son nom et auctorité pour travailler leurs voisins avec le prétexte de la religion, comme ils continuent à faire par leurs menées et corruption extraordinaires.<sup>183</sup> »

Comme lors de la dernière vacance du Siègne Apostolique, il est inconcevable de faire revenir en France l'ambassadeur, les acteurs français laïcs et ecclésiastiques doivent rester unis et travailler ensemble pour le nouveau conclave, comme le roi de France l'annonce aux cardinaux<sup>184</sup> et, bien sûr, à son ambassadeur : « Au reste je trouve bon que vous vous arrestiez par delà jusques à ce que le pape soit fait affin de luy baiser les pieds de ma part avant que partir. Vous permettant après d'user du congé que ie vous ay donné à vostre co[m]modité.<sup>185</sup> » Pendant ce temps-là, d'Halincourt reste à Lyon, « [...] prest à partir, et attendant avec patience ce que Dieu et le Roy ordonneront de son voiage »<sup>186</sup>.

---

Léon XI ; ainsi la nouvelle de sa mort a attristé tout le monde à l'extrême ; en particulier le Roi, qui est resté seul enfermé une heure dans une pièce, et a continué à montrer des signes d'incroyable mécontentement, et la Reine versa d'abondantes larmes » : BnF, ms. it. 1754, fol. 36 ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 10 mai 1605. Voir également : BnF, Dupuy 504, fol. 150v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 6 mai 1605. BnF, ms. fr. 5811, fol. 589-590 ; BnF, ms. fr. 3488, fol.160 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 6 mai 1605. COUZARD Rémy, « Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI... », art. cit., p. 141. RICHER Jean, *Le Mercure Francois [...]*, op. cit., fol. 3-3v.

183 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, op. cit., vol. 6, p. 423-425 ; lettre du roi Henri IV à M. de Beaumont, 8 mai 1605. L'ambassadeur vénitien fait le même constat, BnF, ms. it. 1754, fol. 36 ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 10 mai 1605.

184 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, op. cit., vol. 6, p. 421-422 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 6 mai 1605 ; *Ibid.*, p. 422-423 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 6 mai 1605.

185 BnF, ms. fr. 5811, fol. 588-589 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 6 mai 1605.

186 BnF, ms. fr. 5811, fol. 590 ; BnF, ms. fr. 3488, fol.160 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune,

Durant ce conclave, plusieurs factions s'affrontent : les Français et leurs soutiens, les Espagnols et les leurs et d'autres, beaucoup plus minoritaires, animés par leur intérêt particulier. Après huit jours, un pape de 53 ans est choisi parmi le conclave<sup>187</sup> : Camille Borghese, issu d'une noble famille de Sienne mais né à Rome<sup>188</sup>, et fait cardinal en 1598<sup>189</sup>. L'élection a lieu le 16 mai 1605<sup>190</sup> et il prend le nom de Paul V (1605-1621)<sup>191</sup>. Cet homme que personne n'attendait se révèle être un bon compromis entre les candidats français et espagnol, qui finit par jouir d'une bonne réputation<sup>192</sup> et « affichait à l'égard de la France une attitude de bienveillante neutralité »<sup>193</sup>. Il est couronné le 29 mai 1605<sup>194</sup>. Henri IV, alors à Fontainebleau, apprend la nouvelle de l'élection le 25 mai<sup>195</sup>. L'ambassadeur vénitien rend compte des réjouissances faites par le roi suite à l'élection de ce nouveau pape<sup>196</sup>.

Contrairement aux festivités qui ont suivi la nouvelle de l'élection de de Léon XI, celles-ci se déroulèrent avec moins d'effusion de joie : « Non si sono però fatti in questo Regno altri segni d'allegrezza che, cantato il Te Deum in tutte le Chiese Cattedrali havendolo fatto cantar il Re medesimo a Fontanableo, con l'assistenza sua et della Regina »<sup>197</sup>. Malgré le fait qu'il ait été nonce

---

6 mai 1605.

187 BnF, ms. fr. 16076, fol. 108-109 ; relation de l'élection de Paul V, 19 mai 1605 (annexe 15).

188 BAGLIONE Giovanni, *Le vite de' pittori...*, *op. cit.*, p. 94. Sur la famille Borghese et la carrière de Camille Borghese avant son élection au pontificat : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ...*, *op. cit.*, p. 13-28 REINHARD Wolfgang, *Papauté, confessions, modernité*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1998, p. 119-122.

189 CAYET Pierre Victor Palma, *Chronologie septenaire...*, *op. cit.*, fol. 57. « Il sapelloit Camille Borghese : il est natif de Rome, originaire de Siene, do[n]t so[n] pere estoit venu de tres-noble famille, ho[m]me de vie irreprehe[n]sible, & d'une singuliere erudition et doctrine. Le Pape Clement 8 l'avoit fait Cardinal le 5 juin 1598. Il est parvenu au Pontificat âgé de 52 ans : dieu veuille que ce soit à so[n] ho[n]neur, au bien & repos de son Eglise, & salut de son peuple » ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois [...]*, *op. cit.*, fol. 4v.

190 « Journal du secretaire de messire Philippe Du Bec, evesque de Nantes et archevesque de Reims [...] », BnF, ms. fr. 5755, fol. 91 ; CALENZIO Generoso, *La vita e gli scritti del Cardinale Cesare Baronio ...* *op. cit.*, p. 660 sqq. Pour le détail des votes : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ...*, *op. cit.*, p. 32-33.

191 VENARD Marc, *Histoire du christianisme des origines à nos jours : tome VIII, Le temps des confessions (1530-1620/1630)*, Paris, 1992, p. 249.

192 BAGLIONE Giovanni, *Le vite de' pittori...*, *op. cit.*, p. 94 : « Questo buon Pastore dell'anime, e Padre universale della chiesa Romana amò assai il suoi Popoli, e con giustitia, pace, & abbondanza » (« Ce bon Pasteur de l'âme, et Père universel de l'église romaine, aimait beaucoup son peuple, et avec justice, paix et abondance »).

193 BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully...*, *op. cit.*, p. 147.

194 GIORDANO Silviano, « Tra Roma e Spagna all'inizio del XVII secolo... », art. cit., p. 383. RICHER Jean, *Le Mercure Francois [...]*, *op. cit.*, fol. 3v.

195 « Journal du secretaire de messire Philippe Du Bec, evesque de Nantes et archevesque de Reims [...] », BnF, ms. fr. 5755, fol. 91. BnF, ms. fr. 5811, fol. 596 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 3 juin 1605. Le roi de France prévient Sully dès le lendemain, et lui donne des consignes sur la manière de célébrer en France cette nouvelle élection : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 437 ; lettre du roi Henri IV à Sully, 26 mai 1605. L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 165.

196 Comme c'est le cas à Rome : « Nell istesso tempo che [per] la Città si sono fatte allegrezze [per] la creatione di paolo V° » (« En même temps que la Ville [Rome] se réjouissait de la création du pape ») ; AAV, Segr. Stato Avvisi 1, fol. 22v ; Avvisi de Rome, 21 mai 1605. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, vol. 6, p. 437-438 ; lettre du roi Henri IV à Sully, 26 mai 1605.

197 « Cependant, il n'y a pas eu d'autres signes de réjouissance dans ce Royaume que, ayant fait chanter le Te Deum dans toutes les eglises et cathédrales, le roi l'ayant fait chanter lui-même à Fontainebleau, avec son assistance et celle de la reine » : BnF, ms. it. 1754, fol. 48 ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 7 juin 1605.

en Espagne et pensionné par les Espagnols pendant le pontificat de Clément VIII, le roi de France a l'espérance que ce nouveau pape va le favoriser<sup>198</sup>, tout en étant pragmatique et prudent, car le pape nouvellement élu est jeune<sup>199</sup>. Ce que rapporte en des termes plus concis l'ambassadeur vénitien, le roi de France lui ayant dit « que questo Papa non sarà ne Francese, ne Spagnuolo, et che di tanto lui si contentava »<sup>200</sup>. Un nouveau pape a été élu, les instructions pour d'Halincourt sont devenues obsolètes. Il doit se munir de nouvelles instructions et lettres recommandations<sup>201</sup>.

Preuve que Henri IV est plus méfiant et moins enthousiaste que lors de l'élection de Léon XI c'est que cette fois-ci, contrairement à l'usage, il annonce d'emblée qu'il ne va pas envoyer d'ambassadeur extraordinaire au pape nouvellement élu pour le féliciter de son accession au pontificat<sup>202</sup>. En effet, si dès la fin avril le roi de France avait l'intention d'envoyer Charles de Gonzague, duc de Nevers, comme ambassadeur d'obédience pour apporter ses félicitations à Léon XI<sup>203</sup>, il n'en est pas de même lors de l'élection de Paul V. L'ambassadeur vénitien à Paris relève les hésitations du roi début juin 1605, Henri IV se demandant si la venue de d'Halincourt va suffire ou si, en plus, il doit envoyer le duc de Nevers<sup>204</sup>. Finalement, aucun ambassadeur extraordinaire ne va être envoyé et le nouveau pape va devoir se contenter des félicitations apportées par Charles de Neufville, comme le confirme cette lettre du roi à Paul V (non datée, mais certainement écrite et envoyée peu de temps avant le départ de d'Halincourt) :

« Tres saint p[er]e ayant pleu a la divine volenté par linspiration de son saint esprit vous appelez au gouvernement de son Eglise Jen ay resseny le contentement que doit recepvoir un prince religieux zelateur de la gloire de Dieu, et du repos universel de la

---

198 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, vol. 6, p. 443 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 3 juin 1605 ; OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española...*, op. cit., p. 166-167.

199 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, vol. 6, p. 440-441 ; lettre du roi Henri IV à M. de Beaumont, 27 mai 1605.

200 BnF, ms. it. 1754, fol. 48 ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 7 juin 1605 : « que ce pape ne sera ni Français, ni Espagnol, et qu'il se contentait de ceci ».

201 AAV, F.B. Ser. I 636b, fol. 2 ; bref du roi de France Henri IV au pape Paul V, 8 juin 1605. BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi et Testi 250, p. 99.

202 Or il s'agit quasiment d'une obligation (« Cette obediencia est une submission deue par usage au s[ain]t Siege par tous les Princes chrestiens a ch[ac]une muta[tion] de Pontificat et crea[tion] du Pape ») : BnF, ms. fr. 5668, fol. 41-42 ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604. C'est pourquoi Henri IV ne peut s'y soustraire et envoie finalement le duc de Nevers en septembre 1608. NYS Ernest, *Les origines du droit international*, Bruxelles et Paris, A. Castaigne et Thorin & fils, 1894, p. 310.

203 « Il Re per non lasciar d'honorar il nuovo sommo Pontefice, con tutti i modi imaginabili, ha destinato il Sig<sup>r</sup> Duca di Nivers per mandarlo a prestar la solita obediencia alla Santità sua, cosa straordinaria a farsi dalli Re di Francia et questo Principe si prepapa per andara con gran comitiva di nobiltà. » (« Que le Roi ne laisse pas honorer le nouveau Souverain Pontife, de toutes les manières imaginables, a chargé le Seigneur Duc de Nevers de l'envoyer prêter l'obéissance habituelle à Sa Sainteté, chose extraordinaire à faire par le roi de France et ce prince se prépare à partir avec un grand groupe de noblesse ») : BnF, ms. it. 1754, fol. 33 ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 26 avril 1605.

204 BnF, ms. it. 1754, fol. 48-48v ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 7 juin 1605.

chrestienté m'assurant que vostre sainteté ne visera qu'a ce but pour couronner tous ses depportemens passés par une action sy sainte et correspondante a la dignité du souverain pontife, Jay donc commandé au sieur d'halincourt mon ambassadeur de le conjouir avec vostre sainteté de son heureuse assomption et luy rendre compte non seulement de ma defferance a l'endroit de la personne de vostre sainteté et du s[ain]t siege Apostolique, Mais encore luy faire une nouvelle declara[ti]on de la qualité que je desire conserver de premier filz et plus affectionné filz de leglise

Vostre devot filz le Roy de france et de Navarre »<sup>205</sup>

La situation à Rome étant stabilisée, Charles de Neufville va pouvoir reprendre la route de Rome et prendre possession de sa charge. Quant à Philippe de Béthune, il quitte Rome le 8 juin 1605<sup>206</sup>.

---

205 BnF, ms. fr. 4254, fol. 19-19v ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, s.d. C'est également l'objet de la lettre qu'il envoie au cardinal de Joyeuse ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, op. cit., vol. 6, p. 445 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 juin 1605.

206 BAV, Urb. lat. 1073, fol. 300v ; *avvisi* de Rome, 8 juin 1605.

### 3) L'entrée de d'Halincourt sur le « fameux théâtre de Rome »<sup>207</sup>.

En février 1605, comme prévu, le départ de Charles de Neufville est planifié : « Mon fils fait estat de partir dicy le xx<sup>me</sup> de Mars f[air]e pasques a Lyon, Et sembarquer apres a Marseille le plustost quil pourra affin d'arriver a Rome quelque temps devant les grandes chaleurs »<sup>208</sup>. En mars, Nicolas de Villeroy espérait que le premier conclave n'allait retarder la venue de son fils « que de douze ou quinze jours : Car s'il falloit qu'il attendist davantage, Il seroit contrainct d'attendre à partir en Automne à cau[se] des chaleurs d'Italie dedans lesq[ue]lles Il est perilleux d'arriver à Rome, co[mm]e vous scavez<sup>209</sup>. » Malgré tout, c'est ce qui va se produire : Charles de Neufville va arriver au début du mois de juillet 1605. Si l'été est une saison déconseillée pour une arrivée, il était impossible d'attendre jusqu'à l'automne car du fait de l'absence de Béthune, la vacance de la charge ne pouvait être plus longue.

Malgré ce retard, l'installation du nouvel ambassadeur doit se faire de la meilleure manière possible. La représentation étant une des dimensions de l'« art diplomatique » relevée par Lucien Bély<sup>210</sup>, l'arrivée ne doit pas être manquée par d'Halincourt, puisque le début de l'ambassade préfigure la réussite (ou non) de celle-ci. Il faut ainsi respecter deux choses : d'une part le cérémonial d'arrivée à Rome et toutes ses étapes<sup>211</sup>, d'autre part veiller à ce que le nouvel ambassadeur soit reçu au minimum à l'égal de l'ambassadeur ordinaire espagnol.

« C'est pourquoy nostre Ambassadeur des son arrivee donnera de foy si bo[n] odeur, que par sa gravité, courtoisie, affabilité, belle despence, premiere audience, & establissement en sa charge, il face esperer à chacun du bien de sa legation. [...] & est celui réputé sage qui dextrement sçait donner une bonne opinion de soy des l'entree.<sup>212</sup> »

207 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, *op. cit.*, fol. 421 ; lettre du cardinal du Perron à Sully, 20 septembre 1605.

208 BnF, ms. fr. 5811, fol. 516 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 22 février 1605. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 3488, fol. 136.

209 BnF, ms. fr. 5811, fol. 535 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 16 mars 1605.

210 BÉLY Lucien, *l'art de la paix en Europe*, *op. cit.*, p. 46 et 54.

211 « Dentro de este contexto, el ceremonial marca el comportamiento del embajador desde que entra en la corte hasta que sale[...] » (« Dans ce contexte, le cérémonial marque le comportement de l'ambassadeur depuis son entrée jusqu'à sa sortie [...] ») ; BARRIO GOZALO Maximiliano, « La Embajada de España ante la corte de Roma... », art. cit., p. 241. FRIGO Daniela, « Ambasciatori, ambasciata e immunità diplomatiche ... », art. cit., p. 35.

212 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 30. D'où la nécessité de maîtriser son comportement : « Il s'agit en fait de se présenter de manière contrôlée, d'avoir des gestes adaptés aux intentions initiales, une mesure dans le comportement qui avait son rôle dans une société où les apparences comptaient énormément : par la culture physiognomonique notamment, c'était grâce aux apparences que les ambassadeurs exerçaient une partie notable de leurs fonctions vis-à-vis de la figure princière. » : NEVEJANS Pierre, « Recevoir et se mouvoir. La gestuelle dans la réception diplomatique », *Europa Moderna. Revue d'histoire et d'iconologie*, n°5, 2015, p. 50.

Nous ne disposons pas de lettre de Charles de Neufville, où celui-ci décrit son arrivée dans la Ville Éternelle, puisque la première lettre de Charles de Neufville que nous avons date du 13 décembre 1605, soit six mois après son arrivée à Rome<sup>213</sup>. Nous allons devoir mettre en parallèle deux types de sources différentes mais complémentaires<sup>214</sup>. Pour le cas étudié ici, nous allons mettre en parallèle de la correspondance de Charles de Neufville celle du cardinal Jacques Davy du Perron qui assurait l'interim pendant la vacance de l'ambassade, mais aussi les gazettes romaines (Avvisi) conservées aux archives vaticanes. Nous allons également prendre en compte les remarques générales sur la venue d'un ambassadeur et de sa femme<sup>215</sup>. Tout ceci dans le but de retracer les différentes étapes de l'arrivée du nouvel ambassadeur à Rome et d'analyser le cérémonial qu'a dû respecter Charles de Neufville, du trajet à ses visites protocolaires, en passant par l'entrée ainsi que sa première audience avec le pape Paul V.

### 31) Le trajet jusqu'à Rome.

Étape par étape, il est d'usage que le nouvel ambassadeur annonce sa venue jusqu'à Rome<sup>216</sup>. Là encore, c'est Nicolas de Villeroy qui se charge d'informer la venue de son fils et de faire état de sa position géographique à Philippe de Béthune : « Mondict fils faict estat de desloger d'Icy le [19]e de ce moys pour faire pasques a Lion et poursuivre son voyage par mer. »<sup>217</sup>, et également au cardinal Du Perron : « Mon fils partira le mois prochain, & se rendra à Lyon, à Pasques, pour apres s'embarquer à Marseille, le plustost qu'il pourra, afin de devancer les grandes chaleurs [...] »<sup>218</sup>.

213 BnF, ms. fr. 18001, fol. 56-56v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV (extrait). Cette lettre est la première composant le premier volume des lettres envoyées par d'Halincourt pendant son ambassade romaine. Il est tout de même étrange que d'Halincourt ait attendu aussi longtemps pour écrire sa première lettre, nous pensons plutôt qu'il s'agit d'un manque de conservation de ses premières dépêches.

214 « The correspondence of early modern diplomats and diary writers is crammed with descriptions of diplomatic ceremonies, especially public entries and first audiences » (« La correspondance des diplomates de l'époque moderne et rédacteurs de journaux regorge de descriptions de cérémonies diplomatiques, en particulier d'entrées publiques et de premières audiences ») : ROUSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial... », art. cit., p. 467.

215 Appelée l'ambassadrice dans les sources de l'époque ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, op. cit., t. 2, p. 177 ; POUMARÈDE Géraud, « " Ambassade " et " Ambassadeur " dans les dictionnaires français et italiens (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, tome 119, n°1, 2007, *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, *La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, p. 15 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions [...]*, op. cit., partie 1, p. 7-8.

216 « Ledit Sieur d'Halincourt se souviendra approchant de Civita vecchia d'advertir lesdits Cardinaux françois de sa venue pour apprendre par eux ce qu'il debvra faire, de qu'elle façon il entrera a Rome et se presentera a sa Sainteté » ; BnF, ms. fr. 17826, fol. 254v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9). BnF, ms. fr. 5668, fol. 1v ; « Memoire concernant la charge d'ambassadeur », s.d. BARRIO GOZALO Maximiliano, « La Embajada de España ante la corte de Roma... », art. cit., p. 241-242.

217 BnF, ms. fr. 5811, fol. 530 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 7 mars 1605.

218 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, op. cit., fol. 279-280 ; lettre de Nicolas de Villeroy au

Enfin, après les deux conclaves, il peut annoncer la venue ferme de son fils à Rome : « Il doit partir la semaine prochaine, pour s'acheminer par ces chaleurs : sa Majesté l'ayant ainsi ordonné »<sup>219</sup>.

Charles de Neufville va emprunter l'itinéraire classique pour Rome. Partant de Lyon, il suit le Rhône, passe par Avignon<sup>220</sup>, pour prendre la voie maritime et s'embarquer à Marseille<sup>221</sup>, pour débarquer à Civitavecchia et finir la route par la voie terrestre jusqu'à Rome. Une route plus facile que la voie terrestre par les Alpes pour l'ambassadeur accompagné d'une suite qui peut être importante<sup>222</sup>, même si elle est soumise aux aléas climatiques<sup>223</sup>. Le roi de France se tient régulièrement informé de l'avancée de son nouvel ambassadeur<sup>224</sup>, tout comme le pape<sup>225</sup> et le public romain avec les gazettes : « Lo straord[inari]o di Lione arrivato martedì, s'intese fusse spedito dal nuovo Amb[asciato]r monsignor d'Alincourt fig[li]o del Secret[ario] Villeroy dove si trovava con su moglie »<sup>226</sup>. Plus les jours avancent et plus il est possible de ressentir dans les avis l'impatience de voir arriver le nouvel ambassadeur : « [...] aspetta d'ora ni hora il nuove Amb[asciato]r di Francia et la sua nobiliss[im]a sua moglie »<sup>227</sup>.

Connaître les étapes de l'arrivée d'un nouvel ambassadeur permet au pape de préparer un comité d'accueil à Civitavecchia. Traditionnellement, il envoie le plus souvent des membres de sa « famille » et des ecclésiastiques pour escorter le nouvel ambassadeur, ainsi que toutes les commodités pour faciliter son trajet jusqu'à Rome<sup>228</sup>. Cela permet de nuancer les propos du cardinal Du Perron qui semblait présenter au roi de France ces préparatifs comme quelque chose de tout à fait exceptionnel : « Là où ce que le Pape envoie au devant de Monsieur d'Alincourt, pour le recevoir, & traiter à son débarquement ; c'est de propos délibéré, & comme Ambassadeur de votre Majesté, & au vœu & sçeu de tout le monde.<sup>229</sup> » Ce qui retient le plus l'attention de tous les

---

cardinal du Perron, 23 février 1605.

219 *Ibid.*, fol. 351 ; lettre de Nicolas de Villeroy au cardinal du Perron, 3 juin 1605.

220 BAV, Urb. lat. 1073, fol. 355v ; *avvisi* de Rome, 9 juin 1605.

221 AAV, Segr Stato Avvisi 1, fol. 64 ; *Avvisi* de Rome, 29 juin 1605.

222 BOLARD Laurent, « Le voyage à Rome... », art. cit., p. 139 à 143 ; LESOURD Paul, *L'ambassade de France*, *op. cit.*, p. 39 ; ROOSEN William, *The Age of Louis XIV ... op. cit.*, p. 110.

223 Après être parties de Marseille, les galères transportant le nouvel ambassadeur durent s'arrêter à Savone, entre Marseille et Gênes ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et négociations...*, *op. cit.*, fol. 381 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 21 juillet 1605.

224 BnF, ms. fr. 5811, fol. 596 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 17 juin 1605.

225 « Au reste, le Pape & toute sa Court, attend icy en tres bonne intention, la venuë de Monsieur d'Alincourt [...] » ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et négociations...*, *op. cit.*, fol. 368 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 14 juin 1605.

226 « L'extraordinaire de Lyon est arrivé mardi, il était entendu qu'il était envoyé par le nouvel ambassadeur Monsieur d'Alincourt fils du secrétaire Villeroy où il se trouvait avec son épouse » ; AAV, Segr Stato Avvisi 1, fol. 63v-64 ; *Avvisi* de Rome, 29 juin 1605.

227 « attend d'heure en heure le nouvel ambassadeur de France et sa très noble épouse » ; AAV, Segr. Stato Avvisi 1, fol. 75v ; *Avvisi* de Rome, 13 juillet 1605.

228 LESOURD Paul, *L'ambassade de France...*, *op. cit.*, p. 43.

229 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et négociations...*, *op. cit.*, fol. 376 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 12 juillet 1605.

observateurs, ce sont toutes les démonstrations de puissance et de richesse que va faire l'ambassadeur pour son arrivée et les préparatifs faits par les diverses personnes pour le recevoir, comme les « 7 carozze a 6 cavalli » relevés par le chroniqueur de l'Avviso du 13 juillet<sup>230</sup>. Bien évidemment, les Espagnols aussi prêtent attention à tous ces préparatifs, ce qui n'échappe à l'avisé cardinal Du Perron<sup>231</sup>.

Les préparatifs faits par le pape ne sont pas seulement là pour honorer le nouveau venu, ils se révèlent aussi très pratiques. Si le cardinal Du Perron a obtenu du pape qu'il mette à la disposition de l'ambadrice une litière, Paul V prend en charge le débarquement et l'acheminement de tous les bagages du nouvel ambassadeur, pour que lui, sa femme, les personnes qui l'accompagnent et ses biens arrivent le plus sûrement possible à Rome :

« Le Pape a fait partir ce matin, quatre-vingt mulets, pour aller au devant de Monsieur d'Alincourt, à Cività Vecchia, porter les meubles [et] provisions nécessaires, pour le recevoir : Et a ordonné que les meubles de sa Sainteté reviennent par mer, [et] que lesdits mulets demeurent sans charge, pour apporter les meubles de Monsieur d'Alincourt, de Cività Vecchia, icy, afin que s'il y a quelque peril, des Corsaires Turcs, à courir par eau, depuis Cività Vecchia, jusques à Rome, comme il y en a quelquesfois, dautant que les Galeres, [et] autres grands vaisseaux, ne peuvent entrer dans l'embouchure du Tybre, ny abborder apres ; Ce soient ceux de sa Sainteté, [et] non ceux de Monsieur d'Alincourt, qui le courent : Et outre cela, que Monsieur d'Alincourt les puisse avoir icy, à point nommé, à son arrivée.<sup>232</sup> »

Ce qui est confirmé par la lettre du même jour que ce cardinal envoie à Nicolas de Villeroy : « Le Pape ordonne de grands preparatifs, pour envoyer au devant de luy, le recevoir à Cività Vecchia, ayant fait partir ce matin octante mulets, pour porter les meubles & provisions nécessaires à cest effet.<sup>233</sup> » Ce chiffre de quatre-vingt peut sembler excessif, mais dans les préconisations faites à cette époque, l'ambassadeur doit amener avec lui un certain nombre de meubles et d'objets, soit parce que leur coût est excessif à Rome, soit parce qu'il est impossible de les trouver<sup>234</sup>.

---

230 « 7 carrosses à 6 chevaux » ; AAV, Segr. Stato Avvisi 1, fol. 75v ; Avviso de Rome, 13 juillet 1605.

231 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, op. cit., fol. 376-377 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 12 juillet 1605.

232 *Ibid.*, fol. 379 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 12 juillet 1605.

233 *Ibid.*, fol. 379 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1605.

234 Comme, par exemple, le linge de maison : « Il Est Besoing faire porter quantité de linge tant de table que pour les lictz par ce qu'outre quil est fort cher a Rome il y a sdifficulté d'en trouver assortissement de beau et pour ce sen peult faire emplette pour seize Cens Escus » ; BnF, Cinq cents de Colbert 99, fol. 193 ; « Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...] », s.d.

En plus de ces quatre-vingt mules, ce sont quatre-vingt chevaux et plus d'une centaine de personnes que Paul V envoie au devant de d'Halincourt et de sa suite<sup>235</sup>. Durant quinze jours, il dut maintenir ce dispositif d'accueil à Civitavecchia « qui est de tres mauvais air »<sup>236</sup> ; Du Perron salue cet effort (même s'il faut toujours nuancer, car s'il voit ceci comme un honneur à rendre au roi de France, il y est obligé par le cérémonial) :

« Il y a quinze jours, que le Pape tient cent personnes, quatre-vingts chevaux, quatre-vingts mulets, trois carrosses, & deux littieres, à Cività Vecchia, pour le recevoir ; & y fait envoyer tous les soirs, nouvelles provisions de Rome, comme si chaque jour, il luy faisoit faire autant de festins. Ce qui revient à une excessive dépense : Et ce qui est le plus important, c'est que presque tous ceux que le Pape y tient, tombent malades, estant cest air-là, si perilleux, en ceste saison, que personne n'y ose sejourner plus d'un jour, sans grand hazard de la vie. C'est honneur, qui n'avoit jamais esté fait à aucun autre Ambassadeur, est encore augmenté par ces circonstances [...] »<sup>237</sup>

En échange, le Pape demande un « service » au roi de France, que tous s'empressent de satisfaire : il demande que les galères qui ont amené le nouvel ambassadeur ne repartent pas à vide, mais acheminent le nouveau nonce en Espagne (quitte à trouver, parmi les actions de celui-ci, une mention de son inclination envers la France pour justifier l'autorisation, même si cela relève plus de l'anecdote)<sup>238</sup>.

Malheureusement, pour notre période, il n'existe pas de compte d'ambassade et nous n'avons pas trouvé de listes reprenant les membres de la suite de d'Halincourt. Toutefois, au fur et à mesure des sources, nous avons pu relever quelques personnages composant cette suite, comme le maître de chambre de Charles de Neufville, le sieur de Moulon (Claude de Genton<sup>239</sup> (Claude de Genton)). Un nombre qui peut sembler important, or une suite nécessaire pour le milieu romain. À l'image de la

235 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, *op. cit.*, fol. 383 ; lettre du cardinal du Perron à Fresnes Canaye (ambassadeur ordinaire du roi de France à Venise), 23 juillet 1605.

236 « Il pourra se prevaloir de l'occasion & envoyer de ses lettres pour semblable advis par ledict ordinaire estant requis d'user de diligence et de soin & designer autant qu'il se pourra precisement le jour qu'il estimera prendre part a Civitavecchia affin que de rome l'on puisse plus justement envoyer les chevaux de ce lieu la, qui est de tres mauvais air & ne fault qu'il oublie de specifier par ses lettres le nombre de gens qu'il a quant & soy comme aussy la quantité de bales de bagage affin que l'on sache combien l'on debvra envoyer de Carosses chevaux de scelle & Muletz de charge » ; BnF, Cinq cents de Colbert 99, fol. 194-194v ; « Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...] », s.d.

237 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, *op. cit.*, 1629, fol. 381 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 21 juillet 1605.

238 *Ibid.*, fol. 382 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 21 juillet 1605. *Ibid.*, fol. 380-381 ; lettre du cardinal Du Perron au comte de Joigny, général des galères du roi de France, 19 juillet 1605.

239 BnF, Dupuy 28, fol. 108 (« le s<sup>r</sup> de Moulon m<sup>r</sup> de chambre de M. d'Alincourt »).

« Maison » du pape et des cours cardinalices, la suite de l'ambassadeur doit contenir les mêmes offices<sup>240</sup>.

Une fois débarqué, accompagné de sa suite, l'ambassadeur ne faisait pas le trajet jusqu'à Rome en une journée (ce qui était de toute façon impossible). Il était de coutume que le duc de Bracciano l'invitât à dormir chez lui<sup>241</sup> et Charles de Neufville n'échappe pas à cette tradition : « Hier matt[in]a si hanno nuova dell'arrivo la serà avanti dell' Amb[asciato]r di francia à Civitavecchia onde hier sera fù ricevuto à Bracciano dal Sig<sup>f</sup> D. Virg<sup>o</sup> Orsini »<sup>242</sup>. Avant d'atteindre Rome, un arrêt est à marquer, cette fois-ci dans une propriété du pape à Santa Severa, pour permettre à l'ambassadeur de se reposer du trajet<sup>243</sup>. Ces étapes permettaient d'effectuer une gestion du trajet, et de faire en sorte d'avoir une arrivée tardive à Rome. L'ambassadeur rentrait alors *incognito* (c'est-à-dire sans pompe et sans signaler son statut d'ambassadeur) et ne pouvait commencer à recevoir ses visites qu'une fois qu'il avait fait son entrée officielle dans la Ville Éternelle<sup>244</sup>. Charles de Neufville ne va pas suivre tout à fait cette manière de faire : il ne séjourne pas longtemps dans les deux propriétés citées ci-dessus (par exemple, il ne passe qu'une nuit chez le duc de Bracciano) et il n'a pas connu d'entrée *incognito*. Voyons maintenant comment se déroule son entrée dans la Ville Éternelle.

### 32) L'entrée et la première audience papale de l'ambassadeur de France.

L'arrivée à Rome est marquée par deux étapes indispensables : l'Entrée et l'audience publique avec le pape. Pouvait s'ajouter éventuellement une audience secrète entre ces deux moments (ce qui est le cas ici). Ce sont des points clés qu'il ne faut pas manquer car « a false note, one misstep, can easily destroy the whole impression which the ceremonial procedures have been at least partially designed to create<sup>245</sup>. »

---

240 Sur la description de la composition des serviteurs du pape : ADAMSON John, *The princely Courts ... op. cit.*, p. 142-146.

241 « Il semble qu'il n'en devvra reffuser la Cemonce attendu que tous les Ambassadeurs & grandz Seigneurs qui font ce Chemin la, ont accoustumé de l'accepter & qu'aussy est qu'asy necessaire d'ainsy faire d'aultant qu'en tout ledict chemin de civitaveschia a Rome, ny a Bonne Commodité », BnF, Cinq cents de Colbert 99, fol. 194v-195 ; « Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...] », s.d. ; Cette obligation est aussi mentionné par LESOURD Paul, *L'ambassade de France...*, *op. cit.*, p. 44.

242 « Hier matin, on apprend l'arrivée la veille au soir de l'ambassadeur de France à Civitavecchia, d'où il a été reçu hier à Bracciano par le seigneur D. Virgino Orsini » ; AAV, Segr. Stato Avvisi 1, fol. 90v.

243 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negotiations...*, *op. cit.*, fol. 385; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 juillet 1605.

244 Nous avons relevé deux cas pendant l'ambassade étudiée, en pleine affaire de l'Interdit vénitien. D'un côté l'ambassadeur espagnol venu rendre l'obédience au pape, le duc de Feria. Il loge trois jours chez l'ambassadeur ordinaire d'Espagne avant de faire son entrée le 13 mai 1607. C'est également le cas lors de l'arrivée du cardinal de Joyeuse à Rome en avril 1607, pour discuter avec l'ambassadeur et les ecclésiastiques français avant son audience du lendemain avec Paul V et s'entendre sur le discours à tenir au pape.

245 ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial... », art. cit., p. 468 (« Une fausse note, un faux pas,

Comment définir une Entrée ? « *Ingresso*. È la cerimonia solenne con la quale i sovrani, gli ambasciatori e altri nobili personaggi fanno il loro ingresso ufficiale in città »<sup>246</sup>. « Il se dit encore plus ordinairement de l'action d'entrer solennellement en une ville. L'entrée du Roi. L'entrée de la Reine. L'entrée du Légat. L'entrée d'un Ambassadeur, d'un Gouverneur de Province, etc. [...] »<sup>247</sup>.

L'Entrée est l'occasion d'une parade, dont le milieu romain au XVII<sup>e</sup> siècle est encore très friand. Cependant, Charles de Neufville n'a pas le droit de faire une entrée solennelle à Rome, celle-ci étant réservée aux ambassadeurs extraordinaires<sup>248</sup>. Pourtant, celle-ci est loin d'être passée inaperçue, car c'est le premier moment où l'ambassadeur doit faire démonstration de l'honneur et de la gloire du prince qu'il représente<sup>249</sup>, « [...] d'impressionner les sujets du pays d'accueil en étalant sa force, sa richesse et le crédit dont on jouissait auprès du souverain hôte, en l'occurrence ici, le pape »<sup>250</sup>. L'ambassadeur a une charge représentative ; il « représente », « se tient à la place » du roi. Il doit recevoir les honneurs qui conviennent comme s'ils étaient destinés au roi. Peut être encore davantage dans le milieu romain, habitué à ces démonstrations publiques de puissance<sup>251</sup> et où chaque ambassade nationale organise son propre programme de représentation<sup>252</sup>.

---

peuvent facilement détruire toute l'impression que les procédés cérémoniels avaient été conçus pour créer ». Pour comparer avec l'entrée et l'audience de l'ambassadeur ordinaire espagnol, voir BARRIO GOZALO Maximiliano, « La Embajada de España ante la corte de Roma... », art. cit., p. 242-245.

- 246 « Entrée. C'est la cérémonie solennelle par laquelle les souverains, ambassadeurs et autres nobles personnages font leur entrée officielle dans la ville » ; MATTEI Flavia, « La Festa come "laboratorio" del Barocco », *La festa a Roma : dal Rinascimento al 1870*, FAGIOLO D'ELL'ARCO Marcello, Torino/Rome/Milan, U. Allemandi/J. Sands/Distributore esclusivo alle librerie, 1997, vol. 1, p. 93.
- 247 *Dictionnaire de l'Académie française dédié au Roi*. 1<sup>e</sup> édition. Paris, Jean-Baptiste Coignard, 1694, vol. I, p. 376 ; cité par CANDIARD Céline, « Quelle entrée pour l'acteur du XVII<sup>e</sup> siècle ? Le cas de Jodelet », *Agôn*, 5, 2012, mis en ligne le 25 janvier 2013, < <https://journals.openedition.org/agon/2339> >. Pour un prolongement contemporain de l'émotion et des réactions provoquées par les entrées d'une personnalité politique, voir MARIOT Nicolas, *Bains de foule : les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, 2006.
- 248 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, op. cit., p. 175. « Lorsqu'un Ambassadeur, ou un Ministre du second Ordre vint résider à Rome pour longtems, & qu'il y est envoyé par l'Empereur, ou par un Roi ou Prince de la Religion Catholique Romaine, le Pape, & la Cour Romaine, ne lui font ordinairement faire aucune reception, & il est obligé d'entrer dans la Ville sans aucun éclat, & de se rendre directement à son Hôtel [...] » : *Ibid.*, p 176. AAV, F.B. Ser. I, 720, fol. 416.
- 249 Les ambassadeurs utilisent quant à eux le terme de réputation : « maintenir la "reputación" del Rey y de la Monarquía ; la "reputación" era el principal dogma político de la política exterior española de aquellos tiempos » (« maintenir la "réputation" du Roi et de la Monarchie ; La "réputation" était le principal dogme politique de la politique étrangère espagnole à l'époque ») ; OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española...*, op. cit., p. 21. Voir également : PICAUVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV*, op. cit., p. 98. Voir également ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial... », art. cit., p. 457 ; ROOSEN William, *The Age of Louis XIV ... op. cit.*, p. 115 ; TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 149 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières...*, op. cit., p. 146.
- 250 BOLARD Laurent, « Le voyage à Rome... », art. cit., p. 144.
- 251 « In Italy the civic procession and its accompanying ritual practices became the principal mechanism for representing governmental authority » (« En Italie, la procession civique et les pratiques rituelles qui l'accompagnent sont devenues le principal mécanisme de représentation de l'autorité gouvernementale ») ; MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe*, op. cit., p. 237, 247 et 257.
- 252 BINDI Gaia, « Roma "gran teatro del mondo". La guerra festeggiata », *La festa a Roma*, op. cit., p. 100-109 ; BOITEUX Martine « Fêtes et traditions espagnoles à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle », *Barocco romano e barocco italiano : il teatro, l'effimero, l'allegoria*, FAGIOLO DELL'ARCO Marcello et MADONNA Maria Luisa (dir.), Roma, Gangemi, 1985, p. 117-134.

Tel un acteur faisant son entrée, d'Halincourt ne peut manquer la sienne, car les négociations et son crédit dépendent de ce moment décisif. L'entrée « fait de l'apparition du comédien sur scène un instant décisif où se joue déjà en partie la réussite du spectacle à venir, enjeu démesuré au regard de la fugacité de l'instant, et qui n'a de sens que si le comédien fait l'objet d'une attente de maîtrise maximale », pour franchir ce « seuil »<sup>253</sup>. À partir de cet instant, il occupe un rang, il prend pleinement possession de son rôle et est prêt à interagir avec les autres personnages de cette scène romaine.

Là encore, la personne qui nous renseigne le mieux reste le cardinal Du Perron, dans une longue lettre envoyée au roi de France le 29 juillet 1605 dont nous relèverons ici les caractères principaux<sup>254</sup>. Tout d'abord, l'épouse de d'Halincourt, Jacqueline de Harlay, a sa propre entrée, accompagnée de dames romaines qui viennent l'accueillir aux portes de la ville et l'accompagnent jusqu'au lieu où ils vont loger (qui n'est pas encore le palais d'Oratio Rucellai, voir plus bas). Ensuite, d'Halincourt est accueilli aux portes de Rome par les deux neveux du pape, les cardinaux français « & une quantité infinie de Prelats, Seigneurs & Gentilshommes Romains »<sup>255</sup>. Ce qui correspond tout à fait aux entrées typiques d'un ambassadeur ordinaire à Rome :

« Les Grands Seigneurs & les Prelats, qui sont attachés à la Couronne, dont l'Ambassadeur dépend, pour témoigner leur zèle & leur attachement, vont au devant de l'Ambassadeur à 6 milles de Rome. Lorsqu'il arrive à Ponte-molle [*Pont Milvius ?*], il y est reçu par plusieurs Princes Romains, & quelquefois par des Cardinaux, qui sont de sa Nation, qui à l'approche de la nuit le conduisent à Rome, comme en Triomphe, & avec un Cortège magnifique ; cependant cela se fait par les particuliers de la Couronne, & sans que la Cour de Rome y entre pour rien<sup>256</sup>. »

---

253 Dans le monde du théâtre, cette notion d'« entrée » marque la sortie de scène du comédien. Il faut attendre la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour que l'inversion s'opère. L'entrée en scène est alors utilisée seulement dans le cas des entrées princières et royales dans une ville. Voir CANDIARD Céline, « Quelle entrée pour l'acteur du XVII<sup>e</sup> siècle ?... », art. cit. ; SURGERS Anne, *L'automne de l'imagination : splendeurs et misères de la représentation (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Bern, Berlin, Bruxelles, P. Lang, 2012. Sur les liens entre le théâtre et la diplomatie et le pouvoir politique : MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe*, op. cit., p. 230 sq. ; SOMAN Alfred, « The theatre, diplomacy and censorship in the reign of Henri IV », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 35, n° 2 (1973), p. 273-288 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions [...]*, op. cit., partie 2, p. 1-2 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières III*, op. cit., p. 189.

254 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, op. cit., fol. 385-387 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 juillet 1605.

255 *Ibid.*, fol. 385 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 juillet 1605.

256 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, op. cit., t. 2, p. 175. LESOURD Paul, *L'ambassade de France*, op. cit., p. 44.

Enfin, tous ces personnages sont venus accueillir l'ambassadeur et sa suite en carrosses : le cardinal Du Perron en a relevé 200 ordinaires et 50 de « campagne », d'une moyenne de six chevaux<sup>257</sup>. Une entrée entourée d'une démonstration relativement éclatante qui est toutefois beaucoup plus mesurée si nous la comparons à celle d'un ambassadeur extraordinaire comme par exemple l'entrée du duc de Nevers en 1608 envoyé pour rendre obédience au pape<sup>258</sup>. Tout de même, l'entrée de Charles de Neufville est un véritable spectacle que l'époque baroque aime tant. Comme le théâtre baroque qui ne possède pas de coulisse, tous les personnages participant ou assistant simplement à l'entrée du nouvel ambassadeur jouent un rôle ; même par leur simple présence, ils restent présents sur scène, « en *actio* »<sup>259</sup>.

Vu le nombre important des personnes qui accompagnent Charles de Neufville pour son Entrée dans Rome, il ne peut se rendre à son audience auprès du pape immédiatement après son arrivée, qui est le deuxième temps fort de l'entrée en scène du nouvel ambassadeur. Il va prendre possession non pas du palais Rucellai, qui n'est pas encore prêt pour l'accueillir, mais se rend chez le cardinal du Perron<sup>260</sup>. Rentré à Rome publiquement le 27, Charles de Neufville ne rencontre le pape que le jeudi 28 juillet dans l'après-midi lors d'une audience secrète où il est introduit par les cardinaux français Givry et Du Perron<sup>261</sup>. Il reçut ensuite un certain nombre de visites, alors que l'usage de Rome préconisait que celles-ci ne devaient avoir lieu qu'une fois l'ambassadeur ayant été reçu en audience publique. Même si nous n'avons pas le détail de toutes ces rencontres, il a tout de même été honoré des membres de la famille du pape et des familles romaines les plus importantes, tandis que, de son côté, Jacqueline de Harlay a reçu la visite des femmes de la famille Borghese<sup>262</sup>.

L'audience publique eut lieu le 3 août qui n'est, elle, « [...] qu'une remise de lettres de créance, accompagnée de « discours généraux » et sans grande signification »<sup>263</sup>, où « il se contentera des

257 La dimension de cette suite permet de « [...] faire apparaître sa qualité et vérifier la considération que les personnes rencontrées sont disposées à lui accorder » ; JOUANNA Arlette, *Montaigne*, Paris, Gallimard, 2017, p. 215.

258 Pour les généralités sur l'entrée d'un ambassadeur extraordinaire, voir DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le cérémonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, op. cit., t. 2, p. 176 sq.

259 SURGERS Anne, *L'automne de l'imagination...*, op. cit., p. 161-162. Sur les liens entre représentation et théâtralité, voir PERLI Antonello, « Le jeu de la société dans le Courtisan de Baldassar Castiglione », *Littératures*, 34, printemps 1996, p. 23-31.

260 « aspettato dal card[ina]l di Peronia nella sua casa fin tanto che si mettà all'ord[in]e il Palazzo del Sig[no]re] Oratio Rucellai » (« attendu par le cardinal Du Perron en sa maison jusqu'à que se mette en ordre le Palais du Seigneur Oratio Rucellai ») ; AAV, Segr. Stato Avvisi 1, fol. 90v-91 ; Avvisi de Rome, 27 juillet 1605. AAV, F.B. Ser. I, 720, fol. 416.

261 AAV, Segr. Sato Avvisi 1, fol. 91v ; Avvisi de Rome, 30 juillet 1605 ; BnF, ms. fr. 17826, fol. 254v-256v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9) ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ...*, op. cit., fol. 386 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 juillet 1605. *Ibid.*, fol. 388 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 13 août 1605.

262 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, op. cit., fol. 386 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 juillet 1605. Ce cardinal a disserté des avantages et inconvénients de ce bousculement du protocole, pour finalement y voir plus d'avantages que de périls, en y voyant notamment un signe d'une inclination envers la France. *Ibid.*, fol. 388-389 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 13 août 1605.

263 PICAVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV...*, op. cit., p. 98.

termes d'amitié, de bonnes correspondance et d'intérêts communs [...] »<sup>264</sup>. L'audience publique est, là encore, une étape qu'il ne faut pas négliger, d'où le cérémonial de celle-ci fait l'objet de descriptions précises dans les traités d'ambassadeur<sup>265</sup>. Elle est relativement impressionnante pour n'importe quel visiteur de passage à Rome, et Montaigne dans son *Journal de voyage* a relaté celle qu'il a obtenu de Grégoire XIII avec une grande précision sur l'étiquette à adopter<sup>266</sup>. La scénographie de cette audience est recherchée, chacun y occupant une place précise pour accueillir le nouvel ambassadeur, place qui correspond à sa situation sociale<sup>267</sup>. Comme l'ambassadeur a une charge représentative, Daniel Menager a montré que c'est dès la première audience que l'ambassadeur joue son rôle de représentation : il doit avoir conscience qu'il représente le roi de France<sup>268</sup>. C'est pour cela que d'Halincourt est « assisté d'une grande suite de Noblesse & de carrosses », même si le cardinal regrette que l'audience n'ait pas lieu un autre jour, celle-ci entrant en « concurrence » avec deux autres événements romains. La noblesse romaine a dû opérer un choix : l'entrée du nouvel ambassadeur de France n'étant pas le seul événement où il fallait se montrer, nul doute que certains individus aient trouvé ainsi une échappatoire et c'est sans doute ce que regrette le cardinal Du Perron<sup>269</sup>.

Tous les traités du « parfait ambassadeur » soulignent que la qualité essentielle que doit avoir l'ambassadeur pour cette première audience est l'éloquence<sup>270</sup>, qualité que doit aussi maîtriser le gentilhomme<sup>271</sup>. En effet, « la société de l'Ancien Régime est éminemment ritualisée. Les rites

264 ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, op. cit., p. 31. DELAUAUD L., « La diplomatie d'autrefois », *Revue d'histoire diplomatique*, société d'histoire diplomatique, s.l., 1915, p. 608.

265 Voir le développement qu'en fait VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions [...]*, op. cit., partie 1, p. 229-231. ROOSEN William, *The Age of Louis XIV ...* op. cit., p. 117-119.

266 JOUANNA Arlette, *Montaigne*, op. cit., p. 220-221. Sur le déroulement général de l'audience d'un ambassadeur ordinaire, voir DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, op. cit., t. 2, p. 176.

267 MONTANDON Alain, *Étiquette et politesse*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1992, p. 12 ; SURGERS Anne, *L'automne de l'imagination...*, op. cit., chapitre VI.

268 MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, op. cit., p. 56. Voir également : BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe...*, op. cit., p. 17 ; BOLARD Laurent, « Le voyage à Rome... », art. cit., p. 143-144 ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe [...]*, op. cit., t. 2 ; NEVEJANS Pierre, « Recevoir et se mouvoir... », art. cit., p. 32-50 ; ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonia... », op. cit., p. 455.

269 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, op. cit., fol. 389 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 13 août 1605. Néanmoins, le nouvel ambassadeur a suivi les ordres du roi de France contenues dans son instruction qui demandait « d'y estre accompagné le plus honorablement que faire ce pourra, suivant la forme et costume de la Cour de Rome » ; BnF, ms. fr. 17826, fol. 256v-257 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

270 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, op. cit., p. 15-16 ; JUSSERAND J.J., « The School for Ambassadors », art. cit., p. 431 et 434 ; ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, op. cit., p. 21 ; VAN DER ESSEN Leon, « Le rôle d'un ambassadeur au XVII<sup>e</sup> siècle... », art. cit., p. 317.

271 LE ROUX Nicolas, « Les négociateurs royaux en France pendant les guerres de religion », *Guerre et paix du Moyen Age aux temps modernes : théories, pratiques, représentations*, DUCHHARDT Heinz et VEIT Patrice (dir.), Mainz, P. von Zabern, 2000, p. 129-130. Sur l'importance de la voix : SALAZAR Philippe-Joseph, *Le culte de la voix au XVII<sup>e</sup> siècle : formes esthétiques de la parole à l'âge de l'imprimé*, Paris, H. Champion, 1995.

sociaux s'accompagnent de discours solennels »<sup>272</sup> comme celui prononcé par le nouvel ambassadeur devant Paul V. Exercice auquel Charles de Neufville a bien dû se plier et qu'il a dû bien maîtriser, lors de son audience secrète : « Il [*Paul V*] demeura extrêmement satisfait de Monsieur l'Ambassadeur, qui luy dit une tres belle harangue, & fort bien conceuë, & non moins bien prononcée »<sup>273</sup>. Une fois l'audience terminée, l'ambassadeur peut rendre des visites protocolaires et en recevoir<sup>274</sup>. Deux jours après avoir été reçu par le pape publiquement, Charles de Neufville se rend à sa première audience du vendredi pour commencer à traiter avec le pape des différentes affaires dont il a été chargé dans ses instructions<sup>275</sup>. Le dimanche suivant, c'est son épouse qui se rend auprès du pape avec une grande pompe<sup>276</sup>.

Daniel Menager a souligné que « les fastes de la réception ne doivent pas cependant masquer le fait que rien d'essentiel ne se joue vraiment lors de l'audience solennelle de l'ambassadeur. L'avant et l'après sont finalement plus importants. »<sup>277</sup>. En effet, c'est lors de l'entrée de l'ambassadeur et des visites qu'il reçoit que l'on peut connaître, à un instant précis, l'état des relations entre deux souverains, ici Henri IV et Paul V<sup>278</sup>. Comme Charles de Neufville a été bien reçu à Rome par le nouveau pape récemment élu, c'est signe que celui-ci cherche un soutien français<sup>279</sup>. La position française à Rome semble être affermie, ce qui est ressenti par les contemporains<sup>280</sup>.

Malgré tout, la papauté recherche l'équilibre entre la France et l'Espagne. À la fin de l'année 1606, Charles de Neufville a décrit au roi de France l'entrée du nouvel ambassadeur ordinaire

272 ZOBERMAN Pierre, *Les cérémonies de la parole : l'éloquence d'apparat en France dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998, p. 13.

273 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, *op. cit.*, fol. 386 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 juillet 1605.

274 Au vu de la saison, les visites protocolaires auraient du se faire à un rythme plus réduit, le pape ayant même conseillé au nouvel ambassadeur de rester quelques jours tranquille dans son palais ; recommandation que Charles de Neufville n'a pas suivi, tant est si bien qu'il va terminer ses visites beaucoup plus tôt que prévu initialement. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, *op. cit.*, 399-400 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 23 août 1605.

275 « Monsù d'Alincourt nuovo Amb[asciato]r [cristianissi]mo che arrivò fui la [settimana] passata, hieri con honoratissima comittiva fù alla sua p[ri]ma aud[ici]a de neg[oti]is con N. S. » ; AAV, Segr. Stato Avvisi 1, fol. 98 ; Avvisi de Rome, 6 août 1605.

276 AAV, Segr. Stato Avvisi 1, fol. 110-110v ; Avvisi de Rome, 17 août 1605.

277 MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 47.

278 « Ceremonial can also serve as a barometer for relationships in the short run » (« Le cérémonial peut aussi servir de baromètre des relations à court terme ») : ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial... », art. cit., p. 465 et 476.

279 « Mon Cousin, J'ay receu vos lettres du xxv<sup>me</sup> juillet, et entendu par icelles l'arrivée de mon ambassadeur à Rome et la bonne réception qui luy a esté faite ; qui m'a esté un tesmoignage de la bonne volonté de Nostre Saint Pere le Pape en mon endroit, dont j'ay receu beaucoup de contentement » ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...*, *op. cit.*, vol. 6, p. 507 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 22 août 1605. AAV, F.B. Ser. II, 250, fol. 29 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Valenti, 22 août 1605. MENAGER Daniel, *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 49.

280 Le Cardinal Du Perron compare l'entrée de Philippe de Béthune et de d'Halincourt ; nul doute que le travail fait par l'ambassadeur précédent a permis d'augmenter le crédit français et de permettre à l'ambassadeur de 1605 d'être accompagné d'un cortège aussi fastueux et important ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, *op. cit.*, fol. 386-387 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 juillet 1605.

espagnol. Certes, il le confesse lui-même, « le Pape a montré a son arrivée vouloir fort garder l'egalité, afin qu'il ne fust point mieux receu que ceux envoyez par VM », mais il poursuit tout de suite en signalant qu'il « a esté moins honoré de sa Sain[te]té, qui n'envoya point aucune de ses parents le recevoir a son arrivée »<sup>281</sup>. Une entrée moins fastueuse, ainsi qu'une première audience où « il y alla moins accompagné que ne requiert la grande despence que fait son M[aitr]e en ceste Cour, et la qualité de serviteurs quil y doibt avoir »<sup>282</sup>. Charles de Neufville fait en sorte de l'accueillir avec les mêmes attentions qu'il a reçues de l'ambassadeur d'Espagne lors de son arrivée, pour maintenir l'équilibre, tout en profitant pour glisser un premier avis sur son nouveau collègue :

« Je l'envoyay visiter et recevoir a son arrivéé, comme encore depuis ainsi que son predecesseur avoit uze avec moy et si tost qu'il sera en son logis (qu'il a pris tout pres du mien) je l'iray voir, et luy rendray conservant ce qui est deu a VM, toutes les courtoisies que je pourray, tant plus quil a reputa[ti]on d'estre plus courtois que lord[inai]re de sa nation<sup>283</sup>. »

---

281 BnF, ms. fr. 18001, fol. 385v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 novembre 1606. Ce que corrobore le cardinal du Perron : *Ibid.*, fol 400 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 15 novembre 1606.

282 *Ibid.*

283 *Ibid.*, fol. 385v.

## Conclusion.

Charles de Neufville est très rapidement entré dans sa fonction. À tel point que le cardinal Jacques Davy du Perron, qui au départ entretenait une correspondance parallèle à celle de l'ambassadeur, va peu à peu la diminuer car elle ne lui semble plus pertinente : « l'Ambassadeur est si diligent à écrire que je veux presumer qu'il ne me reste rien à vous mander après luy »<sup>284</sup>. L'espérance de Nicolas de Villeroy de voir son fils bien se comporter à Rome et de suivre l'exemple de l'ambassadeur précédent semble s'accomplir<sup>285</sup>. Charles de Neufville a compris comment « jouer dignement ce personnage en un theatre ou Il y a tant d'yeux clairs voyans »<sup>286</sup>.

Quant à Philippe de Béthune, le 16 août 1605, l'ambassadeur vénitien en France acte son retour à la cour de France<sup>287</sup>, après avoir été honoré pendant son passage, notamment dans les États pontificaux, preuve de sa bonne réputation obtenue à Rome<sup>288</sup>. Pendant le trajet qui le ramenait en France<sup>289</sup>, le roi lui a témoigné plusieurs fois son contentement envers lui après ces années passées à le représenter à Rome :

« Je ne vous adresseray par la p[rése]nte aucun co[m]ma[n]dement pour Rome, et me contenteray vous f[air]e scavoir que le succez de ce dernier conclave m'a esté si agreable a la suite du premier que co[mm]me l'un et l'au[tr]e ont couronné v[ot]re legation de beaucoup d'honneur, aussy m'en demeure til une telle satisfaction, que je veux que vous scachiez que je seray tres aise de vous revoir et vous tesmoigner en toutes occasions le gré que je vous scay du fidelle service que vous m'avez fait en Icelle. Venez donc me trouver le plustost que la saison et la santé et commodité de v[ot]re famille le vous permettra et vous serez le bien venu. »<sup>290</sup>

Ou encore :

---

284 BnF, ms. fr. 18001, fol. 226 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 24 juillet 1606. Voir également celle du 2 octobre 1606, fol. 367. Heureusement pour notre étude, il va la poursuivre malgré tout, ce qui va nous permettre dans certaines affaires d'avoir un autre point de vue, en complétant, nuanciant ou contredisant celles de Charles de Neufville.

285 BnF, ms. fr. 3488, fol. 111 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 janvier 1605.

286 BnF, ms. fr. 5668, fol. 19 ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604.

287 BnF, ms. it. 1754, fol. 72v ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 16 août 1605.

288 AAV, F.B. Ser. II, 250, fol. 29 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Valenti, 22 août 1605 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, *op. cit.*, p. 405-406. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations...*, *op. cit.*, fol. 365-368 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 13 juin 1605 ; *Ibid.*, fol. 369-370 ; lettre du cardinal du Perron à Sully ; *Ibid.*, fol. 375 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 12 juillet 1605.

289 Par voie terrestre, après être passé avec sa femme par les États pontificaux, à Lorette, Venise puis la route du Piémont ; AAV, Segr. Stato Avvisi 1, fol. 44-44v ; Avvisi de Rome, 8 juin 1605.

290 BnF, ms. fr. 5811, fol. 597-598 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 3 juin 1605.

« Mais a v[ot]re retour j'auray bien a vous tesmoigner d'au[tr]es contentem[ents] du bon debvoir que vous avez rendu en la charge d'Ambassadeur pendant v[ot]re residen[ce] à Rome, dont je suis autant satisfaict, co[mm]e je desire vous revoir bien tost par deca. Mettez donc peine d'y arriver promptem[ent] et en bonne santé, et je vous assure que vous y serez le bien venu, et que je vous y verray fort volontiers [...] »<sup>291</sup>.

Le 3 septembre, il reçoit le titre de conseiller au Conseil d'État et des finances, ainsi qu'une pension<sup>292</sup>. Le poste d'ambassadeur à Rome a bien été une opportunité pour Philippe de Béthune de briguer ensuite une charge ministérielle<sup>293</sup>. Quant à Charles de Neufville, novice, il va devoir être guidé par les ecclésiastiques français présents à Rome, essentiellement pour les affaires religieuses qu'il doit prendre en charge.

---

291 BnF, ms. fr. 5811, fol. 595-596 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 17 juin 1605. BnF, Dupuy 504, fol. 151 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 12 juillet 1605.

292 BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène (de), *Sully...*, *op. cit.*, p. 148 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV...*, *op. cit.*, p. 407.

293 BÉLY Lucien, *L'art de la paix en Europe...*, *op. cit.*, p. 52-53, p. 95 ; *Id.*, « La diplomatie comme facteur de reconstruction politique... », *art. cit.*, p. 20. LABOURDETTE Jean-François, « Le recrutement des ambassadeurs... », *art. cit.*, p. 111-112. PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle ...* *op. cit.*, p. 51-52. ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, *op. cit.*, p. 17.



### Chapitre 3 : Charles de Neufville, le relais des affaires ecclésiastiques françaises.

« Seroit encores à propos que les Cardinaux que Sa ma[jes]té fera faire cy apres, fussent [...] [pour] venir resider à Rome et y servir Sa ma[jes]té et le Royaume [...] pour le bien de ses affaire et de la france.<sup>1</sup> »

Au-delà de présenter les vœux pour la nouvelle année au nom du roi de France<sup>2</sup>, le rôle le plus important – et qui distingue l'ambassadeur français à Rome des autres – concerne les affaires ecclésiastiques. Il permet de relayer au roi les plaintes que le pape pourrait avoir en matière religieuse, comme en juin 1607 où deux affaires préoccupent Paul V : d'un côté un synode protestant à La Rochelle où il a été écrit dans un texte que le pape était l'antéchrist et, de l'autre, un livre à tendance gallicane prônant la réunion d'un concile national sans tenir compte de l'autorisation du pape (à noter pour cette deuxième préoccupation, la défense de d'Halincourt est faible, il prétexte que le royaume de France est étendu géographiquement donc qu'il était presque impossible pour le roi de contrôler tout ce qui y était imprimé)<sup>3</sup>.

À l'opposé, Henri IV peut présenter des requêtes au pape comme obtenir l'interdiction en France d'un livre imprimé à Rome sur les dominicains, contenant une liste de martyrs tués par les protestants, entre autres deux qui avaient attenté à la vie du roi Henri III et qui avaient été exécutés suite à un arrêt du Parlement de Paris (il est aisé de comprendre pourquoi le roi ne souhaitait pas voir cet écrit circuler en France)<sup>4</sup>. Surtout, la présence d'un ambassadeur permet au roi de France de relayer directement des demandes personnelles comme, par exemple, à la veille de l'ambassade que nous étudions, la dispense pour permettre à sa sœur (protestante) d'épouser le duc de Bar<sup>5</sup>. Pour

1 BnF, ms. fr. 18001, fol. 395 ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16). Ce mémoire a été écrit conjointement par l'ambassadeur de France, les cardinaux d'Ossat et de Joyeuse ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 60-50v et 52 ; lettres du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV et à Nicolas de Villeroy, 3 novembre 1603.

2 BnF, ms. fr. 18001, fol. 462v-463 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 27 décembre 1606.

3 BnF, ms. fr. 18002, fol. 172v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 227v-228v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 28 juin 1607. Ces deux contestations étant terminées en août 1607 : BnF, ms. fr. 18002, fol. 289 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607. Le roi avait assuré que son ambassadeur représenterait au pape combien il regrettait ces attaques : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1858, vol. 7, p. 314-315 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, mi-juillet 1607.

4 PERRENS François-Tommy, *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Genève, Mégariotis reprints, 1978 [Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1872], vol. 1, p. 321-322.

5 Ils étaient déjà unis mais le mariage n'était pas reconnu tant que la dispense n'avait pas été accordée ; Le duc de Bar se rend à Rome et obtient la dispense, or entre-temps la duchesse de Bar décède : BNF, ms. fr. 5711, fol. 48v-

notre ambassade, la principale préoccupation du roi est l'obtention de l'évêché de Metz pour Henri de Bourbon, duc de Verneuil.

La tâche essentielle de l'ambassadeur de France reste la question des bénéfices ecclésiastiques. Il s'agit d' « un office ecclésiastique, auquel est joint un certain revenu, en sorte qu'il n'en peut être séparé »<sup>6</sup>. Les bénéfices ecclésiastiques sont très recherchés, et pas seulement par les seuls membres du clergé, en particulier pour leur aspect financier. Pour les laïcs, c'est un moyen d'augmenter leurs revenus ; pour le roi de France, de récompenser des fidèles<sup>7</sup>. La charge d'évêque est la plus recherchée<sup>8</sup>.

Depuis le concordat de Bologne (1516), le roi de France nomme les titulaires de ces bénéfices (abbaye, évêché) sauf dans le cas où le titulaire est mort à Rome (*in curia*) où, seulement dans ce cas-là, le pape peut nommer le successeur qu'il souhaite<sup>9</sup>. C'est ce qui est rappelé dans le *Discours de l'état de l'Eglise et Cour de Rome* :

---

49 (récit anonyme du mariage de la sœur de H4 avec le duc de Bar, 1599). Une dispense à obtenir qui est mentionnée dans les instructions du prédécesseur de d'Halincourt : Bnf, ms. fr. 17833, fol. 171-171v ; « Instruction au Sieur de Bethune conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, alla[n]t à Rome pour servir sa Majesté d'Ambassadeur ordinaire auprès du Pape et du saint Siege. En Aoust 1601 ». Voir la correspondance de cet ambassadeur pour voir l'évolution de l'affaire : BnF, ms. fr. 5810 et 5811, Dupuy 504.

BARBICHE Bernard, « Clément VIII et la France (1592-1605). Principes et réalités dans les instructions générales et les correspondances diplomatiques du Saint-Siège », *Bulla, legatus, nuntius, études de diplomatie et de diplomatie pontificales, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, BARBICHE Bernard, Paris, École des chartes, 2007, p. 362-364 ; *Id.*, « Doctrine catholique et diplomatie romaine au début du XVII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar », *Bulla, legatus, nuntius ... op. cit.*, p. 465-476 (aussi présent dans *L'Université de Pont-à-Mousson et les problèmes de son temps, Actes du colloque de Nancy, 16-19 octobre 1972*, Nancy, Université de Nancy, 1974, p. 321-331) ; BÉLY Lucien, *La société des princes (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1999, p. 232 *sqq.* ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 129 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique : contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, Letouzey et Ané, 1949, vol. 4, p. 1284-1296 (« dispense »).

6 Abbé Claude Fleury, *Institution au droit ecclésiastique*, Paris, 1721 (1677), Paris, vol. 1, p. 360 ; cité par : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne, p. 392. BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 185-186 (« bénéfices ecclésiastiques »).

7 PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical (1595-1661), l'esprit des institutions*, Rome, École française de Rome, 2011, p. 21. Nous traiterons la question des pensions dans le chapitre 4.

8 BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate 1589-1661*, London, Yale university press 1996, p. 45.

9 Sur le concordat de Bologne (et ses contestations) ainsi que sur le droit de nomination des rois de France : BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 52 *sqq.* ; DARRICAU Raymond, « Comment les souverains pontifes et les rois de France concevaient la nomination aux bénéfices devenus vacants par la mort de leurs titulaires en cour de Rome », *Miscellanea in onore di Monsignor Martino Giusti Prefetto dell'Archivio Segreto Vaticano*, ARCHIVIO VATICANO, Città del Vaticano, Archivio Vaticano, 1978, p. 159-189 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 2, p. 1942, vol. 3, p. 1383-1404 ; ; PÉRARD CASTEL François, *Traité sommaire de l'usage et pratique de la Cour de Rome pour l'expédition des signatures et provisions des bénéfices de France*, Paris, C. de Sercy, 1688, p. 360 *sqq* et 374 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 51 *sqq.* ; TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 112 *sqq.*

« sa Maj[es]té doit nommer aux Archeveschez, Evesches, Abbayes, et Prieurez Conventuels et Electifs qui sont soubz son obbeissance, et presenter les Abbayes et Prieures des Monialles, vaction d'Iceulx avenant par mort, resigna[ti]on ou autrement, Et ne peut le Pape de droit pourvoir a aucuns des[dits] benefices (si ce n'est quilz vacquent par mort *In curia*) qu'avec le consentement de l'Ambassadeur signé de luy au dos de la lettre de nomina[ti]on du Roy, a sa sainteté »<sup>10</sup>.

Par contre, ne nous méprenons-nous pas : il était obligatoire d'obtenir l'accord du pape pour pourvoir un bénéfice, nomination royale ou pas (« la part du pape ») avec un acte daté de la chancellerie pontificale<sup>11</sup>. Il faut entretenir de bonnes relations avec le pape – et le cardinal-neveu – pour faciliter les procédures ou, tout au moins, limiter le plus possible les objections que le pape pourrait formuler<sup>12</sup>. C'est là qu'interviennent les différents acteurs française à Rome, dont l'ambassadeur fait partie.

À côté des bénéfices ecclésiastiques, Charles de Neufville va présenter les différentes demandes liées au collège de La Flèche, où les jésuites vont s'installer après leur rétablissement en novembre 1603<sup>13</sup>. Si cette année-là le prieuré de La Flèche va être lié au collège des jésuites<sup>14</sup>, en 1607 le roi de France demande à Charles de Neufville de relayer sa demande de lier à ce collège deux abbayes (Saint-Jean de Mélinais – dont l'abbé vient de décéder – et Bellebranche<sup>15</sup>. De même, Henri IV

10 BnF, ms. fr. 5668, fol. 21v-22 ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). PÉRARD CASTEL François, *Traité sommaire ... op. cit.*, p. 369-378. Alain Tallon a montré que dans les cas où celui qui tenait un bénéfice décède à Rome, l'opposition entre Rome et la France est habituelle pour savoir qui doit nommer son successeur : TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux ... op. cit.*, p. 282. Enfin, cette nomination royale est défendue par les Gallicans : PITHOU Pierre, *Les libertez de l'Eglise Gallicane*, Lyon, G. Ivllieron et T. Ancelin, 1594, p. 8 et 12.

11 PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 164 *sqq.* Sur les brevets de nomination : BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 59 *sqq.*

12 C'est tout à fait l'objectif de la lettre du roi de France au cardinal-neveu : AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 5 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 25 juillet 1605 (annexe17).

13 Le roi de France avait déjà annoncé leur rétablissement « en une des Maisons de son ancien patrimoine » : BnF, ms. fr. 17833, fol. 168v ; « Instruction au Sieur de Bethune conseiller du Roi en son Conseil d'Estat, alla[n]t à Rome pour servir sa Majesté d'Ambassadeur ordinaire aupres du Pape et du saint Siege. En Aoust 1601 ». L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 132.

BABELON Jean-Pierre, « Henri IV à La Flèche. Une affaire de cœur », *Henri IV et les jésuites [...]*, PRYTANÉE NATIONAL MILITAIRE, La Flèche, Prytanée national militaire, 2004 p. 14-23 ; CALENDINI Paul, « les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis à La Flèche », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 8-14 ; DICKERMAN Edmund H, *Bellièvre and Villeroy : Power in France under Henri III and Henri IV*, Providence, Brown University Press, 1971, p. 129-130 ; ROCHEMONTEIX Camille de, *Un collège de jésuites aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le collège Henri IV de La Flèche*, t.1, Le Mans, Leguicheux, 1889, chap. 3.

14 BARBICHE Bernard, « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII conservées dans les archives de la compagnie de Jésus », *Miscellanea in onore di Monsignor Giusti*, t. 1, 1978, Vatican, Archivio Vaticano, p. 68 (lettre du roi Henri IV à Clément VIII, 2 septembre 1603).

15 Il s'agit bien de cette requête même si Henri IV reste très général dans sa lettre, n'évoquant que « la grace dont nous avons commandé au s<sup>r</sup> d'hallincourt n[ot]re ambassadeur la requerir de n[ot]re part en faveur des peres Jesuistes de n[ot]re college de la flesche » : BnF, AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 91v-92 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 9 avril 1607. Autre exemplaire : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 170. Elle est à mettre en relation avec la lettre plus détaillée que le roi envoie à son ambassadeur : *Ibid.*, p. 168-169 ;

soutient les intérêts français et internationaux (Constantinople) de la compagnie de Jésus jusqu'en cour de Rome<sup>16</sup>. Des grâces qui provoquent l'envoi en France, par le général des jésuites Acquaviva, d'un jésuite pour remercier Henri IV de « tant de biensfaictz quil luy a pleu faire a ceste compagnie » (et aussi pour traiter d'autres affaires)<sup>17</sup>, notamment la nomination d'un assistant en cour de Rome pour administrer les affaires françaises de la compagnie<sup>18</sup>.

Enfin, pour soutenir l'action de l'ambassadeur en matière ecclésiastique, les prélats français à Rome vont appuyer voir relayer les demandes dans les différentes institutions curiales où un laïc ne peut y avoir accès. Cette administration curiale pour la provision des bénéfices se révèle complexe pour un ambassadeur n'étant là que pour peu de temps pour saisir toutes les particularités<sup>19</sup>. L'aide des cardinaux ou de n'importe quel ecclésiastique français maîtrisant un tant soit peu la procédure se révèle inévitable. Le cardinal d'Ossat étant décédé à la veille de l'ambassade de Charles de Neufville, il faut maintenant déterminer qui va remplacer cette présence et palier les absences du cardinal protecteur des affaires de France, François de Joyeuse, à qui incombait habituellement cette fonction<sup>20</sup>.

---

lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 9 avril 1607. L'expédition *gratis* pour ces bulles a été obtenue : BnF, ms. fr. 18002, fol. 199v-200 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 mai 1607. Le roi de France remercie donc le pape en juillet 1607 : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 313 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 10 juillet 1607. BnF, AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 130v-131 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 25 juillet 1607. ROCHEMONTEIX Camille de, *Un collège de jésuites ... op. cit.*, p. 100-106.

16 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 392 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, (28) novembre 1607. *Ibid.*, p. 426-427 ; lettres du roi Henri IV à Charles de Neufville, au pape Paul V et au général des jésuites, 1607.

17 BnF, ms. fr. 18002, fol. 341v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 octobre 1607.

18 BnF, ms. fr. 18003, fol. 25v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608. *Id.*, fol. 39 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18). Ce qui est acté début mars 1607, avec en plus une division du royaume en quatre provinces comme le roi l'avait souhaité : *Id.*, fol. 46v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1608. Cet assistant est nommé en mars 1608, il s'agit du provincial de Lyon Louis Richome : *Id.*, fol. 53v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608. *Id.*, fol. 58v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608.

19 Sur l'étude de cette administration pontificale, nous renvoyons à PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.* (notamment le chapitre 1 traitant des bénéfices ecclésiastiques, ainsi que le schéma p. 137).

20 Sur la figure du cardinal-protecteur : PONCET Olivier, « Les cardinaux protecteurs des couronnes en cour de Rome dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : L'exemple de la France », *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento, "teatro" della politica europea*, SIGNOROTTO Gianvittorio et VISCEGLIA Maria Antonietta, Roma, Bulzoni, 1998, p. 461-480.

## 1) Les cardinaux français et le solliciteur des bénéfices ecclésiastiques : les relais de l'action de l'ambassadeur de France.

La question des bénéfices ecclésiastiques est cruciale pour les monarchies françaises et espagnoles<sup>21</sup>. C'est un droit de nomination accordé au roi de France plus ample comparé aux autres souverains<sup>22</sup>. Charles de Neufville doit veiller à ce que le pape n'entame pas ce privilège royal, tout en veillant au bon déroulement de la procédure, qui peut prendre plusieurs voies différentes au sein de l'administration curiale<sup>23</sup>. Cependant, ces bénéfices étant proposés lors de consistoire secret<sup>24</sup> – l'ambassadeur ne peut assister qu'à ceux qui sont publics –, ce sont des ecclésiastiques français qui vont prendre le relais de l'ambassadeur<sup>25</sup>. De même, la procédure nécessite une bonne connaissance de l'appareil curial concernant les bénéfices, c'est pourquoi il est nécessaire – plutôt impératif – de s'appuyer sur des ecclésiastiques maîtrisant les rouages de l'administration pontificale.

### 11) Les cardinaux français en cour de Rome.

Si le souhait d'envoyer résider à Rome les cardinaux français apparaît tôt dans les volontés d'Henri IV<sup>26</sup>, c'est lors de l'ambassade de Philippe de Béthune que le roi de France décide d'imposer la présence des cardinaux français à Rome, ce qui répondait à plusieurs volontés conjointes du pape Clément VII, du cardinal-neveu Aldobrandini et de quelques autres cardinaux italiens<sup>27</sup>. Il n'y avait,

---

21 Pour l'Espagne, nous renvoyons à : BATAILLON Marcel, « La chasse aux bénéfices vue de Rome par Juan Páez de Castro », *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel, vol. 1, Histoire économique du monde méditerranéen : 1450-1650*, W. Abel et alii, Toulouse, Privat 1972, p. 81-93 ; HUGON Alain, *L'Espagne du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, SEDES, 2000, p. 21.

22 BnF, ms. fr. 5668, fol. 22 ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

23 *Ibid.* BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 69-70.

24 NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 4, p. 354-356.

25 Sur la manière générale dont les bénéfices sont présentés dans ces consistoires secrets : DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe...*, Amsterdam et La Haye, 1739, t. 2, p. 123-125 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 3, p. 124-125 ; PARTNER Peter, *Renaissance Rome : 1500-1559 ; a portrait of a society*, Berkeley, University of California Press, 1976, p. 134 ; PÉRARD CASTEL François, *Traité sommaire de l'usage ... op. cit.*, p. 350 sqq.

26 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, 1850, vol. 5, p. 106 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 mars 1599.

27 BnF, ms. fr. 3457, fol. 2v ; lettre du roi Henri IV au cardinal d'Ossat, 20 janvier 1601. BnF, ms. fr. 3492, fol. 33v ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 1<sup>er</sup> avril 1602. BnF, ms. fr. 18001, fol. 391v et 395 ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16). COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605)*, Tonneins, G. Ferrier, 1900, p. 245. DEGERT Antoine (Abbé), *Le Cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604), Sa vie, ses négociations à Rome*, Paris, librairie Victor Lecoffre, 1894, p. 311-312 ; RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Laffont, 1986, p. 467-468.

alors, que l'abbé de Marquemont ainsi que les cardinaux d'Ossat et Seraphin comme présence ecclésiastique française. Nécessaires pour relever l'influence française à Rome, ce sont eux qui vont aider l'ambassadeur de France lors des différentes affaires ecclésiastiques qui vont se présenter<sup>28</sup>. C'est d'ailleurs une des recommandations du mémoire anonyme – écrit soit par le cardinal d'Ossat, soit par celui de Joyeuse<sup>29</sup> – en 1603 et cité en amorce de ce chapitre. Même si le projet de faire un « séminaire de Cardinaux français » nommé dans ce mémoire est plutôt ambitieux et ne peut encore être réalisé sous l'ambassade que nous étudions. Le but est alors d'envoyer de jeunes ecclésiastiques brillants parfaire leur formation à Rome pour approfondir leur connaissances de la cour de Rome et du « reste du monde », avant qu'ils reviennent en France pour qu'ils poursuivent leur carrière, avec l'objectif que quelques-uns accèdent au cardinalat et donc se rendent à Rome pour y défendre les intérêts du royaume (ainsi que, pourquoi pas, que l'un d'entre eux devienne pape), sans avoir besoin de se soucier le moins du monde de leur fidélité<sup>30</sup>.

Avant d'en arriver là, au début de l'année 1602, le cardinal de Joyeuse était déjà envoyé à Rome, devant partir « devant pasques pour aller par delà »<sup>31</sup>. Il devait être suivi du cardinal de Givry<sup>32</sup> et, au départ, de Sourdis ; mais le décès de son père<sup>33</sup> et son opposition avec le chapitre cathédrale de Bordeaux (voir plus loin) contraignent le roi à renoncer à l'y envoyer pour l'instant<sup>34</sup>. Deux ans plus tard, ce n'est pas seulement Joyeuse qui est renvoyé à Rome, il est accompagné des cardinaux de Sourdis, de Givry et Du Perron. Ce dernier, nouvellement nommé, doit s'y rendre « sy tost que le

---

Le roi rapporte le peu d'entrain de ses cardinaux : « Nos Cardinaux francoys monstrent avoir peu denvie, et declarent avoir encores moins de moyen de retourner à Rome, principalem[ent] ceux de givry et de sourdis, » : BnF, ms. fr. 5810, fol. 166 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 23 avril 1602.

28 Pour appuyer la présence française, le cardinal d'Ossat avait été exempté d'aller résider dans son diocèse comme son statut d'évêque l'y obligeait, pour permettre une continuité de sa présence à Rome : BARBICHE Bernard, « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII ... », art. cit., p. 43 (lettre du roi Henri IV à Clément VIII, 8 décembre 1596). Évêque de Rennes, le roi de France l'avait pourvu à l'évêché de Bayeux devenu vacant en 1600 : BnF, ms. fr. 15514, fol. 300 ; lettre du roi Henri IV à Sillery, 22 mai 1600 (version imprimée : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 232-233.

C'est le cardinal d'Ossat qui prend le relais des affaires françaises pendant l'absence d'un ambassadeur : BARBICHE Bernard, « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII ... », art. cit., p. 53 (lettre du roi Henri IV à Clément VIII, 25 août 1598). Autre exemple, lorsque Sillery se rend à Florence pour le mariage par procuration de Marie de Médicis et de Henri IV : AAV, F.B., Ser. II, 487, fol. 119 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 7 août 1600.

29 BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 77, 1965, p. 279.

30 BnF, ms. fr. 18001, fol. 395-396 ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16).

31 BnF, ms. fr. 5810, fol. 113 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 31 janvier 1602.

32 BnF, ms. fr. 18001, fol. 395 ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16). Il devait être à Rome pour le printemps 1604 : BnF, ms. fr. 5810, fol. 111 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 29 décembre 1603.

33 Jean d'Escoubleau, maître de la Garde-Robe du roi ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, Paris, Chez Pissot, 1775, p. 144.

34 BnF, ms. fr. 5810, fol. 146-148 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 25 mars 1602.

camerier qui apporte son bonnet sera arrivé »<sup>35</sup>. Leur venue, qui connaît une grande publicité à Rome<sup>36</sup>, est l'objet de grandes espérances de la part du roi<sup>37</sup>. C'est pourquoi Nicolas de Villeroy et Henri IV informent l'ambassadeur français de leurs étapes et de leur cheminement vers Rome<sup>38</sup>, notamment quand ils vont s'embarquer tous à Marseille<sup>39</sup>. Trois cardinaux (Joyeuse étant parti avant l'arrivée de d'Halincourt et le cardinal d'Ossat étant décédé) auxquels il faut ajouter quelques autres personnalités ecclésiastiques, cela peu sembler peu pour assister Charles de Neufville, mais leurs qualités vont compenser leur faible nombre<sup>40</sup>.

Le premier en dignité, même s'il ne va avoir qu'un contact rapide avec d'Halincourt lors de l'affaire de l'Interdit vénitien, est le cardinal de Joyeuse<sup>41</sup>. Élevé à la pourpre en 1583<sup>42</sup>, protecteur des affaires de France depuis 1586 à la suite du cardinal d'Este<sup>43</sup>, il est envoyé résider à Rome qu'il n'aime pas et fait tout pour ne pas y demeurer<sup>44</sup>. Or la charge qui lui a été commise est importante,

35 BnF, ms. fr. 3486, fol. 40 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 5 juillet 1604. C'est dans cet ordre qu'ils arrivent à quelques jours d'intervalle en décembre 1604 : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.* p. 330-333. BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome / Paris, Presses de l'Université Grégorienne / Editions E. de Boccard, 1964, p. 776 ; lettre du cardinal Bufalo à Aldobrandini, 24 août 1604.

Cette élection avait vu l'élection de 18 cardinaux, avec une égalité pour la France et l'Espagne : deux cardinaux pour chaque royaume : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » : *l'ambassade d'Espagne à Rome sous Philippe III (1598-1621)*, Littératures, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016, p. 200-201.

36 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 305-306.

37 « les Cousins les Cardinaux de Joyeuse de Sourdis et du perron à leur arrivéé par dela vous secondent et se fortiffient ch[acu]n de leur part en ces debvoirs et offices en tant que vous jugerez ensemble estre à propos co[mm]e pour le plus grand tresor et avantage que nous puissions acquerir et avoir tant pour le p[rése]nt que pour l'advenir en la Cour de Rome. » : BnF, ms. fr. 5811, fol. 426 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 13 décembre 1604.

38 BnF, ms. fr. 5811, fol. 119 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 janvier 1604. *Id.*, fol. 180 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 23 mars 1604 ; *Id.*, fol. 286 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 26 juillet 1604. *Id.*, fol. 308-309 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 23 août 1604 ; *Id.*, fol. 348 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Béthune, 8 septembre 1604. *Id.*, fol. 383 ; lettre du roi Henri IV à Béthune, 20 octobre 1604. *Id.*, fol. 419 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 30 novembre 1604.

39 *Id.*, fol. 320 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 23 août 1604. C'est là que Sourdis montre sa répugnance à partir, il prend prétexte de ne pas y trouver le cardinal de Joyeuse et repart aussitôt pour Bordeaux ; le roi, bien évidemment, lui ordonne de repartir à Marseille pour embarquer et se rendre à Rome : *Id.*, fol. 399-400 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 3 novembre 1604. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, 1853, vol. 6, p. 327 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 5 novembre 1604.

40 De même, B. Barbiche souligne que les fréquents voyages et aller-retours de ces cardinaux ont tout même permis d'assurer une présence relativement continue de cardinaux français à Rome : BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 281 et 284.

41 AUBERY Antoine, *L'histoire du cardinal duc de Joyeuse. A la fin de laquelle sont plusieurs mémoires, lettres, dépêches... et autres pièces non encore imprimées*, Paris, chez Robert Denain.

42 Suite à l'ambassade de son frère à Rome, le duc de Joyeuse, qui lui a obtenu le chapeau de cardinal à défaut d'avoir accompli la mission que le roi lui avait confié : LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 603

43 BnF, ms. fr. 3172, fol. 42-56v ; « Instruction de Mons[eigneur] Le Cardinal de Joyeuse, s'en allant resider Protecteur en Cour de Rome 1586 ». Autres exemplaires : BnF, ms. fr. 6633, fol. 16-19v ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 10v-15v. Pour l'étude de ce brevet de nomination : PONCET Olivier, « Les cardinaux protecteurs ... », art. cit., p. 468.

44 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 234 et 246. Voir par exemple : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, 1848, vol. 4, p. 263-267 ; lettre du roi Henri IV à M. de Bellièvre,

qui n'est ni un office ni une commission, mais un rôle à part qui fait de lui un des plus importants représentants du roi. C'est lui qui présente les bénéfices ecclésiastiques en consistoire et qui se rémunère en prélevant une taxe (la propine)<sup>45</sup>. Le cardinal de Joyeuse avait été préféré au cardinal d'Ossat dans cette charge non pas parce qu'il est supérieur en mérite, mais parce que le prestige de Joyeuse était plus grand parmi la Curie<sup>46</sup>. Après plusieurs allers-retours entre France et Italie, nous notons sa présence à Rome le 15 octobre 1603<sup>47</sup>. Dès le lendemain de la mort de d'Ossat, il demande son congé à Henri IV qui lui donne<sup>48</sup> : les ecclésiastiques français perdent une figure de proue essentielle et il va falloir se réorganiser pour la proposition des bénéfices. Revenu à Rome à la fin de l'année 1604<sup>49</sup>, il demande et obtient un congé du roi pour quitter Rome après les conclaves de 1605, même si Henri IV aurait souhaité qu'il prolonge sa présence jusqu'à l'arrivée de d'Halincourt<sup>50</sup>. L'ambassadeur vénitien à Paris acte son retour à la fin août 1605<sup>51</sup>.

28 novembre 1594. Autre exemple : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 129-130 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 7 juin 1599. En 1599 pourtant, le cardinal de Joyeuse a renoncé pour un temps à revenir en France puisque le service du roi nécessitait sa présence à Rome, ce dont le roi le remercie : *Ibid.*, vol. 5, p. 145-146 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 4 juillet 1599.

45 ADAMSON John, *The princely Courts of Europe 1500-1750*, Londres, 1999, p. 161 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 236-237 ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, t. 2, p. 26-27 ; LESOURD Paul, *l'ambassade de France près le Saint-Siège sous l'Ancien Régime : généralités*, Paris, SPES, 1924, p. 201 *sqq.* ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 2, p. 1239-1344 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 171-177 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions ...*, Cologne, P. Marteau, 1690, vol. 1, p. 5. Il s'agissait d'une figure aussi importante pour les Espagnols : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 114 *sqq.*

A chaque nomination d'ambassadeur, le cardinal-protecteur est destinataire d'une lettre où le roi souhaite le voir travailler de concert avec son nouveau représentant, comme par exemple avec Sillery : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 85 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 15 janvier 1599. Une nécessité rappelée dès le départ par le roi Henri III au cardinal de Joyeuse : BnF, Dupuy 589, fol. 17v ; « Etat de protecteur des affaires du Roi en Cour de Rome donner au Cardinal de Joyeuse », 16 janvier 1587.

46 BnF, Dupuy 589, fol. 17-17v ; « Etat de protecteur des affaires du Roi en Cour de Rome donner au Cardinal de Joyeuse », 16 janvier 1587. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 246-247. Néanmoins cela ne doit pas empêcher les deux cardinaux de travailler ensemble : BnF, ms. fr. 3172, fol. 56-56v ; « Instruction de Mons[igneur] Le Cardinal de Joyeuse, s'en allant résider Protecteur en Cour de Rome 1586 ». Le cardinal d'Ossat assure la vice-protection pendant l'absence du cardinal de Joyeuse : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 130 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 7 juin 1599.

47 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 262. BnF, ms. fr. 5811, fol. 41 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 18 novembre 1603. Ce cardinal étant parti le 12 août : BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi et Testi 250, p. 81 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 12 août 1603. BnF, ms. fr. 5810, fol. 512 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 12 août 1603.

48 BnF, Dupuy 504, fol. 133-133v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 8 avril 1604. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 276-277. Ce congé est accordé par un courrier extraordinaire venu de France : BAV, Urb. lat. 1073, fol. 348v-349 ; *avvisi* de Rome, 18 juin 1605.

49 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 339-340 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 28 décembre 1604. BnF, ms. fr. 5811, fol. 443 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 28 décembre 1604. Son retour avait été prévu dès le début de l'année 1604 : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 203 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Aldobrandini, 21 février 1604.

50 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 445-446 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 juin 1605. Nous avons évoqué en détail cette question lors du chapitre 2. BnF, ms. fr. 17826, fol. 251v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

51 « Arrivò il Sig. Cardinal di Gioiosa, di ritorno da Roma, et dopo esser stato trattenuto a Nivers alcuni giorni da febbre subito gionto a Parigi, gli è sopravvenuta di nuovo, della quale non è ancor libera » (« M. le Cardinal de

Le deuxième cardinal, qui va occuper la première place en l'absence du cardinal de Joyeuse, est Anne d'Escars de Givry. Évêque de Lisieux puis de Langres, ancien ligueur, fait cardinal en 1596<sup>52</sup>, il va assurer la vice-protection des affaires de France (« Quand il sera arrivé l'on pourra luy commettre les aff[air]es du consistoire ainsy que vous avez proposé »)<sup>53</sup>. Sa présence étant envisagée dès août 1603<sup>54</sup>, il n'était pas très volontaire pour se rendre dans la Ville Éternelle<sup>55</sup>, malgré un financement du roi pour son trajet<sup>56</sup>. Nicolas de Villeroy accepte de lui fournir 3 000 écus pour le voyage et 1 000 écus de pension par an<sup>57</sup>, mais « M<sup>r</sup> le Cardinal de Givry nous a mandé qu'il ne peut entreprendre le voyage d'Italie a moyen de six mil escus »<sup>58</sup>. Il obtient finalement « douze mil Livres pour son voyage » et « six mil par an pour s'entretenir »<sup>59</sup>, ainsi qu'une galère mise à

---

Joyeuse est arrivé, de retour de Rome, et après avoir été retenu à Nevers pendant quelques jours par la fièvre, il arriva immédiatement à Paris, et fut frappé d'une nouvelle fièvre dont il n'est pas encore libéré », trad. personnelle) : BnF, ms. it. 1754, fol. 80 ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 30 août 1605. Il ne revient à Rome que pour négocier l'accommodement entre Venise et Rome lors de l'Interdit (voir chapitre 6). BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 281-282.

Au printemps 1607, Charles de Neufville échange avec lui lors d'une affaire à Pontoise entre des religieux et un vicaire dont Joyeuse est le supérieur : BnF, ms. fr. 6633, fol. 245-245v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 12 mai 1607. *Id.*, fol. 310 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 22 juin 1607. TROU Denis (abbé), *Recherches historiques, archéologiques et biographiques, sur la ville de Pontoise*, Pontoise, Dufey, 1841, p. 205-206.

52 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 245 ; GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica [...]. Vol. quartum, A pontificatu Clementis Pp. VIII (1592) usque ad pontificatum Alexandri Pp. VII (1667)*, Münster, Monasterii sumptibus et typis Librariae Regensbergianae, 1935, p. 4 ; HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi, évêque de Modène, 1599-1601*, Rome, École française de Rome & Université pontificale grégorienne, 2002, p. 69. Cette élection avait été faite pour contrer la volonté d'Henri IV et le cardinal d'Ossat ne put l'empêcher : BARBICHE Bernard, « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII ... », art. cit., p. 41 (lettre du roi Henri IV à Clément VIII, 5 septembre 1596).

53 BnF, ms. fr. 5810, fol. 198 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 8 avril 1604. BARBICHE Bernard, « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII ... », art. cit., p. 70 (lettres du roi Henri IV à Clément VIII, 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 1604) ; BnF, ms. fr. 5811, fol. 256 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 14 juin 1604. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 279.

Le roi a souhaité le voir nommé dans la congrégation de l'Inquisition : BnF, ms. fr. 5810, fol. 514 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 12 août 1603. BnF, ms. fr. 5811, fol. 71 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 3 décembre 1603. BnF, Dupuy 504, fol. 138v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 5 juillet 1604. BARBICHE Bernard, « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII ... », art. cit., p. 70 (lettre du roi Henri IV à Clément VIII, 4 juin 1604).

54 « Nous allons mander M<sup>r</sup> le Cardinal de Givry pour traicter avec luy du moyen de le vous envoyer apres celuy de Joyeuse » : BnF, ms. fr. 5810, fol. 513 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 12 août 1603. Il a alors une très bonne réputation à Rome et Marquemont souligne que cela servirait grandement à renforcer l'influence française à Rome : BnF, ms. fr. 18001, fol. 48vv ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 3 novembre 1603.

55 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 225-226 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 11 avril 1604.

56 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 263, fol. 240 ; GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives [...] : supplément*, t. 8, Paris, Imprimerie nationale, 1872, p. 896 ; dans cette lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry (23 novembre 1603), il l'envoie à Rome mais avant le convoque et annonce qu'il va faire ce qu'il peut pour l'aider à faire le trajet jusqu'à la Ville Éternelle (en restant très général).

57 BnF, ms. fr. 5811, fol. 9 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 7 octobre 1603.

58 C'est plus que ce qui a été accordé au cardinal de Joyeuse : *Id.*, fol. 26 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 23 octobre 1603. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 278.

59 BnF, Dupuy 504, fol. 130v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 16 janvier 1604. Le roi de France le dote en plus de la moitié des revenus de l'abbaye de Chatillon : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 614 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 28 mai 1606. Même le nonce en France mentionne ces aides financières : BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 641-642 et 665 ; lettres du cardinal Bufalo à Aldobrandini, 10 janvier et 10 février 1604.

disposition par le roi pour qu'il fasse le voyage par la mer (cette voie étant moins pénible, mais pas moins dangereuse)<sup>60</sup>. Étant muni des lettres qu'il doit transmettre en Italie le 1<sup>er</sup> mai 1604<sup>61</sup>, sa présence est notée à Rome le 30 de ce mois<sup>62</sup>. Lors du départ du cardinal de Joyeuse au lendemain des conclaves de 1605, c'est à lui que Henri IV demande de prendre en charge, en tant que vice-protecteur, les affaires ecclésiastiques lors des consistoires<sup>63</sup> et, bien entendu, d'apporter tout son soutien au nouvel ambassadeur<sup>64</sup>. Lors de son départ de Rome en août 1608, la vice-protection qu'il assumait est transmise au cardinal Seraphin<sup>65</sup>.

Auditeur de Rote avant de délaissier cette charge pour devenir patriarche d'Alexandrie, le cardinal Séraphin Olivier-Razali (né à Lyon mais ayant vécu en Italie depuis son plus jeune âge), a occupé de hautes charges dans l'Église<sup>66</sup>. Travaillant depuis le début à restaurer puis augmenter l'influence française à Rome<sup>67</sup>, il est fait cardinal le 9 juin 1604 (la même promotion que Du Perron et Delfin)<sup>68</sup>. En 1608, alors que le cardinal de Givry allait recevoir l'administration de l'évêché de Metz (voir plus loin), d'Halincourt transmet au roi la demande papale de pourvoir le cardinal Seraphin d'un bénéfice, car son temps sur terre semble compté, d'après la parole assez féroce de Charles de Neufville :

60 BnF, ms. fr. 5811, fol. 138 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 20 février 1604.

61 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives...* *op. cit.*, vol. 6, p. 683-684 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 1<sup>er</sup> mai 1604. AAV, F.B. Ser. I, 636a, fol. 115 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 1<sup>er</sup> mai 1604. Le départ était initialement prévu en avril : BnF, ms. fr. 5811, fol. 138 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 20 février 1604.

62 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 279.

63 BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 282. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 408 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 21 avril 1605. *Ibid.*, p. 443 et 446 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 3 juin 1605. *Ibid.*, p. 489 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 26 juillet 1605. BAV, Urb. lat. 1073, fol. 354 ; *avvisi* de Rome, 9 juin 1605.

64 *Ibid.*, p. 449-450 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 8 juin 1605. *Ibid.*, p. 465 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 9 juillet 1605. *Ibid.*, p. 519 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 10 septembre 1605. En 1608, après le départ de d'Halincourt, c'est Givry qui assure la vacance d'ambassade en lien avec Marquemont et qui doit soutenir l'action du successeur de d'Halincourt : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 536-537 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 28 avril 1608. *Ibid.*, p. 559-560 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 26 mai 1608.

65 *Ibid.*, p. 596 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 20 août 1608.

66 BAV, Vat. lat. 7956 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 4, p. 21-22 (note). COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 240.

67 Notamment pour l'absolution du roi : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 12, fol. 29 ; lettre du roi Henri IV à Séraphin, s.d. (1593). BnF, ms. fr. 16061, fol. 29-29v ; lettre du roi Henri IV à Séraphin, s.d. (1593).

68 BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 738 ; lettre du cardinal Aldobrandini au cardinal Del Bufalo, 14 juin 1604. *Ibid.*, p. 741 ; lettre du cardinal Bufalo à Aldobrandini, 24 juin 1604. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 201 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 20 février 1604. *Ibid.*, p. 202 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Aldobrandini, 21 février 1604. BnF, Dupuy 28, fol. 98-98v (liste des cardinaux créés par Clément VIII le 9 juin 1604). BnF, ms. fr. 3486, fol. 39-39v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 5 juillet 1604. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 292-293.

Il décède le 9 ou 10 mars 1609 à Rome : PÉRICAUD Antoine, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, Lyon, Pélagaud et Lesne et Mougin-Rusand, 1846, vol. 2, p. 275. GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica ... op. cit.*, p. 7.

« sa sain[te]te ma bien de nouveau chargé de prier VM de sa part d'avoir souvenance de mons<sup>r</sup> le Card[in]al Serafin en quelq[ue] occasion duquel le merite et affection a v[ot]re service Sire, le rend assez recommandable avec le besoin quil a d'estre assisté seulement Jadiousteray a ce que sa sain[te]te ma chargé den faire scavoir a VM que sil luy plaist faire quelque bien aud[it] Card[in]al Il sera desormais temps se faisant fort viel et caduc et ny ayant pas apparence quil en doive jouir long temps.<sup>69</sup> »

Puisque le cardinal Séraphin a délaissé sa charge d'auditeur de Rote, c'est Denis-Simon de Marquemont qui le remplace à cette charge<sup>70</sup>. Nicolas de Villeroy est son protecteur<sup>71</sup>. Sans être cardinal, sa charge va en faire un des maillons essentiels des ecclésiastiques français à Rome, le seul français ) occuper cette place dans ce tribunal :

« Ceste Rote est composée de douze juges qui sont tous prelatz de diverses nations, l'empereur a droit par usage ou autrement d'y en nommer deux le Roy de France deux, le Roy d'Espagne deux, et le reste du nombre est remply par le choix et volonté du pape qui quelque fois y pourvoit a la priere des Princes d'Italie. Mais ce droit de nomination n'a esté bien conservé ains negligé tellement quil est réduit au lieu de deux a un, et encores semble til que les Papes facent grace et faveurs aux Princes qui leur nomment quelqu'un de leurs serviteurs, po[ur] remplir l'une de ces places qui vacquent, silz acceptent et nommé : ce nombre de douze ne peut estre accreues »<sup>72</sup>.

69 BnF, ms. fr. 18003, fol. 24v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608. Des termes similaires que nous retrouvons dans sa lettre à Puisieux : « Car le bon homme sen va tant quil peult [et] jouira peu du bien quil plaira a sa Ma[jes]té de luy faire » ; *Id.*, fol. 28v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608. Il avait dîné avec le cardinal en février 1607 et avait déjà relevé la nécessité de le gratifier puisqu'il a 64 ans : BnF, ms. fr. 18001, fol. 55 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607. Séraphin avait reçu l'évêché de Rennes, vacant après la mort du cardinal d'Ossat : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 4, p. 22 ; lettre du roi Henri IV à Séraphin, 31 août 1593.

70 « Sa ma[jes]té approuve la promotion du sieur de Marquemont a la charge d'auditeur de Rotte, suiv[ant] l'avis de monsieur de Sillery, et le vostre » : BnF, ms. fr. 5810, fol. 88 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 2 janvier 1602. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 240. Sur son parcours ecclésiastique : BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 285.

71 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 269. Les formules des lettres de Marquemont en témoigne : « V[ot]re tres humble tres obligé [et] tres aff[ec]tionné serviteur » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 40v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 9 septembre 1603. Il a aussi pour protecteur Nicolas Brulart de Sillery (« vous supplier me vouloir continuer les effets de vostre protection ») : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 91 ; lettre de Marquemont à Nicolas Brulart de Sillery, ... 1605. Tout ceci va faciliter les bonnes relations entre Puisieux et Marquemont : BnF, ms. fr. 18002, fol. 294-294v ; lettre de Marquemont à Puisieux, 24 août 1607. Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome suppl. vol. 2, fol. 223v-224 ; lettre de Puisieux à Marquemont, 14 juin 1617.

72 BnF, ms. fr. 5668, fol. 12v-13 ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). BnF, ms. fr. 17874, fol. 66v. LESOURD Paul, *l'ambassade de France près le Saint-Siège ... op. cit.*, p. 206-207 (parmi les douze auditeurs de Rote, la France ne compte qu'un seul membre) ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, 1935, vol. 1, p. 1403-1411 et vol. 7, p. 742-771 ; PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 63.

Le cinquième ecclésiastique qui va assister d'Halincourt peut-être davantage que les autres est le cardinal du Perron. C'est l'un des deux cardinaux qui va être envoyé à Rome à la fin de l'année 1604<sup>73</sup>, où il va recevoir le chapeau de cardinal après avoir été élevé à cette dignité le 9 juin de cette année-là<sup>74</sup>. Protestant converti, évêque d'Évreux puis archevêque de Sens<sup>75</sup>, c'est lui qui avait été choisi pour négocier l'absolution du roi Henri IV à Rome aux côtés du cardinal d'Ossat<sup>76</sup>. Il satisfait très rapidement le roi, au contraire du suivant que nous allons évoquer<sup>77</sup>. Lors du départ du cardinal de Joyeuse en 1605, c'est lui qui va seconder le nouvel ambassadeur aux côtés de Givry<sup>78</sup>.

73 BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations ... op. cit.*, p. 97-98 ; lettres du roi Henri IV au pape Clément VIII et au cardinal Aldobrandini, 27 octobre 1604. Contrairement aux autres, il va passer par Florence : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 328 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 5 novembre 1604. GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 8, p. 914 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 27 octobre 1604. GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, Paris, Imprimerie royale, 1876, vol. 9, p. 329 ; lettre du roi Henri IV à la grande duchesse de Toscane, 27 octobre (1604). Une opportunité qui lui permet d'éviter de passer par la voie maritime (« il yra par terre par ce qu'il abhorre la mer ») : BnF, ms. fr. 5811, fol. 383 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Béthune, 20 octobre 1604.

74 ARCHIVES NATIONALES, *Les Français à Rome : résidents et voyageurs dans la ville éternelle de la Renaissance aux débuts du romantisme*, Paris, impr. de l'Hôtel de Ville, 1961, p. 77 ; BARBICHE Bernard, « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII ... », art. cit., p. 71 (lettre du roi Henri IV à Clément VIII, 27 octobre 1604) ; BnF, Dupuy 28, fol 100-101v (vote du cardinal Baronius pour la promotion Du Perron au cardinalat, en latin) ; BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 509 (« Du Perron ») ; GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 8, p. 903 ; lettre du roi Henri IV au cardinal du Perron, 17 juin 1604 (autre exemplaire : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 264, fol. 75) ; PERRAULT Charles, *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, Paris, chez Antoine Dezallier, 1700, vol. 2, p. 2. C'est certainement à cette occasion que nous pouvons dater un discours (anonyme) pour défendre Du Perron, alors accusé d'hérésie : BnF, ms. fr. 3460, fol. 65-66v.

75 Du Perron recevant cet évêché sur demande du roi à son départ de Rome après l'absolution du roi : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 4, p. 446 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 12 novembre 1595. BnF, ms. fr. 18001, fol. 345-345v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 19 octobre 1606. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 4766, fol. 233v-234. BnF, ms. fr. 18001, fol. 349 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19). *Id.*, fol. 357 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606.

76 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 4, p. 231-232 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 16 octobre 1594. *Ibid.*, p. 359-361 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, mai 1595. *Ibid.*, p. 361-262 ; lettres du roi Henri IV au grand-duc de Toscane et à M. Pesché, mai 1595 (le but est d'assurer un passage sûr au cardinal en Lorraine et par la Toscane). BnF, ms. fr. 3456, fol. 86v-87 et BnF, ms. fr. 4766, fol. 200-200v (Procuration du roi Henri IV pour Du Perron pour demander l'absolution du roi au pape, 10 mai 1595). DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, & grand aumosnier de France [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629, p. 135-148 ; « Instruction au sieur du Perron nommé à l'Evesché d'Evreux, Conseiller du Roy, en ses Conseils d'Etat & Privé, & son premier Aumosnier, allant à Rome, par le commandement de sa Majesté », mai 1595 (autre exemplaire : BnF, ms. fr. 4254, fol. 155-165v, exemplaire daté du 9 mai 1595).

ARCHIVES NATIONALES, *Les Français à Rome ;.. op. cit.*, p. 77 ; GREENGRASS Mark et MARTYSHEVA Lana (dir.), *Jacques Davy du Perron (1556-1618), Figures oubliées d'un passeur de son temps*, Rennes, PUR, 2023 ; MARTIN Victor, « La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, en 1595 », *Revue des Sciences Religieuses*, t. 1-4, 1921, p. 366-378 ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit, op. cit.*, p. 382-392 ; TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Les Historiettes de Tallemant des Réaux : Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIe siècle [...]*, Paris, Alphonse Levasseur, 1835, p. 59-61 ; MARTIN Victor, « La reprise des relations diplomatiques .. », art. cit., p. 366.

77 « Monsieur le Roy est tres mal satisfait de M<sup>r</sup> le Cardinal de Sourdis, et tres content de M<sup>r</sup> du perron, co[m]m[un] vous aprendrez des [lett]res que sa M[ajesté] leur escrit » : BnF, ms. fr. 5811, fol. 486 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 26 janvier 1605.

78 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 446 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 juin 1605. BnF, ms. fr. 17826, fol. 251v-252 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

Un autre cardinal envoyé à Rome en 1604 est celui de Sourdis. Élevé à la pourpre en mars 1599 (en même temps que d'Ossat, Bellarmin et Bevilacqua)<sup>79</sup>, archevêque de Bordeaux depuis décembre 1599<sup>80</sup>, sa présence était reconnue moins essentielle que les autres, la méfiance règne<sup>81</sup>. Après son voyage à Rome en 1600 pour aller récupérer son chapeau de cardinal, son départ de France en 1604 pour la Ville Éternelle – où il va participer aux conclaves de cette année-là<sup>82</sup> – est le deuxième séjour qu'il y fait. Il déçoit très rapidement le roi, ce qui pourrait aller jusqu'à remettre en cause ce pourquoi il a été envoyé :

« Et certes je me promettois estant sur le theatre de Rome, que par l'exemple et frequentation de ceux de sa qualité et par le soin qu'il doibt avoir de sa reputation. Il changeroit de conseil et de forme de vivre. Mais jay appris par les l[ett]res de mon Cousin le Card[in]al de Joyeuse et les v[ot]res qu'il ne sest pas mieux gouverné a son arrivéé, et depuis q[ui]l est par dela que de coustume. dequoy je suis tres marry, tant pour la conserva[ti]on de mon service, que pour la sienne propre, et le tort qu'il faict a la nation, et crains qu'il ne nous manque en une bonne occasion quand elle soffrira Je luy en escriis mon advis par le p[r]ése[nt] ordinaire et aurez icy le double de sa l[ett]re, affin que vous luy en puissiez parler en conformité de cela.<sup>83</sup> »

- 79 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 106-107 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 mars 1599 (où dans le même temps, il exprime son incompréhension de ne pas voir Séraphin nommé). *Ibid.*, p. 107-109 ; lettres du roi Henri IV au pape Clément VIII, au cardinal de Florence et au cardinal d'Ossat, 2 avril 1599. GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica ... op. cit.*, 1935, p. 5-6. RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis [...]*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1867, p. 7. Sourdis reçoit la distinction des mains du roi de France en avril 1599 : AAV, F.B., Ser. II, 14, fol. 315 ; lettre de l'abbé Bandini au cardinal Aldobrandini, 28 avril 1599. « Il s<sup>t</sup> Card<sup>i</sup> di Sordis ricevè la berretta per le mani di S M<sup>ia</sup> et si trova hora in questa città, dove v<sup>a</sup> facendo et ricevendo visite. » (« Le sieur Cardinal de Sordis a reçu la barrette des mains de Sa Majesté et se trouve actuellement dans cette ville, où il fait et reçoit des visites. », trad. personnelle) : AAV, F.B., Ser. II, 14, fol. 396 ; lettre de l'abbé Bandini au cardinal Aldobrandini, 6 mai 1599. Le nonce en France fait l'éloge du nouveau cardinal : HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 256-258 ; lettre du nonce Silingardi au cardinal Aldobrandini, 8 mai 1599.
- 80 Sur son action dans ce diocèse, voir : PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux (1600-1719) : le renouveau d'un diocèse*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1995, 2 vol. (et pour sa biographie, vol. 1, p. 106 sqq.) ; RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis ... op. cit.* Il s'agit d'un ecclésiastique zélé qui reçoit les compliments du pape Clément VIII : HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 289-290 ; lettre du cardinal Aldobrandini au nonce Silingardi, 30 juin 1599 ( autre référence : AAV, F.B. Ser. II, 474, fol. 30-31).
- 81 « Et si le Card[in]al de Sourdis estoit tel qu'il doibt estre nous le ferions suivre des autres. Mais sa ma[jes]té se deffie de son esprit. Il est tousiours a Bordeaux ou en verité Il se comporte plus modestement et au contentement du Roy [...]. toutesfoys Il laisse tousiours a y desirer quelque chose, a quoy peut estre que laage pourvoira. » : BnF, ms. fr. 5810, fol. 513-514 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 12 août 1603. BnF, ms. fr. 18001, fol. 48v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 3 novembre 1603. C'est un parent de Gabrielle d'Estrées : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 446-447 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 juin 1605. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 261. RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis ... op. cit.*, p. 11-12.
- 82 RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis ... op. cit.*, p. 30-33. Il fait trois voyages à Rome en tout (1621-1622 pour le dernier) : PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 1, p. 135-138.
- 83 BnF, Dupuy 504, fol. 147v-148 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 23 janvier 1605.

Les menaces du roi sont conséquentes : suspension de ses pensions, ordre de se retirer de Rome allant même jusqu'à le « mettre en lieu de sûreté »<sup>84</sup>. Au lendemain du premier conclave où a été élu Léon XI, Sourdis – qui n'a pas fait corps avec les Français – a demandé au roi l'autorisation de repartir à Bordeaux, ce que Henri IV est consent en n'hésitant pas à exprimer sa déception envers lui<sup>85</sup>. Il n'attend pas le nouvel ambassadeur français pour rentrer en France<sup>86</sup>.

Enfin, la dernière personnalité ecclésiastique française qui entoure Charles de Neufville n'est pas cardinal mais occupe un rôle important, c'est Henri-Louis Chasteigner d'Abain de la Roche-Posay, fils de l'ambassadeur Louis Chasteigner de la Roche-Posay<sup>87</sup>. D'Abain est nommé par Henri IV pour remplacer Marquemont comme camérier secret (5 juillet 1604), la place étant vacante depuis que Marquemont, qui l'occupait, est devenu auditeur de Rote<sup>88</sup>. Il prend donc lui aussi la route de Rome en 1604<sup>89</sup>. D'Abain comme Marquemont, sans être cardinaux, contentent entièrement le roi et Charles de Neufville doit chercher n'importe quelle occasion pour les récompenser de leur service<sup>90</sup>. La venue de tous ces ecclésiastiques ouvre une nouvelle phase de la présence française à Rome pleine d'espoir pour l'avenir<sup>91</sup>.

---

84 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 697-698 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 25 janvier 1605. BnF, ms. fr. 5811, fol. 486 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 26 janvier 1605.

85 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 407 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 21 avril 1605. *Ibid.*, p. 446 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 juin 1605. RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis ... op. cit.*, p. 87-89.

86 « Il longo tardam[en]to dell'Amb[asciato]r di francia ha fatto risolvere il Card[ina]l di Sordi a partir in francia » (« Le long retard de l'ambassadeur de France a fait que le cardinal de Sourdis a décidé de partir pour la France », trad. personnelle) : AAV, Segr. di Stato Avvisi 1, fol. 71 ; *avvisi* de Rome, 9 juillet 1605. Il quitte Rome après avoir effectué le pèlerinage des sept basiliques romaines : BAV, Urb. lat. 1073, fol. 390v ; *avvisi* de Rome, 9 juillet 1605. Les instructions du nouvel ambassadeur français contiennent d'ailleurs des remontrances à faire au cardinal de Sourdis : BnF, ms. fr. 17826, fol. 253v-254v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9). L'ambassadeur vénitien à Paris note le retour du cardinal en septembre : BnF, ms. it. 1754, fol. 87v ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 13 septembre 1605. Sourdis annonce son arrivée à Bordeaux au cardinal Borghese le 16 décembre 1605 : AAV, F.B., Ser. II, 431, fol. 243.

87 BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 285-286 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 18 ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit ... op. cit.*, p. 10-13.

88 BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 286. BnF, Dupuy 504, fol. 138 (exemplaire imprimé : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 263-264) ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 5 juillet 1604. AAV, F.B., Ser. I, 636a, fol. 121v-122 et BnF, ms. fr. 3460, fol. 2 ; lettre du roi Henri IV à Clément VIII, 5 juillet 1604. Version en italien (datée du 3 juillet) : AAV, F.B., Ser. II, 487 fol. 35-35v. AAV, F.B. Ser. I, 636a, fol. 134v-135 ; lettre du roi Henri IV à Clément VIII, 27 septembre 1604.

89 BnF, ms. fr. 5811, fol. 276 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 5 juillet 1604. *Id.*, fol. 309 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 23 août 1604. AAV, F.B., Ser. I, 636a, fol. 129 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Aldobrandini, 27 septembre 1604.

90 BnF, ms. fr. 17826, fol. 264-264v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

91 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 277 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 25 janvier 1605.

## 12) Le brevet de solliciteur des bénéfices pour le secrétaire d'ambassade.

Le secrétaire de l'ambassade a déjà un rôle dans les bénéfices ecclésiastiques, puisque c'est lui qui écrit au dos des lettres de nomination « *l'expediatur*, qui n'est autre chose que sa permission ou espece d'attache pour l'expédition des Bulles » ; Charles de Neufville souhaite en plus lui obtenir un brevet pour qu'il soit solliciteur des bénéfices, c'est-à-dire qu'il « presente les Lettres de nomination à l'Ambassadeur »<sup>92</sup>. Les bénéfices ecclésiastiques passent obligatoirement par le bureau de l'ambassadeur, c'est pour cela que d'Halincourt souhaite ce brevet qui « nest aucunement prejudiciable a l'aut[ori]te de l'ambassad[eur] mais tres utile et ne[cessai]re »<sup>93</sup>, car avec celui-ci le secrétaire d'ambassade prend en charge la quasi-totalité de la question des bénéfices.

Nous pourrions y voir une volonté de l'ambassadeur français de se défaire de ce qui est un de ses rôles les plus importants. À sa décharge, il ne fait que relayer une demande,

« par l'archevesque d'Urbain et au[tr]es affectionnes au service du Roy quil eust esté a propos d'establir icy ung solliciteur (qu'ilz nomment agent) pour avoir le soing de solliciter et faire les expéditions concernantes les aff[air]es du Roy et celles des benefices Concistoriaux et au[tr]es aff[air]es de la Couronne et du public et qui respondit de tout ce qui se passeroit icy. Je ne trouve pas a propos d'establir led[it] solliciteur mais depuis ayant considerer quil seroit a mon advis utile au service du Roy et de son Royaume d'avoir une personne capable et qui eust soing de ses aff[air]es [et] sur lequel l'ambassad[eur] sen peult reposer, jay penser vous envoyer le memoire que men donna lors les Archevesques afin que layant veu si vous le trouvez a propos den parler au Roy et si sa ma[jes]té la agreable on y en establisse ung qui se pourra trouver icy capable de ceste charge. Et pour ce faire il ne faudroit qu'un temps simple brevet quil vous plairoit de menvoyer Cela aportera du service a sa Ma[jes]té et ne luy causera nulle despence, led[it] officier ne pretendant aucun gaige. Tous la plus part des princes en tiennent ung icy qui a ceste qualité et ceste charge »<sup>94</sup>.

Nous le voyons, au départ il était contre cette création (« Je ne trouve pas a propos d'establir led[it] solliciteur »), un revirement s'est opéré sans que nous en sachions la cause : a-t-il été mieux informé des avantages de cette fonction, ou sa méconnaissance du milieu romain a-t-elle été exploitée ? Une opportunité lui a-t-il été offerte ? Si nous ne pouvons pas répondre à ces questions,

92 PÉRARD CASTEL François, *Traité sommaire de l'usage et pratique ... op. cit.*, p. 394.

93 BnF, ms. fr. 18001, fol. 208 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606.

94 *Id.*, fol. 137-137v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1606.

nous savons qu'une autre justification est apportée par l'ambassadeur : lutter contre les abus, d'autant plus que ce solliciteur agit sous le contrôle de l'ambassadeur (« et tiendrait l'ambassadeur adverty de tout »)<sup>95</sup>. L'expérience n'est pas nouvelle, l'ambassadeur d'Espagne avait l'habitude d'être entouré de plusieurs solliciteurs qui s'occupaient exclusivement des affaires ecclésiastiques<sup>96</sup>. Charles de Neufville expose cette requête comme une sorte de remise en équilibre, puisque tous les princes chrétiens ont un solliciteur à Rome, sauf le roi de France<sup>97</sup>.

A la fin de l'année 1606, le brevet pour être solliciteur de bénéfice est soutenu par le cardinal du Perron qui l'approuve, ce qui consent Nicolas de Villeroy à l'envoyer car il « tombe en main d'une personne qui a bien mérité de la bonté du Roy et de son service Et a laquelle Je suis tenu de procurer tout bien et honneur »<sup>98</sup>. Cette personne est Étienne Gueffier, proposé par Charles de Neufville, d'autant plus que le secrétaire a déjà formulé une telle charge auparavant sans succès<sup>99</sup>. Toutefois, il ne le nomme pas directement au début, et cherche à obtenir un brevet en blanc :

« et si vous lavez agreable quil soit dict par Icelluy que celluy qui en sera pourveu en jouira aultant quil plaira a sa Ma[jes]té ou a ses Ambassadeurs qui seront icy Ou bien si vous jugez plus a propos que jy commete de moy mesmes quelqu'un que mon successeur y conservera sy bon luy semble.<sup>100</sup> »

Il insiste très régulièrement dans ses dépêches pour obtenir ce brevet<sup>101</sup>. En février 1607, le brevet est reçu en blanc, « lequel je rempliray du nom de gueffier » comme l'écrit l'ambassadeur à Nicolas de Villeroy<sup>102</sup>. Aussitôt, le secrétaire le met en application, sous la demande expression de l'ambassadeur français :

---

95 *Id.*, fol. 193 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 juin 1606.

96 BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 97 *sqq.*

97 BnF, ms. fr. 18001, fol. 363v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606.

98 (certainement pour seconder son fils) ; BnF, ms. fr. 4028, fol. 78v ; lettre de Nicolas de Villeroy au cardinal du Perron 14 novembre 1606. Autre exemplaire : BnF, Dupuy 3, fol. 96.

99 BnF, ms. fr. 18001, fol. 137v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1606.

100 *Id.*, fol. 208 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606. Autre témoignage : *Id.*, fol. 193-193v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 juin 1606. Malgré tout, c'est bien à destination de son secrétaire qu'il souhaite gratifier : *Id.*, fol. 365-365v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 octobre 1606.

101 *Id.*, fol. 363-363v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606. *Id.*, fol. 450v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 204v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 mai 1607.

102 BnF, ms. fr. 18001, fol. 53 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607. Le brevet est daté du 1<sup>er</sup> février 1607 : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 323.

« Encore que le nouveau brevet touchant lequel Monseig[neur] Lambassadeur vous rescrit par le dernier ord[inai]re ne soit si tost pardeca, Il na voulu neantmoins laisser de commencer a mestablir de la charge dont il vous plaist me faire gratifier, mayant commandé descrire par ce courrier a tous les commettans de france que doresnavant ilz n'adressent plus aucunes affaires de la nomina[ti]on du Roy a au[tr]e qua moy, et voulant Incontinent que ce courrier sera partir me mettre tout a faict en possession de la[dite] charge.<sup>103</sup> »

Cependant ce brevet ne semble pas correspondre ou ne contient pas ce qui est nécessaire pour exercer cette charge (nous n'avons pas plus de détail à ce sujet), ce qui explique que l'ambassadeur ait accordé un congé de deux mois à son secrétaire pour se rendre en France, également pour qu'il règle « quelques siennes affaires particulieres quil dit quil a [...] avec un sien oncle a paris »<sup>104</sup>. D'Halincourt saisit l'occasion pour justifier à nouveau la nécessité de cette fonction de solliciteur sous le patronage de l'ambassadeur pour, selon lui, limiter « les abus que ie voy quj si cometent dont on ne scayt a qui sen prendre » et y mettre fin<sup>105</sup>.

C'est aussi l'occasion de se détacher Gueffier de son service. Prenant excuse que cette nouvelle occupation va absorber une bonne partie de son temps, Charles de Neufville trouve ici une occasion de l'éloigner de sa charge de secrétaire (« Jauray bonne occasion de le decharger de ce quil fait aupres de moy ») car semble-t-il pour l'ambassadeur, son secrétaire n'est peut-être pas complètement acquis au service et aux intérêts du roi de France<sup>106</sup>. Le retour de Gueffier est annoncé à Rome pour la fin juin-début juillet 1607<sup>107</sup>.

Cette charge ne va pas être établie très longtemps, puisque les banquiers expéditionnaires en

---

103 BnF, ms. fr. 18002, fol. 76 ; lettre de Gueffier à Puisieux, 19 mars 1607. Cette lettre a pour objectif de prévenir Puisieux puisque le secrétaire est certain que ce brevet allait provoquer une réaction en France et qu'il souhaitait le prévenir. On y voit aussi la mention d'une pension que Nicolas de Villeroy et son fils lui ont promis en compensation de cette charge : *Id.*, fol. 76v.

104 *Id.*, fol. 147-147v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 2 mai 1607. Gueffier va donc être le porteur de ce courrier et c'est aussi lui qui va apporter au roi la preuve du règlement de l'Interdit vénitien : *Id.*, fol. 213 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 10 juin 1607. Dès les premiers jours de son absence et jusqu'à son retour, l'ambassadeur va continuer d'insister pour que son absence soit la plus courte possible et qu'il revienne avec la capacité d'exercer sa charge de solliciteur : *Id.*, fol. 166 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 15 mai 1607.

105 *Id.*, fol. 147 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 2 mai 1607. Nous n'avons trouvé aucune lettre faisant mention d'une réclamation suite à un « abus » qui aurait eu lieu pendant l'ambassade que nous étudions, au contraire les procédures ont suivi leurs cours et, dans la plupart des cas, les bénéficiaires ont obtenu ce qu'ils souhaitaient.

106 D'ailleurs, Charles de Neufville refuse que sa charge soit considérée comme un office et qu'il ait même une période d'essai pour voir comment il administre a nouvelle tâche. La lettre contenant du jargon que nous n'avons pu traduire, nous ne pouvons savoir de qui Gueffier est la « créature » : *Id.*, fol. 183 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 mai 1607.

107 *Id.*, fol. 224v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 27 juin 1607 (il « devait arriver dans quatre ou cinq jo[u]rs » après cette lettre). Il arrive le 27 juin : *Id.*, fol. 242 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 29 juin 1607.

cours de Rome<sup>108</sup> se plaignent de cette nomination. Étienne Gueffier tente de montrer qu'il s'agit bien de lutter contre un monopole, tout en minimisant les recettes qu'il pourrait en tirer, tentant de mettre fin à une critique qu'on pourrait lui faire qu'il a fait ça uniquement pour l'argent<sup>109</sup>. C'est pour nous l'occasion de rares lettres (nous en avons relevées trois, une à Nicolas de Villeroy et deux à Puisieux) où le secrétaire d'ambassade prend de lui-même la plume pour se défendre. Il est logique de s'interroger sur la réelle insistance de Charles de Neufville au sujet de ce brevet. Parmi les critiques de monopole soulevées par les banquiers expéditionnaires, nous en avons relevées d'autres concernant l'argent envoyé à Rome à ce propos et qui serait détourné par l'ambassadeur. Ce brevet pourrait être perçu comme une entente entre les deux dans le but de monter une entreprise financière frauduleuse. Avant de partir de Rome, Nicolas de Villeroy a transmis des plaintes venant des solliciteurs de bénéfices, accusations face auxquelles son fils se défasse vite :

« Jay receu le second memoire de ces solliciteurs dicy que vous mavez envoye auquel gueffier respondra et moy seylement p[ou]r vous confirmer ce que je vous au desia escrist touchant ces quatre mile escus quilz publient faulcement quj m'ont este donnez dont la verite sera cogneue et moy de vous, monsieur, sil plait a dieu p[ou]r aultre que vous ne mestimez de quj je le recois p[ou]r tant come ie doibs et avec le respect que ie vous rendray eternellement.<sup>110</sup> »

Quant à Gueffier, il rappelle que s'il a bien eu cette charge grâce à l'action de Charles de Neufville, il rappelle qu'il n'y a eu aucune remise en cause ni en France ni à Rome pour la lui donner ; il espère donc qu' « un malicieux et faux artifice » ne va ps tout remettre en cause<sup>111</sup>. L'attaque la plus virulente va venir par un certain Reboul. Faisant feu de tout bois, c'est dès la fin de l'année 1607 qu'il prend occasion de ce brevet de solliciteur pour attaquer l'ambassade de d'Halincourt :

« Au reste Je ne vous veux point celer Monseigneur que les solliciteurs ayant recherché mon conseil et ma plume po[ur] les assister en leur deffance, po[ur] laquelle ilz envoient a la Cour, Je les leur ay accordé fort volontiers, non vraymant po[ur] me

---

108 Ces banquiers étaient chargés à la fois de recevoir et transmettre les demandes d'actes ecclésiastiques, ainsi que des frais financiers qui les accompagnent : BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 64 et 69 ; BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 156 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 2, p. 108-110. PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 126 et 313 *sqq.*

109 BnF, ms. fr. 18002, fol. 101-103 ; lettre de Gueffier à Puisieux, 5 avril 1607 (annexe 20).

110 BnF, ms. fr. 18003, fol. 52v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

111 *Id.*, fol. 14 ; lettre de Gueffier à Nicolas de Villeroy, 23 janvier 1608.

venger de Gueffier [...] veu quil n'est pas digne de la colere de celuy qui n'entrepren  
que les Mareschaux et ambassadeurs de france, mais po[ur] avoir occasion en  
deffandant mes anciens amys d'entamer par là la reputation de cete Ambassade dans le  
Conseil du Roy »<sup>112</sup>.

Se faisant l'avocat des banquiers expéditionnaires, ce n'est pas tant pour défendre leurs intérêts  
que pour mettre en lumière l'argent que Gueffier aurait reçu à cette occasion (4 000 écus)<sup>113</sup>. S'il  
reçoit des menaces de Gueffier après ses attaques, il faut prendre avec précaution l'affirmation  
suivante de Reboul : « La menasse toutefois q[ue] Gueffier me fit dernierem[ent] de  
m'assassiner »<sup>114</sup>. C'est bien l'argent reçu par Gueffier qui attire les doutes, le faisant complice de  
l'entreprise. Pourtant, comme la virulence de Reboul est entièrement tournée vers d'Halincourt, il  
offre à Gueffier une possibilité de se dédouaner :

« Je connois les services du secretaire Gueffier, sans la consideration desquels je  
n'eusse jamais consenty qu'il eust esté pourveu de la charge d'Expeditionnaire des  
benefices Consistoriaux à l'exclusion de ceux qui en estoient en possession, et si d'autres  
ont participé à ce marché là, ça a esté à mon desceu, contre mon intention, et à mon  
regret et desplaisir, Dequoy Dieu m'est bon tesmoin, et crois que ledict Gueffier n'est  
aussy ignorant. S'il entend se decharger de ladicte charge, les Banquiers offrent de le  
rembourser, et cois qu'il doit entendre à ce party et l'accepter sans la bailler à un autre,  
comme je luy en ay devant escrit »<sup>115</sup>

En juillet 1609, Gueffier a renoncé à la charge de solliciteur et a reçu les 4 000 écus<sup>116</sup>. En  
octobre, un arrêt du conseil royal casse le brevet obtenu par Gueffier en 1607 et la procédure des  
bénéfices ecclésiastiques reprend telle qu'elle était au début de l'ambassade de Charles de  
Neufville<sup>117</sup>. Malgré la charge de solliciteur, d'Halincourt va être chargé de plusieurs affaires

112 BnF, Dupuy 194, fol. 247v ; lettre de Reboul au cardinal du Perron, 16 novembre 1607 (annexe 21).

113 BnF, Dupuy 700, fol. 218v ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 25 juin 1608. Il a composé un discours à ce sujet  
qu'il lui a envoyé : *Id.*, fol. 221 ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 24 juillet 1608. Nous avons placé en annexe  
cette « protestation » : BnF, Dupuy 28, fol. 102-117v ; « Protestation faite a M de Villeroy sur les quatre mille  
escuts pris par M. d'Alincourt du s<sup>r</sup> Gueffier po[ur] la ruine des banquiers & solliciteurs francois en la Cour de  
Rome » (annexe 22).

114 BnF, Dupuy 700, fol. 227 ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 1<sup>er</sup> octobre 1608.

115 BnF, Cinq cents de Colbert 353, fol. 70 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Brèves, 10 février 1609.

116 BnF, Dupuy 700, fol. 232 ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 22 juillet 1608. Où Reboul exprime une certaine  
satisfaction : « laff[air]e sestant traitee par Monsieur de Breves, mais si publiquem[ent] & avec tant d'Infame  
po[ur] Monsieur de Villeroy & Monsieur d'Alincourt, q[ui] nest pas possible de plus. » (*Ibid.*).

117 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 323-323v ; « Arrest obtenu contre le Brevet du s<sup>r</sup> Gueffier le p<sup>er</sup>  
f[é]vrier 1607 » ( annexe 23). Une affaire similaire va avoir lieu quelques années plus tard, puisqu'un arrêt royal en  
1617 va casser le brevet de solliciteur que Pierre Echinard avait obtenu en février 1615 : Arch. diplo. Courneuve,

ecclésiastiques, et notamment trois affaires qui ne vont pas toujours être terminées avant son départ de Rome.

### 13) La proposition des bénéfices en consistoire : le rôle des cardinaux français.

Une fois les étapes franchies en France<sup>118</sup>, les provisions sont envoyées en cour de Rome où les demandes sont datées (rôle de la daterie), ce qui est utile dans le cadre où deux ou plusieurs candidats se présenteraient pour obtenir un même bénéfice<sup>119</sup>. Ensuite, c'est le cardinal-protecteur qui est chargé de poursuivre la procédure en présentant le(s) bénéfice(s) à pourvoir en consistoire<sup>120</sup>. Nous comprenons ainsi pourquoi en l'absence du cardinal de Joyeuse, il était capital qu'un autre cardinal prenne le relais, d'où la nomination du cardinal de Givry. À l'aide des actes consistoriaux conservés aux archives vaticanes, nous avons pu relever les propositions des bénéfices ecclésiastiques faites par les cardinaux français (cf. les tableaux, annexe 24). Nous avons débuté notre étude à partir de juin 1605, et de ne pas aller au-delà de mai 1608, c'est-à-dire les bornes chronologiques de la présence de notre ambassadeur étudié à Rome.

Nous constatons alors que l'année 1607 est celle où les cardinaux français ont le plus présenté de bénéfices en consistoire (23 sur les 47 propositions) et, dans la majorité des cas (30 propositions), c'est le cardinal de Givry qui les a faites. Ce n'est qu'en mars 1607 que ce dernier s'efface devant le cardinal de Joyeuse, ce dernier étant alors à Rome dans le cadre des négociations de l'Interdit vénitien (voir chapitre 6).

Nous avons la mention de deux autres cardinaux, Séraphin et Delfin (respectivement 6 et 4 propositions de bénéfices). Le premier a pour but de pallier l'absence du cardinal de Givry lorsque celui est trop malade ou atteint physiquement pour se rendre en consistoire. En mai 1607, Charles de Neufville soutient les demandes de renonciation de Seraphin envers deux de ses neveux pour les pourvoir chacun d'une abbaye qu'il possède en Lorraine avec bon espoir que le roi de lui accorde vu ses services<sup>121</sup>.

---

C.P. Rome 23, fol. 323v-324v.

118 PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ...* ; *op. cit.*, p. 152-159.

119 BnF, ms. fr. 17874, fol. 67. NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 4, p. 1034-1041 ; PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 310 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 191. Un « privilège » contre lequel Paul V avait porté atteinte et auquel le roi de France souhaitait voir rétabli (dans le cadre des bénéfices qui deviennent vacants par résignation) : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 401-402 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, année 1607.

120 PÉRARD CASTEL François, *Traité sommaire de l'usage et pratique ... op. cit.*, p. 397-400 et 471 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 177-185.

121 BnF, ms. fr. 18002, fol. 161-161v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25).

À partir du début de l'année 1608, c'est un nouvel acteur qui va se charger de présenter les bénéfices français en consistoire. En effet, à la fin de l'année 1607, les cardinaux français sont malades et ne peuvent se rendre au consistoire. Or la présentation des bénéfices ne peut attendre. Le cardinal de Givry a fait le choix d'un cardinal italien, Bonifazio Bevilacqua<sup>122</sup> pour le remplacer le temps de son incommodité. Il s'agissait d'un cardinal pensionné par le roi de France, le cardinal de Givry l'ayant chargé le samedi de présenter les prochains bénéfices dès le consistoire du lundi.

« Mais le dimanche au soir led[it] Card[in]al persuadé de quelques partisans despagne et porté de peu de prudence me vint trouver et me dist avoir pensé depuis a la priere que Mons<sup>r</sup> le Card[inal] de Givry luy avoit faicte de proposer lesd[its] benefices de la nomina[ti]on de V M[ajes]te et que cela luy seroit une trop grande et publique demonstra[ti]on qui luy preiudicerois pour quelques terres quil avoit dans le duché de Milan et pour ce quil desiroit estre excusé de faire led[it] office lequel il seroit tout prest de faire lors qu'il auroit mis ordre a ses affaires et rendu comme il vouloit faire lesd[ites] terres quil avoit au milanois »<sup>123</sup>

Une défense qui ne fonctionne pas auprès de l'ambassadeur, qui rappelle au cardinal ses obligations de service puisqu'il reçoit une pension du roi. D'autant que tous attendaient en consistoire qu'il effectue la présentation des bénéfices français, ce que Bevilacqua refusa de faire :

« tellement que le lundi en consistoire (ou il eust encore si peu de prudence de se trouver) le Pape et chacun attendant quil deust faire lad[ite] proposition il sen excusa sans en dire lors au[tr]e raison ce qui fut blasme dun chacun mais qui depuis donna a parler a toute ceste Cour et qui portera coup a la reputa[ti]on de VM si elle l'endure, et permet que ceux qui sont ses pensionnaires obligez et declarez manquent ainsi publiquement a son service »<sup>124</sup>.

En contrepartie de ce service non rendu, l'ambassadeur demande au roi soit de lui ôter ou au moins de lui diminuer la pension qui doit lui être versée<sup>125</sup>.

---

122 GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica ... op. cit.*, p. 5.

123 BnF, ms. fr. 18002, fol. 380v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607.

124 *Id.*, fol. 381 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607.

125 « pour lequel je croy estre utile quelle oste ou au moins retranche pour un temps la pension aud[it] Card[inal] lequel sera tout heureux demander ceste faulte pour la ravoir n'estant pas icy en tel predicament » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 381 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607. Une suspension validée par le roi : « J'useray de la pension du Card[in]al Bevilaqua ainsi que VM me le commande ayant pris tres bonne resolu[ti]on pour le bien de son service icy d'avoir voulu faire cognoistre la difference quelle veult faire de ses bons

C'est finalement le cardinal Delfin<sup>126</sup>, le moins indisposé, qui reprend les présentations des bénéfices en consistoire, « se montrant en toutes choses tellement affectionné et franc serviteur de VM quil merite d'estre recogneu delle pour tel ainsi que le peu d'assurance quil y a en l'affection dau[tr]es qui ne sont ses serviteurs que peu d'utilité » (il faut bien voir une critique envers Bevilacqua même s'il n'est pas nommé)<sup>127</sup>. En mars 1608, le cardinal Delfin reçoit officiellement la charge du roi de protéger les intérêts du roi « en l'absence ou indisposition » des cardinaux français, ce que le pape a bien reçu, reconnaissant la capacité et le mérite du cardinal (en plus d'être toujours, et même encore davantage depuis cette attribution, affectionné à la France et à ses intérêts)<sup>128</sup>. Une précaution utile à la fin de l'ambassade que nous étudions :

« Mess[ieu]rs nos car[di]naux quj sont icy nont pas les forces esgales a leur affection, mons[eigneu]r le Car[di]nal de givry comance a sortir par le beau temps mais il na point bon visage et quand a mons[eigneu]r le car[di]nal Serafin il ne se leve quasi plus du lit bien quil naye aulre mal que celuy de ses Ans, et lun et laultre difficilement peuvent suporter le travail du soing et de la peine quil convient avoir icy p[ou]r le service du roy »<sup>129</sup>.

---

et vrais serviteurs d'avec ceux qui ne le sont que de parole. » ; BnF, ms. fr. 18003, fol. 24-24v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608. *Id.*, fol. 28v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608. Une nouvelle que l'ambassadeur ne va communiquer au cardinal que lorsqu'il va effectuer le paiement des pensions : *Id.*, fol. 38-38v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18). *Id.*, fol. 45-46 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1608. Le cardinal Bevilacqua a été étonné de ne pas la recevoir et l'ambassadeur devance d'éventuels faux bruits ou rumeurs qu'il pourrait diffuser car il est certain que le cardinal va envoyer une lettre pour se plaindre : *Id.*, fol. 63-63v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608. *Id.*, fol. 76v-77 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 2 avril 1608. Charles de Neufville ne lui a pas donné la partie de sa pension, et si Bevilacqua a tenté sans succès d'obtenir quelque chose des Espagnols, d'Halin-court part de Rome en laissant sa pension entre les mains de Gueffier : *Id.*, fol. 99v-100 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 17 avril 1608. *Id.*, fol. 106v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> mai 1608. Il est vrai que Bevilacqua avait, par hasard, croisé des personnalités espagnoles lors d'un déplacement de Gènes à Milan, mais il reste affectionné à la France et n'a échangé avec eux que des politesses obligées : BnF, ms. fr. 18001, fol. 444v-445 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606. La pension va finalement lui être restituée et même si le roi n'a pas apprécié qu'il refuse cette protection, il oublie ce qu'il s'est passé et leur relation repartie sur de bonnes bases : BnF, ms. fr. 17826, fol. 292-293v ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

126 Jean Delfin, évêque de Vicence, que Henri IV avait demandé au cardinal de Joyeuse d'« obliger » : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 365 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 7 mars 1605.

127 BnF, ms. fr. 18003, fol. 4 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608.

128 *Id.*, fol. 58 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608.

129 *Id.*, fol. 77-77v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 2 avril 1608. Un mois avant, il rapportait que le cardinal Séraphin avait la goutte, tandis que Du Perron et Givry ont tous les deux un rhume et ont gardé la chambre pendant deux mois : BnF, ms. fr. 18001, fol. 138 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1606. La maladie des cardinaux français est aussi rapportée par Du Perron dès que l'état de santé de ceux-ci devient inquiétant comme par exemple : « Le reste de nouvelles de ceste Court, comme de la maladie extreme du Card[in]al Serafin, [et] autres semblables particularitez, Monsieur l'Ambassadeur vous les escrivant, il ne me restera qu'a prier dieu » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 376v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 31 octobre 1606. Lors du départ du carinal de Givry, le cardinal Delfin est nommé comme suppléant si le cardinal Séraphin n'est pas en capacité d'assurer la vice-protection des affaires de France : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 595-596 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 20 août 1608.

C'est pourquoi le roi de France demande à Delfin de poursuivre son action avec le successeur de Charles de Neufville<sup>130</sup>. Malgré tout, si nous avons vu que les cardinaux se chargent d'un certain nombre de bénéfices ecclésiastiques, l'ambassadeur français va lui aussi prendre en charge quelques affaires qui vont nécessiter, parfois, d'âpres négociations avec le pape.

---

130 BnF, ms. fr. 17826, fol. 291 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

## 2) Les bénéfices ecclésiastiques : généralités et cas particuliers.

Ce sont les bénéfices qui représentent la part la plus importante des affaires traitées par l'ambassadeur français à Rome. Ce dernier étant le représentant du roi, c'est lui qui doit veiller à ce que la volonté royale s'applique dans les différents cas qui vont se présenter. En effet, si le détenteur d'un bénéfice ecclésiastique le possède jusqu'à sa mort, il existe d'autres procédures de transmission des bénéfices, et tous doivent recevoir l'assentiment du roi : une résignation par le détenteur de son vivant en faveur d'une autre personne, c'est la *resignatio in favorem*<sup>131</sup> ; les échanges de bénéfices (échanger une abbaye contre une autre par exemple) ce qui s'appelle la *permutatio / permutation* ; il existe aussi la coadjutorerie, qui est un adjoint au bénéficiaire et est destiné à succéder automatiquement au bénéfice une fois le décès du titulaire<sup>132</sup>.

À côté des demandes particulières, quelques cas vont demander l'intervention directe de l'ambassadeur, nous en analyserons trois ici : l'évêché de Luçon Richelieu, l'évêché de Metz pour le marquis de Verneuil, et le généralat de l'ordre de Saint-François. Les deux premiers traitent de dispenses d'âge à obtenir du pape<sup>133</sup>, le troisième est une défense de prérogative religieuse dans le but de favoriser un Français. À part ces trois cas étudiés ici, nous ne rentrerons pas dans le détail plus précis de toutes les procédures car nous ne pouvons pas toutes les reconstituer : Charles de Neufville se contente, dans ses dépêches, d'accuser réception des demandes qui lui sont faites ou d'attester qu'il les a bien présentées. Nous avons choisi de regrouper, au fur et à mesure de nos dépouillements, les différents bénéfices dont il s'est occupé, par ordre chronologique (annexe 24).

Parmi toutes ces demandes, ce qui est le plus redondant est d'obtenir, dans tous les cas, le *gratis* des bulles d'expédition (ou, du moins, à en diminuer le coût). Si dans certains cas la demande peut être justifiée (exemple de l'abbaye Saint-Jean de Laon en 1607), cette faveur n'allait pas se poursuivre éternellement :

« Je suis bien aysé Monsieur que Monsieur de la varenne et les Jesuistes soient contens de moy pour les gratis des Bulles que je leur ay faict obtenir [...]. Mais sur ceste opinion que l'auc[tor]ité du Roy peult icy maintenant beaucoup pour obtenir telles

---

131 BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate*, *op. cit.*, p. 56 ; BONZON Anne et VENARD Marc, *La religion dans la France moderne : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1998, p. 74-75 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, 1965, vol. 7, p. 660-662 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 36-37.

132 BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 56.

133 Sur la dispense du pape pour les bénéfices ecclésiastiques : PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 167-168.

graces du pape Jay tous les jo[u]rs des l[ett]res de sa Ma[je]té pour telles occa[si]ons Je vous prie de considerer qu'a la fin cella tourneroit a trop grande Importunité a sa S[ainte]té et aux officiers qui y ont Interest [et] pouroit prejudicier au service de sa Ma[jes]té, et aussi que ne les obtenant pas ceulx qui les demandent croyront que se sera que je ne l'auray pas voullu. Cest pourquoy je vous prie de destourner aultant que vous pourrez telles demandes [et] empescher que telz co[m]endem[ents] ne me soient plus faicts »<sup>134</sup>.

Au début de l'année 1608, il demande à Puisieux de limiter ou diminuer le nombre de gens qui demandent l'expédition de bulles *gratis* pour des bénéfices ecclésiastiques, disant qu'il en reçoit une trop grande quantité et que le pape ne souhaite quasiment plus en accorder<sup>135</sup>. Il s'agit là d'un revenu conséquent pour la papauté, qui se voyait privée de celui-ci à cause de tous ces envois *gratis*<sup>136</sup>. Même si les remerciements ne manquent après ces envois *gratis*, la simple faveur que les gens témoignent en retour ne remplissent pas les caisses de monnaie sonnante et trébuchante. Il faut désormais sélectionner avec plus d'exigence les demandes où le *gratis* des bulles peut être demandé. Voyons maintenant les trois cas qui vont demander à d'Halincourt plus ou moins de difficultés.

### 21) Un évêché pour un bâtard : Metz pour le marquis de Verneuil.

Les Trois-Évêchés (composés de Metz, Toul et Verdun) sont incorporés à l'Église de France depuis 1552, mais la mainmise du roi sur ces évêchés n'est pas totale<sup>137</sup>. L'Indult, qui est une dispense générale du droit canonique commun<sup>138</sup>, doit être obtenu par Philippe de Béthune pour que le roi puisse nommer aux bénéfices vacants dans les Trois-Évêchés<sup>139</sup>. Une volonté dont Henri IV avait déjà entretenu directement le cardinal Aldobrandini lorsqu'il était légat en France<sup>140</sup>. Dans une lettre du 1<sup>er</sup> avril 1602, Philippe de Béthune annonce avoir « commencé la pousuicte de l'Indult pour la nomina[ti]on aux benefices de Thoul metz, et verdun, à laquelle lon me fait beaucoup de

134 BnF, ms. fr. 18002, fol. 268v-269 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 25 juillet 1607.

135 BnF, ms. fr. 18003, fol. 18v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 23 janvier 1608.

136 BnF, ms. fr. 5668, fol. 15v ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

137 BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 36-37 ; PÉRARD CASTEL François, *Traité sommaire de l'usage et pratique ... op. cit.*, p. 366-368 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 96.

138 NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 5, p. 1352-1358.

139 BnF, ms. fr. 17833, fol. 169v ; « Instruction au Sieur de Bethune conseiller du Roi en son Conseil d'Estat, alla[n]t à Rome pour servir sa Majesté d'Ambassadeur ordinaire aupres du Pape et du saint Siege. En Aoust 1601 ». PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 96.

140 BnF, ms. fr. 3457, fol. 4 ; lettre du roi Henri IV au cardinal d'Ossat, 20 janvier 1601.

difficultez »<sup>141</sup>. Demande qu'il va continuellement soumettre au pape malgré les oppositions qu'il rencontre<sup>142</sup>. N'ayant pu aboutir lors de son ambassade, la sollicitation est poursuivie par Charles de Neufville qui, dans le même temps, bloque toutes les bulles concernant les Trois-Évêchés<sup>143</sup>. Cette revendication va cependant passer au second plan car le roi de France poursuit un autre but : obtenir l'évêché de Metz pour le marquis de Verneuil.

Le marquis de Verneuil est le fils qu'Henri IV a eu avec sa maîtresse, Catherine Henriette de Balzac d'Entragues. Né en 1601, il est légitimé en 1603<sup>144</sup>. Destiné au monde ecclésiastique, le roi travaille à lui constituer un domaine avec d'importants revenus, même s'il ne rencontre pas toujours le succès comme avec l'abbaye de Saint-Symphorien à Metz qui lui échappe, puisque les courriers de France arrivent trop tard pour bloquer la procédure, l'abbaye ayant été attribuée au neveu de l'abbé défunt<sup>145</sup>. Quant à l'évêché de Metz, Henri IV l'avait d'abord envisagé pour le cardinal de Givry en 1604 (« si l'Evesché de Mets vacque je l'en pourveoiray »)<sup>146</sup>. En 1606, quand le cardinal du Perron avait été nommé à l'archevêché de Sens, Charles de Neufville avait rappelé au roi de favoriser aussi les autres cardinaux français présents à Rome, dont Givry (« sil vous plaist, Sire, avec loccasion vous vouloir aussi ressouvenir des deux au[tr]es Card[in]aux francois que vous avez icy »<sup>147</sup>).

Une occasion s'ouvre avec la mort, le 24 novembre 1607, du cardinal et évêque de Metz Charles de Lorraine ; le roi de France souhaitant alors pourvoir cet évêché au marquis de Verneuil, qui a six ans<sup>148</sup>. Une nomination que le pape accepte sans réserve – il attendait de connaître la volonté du roi

---

141 BnF, ms. fr. 3492, fol. 34v ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 1<sup>er</sup> avril 1602. Cela répond à la demande de Nicolas de Villeroy qui avait demandé à Béthune en février 1602 de débiter la requête de l'Indult : BnF, ms. fr. 5810, fol. 122-125 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 février 1602. Un mois plus tard, c'est le roi qui lui rappelle cette capacité à obtenir : BnF, ms. fr. 5810, fol. 136 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 9 mars 1602. Le cardinal d'Ossat rapporte lui aussi les difficultés à l'obtenir : BnF, ms. fr. 18001, fol. 34 ; lettre du cardinal d'Ossat à Nicolas de Villeroy, 16 juin 1603.

142 BnF, ms. fr. 3492, fol. 37 ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 15 avril 1602. *Id.*, fol. 41v ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 20 mai 1602. *Id.*, fol. 46 ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 17 juin 1602. *Id.*, fol. 51 ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 15 juillet 1602. BnF, ms. fr. 5810, fol. 246-254 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 1<sup>er</sup> août 1602.

Le roi de France de son côté aussi répète inlassablement cette demande : BnF, ms. fr. 5810, fol. 169 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 23 avril 1602.

143 BnF, ms. fr. 18001, fol. 162 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 mai 1606. *Id.*, fol. 193v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 juin 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 253v-254 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607.

144 BnF, Dupuy 89, fol. 147-152 ; lettres de légitimation du marquis de Verneuil, 25 janvier 1603.

145 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 106-107 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, février 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 89v-90 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 mars 1607.

146 BnF, Dupuy 504, fol. 130v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 16 janvier 1604. Le cardinal de Givry a abandonné ses droits pour l'abbaye de Châtillon et d'Halin-court avait demandé à ce qu'il reçoive au moins une pension de cette abbaye, malgré l'opposition de l'abbé ; le cardinal de Givry avait demandé à Charles de Neufville d'en conférer au roi : BnF, ms. fr. 18001, fol. 193v-194 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 juin 1606. *Id.*, fol. 404 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 15 novembre 1606.

147 BnF, ms. fr. 18001, fol. 349 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19).

148 La lettre au cardinal de Givry restant toutefois très générale, puisqu'il renvoie à ce que d'Halin-court va lui présenter

avant de valider la nomination du nouvel évêque – ainsi que le montant la pension liée à cet évêché (10 000 écus par an)<sup>149</sup>. Quant au cardinal de Givry, il est plus réservé sur cette somme, disant que l'évêché « ne vault pas plus de vingt deux mil escus de revenu » et qu'il aurait mieux valu ne consacrer à cette pension que le tiers de cette somme<sup>150</sup>. Le marquis de Verneuil n'ayant pas l'âge requis, le cardinal de Givry, âgé de 61 ans, reçoit la tâche d'administrer cet évêché et reçoit une pension de 2 000 écus. Il est prévu que si le cardinal décède avant que le marquis ait l'âge pour lui succéder à la tête de l'évêché, son successeur nommé par le roi serait également gratifié de cette pension<sup>151</sup>. L'affaire semble être entendue, Charles de Neufville remerciant même le cardinal-neveu pour son soutien<sup>152</sup>.

Or très vite, une difficulté apparaît : Henri IV souhaite que le marquis de Verneuil reçoive son titre d'évêque et puisse le porter. Le pape s'y oppose pour deux raisons. La première est liée à l'âge des deux intéressés :

« Le pape ne sarreste maintenant pour ne donner des ceste heure le tiltre dud[it] Evesché A Monsieur de Verneuil que son bas aage, Et sur la crainte aussi que sa S[ainte]té a que Mons<sup>r</sup> le Car[di]nal de Givry vienne a manquer avant quil soit capable de faire les fonctions d'evesque [et] le prend par la conscience sa S[ainte]té disant ne pouvoir luy donner ung evesque prochain po[ur] administrateur en cas que le Car[di]nal de Givry mourust avant quil fust en aage »<sup>153</sup>.

---

de sa part : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 390-391 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 28 novembre 1607. Or il s'agit bien de cet évêché, puisqu'il lui réécrit deux jours plus tard pour lui faire part de changements (sans plus de détail) : *Ibid.*, p. 394 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 30 novembre 1607. D'Halincourt a connu cette nouvelle à Rome non par le roi mais « par l'agent de mons<sup>r</sup> le duc de Lorraine » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 379 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607. Cette nouvelle est parvenue *via* un courrier extraordinaire : AAV, Segr. di Stato Avvisi 3, fol. 273 ; *avvisi* de Rome du 8 décembre 1607. Ce même *avvisi* rapporte que c'est conjointement que l'agent du duc de Lorraine et l'ambassadeur du roi ont présenté la nouvelle au pape.

149 BnF, ms. fr. 18002, fol. 379-379v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607. Un revenu que le pape souhaitait garder en partie pour le Saint-Siège, mais que suite à l'insistance de l'ambassadeur français, il finit par y renoncer entièrement tout en formulant la demande au roi que 8 000 écus soit destinés au marquis, et 1 000 écus pour les cardinaux Barberini et Seraphin chacun (alors qu'ils n'ont formulé aucune demande, le cardinal Seraphin étant d'ailleurs venu l'affirmer à l'ambassadeur), ce que le roi ne va apparemment pas accorder d'après d'Halincourt : BnF, ms. fr. 18002, fol. 384-384v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 décembre 1607. *Id.*, fol. 379v-380 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607.

150 BnF, ms. fr. 18002, fol. 384v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 décembre 1607.

151 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 399-400 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 24 décembre 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 393 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 16 décembre 1607.

152 Nous ne savons pas concrètement en quoi a consisté celui-ci, peut-être un simple appui de la cause en consistoire ou des discussions plus officieuses : AAV, F.B. Ser. I, 857, fol. 83 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal Borghese, 9 décembre 1607. Il reste aussi vague dans ses lettres au roi de France (« Monsieur le Card[in]al Borghese qui sy est fort employé ») : BnF, ms. fr. 18002, fol. 397v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 décembre 1607.

153 BnF, ms. fr. 18002, fol. 393v-394 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 16 décembre 1607. *Id.*, fol. 388-389 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 décembre 1607

La seconde raison découle de cette dernière, puisqu'il faut ajouter à ce pari sur l'avenir le statut particulier des Trois-Évêchés. Dans le cas où Givry décède *in curia* – n'étant pas dans les projets du roi de le rappeler ni du cardinal de voyager vu sa faible santé – le pape pourrait choisir un des deux évêques de Toul ou de Verdun comme administrateur de celui de Metz, ce qui aurait pour résultat de soustraire cet évêché du concordat de 1516, ainsi le roi de France ne pourrait plus y nommer et cela rendrait nulles les ambitions pour le marquis de Verneuil<sup>154</sup>. Des dispositions qui doivent néanmoins être validées par le roi<sup>155</sup>, même si le risque de voir l'évêché transmis à une autre personne non agréée par le roi est complètement écarté<sup>156</sup>.

La nomination, qui semblait acquise, devient plus incertaine. Le pape ne conteste ni la nomination ni la pension, il refuse que le marquis de Verneuil soit pourvu du titre vu son bas âge<sup>157</sup>. Une position papale qui va être complexe à faire évoluer, « cherchant monsieur, tous moiens p[ou]r disposer le pape a donner en ce fait contantement au roy mais je vous assure que lesprist de sa s[ainte]te est etrange et bien difficile a luy faire changer d'opinion quand une fois il se lest imprime »<sup>158</sup>, ou encore « le Pape demeure ferme a ne vouloir rien augmenter a ce quil ma accordé touchant l'evesché de Metz »<sup>159</sup> « si ce nest avec violence »<sup>160</sup>. C'est pour cela que Charles de Neufville, abandonnant la poursuite du titre d'évêque mais désirant obtenir des garanties définitives pour le marquis de Verneuil, transmet un mémorial au pape Paul V où trois points sont évoqués<sup>161</sup>. Le premier est pour certifier la transmission de l'évêché de Metz entre le cardinal de Givry et le marquis dès que ce dernier a atteint l'âge requis. Le second traite du cas où le cardinal décède avant cette translation, le pape devant nommer un « confident » du roi pour assurer la stabilité de la donation. Le troisième point concerne le montant des pensions, qui est fixé : 10 000 écus d'or pour le marquis de Verneuil, 2 000 pour l'administrateur (ce dernier se voyant attribuer un autre bénéfice du même montant en France une fois son rôle accompli). En parallèle, le 31 janvier 1608, les chanoines de Metz déposent un autre mémoire, cette fois-ci auprès du conseil du roi, pour montrer qu'ils ont le droit d'élire leur évêque ; peut-être faut-il y voir une protestation des chanoines à cette nomination<sup>162</sup>.

154 *Id.*, fol. 394 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 16 décembre 1607.

155 *Id.*, fol. 397-397v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 décembre 1607.

156 BnF, ms. fr. 18003, fol. 1 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608.

157 BnF, ms. fr. 18002, fol. 360-360v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 29 décembre 1607. Charles de Neufville fait mention d'un mémoire en latin envoyé avec la lettre où le pape se justifie, que nous n'avons pas retrouvé.

158 *Id.*, fol. 360v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 29 décembre 1607.

159 BnF, ms. fr. 18003, fol. 1 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608.

160 *Id.*, fol. 8 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 9 janvier 1608. Terme qu'il reprend un mois plus tard : *Id.*, fol. 28 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608.

161 BnF, ms. fr. 15514, fol. 274-274v ; « Memoire pour assurer au Marquis de Verneuil l'Evesché de Metz lors qu'il aura laage ou qu'il en sera dispencé », 27 janvier 1608 (annexe 27). Version italienne : *Ibid.*, fol. 275-275v (cet exemplaire est non daté).

162 BnF, ms. fr. 15514, fol. 266-269. C'est un droit issu de l'ancien concordat, ce qui peut sembler un obstacle pour

Le roi de France n'abandonne rien de ses prétentions, le pape non plus. Charles de Neufville indique ainsi au roi qu'il va poursuivre ses sollicitations auprès de Paul V pour le titre d'évêque, sans être certain d'obtenir une quelconque progression<sup>163</sup>. Un mois plus tard, l'affaire se complexifie, ce qui entraîne un nouvel obstacle. De son côté, le pape a accordé le titre d'évêque de Metz au cardinal de Givry tandis que, de leur côté, les chanoines du chapitre de Metz ont élu évêque le marquis de Verneuil. Ceci a pour résultat de paralyser la situation<sup>164</sup>. Après avoir décrit au roi les paroles qu'il a prononcées à Paul V,

« ayant traité avec sa sain[te]té plus de deux heures pour la pouvoir disposer a cela auquel temps elle changea plusieurs fois de visage et de facon de parler selon les mouvementz qui agitoient son esprit tantost de colere tantost reprenant la douceur qui seroit trop long a représenter a VM : Enfin Sire, sa sain[te]té ma dit que voyant lextreme et vehementé Instance qui luy estoit faicte de v[ot]re part d'asseurer des ceste heure Mons<sup>r</sup> le Marquis de Verneuil dud[it] Evesché de Metz »<sup>165</sup>.

Les conditions du mémoire présenté par Charles de Neufville au pape à la fin du mois de janvier sont garanties par Paul V, ce qui est déjà une progression dans les négociations. L'ambassadeur français se contente de ce qu'il vient d'obtenir, même si cela ne correspond pas à ce que le roi souhaitait<sup>166</sup>. Une seule disposition a été obtenue par d'Halincourt sans que ce soit un commandement ni une volonté du roi, à propos du second point du mémoire, qui a nécessité une troisième audience avec le pape et l'intervention de l'auditeur de Rote Marquemont<sup>167</sup>, « et encore a ce esté avec toutes les peines du monde que sa sain[te]té sy est résolue » : le chapitre de Metz peut administrer l'évêché au cas où le cardinal de Givry décède avant l'âge requis pour le marquis, laissant même l'ouverture d'une dispense d'âge qui pourrait être produite pour que le marquis de Verneuil puisse prendre possession de l'évêché<sup>168</sup>. Toutes les pièces nécessaires sont produites par la chancellerie pontificale, toutefois la procédure est stoppée par l'ambassadeur français dans l'attente

---

d'Halincourt car le pape souhaite respecter la voix de ce chapitre ce qui lui permettrait d'excuser la non-nomination du marquis ; Paul V reste convaincu que le chapitre ne va pas choisir le marquis de Verneuil puisque c'est un enfant : BnF, ms. fr. 15579, fol. 74v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608.

163 BnF, ms. fr. 18003, fol. 35 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18). *Id.*, fol. 30-30v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 21 février 1608.

164 *Id.*, fol. 41 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1608.

165 *Ibid.*, fol. 41-41v.

166 *Ibid.*, fol. 41v-42.

167 « [...] Monsieur de Marquemont qui si est porté tres dignement [et] avec son affection a constinuer au service de sa Ma[jes]té » : BnF, ms. fr. 18003, fol. 61v-62 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608. « Led[it] s<sup>r</sup> de marquemont sest acquité tres dignement et selon son affection ord[inai]re au service du Roy » : *Id.*, fol. 49 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608. Marquemont remercie le roi d'avoir reconnu son action pour l'évêché de Metz : *Id.*, fol. 82-82v ; lettre de Marquemont au roi Henri IV, 15 avril 1608.

168 BnF, ms. fr. 18003, fol. 42 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1608.

de l'approbation du roi, exprimant dans le même temps ses regrets et excuses de n'avoir pas pu obtenir ce que Henri IV aurait souhaité (même si, il faut le souligner, à part le titre d'évêché, tout ce qui avait été ambitionné pour le marquis est acquis définitivement) :

« Il me deplaist infiniment Sire, de n'avoir esté assez heureux pour obtenir entierement ce qui estoit de v[ot]re volonté mais je supplie tres humblement VM de croire que je ny ay manqué de soin de diligence et si j'oze dire de toute violence pour le pouvoir faire ainsi que ses serviteurs icy ly pourront temoigner mais ayant recogneu ny avoir aucune apparence de porter le pape plus avant a ce subiect et quil m'a aussi semble que ce que jen ay obtenu est a peu pres en effect ce que VM a désiré puis que le Chapitre est maintenu en sa possession de l'election ou postula[ti]on que Mons<sup>r</sup> le Marquis est assuré sans avoir plus besoin dau[tr]e provision dud[it] Evesché que de celle qui luy sera donnée maintenant »<sup>169</sup>.

Ayant reçu le congé du roi pour quitter Rome, d'Halincourt retarde quelque peu son départ pour avoir l'avis du roi sur ce qu'il vient d'obtenir. Ce qui serait pour lui l'opportunité de clore cette affaire avant son retour en France, certainement pour l'ajouter à la liste de ses actions et en recevoir plus d'honneur de la part du roi<sup>170</sup>. Quasiment en même temps, ses espoirs sont réduits à néant par le courrier de France où après une première lettre où le roi semblait indiquer accepter ce que son ambassadeur avait obtenu du pape, une seconde lettre lui enjoint finalement de continuer à insister auprès du pape pour obtenir le titre d'évêque pour le marquis. Si tout ce qu'il a pu obtenir pourrait nous sembler tout à fait correct, l'ambassadeur se doit d'obéir au commandement du roi. C'est donc un échec pour lui, d'Halincourt sait pertinemment que c'est impossible à obtenir et qu'il ne peut répondre au commandement royal. Son espérance de revenir en France avec cette affaire réglée est anéantie définitivement, les mots suivants trahissent son impuissance et il devance les critiques qu'on pourrait lui faire à ce sujet :

« Je suis demeure sans esperance luy pouvoir rendre ce service avec un extreme regret que ce malheur marivast a la fin de ma charge Jugeant assez que cela estant pris du M[aitr]e come il estoit et fomente dailleurs obscurcerois grandement si peu de service que jy ay pu rendre au temps que Jy ay este emploie et mesmes que par la despeche du roy il mest mande qu'on ne peult croire que Jaye represente au pape selon les intention

---

169 *Ibid.*, fol. 42v.

170 *Ibid.*, fol. 42v-43. BnF, ms. fr. 18003, fol. 61v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608 (« Affin sil mest possible de luy rendre encores ce service que J'aurois trop de regret de laisser Imparfait »).

de sa ma[jes]te les raisons quj la mennent a desirer ceste grace de sa S[ainte]te toutesfois sachant en mon ame que ie ny avois Jusques la manque ny de soing ny de diligence ny dardeur p[ou]r faire reuscir led[it] affaire selon la volonté de sa ma[jes]te Je me suis console quen faisant ce que ie devois et ce quj se pouvoit et plus que Jestois assure que personne aultre ne pouvoit faire que sj apres cela Jestois accuse se seroit a tort donc, monsieur, apres avoir receu ce comandement sj precis du roy Je nay perdu une seule heure p[ou]r solliciter le pape daccorder a sa ma[jes]te ce quelle desire a ce subiet, car par trois diverses audiances Je nay fait telle instance a sa s[ainte]te adioustant a toutes les raisons que ie luy au representees la violence [...] aussj suis ie assure que nul nen obtiendra Jamais plus que ce que Jen ay eu »<sup>171</sup>.

Cette violence dont il a usé pour malmener le pape et obtenir quelque chose de lui, Charles de Neufville le regrette et craint que cela nuise à ses relations avec le pape à la veille de son départ, allant jusqu'à ruiner le crédit qu'il peut avoir à Rome<sup>172</sup>. Il va jusqu'à critiquer ouvertement la stratégie du roi d'avoir nommé le cardinal de Givry car, selon lui, si seul le marquis avait été évoqué, cette situation n'aurait pas été aussi problématique et il aurait fallu se contenter de demander une dispense d'âge. S'il se défend avec véhémence dans sa lettre à son père, il est beaucoup moins vif dans la seule lettre que nous avons où il correspond directement avec le chancelier de France Nicolas Brulart de Sillery, où il annonce demeurer encore quelque temps à Rome le temps d'obtenir le dernier avis du roi sur cette action et qu'il presse Sillery de lui envoyer<sup>173</sup>. En France, le roi de France persiste et écrit au cardinal-neveu pour qu'il abatte ce dernier obstacle à son entier contentement<sup>174</sup>. Une fois de plus, la réussite n'est pas au rendez-vous<sup>175</sup>. À la veille de son départ, une dernière concession est obtenue par Charles de Neufville : « mond[it] s<sup>r</sup> le Marquis de Verneuil des ceste heure prenne et porte led[it] nom de Monsieur de Metz mais sa sain[te]te na jamais voulu que cela fust Inseré dans les bulles ny quil en fust fait un bref disant ne vouloir point que telle chose luy fust reprochee a la posterité »<sup>176</sup>. Un soulagement pour d'Halincourt qui part de Rome quelques jours plus tard, l'esprit plus léger, même si les textes nécessaires n'ont

171 BnF, ms. fr. 18003, fol. 48-48v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

172 *Ibid.*, fol. 48v.

173 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 285-285v ; lettre de Charles de Neufville à Sillery, 8 mars 1608 (annexe 28). Il poursuit cette demande dans ses dépêches suivantes : BnF, ms. fr. 18003, fol. 57 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608. *Id.*, fol. 54 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 mars 1608. *Id.*, fol. 73 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 avril 1608. *Id.*, fol. 81v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 avril 1608.

174 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missive ... op. cit.*, vol. 7, p. 504-505 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 28 mars 1608.

175 BnF, ms. fr. 18003, fol. 88-88v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 avril 1608.

176 *Ibid.*, fol. 88v. Un écrit aurait en effet créé un précédent qui aurait pu être exploité si un pareil cas se présente à l'avenir.

pas encore été envoyés<sup>177</sup>.

Charles de Neufville quitte Rome sans que les provisions nécessaires aient été envoyées au marquis de Verneuil. Une tâche que va assurer le nouvel ambassadeur ainsi que Marquemont, pendant la vacance<sup>178</sup>. Paul V n'attendait plus qu'une chose pour les délivrer : que le roi de France confirme la postulation de l'évêché du cardinal de Givry au marquis de Verneuil, ce qui est fait au début de l'ambassade de François Savary de Brèves<sup>179</sup>. Le 19 décembre 1608, l'évêché de Metz est définitivement dévolu au marquis de Verneuil<sup>180</sup>.

Que pense le cardinal de Givry de cette situation ? Nous n'avons pas trouvé de lettre qui nous permettrait de savoir précisément de son opinion, nous devons nous contenter de la parole de Charles de Neufville qui le présentant comme obéissant à la volonté du roi, quoi qu'il arrive<sup>181</sup>. Une attitude passive, peut-être due à l'âge du cardinal ou à sa volonté de ne pas perdre la possibilité de recevoir une pension et un bénéfice ecclésiastique comme récompense pour les services qu'il a rendus. Le roi de France, bien entendu, ne lui tient pas rigueur de la situation, et peut-être faut-il même y voir la validation de ce que d'Halincourt avait vivement représenté à son père, savoir que le nom du cardinal du Givry une fois évoqué au pape, il semblait impossible d'obtenir l'évêché pour le seul marquis vu les qualités du cardinal<sup>182</sup>. Le cardinal de Givry n'attend plus que l'ordre du roi pour aller prendre possession de Metz<sup>183</sup> et recevoir une aide financière faire le voyage (il avait déjà fait une telle demande pour l'aller à Rome : en plus de sa condition physique dégradée quelques années

---

177 « Je souhaite que lon en demeure contant » : BnF, ms. fr. 18003, fol. 93v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 17 avril 1608. Une nouvelle que Puisieux transmet, très probablement, à Nicolas de Villeroy début mai 1608 : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 291 ; lettre de Puisieux à (Nicolas de Villeroy ?), 1<sup>er</sup> mai 1608.

178 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 289 ; lettre de Marquemont à Nicolas Brulart de Sillery, 15 avril 1608. BnF, ms. fr. 18003, fol. 88-88v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 avril 1608. *Id.*, fol. 82-82v ; lettre de Marquemont au roi Henri IV, 15 avril 1608. Dans cette dernière lettre, il entretient l'espérance de renouveler la demande du titre d'évêque pour le marquis tout en louant la pondération du roi de se contenter pour l'instant de ce que Charles de Neufville a obtenu vu le risque de braquer complètement le pape s'il persiste à exposer cette demande, justifiant ainsi les craintes que d'Halincourt avaient émises. *Id.*, fol. 108 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 mai 1608. BnF, ms. fr. 17826, fol. 289v-290 et 300v-301 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

179 BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations ... op. cit.*, p. 141 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 15 juin 1608. Cette lettre étant présentée par le nouvel ambassadeur au pape Paul V : BnF, ms. fr. 3542, fol. 1-1v ; lettre du roi Henri IV à François Savary de Brèves, 15 juin 1608. Autre exemplaire : BnF, Cinq cents de Colbert 353, fol. 1-2 (cet exemplaire est daté du 25 juin 1608) (annexe 29).

180 PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 100.

181 BnF, ms. fr. 18003, fol. 50-50v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

182 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 503-504 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 28 mars 1608. « Mais puisque cela n'a pu estre, je me resous d'acquiescer » : *Ibid.*, p. 551 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 6 août 1608.

183 Le roi de France demande au commandant de la ville de Metz de préparer la venue du cardinal dans la ville et de l'assister de son autorité : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 716 ; lettre du roi Henri IV à M. d'Arquient (commandant la ville et citadelle de Metz), 3 juin 1609. Ce commandement est donné avant même d'entamer les démarches auprès du pape pour obtenir le congé du cardinal (ce qui, de toute façon, va être accordé) : *Ibid.*, p. 595-596 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 20 août 1608.

plus tard, il est cohérent qu'il ait cette revendication pour son retour en France)<sup>184</sup> ; elle va être de 6 000 livres, la somme étant prélevée sur l'évêché de Metz<sup>185</sup>. Une arrivée à Metz qui va être quelque peu retardée puisque Henri IV profite du passage du cardinal en Italie pour féliciter la grande-duchesse et le grand-duc de Toscane pour les noces de leur fils<sup>186</sup>.

Malgré les difficultés, le roi de France a réussi à pourvoir son fils bâtard légitimé de l'évêché de Metz. C'est une exception car, en parallèle de cette nomination, l'Indult pour les Trois-Évêchés n'est toujours pas obtenu<sup>187</sup>.

## 22) L' « évêché le plus crotté de France » : Luçon pour Richelieu.

En 1607, Armand-Jean du Plessis de Richelieu se rend à Rome pour obtenir la dispense d'âge pour prendre possession de l'évêché de Luçon<sup>188</sup>. Puisque sa vie et sa carrière politique ont fait l'objet de nombreux écrits<sup>189</sup>, nous ne rappellerons ici que les éléments les plus généraux : fils de François du Plessis, Richelieu était d'abord destiné à une carrière militaire, avant un changement de vie puisque son frère, destiné à l'évêché de Luçon, y renonce et rentre dans l'ordre des Chartreux ; Armand-Jean du Plessis entreprend alors des études de théologie<sup>190</sup>.

C'est Henri IV qui a nommé Richelieu à Luçon après résignation faite en sa faveur dès 1604<sup>191</sup> même s'il ne remplissait pas les conditions d'âge requises<sup>192</sup>. Sa nomination à l'évêché de Luçon,

---

184 BnF, ms. fr. 18003, fol. 98v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 17 avril 1608. Il obtient 18 000 livres : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 592 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 28 mars 1608.

185 BnF, ms. fr. 17826, fol. 290-290v ; « Instruction de Monsieur de Breves allant résider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

186 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 601-602 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 14 septembre 1608.

187 PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 99.

188 Sur la situation de cet évêché : BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 114 ; BLUCHE François, *Richelieu : essai*, Paris, Perrin, 2003, p. 49-50.

189 BERGIN Joseph, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, R. Laffont, 1987 ; BLUCHE François, *Richelieu ... op. cit.* ; BULLART Isaac, *Académie des sciences et des arts, contenant les vies, & les éloges historiques des hommes illustres, qui ont excellé en ces professions depuis environ quatre siècles parmi diverses nations de l'Europe*, Amsterdam, 1682, vol. 1, p. 105-110 ; DEGERT Antoine, « Le chapeau du cardinal de Richelieu », *Revue Historique*, t. 118-2, 1915, p. 225-288 ; HANOTAUX Gabriel, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, Paris, Plon, 1933-1947, 6 vol. ; HILDESHEIMER Françoise, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004 ; PERRAULT Charles, *Les hommes illustres ... op. cit.*, vol. 1, p. 2-3 ; TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Les Historiettes ... op. cit.*, vol. 1, p. 344 sqq.

190 BLUCHE François, *Richelieu ... op. cit.*, p. 41.

191 BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 611 ; lettre du cardinal Bufalo à Aldobrandini, 22 février 1604. Le prédécesseur de Richelieu est François Yver, qui administre l'évêché après la résignation faite par le frère de Armand-Jean, Alphonse de Richelieu : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 53-54 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 1606 (dans les 25 premiers jours de décembre), note 3. BERGIN Joseph, *Pouvoir et fortune ... op. cit.*, p. 186-187.

192 BnF, ms. fr. 18001, fol. 447 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 53-54 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 1606 (dans les 25 premiers jours de décembre). BLET Pierre, *Richelieu et l'Église*, Versailles, Via romana, 2007, p. 11-12.

envisagée dès 1604, avait subi les conclaves successifs de 1605. C'est pourquoi, profitant de l'envoi du cardinal de Joyeuse à Rome (nous y reviendrons dans le chapitre 6), le roi de France demande que cette nomination soit appuyée par le protecteur des affaires de France à Rome<sup>193</sup>. Le 18 décembre 1606, le cardinal de Givry propose en consistoire la nomination de Richelieu à l'évêché de Luçon<sup>194</sup>, après que la dispense d'âge ait été accordée par un bref du 9 décembre :

« Le frere de mon[sieu]r de Richelieu que VM a nommé a Levesché de Lusson estant venu depuis quelques iours icy pour obtenir les bulles du[dit] Evesche et s'estant trouvé beaucoup moins aagé quil ne convient pour avoir ceste dignité, Croyant que c'estoit chose qui seroit agreable a VM pour les services des siens et sa capacité (qui surpasse son aage) Jay faict instance a sa sain[te]te de le dispenser pour laage, et bien que cela ne se fust point encore faict pour personne si eslongnée du temps qui luy manquoit, sa sain[te]te pour le respect de VM et pour la capacité qu'elle a trouvée au[dit] s[ieu]r Evesque en deux fois quil luy a parlé (ou il sest tres bien porté) elle luy a accordé la[dite] grace pour l'aage ; et pour la luy faire toutte entiere, sa sain[te]te luy a aussi donné ses bulles gratis »<sup>195</sup>.

En effet, il faut remplir un certain nombre de conditions pour être nommé à un évêché : d'abord avoir un diplôme en théologie (que Richelieu va terminer après sa nomination), avoir vingt-sept ans (il en a vingt-et-un) et qu'il soit prêtre depuis six mois au minimum<sup>196</sup>. Or l'obtention de la dispense de l'évêché de Luçon s'est faite sans difficulté. Si le pape a répondu favorablement à une demande royale, c'est surtout grâce aux mérites que Richelieu a montré, ce qui a rendu la dispense d'autant plus aisée pour Paul V :

« Mais aussi qu'ayant depuis parlé plusieurs fois aud[it] Evesque, elle l'auroit recogneu si plein de pieté, de doctrine, et de merite, qu'elle estoit bien aise d'avoir

---

193 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 54 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 1606 (dans les 25 premiers jours de décembre). *Ibid.*, p. 54-55 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 1606 (dans les 25 premiers jours de décembre).

194 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 101-102 ; AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 44, fol. 87v ; AAV, Arch. Consist., Acta Vicecanc. 15, fol. 29v. GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica ... op. cit.*, p. 225. Pendant cette année-là, Richelieu accélère sa formation religieuse : HANOTAUX Gabriel, *Histoire du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, p. 81.

195 BnF, ms. fr. 18001, fol. 447 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606. BLET Pierre, *Richelieu et l'Église, op. cit.*, p. 14-15. Le roi remercie le cardinal-neveu pour cette exemption : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 115-116 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 4 mars 1607. Pour la version italienne : AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 98.

196 PÉRARD CASTEL François, *Traité sommaire de l'usage et pratique ... op. cit.*, p. 378-386 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 39.

employé ses graces en un tel subiet, auquel elle souhaitait que VM voulut (en luy continuant les siennes) se servir de luy en sa profession, comme sa sain[te]té len jugeoit fort capable »<sup>197</sup>.

Des qualités qui sont également relevées par Charles de Neufville : « cest un jeune home quj promet beaucoup et duquel le pape ma plusieurs fois parle avec beaucoup d'estime et en tres bons termes »<sup>198</sup>. Richelieu souhaitait profiter de son avantage pour briguer l'évêché de Poitiers qu'il convoitait, avant d'en être dissuadé par d'Halincourt<sup>199</sup>. Nous ne savons pas beaucoup de choses de son séjour romain, mais il entretient ensuite de bonnes relations avec Charles de Neufville, preuve que leur rencontre à Rome s'est bien déroulée.

Le 17 avril 1607, le cardinal de Givry le sacre évêque<sup>200</sup>. Après quelques mois passés dans la Ville Éternelle, Richelieu prend la route de Paris pour terminer ses études de théologie<sup>201</sup>, avant de prendre possession de son évêché de Luçon l'année suivante (décembre 1608), qu'il va occuper pendant quinze ans (1608-1623)<sup>202</sup>. Il prend sa charge d'évêque très à cœur<sup>203</sup>, étant alors le suffragant de l'archevêque de Bordeaux François d'Escoubleau de Sourdis<sup>204</sup>.

---

197 BnF, ms. fr. 18002, fol. 35 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1607. Paul V a-t-il été jusqu'à dire qu'il était fourbe, comme le rapporte Tallemant des Réaux, G. Hanotaux et F. Hildesheimer à l'occasion de la tromperie qu'aurait faite Richelieu sur son âge ? Nous n'avons trouvé aucune autre mention de cette parole dans les correspondances : HANOTAUX Gabriel, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, p. 83 ; HILDESHEIMER Françoise, *Richelieu*, *op. cit.*, p. 35 ; TALLEMANT DES RÉAUX Gédéon, *Les Historiettes ... op. cit.*, vol. 1, p. 345. Par contre, jamais Paul V n'a prophétisé qu'il serait « un habile politique » plus tard : BLUCHE François, *Richelieu op. cit.*, p. 42.

198 BnF, ms. fr. 18002, fol. 54 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607.

199 L'évêché de Poitiers étant recherché par Sully, Charles de Neufville lui a conseillé de se renseigner avant de le briguer car sinon il n'a aucune certitude de l'obtenir malgré les assurances de l'évêque alors en place : BnF, ms. fr. 18002, fol. 54 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607. Sully fait ici démonstration de son ambition : BLUCHE François, *Richelieu ... op. cit.*, p. 40. Pour les prétentions de Sully sur les bénéfices ecclésiastiques (pas seulement dans le diocèse de Poitiers) : ARISTIDE Isabelle, *La fortune de Sully*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1990.

200 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 54 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 1606 (dans les 25 premiers jours de décembre). BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 73 ; BLET Pierre, *Richelieu et l'Église*, *op. cit.*, p. 15 ; BLUCHE François, *Richelieu ... op. cit.*, p. 41 ; PERRAULT Charles, *Les hommes illustres ... op. cit.*, vol. 1, p 2 ; PONCET Olivier, *la France et le pouvoir pontifical ... op. cit.*, p. 222. C'est bien Givry et non Paul V comme le signifiait F. Hildesheimer : HILDESHEIMER Françoise, *Richelieu*, *op. cit.*, p. 35.

201 Et pour y mener une vie de courtisan à la cour du roi : HILDESHEIMER Françoise, *Richelieu*, *op. cit.*, p. 37.

202 BLET Pierre, *Richelieu et l'Église*, *op. cit.*, p. 15-16 ; BLUCHE François, *Richelieu ... op. cit.*, p. 48 et 360 ; HANOTAUX Gabriel, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, p. 86-88.

203 DEGERT Antoine, « Le chapeau du cardinal de Richelieu », *art. cit.*, p. 228.

204 BLET Pierre, *Richelieu et l'Église*, *op. cit.*, p. 17 ; PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 1, p. 142 ; RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis ... op. cit.*, p. 2.

### 23) Garantir la nomination du général de l'ordre de S<sup>t</sup> François.

Derrière cette nomination se trouve en toile de fond l'opposition franco-espagnole. Le cardinal Visconti, espagnol et protecteur de l'ordre, fait tout son possible pour compromettre l'élection du nouveau général de l'ordre à la Pentecôte 1608 où un seul postulant est désigné, le vicaire général de l'ordre, français, le Père Guillaume Hugon<sup>205</sup>. Fait évêque le 20 août 1607<sup>206</sup>, il a été nommé à cette charge de vicaire par l'ambassadeur français : « come Jay par laulthorite du roy fait p[ou]rvoir icy de loffice de vicaire general »<sup>207</sup>. Cette charge est la porte d'accès au généralat de l'ordre (« ceux qui sont arrivez en la charge ou il est ont accoustumé destre faitz generaux »)<sup>208</sup>.

Ce choix permettait d'ôter cet ordre des mains des Espagnols : « Japprens, Sire, que les Espagnolz sui se voyent par cestuy cy frustrez dud[it] generalat quilz ont conservé en leurs subiectz depuis plusieurs annees »<sup>209</sup>. Dès le départ, l'opposition avait été envisagée et l'ambassadeur français s'était déjà assuré que le pape laisserait l'élection du général libre malgré les pressions qu'il recevrait indéniablement, d'autant qu'exclure le Père Hugon avec comme seule raison sa nationalité n'était pas acceptable. En outre, il avait suivi toutes les étapes pour parvenir à cet honneur<sup>210</sup>.

Le roi de France ne pouvait pas rester sans réagir et devait se plaindre au pape<sup>211</sup> non pas pour favoriser Hugon, mais pour laisser l'élection libre et empêcher toute pression, papale et surtout espagnole (« laisser la liberté aux religieux comme Il est accoutumée en lad[ite] election »)<sup>212</sup>. D'autant plus que Paul V lui-même a tout intérêt à voir ce Français prendre le généralat de l'ordre, reconnaissant de lui-même ses qualités : « Surquoy elle ma dit beaucoup de bien dud[it] vicaire

---

205 BnF, ms. fr. 18003, fol. 17 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 23 janvier 1608. *Id.*, fol. 11v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608.

206 « Je vous supplie tres humblement, monsieur, vouloir sil vous plaist favoriser le[dit] pere hugon quj est subiet quj merite le gen[er]al de son ordre fust il y a deux jours fait evesque par le pape » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 287v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607. *Id.*, fol. 310 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 septembre 1607.

207 BnF, ms. fr. 15579, fol. 75v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608. BnF, ms. fr. 18003, fol. 11v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608. *Id.*, fol. 17v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 23 janvier 1608.

208 BnF, ms. fr. 18003, fol. 24 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608.

209 *Id.*, fol. 11v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608. Avant de désigner le père Hugon et si Charles de Neufville souhaitait y nommer un français, il était envisagé d'y nommer un Italien, car le but restait d'ôter absolument cette charge des mains espagnoles : BnF, ms. fr. 18002, fol. 118v-119 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 avril 1607 (annexe 30).

210 BnF, ms. fr. 18001, fol. 417v-418 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 29 novembre 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 287v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607. *Id.*, fol. 374v-375 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 12 décembre 1607. BnF, ms. fr. 15579, fol. 75v-76 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608.

211 AAV, F.B., Ser. I, 636c, fol. 12v-13 et 25v-26 ; lettres du roi Henri IV à Paul V, 8 janvier et 19 février 1608 (annexe 31).

212 BnF, ms. fr. 18003, fol. 24 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608. D'Halincourt conseille même que le roi s'en plaigne au nonce : BnF, ms. fr. 15579, fol. 76v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608. BnF, ms. fr. 18003, fol. 12 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608. *Id.*, fol. 28v-29 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608.

g[é]n[ér]al louant sa prudence et suffisance au maniement de cest ordre depuis quelle luy en avoit donné la charge »<sup>213</sup>. Cette non-intervention dans l'élection est garantie par le pape. La crainte de Charles de Neufville est de voir le cardinal Visconti exploiter la vacance de l'ambassade française pour influencer cette élection<sup>214</sup>. Pour lui, le roi de France doit écrire directement au cardinal espagnol (pour le dissuader en le menaçant de façon couverte) ainsi qu'au cardinal Borghese pour que cette élection ne connaisse pas d'influence, celui-ci ayant accepté de soutenir cette cause auprès de son oncle<sup>215</sup>.

Bien entendu, si le candidat n'avait pas été français, nul doute que Charles de Neufville n'évoquerait cette élection et ne ferait ressentir l'urgence de produire de telles lettres avant son départ, face aux manœuvres espagnoles pour faire échouer cette entreprise. La crainte est renforcée par le congé que le cardinal espagnol a demandé au pape, exerçant alors la fonction de légat dans les Marches (État pontifical), avec l'objectif de venir à Rome à la Pentecôte, il serait donc présent lors du chapitre où le général va être élu. Sa venue pourrait compromettre l'élection d'Hugon : une communication royale directe devient plus qu'urgente<sup>216</sup>. Une stratégie va être mise en place, en lien avec le cardinal-neveu, qui ne souhaite nullement de son côté voir un espagnol être nommé à nouveau général :

« Le Car[din]al Borghese desire que le Roy fasse commander a tous les Religieux de france [...] qui viendront icy a la pantecoste au Chapp[it]re general quilz se joignent tous a luy assurant que cela estant il exclura les Espagnolz du generalat dudit ordre quilz tiennent depuis quelque temps [et] pour lequel ils font toutes sortes de brigues pour y porter envers ung de leur nation qui est maintenant procureur general dud[it] ordre et assure le[dit] sieur Cardinal de faire reussir general un francois ou un Italien subiect du pape En quoy Je croy quil est a propos de lassister Car quant bien Il fera faire un Italien tousiours y gagneront nous plus que sil y avoit ung Espagnol [et] puis aiant este osté le Generalat une fois aux Espagnolz il pourra plus facilement des mains des Italiens retomber un jour en celles des francois Le[dit] Car[din]al desire donc estre assuré sil sera assisté des francois Afin que sur cela Il dresse sa partie »<sup>217</sup>.

---

213 *Id.*, fol. 24 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608. *Id.*, fol. 33v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 21 février 1608.

214 *Id.*, fol. 64 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608.

215 *Id.*, fol. 33-33v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 21 février 1608. *Id.* BnF, ms. fr. 18003, fol. 64-64v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608.

216 *Id.*, fol. 59 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608. *Id.*, fol. 72v-73 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 avril 1608. En avril 1608, le roi de France demande au cardinal de Givry de veiller à ce que l'engagement pris par le pape de laisser l'élection libre soit bien respecté : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 511-512 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 9 avril 1608.

217 BnF, ms. fr. 18003, fol. 73 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 avril 1608. *Id.*, fol. 80-81 ; lettre de Charles

Face à toutes ces brigues, le cardinal Visconti renonce aux siennes, et l'élection du Père Hugon est certaine :

« Je croy quen fin malgre les espagnols, ie laisseray n[ot]re pere hugon [...] assureé du generalat de son ordre de saint francois le car[di]nal vicontj et ses adressants quj faisoient contre le[dit] pere ayans acquiesse come ils ont veu que le pape estoit gaigne de n[ot]re coste et quils ne le pouvoient esbranler, ce que ie croy quil ne sera peu utile p[ou]r le service du roy et bien de ses subiectz quj auront par la la porte ouverte en semblables charges dont ils ont este sj long temps privez<sup>218</sup> »

En mai 1608, après le chapitre de l'ordre, le cardinal de Givry est en mesure d'écrire au roi l'élection d'Hugon comme général de l'ordre de St François<sup>219</sup>. Grâce à ce succès, l'influence française en cour de Rome est grandissante. Défendre les prérogatives royales pour la question des bénéfices ecclésiastiques n'est pourtant pas la seule tâche de d'Halincourt : il doit également défendre les intérêts français lors des promotions de cardinaux ou quand un cardinal entre en conflit ouvert avec une institution royale.

---

de Neufville au roi Henri IV, 2 avril 1608.

218 *Id.*, fol. 100v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 17 avril 1608. *Id.*, fol. 92 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 avril 1608.

219 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 574 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 24 juin 1608.

### 3) Défendre les intérêts du roi de France : les promotions cardinalices et la querelle du cardinal de Sourdis avec le Parlement de Bordeaux.

Comme le soulignent ses instructions, Charles de Neufville doit se tenir informé des promotions cardinalices et en avertir le roi pour qu'il lui transmette les noms des candidats qu'il souhaite élever à la pourpre ; d'ailleurs, un premier candidat y est noté, c'est l'évêque de Clermont<sup>220</sup>. Le collège des cardinaux compte 70 cardinaux (nombre fixé par une bulle du pape Sixte Quint en 1586)<sup>221</sup> et environ une cinquantaine résident à Rome<sup>222</sup>.

« Quand aux promotions de Card[in]aux elles se font en tel temps et en telles saisons que plaise aux Papes, bie[n] qu'il y ayt Bulles des Papes par lesquelles il est expressement ord[on]né que les promotions se feront dans leur quatre temps et non autrement

Mais leur successeur ne s'y so[n]t tousjours voulu reigler ayant f[ai]t promotions selon lexigence des cas et que le bien de leurs affaires la requier »<sup>223</sup>.

Nous ne savons pas si l'auteur de cette *Instruction generale* décrivait la promotion de cardinaux de 1606, quoiqu'il en soit celle faite par Paul V à cette date correspond absolument, puisqu'elle va provoquer une véritable secousse, ayant des échos jusqu'en France et menaçant même la réputation de Charles de Neufville outre-monts.

La première promotion effectuée par le pape Paul V ne concerne qu'une seule personne, son neveu, Scipion Borghese, élevé au cardinalat le 18 juillet 1605<sup>224</sup>. Une promotions sans surprise, pratiquée dans le cadre du népotisme (voir chapitre suivant)<sup>225</sup>. Lors de l'ambassade de Charles de

220 BnF, ms. fr. 17826, fol. 278v-279 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

221 ADAMSON John, *The princely Courts of Europe ... op. cit.*, p. 158 ; DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome : XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2013, p. 74.

222 BnF, ms. fr. 5668, fol. 10v-11 ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2) (l'auteur fixe la limite à 72, ce qui est faux).

223 BnF, ms. fr. 10724, fol. 15 ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de France Tres Chretiens ».

224 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 17 ; AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 44, fol. 36 ; AAV, F.B., Ser. I, 720, fol. 407-408. S'ensuit plusieurs lettres de félicitations pour son accès au cardinalat : AAV, F.B. Ser. II, 431, fol. 24 ; lettre de Castro au cardinal Borghese, 6 septembre 1605. *Id.*, fol. 71-71v ; lettre du cardinal de Gondi au cardinal Borghese, 18 octobre 1605. AAV, F.B., Ser. I, 636b, fol. 3 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 8 août 1605. GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica ... op. cit.*, p. 9.

Sur la vie de Scipion Borghese : BnF, ms. fr. 17874, fol. 60v-61 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V : ai diplomatici pontifici 1605-1621*, Tübingen, M. Niemeyer, 2003, vol. 1, p. 98-111.

225 BnF, ms. fr. 5668, fol. 27-27v ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

Neufville, deux promotions de cardinaux vont avoir lieu : la première, le 11 septembre 1606, où huit nouveaux cardinaux ont été créés, uniquement des Italiens (Maffeo Barberini, Bonifacio Caetani, Bartolomeo Ferratini, Marcello Lante, Orazio Maffei, Giovanni Garzia Millini, Orazio Spinola et Ludovico Torres)<sup>226</sup>, tandis que la seconde a vu l'institution de cinq cardinaux, le 10 décembre 1607, dont le français François de la Rochefoucauld<sup>227</sup>.

À côté des promotions cardinalices, une autre affaire, dont les ramifications sont bien antérieures à notre ambassade, va nécessiter la vigilance de Charles de Neufville. Si nous avons évoqué dans la première partie de ce chapitre la mauvaise intelligence du cardinal de Sourdis, son opposition avec le Parlement de Bordeaux va avoir un écho jusqu'à Rome et va voir se heurter le spirituel et le temporel. Enfin, les questions ecclésiastiques sont tellement cruciales qu'elle nécessitent parfois l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire pour les défendre, à l'image du roi du Kongo, dont son représentant va connaître une fin funeste.

### 31) « M[onsieu]r lambass[deur] a esté trompé »<sup>228</sup> : la promotion de cardinaux de septembre 1606.

Charles de Neufville rapportait, quelques mois avant la promotion de 1606, les manœuvres et tractations autour de celle-ci<sup>229</sup>. Annoncée pour la Pentecôte 1606, elle a lieu finalement en septembre 1606, à l'étonnement général :

« sa sain[te]té a voulu faire la[dite] promotion quinze iours avant les quatre temps ou on a accoustumé de les faire et si inopinément que nul de la cour ne le scavoit ny sans mesme en avoir pris advis d'aucun Cardinal ny au[tr]e que du Cardinal Borghese et du s[ieu]r Jehan Baptiste Borghese qui avec sa sain[te]té la resolurent le soir avant que de la faire et puis la proposa le lendemain au consistoire ou tout le college se trouva merueilleusement surpris de voir ceste nouvelle procedure qui n'avoit iamais este pratiquée. [...] Au sortir dud[it] consistoire mess[ieurs] les Card[in]aux de Givry et du

---

226 Arch. Consist., Acta Vicecanc. 15, fol. 26v ; AAV, F.B., Ser. I, 721, fol. 49-50. BÉNICHOU Léa, « *La más difcultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 248 et 438. GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica* ... *op. cit.*, p. 9-10.

227 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 87 et 152 ; AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 44, fol. 150 ; AAV, F.B., Ser. I, 721, fol. 356. GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica* ... *op. cit.*, p. 10.

228 BnF, ms. fr. 18001, fol. 312v ; lettre de Marquemont à Puisieux, 16 septembre 1606.

229 *Id.*, fol. 121-121v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 février 1606. *Id.*, fol. 126-126v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1606. *Id.*, fol. 134v-135 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1606. *Id.*, fol. 167-167v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 14 mai 1606.

Perron vinrent me trouver et m'apporterent ceste nouvelle, de laquelle i'avoüe, Sire, que ie me trouvoy merueilleusement surpris »<sup>230</sup>.

Cette rapidité serait justifiée par le pape pour se détacher de l'influence des souverains et pouvoir distribuer le chapeau de cardinal à qui il souhaite<sup>231</sup>. Une décision qui mécontenta les cardinaux du Sacré Collège mais qui, surtout, a décontenancé les Français et les Espagnols. D'autant plus que dès l'annonce, c'est sans délai que le pape convoque les nouveaux élus et prend des dispositions pour envoyer le bonnet à ceux qui sont hors de Rome (et d'Italie)<sup>232</sup>. Lors des dépouillements de nos sources, c'est le seul événement pour l'ambassade étudiée pour lequel nous avons trouvé une lettre, signée conjointement des cardinaux français (Givry, Seraphin, Du Perron) et de l'ambassadeur du roi à Rome<sup>233</sup>. Très courte, elle annonce seulement au roi la création de huit cardinaux. Envoyée le jour même de la promotion, il paraît nécessaire avec cet envoi de montrer au roi, par cette déclaration conjointe (peut-être un courrier extraordinaire), la soudaineté de la promotion<sup>234</sup>, dont le roi de France est averti le 29 septembre<sup>235</sup>.

Pour tenter de sauvegarder les apparences face aux Espagnols qui n'ont pas réagi lors de ce consistoire, le cardinal du Perron loue tout de même publiquement Paul V d'avoir élevé cardinal Maffeo Barbarini, alors nonce en France<sup>236</sup>. D'Halincourt se contente de faire la même chose de son côté, et ne montre « aucun mescontente[ente]ment »<sup>237</sup>. Il profite d'une audience pour remercier Paul V de la promotion de Barbarini, mais sans paraître satisfait<sup>238</sup>, avant de visiter les nouveaux

---

230 BnF, ms. fr. 18001, fol. 302-302v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606. Les promotions de cardinaux se faisant obligatoirement lors d'un consistoire secret : BnF, ms. fr. 10724, fol. 15-15v ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de france Tres Chretiens ».

231 BnF, ms. fr. 18001, fol. 302 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606.

232 *Ibid.*, fol. 302v.

233 BnF, ms. fr. 18001, fol. 294 ; lettre de Charles Neufville au roi Henri IV, 11 septembre 1606 (annexe 32).

234 Une situation qui contraste avec celle de décembre 1603 où, cette fois-ci, une promotion annoncée et attendue n'a finalement pas lieu, seul un petit neveu du pape est élevé au cardinalat : BnF, ms. fr. 18001, fol. 54 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Nicolas de Villeroy, 29 décembre 1603. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 285-287.

235 L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 205 ; SAVARE Jean, « Maître Guillaume, fils d'apothicaire et bouffon de roi (XVII<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 57<sup>e</sup> année, n°202, 1969, p. 405.

236 BnF, ms. fr. 18001, fol. 302 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606. BnF, ms. fr. 17874, fol. 64v. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 511 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 11 septembre 1606. Remerciements que le cardinal Du Perron double d'une lettre de félicitations au cardinal nouvellement élevé au cardinalat : *Ibid.*, p. 512. SCHÜTZE Sebastian, *Kardinal Maffeo Barberini später Papst Urban VIII. und die Entstehung des römischen Hochbarock*, Munich, Hirmer, 2007, p. 15.

Il faut noter que Paul V éleva également le nonce en Espagne (Giovanni Garzia Millini) à cette dignité : GIORDANO Silvia, « Tra Roma e Spagna all'inizio del XVII secolo : La nunziatura di Giovanni Garzia Millini (1605-1607) », *Centros de poder italianos en la monarquía hispánica (siglos XV-XVIII)*, MARTÍNEZ MILLÁN José et RIVERO RODRÍGUEZ Manuel (dir.), Madrid, Ediciones Polifemo, 2010, vol. 1, p. 410.

237 BnF, ms. fr. 18001, fol. 303 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606.

238 *Id.*, fol. 308v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606 (annexe 33).

cardinaux pour les féliciter<sup>239</sup>, dans l'attente de consignes plus précises de France<sup>240</sup>.

La rapidité de la promotion de 1606 a provoqué deux réactions différentes. Du côté des Espagnols, c'est la colère qui l'emporte : « les Espagnolz monstrassent destre fort mal contens pour ny avoir en les subietz quilz desiroient »<sup>241</sup>. Pourtant, d'après l'analyse faite par les Français, cette promotion leur ait bien favorable puisque s'ils ne sont pas de nationalité espagnole, les cardinaux italiens ont soit des liens familiaux avec l'Espagne, soit perçoivent des revenus de bénéfices ecclésiastiques espagnols<sup>242</sup>. « L'ambassadeur d'hespagne se plaint aussi que ceste autre pa[ti]on luy a esté celée, [et] fait le mal content de ceste promotion mais tout Rome s'en rit et croit que cest une plaincte artificieuse et concertee pour nous diminuer le pretexte de nous plaindre.<sup>243</sup> »

Du côté des Français, c'est l'étonnement qui reste la réaction dominante et qui revient dans les diverses lettres de d'Halincourt et du cardinal du Perron. À l'origine, le pape avait promis plusieurs fois à Charles de Neufville qu'il n'effectuerait pas de promotion sans le prévenir, « me confiant en ce que sa sain[te]té mavoit plusieurs fois promis de ne iamais faire promotion en laquelle les espagnols eussent plus davantage que VM »<sup>244</sup>. Comme il s'agit là d'un des rôles de l'ambassadeur français à Rome et que la promotion n'est pas favorable au roi, d'Halincourt est très fortement critiqué pour n'avoir pas pu agir. Il est vrai qu'il n'est absolument pas responsable et – comme son homologue espagnol – il a subi la situation. Voilà pourquoi il ne faut pas le blâmer quand nous lisons sa correspondance et que nous pouvons penser qu'il se défend bien vite dans ses lettres :

« Jay un regret extreme, Sire, que cela soit arrivé de la facon mais avec les assurances que lon me donnoit du contraire il estoit impossible de sen garantir ayant mesme sa sain[te]té prevenu le temps de la[dite] promotion comme elle a fait suppliant

---

239 BnF, ms. fr. 18001, fol. 306 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606. Ces cardinaux qui sont « incogneus de conversation » pour Du Perron : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 511 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 11 septembre 1606.

240 Cette élection a été validée par le roi mais sans de grandes effusions non plus : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 18 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 1<sup>er</sup> au 16 octobre 1606. Il les visite de nouveau après avoir reçu des lettres de félicitations du roi de France pour eux, et d'Halincourt a particulièrement retenu la bonne disposition de quelques cardinaux envers la France : BnF, ms. fr. 18001, fol. 384v-385 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 novembre 1606.

241 BnF, ms. fr. 18001, fol. 302v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606. *Id.*, fol. 285-285v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606. Le mécontentement des Espagnols après une promotion cardinalice semble être récurrent : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 202 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 294-296.

242 BnF, ms. fr. 18001, fol. 297v-298 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 16 septembre 1606. *Id.*, fol. 285-293 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606. *Id.*, fol. 302v-303 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606.

243 *Id.*, fol. 297v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 16 septembre 1606. Le cardinal Du Perron pense que ce sont les manœuvres espagnoles qui ont manipulé le pape c'est pour cela qu'il n'est pas plus touché par leurs récriminations : *Id.*, fol. 421-422 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 29 novembre 1606

244 *Id.*, fol. 302v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606. Autre témoignage : *Id.*, fol. 308 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606 (annexe 33).

tres humblement VM de croire qu'il ny a eu aucun manquement de soin ny de vigilance comme tous vos serviteurs le pourront temoigner.<sup>245</sup> »

Le cardinal du Perron se fait l'écho de ces propos : « monsieur L'ambassadeur surpris et moy avec luy de bonne foy et sans qu'il luy fust possible ny a tous les plus prudens hommes du monde d'y pourveoir [...] Mais certes, Sire, il n'y a point eu de faute de nostre part. »<sup>246</sup>. Lui aussi se sent dupé par le pape, ce dernier leur avait promis à l'un comme à l'autre de venir vers eux dès qu'une promotion se profilerait et qu'il veillerait au bon équilibre entre les sujets des deux royautes. Malgré tout, peut-être faut-il prendre avec précaution l'état extrême dans lequel ce cardinal décrit leur réaction, disant « quil en a esté une nuict malade a la mort et moy je nen ay este guere mieux »<sup>247</sup>. Cependant cela ne suffit pas à apaiser les critiques, Philippe de Béthune pense que les justifications de ce cardinal ne servent qu'à camoufler l'incompétence de d'Halincourt qui n'a pas su manœuvrer pour au moins empêcher cette promotion de se faire :

« Et neantmoins si ledit Ambassadeur n'est du tout sans sentiment il faut qu'il avouë avoir receu un des plus signale bon office de vous qu'il en eust peu iamais esperer ayant voulu vous charger les epaules d'une partie de la faute qu'il a commise po[ur] ceste derniere promotion po[ur] laquelle il ny a point de doute quil neust encouru beaucoup de blasme vous ne lui eussiez aydé à l'en exenter »<sup>248</sup>.

Pour les Français à Rome, la volonté de Paul V est clair : il a souhaité resté libre pour élever au cardinalat des personnalités qui renforcent sa famille et ses intérêts (face à l'ancien cardinal-neveu Aldobrandini qui a encore de nombreux partisans)<sup>249</sup>, aux dépens des souverains chrétiens :

« son affection et passion vers ses parents et la grandeur de sa maison en quoy je croy qu'elle est plus portée que ne feut jamais autre qui ayt tenu sa place et que quant elle a faict lad[ite] promotion elle na considerée que son contentement et Interest par[ticuli]er sans penser a la satisfaction ou mescontentement daucun prince »<sup>250</sup>.

245 BnF, ms. fr. 18001, fol. 303v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606.

246 *Id.*, fol. 296v-297 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 16 septembre 1606. D'Halincourt, sachant peut-être que sa version ne serait pas prise au sérieux outre-monts, a demandé aux cardinaux en cour de Rome de montrer dans leurs dépêches qu'il s'agit bien d'une promotion inattendue qui a surpris tout le monde : *Id.*, fol. 309v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606 (annexe 33).

247 *Id.*, fol. 300 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606.

248 BnF, Dupuy 194, fol. 172-172v ; lettre de Philippe de Béthune au cardinal du Perron, 3 janvier 1607.

249 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 533 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 15 novembre 1606. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 18001, fol. 399-399v. *Id.*, fol. 285 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606.

250 *Id.*, fol. 308 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606 (annexe 33). Autre témoignage : *Id.*, fol. 365v-366 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 octobre 1606.

Après n'avoir fait que rapporter les différentes réactions, comment Charles de Neufville peut-il réagir ? Quelques pistes sont privilégiées par les Français : montrer au pape le ressentiment du roi, celui-ci devant montrer au nonce qu'il est blessé voir humilié de cette promotion où aucun Français n'est à signaler<sup>251</sup>. Sans être la volonté du pape, c'est un coup porté à l'influence française qui pourrait lui nuire : « l'accident de nostre belle promotion a frappé un tel coup en ceste court que sil n'est reparé. Il est a craindre qu'il n'apporte un grand declin par de ca a la reputation des affaires de v[ot]re ma[jes]té »<sup>252</sup>. Les rumeurs s'en font l'écho : « Nous ne perdrons pas neantmoins courage po[ur] cest accident encore qu'on croye qu'il ayt presque jetté icy le credit des affaires du Roy par terre »<sup>253</sup>. Enfin, le pape a créé un dangereux précédent et ne pas réagir serait le signe que lui ou ses successeurs pourraient en faire de même à l'avenir<sup>254</sup>. En outre, cette promotion intervient en pleine crise de l'Interdit vénitien et la création d'une congrégation de cardinaux à cette occasion (voir chapitre 6). Pourquoi ne pas en tirer avantage ? C'est l'opinion de d'Halincourt<sup>255</sup>. Des rumeurs circulent que le pape serait prêt à faire une nouvelle promotion à la fin de l'année 1606 pour réparer celle qu'il vient de faire (« On commence aussi à bruire, que le pape pourra faire encore une promotion de Card[in]aux à noel »)<sup>256</sup>.

Charles de Neufville va user de froideur<sup>257</sup>, il ne montre aucune colère ou rancœur au pape, mais ne va pas rester sans rien dire non plus<sup>258</sup> : il décide de passer par le cardinal-neveu en lui faisant entendre que les Français (il reste vague) ne sont pas très contents de cette promotion<sup>259</sup>. En plus d'obtenir des avancées dans l'affaire de l'Interdit et la réparation d'une intrusion dans son logis (voir chapitre 7), Charles de Neufville obtient la confirmation de l'évêché de Sagone pour Pietro

251 *Id.*, fol. 303v-304 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606. Malgré l'intervention de l'entourage de Paul V pour tenter de rassurer les Français, ces derniers restent méfiants sur les liens des nouveaux promus avec l'Espagne : *Id.*, fol. 300-300v ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606.

252 *Id.*, fol. 296 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 16 septembre 1606. Argument qu'il répète à la fin de la lettre (fol. 298) pour provoquer une réaction du roi de France.

253 *Id.*, fol. 300v ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606.

254 *Id.*, fol. 304-304v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606. *Id.*, fol. 308v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606 (annexe 33).

255 *Id.*, fol. 308v-309 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606 (annexe 33).

256 *Id.*, fol. 374 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 2 octobre 1606. Autre exemplaire : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, 1629, p. 515 (datée du 3 octobre). Autre témoignage : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 225-225v ; lettre de Marquemont à Nicolas Brulart de Sillery, 14 novembre 1606 (annexe 34). En décembre, cette échéance est repoussée au temps du Carême : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 542 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 13 décembre 1606 (autre exemplaire : BnF, ms. fr. 18001, fol. 436). D'Halincourt informe le roi qu'aucune promotion n'a été faite à Noël (« Le Pape n'a point fait la promotion des Card[in]aux ces festes comme toute la Cour croyoit quil deust faire ») : BnF, ms. fr. 18001, fol. 461 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 27 décembre 1606.

257 BnF, ms. fr. 18001, fol. 347 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 19 octobre 1606.

258 « Quand il verra quelque empeschement A ce qui desire faire Ny Insistera trop vivement lores quil y eust raison apparente Au[tr]es avec dexterité approuvera leurs raisons en partie & par autres moyens taschera de parvenir a son dessein. » : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 6, « Instruction pour l'ellection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », s.d. (annexe 1).

259 BnF, ms. fr. 18001, fol. 358 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606.

Lomellini<sup>260</sup> ainsi que le gratis de bulles pour un évêché dans le sud de la France.

Ce n'est qu'au début du mois de novembre 1606 que l'ambassadeur de France reçoit le commandement du roi de montrer publiquement au pape son insatisfaction, alors que dans le même temps Paul V tente d'obtenir une avancée dans l'affaire de l'Interdit vénitien<sup>261</sup>. Le pape tente de se justifier en disant qu'il a promu Barberini « qu'elle ne cognoissoit point » mais dont le nom avait été proposé par Charles de Neufville pensant qu'il s'agissait d'un candidat voulu par Henri IV et que les autres candidats sont neutres, annonçant bientôt (tout en restant vague) une nouvelle promotion où cette fois-ci, il est prévu qu'elle soit en faveur des souverains catholiques<sup>262</sup>. Une expression franche et sans détour qui semble être la meilleure façon de parler au pape<sup>263</sup>.

Il y a des règles pour les promotions de cardinaux, celles-ci doivent être effectuées aux quatre-temps<sup>264</sup> et les papes veillent à maintenir un équilibre entre les différents souverains<sup>265</sup>. Or comme le pape Paul V ne semble pas les respecter comme l'a prouvé cette promotion (« Car nous avons icy aff[air]e a un ho[mm]e qui est capable de passer la bulle et f[air]e toutes choses qui luy viendront en fantaisie sans aucun respect »), d'Halincourt ne souhaite pas être surpris : il demande à ce que le roi lui fournisse une liste de noms de futurs cardinaux potentiels pour les proposer au pape<sup>266</sup>. Quant à Du Perron, il n'est plus aussi pressé qu'une nouvelle promotion se fasse : il voit les Espagnols trop proches d'obtenir plus de cardinaux que les Français malgré les assurances du pape, appuyant ses doutes sur une précédente situation qui lui semblait se répéter avec la promotion de 1606<sup>267</sup>. Du côté français, on agit en sous-main pour exclure certains candidats et en favoriser d'autres<sup>268</sup>. Par exemple, d'Halincourt s'efforce de contrer les manœuvres espagnoles qui proposent au pape un candidat de l'empereur du Saint-Empire, qui leur est favorable, dans le but d'augmenter leur « parti »<sup>269</sup>.

---

260 *Ibid.*

261 BnF, ms. fr. 18001, fol. 380 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 novembre 1606.

262 *Ibid.*, fol. 384. BnF, ms. fr. 18001, fol. 402 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 15 novembre 1606. *Id.*, fol. 285 et 286v-287 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606.

263 *Id.*, fol. 421 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 29 novembre 1606.

264 Qui sont les jours marquant le début de chaque nouvelle saison, marqués par l'abstinence et le jeûne : NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 7, p. 425-427.

265 BARBICHE Bernard, « Marie de Médicis, reine régnante, et le Saint-Siège : agent ou otage de la réforme catholique ? », *Le « Siècle » de Marie de Médicis*, FUMAROLI Marc (dir.), Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2003, p. 46.

266 BnF, ms. fr. 18001, fol. 402 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 15 novembre 1606. Instance qu'il renouvelle un mois plus tard puisque les Espagnols commencent à donner des noms alors que lui n'a encore rien reçu : *Id.*, fol. 438v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606. *Id.*, fol. 466 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1606.

D'Halincourt s'informe sur les différents candidats envisagés par les Espagnols comme par exemple Marco Antonio Vittori, capitaine de la garde du pape, qui s'efface au profit de son frère, Jean Baptiste ; or ce dernier est francophile : *Id.*, fol. 446-446v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606.

267 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 542-543 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 13 décembre 1606 (autre exemplaire : BnF, ms. fr. 18001, fol. 436-437).

268 BnF, Dupuy 194, fol. 172v-173 ; lettre de Philippe de Béthune au cardinal du Perron, 3 janvier 1607.

269 BnF, ms. fr. 18001, fol. 461v-462 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 27 décembre 1606. *Id.*, fol. 465v-

En même temps, Charles de Neufville obtient que ça soit d'Abain qui aille en France porter le bonnet pour le cardinal Barberini<sup>270</sup>. D'Halincourt demande au roi de France de le renvoyer à Rome si jamais il ne lui donne pas d'autres charges en France puisqu'il y est très utile et peut l'être encore<sup>271</sup>.

L'Interdit vénitien est désormais ce qui préoccupe le pape, qui ne pense plus à faire de promotion de cardinaux tant que cette affaire n'est pas achevée<sup>272</sup>. En parallèle, les critiques contre d'Halincourt se poursuivent sur sa prétendue inaction lors de cette promotion. C'est dans une lettre adressée à Nicolas de Villeroy en mars 1607 qu'il y répond en trois points : premièrement, il admet bien avoir été averti d'une future promotion mais qu'avec l'Interdit vénitien, il ne pensait pas que le pape la ferait hors des délais traditionnels ; il avait pensé l'évoquer lors d'une de ses audiences or la promotion a été effectuée avant qu'il le fasse et sans annonce, d'où la surprise générale. Deuxièmement, si on lui reproche d'avoir mal agi après cette élection, c'est qu'il n'était pas dans l'intérêt du roi de montrer de la colère (« ressentiment ») comme nous avons vu plus haut ; d'autant plus qu'il a agi de la même façon que le cardinal Du Perron ce qui s'est révélé être la meilleure réaction à adopter. Pour terminer, d'Halincourt ne comprend pas la critique qui lui est faite sur les noms de potentiels à fournir, puisque cette promotion est faite sans avoir été annoncée (« Je ne scay veritablement, monsieur, ce qu'ils veulent dire »)<sup>273</sup>.

Ce n'est qu'en août 1607, après le décès du cardinal Monopoli (dont la mort est peu regrettée par l'ambassadeur français puisque partisan espagnol), que l'intérêt pour une nouvelle promotion revient : « Ceste place de plus qui fait la quatriesme pourra peult estre donner envie au Pape de faire une promotion a quoy jauray loeil a ce que VM y ait si cela advient la part qui luy es deue et que sa sain[te]te ma promise plusieurs fois et me reconfirma encore en ma derniere audience »<sup>274</sup>. Cette disparition fait suite à celle des cardinaux Baronius et de l'évêque de Crémone (peu regretté aussi

---

466 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 128 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 avril 1607.

270 BnF, ms. fr. 18001, fol. 310 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606 (annexe 33). *Id.*, fol. 306v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606. Si les nouveaux promus sont présents à Rome ou à proximité, ils reçoivent le chapeau de cardinal des mains du pape ; sinon, le pape leur envoie un camérier portant le bonnet de cardinal (ce qui n'enlève rien à leur dignité), dans l'attente que le nouveau cardinal vienne à Rome chercher son chapeau : BnF, ms. fr. 5668, fol. 23v-24v ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). BnF, ms. fr. 10724, fol. 15v-16v ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de France Tres Chretiens ». DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe...*, Amsterdam et La Haye, 1739, t. 1, p. 19-30.

271 BnF, ms. fr. 18001, fol. 316v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 septembre 1606.

272 BnF, ms. fr. 18002, fol. 72 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1607.

273 *Id.*, fol. 80-81 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

274 *Id.*, fol. 286 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 août 1607.

par d'Halincourt car partisan de l'Espagne)<sup>275</sup> : de nouvelles places de cardinal sont libres, le pape va être obligé de faire une prochaine promotion, cette fois-ci confirmée pour Noël : « elle la vouloit faire seulement pour les Princes et non pour elle »<sup>276</sup>, à égalité avec les Espagnols<sup>277</sup>.

Cette fois-ci, d'Halincourt peut agir plus sûrement, comme faire échouer une candidature espagnole en profitant de l'absence de leurs représentants lors d'un déplacement du pape à Frascati où l'ambassadeur de France l'a accompagné, tandis que l'ambassadeur d'Espagne n'y était venu qu'un jour pour son audience<sup>278</sup>. Il exclut de même un candidat impérial (en représailles de sa nonciature en Suisse)<sup>279</sup>, Charles de Neufville acceptant en remplacement l'évêque de Strigonia<sup>280</sup>.

La promotion a lieu dans les temps impartis le 10 décembre 1607 avec l'élévation de cinq cardinaux et, cette fois-ci, uniquement des sujets de princes. Se distingue dans cette promotion l'évêque de Clermont, François de la Rochefoucauld, que d'Halincourt met en avant dans ses lettres car c'est le seul français<sup>281</sup>. Une réussite pour les Français puis « quelle na esté faite tant au gust des Espagnols quil l'eussent désiré et quil se la promettoient », même si cela reste négligeable face au poids toujours très important des Espagnols en Curie<sup>282</sup>. Le roi de France apprend la nouvelle quinze jours plus tard et remercie le pape de cette nomination<sup>283</sup>. Le camérier du pape, le comte

---

275 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 155. BnF, ms. fr. 18002, fol. 302 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1607.

276 BnF, ms. fr. 18002, fol. 306-306v (citation : fol. 306v) ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 septembre 1607. *Id.*, fol. 299-299v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 4 septembre 1607. La santé de tous les cardinaux est scrutée, comme celle de l'évêque de Cracovie que tous ont cru mort mais qui finalement guérit de son mal (*Id.*, fol. 341-341v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 octobre 1607), ou celle des cardinaux Montalte et Del Monte qui sont à Naples (*Id.*, fol. 371 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 novembre 1607. *Id.*, fol. 359v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607. *Id.*, fol. 366 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607. *Id.*, fol. 380-380v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607).

277 *Id.*, fol. 316 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 septembre 1607. L'ambassadeur espagnol, allié associé avec celui de l'Empereur du Saint-Empire, tente de l'obtenir avant cette échéance, ce qui s'avère être un échec au grand contentement de d'Halincourt : *Id.*, fol. 313-313v et 320 ; lettres de Charles de Neufville au roi Henri IV et à Puisieux, 2 octobre 1607. Malgré tout, ils continuent d'insister auprès de Paul V pour que cette promotion ait lieu rapidement : *Id.*, fol. 341 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 octobre 1607.

278 *Id.*, fol. 322 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 17 octobre 1607. *Id.*, fol. 325 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 17 octobre 1607.

279 *Id.*, fol. 336v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 octobre 1607. *Id.*, fol. 341 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 octobre 1607.

280 *Id.*, fol. 376-376v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607.

281 « mais parmi ceux de ceste promotion Sire, mons<sup>r</sup> le Car[di]nal de la rochefoucauld y est le plus estime et v[ot]re ma[jes]te bien fot louee de toute ceste court de promouvoir a ceste dignite des subiets de ce merite et qualité » : *Ibid.*, fol. 376v. Il faut signaler qu'il était pressenti depuis la fin de l'ambassade de Philippe de Béthune : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 284. Charles de Neufville indique également au roi qu'il va faire en sorte que le bonnet lui soit envoyé au plus vite par un camérier du pape. Finalement, c'est un Italien que le pape sait serviteur du roi que Paul V choisit pour cette charge, ce qui s'explique aussi par le fait qu'il n'y a pas de camérier de nationalité française qui, d'habitude, est préposé à remplir ce rôle : BnF, ms. fr. 18002, fol. 388 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 décembre 1607. Sur la manière de distribuer la dignité de cardinal : DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe ... op. cit.*, t. 2, p. 4-7. Cette promotion est égalitaire car un seul Espagnol est élevé au cardinalat (le confesseur royal) : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 256.

282 BnF, ms. fr. 18002, fol. 374 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 12 décembre 1607.

283 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 170-171 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 24 décembre 1607. Le pape reçoit aussi

Ferrante Boschetti, est chargé de porter le bonnet de cardinal à La Rochefoucauld<sup>284</sup>.

### 32) Les différents entre Sourdis et le Parlement de Bordeaux et ses échos romains.

À côté des promotions cardinalices, l'ambassadeur français doit s'occuper des échos à Rome d'affaires ecclésiastiques françaises, comme la longue opposition entre le Parlement de Bordeaux, le chapitre cathédrale et le cardinal et archevêque de Bordeaux François d'Escoubleau de Sourdis. La mainmise du Parlement de Bordeaux sur les affaires religieuses n'est pas nouvelle (bénéfices ecclésiastiques, affaires criminelles, questions liées au droit canon ... etc.) et est plus ancien que la mauvaise relation avec le cardinal de Sourdis<sup>285</sup>. Ce dernier (avec son frère Henri qui va lui succéder à cette charge) va être chargé de mettre en place la réforme catholique<sup>286</sup>. Son caractère est connu et l'historiographie se divise entre décrire une figure vertueuses ou absolument détestable ; son impétuosité est un trait commun, ce qui l'a amené à commettre quelques erreurs<sup>287</sup>. Celle que le roi ne lui pardonne pas, c'est de ne pas être resté fidèle aux cardinaux français lors du conclave qui a élu Paul V<sup>288</sup>.

En 1602 éclate l' « affaire des autels », dans le cadre général de l'opposition de l'archevêque avec le chapitre cathédrale de Bordeaux qui se plaint de l'attaque au Parlement et au roi Henri IV<sup>289</sup>. Un texte nous permet de connaître la cause<sup>290</sup>. Le chapitre fait appel au Parlement, qui envoie deux commissaires pour constater la destruction, que Sourdis finit par excommunier après les avoir menacés. Les autels qui avaient été détruits sont rebâties, Sourdis excommunie le Parlement de Bordeaux tout en faisant mettre des grilles autour des autels pour éviter d'autres destructions<sup>291</sup>.

---

les remerciements des ducs de Mantoue et de Savoie qui ont eu chacun un fils élevé à cette dignité : BnF, ms. fr. 18003, fol. 10v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608. Tandis que du côté de l'ambassadeur de France, il n'a rien reçu du roi pour les effectuer au nom du roi à cause d'un retard du courrier : *Id.*, fol. 16 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 23 janvier 1608. Ce qu'il a fait au contentement du pape quelques jours plus tard : *Id.*, fol. 21 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608.

284 BnF, ms. fr. 18002, fol. 397 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 décembre 1607. C'est en octobre 1609 (le 16) que ce cardinal va à Rome pour recevoir son chapeau de cardinal, et pour effectuer ce déplacement il reçoit des instructions : BnF, ms. fr. 4112, fol. 67-69 (le jour d'émission est en blanc dans cet exemplaire, seuls le mois et l'année sont mentionnés) et BnF, ms. fr. 7071, fol. 77-79v (date complète).

285 PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 1, p. 87 *sqq.*

286 *Ibid.*, chapitre II.

287 *Ibid.*, p. 124-127.

288 *Ibid.*, p. 137. Les relations s'améliorent entre les deux et Sourdis va obtenir un avis favorable du roi après lui avoir demandé l'autorisation de repartir à Rome : BnF, Clair. 361, fol. 151 ; lettre du cardinal de Sourdis au roi Henri IV, 28 décembre 1609.

289 BnF, ms. fr. 3460, fol. 71-73 ; requête du chapitre de Bordeaux au roi Henri IV, s.d. RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis ... op. cit.*, p. 50 *sqq.*

290 BnF, ms. fr. 3460, fol. 75-76v ; placet adressé au roi Henri IV à propos du différent entre Sourdis et le parlement de Bordeaux, s.d. Un autre récit (plus court) est cité par PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 2, p. 667-668.

291 PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 2, p. 668.

Ultime affront, les deux commissaires excommuniés sont présents dans l'église lors d'une cérémonie, l'archevêque fait arrêter le service ce qui crée un scandale<sup>292</sup>. Cette affaire est connue à Rome en avril, non pas par une lettre de Sourdis mais par une manière détournée<sup>293</sup>.

Les autels sont rebâtis, cette partie de l'événement est donc réglé ; en outre, les deux commissaires excommuniés sont absous après avoir présenté des excuses à Sourdis<sup>294</sup>. Mais comme l'a relevé B Peyrous, la question a pris une autre échelle : après cette affaire, le cardinal avait écrit au roi de France et au pape pour se plaindre des atteintes du Parlement sur les questions ecclésiastiques<sup>295</sup>. Et malgré une entrevue avec le roi de France, qui l'avait convoqué à la Cour pour s'expliquer avec lui, le cardinal était resté ferme (il quitta même Paris sans prévenir le roi)<sup>296</sup>. Finalement, après les craintes que le conflit s'envenime puisque le pape Clément VIII accordait son soutien à Sourdis, des sanctions papales étaient à craindre sur le chapitre cathédrale<sup>297</sup>. Henri IV demande alors à son ambassadeur de calmer les emportements romains en rappelant que c'est de sa prérogative de régler cette discorde puisque le Parlement de Bordeaux y est mêlé<sup>298</sup>. Finalement, le pape ne met pas en exécution ses menaces et le conflit s'apaisa, marquant un échec pour le cardinal de Sourdis et des tensions durables entre lui et les chanoines, mais également avec le Parlement<sup>299</sup>.

En 1605, Charles de Neufville va recevoir l'écho de cette discorde qui va redémarrer avec un premier événement déclencheur : le 11 décembre 1605, lors de l'ouverture du jubilé de Paul V, les parlementaires se disant être mal placés prirent d'autres sièges et place dans la cathédrale, ce qui scandalise Sourdis<sup>300</sup>. En 1606, ce dernier excommunie un prêtre qui a refusé de répondre à son injonction d'aller s'occuper de sa charge paroissiale, ce prêtre l'ayant délaissé pour demeurer à Bordeaux où il tenait un bénéfice. Le Parlement déclare cette excommunication nulle<sup>301</sup>. En mai

---

292 *Ibid.*, p. 669.

293 BnF, ms. fr. 3492, fol. 37 ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 15 avril 1602. Le cardinal de Sourdis ayant confirmé dans le même temps à Henri IV qu'il n'avait pas diffusé l'affaire, car il ne souhaitait pas le faire sans en avertir le roi, ce que ce dernier lui a interdit de faire : BnF, ms. fr. 5810, fol. 187-188 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 7 mai 1602.

294 L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 220-221 ; PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 2, p. 669.

295 PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 2, p. 669. Le roi en informe son ambassadeur à Rome pour ne pas être surpris si le pape lui en parle, mais en aucun cas c'est lui qui doit engager la discussion sur ce sujet : BnF, ms. fr. 5810, fol. 146-148 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 25 mars 1602.

296 BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 575-576 ; lettre du cardinal Bufalo à Aldobrandini, 6 octobre 1603. PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 2, p. 669.

297 BnF, ms. fr. 3460, fol. 78-78v ; bref du pape Clément VIII au chapitre de Bordeaux, juillet 1602.

298 BnF, ms. fr. 5810, fol. 274-276 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 11 décembre 1602.

299 PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux... op. cit.*, vol. 2, p. 670 *sqq.* Cette crise est d'autant mal perçue par le roi de France alors que ce dernier souhaite que le cardinal de Sourdis se rende à Rome, or il semble prendre « plus plaisir a remuer mesnage en son diocese, qu'a disposer ses aff[air]es pour f[air]e ce voyage » : BnF, ms. fr. 5810, fol. 166 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 23 avril 1602.

300 PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 2, p. 670-671.

301 *Ibid.*, p. 692.

1606, le nonce en France rapporte qu'il souhaite évoquer cette affaire avec le cardinal de Joyeuse, qui lui avait promis d'agir face à ce décret pris par le Parlement qui porte atteinte à la liberté ecclésiastique ainsi qu'à la dignité de cardinal (« mi haveva promessi di essere per impiegar la sua autorità di modo che tal drecreto non apparibbe »)<sup>302</sup>.

S'ensuivit quelques péripéties jusqu'à Noël 1606 où le Parlement n'assista pas à la messe tandis que le cardinal évoqua l'affaire en pleine chaire. Enfin, le 30 décembre, le Parlement rend un arrêt pour dénoncer l'excommunication tandis que Sourdis en fait part au pape et au roi<sup>303</sup>. Cette opposition entre institutions temporelle et spirituelle prend une autre dimension puisqu'elle fait écho à la situation alors en cours à Venise, et le nonce en France ne s'y trompe pas : le parlement de Bordeaux est mis sur la même ligne que les autorités de la Sérénissime, attaquant la prérogative ecclésiastique du cardinal de Sourdis, il est donc impératif d'intervenir et de le défendre<sup>304</sup>. Pourtant, cette opposition n'a pas d'écho à Rome, comme le rapporte Charles de Neufville :

« je suis bien marrj que mons<sup>r</sup> le Car[din]al de sourdis aye voulu en ceste saison disputer son autorite come il a fait et quil y aye este cause de ceste dispute qui est arrivee entre luy et le partement de bordeaux dont lon ne scait encore rien icy mais je me doute bien quil ne se se taschera guieres quil ne sy dist quelque chose a quoy, si lon en parle, Je respondray come il se doit »<sup>305</sup>.

En février 1607, le nonce en France annonce au cardinal-neveu que le cardinal a levé l'excommunication de son côté, tandis que le roi de France a rendu nul (mais pas révoqué) les actes du Parlement pris contre le Sourdis<sup>306</sup>. Paul V reconnaît la part de responsabilité du cardinal de Sourdis : « sa sain[te]te me dist hier qu'elle recognoissoit bien quil y avoit en ceste action quelq[ue] faulte du[dit] card[inal] (duquel elle cognoissoit l'humeur) et ne le vouloit excuser », « sa[dite]sain[te]te disant qu'elle en vouloit escrire au[dit] Card[inal] et luy ordonner de se remettre en tout et par tout ce que VM ordonneroit et commanderoit »<sup>307</sup>. Même si la nouvelle de la fin des

302 « m'avait promis d'user de son autorité pour qu'un tel décret n'apparaisse pas » (trad. personnelle) : AAV, F.B., Ser. II, 636b, fol. 248 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 2 mai 1606.

303 PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, 1995, vol. 2, p. 692-693. Le roi de France avait déjà évoqué l'affaire au Grand Conseil : Arch. Nat. Paris, U//638, fol. 283-285 ; « Du 4 decembre 1606 a paris. Evocation au grand Conseil pour le Cardinal de Sourdis archevesque de Bourdeaulx. » (annexe 35).

304 AAV, F.B., Ser. II, 249, fol. 26-27v ; lettre de Mafféo Barberini au cardinal Borghese, 23 janvier 1607. C'est aussi l'objet de la lettre, anonyme (certainement un cardinal) qui espère que cette opposition va prendre fin en sa faveur : AAV, F.B., Ser. I, 929, fol. 264v-265 ; lettre anonyme au cardinal Sourdis, 1<sup>er</sup> mai 1607.

305 BnF, ms. fr. 18002, fol. 42v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 7 février 1607.

306 AAV, F.B., Ser. II, 251, fol. 145-146 ; lettre du nonce en France au cardinal Borghese, s.d. Une situation qui fait espérer la même issue dans l'Interdit vénitien pour le nonce : AAV, F.B., Ser. II, 249, fol. 109 ; lettre de Mafféo Barberini au cardinal Borghese, 6 mars 1607. Le maréchal d'Ornano a été le conciliateur dans cette opposition : PEYROUS Bernard, *La Réforme catholique à Bordeaux ... op. cit.*, vol. 2, p. 693.

307 BnF, ms. fr. 18002, fol. 142 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 mars 1607. Vu la date, Paul V ne

tensions parvient à Rome, le pape continue à demander au roi de France, par l'intermédiaire de d'Halincourt, la révocation de l'arrêt fait par le Parlement. Le but n'est pas de défendre Henry d'Escoubleau de Sourdis que le pape continue de fustiger (« sa S[ainte]te accusant bien le[dit] Car[din]al et le blasmant »), mais la dignité de cardinal (pouvoir ecclésiastique) qui a été attaquée par un parlement (pouvoir temporel)<sup>308</sup>. D'autant plus que si l'opposition se clôt en France, l'arrêt a été traduit en italien et publié à Venise et vient donc alimenter la crise de l'Interdit vénitien<sup>309</sup>. À l'ambassadeur de France de temporiser auprès du pape en l'assurant que le roi de France va agir pour défendre la dignité de cardinal de Henry d'Escoubleau en faisant révoquer l'arrêt des parlementaires<sup>310</sup>, et ne cédant pas à la pression papale à peine voilée de ne plus faire de cardinaux français (ce qui est en réalité une menace peu réalisable alors que dans le même temps il cherche à augmenter la présence de cardinaux français à Rome)<sup>311</sup>.

Fin juillet 1607, Charles de Neufville a reçu l'évocation faite par le roi de France en son Conseil et qu'il a fait enregistrer au greffe du Parlement de Bordeaux pour garder la trace, pour la postérité, du mécontentement du roi de ce qui a été entrepris contre le cardinal. Cela a été bien reçu à Rome<sup>312</sup> tout en n'étant pas considéré comme le point final de l'affaire, comme cela semble l'être en France<sup>313</sup>. En septembre 1607, c'est la renonciation : « Lon ne parle plus Icy de ce qui sest passé entre la Court de parlement de Bourdeaux [et] Monsieur le Car[din]al de Sourdis voyant bien quil nen fault esperer au[tr]e chose que ce qui a esté fait.<sup>314</sup> »

---

sait pas encore que le roi de France a pris des mesures pour suspendre l'arrêt du Parlement, c'est pour cela que dans cette lettre, d'Halincourt poursuit en montrant que Paul V souhaite qu'il intervienne en faveur du cardinal : « montrant sa sain[te]té desirer seulement que l'autorité et commandement de VM fist cesser ceste poursuite contre le[dit] Card[in]al et que le tout s'assoupiast » (*Ibid.*).

308 BnF, ms. fr. 18002, fol. 120v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux 5 avril 1607 (annexe 30).

309 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 623 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 30 mai 1607. « Le pape est ung peu piqué » à ce sujet : BnF, ms. fr. 18002, fol. 198v-199 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 mai 1607. *Ibid.*, fol. 202v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 mai 1607.

310 BnF, ms. fr. 18002, fol. 210-210v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 mai 1607. Requête papale renouvelée en juillet 1607 : *Id.*, fol. 263v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1607.

311 *Id.*, fol. 227v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 28 juin 1607. *Id.*, fol. 274v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 6 août 1607. *Id.*, fol. 279 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 août 1607.

312 *Id.*, fol. 267-267v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 25 juillet 1607. Celle que nous avons trouvée date du 26 juillet 1607 en France (enregistrée le 6 août) : Arch. Nat. Paris, U//638, fol. 289-291 (annexe 36). Il faut signaler que lors de « l'affaire des autels » de 1602, le roi de France avait également modéré les plaintes et les blâmes envers le cardinal, en espérant qu'il observe une attitude plus modérée pour l'avenir : BnF, ms. fr. 5810, fol. 154 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 25 mars 1602.

313 « Levoca[ti]on que le Roy a faicte de cest affaire a soy [et] a son Conseil leur faict Icy esperer que sa ma[jes]te layt faict pour leur pouvoir donner plus facilement quelque au[tr]e plus grande satisfaction » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 274v-275 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 6 août 1607. *Id.*, fol. 289-289v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607.

314 BnF, ms. fr. 18002, fol. 315v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 septembre 1607.

### 33) Un ambassadeur extraordinaire pour les affaires ecclésiastique : la venue à Rome de Antonio Manuele Nsaku Ne Vunda.

À Sainte-Marie-Majeure, dans la première chapelle de droite en entrant, un baptistère en or retient l'attention de la foule de touristes. En levant la tête sur la gauche, un monument funéraire pourrait retenir leur attention vu la singularité du buste, noir, tranchant avec le reste du décor (planche 1) . L'inscription latine nous livre l'identité de ce buste : il s'agit de Antonui Manuele Nsaku Ne Vunda (ou Dom Manuel), premier ambassadeur noir du Kongo venu au Vatican en 1608. Âgé d'une trentaine d'année, il avait reçu des instructions du roi du Kongo Alvare II en 1604<sup>315</sup> et avait pour objectif de se rendre à Rome et se détacher du Portugal, de son statut colonial et la volonté d'avoir un rapport direct avec la papauté<sup>316</sup>. Après un passage à Lisbonne en novembre 1605<sup>317</sup> et à Madrid où il est retardé, il n'arrive en Italie que le 3 janvier 1608, où il décède<sup>318</sup>.

Outre le buste, une gravure, attribuée à Raffaello Schiaminossi retrace les grandes étapes de l'histoire de la venue Nsaku Ne Vunda dont l'ensemble de la composition rappelle un monument funéraire<sup>319</sup>. Si nous n'avons pas trouvé l'origine de cette gravure, nous pouvons penser qu'elle montre bien la volonté de fixer cette venue singulière d'un ambassadeur africain. Au centre, nous avons le portrait de Nsaku Ne Vunda et plusieurs éléments, autour de ce médaillon, le rattachent à la mort (la croix avec la tête de mort au-dessous, une autre en-dessous). Autour de lui, six scènes sont représentées : en haut à gauche, nous le distinguons agenouillé devant le roi Alvaro, très probablement le moment où il reçoit ses instructions et lettre de créance (« Legatus ad Alvaro Congi rege ad Pontifie missus. ») ; à droite, son arrivée à Rome (à cheval ou peut-être dans la chaise portée) (« Romae in Palatio hospitio susceptus »). Cet ambassadeur, extraordinaire donc, n'est pas accompagné de toute la suite comme les Européens le font : il n'a que 6 membres de sa famille avec lui<sup>320</sup>.

Juste en dessous du médaillon, deux scènes sont représentées, à gauche sa traversée – au milieu d'eaux tumultueuses – pour rejoindre l'Europe, à droite une étape du trajet à cheval qu'il est impossible de fixer précisément (trajet de Lisbonne à Madrid ?). Comme nous ne savons rien de son itinéraire, cela a permis à Wifried N'Sondé de prendre des libertés dans son roman, décrivant les

---

315 Ainsi qu'une lettre de créance : AAV, F.B., Ser. I, 60, fol. 195 ; lettre du roi du Kongo au pape Clément VIII, 13 juillet 1604 (annexe 37).

316 BALANDIER Georges, *Le royaume de Kongo du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2009, p. 62-63.

317 GRAY Richard, « A Kongo Princess, the Kongo Ambassadors and the Papacy », *Journal of Religion in Africa*, 1999, vol. 29-2, p. 147.

318 *Ibid.*, p. 149. BALANDIER Georges, *Le royaume de Kongo ... op. cit.*, p. 63

319 Disponible en ligne (libre de droit) < <https://doi.org/10.11588/diglit.3865#0512> >, la gravure est issue de la digitalisation des volumes (ici vol. 2, p. 503) de Bibliothèque de la cour princière de Waldeck (planche 1) .

320 BAV, Urb. lat. 1076, fol. 27v ; *avvisi* de Cologne, 30 décembre 1607.

tiraillements de l'âme de Nsaku Ne Vunda aux prises avec la traite négrière, l'ambassadeur ayant effectué le trajet d'Afrique en Europe *via* l'Amérique sur un navire négrier, se sortant toujours des pires dangers, Candide noir<sup>321</sup>. Il est certain cependant que ce trajet reste une invention romanesque, car si l'ambassadeur a été retardé et a connu un trajet aussi long (quatre ans), c'est sur la terre ferme, à Lisbonne et Madrid, qu'il a été retenu, où aussi ses premiers ennuis de santé apparaissent et qui le retardent encore davantage<sup>322</sup>.

Enfin, les deux scènes au bas de la gravure rapportent son entrevue avec Paul V, qui lui donne les derniers sacrements (« In articulo mortis à Pont. visitatus, et benedictione munitus »), avant d'illustrer le cortège transportant sa dépouille jusqu'à Sainte-Marie-Majeure (« Funus regia ponpa ad basilicam S. Mariae maioris deductum in Epiphaniae festo »)<sup>323</sup>.

Si les Espagnols, tant pendant le passage de l'ambassadeur du Kongo en péninsule ibérique qu'à Rome même, ont tout tenté pour qu'il ne soit pas reçu du pape en qualité d'ambassadeur, Paul V ne le voyait pas ainsi :

« mais le Pape neantmoins la voulu honorer comme tel luy envoyant au devant et voulant que les Cardinaux et Ambassadeurs y envoyassent et le logeant a S<sup>t</sup> Pierre et avoit resolu de luy faire faire entrée et le recevoir en consistoire public en la sale royale ou ont accoustume destre receuz seulement les Ambassad[eurs] des Roys »<sup>324</sup>.

Il est habituel pour les ambassadeurs de relayer dans leurs dépêches l'arrivée de nouveaux ambassadeurs, encore plus quand ils viennent d'aussi loin ; il en est de même des *Avvisi*. Ce qui rend cette venue singulière, et c'est certainement la raison qui a amené d'Halincourt à l'évoquer dans sa dépêche au roi, c'est qu'il décède à Rome, après être arrivé malade à Civitavecchia. Le pape lui ayant administré les derniers sacrements :

« Mais led[it] Ambassadeur trois jours apres son arrivée icy est mort le Jour des Roys dans le palais du Pape sans avoir eu audience de sa Sain[te]té laquelle scachant son extremité l'alla voir le consola et luy donna sa bened[ict]ion et la faict enterrer solennellement accompagné de toute sa maison et des prelatz de la Cour a s[ain]te Marie major pres la chapelle quy faut faire sa Sain[te]té pour elle et fait estat de luy

---

321 N'SONDÉ Wilfried, *Un océan, deux mers, trois continents*, Arles, Actes Sud, 2020.

322 Il souffre de calculs biliaires : GRAY Richard, « A Kongo Princess ... », art. cit., p. 147-148.

323 BAV, Urb. lat. 1076, fol. 76 ; *avvisi* de Cologne, 20 janvier 1608.

324 BnF, ms. fr. 18003, fol. 3 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608. GRAY Richard, « A Kongo Princess ... », art. cit., p. 149-150.

faire faire une sepulture honorable. »<sup>325</sup>

Ce décès ainsi que la raison de sa venue sont évoqués par le pape lors d'un consistoire secret le 7 janvier 1608<sup>326</sup>. Malgré la fin tragique de son voyage, Nsaku Ne Vunda a porté son message jusqu'à Rome puisque à partir de 1610, Paul V agit en faveur des missionnaires carmélites envoyés au Kongo, qui devient alors une des préoccupations de la papauté<sup>327</sup>.

---

325 BnF, ms. fr. 18003, fol. 3-3v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608. BAV, Urb. lat. 1076, fol. 27v ; *avvisi* de Cologne, 30 décembre 1607. Pour le récit de sa mort, nous renvoyons à l'annexe 38 : *Id.*, fol. 44 ; *avvisi* de Rome, 12 janvier 1608. GRAY Richard, « A Kongo Princess ... », art. cit., p. 149.

326 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 163 ; BAV, Urb. lat. 1076, fol. 44v ; *avvisi* de Rome, 12 janvier 1608.

327 GRAY Richard, « A Kongo Princess ... », art. cit., p. 150.

## Conclusion.

Après les troubles religieux, Henri IV entreprenait le rétablissement de la religion catholiques dans le royaume. Il plaçait, à la tête des évêchés, des hommes capables tels que Richelieu. Les efforts se font aussi à Rome pour rétablir l'image de la France. Pour cela, le roi de France a envoyé à Rome les cardinaux français, leur imposant leur résidence « par-dela » dans le but de lutter contre l'influence espagnole et d'appuyer l'action de l'ambassadeur pour les affaires ecclésiastiques. C'est pourquoi, si certains ecclésiastiques envoyés à Rome ont obtenu un congé pour revenir en France, les rois ne se trompent pas sur l'inévitable rôle qu'ils jouent à Rome. C'est le cas pour Denis Simon de Marquemont : devenu archevêque de Lyon en 1612 Marquemont est renvoyé à Rome en 1617 par Louis XIII pour y soutenir le « parti » français<sup>328</sup>.

Si la question des bénéfices ecclésiastiques demeure la tâche principale de l'ambassadeur, ce dernier doit plus largement lutter contre toute atteinte que la papauté pourrait faire à la prérogative royale, et défendre celle-ci quand des affaires internes au royaume ont un écho jusqu'à la Ville Éternelle (comme l'opposition entre Sourdis et le Parlement de Bordeaux). Les promotions cardinalices ponctuent régulièrement les dépêches des ambassadeurs. Tous ont été confrontés à des difficultés diverses. Ainsi le successeur de Charles de Neufville est confronté à celle faite à l'été 1609, où deux espagnols et un français ont été promus, créant un déséquilibre<sup>329</sup>.

Parmi toutes les questions ecclésiastiques, les trois affaires auxquelles Charles de Neufville s'est attachées plus particulièrement ont été couronnées de succès, malgré les critiques. S'il ne voit pas toujours le fruit du succès, il a avancé les tractations à tel point que son successeur – ou le cardinal de Givry qui assure le lien pendant la vacance d'ambassadeur – n'ont plus qu'à s'occuper des dernières formalités. Charles de Neufville et Richelieu vont se retrouver à Lyon après la mort d'Henri IV, puisque c'est dans cette ville que Louis XIII remet le chapeau de cardinal à Richelieu le 10 décembre 1622 et en tant que gouverneur, nul doute que d'Halincourt assista à la cérémonie<sup>330</sup>. Quant à l'évêché de Metz pour le marquis de Verneuil, ce dernier va le conserver jusqu'au règne de Louis XIV avant de le résigner et de se marier<sup>331</sup>.

---

328 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome suppl. vol. 2, fol. 224 ; lettre du roi Louis XIII à Marquemont, 14 juin 1617.

329 AAV, F.B. Ser. II, 251, fol. 247-247v ; lettre de Roberto Ubaldini au cardinal Borghese, 7 juillet 1609.

330 HÉROARD Jean, *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis 13 (1601-1628) [...]*, Paris Firmin Didot frères fils et C<sup>ie</sup>, 1868, vol. 2, p. 284.

331 BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate ... op. cit.*, p. 37.



## **Deuxième partie :**

**Négocier et défendre les intérêts du roi de France à Rome.**



## Chapitre 4 : Factions et clientèles à Rome : l'ambassadeur comme relais du patronage français.

« (Créon) [...] L'argent, ah ! Maudite engeance, fléau des humains ! Il ruine les cités, il chasse les hommes de leurs maisons; maître corrupteur, il pervertit les consciences, leur enseigne des ruses criminelles, les initie à toutes les impiétés. » (Antigone, Sophocle)

Ayant reconstruit son royaume par la force des armes, Henri IV avait aussi rallié à lui les villes et personnalités par la distribution d'honneur et de sommes d'argent, se basant sur un réseau de clientèle pour rétablir la paix et asseoir sa légitimité<sup>1</sup>. C'est exactement la même politique qu'il va mettre en place, cette fois-ci à Rome, pour restaurer l'influence française. L'ambassadeur devient le distributeur de la faveur royale, chef de file du « parti français » à Rome, en l'absence du cardinal de Joyeuse qui aurait dû assurer ce rôle en tant que cardinal protecteur<sup>2</sup>.

Le terme de « parti » est aujourd'hui discuté pour qualifier les personnalités regroupées et défendant les intérêts français à Rome<sup>3</sup>. Le parti a une visée idéologique, avec une volonté de prise de pouvoir<sup>4</sup>. Qui dit parti dit une union solide et manifeste entre tous les acteurs, or nous le verrons dans ce chapitre, ce n'est pas le cas parmi les Français. A. Pialoux a montré que le terme faction est utilisé dans les conclaves pour décrire les différents groupes<sup>5</sup>. De plus, Thomas J. Dandeleit voit dans une faction un groupe qui n'est pas animé par une idéologie, qui rassemble de nombreux

---

1 Voir l'étude de : FINLEY-CROSWHITE Annette, *Henry IV and the towns : the pursuit of legitimacy in French urban society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999. KETTERING Sharon, *Patrons, brokers and clients in seventeenth-century France*, Oxford, Oxford university press, 1986, p. 232-236.

2 BnF, ms. fr. 3172, fol. 55-55v ; « Instruction de Mons[igneur] Le Cardinal de Joyeuse, s'en allant résider Protecteur en Cour de Rome 1586 ». NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, H. Champion, 1908, p. 425 ; TALLON Alain, « Diplomatie, réforme, réforme catholique et conscience nationale : la papauté au miroir de la monarchie française pendant les guerres de religions », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1999, p. 28.

Pour l'étude de ce rôle du cardinal-protecteur espagnol (le cardinal Zapata pendant notre étude) : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » : *l'ambassade d'Espagne à Rome sous Philippe III (1598-1621)*, thèse en littératures, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016, p. 116 et 126 *sqq* ; DANDELET Thomas James, « Spanish Conquest and Colonization at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1555-1625 », *The Journal of Modern History*, vol. 69, n°3, 1997, p. 494-496.

3 PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne, p. 78 *sqq*.

4 « On doit entendre par parti des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances – idéales ou matérielles – de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels, ou de réaliser les deux ensemble. Ils peuvent constituer des associations éphémères ou permanentes » : WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Plon, 1971, vol. 1, p. 371.

5 PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 133-134.

acteurs recherchant des ressources matérielles, ces individus étant liés par une relation contractuelle<sup>6</sup>. Ce type de relation est « caractérisé par une adhésion instable, une durée incertaine, un leadership personnalisé, un manque d'organisation formelle et par une plus grande préoccupation pour le pouvoir et le butin que pour l'idéologie ou la politique »<sup>7</sup>. C'est pour cela que dans notre chapitre, nous avons fait le choix d'utiliser le terme de faction, qui correspond mieux.

Suite aux guerres de Religion, le prestige français en cour de Rome est très faible, ce qui a amené Pierre de Gondi à avoir cette parole : « Je trouve sy peu de gens affectionnez au Roy, que quasi il semble que son nom y soit estainct »<sup>8</sup>. L'objectif de l'ambassadeur est de rétablir la puissance française à Rome pour pouvoir influencer les conclaves dans le but d'avoir un pape francophile ou, au moins, un pape qui est relativement détaché des Espagnols<sup>9</sup>.

La papauté, après s'être farouchement opposé à Henri IV, a trouvé son intérêt dans l'absolution du roi de France et dans l'entremise de la paix de Vervins. L'influence espagnole commence à être mise en défaut (même si celle-ci reste encore forte) car le Saint-Siège, souhaitant se défaire de cette prépondérance, ne trouve que les Français pour les contrer<sup>10</sup>. Les relations entre la papauté et le roi de France s'améliorent petit à petit depuis l'absolution du roi<sup>11</sup>. En 1604, Henri IV était en capacité

---

6 DANDELET Thomas James, *Spanish Rome (1500-1700)*, Yale University Press, 2001, p. 124.

7 LANDE Carl H., "The Dyadic Basis of Clientelism" ; cité par DANDELET Thomas James, « Spanish Conquest and Colonization ... », art. cit., p. 489. BARRIO GOZALO Maximiliano, « La Embajada de España ante la corte de Roma en el siglo XVII. Ceremonial y práctica del buen gobierno », *Studia historica. Historia moderna*, n° 31, 2009, p. 238.

8 Lettre de Pierre de Gondi à Nicolas de Villeroy, 30 décembre 1585 ; cité par TALLON Alain, « Diplomatie, réforme, ... », art. cit., p. 27-28. En 1599, le cardinal de Joyeuse faisait un constat similaire : BnF, ms. fr. 3071, fol. 67 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Montmorency, 25 février 1599.

9 BnF, ms. fr. 18001, fol. 390v ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16). DICKERMAN Edmund H, *Bellièvre and Villeroy : Power in France under Henri III and Henri IV*, Providence, Brown University Press, 1971, p. 114-116. Les Espagnols, de leur côté, ont exactement le même objectif : BOURDEU Étienne, « Le souverain, l'argent et l'ambassadeur. Représenter le Roi Catholique dans le Saint-Empire (1610-1620) », *À la place du roi : vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole*, AZNAR Daniel, HANOTIN Guillaume, MAY Niels (dir.), Madrid, Casa de Velázquez, 2014, p. 65-72 ; VAN DER ESSEN Leon, « Le rôle d'un ambassadeur au XVII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire de la diplomatie », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 2-2, 1923, p. 314.

10 BnF, ms. fr. 18001, fol. 391 ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16). BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 194 *sqq.* COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601 – juin 1605)*, Tonneins, G. Ferrier, 1900, p. 221 *sqq.* DUPRONT Alphonse, *La Papauté et l'Église catholique*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1968, p. 97-100.

11 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1848, vol. 4, p. 447-448 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 12 novembre 1595. BnF, ms. fr. 18001, fol. 49 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 3 novembre 1603. BARBICHE Bernard, « Clément VIII et la France (1592-1605). Principes et réalités dans les instructions générales et les correspondances diplomatiques du Saint-Siège », *Das Papsttum, die Christenheit und die Staaten Europas, 1592-1605 : Forschungen zu den Hauptinstruktionen Clemens' VIII*, ANDRETTA Stefano et LUTZ Georg (dir.) Tübingen, 1994, p. 99-118 ; BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 77, 1965, p. 277-278 ; DEGERT Antoine (Abbé), *Le Cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604), Sa vie, ses négociations à Rome*, Paris, librairie Victor Lecoffre, 1894. La correspondance publiée des nonces en France permet de suivre ce rétablissement : BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome, Presses de l'Université Grégorienne, Paris, Editions E. de Boccard 1964 ; HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi, évêque de Modène, 1599-1601*, Rome, École française de Rome & Université pontificale grégorienne, 2002.

de lister des candidats qui allait soutenir les intérêts français mais, pour ce faire, il devenait nécessaire de fournir des efforts pour les associer durablement à ses intérêts (pension et gratification)<sup>12</sup>. Si cette volonté est apparue bien avant l'ambassade que nous étudions ici, c'est grâce à la présence du cardinal de Joyeuse à Rome (1603-1604) que cette politique va être lancée concrètement avec la distribution de pensions<sup>13</sup> ; c'est aussi l'objectif des envois de cardinaux dont nous avons parlé au chapitre précédent<sup>14</sup>. Ces deux dispositions ont surpris les Espagnols, qui tentent de les concurrencer grâce à une plus grande distribution de pensions<sup>15</sup>.

Au fur et à mesure des années va se constituer un réseau de fidèles qui deviennent des clients du roi de France, qui se disent liés à lui par l'amitié. Cette dernière reste difficile à mesurer : d'une véritable amitié comme nous l'entendons aujourd'hui à de la politesse mondaine (civilité), en passant par les relations de clientèle<sup>16</sup>. « L'amitié qui est entre les hommes n'est qu'un commerce où

12 DESSERT Daniel, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard 1984.

13 BnF, ms. fr. 18001, fol. 38 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 26 août 1603. BnF, ms. fr. 5811, fol. 383 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Béthune, 20 octobre 1604. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 261 et 341.

14 « persistant tousjours en la deliberation que je vous ay escrite avoir prise denvoyer ceste annee par dela tous lesdicts Card[in]aux et despouser avec plus de soin que jamais le redressement de mon party, et de mes affaires en ladite Cour de Rome suivant v[ot]re bon advis. » : BnF, ms. fr. 5811, fol. 300 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 11 août 1604. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, 1853, vol. 6, p. 698 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 23 février 1605.

Le cardinal du Perron va jusqu'à avancer que la venue des cardinaux français a été souhaitée avec le plus de force par Aldobrandini, pour s'opposer à l'influence espagnole : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, & grand aumosnier de France [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629, p. 275 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 25 janvier 1605. À la fin de l'année 1604, il reçoit les premiers brevets de pension à distribuer en 1605 : BnF, ms. fr. 5811, fol. 400-401 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 3 novembre 1604. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 326-327 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 5 novembre 1604.

BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., 1965, p. 289-291. BnF, ms. fr. 3493, fol. 32 ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 10 mars 1603. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 337 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 30 novembre 1604. Même si dès 1601, Philippe de Béthune distribuait des pensions c'était assez sporadique, cela semblait bien être le moyen qui semblait le plus attractif pour s'attirer des fidélités : BnF, ms. fr. 3492, fol. 4 ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 28 octobre 1601. À la veille de l'ambassade étudiée, le versement des pensions est bien exploité : BnF, ms. fr. 5811, fol. 521 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 8 mars 1605.

15 BÉNICHOU Léa, « *La más dificullosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 221-224 ; VISCEGLIA Maria Antonietta, « Fazioni e lotta politica nel sacro collegio nella prima metà' del seicento », SIGNOROTTO Gianvittorio et VISCEGLIA Maria Antonietta, *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento, "teatro" della politica europea*, Roma, Bulzoni, 1998, p. 81. Un retard qu'il faut tout de même nuancer en rappelant que le patronage espagnol à Rome est plus ancien et davantage ancré que le français, comme l'a analysé T. Dandélet : DANDELET Thomas James, *Spanish Rome ... op. cit.*, chap. 4.

16 AYMARD Maurice, « Amitié et convivialité », *Histoire de la vie privée, Tome 3, De la Renaissance aux Lumières*, ARIÈS Philippe, Paris, Seuil, 1986, p. 455-499 ; BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 71 (« amitié ») ; CONSTANT Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1985, p. 167 ; DURAND Yves, « Clientèles et fidélités dans le temps et dans l'espace », DURAND Yves, *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981, p. 3-24 ; JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989, p. 74-78 ; KETTERING Sharon, « Friendship and clientage in early modern France », *French History*, vol. 6-2, juin 1992, p. 139 et 143 ; LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 28-33 ; REINHARD Wolfgang, « Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, n°2, 2001, p. 59-78 ; VAQUERO Stéphane, *Baltasar Gracian, la civilité ou l'art de vivre en société*, Paris, PUF, 2009, p.

chacun cherche son intérêt »<sup>17</sup>.

La famille Médicis est mentionnée dans les instructions des ambassadeurs avec la volonté de poursuivre leur « amitié » et « affection »<sup>18</sup>. Elles font partie de ces grandes familles italiennes qui vont être attachées à la France, comme les Sforza, parents de la reine Marie de Médicis. Le grand-duc de Toscane s'intéressait au relèvement de la présence française à Rome<sup>19</sup>. Certaines de ces familles vont changer de clientèle, comme le duc de Mantoue ; si en mars 1605 Henri IV voyait ce duc peu satisfait des Espagnols<sup>20</sup>, les liens familiaux vont faire définitivement basculer ce duc puisqu'il est le beau-frère du roi (la duchesse est la sœur de Marie de Médicis)<sup>21</sup>. Au début de l'année 1605, pour se lier un peu plus avec Mantoue, le roi envisage de marier le duc de Bar (récemment veuf après le décès de sa femme, sœur d'Henri IV) à la princesse de Mantoue<sup>22</sup>. Un mariage conclu pendant l'été<sup>23</sup> et dont le contrat est établi au début de l'année 1606<sup>24</sup>. En septembre 1606, la duchesse de Mantoue a fait le déplacement jusqu'à Fontainebleau pour le baptême du Dauphin<sup>25</sup>. En 1607, le roi de France pourvoit le « fils naturel de m<sup>r</sup> le duc de Mantoue » de lettres

---

235-237.

Voir par exemple la lettre envoyée par le cardinal de Givry à Nicolas de Villeroy : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 93 ; 8 février 1605 (annexe 39). Il faut manipuler avec précaution ce terme d' « ami » lorsqu'il est conseillé à l'ambassadeur « d'avoir po[ur] amis sinon tous les Cardinaux au moins la plus grand partie » : BnF, ms. fr. 5668, fol. 27v ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

17 Aristote, *Éthique à Nicomaque*, VIII, 3 ; cité par WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005, p. 210.

18 Ce sont les premières personnes qui vont recevoir la visite de Philippe de Béthune lors de son chemin vers Rome : BnF, ms. fr. 17833, fol. 163-165 ; « Instruction au Sieur de Bethune conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, alla[n]t à Rome pour servir sa Majesté d'Ambassadeur ordinaire auprès du Pape et du saint Siege. En Aoust 1601 ». Par contre, le voyage de d'Halin-court devant se faire rapidement, ils vont devoir se contenter d'une de ses lettres : BnF, ms. fr. 17826, fol. 278-278v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halin-court, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9). C'est également le cas pour son successeur : *id.*, fol. 296-296v ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

Lors du mariage de Côme de Médicis, fils du grand-duc et de la grande-duchesse, Henri IV n'oublie pas de présenter ses félicitations, ainsi que d'avoir bien accueilli Concino Concini : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, 1858, vol. 7, p. 490 ; lettre du roi Henri IV à la grande-duchesse de Toscane, 21 février 1608.

19 BnF, ms. fr. 3488, fol. 10 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 février 1604.

20 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 365 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 7 mars 1605.

21 Éléonore de Médicis décède en septembre 1611 : HÉROARD Jean, *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis 13 (1601-1628) [...]*, Paris Firmin Didot frères fils et Cie, 1868, vol. 2, p. 79.

D'où l'utilité très précieuse de la correspondance de Marie de Médicis en Italie, qui dépasse les lettres de politesse, permettant d'entretenir d'une autre façon un réseau de clientèle, d' « amis » : LECARPENTIER Bénédicte, « La reine diplomate : Marie de Médicis et les cours italiennes », *Femmes & pouvoir politique: les princesses d'Europe, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dir.) Paris, Bréal, 2007, p. 182-192. Elle recommande par exemple Concini qui se rend à Rome et qui est chargé de le visiter, certes par politesse, ce qui contribue toutefois à entretenir les liens : AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 25 ; lettre de Marie de Médicis au cardinal Borghese, 13 mars 1606.

22 BnF, ms. fr. 5811, fol. 475-476 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 15 janvier 1605.

23 BnF, ms. it. 1754, fol. 68v ; lettre d'Angelo Badoer à Venise, 2 août 1605.

24 BnF, ms. fr. 2747, fol. 22v-26v ; « Traicté de mariage de Henry de lorraine Duc de Bar. Avecq Marguerite de Gonzague Princesse de Mantoüe. »

25 En juillet 1606, dès que le légat a été nommé, Charles de Neufville envoyait le sieur Merle (le banquier lyonnais, voir plus loin) pour lui demander d' « estre maraine de la petite Madame » (Christine de France) et de se rendre

de naturalisation<sup>26</sup>. En 1607, le prince de Mantoue représente le roi de France lors du baptême de l'enfant de Carlo Rossy dont Henri IV est le parrain<sup>27</sup>. Enfin, en 1608, Henri IV n'oublie pas d'apporter ses félicitations suite au mariage de François Gonzague de Mantoue avec la fille du duc de Savoie Marguerite<sup>28</sup>, d'autant plus qu'il mécontente très fortement les Espagnols<sup>29</sup>.

Les relations clientélistes sont au cœur même de la société des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, où faire partie de plusieurs clientèles ou de changer de « patron », de « protecteur » est une pratique courante qui ne choque pas : la fidélité peut fluctuer (sauf celle des Français qui doit rester au final due au roi)<sup>30</sup>. Les études sur les réseaux de clientèles et le patronage à l'époque moderne sont nombreuses et, même si elles ne concernent pas directement notre sujet, il n'est pas incohérent de les utiliser ici pour notre réflexion, puisque c'est la même logique qui à l'œuvre<sup>31</sup>. Les cardinaux ayant un train de vie dispendieux à Rome, vendre sa fidélité permet d'obtenir une pension, c'est-à-dire un revenu sûr et régulier, ce qui est loin d'être négligeable pour maintenir son train de vie<sup>32</sup>. Mais il ne s'agit pas seulement de s'attacher les cardinaux, T. Dandélet a montré la très grande

---

pour cela en France : BnF, ms. fr. 18001, fol. 204 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606. Ce sont deux voyages que le sieur Merle fait en Italie, Charles de Neufville demande à Nicolas de Villeroy de le défrayer : BnF, ms. fr. 18002, fol. 87 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

26 BnF, ms. fr. 6633, fol. 275v ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 9 mai 1607.

27 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 435-436 ; lettres du roi Henri IV au duc de Mantoue et à Carlo Rossy, 1607.

28 BnF, ms. fr. 18003, fol. 37 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18). BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 522 ; lettre du roi Henri IV à la princesse de Mantoue, 16 avril 1608. BAV, Urb. lat. 1076, fol. 29-30 ; *avvisi* de Mantoue, 12 janvier 1608. BAV, Urb. lat. 1076, fol. 96 ; *avvisi* de Mantoue, 9 février 1608. RICHER Jean, *Le Mercure Francois ou suite de l'histoire de la paix, commençant l'an M. DC. V. pour suite du septenaire du C. Cayer, et finissant au sacre du Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre Loys XIII.*, Paris, Jean Richer, 1631, avec Privilege du Roy, vol. 1, p. 272-272v.

En même temps, le duc de Savoie marie sa deuxième fille avec le prince de Modène : BnF, ms. fr. 18003, fol. 37-37v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18). *Id.*, fol. 32v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 21 février 1608. RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 273.

29 BnF, ms. fr. 18003, fol. 23 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608. *Id.*, fol. 32-32v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 21 février 1608. *Id.*, fol. 44-44v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1608. *Id.*, fol. 62 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608. *Id.*, fol. 57v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608.

Le duc de Savoie avait demandé au pape de lui envoyer un légat, ce que Paul V a refusé ; de son côté le cardinal Aldobrandini a été invité par le duc « duquel il est fort confident » : *Id.*, fol. 11-11v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608. Ayant différé son départ, le cardinal ne va arriver qu'après la cérémonie de mariage : *Id.*, fol. 62-62v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608. RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 273-273v. Des rumeurs circulent à Rome rapportant qu'Aldobrandini va marier un de ses neveux avec une fille du prince de Modène : BnF, ms. fr. 18003, fol. 71v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 avril 1608.

30 Les Espagnols également ne connaissent pas une faction unie, des fluctuations qui ont été révélées par l'échec espagnol lors des conclaves de 1605 à imposer un pape pleinement espagnol : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 390.

31 BULST Neithard, DESCIMON Robert et GUERREAU Alain (dir.), *L'État ou le Roi : les fondations de la modernité monarchique en France, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996 ; DANDELET Thomas James, « Spanish Conquest and Colonization ... », art. cit., p. 488 ; DANDELET Thomas James, *Spanish Rome ... op. cit.*, p. 122-123 ; HERMAN Arthur L., « The Language of Fidelity in Early Modern France », *The Journal of Modern History*, vol. 67, n° 1, 1995, p. 1-24 ; KETTERING Sharon, « Friendship and clientage ... », art. cit., p. 139-158 ; KETTERING Sharon, *Patrons, brokers and clients ... op. cit.* ; LYTTLE Guy Fitch et ORGEL Stephen, *Patronage in the Renaissance*, Princeton, Princeton University Press, 1981 (notamment p. 47-64).

32 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 223.

variété de statuts des Italiens qui avaient des intérêts plus ou moins proches de ceux des Espagnols<sup>33</sup>.

S. Kettering, dans son étude des clientèles en France à l'époque moderne, distingue deux types de relations clientélistes : la première est directe, entre le client et le patron ; la deuxième est indirecte, avec un intermédiaire entre le patron et le client (*broker*). Cet intercesseur ne se contente pas seulement de faire la transition entre les deux, il peut aussi les influencer (agentivité ou *agency*), il repère les personnes à favoriser et assure la distribution des honneurs<sup>34</sup>. C'est exactement le rôle joué par Charles de Neufville à Rome : client du roi de France, patron de la faction française<sup>35</sup>. Le but de ce chapitre va donc est de saisir le rôle de d'Halincourt au sein de ce système clientéliste, avec une attention particulière portée sur les cardinaux et le premier d'entre eux, le cardinal-neveu. Sans oublier l'intérêt que le roi porte aux envoyés pontificaux en France (légal et nonce). Malgré tout, les tensions au sein de la faction française existent mais il faut les maintenir les plus secrètes possibles, dans le but de maintenir l'image d'unité et de concorde.

---

33 DANDELET Thomas James, « Spanish Conquest and Colonization ... », art. cit., p. 489-491.

34 Que nous pourrions définir par courtier, intermédiaire ; nous continuerons à utiliser le terme anglais pour rester au plus près de l'analyse : KETTERING Sharon, *Patrons, brokers and clients ... op. cit.*, p. 3-4 et 40 *sqq.*

35 BnF, ms. fr. 17826, fol. 261-262 et 264 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9). Il en est de même pour l'ambassadeur espagnol : DANDELET Thomas James, « Spanish Conquest and Colonization ... », art. cit., p. 490-491 ; DANDELET Thomas James, *Spanish Rome ... op. cit.*, p. 125-129.

## 1) « Je veux mettre les deux mains aux affaires de Rome »<sup>36</sup> : une politique clientéliste royale volontariste.

En 1603, la venue annoncée à Rome des cardinaux français réjouissait Marquemont, qui voyait l'avenir s'éclairer pour les Français à Rome :

« nous remettrions sur une faction si gaillarde qu'ou[tr]e l'avantage de f[aire] un pape ou nostre Amy ou au moins neutre, dela apres quand on auroit veu ce que nous aurions peu du conclave, touts les vieulx Car[di]naux commuteroient a se ranger a nous [et] nos affaires reprendroient cete ancienne reputa[ti]on en laquelle elles estoient quand du temps de francois premier [et] de Henry second [et] devant du temps de Louys douzieme les fra[n]cois avoient tant du part en l'Electio[n] du pape.<sup>37</sup> »

Henri IV n'est pas le seul à souhaiter « mettre les deux mains aux affaires de Rome » : c'est une volonté royale soutenue par le cardinal d'Ossat<sup>38</sup>, ainsi que par Rosny et Villeroy<sup>39</sup>. Pour cela, une politique de pension va se mettre en place, avec l'objectif de distribuer des pensions pour « obliger » en retour. Même si les cardinaux sont les premiers visés par cette politique, dans l'objectif toujours d'influencer les conclaves<sup>40</sup>, les laïcs ne sont pas négligés et surtout les familles romaines les plus anciennes (Colonna, Orsini, Conti, Savelli, Farnesi, Sforza, Caetani)<sup>41</sup>. Ces dernières, devant assumer de grands frais de représentation, sont souvent ruinés ou très fortement endettés depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : les pensions représentent une manne non négligeable<sup>42</sup>.

Si le roi de France cherche à étendre l'influence française en Italie, il se pose aussi en protecteur des intérêts des Italiens en France. Par exemple en 1607, il quand il demande à son ambassadeur de d'intervenir pour garantir la jouissance des biens et du titre d'un fils (Pierre Ferrari) après la mort de

36 BnF, Dupuy 504, fol. 126v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 2 décembre 1603.

37 BnF, ms. fr. 18001, fol. 49 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 3 novembre 1603.

38 DEGERT Antoine (Abbé), *Le Cardinal d'Ossat ... op. cit.*, p. 314-316.

39 BnF, ms. fr. 5810, fol. 56 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 22 novembre 1601. BnF, ms. fr. 5811, fol. 119 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 janvier 1604. NOUAILLAC J., *Villeroy ... op. cit.*, p. 414-427.

40 BnF, ms. fr. 3492, fol. 33v ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 1<sup>er</sup> avril 1602.

41 BAV, Barb. Lat. 5569, fol. 8v ; *avvisi de Rome*, s.d. ; BnF, ms. fr. 5668, fol. 10v ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). DELUMEAU Jean, « Les progrès de la centralisation dans l'État pontifical au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, 1961, t. 226-2 1961, p. 405. Les Colonna étant pro-espagnols, les Conti et Caetani les rejoignent au début du règne de Philippe III : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 151 ; DANDELET Thomas James, *Spanish Rome ... op. cit.*, p. 133.

42 DELUMEAU Jean, « Le problème des dettes a Rome au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 4<sup>e</sup>, n<sup>o</sup>1 (Jan. - Mar., 1957), p. 5-32.

son père (Alexandre Ferrari) ; l'obstacle était que le fils réside à Lyon – concentrant alors une grande population italienne, notamment de marchands et de banquiers – et ne souhaite aucunement aller vivre à Castion où est le château familial<sup>43</sup>.

### 11) Les pensions distribuées à Rome pendant l'ambassade de Charles de Neufville<sup>44</sup>.

La distribution de pension est un véritable effort que les souverains doivent fournir pour offrir un montant attractif et payer à temps ce qu'ils doivent. Même si tous les chiffres du coût d'une ambassade sont fragmentaires pour la période qui nous occupe, la distribution de pension fait partie du coût élevé d'une ambassade permanente<sup>45</sup>. Pourtant dans quelques cas, des économies sont réalisées car des honneurs, qui ne coûtent rien, obligent tout autant que le versement d'une pension, comme l'envoi d'un brevet de gentilhomme de la Chambre du Roi pour Claudio Marini, un Génois<sup>46</sup>. Malgré tout, rien ne vaut une pension pour terminer de s'attacher la fidélité d'un Italien (« vous savez que tous ceux de ce pays veulent être attachés par l'intérêt »), ce que Charles de Neufville reconnaît et demande 400-500 écus de pension pour lui<sup>47</sup>.

C'est à l'ambassadeur que revient la tâche de rechercher les futures personnes à pensionner<sup>48</sup>. Parfois, ce sont ces dernières qui se manifestent directement à lui, comme le nouveau secrétaire des

---

43 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 472-473 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 1607. DUBOST Jean-François, *La France Italienne : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997, p. 82.

44 Dans sa correspondance, l'utilisation du jargon est quasi systématique pour évoquer à qui il verse les pensions ; n'ayant pas la correspondance de tous les mots utilisés (Aldobrandini est désigné sous le mois de février par exemple), nous n'avons pas pu retracer entièrement toutes les pensions distribuées pendant cette ambassade à cause de ce langage ; notre étude ne sera donc que parcellaire pour cette partie.

Nous laissons de côté ici les pensions destinées aux cardinaux français, qui ont déjà été étudiées par Bernard Barbiche, pour la période 1605-1610 : BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 288. Nous nous intéressons ici uniquement aux pensions versées aux Italiens dans le cadre de la constitution d'une clientèle.

45 TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle : États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010, p. 157.

46 BnF, ms. fr. 18002, fol. 152v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 mai 1607. *Id.*, fol. 234 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 juin 1607. *Id.*, fol. 254 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607. *Id.*, fol. 270 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 25 juillet 1607. Brevet qu'il reçoit fin juillet ou début août 1607 car d'Halincourt en accuse bonne réception : *Id.*, fol. 275 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 6 août 1607. En septembre, le roi accuse bonne réception de ses remerciements pour ce brevet : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 365 ; lettre du roi Henri IV à Claudio Marini, septembre 1607.

Cet exemple illustre la réflexion que faisait le cardinal Du Perron en 1605 à propos de ces honneurs : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et négociations ... op. cit.*, p. 433 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 18 octobre 1605. C'est que relevait une instruction espagnole (*L'Instruzione per un ministro cattolico*), postérieure à notre ambassade mais écrite au temps de Paul V : « Quant aux membres de la noblesse romaine, donnez-leur des titres : ils ne peuvent être utiles en rien et l'on peut les gagner à peu de frais » ; VAN DER ESSEN Leon, « Le rôle d'un ambassadeur ... », art. cit., p. 315.

47 BnF, ms. fr. 18002, fol. 320v-321 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 octobre 1607. Cette pension doit être versée avec les autres au début de l'année 1608 : *Id.*, fol. 364v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607.

48 Comme Carlo Petrucci, un ingénieur qui a déjà été employé par le roi de France et a bonne réputation : BnF, ms. fr. 18001, fol. 164 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 mai 1606.

brefs (position très intéressante) qui a été nommé en juin 1606 contre un candidat soutenu par l'Espagne. Ancien familier du cardinal d'Ossat, connu des ecclésiastiques français (Marquemont et Seraphin), d'Halincourt mentionne cette nouvelle sympathie en demeurant prudent (« nous congnoistront bien tost par les effects ce q[ui]l aura dans le cœur.<sup>49</sup> »). Il entretient également « par bonnes parolles [et] esperances » les personnalités qui se sont déclarées francophiles et qui attendent une gratification<sup>50</sup>. Enfin, l'ambassadeur ne manque pas de relayer les décès des cardinaux qui ont une sympathie française (pensionnés ou pas), comme celle du cardinal Baronius en juillet 1607<sup>51</sup>.

Accepter ou non une pension est un pari parfois risqué pour les cardinaux : « Un nepveu du Cardinal Pinelli auquel le Roy d'Espagne a envoyé une croix du mesme ordre avec 800 escus de pension est presque resolu de ne l'accepter, craignant que cela ne prejudicie a son advancement aux charges de sa patrie, ce quil dit hier, a un de ses amys qui me l'a rapporté.<sup>52</sup> » Il est très facile dans les rues romaines de connaître à quelle clientèle appartient tel ou tel cardinal, puisque les armes du royaume sont affichées sur leur palais à côté des leurs<sup>53</sup>. Si des revirement de sympathie s'opèrent, certaines attitudes ambiguës sont relevées, sans savoir si c'est un volte-face total ou un égarement passager : « Le Cardonal Doria faict une belle despence, mais on remarque quil n'est courtizé que d'Espagnols, [...] il fit pourtant des ceremonies et courtoisies extraordinaires a monsieur d'Alincourt [...], de quoy tout le monde estoit bien estonné car ce n'est pas trop sa coustume »<sup>54</sup>.

49 BnF, ms. fr. 18001, fol. 195v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 juin 1606.

50 BnF, ms. fr. 18002, fol. 132v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 20 avril 1607.

51 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 155. BnF, ms. fr. 18002, fol. 258 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 juillet 1607. BnF, Dupuy 28, fol. 133-133v ; lettre de Jacques de Sirmond à Nicolas le Fère, 10 juillet 1607. En avril, d'Halincourt relevait déjà son état de santé dégradé : « Le bon homme Car[di]nal Baronius a ce que je viens d'aprendre est fort malade Il ne luy fault pas grand vent pour Labbatre Mais se seroit grande perte [et] g[én]n[ér]alle [et] par[ticuli]ere » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 133v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 20 avril 1607. Une perte annoncée et l'ambassadeur préparait le roi à recevoir la mauvaise nouvelle : « Je doubte que v[ot]re Ma[jes]té perde bien tost ung des bons[et] affectionnés serviteurs quelle aye en ce college qui est le Car[di]nal Baronius. car Il y a huit Jours quil est en tel estat qu'a toute heure on nen attend que la fin, qui sera non seulement perte pour le service de v[ot]re Ma[jes]té mais tres grande pour Leglise [et] pour toute la [Chrét]ienté » ; *Id.*, fol. 231 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 28 juin 1607. Le roi de France avait reconnu au début de cette année les services qu'il lui rendait à Rome : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 86-87 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Baronius, janvier 1607. J. Richer rapporte que le roi de France fit faire une messe à Paris à l'occasion du décès de ce cardinal, « ce que ie n'ay veu faire pour tous les autres Cardinaux qui sont morts à Rome » : RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 175v. GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica [...] Vol. quartum, A pontificatu Clementis Pp. VIII (1592) usque ad pontificatum Alexandri Pp. VII (1667)*, Münster, Monasterii sumptibus et typis Librariae Regensbergianae, 1935, p. 5 ; KERR Lady Amabel, *The Life Of Cesare Cardinal Baronius Of The Roman Oratory*, London et New-York, Art and Book Co. et Benziger, 1898, p. 140-155 ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 263.

52 BnF, ms. fr. 18001, fol. 68v ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1605.

53 BnF, ms. fr. 18002, fol. 347v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 novembre 1607.

54 BnF, ms. fr. 18001, fol. 69 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1605.

Où trouver l'argent pour les pensions ? Puisqu'il faut fournir un montant intéressant et attractif, il ne faut pas que ces pensions grèvent le budget de l'État, ou le moins possible. Il est nécessaire également de faire en sorte que l'origine de cet argent soit acceptable pour la dignité de cardinal. C'est pourquoi dès le départ, les bénéfices ecclésiastiques (évêché et abbaye) vont être utilisés en grande partie comme réserve pécuniaire : soit pourvoyant un bénéfice à un pensionné, soit en prélevant une somme sur le revenu d'un bénéfice (une pension)<sup>55</sup>. Si depuis la pragmatique sanction de Bourges (1438) les bénéfices ecclésiastiques ne peuvent être octroyés aux étrangers<sup>56</sup>, ce sont bien leurs revenus qui vont servir de réserve financière pour les pensions distribuées aux Italiens.

L'archevêché d'Auch et l'évêché d'Angoulême vont être les deux revenus de bénéfices qui vont servir à payer ces pensions<sup>57</sup>, le premier étant la source principale de recettes. Le duc de Nemours qui le possédait a cédé une partie de son revenu au roi, en échange d'un autre pour combler cette perte<sup>58</sup>. Or il va y avoir quelques difficultés concernant le prélèvement des revenus sur cet archevêché. Dès de départ, l'archevêque d'Auch (Leonard d'Estrapes) rechigne à ce qu'une partie du revenu soit prélevé, Henri IV est obligé de le contraindre<sup>59</sup>. En 1606, il fait toujours difficultés à donner son consentement pour le prélèvement des pensions de 1607<sup>60</sup>, occasionnant le retard du versement des pensions, ce qui est pourtant impératif (devant être versées au début de l'année et en juin) :

55 *Id.*, fol. 392v-393 ; « Mémoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16). BERGIN Joseph, *The making of the french Episcopate 1589-1661*, London, Yale university press 1996, p. 142-143 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605)*, Tonneins, G. Ferrier, 1900, p. 243 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique : contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, Letouzey et Ané, 1957, vol. 6, p. 1346-1353 (« pension ecclésiastique »).

En mai-juin 1607, le cardinal de Santa-Croce étant décédé, le roi confirme au neveu qui en hérite qu'il va bien recevoir la pension de 900 livres de l'évêché d'Angoulême et que les dettes du cardinal défunt ne seront pas prélevées sur cette pension (fidéliser le descendant) ; subtilement, le roi lui demande en échange de continuer à conserver ses bons sentiments envers ses intérêts : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 268-269 ; lettre du roi Henri IV à Santa-Croce, mai ou juin 1607. Ce qui a très bien fonctionné : « Larrest Sire quil a vous a pleu estre donné par v[ot]re Conseil en faveur du s<sup>r</sup> Bartolomeo S[an]ta Croce pour estre païé de la pension que vous luy avez donnee sur Larchevesché d'arles ne la pas seullement obligé luy Mais plusieurs Car[di]naux et seigneurs de qualité ses parentz [et] amys qui me lont tesmoigné avec luy. » ; BnF, ms. fr. 18002, fol. 231v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 28 juin 1607. *Id.*, fol. 233v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 juin 1607. Malgré l'arrêt du conseil du roi, l'archevêque d'Arles refuse de verser cette pension : *Id.*, fol. 331 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 octobre 1607.

56 DUBOST Jean-François, *La France Italienne ... op. cit.*, p. 257.

57 Pour le détail des recettes annuelles, nous renvoyons aux tableaux annexe 40. Nous les avons complétés en combinant plusieurs documents mais sans pour autant pouvoir retrouver l'intégralité de tous les versements (cases grisées). Celles qui le sont dans le tableau du détail de versement des pensions est le résultat d'un calcul effectué à partir du montant global de la pension annuelle et du montant que nous avons pu obtenir sur un des deux versements annuels. Si nous avons pris en compte la fin de l'année 1605, nous n'avons pas trouvé d'état des pensions qui nous permettait de connaître celles versées en 1608, d'où l'absence de cette année dans nos tableaux.

58 BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 655-657 ; lettre du cardinal Bufalo à Aldobrandini, 16 janvier 1604.

59 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 336 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 30 novembre 1604.

60 BnF, ms. fr. 18001, fol. 361v-362 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606.

« un chascun de ceux a quj nos pensions ont esté promises comencent a entrer en doute quon ne leur veuille pas tenir ce qui leur en a este promis sj exactement quj leurs avoit este dit et ne pouvez croire, monsieur, combien ce retardement porte icy de preiudice au service du Roy cest p[ou]rquoy je vous supplie tres humblement dj vouloir faire pourvoir sil vous plaist au plustost »<sup>61</sup>.

La situation est d'autant plus problématique que les Espagnols ont offert une rente de 3 000 ducats d'une abbaye en Sicile au cardinal Borghese (neveu du pape), qui l'a accepté, tout en ayant assuré Charles de Neufville que cela ne le fait pas pencher du côté espagnol. Même si le cardinal-neveu a apporté témoignage de sa bonne inclination, il faut que sa pension soit payée prioritairement au plus vite<sup>62</sup>. C'est pour cela que Charles de Neufville a dû emprunter de l'argent pour payer cette pension<sup>63</sup>. Un remboursement de son emprunt et les pensions que l'ambassadeur ne reçoit qu'à la fin février, où il a fait en sorte que le retard n'ait pas porté préjudice au roi (nous n'avons pas plus de détail), tout en rappelant, a nécessité absolue du bon versement de celles-ci<sup>64</sup>, avec un nouveau rappel en juillet pour que cette situation ne se renouvelle pas<sup>65</sup>. Celles de juin sont versées avec un léger retard mais rien de comparable avec la situation de début d'année, elles sont considérées par l'ambassadeur comme avoir été versées dans les temps requis<sup>66</sup>.

En 1607, l'archevêque d'Auch obtient une réduction de la pression des pensions sur les revenus de son archevêché (passant de 24 000 à 18 000 livres, cf tableaux en annexe 40), en échange qu'il prenne à ses frais et dépose avant Noël et de la Saint Jean de chaque année les versements au banquier lyonnais pour qu'elles soient versées dans les temps à Rome<sup>67</sup>. Cet intermédiaire lyonnais est un banquier, qui a pour objectif de centraliser les revenus destinés aux pensions romaines et de fournir des lettres de change pour que celles-ci soient payées à Rome (il s'agissait d'une préconisation du cardinal du Perron)<sup>68</sup>. L'objectif était d'éviter toute incommodité pour le versement

61 BnF, ms. fr. 18002, fol. 40v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 7 février 1607. Déjà, dès décembre 1606, ce retard était perceptible et l'ambassadeur espérait que le versement allait rapidement être régularisé : BnF, ms. fr. 18001, fol. 468v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1606. Peu avant dans l'année, d'Halincourt se lamentait du retard des pensions de juin 1606 et espérait que le versement de celles du début 1607 allaient mieux se dérouler : *Id.*, fol. 371-371v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 31 octobre 1606.

62 BnF, ms. fr. 18002, fol. 7v-8v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 8 janvier 1607. *Id.*, fol. 24-24v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 10 janvier 1607.

63 *Id.*, fol. 15v-16 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 10 janvier 1607.

64 *Id.*, fol. 34v-35 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1607. *Id.*, fol. 60v-61 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607. *Id.*, fol. 74 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1607. *Id.*, fol. 199 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 mai 1607.

65 *Id.*, fol. 212 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 mai 1607.

66 *Id.*, fol. 268 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 25 juillet 1607.

67 *Id.*, fol. 391-391v (annexe 41).

68 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 436 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 15 novembre 1605. Sur la lettre de change comme pratique financière depuis le Moyen Âge : DELUMEAU

des pensions, notamment la conversion des monnaies – comme cela est pratiqué par l'Espagne. Autre avantage de ce système : il est plus aisé de cacher l'origine et le destinataire des sommes, donc de favoriser des personnalités qui souhaiteraient ne pas faire état publiquement qu'ils sont pensionnés par le roi de France<sup>69</sup>. Charles de Neufville mentionne ainsi un certain « Mons<sup>r</sup> Merle » comme banquier lyonnais, dès le début de l'année 1606<sup>70</sup> et lors de toute la durée de son ambassade : « Jay receu aussi par la voye de Monsieur de Merle les [lett]res de change pour acquitter les pentions de ceulx qui desirent les prendre icy Lesquelles jespere de leur faire paier la sepmaine prochaine et retireré de tous les quictances »<sup>71</sup>. Quelques aléas subsistent tout de même, comme en mars 1606 où les lettres de changes envoyées par le banquier lyonnais sont inutiles car adressées à des banquiers romains « qui nont eu moien de les acquiter », d'où la nécessité d'obtenir d'autres lettres adressées à d'autres banquiers (entraînant un léger retard de versement)<sup>72</sup>.

À la fin de l'année 1607, l'archevêque d'Auch surprend Charles de Neufville puisqu'il lui a écrit directement pour connaître les noms de ceux qui reçoivent les pensions issues de son archevêché, et lui envoyer les quittances plutôt que de les verser à Lyon. Si l'ambassadeur ne nous livre pas les raisons de cette manœuvre (même si elle ne peut être que volontaire), d'Halincourt lui demande de ne pas s'en occuper et de verser ce qu'il faut au banquier à Lyon, demandant à Puisieux que le roi veille à ce qu'elles soient versées à temps<sup>73</sup>. Il prévoit du retard<sup>74</sup> dans le versement des pensions de janvier 1608 ce qui se confirme<sup>75</sup>. Cette fois-ci, c'est la pension du cardinal Delfin qui y est assignée qui doit être versée à temps, puisque c'est lui qui prend le relais de la présentation des bénéfices français en consistoire (cf. chapitre précédent) et qu'il ne doit pas souffrir d'un quelconque retard<sup>76</sup>.

Vu le montant prélevé sur l'archevêché d'Auch, un certain nombre de pensions y sont attachées : le maître de la chambre du pape Roberto Ubaldini, les cardinaux Gallo, Pamphili, de Vicence et Delfin, l'archevêque de Sovanne (Sovana), l'évêque de Parme, le camérier<sup>77</sup> du pape Marc Anthonio ; seul la pension de Bevilacqua est attachée à l'évêché d'Angoulême (5 000 livres de revenus, autant que le montant de sa pension), le reste provient des caisses royales (les cardinaux

---

Jean, *La civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud, 1984, p. 209-211 ; VIGNE Marcelin, *La banque à Lyon du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lyon et Paris, A. Rey et Guillaumin, 1903, p. 160-168

69 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 437 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 15 novembre 1605.

70 BnF, ms. fr. 18001, fol. 105-106 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 janvier 1606.

71 *Ib.*, fol. 249 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 août 1606.

72 *Id.*, fol. 139v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1606.

73 BnF, ms. fr. 18002, fol. 330v-331 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 octobre 1607.

74 *Id.*, fol. 365 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607.

75 BnF, ms. fr. 18003, fol. 18 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 23 janvier 1608.

76 BnF, ms. fr. 18002, fol. 386v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 décembre 1607. *Id.*, fol. 394v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 26 décembre 1607. BnF, ms. fr. 18003, fol. 7v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 9 janvier 1608.

77 Un camérier est un ecclésiastique lié au service du pape : NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, 1937, vol. 2, p. 1273-1275.

Borghese, del Bufalo et Aldobrandini, l'archevêque d'Urbain, le neveu du cardinal Baronius Leonardo Baronio, le sieur Michel Angelo Totti)<sup>78</sup>. Une fois qu'il va obtenir la charge de nonce en France, la pension de Roberto Ubaldini n'est plus mise en dépôt à Lyon mais elle lui est versée directement le temps de sa présence en France<sup>79</sup>.

L'argent qui restait à distribuer à Rome pour les pensions de 1605, laissé par Philippe de Béthune et le cardinal de Joyeuse, était gardé par le cardinal du Perron<sup>80</sup>. Une fois toutes ses visites effectuées, Charles de Neufville va le recevoir<sup>81</sup>. Pourtant il s'avère que c'est le cardinal du Perron qui effectuent les derniers versements de 1605 et termine de régler les diverses dépenses non payées par l'ambassade précédente (nous ne savons pas si c'est une demande émanant de Charles de Neufville qui préférerait peut-être s'en remettre à ce cardinal pour clore ce qui restait en suspend de l'ambassade précédente)<sup>82</sup>. En vérité, jusqu'au versement des pensions de janvier 1606<sup>83</sup>, c'est bien lui qui tient les cordons de la bourse et le suivi des versements, allant même jusqu'à tronquer une autre pension pour verser celle du cardinal Borghese<sup>84</sup>. Fort de son expérience depuis le début du versement régulier des pensions, c'est Du Perron qui rappelle la nécessité de ne pas forcément verser des sommes indécentes (« Faire peu de bien à la fois, mais souvent » comme le soulignait Gracián)<sup>85</sup> :

---

78 BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 296. BnF, ms. fr. 18002, fol. 391-391v (annexe 41). BnF, ms. fr. 18002, fol. 401 et 404.

79 BnF, ms. fr. 18002, fol. 404v.

80 5 400 écus ont été laissés par le cardinal de Joyeuse : BnF, ms. fr. 3460, fol. 15. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 370. Il n'a pas rempli son objectif, le roi lui avait demandé de distribuer les 8 000 écus qu'il avait alors à sa disposition : BnF, ms. fr. 5811, fol. 204 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 10 avril 1604.

81 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 399-400 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 3 août 1605. Le cardinal de Joyeuse avait laissé une quittance en juin 1605, qui va donc être reprise par Du Perron : BnF, ms. fr. 3460, fol. 21.

82 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 417-418 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 20 septembre 1605. *Ibid.*, p. 431-432 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 18 octobre 1605. C'est lui qui envoie le rapport de la distribution des pensions pour l'année 1605 : *Ibid.*, p. 436 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 15 novembre 1605.

Les pensions qui ont été distribuées pour la fin de l'année : 1 502 écus pour les cardinaux Delfin, Borghese et Bevilacqua, 752 écus d'or pour le cardinal Gallo ; BnF, ms. fr. 3460, fol. 15. La somme présente dans notre tableau (annexe 40) contient cette pension laissée par Joyeuse ainsi que ce qui a été envoyé de France pour terminer le paiement des pensions de l'année 1605.

83 Même s'il laisse désormais Charles de Neufville s'occuper des pensions, il n'hésite pas à écrire en parallèle à Nicolas de Villeroy pour l'informer des faveurs que son fils accorde, pas toujours aux meilleurs personnes ou pas de la meilleure qualité, comme c'est le cas au début de l'année 1606 à propos d'un certain Leonardo Pontazo qui certes est un Italien qui soutient la cause française, mais qui est de « basse condition » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 92-93v ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 11 janvier 1606.

84 C'est une situation logique suite au changement de pontificat, de voir des pensions diminuer et de nouvelles à distribuer : BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 292. Celle du cardinal Borghese passe de 2 000 livres en 1605 à 13 200 en 1606 et 14 540 livres en 1607.

85 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, trad. de l'espagnol par Amelot de La Houssaie, préf. et annot. par Jean-Claude Masson, Paris, Payot et Rivages, 1994, p. 194.

« Car il y a plusieurs personnes, qui peuvent estre utiles au service de vostre majesté, lesquelles se sentiront fort obligées, les unes de trois cents, les autres de deux cents, les autres de cent, les autre mesme, de cinquante escus, par an, si vostre majesté dispense ses graces proportionnément : Là où elles ne pourroient pas en faire tel estat, si vostre Majesté donne des pensions de mille escus, aux plus simples Prelats »<sup>86</sup>.

La lettre du 4 octobre 1605 est pour nous, la première supplique de l'ambassadeur français (transmise, il est vrai, par le cardinal du Perron) au roi Henri IV pour obtenir l'argent pour les pensions à Noël 1605 et ainsi les verser dans les temps impartis<sup>87</sup>. Un retard de versement « peut faire perdre tout credit » et envoyer le signe que les finances françaises ne sont pas stables (portant atteinte à l'image de puissance), alors que d'un autre côté un versement régulier permet d'installer la confiance et d'attirer d'autres personnes appâtées par une entrée d'argent périodique et ferme<sup>88</sup>. D'autant plus que les finances espagnoles sont en difficultés et qu'il faut exploiter cette faiblesse :

« Les pensions d'Espagne perdent aucunement leur credit, depuis que celles du Roy ont esté distribuees en ceste court, ou force ce sont apperceus quil y avoit trois ans quil n'avoient rien touché de leurs pensions d'Espagne, [...] si sa Maiesté continue elle en ressentira avec le temps de notables effects, et en retirera de grands services. »<sup>89</sup>

Le nouvel ambassadeur d'Espagne apportait avec lui de très nombreuses offres de pension, mais contrairement aux Français, il ne s'agissait pas d'argent comptant (ou du moins de lettres de change) mais de promesse<sup>90</sup>. Nous comprenons alors mieux pourquoi Charles de Neufville mentionne constamment dans ses lettres la nécessité qu'il reçoive à temps les lettres de change pour verser les

---

86 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 432-433 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 18 octobre 1605. Cette modération se retrouve dès le mémoire de 1603 : BnF, ms. fr. 18001, fol. 392v ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16).

87 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 427 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 octobre 1605. Pour la première supplique autonome de de d'Halincourt : BnF, ms. fr. 18001, fol. 56v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 13 décembre 1605 (extrait). À la fin du mois, c'est lui qui reprend complètement le versement des pensions : *Id.*, fol. 59-59v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1605 C'est là qu'il établit son premier état des pensions à verser en 1606 : BnF, ms. fr. 3460, fol. 23-23v (daté du 21 décembre 1605).

88 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 428 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 octobre 1605.

89 BnF, ms. fr. 18001, fol. 128v ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 7 mars 1606. Autres exemples : BnF, ms. fr. 18002, fol. 372 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 novembre 1607. *Id.*, fol. 365-365v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607. AAV, F.B., Ser. II, 487, fol. 3 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 4 janvier 1608.

90 BnF, ms. fr. 18001, fol. 405 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 15 novembre 1606. *Id.*, fol. 349 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606.

pensions, que ça soit pour celles qui doivent être versées en fin d'année<sup>91</sup> ou au cours de celles-ci<sup>92</sup>.

Pour terminer, Charles de Neufville rapporte les manifestations de gratitude et de remerciements des personnalités romaines qui sont honorés d'une pension ou d'une gratification. Il s'agit d'une obligation dans les relations clientélistes, celui qui est le destinataire de l'honneur montre sa gratitude avec l'assurance de rendre cet honneur voire de le surpasser par les actions qu'il va effectuer en retour<sup>93</sup>. C'est Charles de Neufville qui les relaye quand ils n'écrivent pas directement au roi, avec des formules comme : « estre fort obligez de la souvenance que le Roy a d'eulx »<sup>94</sup>. Ne pas témoigner cette gratitude ou ne pas rendre le service attendu est vu comme de l'ingratitude, qui est « le pire crime social et politique » pour l'époque<sup>95</sup>. La conséquence peut être la suspension temporaire ou définitive de la pension, comme nous l'avons évoqué dans le chapitre précédent à propos du cardinal Bevilacqua. Arlette Jouanna a montré que la réciprocité entraînait une certaine mise à égalité car les deux parties y trouvaient un même intérêt (ici un cardinal était assuré d'une rentrée régulière d'argent, tandis que l'ambassadeur était assuré du soutien de ce cardinal)<sup>96</sup>.

## 12) Le cardinal-neveu : le premier client à obtenir.

### *12.1) Le népotisme de Paul V.*

Parmi toutes familles romaines, c'est l'entourage papal qui est le plus guetté et le plus recherché. Tous les événements arrivant à la famille du pape régnant sont connus du roi qui y réagit, comme en 1601 quand Henri IV se joint à la douleur du pape Clément VIII et lui présente ses condoléances après la mort de Giovanni Francisco Aldobrandini, un de ses neveux, décédé dans un accrochage

91 *Id.*, fol. 419 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 29 novembre 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 350 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux 14 novembre 1607.

92 BnF, ms. fr. 18001, fol. 172-172v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 14 mai 1606. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 479 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 23 mai 1606. BnF, ms. fr. 18001, fol. 188v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 13 juin 1606. « Monsieur de Villeroy mescrivant les au[tr]es ne m'avoir peu estre envoyees a cause de ce trouble qui est parmy voz financiers, [et] quil y seroit pourveu au [15]<sup>e</sup> de ce mois, A quoy sil na desia este satisfait je vous prie dy vouloir tenir la main, car desia plusieurs me les dont demandees » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 254 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607.

93 HERMAN Arthur L., « The Language of Fidelity ... », art. cit., p. 12 et 20. JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte ... op. cit.*, p. 66 *sqq.*

94 BnF, ms. fr. 18002, fol. 254 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607. Si les Français distribuent une pension dans le but d'obliger celui qui la reçoit, les Espagnols voient plutôt la pension comme une récompense des services qu'ils rendent : VAN DER ESSEN Leon, « Le rôle d'un ambassadeur ... », art. cit., p. 315. Au-delà de cette différence, nous pouvons dire que l'objectif restait le même.

95 HERMAN Arthur L., « The Language of Fidelity ... », art. cit., p. 13.

96 JOUANNA Arlette, *Le devoir de révolte ... op. cit.*, p. 67-68.

avec les Turcs<sup>97</sup>. Puisque le pape observe une certaine neutralité entre les diverses clientèles et l'équilibre entre Français et Espagnols, ces derniers vont se livrer à une compétition pour pensionner la deuxième personnalité la plus importante après le pape : le cardinal-neveu, Scipion Borghese.

Nous sommes alors à l'apogée de la pratique du népotisme avec Paul V. Une fois le nouveau pape élu, celui-ci choisit un de ses neveux qu'il élève à la dignité de cardinal très rapidement après sa désignation. C'est une pratique à laquelle s'adonne 72% des papes de de Martin V à Clément IX d'après l'étude de W. Reinhard<sup>98</sup>. Occupant la charge de surintendant de l'État ecclésiastique (temporel) à partir du 10 septembre 1605<sup>99</sup>, le pouvoir et l'influence de Scipion Borghese était incomparable par rapport aux autres cardinaux. Le pape peut, avec le népotisme, compenser le caractère électif de la papauté en établissant une apparence de dynastie (rien de comparable toutefois avec les Borgia sous la Renaissance), en disposant des membres de sa famille aux postes clés, aux dépens des cardinaux du Sacré Collège<sup>100</sup>. Cela devait aussi permettre au pape de se détacher de l'influence des autres couronnes<sup>101</sup>. Le cardinal-neveu est le maître de la diplomatie pontificale, c'est lui qui reçoit les lettres envoyées par les légats et nonces<sup>102</sup>. Il concentre entre ses mains une richesse et des pouvoirs qui ne font que s'accumuler : Scipion Borghese a reçu une pension sur les bénéfices ecclésiastiques de 12 000 écus, il est fait surintendant de l'État ecclésiastique<sup>103</sup>, protecteur de l'ordre des Jacobins, et reçoit alors plus de 20 000 écus de pension, ce qui fait dire à d'Abain que « continuant a proportion sera beaucoup plus riche

---

97 BnF, ms. fr. 3458, fol. 12 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 18 octobre 1601. Condoléances présentées aussi au cardinal-neveu le même jour : BnF, ms. fr. 3458, fol. 6. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 204.

98 REINHARD Wolfgang, *Papauté, confessions, modernité*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1998 (p. 63 pour le pourcentage). Le népotisme dure jusqu'en 1692, où le pape Innocent IV rompit l'habitude de promouvoir le neveu : PÁSZTOR Lajos, « L'histoire de la Curie romaine problème d'histoire de l'Église », *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1969, p. 357 ; REINHARD Wolfgang, *Papauté, confessions, ... op. cit.*, p. 89 ; VAN DER ESSEN Leon, « Le rôle d'un ambassadeur ... », art. cit., p. 309.

99 LAURAIN-PORTEMER Madeleine, « Absolutisme et népotisme. La surintendance de l'État ecclésiastique », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1973, t. 131, p. 511.

100 ADAMSON John, *The princely Courts of Europe 1500-1750*, Londres, 1999, p. 160-161 ; BnF, ms. fr. 5668, fol. 17v-18 et 26 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2013, p. 70-74. REINHARD Wolfgang, *Papauté, confessions ... op. cit.*, p. 103.

Si Scipion Borghese est celui qui a reçu le plus d'honneur, Charles de Neufville a relevé la mésentente au sein de la famille Borghese (susceptible d'être exploitée) : BnF, ms. fr. 18002, fol. 303-308v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 septembre 1607.

101 DUPRONT Alphonse, *La Papauté et l'Église ... op. cit.*, p. 73. Paolo Prodi fait remonter cette volonté de se détacher de l'influence espagnole depuis le sac de Rome, tout en ayant la volonté de renforcer la structure interne de l'État ecclésiastique : ADAMSON John, *The princely Courts ... op. cit.*, p.161.

102 Sur l'étude de la correspondance de Scipion borghese : EMICH Birgit et REINHARD Wolfgang, « Les serviteurs du cardinal-neveu Scipione Borghese et le service du pape, 1605-1621 », *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) : Charges, hommes, destins*, JAMME Armand et PONCET Olivier (dir.), Rome, Publications de l'École française de Rome, 2005, p. 334-339. Pour une réflexion sur le rôle du cardinal-neveu comme secrétaire d'État : EMICH Birgit, « Die karriere des Staatssekretärs: das Schicksal des Nepoten ? », *Offices et papauté ... op. cit.*, p. 341-355.

103 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V : ai diplomatici pontifici 1605-1621*, Tübingen, M. Niemeyer, 2003, vol. 1, p. 100.

qu'Aldobrandin »<sup>104</sup>.

Le népotisme permet de garantir l'ascension familiale, dans le cas qui nous occupe ici la famille Borghese<sup>105</sup>. Un autre neveu de Paul V perçoit une pension de 4 000 écus, le frère aîné du pape (Francesco Borghese) reçoit le généralat de l'Église et le commandement des galères papales<sup>106</sup>, tandis que son jeune frère (Jean Baptiste Borghese) est chargé du commandement du château Saint-Ange et de la forteresse d'Ancône, avant de devenir gouverneur du Borgo – le quartier entre le château Saint-Ange et le Vatican<sup>107</sup>. Voici « tout le bien que ce Pape a fait en sa maison »<sup>108</sup>. Tous sont également recherchés par les Français et les Espagnols, et une course effrénée s'engage pour s'attacher les différents membres de la famille Borghese<sup>109</sup>.

La complexité de l'ambassade que nous étudions ici est qu'il faut favoriser le nouveau cardinal-neveu (Scipion Borghese) puisque Paul V est juste élu, tout en maintenant les liens avec l'ancien cardinal-neveu, Pietro Aldobrandini<sup>110</sup> :

104 BnF, ms. fr. 18001, fol. 128v ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 7 mars 1606. Ce qui rejoint une réflexion de l'auteur du mémoire sur la cour de Rome au temps de Paul V : « Et combien qu'il travaille à bon escient po[ur] le bien establir et le faire riche et puyssant comme il l'est desia grandement » ; BnF, ms. fr. 17874, fol. 59. Sur l'impact financier du népotisme : DELUMEAU Jean, « Le problème des dettes ... », art. cit., p. 18-19 ; EMICH Birgit et REINHARD Wolfgang, « Les serviteurs du cardinal-neveu ... », art. cit., p. 334.

105 Cette étude a été menée par W Reinhard : REINHARD Wolfgang, *Papauté, confessions, ... op. cit.*, p. 119-124.

106 BRUNELLI Giampiero, « Al vertice dell'istituzione militare pontificia: il generale di santa Chiesa (sec. XVI-XVII) », *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) ... op. cit.*, p. 483-499.

107 BnF, ms. fr. 5668, fol. 14v et 26 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). BnF, ms. fr. 17874, fol. 61v. ADAMSON John, *The princely Courts ... op. cit.*, p. 162. Sur les frères du pape : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 112 sqq. Quant au gouverneur général de l'armée pontificale, M. Targonne, la charge de surintendant général des forteresses de l'État ecclésiastique est l'occasion pour le roi de France le féliciter pour l'entretenir favorablement : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 304 ; lettre du roi Henri IV à M. Targonne, milieu de l'année 1607.

Jean Baptiste Borghese demande au roi, par l'intermédiaire de Charles de Neufville, une charge ou une gratification, pour le fils de Fabritio Nari, un de ses parents (ce qui lui a été accordé) : BnF, ms. fr. 18001, fol. 419-419v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 29 novembre 1606. *Id.*, fol. 349 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606. *Id.*, fol. 447v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606.

108 *Id.*, fol. 64v ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 13 décembre 1605.

109 À tel point qu'un courrier extraordinaire a dû faire l'aller-retour rapidement entre Rome et Paris, pour connaître les directives royales à ce sujet, les courriers ordinaires étant trop lents et trop risquer de voir les Espagnols en tirer parti : DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 424 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 octobre 1605.

110 GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica ... op. cit.*, p. 4 ; Il fut légat en France en 1600-1601 lors de la paix de Lyon et du mariage de Henri IV et de Marie de Médicis : AAV, F.B., Ser. II, 487, fol. 46 (lettre du roi Henri IV au cardinal Aldobrandini, 7 novembre (1600)) ; BnF, ms. fr. 15473, fol. 67-78 (facultés du cardinal Aldobrandini). BARBICHE Bernard, « Les pouvoirs des légats *a latere* et des nonces en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulla, legatus, nuntius, études de diplomatique et de diplomatie pontificales, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, BARBICHE Bernard, Paris, École des chartes, 2007, p. 295-296 ; BARBICHE Bernard, « Marie de Médicis, reine régnante, et le Saint-Siège : agent ou otage de la réforme catholique ? », *Le « Siècle » de Marie de Médicis*, FUMAROLI Marc (dir.), Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2003, p. 42 ; BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 302-310 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, 1850, vol. 5, p. 340-341 (lettre du roi Henri IV à Aldobrandini, 4 novembre 1600) ; MAMONE Sarah, *Paris et Florence : deux capitales du spectacle pour une reine, Marie de Médicis*, Paris, Seuil, 1990 ; MANFRONI Camillo, « Nuovi documenti intorno alla legazione del cardinale Aldobrandini in Francia, 1600-601 », *Archivio della Società Romana di storia patria*, vol. 13, 1890, p. 101-150 ; RICHARD P., « La légation Aldobrandini et le traité de Lyon, septembre 1600 - mars 1601 », *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, tome 7 (1902), p. 481-509, et tome 8 (1903), p. 25-48 et 133-151. Ensuite, une correspondance s'ouvre entre le roi de France et le cardinal lors d'événements importants comme la naissance

« Quant au Cardinal Borghese [...], seulement diray-je à vostre Majesté, que voyant qu'elle avoit desja destiné & affecté ceste partie, à obliger quelques Cardinaux, & jugeant que l'acquest de cestui-là seul, luy estoit plus utile, que celui d'une douzaine d'autres, & qu'avec luy & le Cardinal Aldobra[n]din, elle se peut rendre maistresse de toute ceste Court »<sup>111</sup>.

## 12.2) Le cardinal-neveu de Clément VIII, Pietro Aldobrandini.

Sous Clément VIII, Philippe de Béthune avait cherché à lier le cardinal-neveu Pietro Aldobrandini avec les intérêts français<sup>112</sup>. À la mort de Clément VIII, le roi s'était reposé sur lui et sur le cardinal-protecteur pour lui présenter – ainsi qu'aux autres membres de la famille Aldobrandini – les condoléances et les offres requises en tel moment et de rassurer l'ex cardinal-neveu de son soutien et de sa protection<sup>113</sup>. Charles de Neufville devait faire de même « pource qu'ordinairement ces nepveux sont chefs d'une grande suite de Cardinaux, et entr'autres de ceulx qui ont esté faicts devant le Pontificat de leur Oncle, c'est à dire qu'ils sont ses creatures po[ur] user du mot propre »<sup>114</sup>. Le cardinal-neveu dispose de sa propre clientèle et même déchu, l'ancien neveu la

du Dauphin : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 515-516 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Aldobrandini, mi-décembre 1601.

111 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 426 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 octobre 1605.

112 « Enfin ledit Sieur de Bethune mettra peine par son industrie et prudence d'acquérir credit tant aupres de sa Sainteté qu'en l'amitié dudit Cardinal Aldobrandini pour pouvoir mieux servir sa Majesté durant le temps de sa Legation. » : BnF, ms. fr. 17833, fol. 174 ; « Instruction au Sieur de Bethune conseiller du Roi en son Conseil d'Estat, alla[n]t à Rome pour servir sa Majesté d'Ambassadeur ordinaire aupres du Pape et du saint Siege. En Aoust 1601 ». COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 19 et 225. Une volonté de bonnes relations qui est également présente lors de la réception du nouveau nonce en France en 1599, successeur du cardinal de Florence : HAAN Bertrand, *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi ... op. cit.*, p. 260 ; lettre du nonce en France Silingardi au cardinal Aldobrandini, 13 mai 1599.

En 1602, une pension est versée à Aldobrandini : BnF, ms. fr. 5810, fol. 351 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 17 novembre 1602. Le cardinal de Joyeuse était chargé d'agir dans le même sens : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 363-364 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 7 mars 1605. Le cardinal de Joyeuse envoyé à Rome en 1604 devait s'attacher le cardinal Aldobrandini et au moins une de ses « creatures » : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 336 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 30 novembre 1604. au début de l'année 1605, son inclination vers la France est confirmée et une pension de 10 000 écus est prévue pour lui : BnF, ms. fr. 5811, fol. 456-460 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 11 janvier 1605. Lors de la mort de Clément VIII, Aldobrandini avait cherché l'appui du roi *via* le nonce en France, et Henri IV avait demandé au cardinal de Joyeuse d'« obliger et joindre à nous tout à fait le dict cardinal Aldobrandin » : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 376 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 16 mars 1605.

113 BnF, ms. fr. 3486, fol. 106-106v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, s.d. BnF, ms. fr. 5811, fol. 532-533 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 16 mars 1605. *Id.*, fol. 576 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 21 avril 1605. *Id.*, fol. 583 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 21 avril 1605.

114 BnF, ms. fr. 10724, fol. 21-21v ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de France Tres Chretiens ». La clientèle d'Aldobrandini est encore importante : « le nombre de ses creatures, est si grand, que l'union d'aucun autre party, ne se peut mettre en balance, avec la sienne. » : DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*,

conserve<sup>115</sup>. Dans le contexte de concurrence avec l'Espagne, il ne serait pas opportun de délaissier Aldobrandini. Ce qui explique qu'aux lendemains des conclaves de 1605, le cardinal du Perron – dans l'attente de l'arrivée de Charles de Neufville à Rome – assure discrètement à Aldobrandini (« usant de toute la discretion, qui m'a esté possible, [...] en secret, & avec serment de n'en dire rien à personne ») de la volonté du roi de France de poursuivre les bonnes relations qu'ils avaient pu avoir du vivant de son oncle, ce que Aldobrandini a très bien reçu d'autant qu'il cherchait de son côté l'appui du roi de France<sup>116</sup>.

Pourtant, il va être quasiment impossible d'obtenir une alliance sûre de ce cardinal, ayant une position très versatile, ce qu'il a démontré dès l'ambassade de Philippe de Béthune qui devait agir avec prudence pour ne pas trop s'avancer à lui faire quelque proposition<sup>117</sup>. Lors de l'envoi des cardinaux français en 1604, le roi espère que le cardinal Aldobrandini va travailler avec Joyeuse comme il l'a annoncé vouloir faire<sup>118</sup>. L'alliance des deux cardinaux est à l'origine de l'élection de Paul V (voir plus loin dans ce chapitre). Malgré tout, si ce cardinal reste affectionné aux Français, ce n'est jamais de façon claire et ouvertement, arguant qu'il est ainsi plus facile pour lui d'être au

---

p. 371 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 28 juin 1605. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 231-232. Lors du premier conclave de 1605, Henri IV avait demandé à ce que les cardinaux français « et au[tr]es mes serviteurs » se joignent avec Aldobrandini : BnF, ms. fr. 5811, fol. 536 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 16 mars 1605 (autre exemplaire : BnF, ms. fr. 3486, fol. 105).

115 BnF, ms. fr. 5668, fol. 26v-27 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). BnF, ms. fr. 17874, fol. 61-61v. EMICH Birgit et REINHARD Wolfgang, « Les serviteurs du cardinal-neveu Scipione Borghese ... », art. cit., p. 333-339 ; REINHARD Wolfgang, « Amici e creature ... », art. cit., p. 59-78 ; REINHARD Wolfgang, *Papauté, confessions ... op. cit.*, p. 104 ; REINHARD Wolfgang, *Paul V. Borghese (1605-1621) : Mikropolitische Papstgeschichte*, Stuttgart, A. Hiersemann, 2009. REINHARDT Volker, *Kardinal Scipione Borghese (1605-1633) : Vermögen, Finanzen und sozialer Aufstieg eines Papstnepoten*, Tübingen, M. Niemeyer, 1984.

116 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 371-372 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 28 juin 1605. BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi et Testi 250, p. 99 ; lettre du roi Henri IV à Aldobrandini, 20 avril 1605. Autres exemplaires : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 405 ; BnF ms. fr. 3460, fol. 10. Cette volonté royale est clairement mentionnée dans les instructions du nouvel ambassadeur : BnF, ms. fr. 17826, fol. 262-262v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

À la fin de l'année 1605, Du Perron confirme au roi de France que le cardinal Aldobrandini s'est bien déclaré pour la France et prend ses distances avec les Espagnols : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 432 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 18 octobre 1605. Charles de Neufville et le cardinal du Perron sont allés voir Aldobrandini à Frascati où ils ont été très bien reçus avec de nombreux témoignages d'affection pour les intérêts français : *Ibid.*, p. 437 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 15 novembre 1605. À la fin de l'année 1606, Du Perron notait que tout Rome savait « quil ne soit françois dedans le cœur, quand mesme il useroit de toutes les dissimula[ti]ons qui luy seroient possibles au contraire » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 399v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 15 novembre 1606. BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 183.

117 BnF, ms. fr. 5810, fol. 136 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 9 mars 1602. *Id.*, fol. 514 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 12 août 1603. ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses et la haute Italie, la lutte pour les Alpes (1598-1610)*, Paris, E. Plon et cie, 1882, p. 123. À la veille des conclaves, Henri IV partageait avec le cardinal de Joyeuse le constat que le cardinal Aldobrandini était attaché à ses intérêts « plus qu'a toute autre chose » : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 363 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 7 mars 1605.

118 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 339-339 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 28 décembre 1604.

service du roi de France<sup>119</sup>. C'est pourquoi Charles de Neufville conseille au roi de ne pas trop le favoriser tant que ses intentions ne sont pas plus certaines, voyant que ce cardinal est vaniteux<sup>120</sup>, pingre et ambitieux (« le[dit] car[di]nal estant seigneur fort conneu [et] qui a beaucoup [et] d'avarice [et] d'ambition »)<sup>121</sup>. Il ne montre pas d'être aussi engagé avec les Espagnols malgré tout, bien au contraire<sup>122</sup>.

Ce n'est que lors de quelques moments où Aldobrandini craint le plus les attaques de ses ennemis, qu'il sait être espagnols ou liés à eux, qu'il cherche un soutien franc et clair du roi de France<sup>123</sup>. Ce qui ne pousse cependant pas Charles de Neufville à lui accorder toute sa confiance mais il y voit une occasion de tester la fidélité du cardinal en lui offrant ce qu'il avait refusé aux Espagnols : la vice-protection des affaires de France<sup>124</sup>. Cette proposition est faite officiellement par d'Halincourt avant de quitter Rome. En échange de cette charge, le roi de France devient son protecteur, pour lui et les siens<sup>125</sup>. Henri IV souhaite également voir Aldobrandini revenir à Rome<sup>126</sup>.

À la fin de l'ambassade de d'Halincourt, Aldobrandini est de plus en plus enclin à afficher publiquement son soutien à la France. Il va jusqu'à demander à l'ambassadeur de le prévenir de son départ et de la route qu'il prend pour essayer de le voir « afin de chercher l'occasion de me parler pour ne pouvoir ny vouloir traicter par autre ce quil desiroit de me dire »<sup>127</sup>. Un cardinal qui, même après le départ de d'Halincourt, continue à être entretenu en faveur de la France<sup>128</sup>.

119 BnF, ms. fr. 18003, fol. 3v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608.

120 BnF, ms. fr. 18001, fol. 411v-412v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 29 novembre 1606 (annexe 42). *Id.*, fol. 462 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 27 décembre 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 394-394v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 26 décembre 1607. *Id.*, fol. 398v-399v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 décembre 1607.

121 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 100v ; lettre de Marquemont à Sillery, (5) octobre 1606.

122 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 255. BnF, ms. fr. 18001, fol. 352-353v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19). D'autant plus que les décès de cardinaux en 1607 l'affaiblissent : BnF, ms. fr. 18002, fol. 302v-303 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1607. En novembre 1607, les Espagnols comptent lui proposer d'être le protecteur des affaires d'Espagne et Charles de Neufville pense qu'il va accepter, mais va jouer sur la corde sensible de son penchant vers la France pour le faire renoncer à cette offre : *Id.*, fol. 370v-371 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 novembre 1607. Cette offre avait déjà été faite à Aldobrandini en 1601, le roi de France avait peur qu'il accepte car il voyait le cardinal-neveu « si cupide de gloire et desireux de s'agrandir avec sa maison », et avait demandé à d'Ossat d'agir : BnF, ms. fr. 3458, fol. 21v ; lettre du roi Henri IV au cardinal d'Ossat, 1<sup>er</sup> mai 1601. En 1608, les Espagnols continuent à le courtiser : BnF, ms. fr. 18003, fol. 28 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608.

123 Les Borghese et les Aldobrandini étaient deux familles antipathiques l'une envers l'autre. BnF, ms. fr. 18001, fol. 336-337 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 octobre 1606. BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 258 *sqq.* Quant au cardinal-neveu du pape décédé, c'est une pratique normale de la cour de Rome que la nouvelle famille fasse tout pour évincer l'ancien cardinal-neveu de ses anciennes charges (ici, la légation de Ferrare) : BnF, ms. fr. 18001, fol. 340-340v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 17 octobre 1606. REINHARD Wolfgang, *Papauté, confessions ... op. cit.*, p. 88. Même le roi de France s'est interrogé s'il était expédient de diminuer la pension du cardinal Aldobrandini après la mort de Clément VIII : BnF, ms. fr. 5811, fol. 563-564 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 21 avril 1605.

124 BnF, ms. fr. 18001, fol. 360v-361 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606. *Id.*, fol. 411v-412 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 29 novembre 1606. *Id.*, fol. 422v ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 29 novembre 1606. COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 234-235.

125 AAV, F.B., Ser. II, 487, fol. 3 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 7 février 1608 ; *Id.*, fol. 4 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal Aldobrandini, 22 mars 1608.

126 *Id.*, fol. 65 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Aldobrandini, 7 février 1608.

127 BnF, ms. fr. 18003, fol. 91 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 avril 1608.

128 BnF, ms. fr. 17826, fol. 291-292 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

### 12.3) Le cardinal-neveu de Paul V, Scipion Borghese.

Bien entendu, le cardinal-neveu qui nous intéresse pour notre ambassade est Scipion Borghese. Au lendemain de son accession au cardinalat, Henri IV le remercie directement pour la volonté dont il témoigne de soutenir et défendre les intérêts français à Rome<sup>129</sup>. Nous pouvons nous contenter de dire qu'il s'agit là d'une parole à visée politique, diplomatique même ; or ce cardinal-neveu va bien être davantage favorable aux intérêts français, et plus constant que les déclarations évasives d'Aldobrandini. Son soutien ne va pas être démontré publiquement, plutôt de manière cachée par l'élaboration de stratégie pour saper les efforts espagnols (comme lors de l'élection du Père Hugon). Des gestes concrets sont faits pour qu'il poursuive ses bons sentiments envers la France, comme transmettre une des places de chanoines du Latran à son maître de chambre (voir chapitre 8).

Le cardinal-neveu est mentionné dans les diverses instructions des nouveaux ambassadeurs comme étant la personne à visiter juste après le pape<sup>130</sup>, y compris lorsqu'un nouveau cardinal est envoyé à Rome pour recevoir son chapeau<sup>131</sup>.

Si Scipion Borghese semble incliné naturellement vers la France, tous les événements sont exploités pour le soustraire aux Espagnols. Par exemple en 1607, Charles de Neufville rapporte le mariage d'un napolitain affilié à l'Espagne (il a été introduit auprès du pape par l'ambassadeur espagnol) avec la nièce du pape, Diana Vittori. Une union à laquelle Charles de Neufville n'a pas voulu s'opposer mais qu'il a exploité auprès du cardinal-neveu, ce dernier étant très irrité de celle-ci, ce qui a eu pour conséquence de détacher un peu plus cardinal-neveu des Espagnols<sup>132</sup>. D'autant plus que les Français gagnent des points auprès de lui puisque malgré les efforts Espagnols, ils sont les premiers à verser sa pension d'une demie-année en avance<sup>133</sup>.

Favoriser les cardinaux-neveux ainsi que les cardinaux a un objectif : s'assurer de l'élection d'un pape francophile en préparant un éventuel conclave. C'est aussi le moment où la faction française doit s'unir, malgré les divergences qui peuvent la parcourir. Des dissensions qui peuvent apparaître aussi lors de la création de nonce ou de légat en France. Ces dernières charges peuvent être aussi l'occasion de récompenser davantage des cardinaux déjà pensionnés.

129 AAV, F.B., Ser. I, 636b, fol. 4 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 22 août 1605 (annexe 43). Des remerciements qui sont réitérés : *Id.*, fol. 165 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 24 décembre 1607.

130 Ce n'est pas le cas pour Charles de Neufville, le cardinal-neveu n'étant pas encore fait cardinal ; néanmoins ses instructions mentionnent bien que « sy ledit sieur d'Halincourt apprend que quelqu'un des freres ou parens de sa Sainteté ayt esté par elle installé au manient des affaires publiques », il doit le visiter juste après sa première audience avec le pape (secrète ou publique) : BnF, ms. fr. 17826, fol. 256v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

131 Comme par exemple de François de la Rochefoucauld en octobre 1609 : BnF, ms. fr. 4112, fol. 68. Les autres membres de la famille du pape ne sont pas oubliés et doivent être visités juste après, de même que les cardinaux attachés aux intérêts français. *Ibid.*, fol. 68-68v.

132 BnF, ms. fr. 18002, fol. 346-347 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 novembre 1607.

133 Dont le montant s'élève à 700 doublons et cent écus, en plus d'un emprunt effectué sous un autre nom auprès d'un banquier, dont le montant s'élève à 2 000 écus : DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 427 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 octobre 1605.

## 2) Le rôle des factions dans les conclaves et autres charges (légation, nonciature).

Les pensions de cardinaux sont essentielles en vue des conclaves où les factions entrent alors en jeu<sup>134</sup>. En outre, le pape ne peut pas exercer son pouvoir sans l'appui du Collège des cardinaux, lors des consistoires ou des différentes congrégations, sans oublier de nombreux prélats qui officient dans l'administration curiale, comme pour la provision des bénéfices<sup>135</sup>. C'est pourquoi le cardinal du Perron distinguait deux autres types catégories d'individus susceptibles d'en être gratifié : en premier lieu, les « freres & neveux du Pape » (népotisme), mais aussi des « personnes de moindre qualités » qui se révèlent toutefois des « serviteurs utiles, & passionnez de vostre Majesté »<sup>136</sup>. S'ils se révèlent zélés, ces « serviteurs » peuvent être envoyés en France comme légat ou nonce.

La diplomatie pontificale évolue en parallèle du développement des ambassades permanentes, et c'est surtout à partir du pape Grégoire XIII qu'elle connaît des progrès et un renforcement des plus importants<sup>137</sup>. Il existe deux types d'envoyés pontificaux : le nonce, envoyé pour quelques années auprès d'un souverain (ordinaire), et le légat *a latere*, envoyé pour une mission précise (condolérance, baptême...) avec de très larges pouvoirs qui en fait en quelque sorte un vice-pape (envoyé extraordinaire)<sup>138</sup>. C'est surtout au XVI<sup>e</sup> siècle que la papauté s'est dotée d'un appareil diplomatique avec le développement des nonciatures permanentes dont la nonciature de France est

---

134 AAV, Segr. di Stato Avvisi 1, fol. 6 ; *avvisi* de Rome, 4 mai 1605. BnF, ms. fr. 18001, fol. 388-388v ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16). TALLON Alain, « Le "parti français" lors des conclaves de 1549-1550 et de 1555 », *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, BARBICHE Bernard, POUSSOU Jean-Pierre, TALLON Alain (dir), Paris, PUPS, 2005, p. 101-122.

135 BnF, ms. fr. 18001, fol. 388v-389 ; « Memoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16).

136 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 418 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 20 septembre 1605. Les Espagnols en relevaient trois catégories également : les vassaux du roi d'Espagne, les ennemis et les cardinaux neutres : BAV, Barb. lat. 5683, fol. 393 (« Instruttione per Li Ambasciatori Cattolici in Roma », s.d.) ; VAN DER ESSEN Leon, « Le rôle d'un ambassadeur ... », art. cit., p. 314.

137 NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, 1965, vol. 7, p. 839-899 (« Saint-Siège, représentation diplomatique du ») ; RICHARD P., « Les origines des nonciatures permanentes », *Revue Histoire Ecclésiastique*, VII (1906), p. 52-70 et 317-338 ; RICHARD P., « Origines et développement de la Secrétairerie d'État apostolique », *la Revue d'histoire ecclésiastique*, 1910, t. XI, p. 56-72, 505-529, et 728-754 ; REINHARD Wolfgang, *Papauté, confessions ... op. cit.*, 1998, p.112.

138 BARBICHE Bernard, « La diplomatie de la paix de Vervins aux traités de Westphalie (1598-1648), permanences et ruptures », *Bulla, legatus, ... op. cit.*, p. 181-192 ; *Id.*, « La diplomatie pontificale au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulla, legatus ... op. cit.*, p. 163-165 ; *Id.*, « Les "diplomates" pontificaux du Moyen Âge tardif à la première modernité : office et charge pastorale », *Offices et papauté ... op. cit.*, p. 357-360 ; *Id.*, « Les légats *a latere* en France ... », art. cit. ; *Id.*, « Les pouvoirs des légats ... », art. cit., p. 194-203 ; BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène de, « Les légats *a latere* à l'époque moderne et le personnel des légations », *L'invention de la diplomatie, Moyen-Âge-Temps modernes*, BÉLY Lucien (dir), Paris, PUF, 1998, p. 283-293 ; BLET Pierre, « Le nonce en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Ambassadeur et délégué apostolique », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 88, 1974, p. 223-258 ; BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 843-844 (« légats et nonces ») ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe...*, Amsterdam et La Haye, 1739, t. 1, p. 1-17 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, vol. 6, p. 371-377 (« légat du pape ») et p. 1014 (« nonce apostolique ») ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions ...*, Cologne, P. Marteau, 1690, vol. 1, p. 104-115 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 208-209.

une des principales<sup>139</sup>.

Un changement de nonce s'opère en 1607 : Maffeo Barberini – futur pape Urbain VIII –<sup>140</sup> est remplacé par le maître de chambre de Paul V, Roberto Ubaldini<sup>141</sup>, tandis qu'un seul légat *a latere* est nommé en France en la personne du cardinal de Joyeuse, pour le baptême du Dauphin<sup>142</sup>.

En parallèle de la nonciature de France, Charles de Neufville rapporte toutes les nominations de nonce et légat<sup>143</sup>, qui ne font pas l'objet de grands développements<sup>144</sup>. Seul Avignon, enclave territoriale du pape au sein royaume de France, retient l'attention de l'ambassadeur quand un

- 
- 139 ANDRETTA Stefano, « La monarchia Spagnola e la mediazione pontificia nella pace di Vervins », *Roma y España : un crisol de la cultura europea en la edad moderna*, HERNANDO SÁNCHEZ Carlos José (dir.) Madrid, Sociedad estatal para la acción cultural exterior, 2007, p. 436 ; BIAUDET Henry, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, Helsinki, société de littérature finnoise, 1910 ; BLET Pierre, *Histoire de la représentation diplomatique du Saint-Siège : des origines à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle*, Città del Vaticano, Archivio vaticano, 1982 ; *Id.*, « la double mission du nonce auprès du roi très chrétien », *L'invention de la diplomatie ... op. cit.*, p. 249-261 ; NYS Ernest, *Les origines du droit international*, Bruxelles : A. Castaigne et Paris : Thorin & fils, 1894, p. 365-36 ; RICCARDI Luca, « An outline of Vatican diplomacy in the early modern age », *Politics and diplomacy in early modern Italy : the structure of diplomatic practice : 1450-1800*, FRIGO Daniela (dir.), Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 95-108.
- 140 BIAUDET Henry, *Les nonciatures apostoliques ... op. cit.*, p. 253 ; BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 1553 (« Urbain VIII (Maffeo Barberini) ») ; D'ONOFRIO Cesare, *Roma vista da Roma*, Roma, Liber, 1967, p. 15-32 ; OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española : la Edad barroca I, volumen VII*, Madrid, Ministerio de asuntos exteriores, 2006, p. 364. SCHÜTZE Sebastian, *Kardinal Maffeo Barberini später Papst Urban VIII. und die Entstehung des römischen Hochbarock*, Munich, Hirmer, 2007, p. 13-16.
- 141 BIAUDET Henry, *Les nonciatures apostoliques ... op. cit.*, p. 179 et 290 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 226-228 ; PERRENS François-Tommy, *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Genève, Mégariotis reprints, 1978 [Paris : A. Durand et Pedone-Lauriel, 1872], vol. 1, p. 279-280.
- 142 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, 2003, vol. 1, p. 6. Pour l'historique des légats en France au début du règne de Henri IV : TIZON-GERME Anne-Cécile, « La représentation pontificale en France au début du règne d'Henri IV (1589-1594), cadre politique, moyens humains et financiers », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1993, tome 151, p. 37-85.
- 143 Par exemple en juin 1607, le roi approuve le nouveau nonce en Espagne : AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 126v-127 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 30 juin 1607 (en italien). BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 297-298 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, fin juin 1607.
- 144 Par exemple en 1606, quand le pape envoie de nouveaux légats dans des territoires italiens ; l'ambassadeur se contente de lister les noms et les destinations : BnF, ms. fr. 6633, fol. 12v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 octobre 1606. Également, alors que d'Halincourt est sur le départ de Rome, le cardinal Mellini est choisi pour être légat en Allemagne pour apaiser les dissensions entre l'empereur et l'archiduc Mathias : BnF, ms. fr. 18003, fol. 111v-112 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 mai 1608.

changement de général de l'armée pontificale<sup>145</sup>, de légat ou vice-légat se profile<sup>146</sup>. La légation d'Avignon est proposée par Paul V au cardinal-neveu, ce qui complètement concevable pour d'Halincourt qui ne s'y est pas opposé<sup>147</sup> ; c'est la vice-légation qui va retenir notre attention lors de cette partie, puisqu'elle va incomber à l'archevêque d'Urbin, qui devait obtenir la nonciature de France<sup>148</sup>.

21) Les factions pendant le conclave de Paul V : « les cardinaux français ont fait voir que j'ay à Rome et au conclave quelque auctorité »<sup>149</sup>

« La diversità delle fazioni [...] si riducono però principalmente in due, la francese, e la Spagnuola »<sup>150</sup>, et ceci est encore plus vrai lors des conclaves. En 1603, les cardinaux étaient classés en plusieurs catégories : « les Cardinaux vieux qui desirent et esperent destre papes » et qui sont affiliés à l'Espagne, car c'est leur meilleure chance – à la date du mémoire – pour éventuellement devenir pape ; il y a ensuite les partisans de la liberté ecclésiastique qui vont se joindre aux Français

---

145 Au début de l'ambassade de Charles de Neufville, elle doit être donnée à Pompeo Frangipani (futur maréchal de France sous Louis XIII), ce qui rencontre des oppositions du légat en Avignon (cardinal Saint-Georges) : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 438 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 15 novembre 1605. Candidature que soutient d'Halincourt au nom du roi de France : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 571-572 ; lettre du roi Henri IV à Leon Strossy, 13 décembre 1605. Même si un cardinal s'y oppose – il n'est pas nommé –, Pompeo est apprécié du pape et du cardinal-neveu. Or le changement ne s'opère pas, ce qui va laisser le temps à l'ambassadeur français de mieux saisir les affinités et candidats possibles : BnF, ms. fr. 18001, fol. 103v-105 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 janvier 1606. *Id.*, fol. 113v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 26 janvier 1606. Néanmoins Henri IV n'omet pas de remercier les Italiens qui ont soutenu Pompeo Frangipani : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 583 ; lettre du roi Henri IV à Leon Strossy, 8 mars 1606. Finalement, en mars 1606, Pompeo Frangipani reçoit la charge de général en Avignon et ses instructions (charge qu'il exerce jusqu'en septembre 1611) : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 7, 188-189 et 347-352. Sur l'intérêt pour la papauté de l'enclave avignonnaise : VENARD Marc, « Avignon et le Comtat venaissin. Quel est le sens de cette possession lointaine pour la papauté du XVI<sup>e</sup> siècle ? », *La Papauté à la Renaissance*, ALAZARD Florence et La BRASCA Frank (dir.), Paris, H. Champion, 2007, p. 251-263.

146 BnF, ms. fr. 17833, fol. 172v-173 ; « Instruction au Sieur de Bethune conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, alla[n]t à Rome pour servir sa Majesté d'Ambassadeur ordinaire auprès du Pape et du saint Siege. En Aoust 1601 ». Celle-ci est détenue par l'évêque de Nîmes jusqu'en 1607 : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 77-78 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 14 janvier 1607.

147 BnF, ms. fr. 18002, fol. 182 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 mai 1607. *Id.*, fol. 230-230v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 28 juin 1607. Elle était très fortement convoitée par le cardinal-neveu : *Id.*, fol. 174 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 12 mai 1607. Une légation que Scipion Borghese reçoit en juillet 1607 et qu'il va exercer jusqu'en 1621 : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V .. op. cit.*, p. 3 et 104. AAV, F.B., Ser. I, 636b, fol. 139 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 8 août 1607. C'est une charge classiquement reçue par un neveu du pape, comme le fut le cardinal Saint-Georges sous Clément VIII : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 300-301.

148 BnF, ms. fr. 18002, fol. 171-171v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607.

149 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 437 ; lettre du roi Henri IV à Sully, 26 mai 1605.

150 « la diversité des factions [...] se réduit cependant principalement à deux, les Français et les Espagnols » (trad. personnelle) : BAV, Barb. Lat. 5569, fol. 12 ; *avvisi* de Rome, s.d.

(pour contrer les Espagnols même si ce n'est pas clairement mentionné) ; la troisième catégorie de cardinaux sont les Vénitiens, qui sont à part et ne s'allient à aucun des deux partis précédents<sup>151</sup>. Chaque faction va avoir ses intérêts lors d'un conclave : les Italiens veulent un pape qui ne diminue pas leur puissance, les Espagnols se joignent avec eux car ils savent que les Italiens font tout pour diminuer leur influence et garantissent en contre-partie qu'ils ne s'attaquent pas aux prérogatives des Italiens. Du côté des Français, le but est de chercher un candidat qui corresponde aux intérêts du roi, plutôt quelconque en vérité, qui n'est pas lié au pape précédent et qui ne rencontre pas une hostilité immense de la majorité du Sacré Collège et qui peut être Italien<sup>152</sup>.

S'il existe plusieurs façons d'élire le pape (par compromis, par adoration, par scrutin)<sup>153</sup>, les différents récits des conclaves mentionnent ces factions<sup>154</sup>, tout comme les lettres des cardinaux (anonymes, elles sont pourtant écrites par ceux ayant assisté aux conclaves car sont plus détaillées que certains récits et sont écrites à la première personne)<sup>155</sup> et, bien entendu, les *avvisi*<sup>156</sup>. Alors que Clément VIII avait été issu d'un conclave où les Espagnols avaient prédominé, nous avons vu dans le chapitre 2 que Léon XI est un pape plus que francophile et les contemporains ne s'y étaient pas trompés. C'est le résultat des pensions et du relèvement de l'influence française opérés par le travail conjoint des cardinaux français et de Philippe de Béthune<sup>157</sup>.

Si nous n'allons pas refaire ici le récit du déroulé du conclave, nous allons observer les revirements des factions qui ont abouti à l'élection de Camille Borghese. Pour cela, nous allons mettre en parallèle les différents récits cités ci-dessus avec le plan du conclave, extrait du journal des cérémonies de Paul V<sup>158</sup>. Cette gravure se découpe en plusieurs parties. À gauche, nous distinguons les cardinaux venus s'agenouiller devant la dépouille de Léon XI. En bas, les différents

---

151 BnF, ms. fr. 18001, fol. 393v-394 ; « Mémoire au Roy sur les choses de Rome », 3 novembre 1603 (annexe 16).

152 BnF, ms. fr. 5668, fol. 39v ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

153 *Ibid.*, fol. 30-33v. BnF, ms. fr. 10724, fol. 31-36 ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de France Tres Chretiens ».

154 Si nous avons deux papes (Léon XI et Paul V) qui sont élus en avril-mai 1605, nous avons fait le choix de nous concentrer ici sur le conclave de Paul V. Les divers récits que nous avons rencontrés dans les sources : AAV, F.B., Ser. I, 544, fol. 2-29 ; Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 112-143v ; Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 230, fol. 31-31v ; BnF, Cinq cents de Colbert 295, fol. 275v-285v ; BnF, ms. fr. 671, fol. 65-78v ; BnF, ms. fr. 16076, fol. 108-109 (annexe 15) ; BnF, ms. it. 168, fol. 13-56v.

155 BnF, Dupuy 28, fol. 125-125v ; lettre d'un cardinal à ... , 18 mai 1605 (annexe 44). Autres exemplaires : Arch. diplo. Courneuve, M.D. France 364, fol. 196v-197v ; BnF, Cinq cents de Colbert 500, fol. 43-44.

156 AAV, Segr. di Stato Avvisi I, fol. 8v-10 ; *avvisi* de Rome, 7 mai 1605.

157 COUZARD Rémy, « Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI et la victoire du parti français en 1605 », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 133-141. Lorsqu'il a appris son élection, Henri IV demandait au cardinal de Joyeuse, en même temps que de l'informer des détails du conclave, de lui fournir les noms des personnes qui vont être nommées par le pape aux diverses fonctions (certainement pour en favoriser quelques-unes si c'est nécessaire) : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 403 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 16 avril 1605.

158 AAV, F.B., Ser. I, 720, fol. 109 (planche 2).

personnages représentent l'ordre dans lequel la nourriture est apportée aux conclavistes. Ce n'est qu'une seule fois par jour que l'accès au conclave est possible pour apporter la nourriture aux cardinaux, dans des récipients en verre pour les liquides, en simple faïence pour le reste des ustensiles, le but étant de limiter le confort au strict minimum pour éviter que le conclave ne dure<sup>159</sup>.

Au-dessus de ces personnages, des vues de Rome (non réalistes) montrent l'entrée des cardinaux dans le conclave. Le conclave se déroulant à Saint-Pierre, les cardinaux y arrivent en procession, tandis que des chœurs ouvrent la voie et chantent le *Veni Creator Spiritus*<sup>160</sup>. Les portes et fenêtres sont murées et gardées pour éviter toute influence (d'où les nombreux gardes portant une hallebarde visibles çà et là sur la gravure, ainsi que la petite scène à droite du château Saint-Ange)<sup>161</sup>.

Le plan est bien entendu ce qui occupe la majeure partie du document. Si nous n'avons pas trouvé de logique dans la répartition des cardinaux (en tout cas, pas de répartition par faction), toutes les cellules sont individuelles et semblables. C'est sur ce plan que nous avons représenté les factions. Malgré les 67 cardinaux présents, le nombre d'acteurs qui fait le conclave est plutôt réduit : « Les chefs de party qui peuvent le plus aux Conclaves sont ceux de France et d'Espagne et les Nepveux des derniers Papes et quelque Card[in]al Prince d'Italie [...], deux ou troys de ces chefs joints ensemble font la loy aux autres.<sup>162</sup> » Ce sont les chefs de faction qui ont chacun leurs candidats préférés, pas toujours parmi les cardinaux papable<sup>163</sup>. À cela il faut rajouter les intérêts des différents rois chrétiens, qui ont eux aussi leurs candidats à favoriser ou à exclure : « Les francoys [et] les Espagnols estoient pour celuy cy ou pour celuy la selon qu'il leur venoit a propos »<sup>164</sup>

Le jeu de couleurs permet de mettre en évidence les différentes mouvances. Par exemple, tous les candidats papable de la faction de Montalte (en violet) sont exclus d'office par Aldobrandini, et c'est réciproque<sup>165</sup>. Pour chaque candidat exclu, il y a une raison pour chaque cardinal : pour le

---

159 La nourriture est examinée à l'entrée par les gardes : BnF, ms. fr. 5668, fol. 35-35v ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). BnF, ms. fr. 10724, fol. 39v-40 ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de France Tres Chretiens ». DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ...*, vol. 2, p. 43-45.

160 BnF, ms. fr. 5668, fol. 34-34v ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

161 *Ibid.*, fol. 34v.

162 « BnF, ms. fr. 10724, fol. 53v ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de France Tres Chretiens ».

163 BnF, ms. fr. 5668, fol. 40-40v ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, vol. 2, p. 45.

164 BnF, ms. fr. 671, fol. 65v. Pour le détail de la faction espagnole lors de l'élection de Paul V : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 233-241.

165 Le cardinal Sauli, soutenu par la faction de Montalte, est exclu par Aldobrandini dès le début du conclave : BnF, ms. fr. 671, fol. 65-65v et 66-66v ; VISCEGLIA Maria Antonietta, « Fazioni e lotta politica ... », art. cit., p. 75. Il s'agissait pourtant d'un cardinal souhaité par Joyeuse (« le Cardinal de Joyeuse du commencement estoit si arresté a vouloir Sauli quil ne vouloit entendre parler ny penser a autre ») : BnF, ms. fr. 671, fol. 67. Si la lettre du roi arrive bien évidemment trop tardivement puisque Paul V est déjà élu, il avait souhaité finalement que les Français

cardinal Baronius (n° 18), c'est sa « rigida coscienza » qui est critiquée<sup>166</sup> ; le cardinal Monopoli, créature d'Aldobrandini mais déclaré entièrement aux Espagnols, est largement détesté<sup>167</sup>. Parfois, la détestation commune d'un cardinal favorise l'alliance : le cardinal Sauli (n° 34), appartenant à la faction de Montalte et déclaré espagnol, doit être exclu pour les Français ce qui tombe à point nommé car Aldobrandini ne l'aime pas non plus (une occasion supplémentaire de se lier encore un peu plus ce cardinal)<sup>168</sup>. Bien entendu, c'est l'occasion pour les Italiens francophiles de démontrer leur dévouement aux intérêts français, comme l'ancien nonce en France Innocenzo Del Bufalo, qui a soutenu sans faillir la faction française dans les deux conclaves<sup>169</sup>.

Le conclave de Paul V a duré huit jours<sup>170</sup>. Il n'était alors pas en lice pour devenir pape. Si les récits rapportent un début de conclave classique, où chaque parti tente de faire réussir un de ces candidats, Aldobrandini a opéré un revirement pour se placer avec les Espagnols, dans le but de faire élire pape un membre de sa faction, le cardinal Tosco, dont la cellule (n° 35 sur la gravure, planche 2) est pillée<sup>171</sup>. Alors que l'adoration était en cours, des voix s'élèvent en faveur de Baronius (n° 16). Deux adorations se déroulent désormais en même temps, dans la chapelle Pauline pour Baronius et chapelle de Sixte pour Tosco, où l'on compte le nombre de cardinaux présents dans chacune des deux chapelles, tandis que les indécis vont de l'une à l'autre<sup>172</sup>. Finalement, face à l'indécision, Aldobrandini revient vers les Français et propose au cardinal de Joyeuse le nom de

---

ne soutiennent plus Sauli pour rester alliés à Aldobrandini : BnF, ms. fr. 5811, fol. 594-595 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 22 mai 1605.

166 (« conscience rigide ») : AAV, F.B., Ser. I, 544, fol. 3-3v. Cet homme pourtant « si vertueux » pour Henri IV : BnF, ms. fr. 5810, fol. 73 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 24 décembre 1601. Il est vrai que son soutien à la France est ancien et constant : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 131 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Baronius, 7 juin 1599. BnF, ms. fr. 3457, fol. 6v ; lettre du roi Henri IV au cardinal d'Ossat, 20 janvier 1601. Sur le rôle du cardinal Baronius dans les deux conclaves de 1605 : CALENZIO Generoso, *La vita e gli scritti del Cardinale Cesare Baronio della congregazione dell'Oratorio, bibliotecario di santa Romana chiesa*, Roma, Tipografia Vaticana, 1907, p. 660-694.

167 BnF, ms. fr. 18001, fol. 65 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 13 décembre 1605. Il n'est pas très regretté lors de son décès à Frascati : BnF, ms. fr. 18002, fol. 286 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 août 1607. *Id.*, fol. 290-290v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607.

168 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 433-434 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 22 mai 1605 (vu la date du courrier, il arrive bien trop tardivement à Rome puisque Paul V est déjà élu ; ce délai est dû à la maladie du porteur qui l'a contraint à stopper sa route). AAV, F.B., Ser. I, 544, fol. 4-4v. BnF, ms. fr. 3457, fol. 113 (jugement des cardinaux de Rome sous Clément VIII, s.d.).

169 BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 126. ; Henri IV avait demandé au cardinal de Joyeuse de le pensionner dès son retour en Italie : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 343-344 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 11 janvier 1605.

170 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 230, fol. 31 : « Avis de Rome sur leslection du Pape paul V ».

171 Une « tradition » et même si les récits du conclave ne la mentionnent pas, nul doute que celle du cardinal Camille Borghese fut elle aussi pillée. BnF, ms. fr. 5668, fol. 35v-36 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

172 AAV, Segr. di Stato Avvisi 1, fol. 20-20v ; *avvisi* de Rome, 18 mai 1605. BnF, Dupuy 28, fol. 125-125v ; lettre d'un cardinal à ... , 18 mai 1605. BnF, ms. fr. 671, fol. 70-75v. RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis [...]*, Bordeaux, G. Gounouilhou, 1867, p. 89 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 3v ; VISCEGLIA Maria Antonietta, « Fazioni e lotta politica ... », art. cit., p. 75.

Camille Borghese. C'est bien le cardinal de Joyeuse qui est la clé de l'élection de Borghese, puisqu'il a réussi à allier avec les Français les deux parties ennemies d'Aldobrandini et de Montalte derrière ce nom unique<sup>173</sup> :

« Les francois ayant conferé ensemble il fust resolu de faire tout sur l'heure Burgheze [et] l'estant allé trouver en sa chambre le menerent en la chapelle ou ils executerent ce qu'ils avoient resolu tous les au[tr]es Cardinaux suyvants leurs chefs [e] outre le merite du Personnage la chose estant si soudaine qu'il n'y eust pas temps d'en deliberer [et] les Espagnolz y eurent si peu de part »<sup>174</sup>

Fait cardinal lors de la même promotion que Givry en juin 1596<sup>175</sup>, Camille Borghese devient pape dans la nuit du 16 mai 1605. Il prend le nom de Paul V et est couronné le 29 mai<sup>176</sup>. Sans être francophile, les Français lui pardonnent ces différents liens avec les Espagnols car il a une « bienveillante neutralité » avec la France<sup>177</sup>. De leurs côtés, les Espagnols voient d'un bon œil ce nouveau pape<sup>178</sup>. Âgé d'une cinquantaine d'années (« no[us] avons ung pape po[ur] long temps »)<sup>179</sup> ce qui explique aussi l'intérêt encore plus grand porté à son inclination vers la France. Si la faction française a paru unie pendant le conclave, elle a pu se diviser.

173 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome suppl. vol. 3, fol. 184v ; avis de Rome sur l'élection du pape Paul V, anonyme, 16 mai 1605. Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 230, fol. 31-31v : « Advis de Rome sur leslection du Pape paul V ». BnF, Dupuy 28, fol. 125v ; lettre d'un cardinal à ... , 18 mai 1605. BnF, ms. fr. 671, fol. 76v-77. BnF, ms. fr. 16076, fol. 108-109 (annexe 15). RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Laffont, 1986, p. 469 ; RAVENÉZ Louis-Waldemar, *Histoire du Cardinal François de Sourdis ... op. cit.*, p. 89.

Ce cardinal lui était indifférent, c'est-à-dire plutôt neutre, ni ami ni ennemi : BnF, ms. fr. 671, fol. 65v. Aldobrandini va recevoir les remerciements du roi de France pour cette bonne association : AAV, F.B., Ser. II, 487, fol. 174 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Aldobrandini, 8 juin 1605. Du côté des Espagnols, le cardinal Camille Borghese était le premier noté sur la liste des candidats au cas où il aurait fallu favoriser un autre cardinal qu'un Espagnol : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 235.

174 BnF, ms. fr. 671, fol. 78-78v.

175 GAUCHAT Patrick, *Hierarchia catholica ... op. cit.*, p. 5.

176 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 3-4 ; Arch. Consist., Acta Vicecanc. 15, fol. 1 ; AAV, F.B., Ser. I, 544, fol. 28v-29. AAV, Segr. di Stato Avvisi 1, fol. 21 ; *avvisi* de Rome, 18 mai 1605. Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 230, fol. 31v : « Advis de Rome sur leslection du Pape paul V ». COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 387 ; GIORDANO Silvio, « Tra Roma e Spagna all'inizio del XVII secolo : La nunziatura di Giovanni Garzia Millini (1605-1607) », MARTÍNEZ MILLÁN José et RIVERO RODRÍGUEZ Manuel (dir.), *Centros de poder italianos en la monarquía hispánica (siglos XV-XVIII)*, Madrid, Ediciones Polifemo, 2010, vol. 1, p. 382-383 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 3v.

177 BARBICHE Bernard, « Marie de Médicis, reine régnante, et le Saint-Siège ... », art. cit., p. 48.

178 Il s'est rendu en Espagne en 1594 comme envoyé extraordinaire pour deux affaires (guerre contre le Turc et atteinte à la juridiction ecclésiastique : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 243 ; GIORDANO Silvio, « Tra Roma e Spagna all'inizio del XVII secolo ... », art. cit., p. 382 ; VISCEGLIA Maria Antonietta, « Fazioni e lotta politica ... », art. cit.

L'actuel palais Borghese, qui abrite aujourd'hui l'ambassade espagnole à Rome, a été acheté par le cardinal Camille Borghese au cardinal espagnol Deza pour en faire sa résidence : OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española ... op. cit.*, p. 166.

179 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome suppl. vol. 3, fol. 184v ; avis de Rome sur l'élection du pape Paul V, anonyme, 16 mai 1605.

## 22) La légation pour le baptême du Dauphin (affaire du datariat).

Sous l'ambassade de Philippe de Béthune, un légat pour effectuer le baptême du Dauphin devait être choisi<sup>180</sup>. Après que le baptême ait été plusieurs fois repoussé (voyage du roi dans le royaume, troubles intérieurs et extérieurs)<sup>181</sup>, et n'ayant toujours pas eu lieu en 1605, le roi de France était bien décidé à ce qu'il s'effectue enfin. Pour cela, Charles de Neufville devait demander au pape qu'un légat issu du Sacré Collège soit nommé par le pape<sup>182</sup>. Une occasion unique de montrer, pour un cardinal, son penchant francophile, comme fait le cardinal Montalte à cette occasion (« Car il y a quelques années, qu'il n'eust pas si librement, découvert ceste honneste ambition »)<sup>183</sup>. Le 17 juillet 1606, lors d'un consistoire secret, c'est le cardinal de Joyeuse (déjà en France) qui est déclaré légat *a latere* pour le baptême du Dauphin<sup>184</sup>, Charles de Neufville ayant proposé ce cardinal au pape quelques jours avant<sup>185</sup>.

Ce n'est pas la nomination du légat qui provoque des tensions, mais celle du dataire qui lui était

---

180 Pour le détail de la nomination : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 226 *sqq.* Le cardinal-neveu avait été envisagé, mais si Clément VIII avait accepté d'être le parrain, il avait refusé de nommer à cette charge Aldobrandini : BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 215 ; lettre du cardinal Aldobrandini au cardinal Bufalo, 12 décembre 1601. *Id.*, *Lettres de Henri IV concernant les relations ... op. cit.*, p. 65-66 ; lettre du roi Henri IV à Aldobrandini, 6 janvier 1602. Le cardinal Saint-Georges, autre neveu du pape, avait été évincé par le roi car trop espagnol : *Ibid.*, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 221 ; lettre du cardinal Bufalo à Aldobrandini, 17 décembre 1601. Finalement, le cardinal Visconti est choisi : *Ibid.*, p. 255 ; lettre du cardinal Aldobrandini au cardinal Bufalo, 4 mars 1602. C'est lui qui reste en lice jusqu'à la mort de Clément VIII : BnF, ms. fr. 5811, fol. 580 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 21 avril 1605.

181 Diverses correspondances nous permettent de suivre les différentes causes de ces ajournements successifs : AAV, F.B., Ser. II, 14 ; BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.* ; BnF, Dupuy 504 ; BnF, ms. fr. 5810 ; BnF, ms. fr. 5811.

182 BnF, ms. fr. 17826, fol. 276-276v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).AAV, F.B., Ser. I, 636b, fol. 51 et 54v-55 ; lettres du roi Henri IV au cardinal Borghese et au pape Paul V, 20 juin 1606.

183 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 494 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 11 juillet 1606. Le roi avait envisagé que cette charge revienne au nonce en France Maffeo Barberini, or il n'est pas encore cardinal à la date où cette requête est faite : AAV, F.B., Ser. II, 248, fol. 249-250 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 16 mai 1606. C'est pour cela qu'un mois plus tard le cardinalat est envisagé pour lui : AAV, F.B., Ser. II, 248, fol. 227-228 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 13 juin 1606.

184 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 78 ; AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 44, fol. 72 ; Arch. Consist., Acta Vicecanc. 15, fol. 24. AAV, F.B., Ser. I, 721, fol. 42. BARBICHE Bernard, « Les pouvoirs des légats *a latere* ... », art. cit., p. 296. BnF, ms. fr. 18001, fol. 209 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 juillet 1606.

Les facultés du cardinal de Joyeuse : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 328-383. Pierre de l'Estoile les a acquises avec un récit du baptême : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 202 et 204. Le roi de France demande aux Parlements que ces facultés soient enregistrées : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 180 ; lettre du roi Henri IV aux parlements, 3 juin 1606.

En octobre 1606, le cardinal de Joyeuse a demandé et obtenu du pape une faculté supplémentaire pour sa légation pour absoudre des prêtres : BnF, ms. fr. 18001, fol. 362 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606.

185 BnF, ms. fr. 18001, fol. 203v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606. Si le cardinal Visconti entretenait toujours l'espoir d'exercer cette fonction, et alors que d'autres candidats se sont déclarés, le changement de pape et la nécessité que le baptême se déroule enfin expliquent le choix du cardinal de Joyeuse qui était déjà en France : BnF, ms. fr. 18001, fol. 204 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606. Le roi remercie le pape de cette nomination un mois plus tard : AAV, F.B., Ser. I, 636b, fol. 61v-

adjoint : il était en effet obligatoire de choisir un auditeur de Rote à côté du légat, qui tenait les sceaux de la légation et qui signaient les actes<sup>186</sup>. Si nous n'avons trouvé aucune mention de dissensions entre Français dans les sources romaines et notamment les *avvisi*, ce n'est pas le cas dans les correspondances de l'ambassadeur et des ecclésiastiques français. Cet épisode est pour nous le révélateur des tensions internes dans la faction française, qu'ils ont su régler en privé sans que le public n'en sache rien. Le document qui pour nous est le plus utile, dans le manuscrit français 18001, fait quelques dizaines de page et s'intitule « Notes sur le discours du datariat.<sup>187</sup> », écrit par Denis Simon de Marquemont (« j'avois fait des notes au discours si tost que je receu v[ot]re l[ett]re lesquelles je vous envoie po[ur] abonder en diligence. Elles ne sont pas labourées, mais la verité y est, particulièrement en matieres de lega[tion] [et] de datariat »)<sup>188</sup>. Le déroulé des événements est daté (l'année n'est pas notée mais c'est bien 1606), débutant le 29 juin : le courrier Baptiste apporte une lettre où l'archevêque d'Urbino est souhaité par le roi pour le datariat<sup>189</sup>. Au départ, d'Halincourt ne l'informe pas de cette volonté royale<sup>190</sup>.

D'Urbino est prêt à tout pour y aller. Dans le cas où il n'obtiendrait pas la charge, il fait en sorte que personne d'autres n'y aille. C'est pourquoi il va jusqu'à proposer, en prenant l'exemple d'un légat à Cracovie, d'envoyer les facultés sans dataire, le cardinal de Joyeuse choisissant lui-même en France un de cette qualité, ce qui lui permet d'évincer la possibilité de l'envoi de Marquemont en France<sup>191</sup>.

S'il n'est pas totalement à l'origine du début de la discorde, Charles de Neufville en porte une partie de la responsabilité : il informe (séparément, sans que l'un soit au courant pour l'autre) les deux ecclésiastiques français susceptibles d'avoir cette charge, d'Abain et Marquemont, qu'il laisse le choix au pape Paul V de choisir parmi eux. Le pape porte son choix sur Marquemont<sup>192</sup>. Le cardinal Du Perron et Charles de Neufville envisageaient d'Abain comme remplaçant si aucun des deux ci-dessus n'étaient nommés<sup>193</sup>. Quant à Marquemont, il confesse au cardinal de Givry qu'il souhaite profiter de cette charge pour aller en France contrairement à l'archevêque d'Urbino qui ne montre aucune envie et aucun besoin d'aller en France ; en plus, en tant que Français et auditeur de

---

62 ; lettre du roi Henri IV à Paul V, 4 août 1606 (annexe 45).

186 BARBICHE Bernard et DAINVILLE-BARBICHE Ségolène de, « Les légats *a latere* à l'époque moderne ... », art. cit., p. 289-290 ; TIZON-GERME Anne-Cécile, « La représentation pontificale en France ... », art. cit., p. 61.

187 BnF, ms. fr. 18001, fol. 74-85 (annexe 46).

188 *Id.*, fol. 264 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 31 août 1606. Ce que nous avons corroboré après avoir comparé l'écriture des « Notes » et des lettres que nous avons relevées. Ce document est à mettre en lien avec la « Relation de ce qui sest passé a Rome touchant l'office de dataire de Monsieur le Cardinal de Joieuse Venant en france legat a latere pour le Baptesme de Monseigneur le Daulphin », anonyme, s.d. (BnF, ms. fr. 3458, fol. 90-99v (annexe 47).

189 BnF, ms. fr. 18001, fol. 74 ; « Notes sur le discours du datariat. », 29 juin (1606) (annexe 46).

190 *Ibid.*, 4 juillet (1606).

191 *Ibid.*, 5 juillet (1606).

192 *Ibid.*, fol. 74v, 8 et 10 juillet (1606).

193 *Ibid.*, 11 juillet (1606).

Rote, il est plus que logique que cette charge lui revienne, mais il a souhaité ne pas l'exiger pour ne pas paraître présomptueux<sup>194</sup>. Marquemont est pourtant connu à Rome pour n'avoir eu aucune querelle avec personne à Rome et tous savent que s'il avait su que l'ambassadeur avait fait une promesse à quelqu'un d'autre, il aurait tout révoqué en sa faveur : « Marquemont respondist Incontinent qu'il ne vouloit point donner a l'Archev[esque] occasion de mescontentement ny mettre de dispute entre les serviteurs du Roy »<sup>195</sup>.

Le pape souhaitant toujours donner le datariat à Marquemont, l'archevêque d'Urbin – mécontent – annonce son désir de partir de Rome comme particulier pour aller en France, malgré le refus de d'Halincourt, ce qui « montre le respect qu'on porte a lambass[adeur] » (réplique cinglante de l'auteur)<sup>196</sup>. Charles de Neufville explique au roi que c'est le zèle de l'archevêque qui l'a poussé seul à demander au pape d'aller porter les facultés en France (rappelons que d'Halincourt n'a proposé que deux noms et celui de l'archevêque n'y figure pas), d'Urbin étant prêt à partir en moins d'une semaine, ce qui est extrêmement rapide<sup>197</sup>. Du Perron tente de s'entremettre et de faire entendre raison à d'Urbin, avançant qu'au vu des qualités de Marquemont c'est normal que ce soit lui qui ait été désigné par le pape, d'autant plus que Paul V ne souhaite nullement envoyer l'archevêque et qu'il est impossible de le faire changer d'avis<sup>198</sup>.

Marquemont décide d'aller trouver d'Abain pour lui présenter en personne ses excuses et qu'il ne savait pas que Charles de Neufville n'avait proposé leurs noms que pour laisser le choix au pape, qui l'avait choisi, mais qu'il n'aurait été nullement déçu si cela avait été d'Abain qui l'avait été à sa place. D'Abain, reconnaissant la sagesse de ces paroles accepta ses excuses<sup>199</sup>. Marquemont se rendit ensuite vers l'archevêque d'Urbin où la rencontre fut plus difficile, d'Urbin répandant la rumeur après leur rencontre que Marquemont aurait été prêt à renoncer à cette charge en sa faveur s'il avait connu son ambition, ce qui est partiellement faux : si Marquemont était prêt à renoncer à cette charge, jamais ce n'était en faveur de l'archevêque mais une renonciation pure et simple<sup>200</sup>.

Face à ces déchirements, une solution se profile : Paul V avait prévu au départ qu'il enverrait les facultés par courrier. Ce n'est que face à l'intervention de l'ambassadeur qui avait proposé deux noms qu'il avait relégué l'envoi du courrier au second plan. Si ni Marquemont ni d'Abain ne souhaitent se rendre en France pour cela, le courrier va devenir le seul recours<sup>201</sup>. Un nouvel acteur

---

194 *Ibid.*, fol. 74v-75, 12 juillet (1606).

195 *Ibid.*, fol. 75-77 (citation fol. 77), 14 juillet (1606).

196 *Ibid.*, fol. 77v, 15 juillet (1606).

197 *Id.*, fol. 209-209v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 juillet 1606.

198 *Id.*, fol. 77v-78 ; « Notes sur le discours du datariat. », 15 juillet (1606) (annexe 46). Des rumeurs vont même jusqu'à avancer que d'Halincourt n'avait jamais parlé de d'Urbin, ce qui « debvroit estre mieulx specifié. Car s'est une horrible calomnie » : *Id.*, fol. 80v, 18 juillet (1606) (annexe 46).

199 *Id.*, fol. 78v-79v, 15 juillet (1606).

200 *Ibid.*

201 *Ibid.*

français décide d'intervenir : le cardinal Séraphin. Il ne comprend pas la volonté de renonciation de Marquemont et va demander au pape de ne pas l'accepter, puisque selon lui c'est son droit d'avoir cette charge en tant qu'auditeur de Rote<sup>202</sup>. C'est un échec, le pape accepte la renonciation et pour « oster toute dispute il n'y envoyroit persone qu'un Courier, co[mm]e il avoit pensé des le commencement. »<sup>203</sup> Une déception pour le cardinal Séraphin qui dénonce les brigues de d'Urbin, seul responsable selon lui de cette dispute à cause de son ambition personnelle<sup>204</sup>.

D'Urbin fait mine de partir de Rome pour aller en France, malgré le refus toujours en cours de l'ambassadeur français<sup>205</sup>, résolution encore plus grande depuis que le pape a fait partir le courrier secrètement au nonce le 19 juillet (l'ambassadeur de France n'en étant averti que quelques heures avant)<sup>206</sup>. Son départ est prévu pour le samedi 22 juillet (« Le Vendredy au soir il fust dit [que] l'Archevesq[ue] avoit esté fort tard avec le car[din]al du perron, [et] que son partement avoit esté resolu po[ur] le lendemain. »)<sup>207</sup>. Encore une fois, c'est du Perron qui intervient et arrête le départ de l'archevêque. D'urbin reçoit à nouveau la visite de Marquemont qui s'excuse de toute cette querelle qu'il n'a jamais voulu<sup>208</sup>. Le lendemain de son faux départ, « l'Archev[esque] vienst veoir lambass[adeur] et sembloit que persone ne se souvient plus de rien.<sup>209</sup> » C'est comme si, le courrier parti rendant nulle toute ambition, l'affaire s'apaisait d'elle-même.

Le cardinal Du Perron souhaite mettre un point final à cette affaire interne : il propose que Marquemont aille voir l'archevêque pour lui déclarer qu'il n'a jamais voulu cette charge ni écrit en France pour cela, que la seule chose qui est vraie est qu'il avait demandé l'autorisation de quitter Rome sans aucun rapport avec le baptême du dauphin<sup>210</sup>. D'ailleurs, dans sa lettre du même jour au roi de France, il ne fait pas mention du faux départ d'Urbin et écrit simplement au roi qu'il a été content de voir nommé le cardinal de Joyeuse comme légat, que la seule chose qui a fait renoncer Marquemont est qu'entre les préparatifs et son voyage, il ne serait jamais arrivé à temps pour la cérémonie<sup>211</sup>.

L'ambition de l'archevêque D'Urbin ne s'arrête toutefois pas : il pense qu'il va être choisi pour aller porter les présents que le pape souhaite offrir au roi et à la reine<sup>212</sup>, une mission que ne souhaite

202 *Id.*, fol. 79v-80, 16 juillet (1606).

203 *Id.*, fol. 80, 17 juillet (1606).

204 *Id.*, fol. 224 ; lettre du cardinal Séraphin à Nicolas de Villeroy, 24 juillet 1606.

205 *Id.*, fol. 80v ; « Notes sur le discours du datariat. », 19 juillet (1606) (annexe 46).

206 *Id.*, fol. 211 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 19 juillet 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 228 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1606 (annexe 48). BnF, ms. fr. 18001, fol. 80v ; « Notes sur le discours du datariat. », 20 juillet (1606) (annexe 46).

207 BnF, ms. fr. 18001, fol. 80v ; « Notes sur le discours du datariat. », 21 juillet (1606).

208 *Id.*, fol. 80v-81v, 22 juillet (1606).

209 *Id.*, fol. 81v, 23 juillet (1606).

210 *Ibid.*, 25 juillet (1606). Le même jour, il écrit à Sillery pour obtenir ce congé : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 221-222 ; lettre de Marquemont à Nicolas Brulart de Sillery.

211 BnF, ms. fr. 18002, fol. 228-228v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1606 (annexe 48).

212 Le pape les a présentés à Charles de Neufville : « ils sont fort beaux, il y a une grande croix dont le pied est fait

pas Marquemont<sup>213</sup>. Le texte des « Notes » ne reprend que le 17 août, avec la mention du courrier de France où Marquemont a reçu son congé du roi pour aller en France<sup>214</sup>, que le pape accepte le lendemain. Le cardinal Du Perron avait souhaité qu'il diffère d'un mois et Marquemont « o[ur] obeir au car[din]al [et] monstrier qu'il n'avoit point de haste, il differeroit son partem[ent] huit ou dix jours.<sup>215</sup> » Obtenant une audience du pape avant de partir<sup>216</sup>, Marquemont tente finalement d'obtenir de porter les présents en France<sup>217</sup>. À ce moment-là, le cardinal du Perron et l'archevêque font une « esriture » où il est noté que Marquemont s'engage à ne pas recevoir la daterie ni aller porter les présents en France. Ils la présentent à d'Halincourt qui pense qu'il faut la montrer à Marquemont avant de la publier ou de la diffuser, Marquemont refusant de la signer. Or du Perron lui force la main, ce que Marquemont accepte très mal, mais il finit par signer. De même, le cardinal lui impose d'aller visiter l'archevêque pour que personne ne puisse dire qu'ils ne sont pas réconciliés<sup>218</sup>. Marquemont tente de récupérer cette « esriture », sans succès<sup>219</sup>.

Malgré tout, Paul V décide de charger Marquemont – qui accepte – d'aller porter les présents en France, très certainement pour éviter d'y envoyer une autre personne et que l'auditeur de Rote reste une personnalité importante pour une telle circonstance<sup>220</sup>. Enfin, le 29 août (dernière date de notre document), Du Perron organise un dîner qui rassemble l'ambassadeur, d'Urbin et Marquemont, « [et] apres disner il fust resolu qu'il ne se parleroit plus de ce different »<sup>221</sup>.

Si l'affaire est clore, des rumeurs signalent que Charles de Neufville n'a pas d'autorité envers les serviteurs du roi, certainement parce qu'il n'a pu ramener la paix entre les différents acteurs or c'est son rôle d'assurer la concorde eu sein de la faction française<sup>222</sup>. Si nous n'avons pas la lettre de Nicolas de Villeroy, nous pouvons affirmer que le ton de sa missive du 17 août a été relativement accablant pour d'Halincourt, car elle l'a « merueilleusem[ent] outre de douleur vous advouant n'en

---

dargent de relief et le hault de cristal avec des reliques dedans Il y a un tableau de devotion aussj dargent de relief quj est fort beau, et une chaine de fort jolie facon qui est faite de rubis avec une croix de diamants au bout avec de la vraye croix dedans » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 270-270v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606. La préparation des présents avait été faite dès la nomination du cardinal de Joyeuse comme légat : *Id.*, fol. 234 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 26 juillet 1606.

213 *Id.*, fol. 81v ; « Notes sur le discours du datariat. », 27 juillet (1606) (annexe 46).

214 *Id.*, fol. 82v, 17 août (1606).

215 *Ibid.*, 18 août (1606).

216 *Ibid.*, 21 août (1606).

217 *Id.*, fol. 83 ; « Notes sur le discours du datariat. », 23 août (1606). On peut se demander pourquoi cet intérêt soudain : les « gazettes » (*avvisi*) évoquent cette affaire ce qui lui vaut d'en reparler encore une fois mais se heurte toujours au cardinal du Perron : *Ibid.*, 26 août (1606).

218 *Id.*, fol. 83v-84v, 27 août (1606).

219 *Id.*, fol. 84v-85, 28 août (1606).

220 *Id.*, fol. 85, 28 août (1606).

221 *Ibid.*, 29 août (1606). BnF, ms. fr. 18001, fol. 266 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606.

222 BnF, ms. fr. 18001, fol. 81v ; « Notes sur le discours du datariat. », 22 juillet (1606) (annexe 46).

avoir jamais ressenti me samble », « dont il semble que vous reietez toute la faulte sur moy » en ce qui concerne les prétentions de l'archevêque d'Urbino<sup>223</sup>. L'origine de cette accusation est une lettre reçue par le secrétaire d'État et qu'il a envoyé à son fils. Ce dernier la renvoie à son père, annotée des vrais faits. C'est aussi l'unique fois où il fait mention de sa femme et la défend (elle doit donc être visée elle aussi), disant « que jamais ma femme ny en public ny en escrire n'en a fait aultrement », poursuivant avec une remarque très intéressante pour nous : « que sj quelcun de mon logis quj est perpetuellement rempli de toute sorte de gens a este sj mal admis de tenir quelque langage quj aye peu faire doubter de cela ne layant point sceu je nen puis respondre »<sup>224</sup>. Bien évidemment, cet épisode est mentionné dans l'attaque virulente et personnelle de Reboul<sup>225</sup>. C'est d'ailleurs ce dernier qui prévient d'Abain que Marquemont a été proposée au pape en même temps que lui par Charles de Neufville<sup>226</sup>. La défense de l'ambassadeur français va être assurée par le cardinal de Joyeuse<sup>227</sup>.

Si des critiques assez vives sont apparues après cet épisode, c'est qu'il aurait pu porter un grand préjudice à l'influence du roi à Rome. En effet, l'archevêque d'Urbino est soutien depuis longtemps les intérêts français en cour de Rome et cela aurait été l'occasion de l'honorer avec une charge prestigieuse. Il pourrait (et cela serait légitime) tourner le dos à la France et cela serait une mauvaise publicité alors que le roi cherche à retrouver son influence<sup>228</sup>. Heureusement, cela ne reste qu'une escarmouche bien vite oubliée, les ambitions retombant dès que le courrier portant les facultés a été envoyé et que le pape a décidé de charger Marquemont de porter les cadeaux pour le baptême en France.

Du Perron parle des « affrontz » qui lui ont été faits dans cette affaire<sup>229</sup>. Surtout, des tensions sont apparues entre lui et Charles de Neufville. Avant le dîner de la concorde du 29 août les deux se réconcilient :

223 *Id.*, fol. 268v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606.

224 *Ibid.*, fol. 267. Dès les premiers remuements de l'affaire, d'Halincourt avait déjà informé Nicolas de Villeroy des positions et tensions des différents ecclésiastiques français, et nous voyons que s'il a manqué de délicatesse, en tout cas ce n'était jamais avec l'objectif de nuire à l'un des acteurs français : BnF, ms. fr. 18001, fol. 211-218 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 19 juillet 1606.

225 BnF, Dupuy 28, fol. 104v ; « Protestation faite a M de Villeroy sur les quatre mille escuts pris par M. d'Alincourt du s<sup>r</sup> Gueffier po[ur] la ruine des banquiers & solliciteurs francois en la Cour de Rome » (annexe 22).

226 BnF, ms. fr. 3813, fol. 96v.

227 BnF, ms. fr. 6633, fol. 12 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 octobre 1606.

228 BnF, ms. fr. 18002, fol. 282 ; lettre de l'oratorien (jargon?) à Rebours (Reboul), 16 août 1607 (copie) (annexe 49).

229 BnF, ms. fr. 18001, fol. 226 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 24 juillet 1606.

« avant le disner estant led[it] car[di]nal et moy entres seuls en un cabinet, il me dit les larmes aux yeux lextreme regret quil avoit de ce quj sestoit passé, combien il vous honnoit et estimoit et estoit vostre serviteur et combien il m'avoit tousiours ayme depuis quil m'avoit cogneu que vous luy escriviez une lettre quj luy avoit creve le cœur, quil me prioit doublier tout ce quj sestoit passé et de laymer en promettant et jurant toute sorte damitie et daffection dont il me rendroit plus de tesmoignage quil n'avoit jamais fait et se leve et mabrasse deux ou trois fois ; je lasseure du desir que javois tousiours et de lhonorer aymer et servir auquel ie continuois puisquil m'asseuroit de ces bonnes graces et que sil sestoit de mon coste passe quelque chose en ses affaires quj leust offence que je le priois de croire que ce avoit plustost este par quelque mal entendu ou inadvertance que de volonte [...] de luy desplaire et lun et lautre nous fismes de grandes protestations damitie et croy veritablement que ce quil men dit fust de cœur et quil estoit marri de s'estre laissé emporter aux violentes passions de ceux quj l'avoient conduit en cest affaire, telement monsieur, que nous voilà meilleurs amjs que jamais »<sup>230</sup>.

Une lettre envoyée par Nicolas de Villeroy le 17 août commande à Charles de Neufville de stopper le trajet de Marquemont, devant demeurer à Rome (ce que Marquemont ne discute pas, venant de son protecteur)<sup>231</sup>, l'obligeant à rendre au pape des lettres qu'il lui avaient transmises ainsi que les présents. De son côté l'archevêque d'Urbin reçoit l'autorisation du roi de venir en France<sup>232</sup>. Charles de Neufville (approuvé par Du Perron) demandent à Marquemont et à l'archevêque d'Urbin que ni l'un ni l'autre n'aillent en France, n'importe quel commandement qu'ils reçoivent ou l'envie qui les anime l'un et l'autre, ce qu'ils ont accepté, mettant fin à l'affaire (espérant, en même temps, que les critiques<sup>233</sup> de son père contre lui vont s'apaiser)<sup>233</sup>. « Et ainsi termineroy ie l'histoire de n[ot]re different puisq[ue] Mess[ieu]rs le car[di]nal du perron [et] Ambass[adeur] ont commandé qu'il ne s'an parla plus : [et] que M<sup>r</sup> d'urbin et moy soyons bons amis [...]. ».

Quid des présents ? Un certain « sieur prevostat », qui était le compagnon de route de Marquemont et qui avait décidé de poursuivre son trajet en France, va obtenir grâce à la demande de d'Halincourt obtient la charge de les porter les présents France (une chute dans l'honneur des

---

230 *Id.*, fol. 268v-269 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606.

231 *Id.*, fol. 262-262v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 31 août 1606.

232 *Id.*, fol. 267v-268 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606. C'est très diplomatiquement que d'Halincourt revient sur l'arrêt du trajet de Marquemont qui a été stoppé « par le Conseil de ses amys » : *Id.*, fol. 281 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 4 septembre 1606. De son côté, Marquemont met en garde Puisieux sur ce que d'Urbin pourrait lui dire de cette affaire, et comment il pourrait parler de lui : *Id.*, fol. 312 ; lettre de Marquemont à Puisieux, 16 septembre 1606.

233 *Id.*, fol. 269v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606.

personnes chargées de cette fonction)<sup>234</sup>. À la fin du mois d'octobre, d'Halincourt présente au pape les lettres du roi où celui-ci présente ses remerciements à la fois pour la légation de Joyeuse et pour les présents<sup>235</sup>.

### 23) La nonciature de France : un nouvel échec pour l'archevêque d'Urbin.

Tout comme n'importe quelle charge ecclésiastique d'honneur, la nonciature de France est aussi recherché. Même si un changement de nonce n'est pas annoncé officiellement, il suffit qu'une rumeur circule ou qu'un remplacement n'ait pas été fait depuis longtemps pour que des candidats se manifestent auprès de l'ambassadeur français. Charles de Neufville les élude bien vite et ne s'avance pas, attendant les commandements du roi (comme par exemple avec l'évêque de Cavaillon en 1606)<sup>236</sup>.

Dès le début de l'ambassade de d'Halincourt, le cardinal du Perron avait relevé l'archevêque d'Urbin comme un nonce potentiel, vu ses qualités<sup>237</sup> et modeste dans ses prétentions – comme nous avons pu le voir précédemment ...<sup>238</sup>. Il faisait partie des « serviteurs étrangers a Rome » du roi de France desquels Charles de Neufville « aura soin, soit en les employant pour le service du Roy ou en les gratifiant et favorisant aux occasions qui se presenteront affin de les confirmer en leur devotion envers S.M. et la France »<sup>239</sup>. C'est à la fin de l'année 1606 que la situation change : le cardinal Saint-Georges, légat en Avignon, arrive au bout de sa charge, de même que Maffeo Barberini nonce auprès du roi de France. Charles de Neufville propose alors de nommer Maffeo Barberini légat en Avignon et, pour remplacer Maffero Barberini, la candidature de d'Urbin est annoncée (peut-être aussi pour réparer l'échec du datariat) :

« Sa Sain[te]te me dist qu'elle y vouloit penser, mais que cependant ie m'asseurasse qu'elle estoit bien aise de la proposition que ie luy avois faite te le desir qu'elle avoit de donner tout contentement a VM, et lestime qu'elle faisoit de la personne du[dit] Archevesque tellement Sire, que si vous l'avez agreable, J'espere que sa sain[te]te se

234 *Id.*, fol. 281 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 4 septembre 1606.

235 *Id.*, fol. 349 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19).

236 *Id.*, fol. 117v-118 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 février 1606.

237 Sont alors évoquées un gage de 600 écus par an, liés à un brevet le qualifiant de conseiller au conseil privé du roi. DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 418-419 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 20 septembre 1605.

238 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 432 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 18 octobre 1605.

239 BnF, ms. fr. 17826, fol. 264 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

pourra disposer a l'envoyer en la[dite] charge de nuncce aupres de VM, lors qu'elle voudra rappeler mons[ieur] le Card[inal] Barberinj »<sup>240</sup>.

Le pape étant en ce temps embourbé dans la crise de l'Interdit vénitien, le changement de nonce en France – et en Espagne – n'est pas envisagé tant que la situation n'est pas réglée, préférant sans doute garder des interlocuteurs stables et bien installés (Henri IV fait la même chose avec son ambassadeur résident à Venise, Philippe Canaye de Fresnes). De son côté, Charles de Neufville poursuit le maintien de la candidature de l'archevêque d'Urbin<sup>241</sup>. En mai 1607, la situation permet la nomination de nouveaux nonces en Espagne, Allemagne et en Flandres, mais d'Halincourt a stoppé celle pour la France en espérant ainsi que le pape finirait par nommer l'archevêque<sup>242</sup>. En effet dès le départ, la candidature de d'Urbin n'était pas dans la meilleure des conjonctures : « le pape estime le [dit] archevesque avoir lesprit trop violent et trop brouille p[ou]r estre employer en ceste charge et que le car[din]al borghese ne layme en facon quelconque »<sup>243</sup>. De très nombreuses insistances sont faites auprès du pape, qui commence à ne pas apprécier cet acharnement, ce qui le conforte dans sa position de refuser d'y nommer l'archevêque<sup>244</sup>. À la place, Paul V propose de nommer d'Urbin à la vice-légation d'Avignon et d'envoyer, comme nonce en France, l'un des deux évêques qu'il a sélectionnés (évêque de Plaisance ou de Venafro)<sup>245</sup>. S'ils sont affiliés aux Espagnols, Charles de Neufville ne les rejette pas immédiatement :

« Mais je ne me laisseray aller a consentir a lun ny a lau[tr]e tant que je verray quelque apparence que sa S[ainte]te se puisse disposer a donner lad[ite] Nunciature A Mons[ieur] Larchevesque durbin, bien que je uge que pour le service de v[ot]re Ma[jes]te il seroit aussi utile en la charge d'Avignon »<sup>246</sup>.

240 BnF, ms. fr. 18001, fol. 445v-446 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606.

241 BnF, ms. fr. 18002, fol. 121-121v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 avril 1607 (annexe 30) . *Id.*, fol. 128v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 avril 1607. L'ancien ambassadeur français à Rome soutient aussi cette candidature : BnF, Dupuy 194, fol. 173 ; lettre de Philippe de Béthune au cardinal du Perron, 3 janvier 1607. *Id.*, fol. 179 ; lettre de Philippe de Béthune au cardinal du Perron, 19 février 1607.

242 BnF, ms. fr. 18002, fol. 153-153v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 mai 1607. *Id.*, fol. 160v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25). *Id.*, fol. 170 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607. *Id.*, fol. 163v-164 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 15 mai 1607.

243 *Id.*, fol. 180v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 mai 1607. Du Perron reconnaissait qu'il était plus utile à Rome qu'en France : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 271v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 10 juillet 1607.

244 BnF, ms. fr. 18002, fol. 180v-181v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 mai 1607.

245 La vice-légation avait été proposée par Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, qui en avait été honoré mais attendait que des temps meilleurs (proposition faite pendant l'Interdit) arrivent pour espérer l'obtenir : heureusement que ce projet n'est pas allé plus loin pour l'honneur de l'un et de l'autre : BnF, ms. fr. 18002, fol. 114-114v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

246 *Id.*, fol. 170v-171 (citation fol. 171) ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607. C'est en effet dès le départ que le pape a déclaré à Charles de Neufville et à Du Perron sa décision de ne pas envoyer d'Urbin comme nonce et l'a tout de suite proposé pour Avignon : *Id.*, fol. 17 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV,

En juin 1607, la situation se clarifie sans que cela soit positif pour l'archevêque : les chances de lui obtenir la nonciature de France sont nulles, Paul V préférant l'envoyer comme vice-légat en Avignon. Si d'Urbin attend un ultime rebondissement en attendant l'annonce de la nonciature de France avant d'accepter la vice-légation, c'est vain<sup>247</sup>. D'Halincourt n'avance plus aucun autre nom pour la nonciature, lui aussi tirant certainement les leçons de l'affaire du datariat et éviter qu'on ne l'accuse ensuite de ne pas avoir assez insisté en faveur de la candidature de l'archevêque d'Urbin. Il préfère évaluer les deux candidats que le pape propose et se contente de donner son avis sur chacun d'eux au roi.

En juillet 1607, si les lettres de France commandaient toujours à l'ambassadeur de poursuivre son action pour soutenir la candidature d'Urbin<sup>248</sup>, elles sont arrivées trop tard – apportées par le secrétaire Gueffier qui revenait de France – puisque, face à une trop longue attente et désirant opérer un changement de nonce, « le pape avoit nommé [et] déclaré en lad[ite] charge Monsieur Ubaldinj son M[aitr]e de chambre nepveu du pape Leon si affectionné serviteur du Roy.<sup>249</sup> » Ce n'est pas une réelle surprise, Roberto Ubaldini avait été évoqué par le pape face à l'immobilité de l'ambassadeur français qui ne se déclarait pas<sup>250</sup>. Charles de Neufville a stoppé net son soutien envers d'Urbin car le pape ne l'aurait jamais choisi et en poursuivant, il risquait de froisser le nouveau nonce et de se placer dans une position délicate car « le[dit] s<sup>r</sup> Ubaldinj avoit desia receu toutes les congratula[ti]ons de la court »<sup>251</sup>. En réalité, en analysant ses dépêches, c'est dès le mois

---

16 mai 1607.

247 BnF, ms. fr. 18002, fol. 216-216v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 11 juin 1607. *Id.*, fol. 224-225 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 27 juin 1607.

248 La dernière lettre en ce sens est : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 309-310 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, début juillet 1607.

249 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 270-270v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 10 juillet 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 252 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607. *Id.*, fol. 256v-257 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 juillet 1607. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 641-644 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 10 juillet 1607. Cette « désobéissance » est la meilleure des positions que l'ambassadeur pouvait adopter et l'avis est partagé par les cardinaux français à Rome : BnF, ms. fr. 18002, fol. 236-238 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 juin 1607. *Id.*, fol. 343-343v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 29 juin 1607. *Id.*, fol. 252v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607. *Id.*, fol. 268-268v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 25 juillet 1607. *Id.*, fol. 292-293 ; lettre de Marquemont à Puisieux, 22 août 1607 (« Il est Impossible d'effectuer les aff[air]es auxquels on a pour contraires les parents du pape : [et] que partant en telles occasions il est beaucoup plus expedient de ceder doucement a leurs fantaisies que de rechercher par offices Inutilement multipliés un refus si absolu que chacun s'an appercoive », fol. 292). Elle est tolérée dans l'action des ambassadeurs car le principal est qu'ils conservent la dignité et réputation de celui qui les a envoyés : VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, vol. 2, p. 56-57.

PERRENS François-Tommy, *L'Église et l'État en France ... op. cit.*, p. 280. BARBICHE Bernard, « La nonciature de France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les nonces, leur entourage et leur cadre de vie », *Bulla, legatus, ... op. cit.*, p. 337.

250 BnF, ms. fr. 18002, fol. 202 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 mai 1607. *Id.*, fol. 210v-211 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 mai 1607. *Id.*, fol. 220v-221 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 12 juin 1607 (annexe 51). *Id.* BnF, ms. fr. 18002, fol. 228v-230 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 28 juin 1607. *Id.*, fol. 233v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 juin 1607.

251 *Id.*, fol. 252 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607. *Id.*, fol. 257 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 juillet 1607.

de mai qu'il avait il avait déjà annoncé sa capitulation car la procédure n'avait aucune chance d'aboutir :

« vous verez ce que jescrrips au Roy pour v[ot]re nuntiatore de france pour laquelle Je ne puis plus arrester le pape quil ny nomme quelcun, voullant comme Il veult rapeler monsieur le Car[din]al Barberinj Sa S[ainte]te ne veult point entendre a y envouer Larchevesque d'Urbin quelque Instance que je luy en aye faicte et dau[tr]es aussi a bon escuant, Et croy que je me relascheray »<sup>252</sup>

Quant à l'archevêque d'Urbin, il est « bien content, [et] en a remercié sa S[ainte]te [et] le[dit] s<sup>r</sup> Car[din]al Borgheze »<sup>253</sup> pour la vice-légation d'Avignon. Son départ est prévu à la mi-septembre 1607<sup>254</sup>. Quant à Ubaldini, le pape le nomme à l'évêché de Montepulciano pendant l'été 1607<sup>255</sup> ; parti de Rome le 22 septembre 1607<sup>256</sup>, Henri IV accuse sa bonne réception en France en décembre 1607<sup>257</sup>.

Là encore, des rumeurs circulent, répandant le bruit que Marquemont cherche à écarter d'Urbin du cardinalat comme il a travaillé à l'exclure de la nonciature de France. Ce qui dans les faits n'est absolument pas vrai et il est normal qu'il se défende avec force<sup>258</sup>. Il ne faut pas oublier non plus les Espagnols qui œuvrent à faire échouer la candidature d'Urbin. Cette attaque ne vise pas

---

252 *Id.*, fol. 199v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 mai 1607.

253 *Id.*, fol. 252v-253 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607. *Id.*, fol. 257-257v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 juillet 1607. Au vu de la situation, le cardinal du Perron a établi qu'il était inconcevable pour d'Urbin de refuser car cela aurait provoqué le l'amertume du pape et aurait nui au service d'Henri IV : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 659 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 22 août 1607.

Ainsi, l'archevêque a rendu nulle l'offensive espagnole contre lui en le forçant à permuter son archevêché d'Urbino contre celui d'Avignon, se basant sur la règle d'obligation de résidence des évêques, et de le contraindre à demeurer en France : BnF, ms. fr. 18002, fol. 250bis ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, (10 juillet 1607). La lettre précédente étant un trait, il faut la mettre en relation avec celle-ci : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 646 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 10 juillet 1607.

254 BnF, ms. fr. 18002, fol. 285v-86 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 août 1607. *Id.*, fol. 303v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1607. Si le roi montre sa déception de ne pas le voir nommé comme nonce en France, il se repose sur Du Perron et Charles de Neufville pour qu'ils décident ensemble quelle charge lui donner en compensation : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 329-330 ; lettre du roi Henri IV à l'archevêque d'Urbin, fin juillet 1607. Une relégation à Avignon qui fait le bonheur des Espagnols : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 645 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 10 juillet 1607. La date de départ qui était annoncée qui est respectée : BnF, ms. fr. 18002, fol. 316v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 septembre 1607.

255 *Id.*, fol. 264 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1607. *Id.*, fol. 275v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 6 août 1607.

256 *Id.*, fol. 314 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 octobre 1607.

257 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 159-161 ; lettres du roi Henri IV au pape Paul V et au cardinal Borghese, 12 décembre 1607 (annexe 52). En juillet 1607, comme le veut l'usage, il félicitait Ubaldini pour sa nomination : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 330 ; lettre du roi Henri IV à Roberto Ubaldini, fin juillet 1607.

258 BnF, ms. fr. 18002, fol. 293 ; lettre de Marquemont à Puisieux, 22 août 1607. *Id.*, fol. 296-297 ; lettre de Marquemont à Puisieux, 24 août 1607.

personnellement l'archevêque, il s'agit d'en faire un exemple pour montrer que malgré la bonne affection de l'archevêque pour les affaires françaises, il ne reçoit pas de récompense à la hauteur du dévouement)<sup>259</sup>. Or l'archevêque a montré être très heureux de cette charge et, lors du trajet du nouvel ambassadeur français à Rome, d'Urbin est la première personne mentionnée dans les instructions qui reçoit la visite de François Savary de Brèves, qui doit lui renouveler la confiance et le contentement que le roi reçoit de son service<sup>260</sup>.

N'oublions pas le nonce de retour de France. Maffeo Barberini, présent à Rome le 26 octobre 1607<sup>261</sup>, est revenu très heureux de sa charge en France<sup>262</sup>, un sentiment partagé par le roi<sup>263</sup>. Ce dernier lui a fourni un cadeau pour son départ, des pièces d'argenterie pour le service religieux, d'une valeur de 4 000 scudi<sup>264</sup>. Dès que Paul V avait commencé à évoquer le changement du nonce en France en mai 1607<sup>265</sup>, le roi de France faisait préparer une galère pour que Maffeo Barberini la trouve prête dès que son départ était annoncé. La galère est prête pour son départ, alors prévu le 20 septembre 1607<sup>266</sup>. Le 30 octobre 1607, lors d'un consistoire public où l'ambassadeur de France l'a accompagné, le pape accueille Maffeo Barberini et lui donne le chapeau de cardinal<sup>267</sup>. Charles de Neufville continue à l'entretenir dans ses sentiments francophiles, et ce dès son retour à Rome :

---

259 *Id.*, fol. 175 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 16 mai 1607.

260 BnF, ms. fr. 17826, fol. 283-283v ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

261 AAV, Segr. di Stato Avvisi 3, fol. 237v ; *avvisi* de Rome, 27 octobre 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 330v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 octobre 1607.

262 BnF, ms. fr. 18002, fol. 330v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 octobre 1607. Maffeo Barberini est présent en France à partir de janvier 1605, puisque le roi remercie le pape pour ses lettres que le nonce lui a remis : Arch. Nat. Pierrefitte-sur-Seine, 90 AP 32, fol. 159 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 23 janvier 1605. Avant cette nonciature, il avait déjà été chargé par Clément VIII d'une charge extraordinaire pour aller porter en France les langes bénits par le pape après la naissance du Dauphin : BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. 1982), p. 866 ; BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 205-206 ; lettre du cardinal Bufalo à Aldobrandini, 20 novembre 1601. BARBICHE Bernard, « La nonciature de France ... », art. cit., p. 337 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 228.

263 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 146v-147 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 18 septembre 1607 (annexe 53). « Le pape est tres ayse du contentement que le Roy a du ministere du Car[din]al Barberinj durant le temps de sa nontiatu[r]e [et] a receu a grand plaisir le tesmoingnage que Je luy en ay rendu de la part de sa Ma[jes]té » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 322 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 17 octobre 1607. *Id.*, fol. 324 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 17 octobre 1607.

264 AAV, Segr. di Stato Avvisi 1, fol. 80 ; *avvisi* de Rome, 31 octobre 1607.

265 BnF, ms. fr. 18002, fol. 160v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607.

266 C'est de cette date qu'est datée la lettre au pape où le roi exprime son contentement envers Maffeo Barberini : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 363 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 20 septembre 1607. *Ibid.*, p. 355 ; lettre du roi Henri IV au comte de Joigny, août 1607.

Le nonce quitte Paris le 27 septembre 1607 : SCHÜTZE Sebastian, *Kardinal Maffeo Barberini ... op. cit.*, p. 15. Le trajet en mer dura huit jours et Barberini s'est déclaré très satisfait de son trajet (« se louant infiniment du cap[itai]ne de la galere quj la aporte ») : BnF, ms. fr. 18002, fol. 335v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 octobre 1607.

267 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 44, fol. 136. BnF, ms. fr. 18002, fol. 341 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 octobre 1607. *Id.*, fol. 330v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 octobre 1607. *Id.*, fol. 336 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 octobre 1607.

« Je nay point encores peu conferer avec le Car[din]al Barberinj de ce qui ma esté mandé de luy parler bien que je naye veu par deux fois depuis son arrivee Mais Il a tousiours esté occupé ou en visites, ou a a estre visité, tellement que nous n'avons ny luy ny moy eu le temps d'estre seulz ensemble Mais je croy que dans deux ou trois Jours Il sera plus libre [et] lors je luy en parleray. croyant quil servira bien volontiers en cela »<sup>268</sup>

Il faut dire que lors de sa première mission en France en 1602, il a décrit à son retour avec beaucoup de ferveur l'accueil que le roi lui avait fait et son penchant pour la France était déjà clair<sup>269</sup>. En 1607, après avoir tellement exprimé sa joie d'avoir été auprès du roi de France, il « est tenu de tout ceste court come françois », et va désormais avoir son propre nom dans le jargon des lettres de l'ambassadeur français (la Chapelle)<sup>270</sup>. Une fois revenu en France après sa charge, Charles de Neufville prévient Maffeo Barberini de son arrivée auprès du roi de France, à qui il a représenté ses bons offices et sentiments envers lui (et ses intérêts), et espère rester dans ses bonnes grâces<sup>271</sup>. Quant à Roberto Ubaldini, il est fait cardinal en 1616 et va recevoir son bonnet des mains de Louis XIII<sup>272</sup>.

---

268 BnF, ms. fr. 18002, fol. 350 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux 14 novembre 1607.

269 BnF, ms. fr. 3492, fol. 28 ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 4 mars 1602.

270 BnF, ms. fr. 18002, fol. 355 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607.

271 BAV, Barb. lat. 7988, fol. 76 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal Maffeo Barberini, 28 juillet 1608. Quelques doutes subsistent pourtant sur l'affection de Maffeo Barberini et François Savary de Brèves doit savoir si oui ou non il faut s'en inquiéter : BnF, ms. fr. 17826, fol. 294v-295 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

272 HÉROARD Jean, *Journal de Jean Héroard ... op. cit.*, vol. 2, p. 193.

## Conclusion.

« Mon Cousin, plus j'examine les raisons motivées de la resolution que j'ay prise d'acquiescer des amys et partisans à Rome, plus je les juges preignantes »<sup>273</sup> : La réflexion du roi de France au début de l'année 1605 montre bien la volonté royale à rehausser la présence française à Rome. Si d'autres alliances sont parfois construites au fur et à mesure des années – à l'extérieur de l'Italie – comme avec le duc de Savoie<sup>274</sup>, l'objectif du travail de l'ambassadeur français à Rome consiste bien à restaurer l'influence française et combattre la prépondérance espagnole. Pour ce faire, les pensions et gratifications diverses, distribuées judicieusement, permettent d'entretenir tout un réseau de clientèles, ce qui multiplie les opportunités de voir les affaires d'Henri IV aboutir favorablement à Rome, avec une attention particulière portée aux cardinaux (« Cardinals were each the centre of a system of patronage. »<sup>275</sup>). Bien entendu la politique de pension ne s'arrête pas avec le départ de Charles de Neufville, son successeur va continuer de les distribuer, puisqu'il s'agit du seul moyen pour obtenir des faveurs car mieux vaut ne « rien attendre ni des uns ni des autres ; voilà comme l'on vit à Rome. »<sup>276</sup> ».

Parmi toutes les personnalités, le cardinal-neveu est la première personne à favoriser. Sans se déclarer ouvertement, Scipion Borghese a montré par diverses actions être favorable aux Français, et d'Halincourt n'oublie pas de le remercier à la fin de son ambassade et de se déclarer encore son serviteur si besoin<sup>277</sup>. Une bonne inclination qui est soulignée dans la lettre de recommandation et les instructions du duc de Nevers, se rendant comme ambassadeur extraordinaire à Rome en septembre 1608<sup>278</sup>.

Ce qui serait aujourd'hui vu comme de la corruption était alors une pratique admise pour les ambassadeurs pour faciliter leur négociation (c'est ce qu'on regroupe sous le terme de « libéralité »)<sup>279</sup>. La société d'Ancien Régime est une société de clientèles, la distribution d'argent et

---

273 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 342 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 11 janvier 1605.

274 ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*

275 « Les cardinaux étaient chacun au centre d'un système de patronage. », trad. personnelle : PARTNER Peter, *Renaissance Rome : 1500-1559 ; a portrait of a society*, Berkeley, University of California Press, 1976, p. 136.

276 Lettre de Brèves, 30 novembre 1608 ; cité par : PERRENS François-Tommy, *L'Église et l'État en France ... op. cit.*, vol. 1, p. 309.

277 AAV, F.B., Ser. I, 835, fol. 245 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal Borghese, 20 août 1608. Le roi remercie également le cardinal-neveu pour son soutien apporté à son ambassadeur : AAV, F.B., Ser. I, 636c, fol. 5 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 22 février 1608 (annexe 54).

278 AAV, F.B. Ser. I, 636c, fol. 65 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 28 septembre 1608. BnF, ms. fr. 17826, fol. 287-287v ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

279 BÉLY Lucien, BÉRENGER Jean, CORVISIER André, *Guerre et paix dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1991, p. 59-60 ; ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris, chez A. Pedone, 1912, p. 40 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 142-143, 159-160 et 190-191. S. Kettering s'est interrogée pour savoir si le clientélisme en politique était de la corruption : KETTERING Sharon, *Patrons, brokers ...*

les engagements réciproques créent une société en réseaux, liant tous les individus entre eux<sup>280</sup>. Des relations de clientèle déjà pratiquées à Rome, notamment par le cardinal-neveu<sup>281</sup>, et les Espagnols<sup>282</sup>. Il s'agit simplement d'un changement d'échelle, les réseaux de clientèle prenant une dimension internationale.

En tant qu'ambassadeur, Charles de Neufville ne fait ici que « pratiquer un particulier », c'est-à-dire « essayer de le rendre favorable, de l'attirer à soi, de le gagner à sa cause, de le convaincre, de demander son assistance, de le solliciter, de le suborner » ce qui rejoint la pratique de la clientèle (il devient un « praticteur »)<sup>283</sup>. Il sait obliger autrui : une qualité aussi vantée par les traités de la vie de cour<sup>284</sup>. C'est aussi une des rares occasions de voir mentionnée l'épouse de Charles de Neufville, Jacqueline de Harlay. Il lui revient d'entretenir des liens de sociabilité avec les dames romaines, comme ce témoignage du cardinal du Perron : « La Reyne [...] a beaucoup fait, pour le service de vostre Majesté, d'écrire aux belles-sœurs du Pape, desquelles je remettrait l'entretien, à Madame d'Alincourt, qui pourra mieux, & plus dignement que personne du monde, conserver leur pratique & leur amitié »<sup>285</sup>.

Concrètement, comment voir les résultats de cette politique de pension ? Bien entendu, nous avons déjà évoqué les conclaves de 1605 et l'inclination – discrète – du cardinal-neveu pour les Français<sup>286</sup>. Un autre moyen plus net est de comptabiliser les ecclésiastiques et laïcs présents lors des fêtes religieuses françaises, comme la Saint-Louis (25 août) :

---

*op. cit.*, p. 192-206.

280 ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Seuil, 1973, p. 422-423. Ce qui différencie une amitié d'une relation clientéliste, c'est que la réciprocité est volontaire et non obligatoire en amitié, alors que c'est le contraire pour une relation clientéliste : KETTERING Sharon, « Friendship and clientage ... », art. cit., p. 158.

281 Même si W Reinhard différencie les relations clientélistes du reste de l'Europe, du fait de la particularité de la monarchie papale qui est élective : REINHARD Wolfgang, « Amici e creature ... », art. cit., p. 77-78.

282 OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española ... op. cit.*, p. 168.

283 Définition du *dictionnaire universel* de Furetière, citée par LE PERSON Xavier, « "Pratiques" et "practiqueurs" au temps d'Henri III », *Histoire, économie et société*, 2003, 22<sup>e</sup> année, n°3, p. 352 et LE PERSON Xavier, « *Pratiques* » et « *practiqueurs* » : *la vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002, p. 24.

284 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, *op. cit.*, p. 187-188.

285 DU PERRON Jacques, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 372 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 28 juin 1605. ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, *op. cit.*, p. 29.

286 Les rencontres hors de Rome, quand le pape est à Frascati, est un bon moyen d'entretenir cette discrétion, même si les gazettes se font l'écho de ces rencontres : « et mercurdi matt<sup>a</sup> l'Amb<sup>f</sup> di francia fù invitato à pranzo dal Card. Borghese. » (« et mercredi matin, l'ambassadeur de France fut invité à déjeuner avec le cardinal Borghese », trad. personnelle) ; AAV, Segr. di Stato Avvisi 3, fol. 124 ; *avvisi* de Rome, 23 juin 1607.

### Nombre de participants ecclésiastiques lors de la fête de la Saint-Louis (25 août)<sup>287</sup>

	1605	1606	1607
Nombre de cardinaux	7 (dont 3 français)	18	25
Nombre d'ecclésiastiques	15	Plus de 40	Plus de 40

C'est pour cela que les divisions au sein de la faction française ne doivent pas paraître publiquement. Voilà pourquoi il est difficile de parler de parti français, chacun étant mué par ses propres intérêts et ambitions, mais la nécessité du service du roi impose de les régler en privé<sup>288</sup>.

C'est surtout lors de la venue du nouvel ambassadeur résident, François Savary de Brèves, que ce dernier peut témoigner du bon accueil qui lui a été fait pour son entrée à Rome (même s'il n'est pas dupe quand on veut lui faire croire que la sienne est la plus glorieuse qui n'ait jamais été), sachant qu'il s'agit du résultat de tous les acteurs qui « ces dernières années » ont cherché à « relever le nom et l'autorité du Roy et de la France en la cour de Rome »<sup>289</sup>. Une politique qu'il va être chargé de poursuivre<sup>290</sup>, et qui va se poursuivre bien au-delà, comme en témoigne ces instructions plus tardives (probablement du règne de Louis XIV) :

« L'Ambassadeur doit tâcher d'avoir pour amis sinon tous les Cardinaux, au moins la plus grande partie, mesmement les principaux, comme les Nepveux du Pape regnant et les Chefs de party et autres, hormis ceux qui tiennent par obligation de nature ou des grands bienfaits, le party d'Espagne, et outre tous les principaux Prelats, seigneurs, gentilshommes et autres qui tiennent quelque rang en ladite cour de Rome, et surtout les plus habiles de quelque condition qu'ilz soyent, se familiariser avec chacun d'eux »<sup>291</sup>.

---

287 BnF, ms. fr. 18001, fol. 260-260v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 août 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 303-303v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1607.

288 Ce qui est toujours valable pour l'ambassade de France à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome ... op. cit.*

289 BnF, Dupuy 194, fol. 182 ; lettre de Brèves au cardinal du Perron, 25 juillet 1608.

290 BnF, ms. fr. 17826, fol. 294 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant résider Ambassadeur à Rome en May 1608 » (annexe 26).

291 BnF, ms. fr. 10724, fol. 23-23v ; « Instruction générale des Ambassades faits en Cour de Rome vers le saint Père, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de France Très Chrétiens ». Nous renvoyons à la thèse d'Albane Pialoux pour le XVIII<sup>e</sup> siècle : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome ... op. cit.*, p. 318 sqq.



## **Chapitre 5 : L'Interdit vénitien (I) (janvier 1606-janvier 1607) :** **une approche par les émotions.**

« La nature n'a pas seulement donné à l'homme la voix et la langue, pour être l'interprète de ses pensées [...]. Elle a fait encore parler son front et ses yeux »

Marin Cureau de La Chambre, *Art de connaître les hommes* (p. 1)

Même si l'ambassadeur est muni d'instructions pour les négociations qu'il a à mener, celles-ci ne peuvent pas tout prévoir :

« Il se presente durant les jours d'une legation tant de divers accidentz et d'affaires a traiter quil est bien malaysé d'y prescrire une metode po[ur] s'y conduire, les uns desirans une prumptitude grande et une brusque demonstration et les autres une pascience infinie et moderation de ressentiment tout cela donc sera remis a la prudence de nostre ambassadeur Auquel son M[aitre] peut bien ordonner et prescrire en gros ce qui est de son inten[ti]on et de son service, mais il ne luy pourroit bailler ny la direction ny lindustrie po[ur] la conduite des memoires et des accidentz inopines »<sup>1</sup>.

En effet, pendant sa présence auprès d'un souverain étranger, l'ambassadeur peut être confronté à un accident diplomatique<sup>2</sup>, et il doit alors y faire face. C'est le cas ici avec une affaire politique et religieuse, l'Interdit vénitien, qui débute le 17 avril 1606. À cette date, le pape Paul V fulmine une bulle qui excommunie les Vénitiens et place le territoire de Venise sous interdit. Il s'agit d'un incident diplomatique relativement sérieux que Charles de Neufville ne pouvait pas ignorer, d'une part par la gravité de la sanction (l'excommunication) et d'autre part parce que cet événement pourrait dépasser le cadre italien. La première lettre envoyée par Charles de Neufville en tant qu'ambassadeur dont nous disposons date du 13 décembre 1606. Cette référence d'archives coïncide avec une étape qui est vue comme charnière dans cet événement, quand le pape évoque l'affaire en consistoire et annonce les premières mesures qu'il pense prendre<sup>3</sup>. C'est également le moment où les

---

1 BnF, ms. fr. 5668, fol. 6 ; « Memoire concernant la charge d'ambassadeur », s.d. ; autre exemplaire ; BnF, ms. fr. 3691, fol. 87v.

2 BÉLY Lucien, « Anatomie de l'incident diplomatique », *L'incident diplomatique, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle*, BÉLY Lucien et POUMARÈDE Géraud (dir.), Paris, A. Pedone, 2010, p. 449-458.

3 « La plainte que sa s[ain]teté fait contre les venitiens et la facon quelle veult proceder contre [...] ce quilz ont fait » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 56 ; extrait de lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 13 décembre 1605.

différents représentants du roi de France en Italie commencent à s'intéresser avec plus d'attention à l'opposition entre Venise et Rome<sup>4</sup>, deux centres politiques (et par conséquent diplomatiques) importants (si ce n'est les plus importants) d'Italie. « La première des puissances italiennes, après la couronne d'Espagne, Venise, était en même temps le seul État de la Péninsule qui fût vraiment indépendant et dégagé de tout lien de vassalité, aussi bien à l'égard de ses voisins que du reste de l'Europe »<sup>5</sup> : une indépendance vénitienne jalouée, notamment par Rome<sup>6</sup>, et qui va être l'argument principal de la défense exposée par Venise lors de l'affaire de l'Interdit.

Il faut rappeler que les oppositions entre Venise et la papauté sont récurrentes depuis le début du XVII<sup>e</sup> siècle, comme le souligne Alphonse Dupront, sur une période allant de 1603 à 1607<sup>7</sup>. Sylvio De Franceschi part quant à lui de Lépante en montrant que plusieurs « escarmouches »<sup>8</sup> font que l'affaire de l'Interdit n'était pas un événement « imprévisible »<sup>9</sup>. Son étude de l'Interdit est la base de notre réflexion de ce différend. Cependant nous n'allons pas faire mention des arguments liés à l'antiromanisme, à la confessionnalisation, à la sécularisation ainsi qu'au gallicanisme<sup>10</sup>. La première

4 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État et raison d'Église, la France et l'Interdit vénitien (1606-1607) : aspects diplomatiques et doctrinaux*, Paris, Champion, 2009, p. 182, 215. Nous permettons de rectifier cependant : Sylvio de Franceschi parle de François d'Alincourt ; or il s'agit bien de Charles de Neufville.

5 ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses et la haute Italie, la lutte pour les Alpes (1598-1610)*, Paris, E. Plon et Cie, 1882, p. 66. AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française, tome I. Du Moyen Âge à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005, p. 187.

6 LABROT Gérard, *L'image de Rome, une arme pour la Contre-Réforme : 1534-1677*, Seyssel, Champ Vallon, p. 50-51.

7 DUPRONT Alphonse, *La Papauté et l'Église catholique*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1968, p. 62. Wicquefort fait référence à ces tensions à la fin du pontificat de Clément VIII : VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions [...]*, Cologne, P. Marteau, 1715, partie 2, p. 102. Pour l'historique des tensions avant l'arrivée au pontificat de Paul V : ANDRETTA Stefano, « Clemente VIII e la Repubblica di S. Marco : conflittualità e tatticismi », *Das Papsttum, die Christenheit und die Staaten Europas, 1592-1605 : Forschungen zu den Hauptinstruktionen Clemens' VIII*, ANDRETTA Stefano et LUTZ Georg (dir.), Tübingen, 1994, p. 77-98 ; DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise*, vol. 2, *Après la bataille de Lépante jusqu'à la chute de la République (1797)*, Paris, R. Laffont, 2004, p. 932 sqq.

8 BENZONI Gino, « Una controversia tra Roma e Venezia all'inizio del Seicento. La conferma del patriarca », *Studi Veneziani*, 3, 1961, p. 121-138

9 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 97. Pour replacer l'affaire de l'Interdit au sein d'un contexte plus large : RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Laffont, 1986, p. 471 et sqq. ; WRIGHT A. D., « Why the Venetian Interdict? », *The English Historical Review*, vol. 89, n° 352 (Jul. 1974), p. 534-550.

10 BOUWSMA William J, « Gallicanism and the nature of Christendom », *Renaissance : studies in honor of Hans Baron*, MOLHO Anthony et TEDESCHI John A. Firenze, G. C. Sansoni, 1970, p. 809-830 ; *Id.*, « The Venetian Interdict and the Problem of Order », *Archiwum historii filozofii i mysly spolecznej*, t. 12, 1966, p. 127-140 ; *Id.*, *Venice and the defense of republican liberty : Renaissance values in the age of the Counter Reformation*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1984 (1968) ; FRAJESE Vittorio, *Sarpi scettico : Stato e Chiesa a Venezia tra Cinque e Seicento*, Bologna, Il Mulino, 1994 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Antiromanisme catholique et liberté ecclésiastique. La question de la *libertas ecclesiastica* au temps de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Libertas Ecclesiae. Esquisse d'une généalogie (1650-1800)*, MORGAIN Stéphane-Marie (dir.), Paris, Parole et silence, 2010, p. 113-133 ; *Ibid.*, « Entre antiromanisme catholique et républicanisme absolutiste : Paolo Sarpi (1552-1623) et la défense du bien public au temps de la crise de l'Interdit vénitien (1606-1607) », ARABEYRE Patrick et BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte (éd.), *Les clercs et les princes : Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2013, p. 357-371 ; *Ibid.*, « La chrétienté au miroir de la diplomatie vénitienne, et l'alliance de l'antiromanisme vénitien et du gallicanisme contre l'ecclésiologie catholique posttridentine (1601-1620) », *Cahiers René de Lucinge*, s. 4, 37, 2003, p. 98-119 ; *Ibid.*, « La diplomatie henricienne et les ambitions françaises de suprématie

raison est que Charles de Neufville, contrairement à son homologue à Venise Philippe de Fresne-Canaye, n'est pas habité par de telles considérations. Ce constat avait été établi par Sylvio De Franceschi<sup>11</sup> ; après le dépouillement de la correspondance de Charles de Neufville, nous pouvons le confirmer : ce sont des thématiques qui soit ne l'intéressent pas soit se situent au-delà de sa compréhension. D'autre part, l'étude de Sylvio De Franceschi s'est très largement appuyée sur les sources romaines et la correspondance de Fresne Canaye. Nous proposons donc ici de nous attacher à la position de Charles de Neufville en premier lieu, en étudiant sa correspondance pour voir comment il agit au fur et à mesure des évolutions de cette affaire. Bien entendu, nous compléterons celle-ci avec d'autres sources, pour avoir une vision la plus globale possible de son action.

L'Interdit est enfin pour nous l'occasion de voir le seul exemple où Charles de Neufville correspond avec un autre ambassadeur (Fresne-Canaye à Venise). C'est l'occasion d'appliquer la recommandation qui clôt les instructions qu'il a reçues avant de partir pour Rome :

« Il aura et entretiendra aussy toute bonne intelligence et correspondance avec les autres Ambassadeurs et Ministres de S.M. qui resident et le servent aux autres Cours estrangeres, affin d'estre esclaircy et adverty de tout ce qui y surviendra pour s'en servir & prevaloir en ses negociations [...] »<sup>12</sup>.

Cet échange débute par une première lettre non datée (de la fin décembre 1605 ou du début de l'année 1606, pendant la vacance entre les deux doges à Venise), où Fresne-Canaye écrit à

---

temporelle sur la république chrétienne », *Histoire, économie et société*, 2004, 23<sup>e</sup> année, n°4, *État et administrateurs de rang moyen à l'époque moderne*, p. 551-585 ; *Ibid.*, « Le mythe politique de la Sérénissime contre les hantises de théocratie. L'hétérodoxie vénitienne face à l'orthodoxie romaine au début de la crise de l'Interdit (1606-1607) », *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, FRAGNITO Gigliola et TALLON Alain (dir.), Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015, p. 431-448 ; *Ibid.*, « Les archives vaticanes comme source pour l'étude des rapports entre la France et l'Espagne à l'époque moderne. Le cas de l'Interdit vénitien (1606-1607) », PIZZORUSSO G., PONCET O. et SANFILIPPO M. (éd.), *Gli archivi della Sante Sede e la Storia di Francia*, Viterbe, 2006, p. 109-136 ; *Ibid.*, *Raison d'État... op. cit.* ; JOUANNA Arlette, *Le prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014, p. 21 ; OAKLEY Francis, *Politics and eternity : studies in the history of medieval and early modern political thought*, Boston-Köln-Leiden, Brill, 1999 ; SECO Carlos, « Venecia, Roma, España. El conflicto de 1606-1607 y sus consecuencias », *Homenaje a Jaime Vicens Vives*, MALUQUER DE MOTES Juan (dir.), Universidad de Barcelona. Facultad de Filosofía y Letras, 1967, II, p. 638-640 ; SUTTO Claude, « Tradition et innovation, réalisme et utopie : l'idée Gallicane à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècles », *Renaissance and Reformation*, vol. 20 n° 4, 1984, p. 278-297 (p. 293 pour la mention de l'Interdit) ; WRIGHT A. D., « The Venetian View of Church and State : Catholic Erastianism », *Studi secenteschi*, XIX/1, 1978, p. 76-106 ; *Ibid.*, « Why the Venetian Interdict? », *The English Historical Review*, vol. 89, n° 352 (Jul. 1974), p. 535-536.

11 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 244.

12 BnF, ms. fr. 17826, fol. 280 ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9). « Il fault que pour cet effect Il escrive souvent & de toutes partz afin d'estre bien adverty » : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 5v, « Instruction pour l'ellection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », s.d. (annexe 1). Préconisation mentionnée dans les traités du « parfait ambassadeur » : ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris, chez A. Pedone, 1912, p. 34-35 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, p. 126.

d'Halincourt pour le tenir informé des actions du nonce du pape à Venise Orazio Mattei face aux mesures vénitiennes<sup>13</sup>. En plus de diverses lettres échangées entre les deux, nous avons également relevé la volonté de d'Halincourt de tenir informé son homologue à Venise lors de moments cruciaux de l'Interdit<sup>14</sup>, même si ce dernier trouve que Charles de Neufville pourrait davantage communiquer avec lui<sup>15</sup>.

L'Interdit vénitien est une affaire dont les étapes sont connues. Malgré tout, dans un souci de clarté, nous allons suivre le déroulé chronologique des événements, sans toutefois remonter aux causes lointaines de l'Interdit, puisque cela dépasserait l'analyse qu'en fait d'Halincourt<sup>16</sup>. Si l'approche chronologique est privilégiée, nous allons aller plus loin qu'une simple reconstitution et narration des faits, pour voir comment, au fur et à mesure de l'avancée de l'Interdit, agit l'ambassadeur de France à Rome : se contente-t-il d'observer la montée des tensions ? Est-il chargé d'une négociation ? Doit-il au contraire ne pas intervenir ?

En outre, l'Interdit vénitien va être l'occasion pour Charles de Neufville de faire la démonstration de qualités qui sont communes à son rôle d'ambassadeur et à la pratique de la vie de cour et en société (ce qu'on appelle la civilité<sup>17</sup>). En effet, les traités du « parfait ambassadeur » mettent l'accent sur la prudence comme qualité première d'un ambassadeur<sup>18</sup>. Cette qualité a été analysée par Sylvio De Franceschi dans le cadre de l'Interdit vénitien, élargissant l'étude aux autres caractéristiques de la civilité. Le premier constat qu'il fait est que, comme il est recommandé dans les traités du « parfait ambassadeur », celui-ci doit fuir ses émotions, de ne pas les laisser paraître, car cela peut entraver sa négociation ; il doit adopter une posture flegmatique<sup>19</sup>. Le deuxième

13 BnF, Dupuy 271, fol. 22v-23 ; lettre de Fresne-Canaye à Charles de Neufville, fin décembre 1605-début janvier 1606.

14 Voir par exemple la lettre que d'Halincourt envoie à Nicolas de Villeroy où il mentionne le passage du porteur du courrier par Venise pour tenir informé Fresne-Canaye : BnF, ms. fr. 18001, fol. 183 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 23 mai 1606.

15 BnF, Dupuy 271, fol. 41-41v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 19 août 1606. Il fait la même plainte au cardinal du Perron, accusant les deux de ne jamais lui décrire assez les négociations qu'ils mènent ou les événements qui se déroulent à Rome ; BnF, Dupuy 271, fol. 44 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 27 octobre 1606.

16 Nous renvoyons à la lecture de FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*. Pour l'approche chronologique des événements : CORNET Enrico, *Paolo V. e la Repubblica veneta giornale dal 22 ottobre 1605 - 9 giugno 1607*, Vienna, Libreria Tandler & comp., 1859 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « De l'incident à la crise : Les débuts du conflit de l'Interdit vénitien (1605-1606) », *L'incident diplomatique, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 151-167. Pour l'étude de l'interdit vénitien du point de vue espagnol, nous renvoyons à la thèse de L. Bénichou : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » : l'ambassade d'Espagne à Rome sous Philippe III (1598-1621), Littératures, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016, p. 355 sqq.

17 ELIAS Norbert, *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2002 [1973] ; HALE John Rigby, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998, p. 365 sqq.

18 Par exemple : VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions, op. cit.*, p. 66-86. C'est aussi le cas de l'auteur anonyme du « Mémoire concernant la charge d'ambassadeur » ; BnF, ms. fr. 5668, fol. 5-5v. BnF, ms. fr. 3691, fol. 86v-87.

19 « Il est un autre point où se manifeste, à l'époque moderne, le rapport entre morale et diplomatie : le caractère moral du négociateur. Il semble ainsi acquis que les émotions doivent être exclues de l'efficace négociation. Les

constat qu'il établit est que l'affaire de l'Interdit vénitien a mis à l'épreuve les qualités des diplomates français, tant à Venise qu'à Rome, pour tenter d'un côté de faire renoncer le pape à l'excommunication et de l'autre l'annulation des décrets pris par les Vénitiens. Le tout en contrecarrant les manœuvres espagnoles, toujours dans ce contexte de compétition entre les deux royaumes.

Nous allons donc mener ici une approche par les émotions, qui n'est pas insensée<sup>20</sup>. Le sociologue Erwin Goffmann a relevé l'intérêt de se baser sur une étude des comportements dans l'étude des relations diplomatiques<sup>21</sup>. L'action de Charles de Neufville se rapproche d'une étude comportementaliste. Lire le visage, décrypter le comportement du pape et y adapter ses demandes, pour tenter de mener à bien la négociation : voilà comment va agir l'ambassadeur français tout au long de l'année 1606-1607. Cette manière de négocier se rapproche des traités sur le courtisan et de la vie en société rejoint tout à fait la pratique diplomatique. D'Halincourt maîtrise parfaitement cet art de cour, qu'il va ainsi mettre au service de sa négociation.

---

théoriciens de la pratique négociatrice comme les auteurs de traités relatifs au métier d'ambassadeur insistent unanimement sur la nécessaire impassibilité de qui doit négocier. » : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs, de la moralité et des caractères. Jalons pour une étude de la science morale des diplomates à l'époque moderne », *Histoire, économie & société*, 2014/2 (33<sup>e</sup> année), p. 21.

20 HOGG Chloé, *Absolutist attachments : emotion, media, and absolutism in seventeenth-century France*, Evanston, Northwestern University Press, 2019 ; RODIER Yann, *Les raisons de la haine : histoire d'une passion dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1659)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019 ; VALADE Pauline, *Le goût de la joie : réjouissances monarchiques et joie publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2021.

21 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs, art. cit., p. 32

## 1) L'accroissement des tensions entre Venise et Rome, jusqu'à l'excommunication.

### 11) Des Français seulement observateurs ?

#### *11.1) L'apparition de l'affaire dans les dépêches diplomatiques.*

Au mois de décembre 1605, l'ambassadeur de France à Venise rapportait les événements, en listant en des termes généraux le début des tensions : argumentaire des vénitiens face à celui du pape, envoi d'un ambassadeur extraordinaire auprès du pape (Leonardo Donato)<sup>22</sup>. Quant à Paul V, c'est dès le mois de septembre 1605 qu'il commence à porter son attention sur Venise, après avoir eu connaissance d'une des causes qui va être le déclencheur de l'Interdit : l'arrestation de deux ecclésiastiques par les autorités vénitiennes, à savoir Scipione Saraceni, chanoine de Vicence, et Marc Antonio Brandolin Valdemarin, abbé de Nervesa<sup>23</sup>. « Si la dignité ecclésiastique des deux hommes pouvait leur donner le droit de n'être déferés que devant un tribunal d'Église, la gravité des chefs d'inculpation, relatifs à l'ordre public ou criminels, les qualifiait sans contredit pour une justice civile »<sup>24</sup>. S'ajoute à cette arrestation la promulgation par le Sénat de Venise de trois lois qui viennent limiter la liberté ecclésiastique : interdiction de léguer à des ecclésiastiques des biens immeubles (une disposition de 1602 renforcée le 16 mars 1605), et le 10 janvier 1603 est décrétée l'interdiction de bâtir un édifice religieux sans autorisation des autorités vénitiennes<sup>25</sup>.

22 BnF, Dupuy 271, fol. 22-22v ; lettre de Du Fresne-Canaye au roi Henri IV, 10 décembre 1605. Cette analyse peut être rapprochée du « bref discours du fait entre le Pape et Venise, 1605 » ; BnF, Dupuy 271, fol. 3-4v.

23 BnF, Dupuy 271, fol. 14-15 ; DANDELET Thomas James, *Spanish Rome (1500-1700)*, Yale University Press, 2001, p. 103 ; DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 935-937 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Antiromanisme catholique et liberté ecclésiastique ... », art. cit., p. 115 ; *Ibid.*, « Entre antiromanisme catholique et républicanisme absolutiste ... », art. cit., p. 359 ; *Ibid.*, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 166-167 ; *Ibid.*, « Les valeurs de l'honnête négociation. Prudence et imprudences diplomatiques au temps de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Revue d'histoire diplomatique*, 2008/3, p. 197 ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 177 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, 1690, partie 1, p. 95.

24 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 167. Les Vénitiens justifient ce droit : BnF, Dupuy 271, fol. 8-9 (« mémoire touchant l'ancien usage de Juger les Ecclesiastiques prevenus de grands crimes »).

25 DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 935-937 ; DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome : XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2013, p. 276-277 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Antiromanisme catholique et liberté ecclésiastique ... », art. cit., p. 115-116 ; *Ibid.*, « Entre antiromanisme catholique et républicanisme absolutiste ... », art. cit., p. 359 ; *Ibid.*, « La chrétienté au miroir de la diplomatie vénitienne ... », art. cit., p. 107 ; *Ibid.*, « La diplomatie henricienne et les ambitions françaises ... », art. cit., p. 563 ; *Ibid.*, « Le mythe politique de la Sérénissime ... », art. cit., p. 432 ; *Ibid.*, « Les archives vaticanes comme source ... », art. cit., p. 117-118 ; *Ibid.*, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 168-172 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V : ai diplomatici pontifici 1605-1621*, Tübingen, M. Niemeyer, 2003, vol. 1, p. 40 ; LE COURAYER Pierre-François, « Vie abrégée de Fra-Paolo », DOMPNIER Bernard et VIALON Marie (éd.), *Histoire du Concile de Trente. (Édition originale de 1619)*, Paris, Éditions Classiques Garnier numérique, 2007, p. 45-46, DOI : < 10.15122/isbn.978-2-8124-5863-7.p.0110 > ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 177 ; SECO Carlos, « Venecia, Roma, España ... », art. cit., p. 640 ; VENARD Marc, *Histoire du christianisme des origines à nos jours : tome VIII*,

Ce qui montre que cet épisode est pris de plus en plus au sérieux, c'est sa place dans les dépêches de d'Halincourt. D'abord mentionné tout à la fin, comme une affaire de moindre importance, l'Interdit remonte petit à petit et gagne le milieu des lettres de d'Halincourt au début de l'année 1606, mentionné entre le compte-rendu des pensions qu'il a distribuées et les négociations pour s'attacher l'ancien cardinal-neveu Aldobrandini<sup>26</sup>. Le 20 février 1606, l'affaire est le deuxième point évoqué par Charles de Neufville<sup>27</sup>, avant d'être évoquée en premier voir être le seul sujet de la dépêche diplomatique<sup>28</sup>. Les autres observateurs français en cour de Rome suivent ce même chemin. Par exemple Louis Chasteigner d'Abain signale, entre deux affaires espagnoles, le consistoire où le pape s'est plaint des atteintes vénitiennes au domaine ecclésiastique : « Le Pape se plaignoit hier au consistoire du peu d'estat que les venitiens ont fait de son autorité, sur ceste brouillerie advenue a cause de la juridiction ecclesiastique »<sup>29</sup>. Puis comme Charles de Neufville, l'Interdit devient l'enjeu central des lettres, notamment celles envoyées par le cardinal du Perron.

Il y a une constance dans les dépêches de l'ambassadeur de France à Rome : un irénisme immuable. Il ne peut pas croire que les Vénitiens vont persister dans leur opposition contre le pape et que, malgré leur fierté pour défendre leur autonomie, ils vont lâcher quelques points pour contenter Paul V et rentrer en obéissance :

« J'avois pensé Sire, que lad[ite] Republique et par raison et par prudence voudroit donner sur ses differents quelque satisfaction a sa sain[te]té laquelle m'avoit dit comme jay escrit a VM que les choses estant celles si avant et les ayant proposees en consistoire sa sain[te]té ne pouvoit s'en deporter sans quelque satisfaction, mais qu'elle m'asseuroit de se contenter de ce qui seroit estime honneste et encore de quelque chose de nous cela avec le tesmoignage qu'a rendu en beaucoup d'occasion lad[ite] repub[lique] de ne vouloir alterer son repos et sa facon de vivre sans quelque grande raison, et la prudence accoustumée de ce Senat en toutes choses, me faisoit croire que lesd[its] Venitiens cedans quelque peu de leurs preten[tions] ne voudroient pour des subiects si legers et de peu d'importance rompre avec sa Sain[te]té »<sup>30</sup>.

---

*Le temps des confessions (1530-1620/1630)*, Paris, 1992, p. 557.

Les exemplaires de ces lois que nous avons trouvées au cours de nos recherches : BnF, Dupuy 271, fol. 5-6 (mémoire sur la défense des ecclésiastiques d'acquiescer des biens immeubles) ; *Ibid.*, fol. 7-7v (« mémoire touchant le statut ancien de ne bastir Eglises a autres lieux publics sans permission du Senat ») ; *Ibid.*, fol. 10-11 (« mémoire touchant la défense faite aux laics de donner Immeubles aux Ecclesiastiques sans permission du Senat »). Pour la version imprimée : CORNET Enrico, *Paolo V. e la Repubblica veneta... op. cit.*, p. 265, 268 et 269.

26 BnF, ms. fr. 18001, fol. 106v-107 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 janvier 1606.

27 *Id.*, fol. 117 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 février 1606.

28 Par exemple la lettre du 16 mai 1606 qu'il envoie au roi Henri IV ; *Id.*, fol. 174-176v (annexe 55).

29 *Id.*, fol. 65 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 13 décembre 1605.

30 *Id.*, fol. 117 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 février 1606.

Son irénisme se confirme par les faits puisqu'en février 1606 le pape devient un peu plus souple et n'évoque plus la question des ecclésiastiques prisonniers (pour le moment) qui était un des points de tensions. Cependant, malgré l'excommunication et les Vénitiens qui demeurent opiniâtres, d'Halincourt demeure dans cet état d'esprit. Alors qu'il rapporte la mention de celle-ci à son père avec le délai d'application de vingt-quatre jours, il continue de penser que les Vénitiens vont très vite accepter les conditions du pape et renoncer à leurs décrets :

« En fin Monsieur les differents du pape avec les venitiens sont venus en tels termes comme vous verez par ce que j'en escrit au Roy que ce matin en Consistoire sa s[ainte]te les a excommunies. Toutesfois leur donnant vingt quatre jours de temps pour pouvoir revoquer le decret quilz ont fait au prejudice de l'auctorité [et] liberte de leglise. Ce que faisant dans ce temps sa s[ainte]te n'entend les esco[m]munier. Mais ne le revoquant elle entend quilz le soient des cest heure (en ses termes dont on a acoustumé icy d'user en pareilles choses) [...] et croy que lad[ite] excommunica[ti]on ne sera publiee qu'au bout du terme des[dists] vingt quatre jo[u]rs avant les priva[ti]ons desquelz jay quelque opinion que les venitiens chercheront le moien de donner contentement a sa s[ain]teté et quilz n'eussent attendu jusques icy s'ils eussent creu quil en feust passer si avant.<sup>31</sup> »

Cet état d'esprit de d'Halincourt n'est pas partagé pas le cardinal Du Perron, comme le montre cette remarque à la veille de l'excommunication (alors qu'ils ont accès aux mêmes informations) : « L'Ambassadeur de Venise a eu audience de sa Sainteté, & ne semble pas que les choses soient en trop bon chemin de reconciliation. »<sup>32</sup>. Un indice de la divergence d'analyse entre Charles de Neufville et le cardinal du Perron. Ou alors, nous pouvons penser que Charles de Neufville se contente pour l'instant de rapporter les faits sans s'engager davantage, dans une posture prudente.

### 11.2) *L'observation, la prudence : un non-engagement ?*

En mentionnant les tensions entre Rome et Venise, Charles de Neufville ne remplit qu'une de ses missions qu'il doit exercer en tant qu'ambassadeur : informer le roi de France et le secrétaire d'État

---

31 *Id.*, fol. 151v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 18 avril 1606. L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 188.

32 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629, fol. 462 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 avril 1606.

Nicolas de Villeroy des événements qui se déroulent dans le pays où il est. L'ambassadeur de Venise en France est le premier, dès le début de l'année 1606, à essayer d'obtenir du roi Henri IV son soutien pour que les ambassadeurs français en Italie appuient la cause vénitienne (influence contre laquelle le nonce en France tente de lutter)<sup>33</sup>. Les Vénitiens cherchent à avoir le roi de leur côté, fondant leur espérance sur le fait d'avoir été les premiers à reconnaître Henri comme roi de France (mais sans lui donner la titulature de « Très Chrétien »); Venise était alors la seule alliance catholique avant son abjuration et la levée de son excommunication<sup>34</sup>.

C'est un signe marquant un changement : après les guerres de religion, la France d'Henri IV revient sur la scène internationale car l'intervention du roi de France est sollicitée<sup>35</sup>. C'est pourquoi dès le début de l'année 1606, le pape Paul V lui demande d'intervenir dans plusieurs affaires européennes en tant qu'intermédiaire (les catholiques d'Angleterre, la guerre contre le Turc en Hongrie)<sup>36</sup>. « Pour autant, Henri IV, selon une ligne qu'il va toujours conserver durant les

33 BnF, ms. it. 1754, fol. 138v ; lettre de Pietro Priuli à Venise, 30 janvier 1606.

34 BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. 1982), p. 921-922 ; BARBICHE Bernard, « Henri IV et l'Europe », *La présence des Bourbons en Europe, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, BÉLY Lucien (dir.), Paris, PUF, 2003, p. 47 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1846, vol. 3, p. 24, 101-103 et 178 (lettres du roi Henri IV aux duc et seigneurs de Venise, 18 août et 12 décembre 1589, 21 mars 1590) ; CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, Impr. Impériale, 1859-1886, vol. 5, p. 60 (lettre de Niccolini au grand-duc de Toscane, 18 septembre 1589) et p. 309-310 (lettre de Bonciani au grand-duc de Toscane, 4 février 1595) ; CAYET Pierre Victor Palma, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. t. XII, Chronologie novenaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne du très-chrestien roy de France et de Navarre Henry IV [...]*, Paris, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, MICHAUD Joseph-François et POUJOLAT Jean-Joseph-François (éd. scientifique), p. 194-195, 629 ; DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 909-911 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 91-95 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 44 ; GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives [...] : supplément*, t. 9, Paris, Imprimerie nationale, 1876, p. 380 (lettre du roi Henri IV à l'ambassadeur de Venise en France, juillet 1593) ; LAFFLEUR DE KERMAINGANT Pierre-Paul, « L'ambassade solennelle envoyée à Henri IV par la République de Venise en 1594 », *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, A. Pedone, vol. 12, 1898, p. 354-370 ; LAURENTIE Pierre-Sébastien, *Histoire de France, divisée par époques depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présents*, t. VI, Troisième époque, Paris, Lagny frères, 1843, p. 22 ; PRAULT Louis-Laurent, *L'esprit d'Henri IV, ou anecdotes les plus intéressantes, traits sublimes, reparties ingénieuses, et quelques lettres de ce prince*, Paris, chez Prault, 1770, p. 95-96 ; ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses... op. cit.*, p. 124-127, 221-222 ; TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 167 et *sqq.*, 182-183 ; THOMAS Danièle, *Henri IV : images d'un roi entre réalité et mythe*, Bizanos, Héraclès, 1996, p. 252 ; TOMMASEO Niccolò, *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie Royale, 1838, 2 vol.

Le président Villiers, lors de sa réception en tant qu'ambassadeur à Venise en 1598, a bien montré dans sa harangue au doge les bonnes relations existant entre ces deux acteurs : BnF, ms. fr. 4744, fol. 70-74. Après leur avoir annoncé son union avec Marie de Médicis, Henri IV a reçu une ambassade extraordinaire des Vénitiens : Arch. Nat. Pierrefitte-sur-Seine, 90 AP 32, fol. 3 (lettre du roi Henri IV à la Seigneurie de Venise, 14 juin 1601 (annexe 56) ; autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6144, fol. 13v) ; GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives [...] : supplément*, t. 8, Paris, Imprimerie nationale, 1872, p. 780 (lettre du roi Henri IV à la république de Venise, 15 août 1600). À cette occasion, il chargea Sully d'organiser leur venue, leur séjour et de trouver des présents à leur offrir : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris : Imprimerie royale, 1850, vol. 5, p. 404-405, 413-414, 419 et 420-421 ; lettres du roi Henri IV à Sully, 1<sup>er</sup>, 25, 29 et 30 mai 1601. Un autre témoignage des bonnes relations que Henri IV souhaite entretenir avec les Vénitiens à l'occasion de cette venue : *Ibid.*, p. 416-418 ; lettre du roi Henri IV au connétable Henri de Montmorency, 28 mai 1601.

35 THOMAS Danièle, *Henri IV : images d'un roi ... op. cit.*, p. 257. BARBICHE Bernard, « Henri IV et l'Europe », art. cit., p. 48-49.

36 BnF, ms. fr. 18001, fol. 95-101 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 11 janvier 1606.

événements, s'est constamment refusé à choisir publiquement en faveur des positions vénitiennes.<sup>37</sup> » Il va demeurer prudent car il est dans une position délicate : en tant que roi de France, la fille aînée de l'Église, il ne doit pas entreprendre contre le pape car il s'agit de son devoir de prince chrétien<sup>38</sup> ; il ne peut cependant pas rester sourd aux demandes vénitiennes en vertu des bonnes relations existant entre le royaume de France et la Sérénissime<sup>39</sup>.

C'est pourquoi d'un côté, le roi envoie une lettre à Fresne-Canaye pour lui permettre d'agir à Venise et traiter avec les autorités vénitiennes pour « f[air]e l'accort selon qu'il Jugeroit estre du bien de l'affaire »<sup>40</sup>, ce qui est vu par les Vénitiens comme une approbation du roi de France d'agir en leur sens. De l'autre côté, Henri IV envoie une lettre au pape Paul V (doublée par une autre au cardinal-neveu) où, en des termes très généraux, il annonce s'investir mais présente cet engagement comme une obligation en tant que prince chrétien<sup>41</sup>. Cela suffit pour le nonce en France qui voit cette intention comme une parole où il s'engage à soutenir la position du Saint-Siège<sup>42</sup>. Un entre-deux qui pour l'instant permet à Henri IV de maintenir un équilibre, sans renoncer pour autant à continuer à s'informer via ses ambassadeurs à Venise et à Rome<sup>43</sup>. L'origine de cette position est aussi peut être à chercher au sein même des ministres français, avec un équilibre à trouver entre Sully qui souhaite soutenir Venise et va jusqu'à envisager une guerre, tandis que Nicolas de Villeroy prône la recherche de la réconciliation (de telles oppositions se retrouvent également chez les ministres espagnols)<sup>44</sup>.

---

37 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 220. NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, H. Champion, 1908, p. 432-433.

38 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La diplomatie henricienne et les ambitions françaises ... », art. cit., p. 578-581 ; *Ibid.*, « L'Invention chrétienne de la prépondérance française. La monarchie henricienne et la défense d'un ordre de Chrétienté au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2016/2 (n° 44), L'Harmattan, p. 269-271. Contrairement au roi d'Espagne qui montre tout de suite son soutien au pape : SECO Carlos, « Venecia, Roma, ... », art. cit., p. 641.

39 BnF, ms. fr. 18002, fol. 10v ; lettre de Marquemont au cardinal de Joyeuse, 9 janvier 1607.

40 BnF, Dupuy 271, fol. 23 ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 25 janvier 1606. Même s'il reconnaît peu après la difficulté de négocier : « Je ne scauroys assez reconnoistre l'obligation que je vous ay de l'assurance qu'il vous a pleu donner a sa sainteté de mon zele et devotion a son service, dont il me desplaist infiniment ne luy pouvoit rendre les effetz si promptz ny telz que je desireroys, et que le commandement que j'ay receu de sa Majesté requerroit » ; BnF, Dupuy 271, fol. 29-29v ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 11 mars 1606.

41 BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi et Testi 250, p. 106-107 ; lettres du roi Henri IV au pape Paul V et au cardinal-neveu, 5 mai 1606. Les Français oscillent ainsi, dans leurs adresses juste avant la signature de leurs lettres, entre la volonté de terminer cette affaire pour la gloire du roi ou une nécessité « pour le bien g[éné]ral de la[chrét]ienté » mais toujours nous relevons en toile de fond l'idée qu'Henri IV en ressorte dans une position fortifiée (« que n[ot]re M[aitre] en receive la recompence quil merite ») ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 406v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 15 novembre 1606.

42 C'est particulièrement visible dans la correspondance du nonce en France Maffeo Barberini ; voir par exemple : AAV, F.B. Ser. II, 248, fol. 165 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 2 mai 1606 (annexe 57).

43 *Id.*, fol. 172-173v ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 5 mai 1606. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les archives vaticanes comme source ... », art. cit., p. 119.

44 NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État ... op. cit.*, p. 428-431 ; RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 481 ; ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 369-371. Pour le point de vue espagnol : OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española : la Edad barroca I, volumen VII*, Madrid, Ministerio de

La question n'est donc pas de savoir si le roi de France va intervenir, la question est quand et comment<sup>45</sup>. Une attitude prudente, correspondant à la recommandation que lui a faite l'auteur du *Discours* deux ans auparavant :

« [...] et combien que les Papes ayent esté souvent contraints et quasy tousiours de s'accommoder avec les Roys de france et de recouvrir a eux en leur affliction comme aux Roys tres [chrét]iens premiers filz de l'eglise et qu'il semble qu'ils leur devoient faire sentir le mescontentement qu'ilz avoient d'eux ou de leurs predecesseurs plutost que de les secourir, noz Roys pourtant ont esté Jugez Magnanimes et prudents qui n'ont habbandonné les Papes en leur besoing et qui ont sceu se comporter en facon avec eux qui se les soient acquis et conservez amis ny ayant aucun doubte que si ung pape veut favoriser plus un party que l'autre que son poids y sera de grande considera[ti]on et telle que sil ne fait du tout trebucher la balance Il la fera pancher a bon escient durant son Reigne »<sup>46</sup>.

Cette prudence du prince, analysée notamment par Giovanni Botero qui parle de « prudence d'État » ou « prudence politique »<sup>47</sup>, est le sentiment qui guide l'action d'Henri IV ; ce dernier sachant par exemple se montrer impassible pendant une audience, une négociation<sup>48</sup>. Par effet miroir, ses ambassadeurs se comportent de même<sup>49</sup>, cette qualité étant

---

asuntos exteriores, 2006, p. 15 *sqq.*

45 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1853, vol. 6, p. 703; lettre du roi Henri IV au landgrave de Hesse, 20 mai 1606.

46 BnF, ms. fr. 5668, fol. 18 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

47 JOUANNA Arlette, *Le prince absolu ... op. cit.*, p. 78. Une prudence liée à la dissimulation : CAVAILLÉ Jean-Pierre, « De la construction des apparences au culte de la transparence. Simulation et dissimulation entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle », *Littératures classiques*, n°34, automne 1998, p. 82-85 ; PETEY-GIRARD Bruno, *Le sceptre et la plume : images du prince protecteur des lettres de la Renaissance au Grand Siècle*, Genève, Droz, Travaux d'humanisme et Renaissance, n° 466, 2010, p. 119-120 ; SNYDER Jon R., *Dissimulation and the culture of secrecy in early modern Europe*, Berkeley / Los Angeles / London, University of California Press, 2009, p. 8-10.

48 CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, vol. 2, p. 583 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs... », art. cit., p. 29.

49 ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 369. Pour une réflexion sur la notion de prudence et la politique : BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 242 ; DELANNOI Gil, « La prudence en politique. Concept et vertu », *Revue française de science politique*, 37<sup>e</sup> année, n°5, 1987, p. 597-615 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs ... », art. cit., p. 17-33 ; *Ibid.*, « Les valeurs de l'honnête négociation ... », art. cit., p. 193-221 ; GOYET Francis, *Les audaces de la prudence : littérature et politique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2009.

« la "regina" delle virtù politiche d'antico regime : la prudenza. Prudenza come atteggiamento, strategia, qualità, attitudine mentale, requisito professionale : qualunque sia la declinazione del singolo autore, "prudenza" e "prudente" sono i lemmi più ricorrenti fra le qualificazioni fondamentali del "perfetto ambasciatore" »<sup>50</sup>.

En effet, Charles de Neufville renonce pour l'instant à engager formellement la parole du roi de France, car les circonstances ne s'y prêtent pas encore :

« Mais scachant que led[it] duodo ne vient point avec charge ny intention de donner aucune satisfaction a sa Sain[te]té, je doubte infiniment et prevoy que le tout ne prenne le chemin du pis, tout contraire de ce que j'en avois esperé C'est pourquoy Sire, le conseil qu'a pris VM est tres bon de n'engager legerement son nom et entremise, qu'elle ne sache les propositions qu'aura faites led[it] Ambassadeur Duodo a Sa Sain[te]té, et la resolu[ti]on quil remportera de son voiage croyant que les affaires en viendront a tel point quilz auront tout besoin de rechercher l'intercession de VM laquelle peult a mon opinion estre assurée que nul au[tr]es quelle n'aura autorité de pouvoir s'entremettre de ces affaires, pour lesquelles javois essayé Iusques icy de moderer lesprit de sa sain[te]té et de persuader auxd[its] Venitiens de luy donner quelque satisfaction, mais prevoyant comme ilz ont intention de s'y conduire je ne m'en mesteray plus sans un expres commandement de VM, laquelle je tiendray advertie de tout ce qui s'y passera.<sup>51</sup> »

Un engagement limité de Charles de Neufville que nous pourrions critiquer, qui correspond toutefois à une facette de *L'art de la prudence* : « 47. Éviter les engagements. C'est une des principales maximes de la prudence ». Comparant l'affaire à négocier (ici l'Interdit) avec une étendue à traverser, Baltasar Gracián met en relation la grandeur de cette place avec la longueur du chemin à parcourir pour régler l'affaire. C'est pourquoi la prudence réside ici dans le fait de savoir quand s'engager pour être certain d'arriver au bout de la traversée et donc de l'affaire<sup>52</sup>. C'est agir

50 « la "reine" des vertus politiques de l'ancien régime : la prudence. La prudence comme attitude, comme stratégie, comme qualité, comme attitude mentale, comme prérequis professionnel : quelle que soit la déclinaison de chaque auteur, "prudence" et "prudent" sont les termes les plus récurrents parmi les qualifications fondamentales du "parfait ambassadeur" » (trad. personnelle) : FRIGO Daniela, « Prudenza politica e conoscenza del mondo. Un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643) », *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude (dir.), Rome, École française de Rome, 2015, p. 267.

51 BnF, ms. fr. 18001, fol. 119v-120 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 février 1606.

52 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, Paris, Payot et Rivages, 1994, p. 60-61. Pour l'étude de la prudence chez Gracián, voir APONTE-OLIVIERI Sara, « La prudence sublime chez Baltasar Gracián : régir et éblouir », *La vertu de*

avec *discrétion* (*discrezione*), c'est-à-dire « [...] reconnaître les circonstances, les occasions pour agir ou au contraire pour suspendre le jugement, pour se retirer »<sup>53</sup>. La prudence est aussi une vertu indispensable du *Courtisan* de Castiglione, liée au discernement ainsi qu'à la modération, qui précède l'action<sup>54</sup>. C'est bien la modération dont doit user d'Halin-court, qui doit imposer la médiation de Henri IV sans toutefois paraître trop ambitieux et ainsi laisser craindre une domination française en Italie ; c'est pour cela qu'il n'utilise jamais la menace contrairement à ce que font les Espagnols<sup>55</sup>.

La prudence est une qualité reconnue de d'Halin-court<sup>56</sup>. Il maîtrise ainsi la qualité essentielle évoquée par les traités du « parfait ambassadeur », comme celui, certes tardif pour nous, de Wicquefort, pour qui l'ambassadeur doit « agir avec grande circonspection & avec beaucoup de réserve, dans les affaires pour lesquelles il n'a point d'ordre du tout ». D'un autre côté, prudence ne veut pas forcément dire ne rien faire :

« Il y a pourtant des occasions, où l'Ambassadeur doit hazarder quelque chose ; parce qu'il est impossible, que le Prince prevoye tous les accidents & toutes les rencontres, en sorte qu'il puisse instruire son Ambassadeur de tout ce qui eût survenir. Aussi ne lui donne t on pas toujours le loisir d'attendre les ordres de son Prince, mais on l'oblige à prendre parti : & c'est en ces rencontres que le Ministre fait voir ce qu'il vaut, & ce qu'il sçait faire »<sup>57</sup>

Durant l'avancée de la négociation, pour éviter d'engager le roi, Charles de Neufville sonde régulièrement l'esprit du pape, il « tâte le pouls aux affaires » pour reprendre les mots de Gracián<sup>58</sup>. S'opère alors un détachement, un dédoublement entre l'homme (Charles de Neufville) et sa fonction d'ambassadeur (représentant du roi de France), comme si ce qu'il annonce au pape est une idée qui vient d'une réflexion personnelle, pas d'un commandement du roi, ce qui évite d'engager Henri IV :

---

*prudence : entre Moyen Age et âge classique*, BERRIOT-SALVADORE Évelyne, PASCAL Catherine et ROUDAUT François (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 419-438.

53 COSTA Daniela, « La prudence dans le *Courtisan* de Castiglione », *La vertu de prudence ... op. cit.*, p. 416.

54 *Ibid.*, p. 409-410. Une modération qui s'oppose à la précipitation : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les valeurs de l'honnête négociation ... », art. cit., p. 209-210.

55 WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005, p. 236-237.

56 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 100 ; lettre de Marquemont à Puisieux, (5) octobre 1606. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs ... », art. cit., p. 23.

57 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions ... op. cit.*, p. 60 et 61. EXTERNBRINK Sven, « Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'ambassadeur », *De l'ambassadeur. Les écrits ... op. cit.*, p. 427.

58 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence ... op. cit.*, p. 95 et 116. D'ailleurs Baltasar Gracián présente la prudence comme « une technique de calcul qui permet de prévoir et, par suite, de prévenir, voire de déjouer le "mauvais procédé" des autres » et de faire triompher son intérêt (ici celui de Henri IV) : VAQUERO Stéphane, *Baltasar Gracian, la civilité ou l'art de vivre en société*, Paris, PUF, 2009, p. 218.

« c'est pourquoy je ne luy en ay point voulu parler de la part de VM, mais seulement comme de moy sonder qu'elle seroit sur iceluy l'intention de sa Beat[itu]de »<sup>59</sup>. Sans user de la force, l'ambassadeur doit travailler plus astucieusement et saisir le moment opportun pour exposer de nouveau l'affaire, quand le moment s'avère plus favorable :

« Et sil void par un moien ne pouvoir obtenir ce qu'il desire Il laissera l'affaire pour quelque temps et la remettra jusques a une autre occasion qui recognoistra qu'eux mesmes desirent de luy ou auroient besoing de quelque autre chose et lors avec dexterite Il en renouvellera la demande et ainsy l'on les persuadera avec grace & douceur.<sup>60</sup> »

Si Charles de Neufville se contente pour l'instant d'informer le roi des événements italiens, le cardinal Du Perron lui, ne reste pas inactif, comme l'a signalé Gaetano Cozzi : « Davy du Perron si era preoccupato di servirsi della Repubblica e della Santa Sede come di pedine nella sua scacchiera politica : è difficile avvertire il palpito di un sentimento più elevato, nella corrispondenza da lui tenuta in questo frangente<sup>61</sup> ». C'est pourquoi dans ses lettres, il se fait également l'observateur de la situation entre le pape et Venise, mais prend dès le départ une position de conseiller. D'ailleurs, conscient ou non de ce rôle, l'ambassadeur de France à Venise lui demande son avis pour sa négociation avec les autorités vénitienes<sup>62</sup>, tandis que le cardinal n'hésite pas à lui assurer que son maintien à Venise est de son fait, Fresne-Canaye étant selon lui le plus apte à négocier auprès des autorités de la Sérénissime<sup>63</sup>. En outre, ce n'est pas Charles de Neufville mais bien le cardinal Du Perron qui prend le parti d'organiser les Français à Rome, dans le but de se tenir prêt à négocier dans cette affaire : « nous nous assemblerons, Messieurs les Cardinaux de Givry, & Serafin, & Monsieur l'Ambassadeur & moy, pour en consulter plus meurement, attendant que nous puissions recevoir ses commandements, sur ceste occurrence.<sup>64</sup> »

59 BnF, ms. fr. 18001, fol. 254 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58).

60 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 6v, « Instruction pour l'ellection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », s.d. (annexe 1). WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 156.

61 « Davy du Perron avait le souci d'utiliser la République et le Saint-Siège comme des pions dans son échiquier politique : il est difficile de sentir battre le cœur d'un sentiment supérieur dans la correspondance qu'il entretient à ce stade. » (traduction personnelle) : COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico Philippe Canaye de Fresnes e il calvinista Isaac Casaubon », *Bollettino dell'Istituto di Storia della Società e dello Stato veneziano*, I, 1959, p. 70.

62 BnF, Dupuy 271, fol. 32 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 1<sup>er</sup> juillet 1606.

63 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 498-500 ; lettre du cardinal Du Perron à Fresne-Canaye, 5 août 1606. Il nous faut nuancer cette déclaration : Fresne-Canaye est arrivé au terme de la durée traditionnelle des 5 ans et son successeur a été choisi ; c'est lui qui demande à rester en place vu la situation de crise, tout en demandant au cardinal du Perron d'intervenir auprès de Nicolas de Villeroy si ce dernier décidait finalement de le remplacer avant le règlement de l'Interdit ; BnF, Dupuy 271, fol. 36-36v ; lettre de Fresne-Canaye à Nicolas de Villeroy, 12 août 1606. Maintenir les différents acteurs en place est une décision que prend aussi le pape, décidant de maintenir ses nonces en Espagne et en France : BnF, ms. fr. 18001, fol. 305v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 septembre 1606.

64 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, 1629, fol. 443 ; lettre du cardinal Du Perron

Aucun ordre n'est transmis de France pour permettre aux représentants français d'entamer une quelconque négociation, même si tous se tiennent prêts à agir, comme Fresne-Canaye l'annonce au cardinal du Perron au début de l'année 1606 : « Je vous diray seulement que si [...] ceste Republique, convie sa Majesté, de faire quelque office envers elle, en faveur de l'autorité & respect deu à sa Saincteté, je mettray peine de m'en aquiter [...] »<sup>65</sup>. Soulignons que le représentant du roi à Venise est beaucoup plus engagé que Charles de Neufville<sup>66</sup>, justifiant la résistance des Vénitiens et allant même jusqu'à conseiller à d'Halincourt de proposer au pape qu'il révoque son excommunication et qu'il publie un texte où il reconnaît les raisons des oppositions des vénitiens face aux atteintes papales<sup>67</sup>. Une autre raison motive Fresne-Canaye : c'est qu'il déplore la désunion au sein même de la religion catholique, face à la Réforme (il est ainsi nécessaire que cette division entre catholique prenne fin le plus rapidement possible)<sup>68</sup>. En parallèle, c'est certainement pour cette raison que Philippe de Béthune critique la légèreté de l'action de d'Halincourt auprès du cardinal du Perron, ce qui provoque selon lui une dissension dans l'action française en Italie (qu'il nous faut nuancer puisque les deux ambassadeurs entretiennent une correspondance régulière pendant toute la durée de l'Interdit)<sup>69</sup>.

Un non-engagement français au début de l'année 1606 qui peut s'expliquer enfin par un contexte intérieur tendu. L'expédition militaire menée par le roi de France pour aller soumettre le duc de Bouillon sert de prétexte aux opposants à l'intervention française en Italie et devient l'objet de nombreuses rumeurs. Malgré tout les Français ne peuvent rester inactifs puisque Venise est l'appui indispensable des Français pour lutter contre l'influence espagnole en Italie. C'est pourquoi Henri IV ne peut rester sans intervenir au risque de perdre un allié ni entrer en conflit avec le pape<sup>70</sup>.

---

au roi Henri IV, 14 décembre 1605.

65 *Ibid.*, fol. 453 ; lettre de Du Fresne-Canaye au cardinal Du Perron, 4 février 1606.

66 COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico ... », art. cit., p. 70. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La diplomatie henricienne et les ambitions françaises ... », art. cit., p. 559-562.

67 COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico ... », art. cit., p. 70 et *sq.* Sylvio de Franceschi a montré que Fresne-Canaye faisait partie de ces ambassadeurs français à Venise qui, entre 1563 et 1606, défendaient des conceptions gallicanes et antiromaines ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 87 et 312 *sqq.* Dans sa correspondance, quelques remarques permettent de saisir son opinion comme par exemple: « Le Pape sera bien aise destre prie de revoquer sa bulle recognoissa[n]t sa foiblesse. », BnF, Dupuy 271, fol. 25 ; lettre de Fresne-Canaye à Nicolas de Villeroy, juin 1606.

68 COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico ... », art. cit., p. 7 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 90 et 227.

69 BnF, Dupuy 89, fol. 241-241v ; lettre de Béthune au cardinal du Perron, 23 janvier 1607. L'ancien ambassadeur française à Rome correspond avec le cardinal du Perron une fois revenu en France. C'est une pratique courante que nous retrouvons aussi chez d'Halincourt une fois gouverneur de Lyon. Cela permet notamment à un ancien ambassadeur de faciliter d'éventuelles démarches pour des bénéfices ecclésiastiques. Ici, Béthune s'immisce dans des affaires d'État alors qu'il n'est plus en charge.

70 TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment ... op. cit.*, p. 180.

Se mêle ainsi à la négociation la nécessité d'imposer la médiation de Henri IV face aux Espagnols, comme le rappelle Charles de Neufville à son père :

« Que sil est posible Monsieur que le Roy avec le Credit quil a parmy eulx les puisse disposer a celle ou[tre] l'obliga[ti]on quil luy en debvront avoir je vous assure que sa Ma[jes]té s'aquerera une [singulière] bienveillance de toute ceste Court et fera ung tres grand desplaisir aux Espagnolz qui craignent Infiniment que se mal sapaise par lentremise de sa Ma[jes]té »<sup>71</sup>.

Face à ce risque, les représentants espagnols en Italie vont user de tous les moyens pour contrecarrer les négociations françaises et provoquer une rupture nette et définitive entre Rome et Venise<sup>72</sup>.

### 12) Les rumeurs<sup>73</sup> et « pratiques »<sup>74</sup> espagnoles.

Objet d'étude parfois délaissé car vu comme anecdotique, nous avons voulu nous y attacher<sup>75</sup>. En effet, les rumeurs parcourent Rome, et d'Halincourt s'étonnait avec quelle facilité elles peuvent circuler et avoir du crédit :

« Il est estrange de veoir la folie de cest court ou tout publiquement il se dict et la plus part le croyent que le pape ne doibt point passer le mois qui vient sans mourir et de plus se dit que ce doibt estre de mort violente ce sont [...] esperance de la Court de Rome que je souhaite estre aussi faulses comme j'y adjoute peu de foy.<sup>76</sup> »

Si la rumeur commence à s'emparer de cette affaire c'est que le public, romain pour notre cas, porte son attention sur cette querelle qui, au départ, ne concernait que les autorités vénitienes et la papauté. Trop peu porteuses de bonnes nouvelles, les rumeurs colportent des sujets qui continuent à

71 BnF, ms. fr. 18001, fol. 201v-202 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606.

72 ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 368.

73 Sur la question des rumeurs circulant à Venise pendant l'Interdit, nous renvoyons à FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 189.

74 LE PERSON Xavier, « "Practiques" et "practiqueurs" au temps d'Henri III », *Histoire, économie et société*, 2003, 22<sup>e</sup> année, n°3, p. 349-365 ; LE PERSON Xavier, *« Practiques » et « pratiqueurs » : la vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002.

75 BERCÉ Yves-Marie, « Rumeurs des siècles modernes », *Pour une histoire culturelle*, RIOUX Jean-Pierre et SIRINELLI Jean-François (dir.), Paris, Seuil, 1997, p. 184-191.

76 BnF, ms. fr. 18001, fol. 135-135v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1606.

entretenir le feu de cette affaire, comme celle-ci : « Il courroit aujourd'hui un bruit que le Nonce du Pape qui est à Venise, s'estoit laissé cajoler de telle façon qu'il n'avoit point encore présenté à la Seigneurie le monitoire envoi sur ce différend, on l'en blâme fort et dit on que sa sainteté en est fort en colère »<sup>77</sup>. Or un premier bref du pape a bien été présenté aux Vénitiens le jour de Noël<sup>78</sup>.

En outre, la rumeur peut servir à prendre le pouls de l'Interdit. Prenons comme exemple celle qui agite Rome début avril 1606. Si aucune décision n'est prise et que les négociations sont toujours en cours, il paraît clairement que rien ne va sortir de la venue de l'ambassadeur extraordinaire vénitien Duodo, que les Vénitiens ne vont pas révoquer leurs textes, tandis que de son côté Paul V ne va rien lâcher non plus<sup>79</sup>. Enfin, la rumeur peut provenir de France, et c'est à Charles de Neufville que revient la tâche de relayer la vérité pour y mettre fin :

« Mais étant dimanche retourne de l'audience sa s[ainte]té m'envoya Le secret[air]e Lanfranc pour me faire entendre qu'elle avoit oublié à me dire qu'on luy avoit escript de France que l'ambassadeur de Venise qui y reside avoit dict que quand sa s[ainte]té auroit gagné sur les Venitiens ce quelle pretendoit (qui est que les Eglises peussent acquerir sans la permission du Senat) Que sa Beat[itu]de voudroit faire le semblable en France. Et que cela pouvant estre cause de diminuer la bonne volonté du Roy vers sa s[ainte]té elle me prioit d'assurer sa Ma[jes]té quelle n'avoit jamais en ceste inten[ti]on, sachant et reconnoissant le Roy estre M[aitre] absolu de tout son Royaume. Je respondis aud[it] secret[air]e que sa s[ainte]té pouvoit s'assurer que sa Ma[jes]té n'avoit jamais pensé à cela étant premierem[ent] trop assurée de la bonne volonté de sa Beat[itu]de vers elle et la France, et secondement de ses privilèges trop anciens et de ce qu'elle peut en son Royaume sans que personne l'en puisse empêcher. »<sup>80</sup>

La rumeur était donc destinée à discréditer les capacités d'intervention du roi de France. Si les Espagnols s'étaient alarmés de la levée de l'armée de Henri IV pour aller à Sedan, le succès de cette entreprise provoque un changement chez eux<sup>81</sup>. Le roi de France a démontré avec la reddition du protestant Bouillon qu'il était capable de régler les conflits à l'intérieur de son royaume. Peut-être

77 *Id.*, fol. 57 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1605.

78 « Bref du Pape présente [par]le Nunce aux Senate[urs] allans à la communion le jo[ur] de Noel. » : BnF, Dupuy 271, fol. 22v ; lettre de Du Fresne-Canaye à Charles de Neufville, décembre 1605. Ce que l'ambassadeur du roi de France confirme au cardinal du Perron : BnF, Dupuy 271, fol. 28 ; lettre de Du Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 7 janvier 1606. Le second bref est présenté par le nonce Mattei à Venise le 25 février 1606 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 199.

79 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 207.

80 BnF, ms. fr. 18001, fol. 191-191v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 juin 1606.

81 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 462 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 avril 1606.

est-il alors en capacité d'intervenir à l'extérieur du royaume, en Italie, comme le souligne Alain Hugon : « L'une des craintes des responsables espagnols est de voir se concrétiser l'alliance franco-vénitienne, véritable menace pour la *Pax Hispanica* établie en Italie.<sup>82</sup> » Qu'ils en soient ou non à l'origine, peut se révéler être une arme pour les Espagnols<sup>83</sup>, ceux-ci exploitant toutes les occasions pour pousser le pape à quelque extrémité contre les Vénitiens :

« Vous scavez en quel estat sont les aff[air]es entre le pape et les Venitiens l'un et l'autre ne demandent que quelqu'un qui intervienne pour led[it] accord. Neanmoins ils ne laissent de tesmoigner de voulloir chacun tenir ferme de son costé a quoy les Espaignols ne perdent temps de pousser tant qu'ils peuvent le pape de proceder avec toute rigueur contre lad[ite] Republicque »<sup>84</sup>

Par ce témoignage, d'Halincourt montre bien que dès les premiers soubresauts de l'Interdit, les Espagnols n'hésitent pas sur la position à adopter car c'est là leur intérêt : diviser l'Italie pour augmenter leur influence. Cette analyse n'échappe à personne, et ce dès le début des tensions :

« Car encore Sire, que les Espagnolz ne deussent pour leur avantage souhaitter que les affaires en Italie changeassent, neantmoins la plus part de leurs ministres qui se persuadent devoir recevoir quelque avantage en ce changement, le procurent tant qu'ilz peuvent et vont tant plus persuadant a leur m[aîtr]e devoir estre son avantage de porter le Pape contre lad[ite] Republicque de Venise, quilz luy font croire que ceste puissance estant affoiblie en Italie ou mise en proye par les censures ecclesiastiques nulle au[tr]e ne luy pourroit resister, ny empescher ses desseings, [...] enfin ilz contraindroient sa sain[te]té de flechir, laquelle ayant sceu leur desseing et me l'ayant dit, temoigne vouloir tant plus tenir ferme et tins qu'en effect elle le fera »<sup>85</sup>.

En parallèle des rumeurs, les Espagnols pratiquent une politique du double jeu, arborant un masque différent à chaque acteur<sup>86</sup>. Ils ne sont jamais directement nommés dans les diverses lettres

---

82 HUGON Alain, « Le renseignement espagnol face à la France à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle : vocation internationale et catholicité », *Revue d'histoire diplomatique*, 1997, p. 255.

83 DE VIVO Filippo, « La publication comme enjeu polémique : Venise au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », JOUHAUD Christian, *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 169.

84 BnF, ms. fr. 18001, fol. 57 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1605.

85 *Id.*, fol. 119-119v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 février 1606.

86 Cette conduite étant critiquée par Montaigne : DESAN Philippe, « Montaigne et la théâtralité du politique », *Le texte en scène : littérature, théâtre et théâtralité à la Renaissance*, CAVALLINI Concetta et DESAN Philippe, Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 131-149.

des Français, mais nul doute qu'il s'agit d'eux quand, par exemple, Charles de Neufville parle « de gens qui essaient de porter sa s[ainte]té a telle extremite en ceste affaire qu'elle se rende ireconciliable »<sup>87</sup>.

Le roi d'Espagne a déjà choisi son parti en apportant visiblement son soutien au pape durant l'été 1606<sup>88</sup>, après une semblable déclaration du roi de France le 20 juin 1606<sup>89</sup>. Le nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini annonce au cardinal Borghese, que Philippe III est prêt à intervenir « per doi cause, l'una per servitio della S Ap<sup>ca</sup>, l'altra per rispetto di S S<sup>ta</sup> »<sup>90</sup>. Ce dévouement n'est que la poursuite logique de la présence espagnole en Italie et de son influence auprès du pape depuis le début de la Renaissance (avec Isabelle la Catholique), et qui a continué à se renforcer notamment avec Charles Quint, comme Thomas J. Dandelel l'a montré<sup>91</sup>. Le roi d'Espagne se montre défenseur des États pontificaux, et c'est en toute logique que l'alliance militaire débutée dans les années 1570 entre les deux est toujours d'actualité lors de l'Interdit, ce qui va amener l'Espagne à proposer une intervention militaire contre Venise (voir plus loin)<sup>92</sup>. En outre, quand nous observons les instructions générales d'un ambassadeur espagnol à Rome, il est conseillé au représentant du Très Catholique de conserver et maintenir le pape en son autorité<sup>93</sup> :

« Le pape a tesmoigné beaucoup de contentement en recevant la lettre et les offres du Roy d'Espagne et tel qu'outre la notable diminution du déplaisir qu'il portoit cy devant sur le visage, il parle (a ce qu'on dit) de la faire conserver es Archives de l'eglise, mais ceux qui cognoissent l'estat des affaires du dit Roy en Italie, et qui par la suspension du paiement des pensions qu'il y donnoit, jugent l'esperance qu'il a de sa flotte, Croyent que ceste lettre luy servira pour obtenir du Pape quelque decime, et a rendre l'accord des

---

87 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 211v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas Brulart de Sillery, 23 mai 1606.

88 AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 72 ; lettre du roi d'Espagne Philippe III au pape Paul V, 5 juillet 1606. Le chroniqueur des *Avvisi* mentionne cette lettre : AAV, Segr. Stato, *Avvisi* 2, fol. 179-180 ; *avvisi de Rome*, 8 juillet 1606 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 44.

89 BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 111 ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.* vol. 6, p. 624-626. Pour la version italienne : AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 21-21v (annexe 59). Cette lettre est mentionnée dans les *avvisi* : AAV, Segr. Stato, *Avvisi* 2, fol. 180-180v ; *avvisi de Rome*, 8 juillet 1606. Elle est doublée par une autre envoyée au cardinal-neveu : BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 111 ; AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 55 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 20 juin 1606.

90 « pour deux causes, l'une pour le service du Saint-Siège, l'autre pour le respect de sa Sainteté » (trad. personnelle) : AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 302v ; lettre du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 14 mars 1606 annexe 60.

91 DANDELET Thomas James, *Spanish Rome ... op. cit.*

92 *Ibid.*, p. 70, 103.

93 « Non mostri vostra Eccellenza di stimare, ne di dispressare l'apparato, l'attioni, le cerimonie, e lo stato del Papa ; mà solamente dica che il Rè nostro signoro lo conserva e mantiene. » (« Ne montrez pas votre Excellence que vous estimez ou méprisez l'appareil, les actions, les cérémonies et le statut du Pape ; mais dites seulement que le Roi notre Seigneur le préserve et le maintient ») ; BAV, Barb. lat. 5683, fol. 392.

venitiens plus difficile qu'on attribuerait désormais à la peur de la puissance Espagnole »<sup>94</sup>.

Quant au cardinal du Perron il réduit la lettre du roi d'Espagne à un « artifice »<sup>95</sup>, une « illusion »<sup>96</sup> pour cacher sa véritable intention qui est de voir le trouble perdurer en Italie et diminuer voire ruiner l'action française : « Les Espagnols ont une grande jalousie, de voir qu'elle [*Le roi de France*] ait à estre l'arbitre de ceste affaire, & remuent toutes sortes de machines, pour traverser & empescher ceste reconciliation, ou si elle a à reüssir, pour y avoir part, & estre nommez & associez au traité »<sup>97</sup>. Denis Simon de Marquemont a très bien saisi tous ces enjeux :

« Vous aures je croy eu la depeche de Monsieur l'ambassadeur la copie d'une lettre que le Roy d'Espagne a escripte au pape par laquelle il offre à sa S[ainte]te sa persone [et] ses moyens en cete occasion du different Venitien. Je suis d'une opinion que les Espagnols ne desirent rien tant que la duree de cete discorde laquelle sera cause que le pape [et] les Venitiens uzeront de plus de circonspection et de respect en ce qui touchera les affaires et les interetz desdits Espagnols, lesquels ne veulent pas que cet aff[air]e vienne à ouverte rupture sil est possible, et d'autre part empescheront autant qu'ils pourront que le Roy n'ayt l'honneur de l'accomoder. »<sup>98</sup>.

Cette manière d'agir sont les « pratiques », c'est-à-dire des « [...] comportements dissimulés, faits de ruse, de théâtralité et de langage équivoque » d'après l'analyse de Xavier le Person<sup>99</sup>. C'est pourquoi les Français mettent toujours en doute la sincérité de ces discours et engagements espagnols, aucun des acteurs de cette scène n'est dupe<sup>100</sup>, tous savent que les Espagnols

---

94 BnF, ms. fr. 18001, fol. 199 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 10 juillet 1606.

95 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades ... op. cit.*, fol. 492 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 11 juillet 1606. Ce terme, revient régulièrement dans les lettres des Français, à propos des manœuvres espagnoles : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les valeurs de l'honnête négociation ... », art. cit., p. 201-202. Voir par exemple : « Je n'appréhendois rien tant en cette negociation que les frauduleux artifices de la cause espagnole » ; BnF, Dupuy 271, fol. 33 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal Du Perron, 5 août 1606.

96 « Selon le *Dictionnaire universel* de Furetière (1690, article " Illusion ") , l'illusion est " Fausse apparence, artifice pour faire paraître ce qui n'est pas, ou autrement qu'il n'est en effet [...] ". On le voit, l'illusion est très vite saisie comme un artifice dangereux. » : BIET Christian et TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?*, Paris, Gallimard, 2006, p. 477.

97 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades ... op. cit.*, fol. 502 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 8 août 1606.

98 Arch. Diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 217-217v ; lettre de Marquemont à Nicolas Brulart de Sillery, 10 juillet 1606.

99 LE PERSON Xavier, « "Pratiques" et "praticqueurs" ... », art. cit., p. 352. Ses remarques sur le règne d'Henri III sont toujours valable en ce début du XVII<sup>e</sup> siècle.

100 Nous pouvons douter de la clairvoyance de Fresne-Canaye, qui pense que les Espagnols font tout pour être neutre ; BnF, Dupuy 271, fol. 25 ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 2 juin 1606.

manœuvrent, la crainte demeure toutefois dans leur potentielle réussite. C'est ici que Charles de Neufville intervient pour tenter de percer à jour les véritables intentions hispaniques et les faire connaître au pape :

« C'est bien la verité que les Espaignolz ont plus que nulz au[tr]es persuadé les venitiens de tenir ferme en leur resolu[ti]on non que je croye que se soit tant pour envye qu'ilz ayent qu'ilz rompent avec le Pape que pour esperance qu'ilz avoient que sa s[ainte]té se lascheroit et que lesd[its] venitiens l'emportant cela leur seroit utile pour leurs estats en Itallie ou ils font pis contre l'auctorité eclesiasticque que ne font les[dits] venitiens C'est chose que j'ay creu debvoir faire recognoistre a sa s[ain]teté comme j'ay fait ce quelle a depuis veriffié estre veritable et en est demeuree mal satisfaicte des ministres des[dits] Espaignolz Ausquelz elle l'atribue »<sup>101</sup>.

En plus de les dénoncer, il doit bien entendu défendre la médiation du roi de France auprès de Paul V. Ayant d'abord obtenu confirmation du pape qu'elle tient peu compte « des demandes [et] prop[ositi]ons du[dit] ambassadeur [*d'Espagne*] », Charles de Neufville transmet ensuite au roi de France la sollicitation du pape : « me chargeant de nouveau de prier de sa part vostre Ma[jes]té de continuer v[ot]re entreprise et autorité pour la sortir de ces affaires ou elle se retrouvoit »<sup>102</sup>. Face à de telles manœuvres, d'Halincourt doit rester prudent, devant « Procéder quelquefois finement, quelquefois rondement » comme le décrit quelques années après Baltasar Gracián dans son *Oráculo manual y arte de prudencia*<sup>103</sup>.

Tout au long de l'Interdit, rumeurs et « pratiques » espagnoles sont nombreuses, malgré cela jamais les ambassadeurs, ecclésiastiques ou cardinaux français ne sont crédules. Cependant aucun des deux partis n'arrivent concrètement à faire avancer les négociations, ce qui amène progressivement à la rupture définitive entre Rome et Venise.

---

101 BnF, ms. fr. 18001, fol. 157v-158 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 mai 1606. Fresne-Canaye espérant que le pape ne se laisse pas abuser par les Espagnols et leurs manœuvres : « Je veux croire q[ue] la prudence de S.S. Saura bien dicerner la sincerité francoyse d'avec l'artifice Hespagnol » ; BnF, Dupuy 271, fol. 45v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 5 novembre 1606.

102 BnF, ms. fr. 18001, fol. 254v-255 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58). Quelques mois plus tard, c'est le cardinal du Perron qui informe le pape d'une autre manœuvre des Espagnols : demander au pape une concession de plusieurs millions d'or sur les biens de l'Église d'Espagne pour financer la guerre en Flandres ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades ... op. cit.*, fol. 511 ; lettre du cardinal Du Perron à Nicolas de Villeroy, 11 septembre 1606.

103 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence ... op. cit.*, p. 39-40.

### 13) Les Français observateurs de l'excommunication des Vénitiens<sup>104</sup>.

Les Vénitiens avaient prévu d'envoyer Leonardo Donato comme ambassadeur extraordinaire pour représenter au pape les raisons de l'arrestation des deux ecclésiastiques et défendre la position vénitienne tout en montrant leur filiale obéissance au Saint-Siège<sup>105</sup>. Cependant, le doge Mario Grimani décède le jour de Noël 1605 et Leonardo Donato (ou Donà), pressenti à sa place et dont on avait retardé sa venue à Rome, est effectivement élu doge<sup>106</sup>. Pendant la vacance ducale, aucune affaire n'est traitée par les autorités vénitiennes<sup>107</sup>. Un nouvel ambassadeur extraordinaire est choisi, Pietro Duodo, dont le départ est prévu pour le 25 février 1606<sup>108</sup>. Paul V accepte de le recevoir<sup>109</sup>, ce qui amène à penser que « quant aux affaires de Venise, il y a espérance qu'elles s'accommoderont »<sup>110</sup>. Cependant la personnalité du nouveau doge n'augure rien de bon, étant un ennemi déclaré de la papauté et de l'influence de la Contre-Réforme à Venise, que les Vénitiens tentent depuis longtemps de diminuer<sup>111</sup>. D'autant plus que le nouveau doge continue à justifier la position de Venise, et en profite pour être plus incisif envers le pape :

---

104 Pour une analyse générale de l'excommunication, voir FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 183-185.

105 BnF, Dupuy 271, fol. 23 ; lettre de Du Fresne-Canaye au roi Henri IV, 25 janvier 1606. BnF, ms. it. 1754, fol. 138v-139 ; lettre de Pietro Priuli à Venise, 30 janvier 1606. Sylvio de Franceschi ajoute à cette initiative vénitienne la volonté de gagner du temps FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 180.

106 « Le Sereniss[ime] duc es[toit] Mal, Le[dit] donato est desja destiné Duc par le general de cette ville, il attendra [...] av[ant] q[u]e partir. Il est septuagenaire. » ; « Le duc Marin Grimani a regne 10 ans 8 mois mort le lendemain de Noël a 3 heures du matin l'an 1605 » : BnF, Dupuy 271, fol. 22 et 22v ; lettre de Du Fresne-Canaye au roi Henri IV, décembre 1605. Berger de Xivrey rapporte que c'est pendant son dogat que Henri IV a été inscrit sur les registres comme noble vénitien : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives... op. cit.*, vol. 6, p. 576 ; lettre du roi Henri IV à la seigneurie de Venise, 17 janvier 1606. Henri IV remercie les Vénitiens de cette dignité en août 1600 : GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives... op. cit.*, t. 8, p. 781 (lettre du roi Henri IV aux duc et seigneurs de Venise, 20 août 1600). Voir le décret du Grand Conseil de Venise datant de 1600, BnF, ms. fr. 17309, fol. 113. Leonardo Donato (Donà) est élu le 10 janvier 1606, et Henri IV charge son ambassadeur à Venise de le féliciter : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 579 (lettre du roi Henri IV à la seigneurie de Venise, 1<sup>er</sup> février 1606). AAV, Segr. Stato, Avvisi 2, fol. 16-16v ; avvisi de Rome, 21 janvier 1606 ; DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 937-938 ; LAUNAY Pompée de et PALLADIO Andrea, *Les merveilles de la ville de Rome, où il est traité des Eglises, des Stations, & des reliques des corps saints qui y sont. Ensemble de noms des Papes, des Rois, des Empereurs, & autres Princes Chrétiens. Le tout enrichi d'un grand nombre de figures [...]*, Rome et Rouen : chez Laurens Machel, 1673, p. 138.

107 BnF, Dupuy 271, fol. 28 ; lettre de Du Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 7 janvier 1606.

108 *Ibid.*, fol. 23 ; lettre de Du Fresne-Canaye au roi Henri IV, 25 janvier 1606. GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 42.

109 « il semble que le Pape commence a s'adoucir en laffaire contre les Venitiens pour laquelle depuis la creation de leur duc (qui avoit esté destiné pour venir icy Ambassadeur) on sut qu'ils ont esleu duodo pour venir en sa place trouver sa s[ain]teté, qui ma dict qu'elle l'escouteroit volontiers » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 106v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 janvier 1606.

110 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 450 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 23 janvier 1606. De son côté, d'Abain préfère voir comment évolue la situation : BnF, ms. fr. 18001, fol. 86 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 10 janvier 1606.

111 ANDRETTA Stefano, « Clemente VIII e la Repubblica di S. Marco : conflittualità e tatticismi », *Das Papsttum, die Christenheit und die Staaten Europas, 1592-1605 : Forschungen zu den Hauptinstruktionen Clemens' VIII*, ANDRETTA Stefano et LUTZ Georg (dir.), Tübingen, Georg Lutz, 1994, p. 91 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 76, 98-107, 116 et 187. VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, partie 2, p. 102.

« Le duc dit au Nonce q[ue] le Pape estoit mal informé. qu'il estoit Jeune homme [et] pourroit bien estre son fils, qui devoit avoir appris co[mm]e la Rep[ublique] avoit vescu avec les P[apes] ses predecesseurs avant q[ue] de s'engager a l'Execution des passions de gens qui abusent de luy. Qu'il ne failloit trouve estrange qu'un nouveau pape fut mal informé.<sup>112</sup> »

Malgré la venue de l'ambassadeur extraordinaire Duodo, aucune solution n'est trouvée. « À la mi-avril 1606, on a définitivement cessé de croire que le pape puisse plier devant la résistance qui fait obstacle à la réalisation de sa volonté »<sup>113</sup> : il fulmine sa bulle *Superioribus mensibus* le 17 avril 1606<sup>114</sup> lors d'un consistoire secret<sup>115</sup>. Il ne fait qu'appliquer les menaces qu'il avait formulées après ses brefs du 10 décembre 1605<sup>116</sup>. Il laisse un délai de vingt-quatre jours avant que l'Interdit soit effectif, puis les rigueurs de l'excommunication seraient appliquées<sup>117</sup>. Avant la fin de ce délai, les ambassadeurs vénitiens (ordinaire et extraordinaire) sont rappelés par les autorités vénitiennes et quittent Rome<sup>118</sup>. Le nonce du pape est également rappelé<sup>119</sup>. À Madrid, le nonce refuse désormais de recevoir l'ambassadeur vénitien et agit auprès du roi d'Espagne et de nombreuses personnes (y compris le confesseur du roi)<sup>120</sup> pour tenter d'exclure le représentant de la Sérénissime de la chapelle royale (en raison de l'excommunication, il ne peut plus assister aux cérémonies religieuses)<sup>121</sup> et qu'il soit *persona non grata* à la cour d'Espagne<sup>122</sup>, en empêchant toutes ses négociations qu'il peut

---

112 BnF, Dupuy 271, fol. 23 ; lettre de Du Fresne-Canaye au roi Henri IV, 22 mars 1606.

113 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État* .. op. cit., p. 209.

114 Nous avons relevé un certain nombre d'exemplaires, manuscrits : AAV, Misc., Arm. I, fol. 11-11v ; AAV, Segr. Stato, Venezia, 36, fol. 218-222 ; Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 181-195 et 197-208v ; Bibl. Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 240-242v ; BnF, ms. fr. 3112, fol. 49-62. Exemplaires imprimés : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 650-655 ; DUMONT Jean, *Corps universel diplomatique du droit des gens; contenant un recueil des traitez d'alliance, de paix... de toutes les conventions... & autres contrats, qui ont été faits en Europe, depuis le regne de l'empereur Charlemagne jusques à présent [...]*, Amsterdam / La Haye, chez P. Brunel et alii., 1728, vol. v, p. 64-66 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois [...]*, Paris, Jean Richer, 1631, avec Privilege du Roy, vol. 1, p. 65-70v. Pour une traduction en français : DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 940-942 ; Sur l'explication de la bulle papale : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Antiromanisme catholique et liberté ecclésiastique ... », art. cit., p. 117-118 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 42-43.

115 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 65-67.

116 *Id.*, fol. 41-44 ; Arch. Consist., Acta Vicecanc. 15, fol. 13-14 ; AAV, Segr. Stato, Venezia, 36, fol. 216-217v ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 41. La même menace est faite à propos des deux ecclésiastiques emprisonnés ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 178.

117 RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 479.

118 LE COURAYER Pierre-François, « Vie abrégée de Fra-Paolo », art. cit. p. 46.

119 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 277 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 43.

120 AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 65-70v ; lettres du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 25 juin 1606.

121 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les archives vaticanes comme source ... », art. cit., p. 128.

122 Ce qui n'est pas le cas en France ; BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 642 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 18 juillet 1606.

pourrait mener<sup>123</sup>. Le roi d'Espagne commence par surseoir sa présence et se laisse le temps d'étudier cette question<sup>124</sup>.

À Venise, les ecclésiastiques doivent respecter l'Interdit, suspendre toute cérémonie, arrêter de dispenser les sacrements et quitter le territoire de la Sérénissime. Force est de constater que cela reste limité : les Théatins, les Célestins choisirent de quitter Venise<sup>125</sup>, les Jésuites furent expulsés définitivement et à perpétuité<sup>126</sup> ; en réalité, beaucoup d'ecclésiastiques sont demeurés à Venise et le culte continue<sup>127</sup>. L'ambassadeur à Venise en France ne montre pas de regret du départ des Jésuites, vu les agissements de ceux-ci :

« Ce n'a point esté tant les Iniures escrites [par] eux [...] depuis l'Execu[ti]on q[ui] les ont faict chasser q[ue] les Papiers trouves a Bergame [et] a Padoue quils n'ont peu brusler [par] lesquelz on apprend q[ui]ls emploie[nt] la pluspart de le[urs]confesseurs a s'enquerir des facultez d'un ch[ac]un de l'honne[ur] [et] maniere de vivre des principaux des villes, en tienne[nt] registre si particulier q[ui]ls scave[n]t les forces [et] moyens de cet estat

Leur general commet les aff[air]es d'Etat a deux ou trois de chacune maiso[n] [et] a ces trois les au[tr]es sont obliges se confesser [et] le[ur] raporte [par] le menu tout ce q[ui]ls aprenne[n]t aux Confession [et] de cela font registres lesquels sont retires de six en six mois [par] les visiteurs [et] portes au general leq[ue]l ne les communique qu'a personnes affidees. »<sup>128</sup>

Le 18 août 1606, les autorités vénitiennes prennent un décret « portant deffense à tous Venitiens et subjects d'envoyer leurs enfans estudier sous les jesuites »<sup>129</sup>, ayant déjà interdit aux religieux

123 AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 166-166v ; lettre du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 28 juillet 1606.

124 *Id.*, fol. 21-22, 32 ; lettres du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 13 juin 1606. *Ibid.*, fol. 77 ; lettre du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au pape Paul V, 28 juin 1606. *Ibid.*, fol. 88-88v ; lettre du nonce à Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 28 juin 1606.

125 DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise*, *op. cit.*, p. 946-948 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 263-265 et 281-282 ; RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 480 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois*, *op. cit.*, p. 84v ; VENARD Marc, *Histoire du christianisme ... op. cit.*, p. 558. Pierre de L'Estoile note le départ des jésuites le 10 mai 1606 : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 190. Fresne-Canaye rapporte que les Vénitiens ne s'émeuvent pas de ces départs : BnF, Dupuy 271, fol. 24v ; lettre de Fresne-Canaye à Nicolas de Villeroy, s.d. (avril-mai 1606 ?).

126 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 285 et 381 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 43.

127 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 245-246, 270-271 et 286 ; LE COURAYER Pierre-François, « Vie abrégée de Fra-Paolo », art. cit., p. 47.

128 BnF, Dupuy 271, fol. 25v ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 28 juin 1606.

129 BnF, ms. fr. 3112, fol. 45-47v ; « Decret de la seg[neu]rie de venise portant deffense à tous Venitiens et subjects d'envoyer leurs enfans estudier sous les jesuites », [18] août 1606 (annexe 61). GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 43-44.

d'influencer la population vénitienne face aux revendications de Rome<sup>130</sup>.

Avant toutes ces rigueurs, il reste encore vingt-quatre jours avant que cette excommunication soit effective. Sans engager le roi de France, Charles de Neufville tente non pas de faire lever l'anathème, mais plutôt d'obtenir un prolongement de ce délai le temps que la diplomatie d'Henri IV obtienne une avancée du côté des Vénitiens<sup>131</sup>. C'est une réaction audacieuse du roi de France<sup>132</sup>, puisque la lettre envoyée à son ambassadeur à Rome datant du 5 mai, Henri IV était conscient qu'avec le délai d'acheminement du courrier, sa dépêche allait arriver après le délai accordé par le pape aux Vénitiens. Malgré tout il garde l'espérance que celle-ci allait provoquer une réaction du pape<sup>133</sup>, après lui avoir exposé « les dangers que comporte sa précipitation irréfléchie » d'après l'analyse de Sylvio de Franceschi<sup>134</sup>. En effet, sa dépêche arrive après le délai imparti<sup>135</sup>. Si Charles de Neufville présente cette lettre à Paul V lors d'une audience extraordinaire, où il fut bien accueilli et écouté, elle n'aboutit pas<sup>136</sup>, malgré l'insistance de l'ambassadeur appuyé par les cardinaux français<sup>137</sup>. Si le cardinal du Perron rapporte que le pape était prêt à accorder cette prolongation du délai si la demande du roi de France était arrivée à temps, nous pouvons nous demander s'il s'agit d'une véritable intention de Paul V ou d'une réponse polie, diplomatique, pour ne pas faire renoncer Henri IV à intervenir malgré ce revers<sup>138</sup>. Le roi de France ne capitule pas et, comme nous l'avons évoqué précédemment, il déclare à Paul V son intention de s'entremettre (20 juin 1606), ce qui n'est

---

130 « Ces seig[neu]rs ont fait deffenses aux Evesques [et] a tous Ecclesiasti[ques] de publier lexecu[ti]on a peine de la vie, [et] aux confesseurs de troubler les consciences. » : BnF, Dupuy 271, fol. 23 ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 22 mars 1606.

131 BnF, ms. fr. 3542, fol. 47 à 50 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 5 mai 1606 (annexe 62). Il existe une version italienne de cette lettre : AAV, Misc., Arm. I, fol. 112-116 ; BAV, Barb. lat. 5654, fol. 215-217 ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 8-11v. BnF, ms. fr. 18001, fol. 174 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 mai 1606 (annexe 55).

132 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les valeurs de l'honnête négociation ... », art. cit., p. 212.

133 « j'ay bien consideré que le delay de vingt quatre Jours que sa sain[te]té a donné au[dit] Senat par le decret d'excommunica[ti]on sera expiré devant que ce Courier arrive a Rome de sorte que la rigueur diceluy pourra avoir este fulminee quoy estant ceste mienne depesche si elle n'est du tout infructueuse arrivant hors de temps pour pouvoir moyssonner les effetz aucquelz J'aspire Toutesfois deux raisons m'ont fait resoudre de ne laisser pas d'ennuyer et de prendre le hazard de levenement [...] » : BnF, ms. fr. 3542, fol. 50 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 5 mai 1606 (annexe 62).

134 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « L'Invention chrétienne de la prépondérance française ... », art. cit., p. 253. *Id.*, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 272-275.

135 « le commandement qu'elle me faisoit, lequel m'estant arrivé apres que les vingt quatre jours que sa sain[te]té avoit donnez aud[dit] senat pour le[dit] decret d'excommunication estoient exposez » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 174 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 mai 1606 (annexe 55). NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État ... op. cit.*, p. 431.

136 « Sa sain[te]té, Sire, m'ayant escouté fort patiemment [...] » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 174-176v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 16 mai 1606 (annexe 55).

137 Trois audiences avec le pape ont eu pour objet cette question, deux menées par l'ambassadeur de France (une ordinaire et une extraordinaire, demandée dès la réception du courrier de Henri IV) et une audience du cardinal du Perron. BnF, ms. fr. 18001, fol. 178-180 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 23 mai 1606 ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 477 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 23 mai 1606.

138 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 477-478 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 23 mai 1606.

qu'une annonce car il ne donne aucune consigne claire à ses ambassadeurs à Venise et à Rome.

Les Espagnols ont été plus rapides : leur roi annonce envoyer un ambassadeur extraordinaire, Don Francesco di Castro en mars 1606<sup>139</sup>. Philippe III charge également son ambassadeur ordinaire, le marquis de Villena, de s'entremettre<sup>140</sup>. Même si le roi de France a été pris de vitesse par les Espagnols, il doit continuer de lutter contre cette influence comme il le confie à son ambassadeur en Angleterre :

« Et affin que le dict roy mon frere sçache que les dicts Espagnols et leur roy ne laissent tomber de leurs mains aucune occasion avec laquelle ils puissent nourrir et exciter toutes sortes de troubles et dissensions en la Chrestienté, vous luy ferés voir la copie de la lettre que le dict roy d'Espagne a voulu escrire et faire présenter ces jours passez au Pape par son ambassadeur, sur le subject du différend qu'il a contre les Venitiens, par laquelle, en la luy délivrant, il prioit Sa Sainteté de trois choses la premiere, de commander qu'à Rome et par tout l'Estat ecclésiastique il fust fait des feux de joie de la dicte lettre ; la seconde, qu'elle fust lue en plein consistoire et enregistrée pour memoire, à la postérité, de la dévotion de son roy envers le Saint Siege<sup>141</sup> et la troisieme, que Sa Sainteté n'eust plus à escouter les propositions qui luy seroient faictes en mon nom, par mes serviteurs et ministres, pour l'accorder avec les dicts Venitiens. A quoy Sa Sainteté a eu si peu d'esgard, qu'il semble que le desir que Sa dicte Sainteté monstroit de parvenir par mon entremise au dict accord luy en est redoublé. De sorte que j'ay délibéré de poursuivre, plus vivement que devant, ceste louable et honorable entreprise, qui est egalemeut desirée des parties et leur est tres necessaire, et du succès et progrès de laquelle vous serés adverty pour en informer le roy mon frere ; »<sup>142</sup>

---

139 AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 334 ; lettre du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 20 mars 1606. Cependant, sa venue et sa négociation ne débute que concrètement en septembre 1606. En septembre 1606, Paul V remercie le roi d'Espagne pour cette nomination ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les archives vaticanes comme source ... », art. cit., p. 130.

140 AAV, F.B. Ser. II, 288, fol. 106 ; lettre de l'évêque de Savone au cardinal Borghese, 26 juillet 1606. Un mois avant, le roi d'Espagne avait assuré au pape Paul V qu'il allait le soutenir (en des termes généraux, sans préciser le type d'appui qu'il comptait lui fournir : AAV, F.B. Ser. I, 974, fol. 50v ; lettre du roi d'Espagne au pape Paul V, 16 juin 1606.

141 Ce qui fut le cas car nous avons trouvé copie de cette lettre aux archives vaticanes : AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 72 ; lettre du roi d'Espagne Philippe III au pape Paul V, 5 juillet 1606.

142 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.* vol. 6, p. 652-653 ; lettre du roi Henri IV à M. de la Boderie, 29 juillet 1606.

Henri IV annonce, cette fois-ci clairement, sa médiation en faisant agir en pleine lumière ses ambassadeurs, auprès de Venise<sup>143</sup> et du pape<sup>144</sup>, le 4 août 1606. Si Fresne-Canaye est chargé d'assouplir les autorités vénitiennes, à Rome Charles de Neufville doit obtenir du pape la levée de l'Interdit, Paul V étant le seul capable de le faire :

« Saint Paul dit, qu'il n'y a puissance qui ne soit ordonnée de Dieu. Dieu dit a Saint Pierre quant Il luy bailla les deux clefs qui sont la puiss[an]ce d'excommunier [et] absoudre, que quelconque Chose qu'ils deslieroit sur terre seroit deslié au Ciel : et par le contraire quelconque chose qu'il lieroit en terre seroit lié au Ciel, dont le saint Pere tient la puissance, [et] l'auctorité d'excommunica[ti]on qu'il a de dieu, les autres prelatz la tiennent du saint Pere, [et] tous les Juges de sainte Eglise. »<sup>145</sup>

Des discussions qui s'annoncent difficiles pour les Français, chaque parti ayant des positions fermes<sup>146</sup>. Des difficultés que le roi de France rencontre lui aussi, qu'il détaille à ses ambassadeurs au fur et à mesure de ses rencontres avec le nonce ou l'ambassadeur vénitien<sup>147</sup>. À Rome, elles sont dues à la complexité de négocier avec le pape ce que d'Halincourt a très rapidement perçu : « comme il a mis quelque chose en son esprit je le tiens quasi impossible de l'en oster quel[que] raison que l'on luy puisse mettre en avant »<sup>148</sup>. Néanmoins la connaissance de l'autre est une des forces de la négociation menée par l'ambassadeur de France à Rome pour tenter d'accommoder l'Interdit.

---

143 *Ibid.*, p. 655-656 ; lettre du roi Henri IV à la Seigneurie de Venise, 4 août 1606.

144 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 61-62 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 4 août 1606 (annexe 45). BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 113-114 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 4 août 1606. Une position d'intermédiaire qui a été présentée à Paul V par d'Halincourt : BnF, ms. fr. 18001, fol. 252-255 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58).

145 BnF, ms. fr. 5711, fol. 74.

146 « M. de Fresne proposa la Paix au duc & aux Senate[urs], ils lever[en]t tous les mains au Ciel [et] protestere[nt] d'en recherche les occasions, q[ue] le Pape ne leur en avoit jamais escrit, q[ue] c'est une nullité en sa bulle de condamner des gens sans les ouir. » ; BnF, Dupuy 271, fol. 24v ; lettre de Fresne-Canaye à Nicolas de Villeroy, 29 mai 1606.

« Vous verez ce que j'escript a sa ma[jes]té touchant les differents des venitiens avec le pape Lequel je trouve de plus en plus resolu de ne cedder le premier, ny d'accorder la surcreance des Censures » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 186-186v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 13 juin 1606.

147 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 703 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 4 août 1606.

148 BnF, ms. fr. 18001, fol. 158v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 mai 1606. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 270.

2) Les Vénitiens, « "ces couillons magnifiques" et [...] leur stupide orgueil »<sup>149</sup>, face au « rocher ferme »<sup>150</sup> de la papauté.

Les ambassadeurs français à Rome et Venise sont les premiers observateurs des oppositions romano-vénitiennes. La diplomatie française va être très active, peut-être encore davantage à certains moments comme pendant le délai de vingt-quatre jours entre la promulgation de la bulle et sa mise en application effective<sup>151</sup>. Toutes les correspondances que nous avons pu étudier permettent de saisir une des forces de l'action de Charles de Neufville lors de ses négociations : analyser le comportement du pape afin de saisir le moment le plus opportun pour obtenir une avancée dans l'accommodement de l'Interdit. C'est comme cela qu'il pense trouver une voie possible : débiter la négociation par un point qui va être le plus facile à obtenir, à savoir la remise des deux prisonniers ecclésiastiques au pape ; même si cela semble aisé, c'est bien la question de la suspension mutuelle de l'excommunication et des décrets vénitiens qui pose problème :

« Mais j'ay quelque opinion Sire, que si au lieu de ceste revocation du manifeste, VM pouvoit tirer parole de ce senat de remettre entre les mains de sa sain[te]té ou entre les v[ot]res pour les luy rendre, les deux prisonniers qui ont esté les principes de ceste noise en mesme temps que se feroit la suspension d'une part et d'autre, qu'il ne seroit peut estre impossible dy porter sa beatit[u]de, non que j'en voulusse encore assurer VM, mais bien que je ne croy pas sans que lesd[its] venitiens suspendent leffect de leurs decretz qui ont causé cesd[its] differents, que sa sain[te]té suspende jamais ses censures et Interdictz »<sup>152</sup>.

D'autant plus que les ambassadeurs espagnols s'avancent dans les négociations sans avoir reçu de commandement clair de Philippe III d'Espagne, ou en interprétant ses lettres. Ce qui les discrédite aux yeux du pape « et qu'elle scavoit il y avoit long temps la difference qu'il y avoit entre la

---

149 Cette expression est de Joachim du Bellay, citée par TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment ... op. cit.*, p. 165 et *sqq.*

150 BnF, ms. fr. 18001, fol. 166v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 14 mai 1606.

151 La correspondance du nonce en France Maffeo Barberini, ainsi que celle de l'ambassadeur de Venise, font mention régulièrement de l'arrivée et départ des courriers en provenance et à destination de Rome et Venise, chiffrés ou non ; voir par exemple les lettres du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 2 et 16 mai 1606 ; AAV, F.B. Ser. II, 248, fol. 149 et 176.

152 BnF, ms. fr. 18001, fol. 253 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58) . Ce qui ce confirme par la suite : *Ibid.*, fol. 270v-271 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606. Autre exemple : *Ibid.*, fol. 313-317 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 septembre 1606. Fresne-Canaye avait informé le roi de l'échec de cette proposition qu'il a faite aux Vénitiens à ce sujet : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris : Imprimerie royale, 1858, vol. 7, p. 5-6 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 28 septembre 1606.

franchise françoise et espagnole »<sup>153</sup>. C'est pourquoi, malgré les productions de textes qui continuent à attiser la querelle entre Venise et Rome, le roi de France et ses représentants ne doivent pas relâcher leurs efforts :

« Car cet aff[air]e estant la chose du monde qui touche le plus au pape [et] dont sa s[ainte]té desire plus d'estre delivree [et] dechargée, sa Majesté delaisant cete Entreprise delaisroit aussy la plus grande [et] belle occasion qu'ell'aura jamais de l'obliger [et] le S[ain]t Siege [et] n'y a point de doubte que si sa Ma[jes]té an vient a bout, elle fera du pape tout ce qu'elle voudra non seulem[ent] au bien de ses aff[air]es [et] de ses Etats mais aussy au preiudice des Espagnols [et] de ses Ennemis. Au contraire si le pape decouvre que le Roy en ce differant le veuille abandonner, ne doubtes point qu'il ne s'emporte tout a fait parmy les Espagnols [et] quil ne soit po[ur] s'unir [et] le joindre si estroittem[ent] avec eulx qu'il y aura puis apres bien de la peine a l'an separer.<sup>154</sup> »

## 21) « Je voy que ses aff[air]es travaillent l'esprit de sa s[ain]teté »<sup>155</sup> : Une négociation par lecture du comportement.

Au début du mois d'avril 1606, avant que Paul V lance l'excommunication sur Venise, les deux ambassadeurs vénitiens étaient reçus par le pape. À la sortie de cette audience, les Vénitiens étaient « molti alterati et rossi »<sup>156</sup>, ce qui laisse à penser que la négociation n'avait pas abouti. Avec cette anecdote, nous pouvons prendre comme point de départ de notre réflexion que lors d'une négociation, une partie très importante de celle-ci se base sur l'étude du comportement des différents interlocuteurs.

Grâce aux lettres de d'Halincourt que nous avons pu consulter, nous avons le compte-rendu de ses diverses audiences avec le pape. Un support très utile car « la correspondance nous restitue la conversation, instant par instant, "comme réplique à réplique". »<sup>157</sup>. À partir de ses lettres, le roi ou

153 BnF, ms. fr. 18001, fol. 230v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1606 (annexe 48).

154 *Id.*, fol. 293 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 6 septembre 1606.

155 *Id.*, fol. 158 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 mai 1606.

156 (« très altérés et rouges »), BAV, Urb. lat. 1074, fol. 179-179v ; avvisi de Rome, 1<sup>er</sup> avril 1606 ; cité par FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 206.

157 CENTRE V. L. SAULNIER, *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2001, p. 13. Voir l'article écrit à ce sujet par M. Gellard à propos du va-et-vient entre écrit et oral (lettre de l'ambassadeur et audience) : GELLARD Matthieu, « L'ambassadeur entre audiences et dépêches. Statuts et usages de l'écrit et de l'oral dans les pratiques de négociation au XVI<sup>e</sup> siècle », *L'identité du diplomate, Moyen Âge-XIX<sup>e</sup> siècle : métier ou noble loisir ?*, FÉLICITÉ Indravati (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2020, p. 217-228.

Nicolas de Villeroy vont pouvoir prendre une décision<sup>158</sup>. Malheureusement pour nous, l'écrit ne rend pas complètement de « la diction, qui prend en compte le débit, la prononciation, l'intonation, l'accent, l'articulation, [...] un moyen de coder historiquement les émotions »<sup>159</sup>.

En outre, si cela est recommandé pour l'ambassadeur de retranscrire avec soin les diverses audiences qu'il peut avoir, Pierre Danès, en 1561, allait plus loin : « Il doit mander le jugement qu'il fait des dispositions où il a trouvé ce Prince et ses ministres et les belles paroles qu'ils lui ont dites et rapporter leurs propres termes comme aussi marquer les gestes et mouvements du corps, le ton de la voix et les autres manieres exterieures du prince »<sup>160</sup>. Si Charles de Neufville rapporte avec précision les siennes, il ajoute des descriptions des différentes réactions du pape. Davantage que les paroles, les instructions des ambassadeurs leur demandent de prêter attention au non-verbal, ce qui passe même avant l'étude des paroles :

« Doibt prendre garde au courage action, volonté, et parole du prince avec lequel Il a à negocier, en remarquer et considerer les raisons, les mouvemens du corps, et les tournoyemens des yeulx, Le changement du visage, la veix haulte ou basse, sa vehemence, s'Il passe legerement d'une affaire à un aultre, s'yl parle ambiguement et avec obscurité.

Doibt aussy considerer la brieveté la tardiveté, le repeter, la retenue le hezitement des parolles, et celles qui semblent estres entendues, et veoir s'Il y a verité et cincerité en sa personne, Donnant advis de tout ce qui luy semble.<sup>161</sup> »

Sur ce théâtre romain, d'Halincourt montre une certaine aptitude à décrypter les changements de comportement du pape et de les retranscrire dans ses dépêches. Le corps est alors un « théâtre de l'apparence », le « miroir de l'âme »<sup>162</sup>, entre autre du visage<sup>163</sup>. Dans certains cas, le corps parle

---

158 MENAGER Daniel, « Lettres d'ambassadeurs », *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 231. Il s'agit de consignes qui reviennent dans les réflexions des auteurs réfléchissant sur l'ambassadeur : WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 146-147.

159 BIET Christian et TRIAU Christophe, *Qu'est-ce que le théâtre ?*, *op. cit.*, p. 461.

160 *Conseils à un ambassadeur*, cité par MENAGER Daniel, « lettres d'ambassadeurs », art. cit., 2001, p. 230. Une obligation de rapporter presque mot pour mot les paroles échangées qui est également partagée par Montaigne, qui prône la transparence comme une pratique essentielle en diplomatie : DESAN Philippe, « Montaigne et la théâtralité du politique », art. cit., p. 146.

161 BnF, ms. fr. 3542, fol. 87, s.d. ; « Instruction generale des Ambassadeurs traictant de tout ce qui s'y doit observer et negocier, Et des circonstances les plus nottables qui dependent de cette charge ».

162 CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps, 1. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005, p. 158 et 303.

163 La contenance pour Furetière, qui « se dit aussi des signes qui apparaissent sur le visage qui découvrent en quelque sorte les pensées. » : cité par COURTIN Antoine (de), *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, GRASSI Marie-Claire (éd.), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998 [1728], p. 27.

beaucoup plus que les paroles (« Tout mouvement nous découvre », Montaigne)<sup>164</sup>, c'est pourquoi il est scruté<sup>165</sup>. Les passions qui animent l'homme transparaissent à l'extérieur. Ici la civilité, l'art de vivre en société, rejoint la pratique diplomatique, car ils ont en commun la nécessaire connaissance de l'autre, entre autres pour ne pas être manipulé car chaque individu se retrouve sous le regard de tout le monde (« possède toi toi-même, avant que l'autre ne te possède »)<sup>166</sup>. C'est d'ailleurs ce qu'a remarqué Daniela Frigo lors de son étude comparative de divers traités sur l'ambassadeur des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle<sup>167</sup>. Si la parole est importante (le commerce des hommes) tout comme le silence<sup>168</sup>, une attention est aussi portée au physique, qui trahit les réactions de l'homme. Il s'agit ici d'une remarque à double sens : d'un côté l'ambassadeur doit maîtriser ses passions pour éviter qu'on ne lise en lui, de l'autre c'est lui qui doit percevoir à jour les sentiments d'autrui en regardant et interprétant leur comportement. C'est là qu'un ambassadeur montre son talent de savoir s'adapter en fonction des événements qui arrivent pendant sa charge d'ambassade : garder en toute circonstance sa contenance, comme Antoine de Courtin le définit le mieux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Venant du mot contenir, une personne n'est censée avoir de la contenance que parce qu'elle contient en premier lieu ses passions et puis ses membres ou ses actions, sa langue ou ses paroles, dans les bornes où ces choses là doivent être pour répondre à ces circonstances »<sup>169</sup>.

Cette science du comportement s'appelle la physiognomonie<sup>170</sup>. La capacité première est l'observation, prêter attention au non-verbal, dans le but d'interpréter le comportement de l'autre : tout le monde était observé et observait<sup>171</sup>. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, les comportements sont contrôlés par toute une littérature produite au siècle précédent, à commencer par celui d'Érasme (*la Civilité puérile*), avant d'être repris, copié et augmenté par d'autres auteurs, notamment par

---

164 STAROBINSKI Jean, *Montaigne en mouvement*, Paris, Gallimard, 1993, p. 420.

165 BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 79 ; ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial : A Systems Approach », *The Journal of Modern History*, sept. 1980, vol. 52, n° 3, p. 466.

166 COURTINE Jean-Jacques et HAROCHE Claudine, *Histoire du visage : exprimer et taire ses émotions (XVI<sup>e</sup> – début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Payot, 2007, p. 209. WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 156-157.

167 FRIGO Daniela, « Prudenza politica e conoscenza del mondo ... », art. cit. p. 244.

168 COURTINE Jean-Jacques et HAROCHE Claudine, *Histoire du visage ... op. cit.*, p. 135 et 179-195.

169 COURTIN Antoine (de), *Nouveau traité de la civilité ... op. cit.*, p. 207-208 (chapitre XXXI, *De la contenance*).

170 CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps, op. cit.*, p. 303-306 ; COURTINE Jean-Jacques et HAROCHE Claudine, *Histoire du visage ... op. cit.*, p. 24 sqq.

171 LE PERSON Xavier, « "Pratiques" et "praticqueurs" ... », art. cit., p. 355.

Castiglione et son *Courtisan*<sup>172</sup>. Tout est scruté<sup>173</sup> : le corps et sa position, les gestes, la tête et ses mouvements, le visage, sa couleur, les yeux, la bouche, les mains :

« Quoy des mains ? nous requerons, nous promettons, appellon, congedions, menaçons, prions, supplions, nions, refusons, interrogeons, admirons, nombrons, confessons, repentons, craignons, vergoignons, doubtons, instruons, commandons, incitons, encourageons, jurons, temoignons, accusons, condamnons, absolvons, injurions, mesprions, deffions, despitions, flattons, applaudissons, benissons, humilions, moquons, reconcilions, recommandons, exaltons, festoyons, resjouissons, complaignons, [...] taisons ; et quoy non ? »<sup>174</sup>

Ces qualités d'observation se retrouvent dans les traités du « parfait ambassadeur » comme incontournables, y compris dans la littérature du Moyen Age qui cherche à définir l'ambassade et l'ambassadeur, comme Bernard du Rosier (*Ambaxiatorum Brevilogus*)<sup>175</sup>. Les deux littératures se confondent sur cet aspect<sup>176</sup>. Un ambassadeur doit demeurer dans les limites de la civilité, car sinon il nuirait à l'image du roi qu'il représente. Corrélativement, apprendre les « humeurs » du prince (pape dans notre cas) doit être une préoccupation de l'ambassadeur pour sa négociation :

---

172 COURTIN Antoine (de), *Nouveau traité de la civilité ... op. cit.*, p. 11-12.

Pour une étude de cette littérature de la civilité : BURKE Peter, *La Renaissance en Italie : art, culture, société*, Paris, Harzan, 1991, p. 238 et *sqq.* ; BURY Emmanuel, « La rhétorique du courtisan : Un art d'être soi sans blesser les autres », *Société de cour et courtisans dans l'Europe de l'époque moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, MALETTKE Klaus, GRELL Chantal et HOLZ Petra (dir.), Münster et Londres, Lit, 2001, p. 325-335 ; CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps, op. cit.*, p. 445-453 ; COURTINE Jean-Jacques et HAROCHE Claudine, *Histoire du visage ... op. cit.*, p. 21-22 et 149-156 ; PATERNOSTER Annick, « Théories du savoir-vivre et énonciations polies dans *Il Cortegiano* (B. Castiglione), *Le Galateo* (G. Della Casa) et la *Vicil Conversatione* (S. Guazzo), MONTANDON Alain, *Étiquette et politesse*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1992, p. 57-74 ; PONS Alain, « sur la notion de « civilité », MONTANDON Alain, *Étiquette et politesse*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1992, p. 19-32 ; REVEL Jacques, « les usages de la civilité », *Histoire de la vie privée, Tome 3, De la Renaissance aux Lumières*, ARIÈS Philippe (dir.), Paris, Seuil, 1986, p. 171 *sqq.* ; VAQUERO Stéphane, *Baltasar Gracián op. cit.*

173 ELIAS Norbert, *La civilisation ... op. cit.*, p. 119 ; FAGGION Lucien, « L'éloquence muette ou le langage du corps. *L'arte de'cenni* de Giovanni Bonifacio (1616) », ANDRÉ Sylvain, CASTEJÓN Philippe, MALAPRADE Sébastien (dir.), *Arcana imperii : gouverner par le secret à l'époque moderne, France, Espagne, Italie*, Paris, les Indes savantes, 2019, p. 123-139.

174 MONTAIGNE, *Essais*, II, XII ; cité par REVEL Jacques, « les usages de la civilité », art. cit., p. 169.

175 SPITZBARTH Anne Brigitte, « Le choix des ambassadeurs bourguignons sous Philippe le bon, troisième duc de Bourgogne (1419-1467) : la stratégie de la spécialisation, entre savoir-être et savoir-faire », *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, PIBRI Éva et POISSON Guillaume (éd.), Lausanne, Université de Lausanne : Revue Études de Lettres, 2010, p. 41-42.

176 PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne, p. 641.

« Il n'expose d'abord le sujet de sa négociation que jusqu'au point qu'il faut pour sonder le terrain ; il règle ses discours et sa conduite sur ce qu'il découvre, tant par les réponses qu'on lui fait que par les mouvements du visage, par le ton et l'air dont on lui parle, et par toutes les autres circonstances qui peuvent contribuer à lui faire pénétrer les pensées et les desseins de ceux avec qui il traite ; et après avoir connu la situation et la portée de leurs esprits, l'état de leurs affaires, leurs passions et leurs intérêts, il se sert de toutes ces connoissances pour les conduire par degrez au but qu'il s'est proposé »<sup>177</sup>.

Ainsi, comme l'a analysé Norbert Elias, « l'art d'observer les hommes était la base même de l'art de les manier et *vice versa*. [...] Amener l'autre, surtout s'il est d'un rang plus élevé, d'une main légère et sans qu'il s'en rende compte, à penser selon ses propres désirs est le premier commandement du commerce avec les hommes de la cour.<sup>178</sup> »

Ce qui rapproche enfin le diplomate de l'acteur car au théâtre. En effet, tout comme l'acteur qui attend la réplique suivante pour déclamer son texte, l'ambassadeur lors d'une négociation ne peut pas savoir ce qui va se passer et attend un signe pour poursuivre son action<sup>179</sup>.

Dès le lendemain de l'excommunication des vénitiens Charles de Neufville, qui est bientôt à Rome depuis un an, a appris à connaître le pape. C'est pour cela que nous pouvons le croire quand il exprime plusieurs fois la ténacité du pape : « et la verite est que la sienne [*sa résolution*] est telle (ainsi que je tiens) qu'avant que resoudre une chose elle y pense fort meurement [et] longuement et qu'en ce temps avec la raison il nest pas mal aysé de len divertir. Mais quant elle la une fois resoluë je le croys impossible.<sup>180</sup> », ce qu'il confirme quelques mois plus tard : « Mais ayant affaire a ung esprict tel que je vous ay au[tr]e fois depeint Il m'a esté impossible de le fleschir a se departir de ses premieres resolu[ti]ons [...] car il ne fault point esperer de faire plier cest esprit pour quelque raison que on luy puisse alleguer »<sup>181</sup>. Est-ce une particularité d'un homme ou de la fonction qu'il occupe ? Au vu des différents témoignages de Charles de Neufville et d'autres ecclésiastiques français, nous pouvons estimer qu'il s'agit ici bien des traits de caractère de Camille Borghese, et non de la figure papale Paul V.

---

177 WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 234.

178 ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 101-104.

179 Goffman Erwing, *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, les Éditions de Minuit, 1973, p. 235 ; cité par LE PERSON Xavier, « *Pratiques* » et « *practiqueurs* » ... *op. cit.*, p. 12 (Préface). WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 189.

180 BnF, ms. fr. 18001, fol. 152 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 18 avril 1606.

181 *Id.*, fol. 201-201v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606.

La bulle papale fulminée contre les vénitiens n'a pas été faite de manière irréfléchie, et en cela d'Halincourt a été plus clairvoyant que le diplomate vénitien Agostino Nani : « Mais leur Ambassadeur ord[inai]re icy leut avoit despeint sa s[ainte]té n'estre d'humeur si resoluë »<sup>182</sup>. C'est pour cela que l'ambassadeur français adopte une attitude prudente, préférant ne pas s'entremettre (et donc engager la parole du roi de France). En effet pour lui, le moment n'est pas encore venu car personne n'est encore prêt à entendre cette position : « Je ne pense pas voyant comme les humeurs dont icy disposees quelle en tirast a cest heure l'utilité que ceulx la se persuadent »<sup>183</sup>. Mieux vaut donc attendre. Cette posture est d'ailleurs recommandée dans les traités sur l'ambassadeur, comme le remarque François de Callières : agir avec prudence et attendre soit que la situation s'améliore soit que les sentiments de la personne avec qui l'ambassadeur traite change (qu'il peut influencer par ses propos bien entendu)<sup>184</sup>.

Cette compétence de Charles de Neufville, c'est le cardinal du Perron qui en fait le témoignage le plus éclatant lorsqu'il fait mention de l'audience où d'Halincourt présente la lettre du roi de France au pape Paul V lui demandant de différer l'application du bref au-delà des vingt-quatre jours<sup>185</sup> :

« & Monsieur l'Ambassadeur le sçait si dextrement manier, qu'il impetre de luy, une bonne partie de ce qu'il desire. Il en a encore nagueres donné preuve [...] hier, qu'il alla à l'audience, que vostre Majesté luy avoir commandée de demander, pour le fait des Venitiens, il l'émeut & ébranla tellement, qu'elle ne sçavoit où elle en estoit : Et si la dépesche de V.M. Fust arrivée trois ou quatre jours plustost, elle arrestoit, sans doute, le cours des affaires. Nous fusmes d'avis que la lettre que V.M. Écrivoit sur ce sujet, à Monsieur l'Ambassadeur, fust leuë & interpretée par luy-mesme, en Italien, à sa Saincteté ; ne doutant point qu'elle ne fist une merveille impression en son esprit, pour estre parfaitement bien conceuë & écrite. Ce qui a succédé, comme nous le presumions. Car le Pape en a esté infiniment touché [...] »<sup>186</sup>.

Au fur et à mesure des mois, Charles de Neufville constate qu'il est difficile voire impossible d'évoquer un sujet autre que l'Interdit car « le pape a tellement l'aff[aire] en l'esprict qu'il ne pense

---

182 *Id.*, fol. 152 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 18 avril 1606. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs ... », art. cit., p. 23-24.

183 BnF, ms. fr. 18001, fol. 166v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 14 mai 1606.

184 WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 236. C'est aussi l'avis de l'auteur de l' « Instruction generale des Ambassadeurs traictant de tout ce qui s'y doit observer et negocier, Et des circonstances les plus nottables qui dependent de cette charge » ; BnF, ms. fr. 3542, fol. 81, s.d.

185 Il s'agit de la lettre du 16 mai 1606 (voir-ci dessus).

186 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 474-475 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 17 mai 1606.

plus a au[tr]e chose »<sup>187</sup>. C'est pourquoi, malgré les directives d'Henri IV, Charles de Neufville n'en rend pas toujours compte au pape, sachant quand interrompre sa négociation quand celle-ci n'a aucune chance d'aboutir :

« Il ne ma jamais este possible d'en tirer au[tr]e chose, Tellement qu'apres avoir faict entendre a la plus part du College l'affection et le soing que v[ot]re Ma[jes]te avoit aporte en ceste affaire pour tirer sa S[ainte]te et le S[ain]t Siege de ceste peine, et ce a quoy ceste Republique s'estoit laissé aller pour v[ot]re respect Recongnossant que tant plus j'insistois sa S[ainte]te se tenoit plus ferme Croyant tousiours que les offices de v[ot]re Ma[jes]té fussent a l'Instance [et] priere des venitiens, jay pensé n'en debvoir plus rien dire, et attendant sur ce les commendemens de v[ot]re Ma[jes]té »<sup>188</sup>.

Nous pouvons aussi émettre l'hypothèse, en lisant cette dernière phrase, que n'ayant reçu aucune directive du roi de France ou de Nicolas de Villeroy, d'Halincourt préfère demeurer dans le silence et ne plus rien annoncer au pape tant qu'il ne dispose d'aucune nouveauté. Le silence étant alors une des qualités de l'homme prudent, de l'homme qui sait gouverner ses passions<sup>189</sup>.

Charles de Neufville arrive donc à « connaître à fond le caractère de ceux avec qui l'on traite. » pour reprendre les mots de Gracián<sup>190</sup>. Une manière peut être froide d'analyser l'Interdit, qui est cependant celle louée chez l'homme prudent. Ce dernier ne doit jamais agir avec passion, « autrement on gâtera tout [...] car la passion bannit toujours la raison [...] . Quand on se sent de l'émotion, la retenue doit battre la retraite, de peur de s'échauffer davantage la bile. »<sup>191</sup>

Si d'Halincourt n'a pas encore brillé par sa négociation puisqu'il n'a pas eu l'occasion de le faire jusque là, il démontre ici sa principale qualité en tant qu'ambassadeur dans le sens où sa capacité de lecture du comportement du pape pour en déceler son humeur est une aptitude qu'il maîtrise parfaitement<sup>192</sup>. Ici, les qualités du « parfait ambassadeur » rejoignent celles des traités de civilité, de l'art de se comporter en société ; cette lecture du comportement fait de d'Halincourt un « homme judicieux et pénétrant » car, selon Gracián,

---

187 BnF, ms. fr. 18001, fol. 191 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 juin 1606.

188 *Id.*, fol. 331-331v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 3 octobre 1606.

189 COURTINE Jean-Jacques et HAROCHE Claudine, *Histoire du visage ...*, *op. cit.*, p. 195.

190 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, *op. cit.*, p. 204. En 1608, Charles de Neufville en fait un nouveau témoignage, voyant le pape qui a « changé de divers personnages selon les mouvemens de son esprit » : BnF, ms. fr. 18003, fol. 61 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608.

191 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, *op. cit.*, p. 213.

192 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs ... », *art. cit.*, p. 23.

« il entend parfaitement à faire l'anatomie de la capacité des gens ; il n'a qu'à voir un homme pour le connaître à fond, et dans toute son essence ; il déchiffre tous les secrets du cœur le plus caché ; il est subtil à concevoir, sévère à censurer, judicieux à tirer ses conséquences ; il découvre tout ; il remarque tout ; il comprend tout.<sup>193</sup> »

Décrypter et manipuler : Charles de Neufville peut se servir de ses observations pour surprendre le pape ; « dominer l'autre par le jeu des apparences ; s'en rendre maître en le prenant au piège de son propre regard, jouer du masque, de l'écran, de l'artifice, comme support d'une relation de pouvoir »<sup>194</sup>. En octobre 1606, Paul V cherche toujours le soutien du roi de France. En parallèle toutefois, il annote les instructions de l'ambassadeur extraordinaire espagnol envoyé à Venise. Cet acte est un renseignement qu'a obtenu d'Halincourt et qu'il va juger utile d'utiliser car le contexte est favorable<sup>195</sup>. Charles de Neufville va ainsi pouvoir mettre le pape face à ses contradictions avec ses déclarations répétées qu'il lui a faites en faveur de l'intervention française : « elle [*sa Béatitude*] monstra estre estonnée que j'eusse sceu qu'ell'eust apostillé les instructions du[dit] dom francesco et que je luy parlasse de cette facon, et me dist qu'elle se ressentoit tant obligée à VM du soin que vous aviez pris a la tirer de la peine ou ces affaires l'avoient mise », avant de continuer par décrire (assez longuement) l'embarras dans lequel il vient de mettre Paul V :

« que je ne devois point douter qu'elle n'estimast l'entremise de VM et ces advis plus qu'aucuns au[tr]es Mais quelle ne pouvoit refuser de permettre a tous ceux qui se voudroient employer a servir le s[ain]t Siege en ceste occasion de ce faire, a quoy je luy repliquay que quand sa sain[te]té auroit eprouvé le proceder des au[tr]es je m'asseurois qu'elle cheriroit et estimeroit encore davantage le vostre et vos conseilz, elle me repondit avec un temoignage d'aprehension qu'elle avoit montré par les remerciements qu'elle en avoit faicts a VM et par moy et par son nunce, et par les briefs qu'elle vous en avoit escrits, combien elle se ressentoit obligée a VM, et que si je desirois qu'elle envoyroit un legat expres vers vous pour faire cest office, et pour vous prier de continuer a l'assister en ceste occasion, pour temoigner a toute la Chrestienté l'obligha[ti]on qu'elle ressentoit vous avoir, que sa sain[te]té n'esperoit point pouvoir sortir de ceste peine par au[tr]e moyen que par le vostre, et que si besoin estoit elle iroit elle mesme en france pour vous en prier plustost que VM doutast du ressentiment

---

193 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, op. cit., p. 62.

194 COURTINE Jean-Jacques et HAROCHE Claudine, *Histoire du visage ... op. cit.*, p. 210.

195 BÉLY Lucien, « L'ambassade, les mots et les choses : conclusion », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, tome 119, n°1, 2007, p. 122.

qu'elle en avoit ; je luy dis qu'il n'estoit point de besoin qu'elle rendist ces apparences pour augmenter l'affection de VM vers le S[ain]t Siege et la personne de sa sain[te]té, mais que par les effectz croyant un peu plus qu'elle n'avoit fait jusques icy vos conseils et temoignant vouloir defferer davantage a vostre contentement qui seroit touiours mesuré avec le bien public, Sa Sain[te]té pouvoit donner occasion a VM de continuer a servir le S[ain]t Siege avec la mesme affection quelle avoit fait jusques icy »<sup>196</sup>.

Bien évidemment nous pouvons toujours douter de la sincérité de cette action, l'ambassadeur pouvant écrire plus longuement pour vanter ses mérites et sa bonne action dans une négociation. Mais dans le cas qui nous occupe ici, aussi bien dans les bons et mauvais moments, d'Halincourt est assez constant à retracer les audiences qu'il a eues avec le pape. C'est une attitude recommandée par les écrits sur les ambassadeurs : « Mais de ce qui est remis en la liberté du ministre Il doit s'estendre davantage [et] en f[air]e veoir les occa[si]ons [et] surquoy en a esté fondé le Jugement, Aux advis Importan[ts] [et] quil estime devoir estre promptement portez a la congnoissan[ce] de son M[aitr]e »<sup>197</sup>. Cette pratique rend vivant le récit des audiences, et les passages des lettres de Charles de Neufville peuvent être vus comme la reconstitution de scènes théâtrales où les paroles mais aussi les gestes du pape sont rapportés, comme des didascalies, permettant de saisir même par écrit tous les enjeux et l'intensité de la scène qui se déroule sous sa plume.

En outre, le lendemain de cette audience, le cardinal du Perron qui en a également obtenu une rapporte que non seulement le pape a su qu'il n'avait pu contenter d'Halincourt avec ses déclarations, et ce cardinal a même décidé de prolonger avec ses paroles l'action de d'Halincourt, ce qui a permis au pape de baisser un peu sa garde et d'accepter de revenir sur la suspension mutuelle qui est le point le plus sensible de la négociation<sup>198</sup>.

Lors de cette audience, Charles de Neufville a penché « plus du costé de la retenue et froideur que de celui d'une demonstration plus chaude et plus affectionnée »<sup>199</sup>. Ne nous méprenons pas ici : ce n'est pas Henri IV qui a ordonné à d'Halincourt d'agir de la sorte, même si Charles de Neufville avoue bien qu'il s'agit d'un conseil qui lui a été donné<sup>200</sup>. Cependant en tant qu'ambassadeur, la

196 BnF, ms. fr. 18001, fol. 350-350v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19).

197 BnF, ms. fr. 3691, fol. 88.

198 BnF, ms. fr. 18001, fol. 350v-351 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19). *Ibid.*, fol. 347-347v et 400 ; lettres du cardinal du Perron au roi Henri IV, 19 octobre et 15 novembre 1606. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 520, 528 et 534 ; lettres du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 19, 31 octobre et 15 novembre 1606. Un relâchement que le cardinal du Perron confirme le mois suivant : *Ibid.*, fol. 536 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 2 décembre 1606.

199 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 27 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 10 novembre 1606.

200 « Je croy que ca esté ung bon conseil de monstrier de ne s'eschauffer point plus pour accommoder le pape avec les venitiens » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 415 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 29 novembre 1606. Sûrement donné par le cardinal du Perron, car d'Halincourt agit trop vite pour que cela soit une réaction à une lettre qu'il

position qu'il a prise serait celle que le roi aurait prise à sa place, puisqu'il agit au nom du roi. Il est donc normal que le roi de France parle ici comme si c'était lui qui était devenu plus froid avec le pape, car son ambassadeur s'est comporté comme tel. Une « arme » qui est toutefois à manier avec précaution : en se montrant trop distant, cela peut amener à un objectif qui serait le contraire de l'effet à obtenir :

« Je croy que ca esté ung bon conseil de monstrier de ne s'eschauffer point plus pour accommoder le pape avec les venitiens et avec ceste froideur attendre que d'une part [et] d'au[tr]e vous soyez prié Mais je pense qu'il fault aussi prendre garde que les uns et les au[tr]es ne voyent que le Roy veult abandonner ceste entreprise Car peult estre seroient il bien ayse de trouver occa[si]on pour se jetter tout a faict entre les bras des espagnolz aussi me suis Je icy gouverné en ceste facon [*à développer ici ou à mettre dans le chapitre I sur l'apprentissage? Remarque de YL*] attendant si l'on m'ordonnera d'en user au[tr]ement »<sup>201</sup>.

Malgré tout, aucune avancée concrète n'est obtenue par les Français à Rome, tout au plus un début de relâchement du pape. Si jusque là la négociation se révélait tout aussi difficile à Venise<sup>202</sup>, ce faible fléchissement va être exploité par Fresne-Canaye pour tenter de faire avancer la situation auprès des autorités vénitienes<sup>203</sup>. Cependant la situation demeure encore compliquée et tendue à cause des justifications et des diverses productions d'écrits, de libelles ... faites de part et d'autre, faisant craindre plusieurs fois l'échec de l'action française<sup>204</sup>.

---

aurait pu recevoir, notamment de son père.

201 *Ibid.*

202 BnF, Dupuy 271, fol. 33 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal Du Perron, 5 août 1606.

203 *Id.*, fol. 45-45v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 5 novembre 1606. C'est également l'avis de d'Halincourt : « Tellement Monsieur que si l'on veult arrester le cours du mal que les plus sages personnes de la continua[ti]on de ceste controverse Il fault que ce soit par le moien de la prudence de ce Senat » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 234v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 26 juillet 1606.

204 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris : Imprimerie royale, 1853, vol. 6, p. 704 ; lettres du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 16 et 29 août 1606.

22) « Les petits livres courent, les scandales croissent »<sup>205</sup> : la « guerra delle scritture »<sup>206</sup>.

« L'excommunica[tion] a este icy affichee a Cinq Eglises la nuit passee [et] aussi tost arrachee. un moine en est en prison, qui en a esté trouue chargé d'une »<sup>207</sup> : voici une anecdote qui est révélatrice de la réaction vénitienne à la bulle de Paul V. Les gazettes (avvisi) sont les premières à relayer les justifications vénitiennes<sup>208</sup>.

Dès le début de l'année 1606, l'ambassadeur vénitien en France Pietro Priuli justifie l'action des autorités de la Sérénissime : jamais il n'a été question de porter atteinte à la liberté ecclésiastique, puisqu'il s'agit de lois civiles visant les laïcs ; il en est de même pour les deux religieux emprisonnés qui doivent être jugés par les autorités vénitiennes, leur crime relevant du domaine temporel<sup>209</sup>. Il n'est que l'écho de l'irréductibilité des Vénitiens, exprimée dès décembre 1605 après les premières plaintes du pape : « tout ce Senat est ferme a ce qui touche la manuten[tion] de son autorité », et « tous les ambassade[urs] [qui] taschent de disposer la seig[neu]rie de donner co[n]tentem[ent] au Pape, ils ont eu response q[ue] S.S. Est tres mal informée<sup>210</sup>. » En opposition, le nonce en France Maffeo Barberini, suit quant à lui la ligne du Saint-Siège, accusant les Vénitiens de porter atteinte aux prérogatives papales en prenant des mesures relevant du domaine spirituel :

« Dalle mie lettere responsive in materia dell'innovationi fatte da ss<sup>ri</sup> Venet[ia]ni contro la libertà e Jurisditt[io]ne ecc[lesiasti]ca V.S. Ill[ustrissi]ma havrà veduto che io non hò mancato di sostenere la giustitia della causa della sede Apost[oli]ca ò doppo la ricevuta della sua de [10] di Gennaio prossimo scrittami in questo proposito, mi sono valso di quanto ella mi scrive ; mostrando dove è occorso, ch'essi per concitar l'odio

205 BnF, ms. fr. 18001, fol. 434 ; lettre de Marquemont à Puisieux, 12 décembre 1606.

206 COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico ... », art. cit., p. 103 ; DE VIVO Filippo, « Chapitre VIII. Libelles en guerre. Pouvoirs et imprimé pendant l'Interdit de Venise (1606-1607) », *L'imprimé et ses pouvoirs dans les langues romanes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 149-172 ; *Ibid.*, « Dall'imposizione del silenzio alla "Guerra delle scritture". Le pubblicazioni ufficiali durante l'interdetto del 1606-1607 », *Studi Veneziani*, n° 41, 2002, p. 179-213 ; *Ibid.*, « Le armi dell'ambasciatore. Voci e manoscritti a Parigi durante l'Interdetto di Venezia », *I luoghi dell'immaginario barocco*, Naples, Liguori, 2001, p. 189-201 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, par exemple p. 319 *sqq.* Paolo Sarpi parle lui d' « une guerre qui se fit par la plume » ; cité par DE VIVO Filippo, « La publication comme enjeu polémique ... », art. cit., p. 162.

207 BnF, Dupuy 271, fol. 24 ; lettre de Du Fresne-Canaye à Nicolas de Villeroy, 3 mai 1606. Paolo Sarpi rapporte que des exemplaires des bulles papales ont tenté d'être affichées mais ont été enlevées par la population vénitienne : RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 480. Le Sénat avait promulgué un décret pour interdire ces écrits et leur affichage : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 236.

208 Par exemple l'avvisi du 15 février 1606, à propos de la justification des Vénitiens concernant leurs décrets qui, selon eux, ne portent pas atteinte aux libertés ecclésiastiques ; AAV, Segr. di Stato Avvisi 2, fol. 42-43 ; avvisi de Rome, 15 février 1606.

209 BnF, ms. it. 1754, fol. 137v-139v ; lettre de Pietro Priuli à Venise, 30 janvier 1606. Sur le rôle des écrits transmis par Priuli, voir DE VIVO Filippo, « Le armi dell'ambasciatore. Voci e manoscritti ... », art. cit., p. 189-201.

210 BnF, Dupuy 271, fol. 22 ; lettre de Du Fresne-Canaye au roi Henri IV, décembre 1605. LE COURAYER Pierre-François, « Vie abrégée de Fra-Paolo », art. cit., p. 46.

verso la s[anti]ta di N[ostro] s[igno]re già che restano abbandonati dalla ragione, cavano fuori l'inventioni che ella mi scrive ; E son cosi aliene dal vero, che facilmen[te] vengono, come meritano, riputate per calunnie. »<sup>211</sup>

Une fois l'excommunication prononcée par Paul V, un ensemble de texte est produit par les autorités vénitiennes en réaction<sup>212</sup>. Le but, relevé par Sylvio de Franceschi, est de « limiter les conséquences de l'excommunication et de l'interdit sur le territoire » vénitien<sup>213</sup>. Le premier est une lettre du doge Leonardo Donato aux ecclésiastiques du territoire de la Sérénissime le 6 mai 1606<sup>214</sup>, que double une lettre du Sénat de Venise<sup>215</sup>. D'autres textes suivent et sont adressés cette fois-ci aux autres habitants du territoire vénitien<sup>216</sup>.

À côté des textes issus du politique se développe une production littéraire étant destinée à justifier la position de chaque parti<sup>217</sup>. Parmi tous les auteurs, retenons les principaux : à Rome, les

211 (« De mes lettres de réponse au sujet de l'innovation faite par les Vénitiens contre la liberté et la juridiction ecclésiastique, V.S. aurez vu que je n'ai pas manqué de défendre la justice de la cause du Siège Apostolique, ou après avoir reçu votre lettre du 10 janvier qui m'a été écrite à ce sujet, j'ai profité de ce que vous m'écrivez ; montrant ce qu'il s'est passé, que pour éveiller la haine contre Notre Seigneur sa Sainteté pendant qu'ils restent abandonnés par la raison, ils sortent les inventions qu'elle m'écrit ; Et ils sont si étrangers à la réalité qu'ils sont facilement, comme ils le méritent, réputés pour la calomnie. », traduction personnelle) : AAV, F.B. Ser. II, 248, fol. 58 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 22 février 1606. Voir également : *Ibid.*, fol. 251-254v, « discorso et avvisi sopra al negotio de venetiani », 14 juin 1606 (retranscription de la discussion du nonce en France avec les ministres du roi de France où sont évoqués les différents points problématiques de l'Interdit) ; AAV, F.B. Ser. II, 249, fol. 35 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 23 janvier 1607. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 175.

212 Comme les « moyens de nullité contre la bulle d'excommunication » : BnF Dupuy 271, fol. 12-13, s.d. ; Nous plaçons en annexe un exemple de ces textes qui est une « Responce de la Republique de Venise à l'excommunication du Pape Paul cinquieme » (anonyme, s.d.) : BnF, ms. fr. 3112, fol. 67-83 (annexe 63).

213 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 243.

214 Nous avons relevé un certain nombre d'exemplaires de cette lettre, qu'ils soient manuscrits ou imprimés, en italien, latin et français : BAV, Barb. lat. 5498, fol. 5-6v ; Bibl. de l'Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 244-245 ; BnF, Dupuy 271, fol. 18-19v ; DUMONT Jean, *Corps universel diplomatique du droit des gens ... op. cit.*, p. 66 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 71-72. Nous avons choisi, par souci de clarté, de nous appuyer sur la traduction française : BnF, ms. fr. 3112, fol. 63-66 et 91-93v (annexe 64) ; nous joignons aussi un exemplaire (imprimé) en italien : BnF, ms. fr. 6633, fol. 358-359v (annexe 64) ; RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 480.

215 BAV, Barb. lat. 5498, fol. 9-13v ; Bibl. de l'Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 246-251 ; BnF, Dupuy 271, fol. 20-21 ; BnF, ms. fr. 3112, fol. 85-90v (annexe 65) ; DUMONT Jean, *Corps universel diplomatique du droit des gens ... op. cit.*, p. 66-67 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 72-75. Un document aux archives apostoliques est un résumé de cette lettre ou de la lettre précédente : AAV, F.B. Ser. IV 47, fol. 3435 ; lettre anonyme aux ecclésiastiques vénitiens, s.d.

216 BAV, Barb. lat. 5498, fol. 4 et 8 (« Protesta de signori Venetiani contro le Censure di Papa Paolo Quinto » et « Notitia data da Signori Venetiani à suoi sudditi circa l'Interdetto ») ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 337-342 (sentence d'un sénateur vénitien sur le différent entre le pape et la République de Venise) et fol. 348-349 (lettre du Sénat de Venise (aux Vénitiens ?) à propos de l'excommunication de Paul V). DE VIVO Filippo, « Dall'imposizione del silenzio ... », art. cit., p. 188-190.

217 COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico ... », art. cit., p. 99 et *sqq.* ; DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 950-952 ; DE VIVO Filippo, « La publication comme enjeu polémique ... », art. cit., p. 161-175 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « L'Invention chrétienne de la prépondérance française ... », art. cit., p. 274-276 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 44.

Quelques exemples de ces écrits que nous avons relevé au cours de nos recherches : AAV, F.B. Ser. I, 81, fol. 2-10 ; AAV, F.B. Ser. I, 327-328, fol. 72-80v ; AAV, Misc., Arm. I 146, notamment fol. 16-20v, 33-34 et 93-110v ; AAV, F.B. Ser. I 721, fol. 33-33v et 75 ; BAV, Barb. Lat. 2263, fol. 1-16 (« Brevis narratio de Patrum Societatis Jesu ex

théologiens Baronius<sup>218</sup> et Bellarmin<sup>219</sup> sont chargés par Paul V de répondre au vénitien Paolo Sarpi<sup>220</sup>, le premier qui publia un écrit contre les mesures prises par le pape<sup>221</sup>. Les Vénitiens répondent à Paul V en défendant leur droit face au pouvoir temporel du pape sur leur Seigneurie<sup>222</sup>, parfois en s'attaquant avec une grande virulence au pape même<sup>223</sup>. Tous ces écrits sont rapportés dans les correspondances des ambassadeurs et ecclésiastiques français puisqu'ils participent à exacerber les tensions<sup>224</sup>. Charles de Neufville voit que cette production favorise la diplomatie espagnole car elle mécontente le pape. De l'autre côté des Alpes, les textes en faveur des Vénitiens

---

Venetos Civitate, totaque eorumde[m]ditione discessus, diex may Anni 1606 ») ; Bibl. de l'institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 238-238v (« avis de l'avocat l'Echassier sur la defense faite par Venise aux ecclésiastiques d'acquérir des immeubles », mars 1606) ; BnF, Dupuy 271, fol. 110-111v (« Sermon de Venetia à Papa Paolo V », s.d.) ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 346-346v ; PEZANZIO Alexandre, *Tractatus de immunitate ecclesiastica et potestate romani Pontificis*, Rome : Facciotti, 1606 ; POSSEVINO Antonio, *Nuova risposta di Giovanni Filoteo di Asti, alla lettera di un theologo incognito scritta ad un sacerdote suo amico, sopra le censure, & interdetto di papa Paolo 5 contro la signoria di Venetia*, Bologna, nella Stampa Archiepiscopale, 1606 ; *Ibid.*, *Risposta del Sig. Paolo Anafesto all'Avviso del Sig. Antonio Quirino, nobili venetiani, circa la scomunica della Santità di Papa Paolo V., contro il Duce & Senato di Venetia*, Bologna : per Bartolomeo Cochi ad istanza di Simon Parlasca, 1607 ; QUIRINO Antonio, *Avis donné a l'estat et republique de Venise par le Seigneur Antonio Quirino Gentilhomme Venitien. Contenant les raisons & motifs d'icelle Republique, contre les difficultez proposées par nostre S. Pere le Pape Paul V, s.l.*, 1606 ; SERVIN Louis, *Pro libertate status et Reipublicae Venetorum Gallofranci ad Philenetum epistola*, Paris, 1607. Quelques-uns de ces écrits ont été rassemblés et traduits : Anonyme, *Pieces du memorable proces esmeu l'an MDCVI entre le pape Paul V et les seigneurs de Venise touchant l'excommunication du pape publiee contre iceux Venitiens, recueillies et fidelement traduites de Latin & d'Italien en François*, S. Vincent : P. Marceau, 1607. Jean Richer a rassemblé les plus importants (en français) : RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*

Les Français à Rome mentionnent régulièrement dans leurs lettres ces diverses productions : « Le cardinal Bellarmin escrit en Italien par commandement du Pape sur ceste affaire des Venitiens, et le Cardinal Baronio respond aux lettres publiees par le Duc et seigneurie de Venize, contre l'Interdit, et les combat [...] », BnF, ms. fr. 18001, fol. 199v-200 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 10 juillet 1606 ; ou encore : « On met ensemble forte bulles anciennes par lesquelles le pape entend justifier la possession en laquelle est le s[ain]t siege d'exercer son autorité particulierem[ent] contre les Venitiens en mesmes cas que ceuls dont il est question : [et] se dit que les dittes bulles seront bien tost imprimez : outre cela tout plein de personnes escrivent pour justifier le bon droit au fondz. » BnF, ms. fr. 18001, fol. 434v ; lettre de Marquemont à Puisieux, 12 décembre 1606.

- 218 Anonyme, *Pieces du memorable proces ... op. cit.*, p. 245-317 (Remontrance du Cardinal Baronius à la République de Venise, 1606) et 338-339 (avis du cardinal Baronius touchant l'excommunication des Vénitiens) ; BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 162 (« Baronius ») ; CALENZIO Generoso, *La vita e gli scritti del Cardinale Cesare Baronio della congregazione dell'Oratorio, bibliotecario di santa Romana chiesa*, Roma, Tipografia Vaticana, 1907, p. 42 sqq. ; KERR Lady Amabel, *The Life Of Cesare Cardinal Baronius Of The Roman Oratory*, London et New-York, Art and Book Co. et Benziger, 1898 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, fol. 75-76v et 84v-93v ; VIGNIER Nicolas, *Avis du cardinal Baronius au pape Paul cinquiemesme, sur l'excommunication des Venitiens, avec la responce de Nicolas Vignier, en laquelle est monsté la vraie forme de l'excommunication, tant par l'Escriture sainte que par les anciens docteurs de l'Eglise Chrestienne, escrite premierement en latin, puis reveuë et mise en français par l'auteur mesme*, Saumur : Thomas Portau, 1606.
- 219 AAV, Segr. Stato, Avvisi 2, fol. 202 ; avvisi de Rome, 26 juillet 1606. BELLARMINO Roberto, *Risposta del card. Bellarmino a due libretti. Uno de' quali s'intitola. Risposta di un dottore di theologia, ad una lettera scrittagli da un reuerendo suo amico, sopra il Breue di censure dalla santità di Paolo 5. publicate contra li signori veneziani. Et l'altro trattato, & resolutione sopra la validità delle scomuniche di Giovanni Gersono, theologo et cancellier parisino, tradotto dalla lingua latina nella volgare* », Rome, 1606 ; BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle ... op. cit.*, p. 184 (« Bellarmin ») ; FRAJESE Vittorio, « Una teoria della censura : Bellarmino e il potere indiretto dei papi », *Studi Storici*, 1984, anno 25, n° 1, pp. 139-152 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique : contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, Letouzey et Ané, 1937, vol. 2, p. 287-296.
- 220 COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico ... », art. cit., p. 27-154 ; *Ibid.*, *Paolo Sarpi tra Venezia e l'Europa*, Torino, G. Einaudi, 1978 ; DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 955-958 ; DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome ... op. cit.*, p. 277 ; *Ibid.*, *L'Italie, de la Renaissance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*,

connaissent une plus grande publicité et alimentent les sentiments antiromains (gallicans) en France (expliquant pourquoi l'affaire de l'Interdit est suivie attentivement de l'autre côté des Alpes)<sup>225</sup>. Une publicité de l'affaire par les écrits qui explique l'intérêt de plus en plus grand porté à celle-ci, ce qui n'est pas forcément positif : « Ilz seront cause que ce different qui n'estoit cogneu q[ue]de peu de curieux, sera dorenavant l'entretien des barbiers et des lavandieres. »<sup>226</sup> L'interdiction émise par Paul V de détenir des textes défendant les Vénitiens sous peine d'excommunication ne semble pas avoir de grands effets non plus<sup>227</sup>. Henri IV, qui s'interroge sur la pertinence de ces textes, notamment ceux que les Vénitiens ont publié après l'excommunication qui ne font que maintenir le pape en colère contre eux<sup>228</sup>, déplore les effets négatifs de cette intense production<sup>229</sup>.

---

Paris, A. Colin, 1997, p. 206-207 et p. 276-277 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Antiromanisme catholique et liberté ecclésiastique ... », art. cit., p. 130-132 ; *Ibid.*, « Entre antiromanisme catholique et républicanisme absolutiste : Paolo Sarpi (1552-1623) et la défense du bien public au temps de la crise de l'Interdit vénitien (1606-1607) », ARABEYRE Patrick et BASDEVANT-GAUDEMET Brigitte (éd.), *Les clercs et les princes : Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*, Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2013, p. 357-371 ; *Ibid.*, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 200 et *sqq.* ; GRENDLER Paul F., « Books for Sarpi : the Smuggling of prohibited Books into Venice during the Interdict of 1606-1607 », *Essays presented to Myron P Gilmore*, Bertelli Sergio et Ramakus Gloria (éd.), Florence, La Nuova Italia, 1978, p. 105-114 ; LE COURAYER Pierre-François, « Vie abrégée de Fra-Paolo », art. cit., p. 39-68 ; RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 476-479 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois op. cit.*, p. 76v-83v ; SECO Carlos, « Venecia, Roma, España ... », art. cit., p. 645-647 ; VENARD Marc, *Histoire du christianisme ... op. cit.*, p. 557-558 ; WOOTTON David, *Paolo Sarpi : between Renaissance and Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University press, 1983.

Paolo Sarpi a également écrit sur le concile de Trente : RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 734-740 ; TALLON Alain, *Le concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000. Il est aussi l'auteur d'un ouvrage retraçant l'histoire de l'Interdit vénitien : SARPI Paolo, *Historia particolare delle cose passate tra'l Sommo Pontefice Paolo V. e la Serenissima Republica di Venetia. Gl'anni MDCV. MDCVI. MDCVII. Divisa in sette Libri*, Lyon, In Miranda, 1624.

221 DE VIVO Filippo, « Chapitre VIII. Libelles en guerre ... », art. cit., p. 155.

222 DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 944-946. Ce qui explique aussi l'opposition de Venise et de la papauté tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*

223 Comme par exemple la lettre de Pisanio Pizzoni au pape Paul V en 1606 ; BnF, Dupuy 271, fol. 112-115v ; autre exemplaire : Anonyme, *Pieces du memorable proces ... op. cit.*, p. 673-678.

224 BnF, ms. fr. 18001, fol. 343v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 17 octobre 1606. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 570 ; lettre du cardinal Du Perron à Nicolas de Villeroy, 9 février 1607.

225 DE VIVO Filippo, « Chapitre VIII. Libelles en guerre ... », art. cit., p. 157 ; TALLON Alain, *Conscience nationale ... op. cit.*, p. 165 et *sqq.* ; VIVANTI Corrado, *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquères, 2006, p. 163-165.

226 BnF, Dupuy 271, fol. 36v ; lettre de Fresne-Canaye à Nicolas de Villeroy, 12 août 1606. Une des voies de circulation de ces écrits sont les ambassadeurs, qui font recopier les divers écrits pour les faire connaître à leurs gouvernements respectifs ; pour l'exemple vénitien : DE VIVO Filippo, « Chapitre VIII. Libelles en guerre ... », art. cit., p. 150 ; DE VIVO Filippo, « Le armi dell'ambasciatore Voci e manoscritti ... », art. cit., p. 189-201.

227 « où le pape fit faire des défenses très expresses, et sur peine d'excommunication, d'avoir ni tenir aucuns livres de ceux qui étaient écrits contre son autorité pour les Vénitiens, jetant sa foudre d'excommunication sur les auteurs de tels libelles. Mais on ne laissa pour cela d'écrire, voire plus librement et animeusement que devant : si que telles défenses nuisirent plus à sa cause qu'elles ne lui servirent. » : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 206.

228 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 637-639 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 18 juillet 1606.

229 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 6 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 28 septembre 1606. Un mémoire compare les réactions des deux rois au lendemain de l'excommunication des Vénitiens, pour voir laquelle est la plus populaire : AAV, Misc., Arm. I 146, fol. 116-118. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les valeurs de l'honnête négociation ... », art. cit., p. 207.

Toutes ces justifications confortent chaque camp dans ses positions. Au cœur de ces échanges, la question du spirituel et du temporel, définie par l'auteur du *Discours de l'estat de l'eglise et Court de Rome* :

« Quand aux personnes laycs, la Court de Rome pretend qu'elles doivent subir ceste jurisdiction que l'on divise en deux parties l'une spirituelle, et l'autre temporelle, Pour la spirituelle Il semble qu'avec raison l'on ne peut debattre ny desnier ceste prerogative au premier chef de l'eglise en ce qui concerne les dignitez Cardinales, Episcopales et autres qui sont en l'eglise. Les cas de conscience, dispences, provisions, et expéditions de benefices suivant les concordats qui en ont esté cy devant faits, entre les papes, empereurs, Roys, et autres Princes Chrestiens. Mais po[ur] la temporelle elle appartient aux Princes souverains qui en sont ou doivent estre en possession ch[ac]un en leurs estats »<sup>230</sup>

Fresne-Canaye, à la demande d'Henri IV, arrive à faire renoncer les Vénitiens à publier un texte justifiant de nouveau leur position en juin 1606<sup>231</sup>. Ce n'est qu'une victoire temporaire puisque face au foisonnement des écrits, notamment la production en provenance de Rome, l'ambassadeur rapporte en août 1606 que « ces s<sup>ts</sup> Irrites de l'advis qu'ils ont eu que deux autres Card[in]aux escrivent contr'eux ont donné permission d'imprimer ce qui a esté escrit en l[eur] deffence »<sup>232</sup>. Charles de Neufville n'a pas le même succès à Rome. Peut-il vraiment faire quelque chose pour arrêter cette production de textes, très nombreux et auxquels l'impression a assuré une large publicité<sup>233</sup> ? Tout au plus rapporte-t-il dans ses courriers les diverses publications qui se font à Rome :

« Cependant le Card[inal] Bellarmin a escrit un livre pour reponse a deux qui ont esté imprimez a venise sur le subiect de ces differents, et pour ce que je me suis tousiours doubté que telles reponses ne pourroient produire que de l'aigreur avec d'au[tr]es repliq[ues], et qu'il ne manquera gens ailleurs aussi bien qu'a Venise pour ce

---

230 BnF, ms. fr. 5668, fol. 9-9v ; « Discours de l'estat de l'Eglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

231 BnF, Dupuy 271, fol. 25 ; lettre de Fresne-Canaye à Nicolas de Villeroy, juin 1606.

232 *Id.*, fol. 38v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal Du Perron, 25 août 1606. De son côté le pape a pris un édit le 20 septembre 1606 pour interdire que les écrits vénitiens soient publiés et diffusés à Rome : BAV, F.B., Ser. I 721, fol. 58-61 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 128. Nous pouvons imaginer que devant la publicité d'un tel événement, ce texte arrive trop tard pour arrêter la diffusion de tous ces écrits, puisque le public romain s'intéresse désormais de très près à cette affaire.

233 DE VIVO Filippo, « Chapitre VIII. Libelles en guerre ... », art. cit., p. 159 *sqq.*

faire, j'avois depuis quelque temps empesché par les prieres que j'en avois faict a sa sain[te]té, que telz livres ne se missent point en lumiere, Mais en fin elle s'est laissee vaincre par ceux qui ne cherchent qu'a attiser ce feu de peur quil ne s'esteigne ; Jay aussi appris que le Card[in]al Baronius escrit sur ce mesme subiect poussé oultre son zele et affection vers l'eglise et le s[ain]t siege, du commandement qui luy en a esté fait »<sup>234</sup>.

Il assure également la diffusion de ces texte, en envoyant à Nicolas de Villeroy plusieurs exemplaires de ces livres ou libelles, comme par exemple un texte de Bellarmin :

« Je vous envoye Monsieur le livre faict par le Car[din]al Bellarmin pour metre en v[ot]re librairie apres lavoir veu. Je desirerois que toutes ses responses [et] repliques cessassent et qu'on s'arestast a ce qui est plus Important [et] plus solide pour arrester le cours de tout ce mal que je prevoy si dieu y met la main Dequoi je prie »<sup>235</sup>

Tandis que l'on continue à trouver une voie diplomatie pour régler cette affaire, le pape continue à favoriser la publication des écrits justifiant sa position :

« Jay aussi sceu que sa S[ainte]te faict metre en Allemand arabe Anglois et au[tr]es langues estrangeres tous les livres que les Car[din]aux Belarming [et] Baronius [et] ung nommé le docteur Bonnis(?) ont escript en ceste matierepr les f[air]e metre en lumiere en langues si ses differents durent, Il vaudroit mieux les apaiser Car au[tr]ement Je prevoy que plusieurs pensant peult estre bien faire feront beaucoup de mal »<sup>236</sup>

Les cardinaux soutenant l'entremise espagnole entretiennent également le pape dans son intransigeance : « Le Card[inal] Zappata dit en soubz scrivant la bulle en plein co[n]sistoire q[ue] ceste genereuse actio[n] du Pape meritoit une statue d'or.<sup>237</sup> ». Les ambassadeurs sont obligés de trouver une voie originale pour permettre à la diplomatie du roi de France d'intervenir<sup>238</sup>.

234 BnF, ms. fr. 18001, fol. 231 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1606 (annexe 48). Ces écrits ont effectivement un écho en France comme cet avis anonyme sur un écrit de Baronius, très critiqué : Arch. diplo. Courneuve, CP Rome 23, fol. 229-229v. La même impuissance transparait dans les lettres de Fresne-Canaye : BnF, Dupuy 271, fol. 52v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 25 novembre 1606. Pierre de L'Estoile les mentionne dans son journal, en recopiant certains passages qui ont retenu son attention, notamment les écrits de Paolo Sarpi : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 195-198, 206, 210-215, 222-228.

235 BnF, ms. fr. 18001, fol. 239 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 26 juillet 1606. Le cardinal du Perron déplore également la profusion de ces textes : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 510-511 ; lettre du cardinal Du Perron à Fresne-Canaye, 9 septembre 1606.

236 BnF, ms. fr. 18001, fol. 406v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 15 novembre 1606.

237 BnF, Dupuy 271, fol. 23v ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 3 mai 1606.

238 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 484 ; lettre du cardinal Du Perron au roi

Cependant, cette situation conflictuelle pourrait tendre vers une situation plus grave qu'un échange d'écrits : une guerre. Cette solution, non voulue par les Français, n'est pas écartée et semble même la seule voie possible devant tant de fermeté : le pape étant « encores plus ferme en ses resolutions qu'elle nestoit auparavant et ne croy pas si l'on n'arreste le cours de ses differents [...] et qu'il faudra attendre que le mal qui en arivera fase resoudre les parties »<sup>239</sup>. L'hiver 1606-1607 va voir arriver le paroxysme de l'Interdit vénitien.

---

Henri IV, 12 juin 1606.

239 BnF, ms. fr. 18001, fol. 202 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606.

### 3) Une crise qui s'enlise : « Ce différent, dit le duc, ne s'accordera q[ue] par la mort du Pape ou par les armes »<sup>240</sup>.

« Il faut châtier les Vénitiens » aurait rapporté le cardinal Sauli<sup>241</sup>. Cette parole a-t-elle été vraiment prononcée par ce cardinal ? En tout cas elle est le reflet du risque que cette crise italienne puisse aboutir à des répercussions plus graves qu'une production d'écrits. De son côté, Fresne-Canaye remarque que les Vénitiens « font tout ce qu'ils peuvent pour tesmoigner à leurs sujets et à tout le monde qu'ils sont resolu d'employer tous les moyens que Dieu leur a mis en main pour faire connoistre l'abus et nullité de cette excommunication »<sup>242</sup>.

Le danger le plus important est de voir l'Italie se morceler, puisque celle-ci est au début du XVII<sup>e</sup> siècle un assemblage d'États, et la République de Venise y demeurait puissante<sup>243</sup>. Henri IV avait exposé ces périls à d'Halin-court début mai 1606, en distinguant trois acteurs qui pouvaient profiter de cette situation troublée : les Turcs, les protestants et bien entendu les Espagnols (même si ces derniers ne sont pas nommés clairement)<sup>244</sup>. C'est pourquoi si Pietro Priuli est heureux de voir le pape accepter de recevoir l'ambassadeur extraordinaire vénitien en janvier 1606, il rapporte en même temps aux autorités vénitiennes les craintes que l'opposition romano-vénitienne créent des tensions plus grandes<sup>245</sup>.

### 31) Treize cardinaux réunis en congrégation : les Français exclus.

En décembre 1606, un consistoire a été réuni par le pape où ce dernier a exposé l'affaire aux cardinaux, les différentes prises de positions vénitiennes, et a annoncé l'envoi à Venise de deux textes pour tenter de rendre nulles les dispositions prises par les autorités de la Sérénissime<sup>246</sup>. Avant de lancer l'excommunication, Paul V avait demandé l'opinion des cardinaux lors d'un autre consistoire<sup>247</sup>. Seul le cardinal Du Perron ne l'a pas donné : il est dans une position délicate, partagé

240 BnF, Dupuy 271, fol. 25 ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 2 juin 1606.

241 RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 480.

242 Lettre de Fresne-Canaye à Charles de Neufville, 29 avril 1606 ; cité par FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 249-250.

243 BÉLY Lucien, *Les relations internationales en Europe : XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2007 (1992), p. 30 et 32.

244 BnF, ms. fr. 3542, fol. 47 à 50 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, 5 mai 1606 (annexe 62). Pour l'analyse de cet aspect : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « L'Invention chrétienne de la prépondérance française ... », art. cit., p. 253-255.

245 « ma il Re sente con gran dispiacere, che nascano questi disgusti tra Doi Principi si grandi » (« mais le Roi est très désolé d'entendre que de tels dégoûts surgissent entre de si grands Princes », traduction personnelle) ; BnF, ms. it. 1754, fol. 140 ; lettre de Pietro Priuli à Venise, 30 janvier 1606.

246 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 175-177.

247 AAV, Misc., Arm. I 146, fol. 153-153v ; Bibl. Institut de France, ms. Godefroy 230, fol. 33-33v ; vote du cardinal

entre son rôle de cardinal (l'avis qu'il doit donner au pape) et l'interprétation de son vote où pourrait transparaître un avis du roi de France comme il le rapporte lui-même à Henri IV (or, rappelons-le, il n'est ni ambassadeur ni protecteur des affaires de France ; malgré tout, il est influent et sa parole a une certaine force)<sup>248</sup>. Les cardinaux français étant peu nombreux et refusant de conseiller le pape, cela laisse d'autant plus de liberté aux cardinaux, notamment ceux qui sont soutenus et alliés des Espagnols. Cela complique forcément les négociations que doit mener Charles de Neufville (même s'il reste secondé par les cardinaux français présents en cour de Rome, comme celui de Givry)<sup>249</sup> :

« Monsieur l'Ambassadeur [...] a renouvelé l'instance de la suspension [*de la bulle de l'excommunication*], à sa Sainteté, laquelle sembloit s'y fléchir, n'eust esté que sondant les Cardinaux, un à un, sur cest affaire, elle les y a trouvez, pour la plus part, si contraires, qu'elle n'a osé hasarder de le proposer au Consistoire [...] »<sup>250</sup>.

Tous les cardinaux lors de ce consistoire ont conforté le pape dans sa décision, comme il l'est par les différentes justifications écrites en sa faveur et en celle de l'Interdit :

« Et l'Excommunication, comme enseigne Nicolas premier, n'est point un poison pour tuer, Mais un medicament propre à guerir. Ainsi aussi voions-nous un Pere aimer les liens dont le Medecin lie son fils malade de phrenesie esperant qu'il en pourra estre guerir. Poursuivez donc saint Pere ce que vous aves commencé, En quoi nul ne vous peut reprendre de trop grand hastiveté »<sup>251</sup>.

Au lendemain de l'excommunication, la crise romano-vénitienne continue à être mentionnée en consistoire, puisqu'il s'agit de traiter la question des religieux vénitiens qui ont décidé de rester à Venise et de poursuivre la célébration des cérémonies religieuses malgré l'excommunication<sup>252</sup>.

---

Baronius en consistoire, 17 avril 1606. BnF, Dupuy 271, fol. 16-16v ; votes des cardinaux Baronius et Colonna, s.d. (17 avril 1606) ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 75-76v ; Sur le vote du cardinal Baronius, voir DE VIVO Filippo, « La publication comme enjeu polémique ... », art. cit., p. 172-173. Pour des détails supplémentaires sur ce consistoire : DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise, op. cit.*, p. 939-940.

248 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 464-466 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 18 avril 1606. Il va décliner également la proposition de Paul V de produire des écrits pour répondre aux écrits Vénitiens : *Ibid.*, fol. 479 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 23 mai 1606.

249 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 623 et 646-647 ; lettres du roi Henri IV au cardinal de Givry, 19 juin et 25 juillet 1606.

250 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 492 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 11 juillet 1606.

251 VIGNIER Nicolas, *Advis du cardinal Baronius ... op. cit.*, p. 3-4.

252 « vous aures sceu comme le Pape irrité contre les Evesques de L'estat de Venize par ce qu'ils n'ont observé l'interdict, vouloit en plein consistoire les chastier suivant les censures ordinaires de L'Eglise, mais il s'est resolu a une voie qui fera moins de bruit, les faisant citer a venir icy, par l'auditeur de la chambre apostolique qui procedera

En plus des consistoires, le 4 septembre 1606, Paul V décide la mise en place d'une congrégation de 13 cardinaux, « en laquelle il n'y a eu nul francoys, ny nul Espagnol »<sup>253</sup>. Cette situation est jugée déplorable par les ambassadeurs français à Rome et Venise, puisque cette congrégation est instaurée en parallèle d'une promotion de cardinaux où aucun Français n'a été élevé à la dignité de cardinal malgré les déclarations papales réitérées plusieurs fois à d'Halincourt : « Si le choix des treize Cardinaus de la nouvelle Co[n]grega[ti]on est a bon droit suspect a ces seig[neu]rs Il semble que la promotion faite sans participation de S.M. ne luy donne pas moins de subiet de mescontentement.<sup>254</sup> » Charles de Neufville voit là une occasion presque idéale d'obtenir du pape une réparation « car ce faisant [...] le pape se trouvera merueilleusement empesché et estonné et qu'il cherchera par tous moyens de contenter sa Ma[jes]té »<sup>255</sup>.

Les congrégations ont été créées par Sixte Quint et peuvent avoir des compétences très variées<sup>256</sup>. D'Halincourt avait tenté de s'opposer à la création de celle-ci<sup>257</sup> :

« Et voy desia que se doutant que VM ne puisse disposer ce senat, qu'elle veult se preparer au pis ; ayant ce matin commencé a establir une congrega[ti]on de treize cardinaux pour aviser auxd[ites] affaires, laquelle sa sain[te]té a composée de ceux qui sont moins disposez a les accommoder a l'amiable : qui me fait douter (si bien tost l'on n'y met la main) que sa Beat[itu]de pourra passer outre a l'aggravation de ses censures, et autre choses qui pourront tellement aigrir les affaires qu'il y aura peu d'ordre apres dy remedier, neantmoins j'espere que sa sain[te]te ne se precipitera a rien qu'elle naye la responce de VM sur ce que vous avez fait proposer aud[it] senat.<sup>258</sup> »

---

criminellement contre ceux qui manqueront a se presenter » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 222 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 7 août 1606.

253 BnF, ms. fr. 18001, fol. 279 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 septembre 1606. Autre exemplaire de cette lettre : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 508-509 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 septembre 1606. Les cardinaux qui composent la congrégation sont les « car[din]aux pineli, Sauli Camerino, Justiniani, S<sup>t</sup> George, s<sup>te</sup> Cecille Arigone Visconti Borghese Sforce Montalto farneze et Cesis » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 281 et 318v ; lettres de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 4 et 20 septembre 1606. Cette création est mentionnée dans le journal des cérémonies de Paul V : AAV, F.B. Ser. I, 720, fol. 550 ; AAV, F.B., Ser. I 721, fol. 44-46. Jean Richer parle lui d'un « conseil secret avex treize cardinaux » : il s'agit bien entendu de la congrégation mais rien de secret cependant : RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 136v. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 364 ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 45.

254 BnF, Dupuy 271, fol. 69 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, s.d. (septembre 1606).

255 BnF, ms. fr. 18001, fol. 310v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 septembre 1606 (annexe 33). *Ibid.*, fol. 378v, lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 31 octobre 1606.

256 BURKE Peter, *La Renaissance en Italie ... op. cit.*, p. 259 ; NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique ... op. cit.*, 1949, vol. 4, p. 206-225.

257 « Mais la plus grande part des susd[its] Car[din]aux sont tous contraires a ce que les choses s'accommodent a l'amiable[le] conseillant a sa s[ainte]té d'y proceder avec toute rigueur Tellement que je prevoy que lad[ite] Congrega[ti]on (laquelle de puis deux mois javois tousiours empescher le pape m'ayant plusieurs fois dict la voulloir faire) fera bien tost esclatter de telle facon que le mal se rendra iremedable » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 281v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 4 septembre 1606.

258 BnF, ms. fr. 18001, fol. 277v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1606.

Cette instauration intervient au lendemain d'une audience extraordinaire que d'Halincourt a eu avec le pape, qui n'a rien apporté de concret. Paul V, qui lui avait demandé par son intermédiaire d'écrire à Henri IV pour qu'il intervienne auprès du Sénat vénitien, décide tout de même de la réunir sans avoir reçu de nouvelles du roi de France. Son but est de préparer la guerre, ce qui est très critiqué par Charles de Neufville, notamment à cause de la crise frumentaire qui sévit alors :

« sa sain[te]té vouloit se preparer au pis et des ce matin elle a estably une congrega[ti]on quilz appellent des armes, pour aviser aux moyens de faire la guerre : En quoy je les trouve fort peu preparez principalement d'argent et d'hom[m]es de commandement et y ayant par tout l'estat du pape une telle necessite quil ne sy trouve pas quasi du pain »<sup>259</sup>.

Il faut savoir que Rome a connu de véritables épisodes de famine pendant le XVI<sup>e</sup> or une des préoccupations du pouvoir papal est de veiller à l'approvisionnement en nourriture de Rome, et surtout du grain (nécessaire pour faire le pain)<sup>260</sup>. Ce contexte agricole difficile est signalé dès le mois de juillet 1606 par Charles de Neufville, qui transmet en même temps une demande d'aide du pape :

« La recolte de bled, Sire, est ceste annee si petite en Italie, Sicile, et tout au[tr]es meilleurs lieux, n'ayant point rencontré qu'il s'y apprehende une tres grande necessité C'est pour quoy sa sain[te]té avec sa grande instance ma charge de prier de sa part VM de luy vouloir accorder une traicte de bleds de son royaume de dix mil hommes, comme le nunce de sa Beati[tude] fera entendre a VM et qui a charge sil vous plaist accorder leur traicte de faire party avec quelque marchand pour la rendre Iusques icy, assurant VM qu'elle obligera infiniment sa sain[te]té ; qui est plus soigneuse [...] d'empescher que le peuple ne patisse que n'a esté aucun sien predecesseur, que si vous ne luy accordez ceste grace sa sain[te]té se trouvera en tres grande peine, ne scachant dequel costé tourner pour en trouver, et outre l'obliga[ti]on que vous aura sa beati[tude] toute ceste court y participera et tant plus si vous ne la permettez point pour les royaumes de Naples et de Sicile, qui auront une grande difficulté a passer l'annee, ny ayant a ce que l'on dit non plus d'argent que de bleds, comme de mesme en Espagne »<sup>261</sup>

259 *Id.*, fol. 315 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 septembre 1606.

260 PARTNER Peter, *Renaissance Rome : 1500-1559 ; a portrait of a society*, Berkeley, University of California Press, 1976, p. 81 et 84.

261 BnF, ms. fr. 18001, fol. 233-233v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1606 (annexe 48). Ce qui est confirmé par d'Abain : *Ibid.*, fol. 220-220v et 222v ; lettres de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 26 juillet 1606

Une supplique de Paul V renouvelée un mois plus tard :

« La nécessité va croissant de bledz en Sicile et au Royaume de Naples de telle facon, que tous les jours il s'y mutine quelque ville, et ny peuvent avoir de quoy vivre Jusques au mois de decembre. Il commence aussi a paroistre icy que l'on s'en sentira a bon essient, que sil plaist a VM de secourir sa sain[te] d'une traicte de bledz comme elle l'en a priée, vous l'obligerez infiniment, et tant plus sil vous plaist la luy accorder avant que de la permettre pour ailleurs »<sup>262</sup>.

Deux termes reviennent dans ces deux lettres : « obligation » et « obligerez ». Ce que souligne ici Charles de Neufville, c'est qu'il s'agit d'une occasion pour le roi de France de fournir le blé au pape en espérant en contrepartie davantage le disposer dans l'affaire de l'Interdit en l'obligeant, c'est-à-dire « en faisant une dette de ce qui devait être la cause de leur reconnaissance »<sup>263</sup>. Nous retrouvons cette obligation lors de la venue du cardinal de Joyeuse : « Aussi me semble Il quil fault essayer de le faire sortir de cest aff[air]e avec honneur Affin qu'en recevant plus de contentement Il en demeure tant plus obligé au Roy [et] a vous »<sup>264</sup>. Ce terme d' « obligation » revient également dans les lettres du cardinal du Perron<sup>265</sup>. Nous avons déjà évoqué cet aspect dans le chapitre précédent pour la fourniture du blé. Enfin, bien entendu, c'est aussi l'occasion de concurrencer l'influence de l'Espagne puisque l'Italie était dépendante du grain espagnol<sup>266</sup>.

Malgré ce contexte difficile, le pape avait débuté des préparatifs de guerre. Certes, ce n'est qu'une légère démonstration de force car il débute avec une levée de 50 hommes de pied et cavaliers<sup>267</sup>. Devant l'impossibilité de faire entendre raison aux deux partis, les Français ne peuvent que constater la montée des tensions puisque Rome (ainsi que Venise bien entendu, comme nous le verrons après) s'armement : « [...] lundy dernier en Concistoire sa Beat[itu]de monstra se voulloir du

---

(annexe 66) et 7 août 1606. Voir également la lettre du même jour que l'ambassadeur de Rome envoie à son père : *Id.*, fol. 235v-236 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 26 juillet 1606.

262 BnF, ms. fr. 18001, fol. 257v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58). Voir aussi : *Id.*, fol. 369v-370 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 31 octobre 1606.

263 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence ... op. cit.*, p. 188.

264 BnF, ms. fr. 6633, fol. 164v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 mars 1607. Autre témoignage : *Id.*, fol. 13 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 octobre 1606.

265 BnF, ms. fr. 18001, fol. 279v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 4 septembre 1606.

266 DANDELET Thomas James, *Spanish Rome ... op. cit.*, p. 85.

267 AAV, Segr. di Stato Avvisi 2, fol. 186v ; avvisi de Rome, 12 juillet 1606. D'autres préparatifs de guerre sont régulièrement rapportés, qu'ils soient chiffrés ou non (rumeurs ou suppositions) ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 222 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 7 août 1606. Au début de l'année 1607, « les Espagnols publient qu'ils auront quatre mil hommes de pied Italiens, cinq mil Espagnols, trois mil Alemans, [et] trois mil suysse : ce sera beaucoup s'ils an ont la moitie, mais cete moitie sera assez po[ur] dérober [et] surprendre quelq[ue] place » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 11 ; lettre de Marquemont au cardinal de Joyeuse, 9 janvier 1607.

tout preparer a la guerre contre les venitiens faisant entendre le peu d'esperance quelle avoit en l'accomodem[ent] »<sup>268</sup>. D'autant plus que la congrégation de cardinaux multiplie ses rencontres<sup>269</sup>.

Comme il convient à un ambassadeur de se tenir informé de la capacité militaire ainsi que d'éventuels préparatifs de guerre<sup>270</sup>, d'Halin-court relève les défaillances de cette congrégation qui est divisée, notamment sur les moyens de financer la guerre. Devant la faiblesse des revenus, une partie des cardinaux souhaite puiser dans les réserves du château Saint-Ange, ce que rejettent d'autres disant que ces ressources sont destinées à la guerre contre le Turc, « Tellement que je les voy icy tres mal en ordre pour entreprendre une telle besongne de reduire les venitiens par force a leur volonte »<sup>271</sup>. Les cardinaux composant cette congrégation envisagent une participation pécuniaire de tout le Sacré-Collège à l'effort de guerre. Les cardinaux favorables aux Espagnols font une grande démonstration en engageant parfois de fortes sommes pour montrer leur soutien. Cela met mal à l'aise les cardinaux français qui, prenant le prétexte de demander à Henri IV l'autorisation d'y engager les bénéfices qu'ils reçoivent de France, se tournent vers Charles de Neufville pour connaître la la conduite à tenir (nous avons ici une démonstration supplémentaire du rôle de relais que joue l'ambassadeur auprès des ecclésiastiques français en cour de Rome) :

« Il y a quelque temps que je feis scavoir au Roy que la Congrega[ti]on des Car[din]aux establys pour les aff[air]es de venize avoit advisé que tous les Car[din]aux du College se cottiseroient pour donner une decime de leur bien au pape pour employer en la guerre contre les venitiens sy sa S[ainte]te estoit contrainte dy venir depuis deux des Car[din]aux de lad[ite] congrega[ti]on ont pris charge de scavoir la volonte sur cella des Car[din]aux desquelz plusieurs se sont cottisez a ce quilz ont voullu, qui a deux mil, qui a trois mil escus, et le Car[din]al Montalto a dix mil, et ont signé. L'on a voullu sonder comme des au[tr]es l'Inten[ti]on de noz Car[din]aux francois, qui pour s'en deffendre ont respondu que leur bien estant en france Ilz nen pouvoient disposer sans permission du Roy. Surquoy sous main quelques uns men ont parlé pour scavoir ce qui seroit en cella de l'Inten[ti]on de sa ma[jes]te a quoy Jay respondu de facon que leur ay

268 BnF, ms. fr. 18001, fol. 331v-332 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 3 octobre 1606. Autre témoignage : « Si donc S.S. est resoluë de ne se contenter point a moi[n]gs c'est a bon droit qu'elle se prepare a la guerre » : BnF, Dupuy 271, fol. 69 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, s.d. (septembre 1606).

269 « Hier les Car[din]aux deputez sur les Armes tindrent trois fois leur Congrega[ti]on, chose qui possible jamais ne se vist en cete Court » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 341v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 17 octobre 1606.

270 Une des recommandations des traités du « parfait ambassadeur » : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 1, « Instruction pour l'ellection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », s.d. (annexe 1). Autres témoignages : BnF, ms. fr. 15870, fol. 634-645v. BnF, ms. fr. 3691, fol. 85. JUSSERAND J.J., « The School for Ambassadors », *The American Historical Review*, vol. 27, n° 3, Apr. 1922, Oxford University Press, p. 451 ; ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur ... op. cit.*, p. 33-34.

271 BnF, ms. fr. 18001, fol. 318v-319 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 septembre 1606.

laisse advenir Mais pour ce que je crains qu'on m'en presse davantage, et que nosd[its] Car[din]aux estans pressez sen remetent a moy. Je vous prie de me mander quelle responce Il plaira au Roy que j'y fasse, et ce quil plaira a sa Ma[jes]te quil en soit faict, n'estant a mon advis chose de peu d'Importance »<sup>272</sup>

En parallèle de cette congrégation, le pape a également proposé qu'une nouvelle de douze membres – six cardinaux et six membres de la Rote et dont les Vénitiens pourront choisir des membres le nombre n'est pas fixé) – soit créée pour traiter de cette affaire et négocier la suspension mutuelle<sup>273</sup>.

Au début de l'année 1607, face à l'action française qui n'aboutit pas à Venise, Paul V réunit les Treize pour lui demander son avis sur une proposition armée de « vingt six mil hommes de pied et quatre mille chevaux que le Roy d'Espagne avoit ordonné estre levez en Italie ». Étant essentiellement partisans de l'Espagne, ils lui conseillent d'accepter malgré la condition de ne pas signer une paix seul (s'il déclare la guerre aux Vénitiens) sans en avoir avisé le roi d'Espagne en premier lieu. Ce que pour l'instant le pape n'envisage pas<sup>274</sup>, même s'il se poursuit les levées d'hommes et d'argent<sup>275</sup>. Une démonstration de force débute, ce qui est une manière normale de régler les conflits qui n'arrivent pas à trouver une fin par la voie diplomatique, comme le remarque Lucien Bély, qui a montré que la voie des armes permettait d'apporter une solution quand la voie diplomatique ne permet pas d'aboutir au règlement d'une affaire<sup>276</sup>.

L'hiver 1606-1607 va-t-il voir la guerre apparaître et se déployer en Italie ?

---

272 *Id.*, fol. 440 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606.

273 Une mesure sans suite : *Id.*, fol. 406-406v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 15 novembre 1606.

274 BnF, ms. fr. 18002, fol. 6v-7 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 8 janvier 1607. C'est aussi le constat fait par le cardinal du Perron : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 552-553 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 9 janvier 1607. Des chiffres confirmés par Marquemont ; BnF, ms. fr. 18002, fol. 10 ; lettre de Marquemont au cardinal de Joyeuse, 9 janvier 1607.

275 Le début de l'année 1607 peut être vu comme le paroxysme des tensions et des préparatifs de guerre : AAV, F.B., Ser I, 81, fol. 35-35v. Une lettre de Charles de Neufville permet de saisir cette situation : BnF, ms. fr. 18002, fol. 17-20v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 janvier 1607 (annexe 67).

276 BÉLY Lucien, *Les relations internationales ... op. cit.*, p. 52.

32) « Le mal est que les affaires prennent un fort pernicieux train »<sup>277</sup>, à cause de « force gens qui s'attendent d'avoir part au gasteau »<sup>278</sup> : le risque d'un conflit armé.

« Le Pape, qui avoit cru étonner la République par ses menaces, & y jeter la confusion par ses Censures, fut surpris de la fermeté du Sénat & de la tranquillité des peuples. Plus il sentoit l'imprudence de sa première démarche, & moins il voyoit comment il pourroit s'en tirer avec honneur. D'abord pour intimider les Venitiens il fit montre de vouloir armer, & sollicita quelques Princes de joindre ses forces aux siennes, afin de tirer raison de la République ; qui s'effraya encore moins de ses préparatifs que de ses Censures, & qui se mit en état de se défendre si elle étoit attaquée. Mais ces apparences de guerre n'allèrent pas plus loin que les menaces ; & tout se termina à des Ecrits qui se multiplièrent bientôt de part & d'autre, & dans lesquels chacun travailloit à justifier ses démarches aux yeux du Public, & à faire condamner celle du Parti opposé.<sup>279</sup> »

Nous pouvons tirer trois analyses issue de la « Vie abrégée de Fra Paolo » : la première, que nous rectifions, est que l'auteur présente les écrits comme la suite des préparatifs militaires infructueux de part et d'autre. Ce qui n'est pas le cas puisque les deux phénomènes se sont déroulés en même temps, même si les écrits ont bien évidemment aggravé la situation.

La deuxième remarque est que l'auteur présente le pape comme déclencheur des préparatifs de guerre ; Sylvio de Franceschi avance lui que ce sont les Vénitiens qui ont débuté les préparatifs dès le 20 avril 1606<sup>280</sup>. Dès les premiers remous, le cardinal Du Perron avait pressenti, avec beaucoup de perspicacité, que cette affaire pouvait « produire de grands troubles en Italie », à cause de l'intransigeance des deux partis<sup>281</sup>.

De son côté le pape s'arme<sup>282</sup>. En tant que prince temporel, il peut effectuer une levée d'hommes au sein des États pontificaux, qui sont estimés en 1604 comme suit :

---

277 BnF, ms. fr. 18001, fol. 279 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 4 septembre 1606.

278 BnF, Dupuy 271, fol. 45v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 5 novembre 1606.

279 LE COURAYER Pierre-François, « Vie abrégée de Fra-Paolo », art. cit., p. 47.

280 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État et raison d'Église*, op. cit., p. 237.

281 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations .. op. cit.*, fol. 441 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 14 décembre 1605. Le cardinal du Perron le souligne plusieurs fois dans sa correspondance au roi de France, sûrement pour représenter à Henri IV la nécessité qu'il continue à s'entremettre dans cette affaire ; voir par exemple : *Ibid.* fol. 484 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 12 juin 1606. C'est également rapporté par COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico ... op. cit. », p. 68-69.

282 AAV, F.B. Ser. I, 324-325.

« Les forces qui se peuvent tirer de cest Estat sont grandes, Ascavoir de la Marque et de la Romagne, vingt cinq mille hommes du patrimoine et de la Campagne pareil nombre, et du reste des despendances du[dit] Estat trente mil hommes, Tellement que le Pape en cas de besoing peut lever commodement sans grand foulle ni oppression dans les terres de son obbeissance quatre vingt mil assez bons soldats estimez des meilleurs de l'Italie, et environ deux mille cinq cens ou trois mil chevaux ; Desquelz y en pourroit avoir mille ou douze cens au plus estimez bons, et le reste tels quels.<sup>283</sup> »

Des mesures sont prises pendant l'hiver 1606-1607 pour qu'en avril 1607, 60 000 hommes soient mobilisés et puissent disposer de 60 pièces d'artillerie, 6 000 mousquets et 18 000 arquebuses supplémentaires<sup>284</sup>. Également, « il faict provision d'armes de tous costez [et] a faict ban par tout son Estat, que tous soldats qui en sont sortis pour le service dau[tr]e prince ayent a y retourner [...] Mais je croy a mon advis que tous ses preparatifs ne seront que pour sen servir au printemps »<sup>285</sup>. En outre, Paul V reçoit des offres de soutien militaire<sup>286</sup>. Un certain nombre de ces offres envoyées à Paul V et au cardinal Borghese sont conservées aux archives apostoliques, dans le Fondo Borghese<sup>287</sup>. Chacun donnant selon ses ressources, il peut s'agir d'offres uniquement pécuniaires – ce qui est le plus courant comme les autorités de Viterbe qui s'engagent à donner 2 000 scudi par an au pape –<sup>288</sup> ou seulement humaines comme Camerino qui met à disposition du pape 400 soldats<sup>289</sup>.

De leur côté, les Vénitiens ne restent pas inactifs et s'organisent également : « Mais au contraire, armerent de nouveau trente Galeres, leverent encores six mille hommes de guerre, qu'ils distribuerent par les garnisons aux places frontieres : & se preparerent pour se deffendre, & pour assaillir.<sup>290</sup> » Fresne-Canaye alertait déjà, pendant l'été 1606, des dangers de ces préparatifs qui s'intensifient au fur et à mesure que le pape reste intransigeant :

---

283 BnF, ms. fr. 5668, fol. 15 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). Divers mémoires conservés aux archives vaticanes à propos d'une guerre éventuelle entre la papauté et les Vénitiens : AAV, Misc., Arm. I 146, fol. 124-129.

284 BnF, ms. fr. 18001, fol. 341 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 17 octobre 1606. Une armée navale est également envisagée : AAV, Misc., Arm. I 146, fol. 119-123v.

285 BnF, ms. fr. 18001, fol. 335 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 octobre 1606.

286 *Id.*, fol. 199-199v ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 10 juillet 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 10-10v ; lettre de Marquemont au cardinal de Joyeuse, 9 janvier 1607. GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, vol. 1, p. 45-46.

287 AAV, F.B. Ser. I, 326.

288 « ha deliberato nel general consiglio di offerire à V Beat<sup>ne</sup> duimila scudi l'anno della Comunità seguendo la guerra contrà i Venetiani » : *Id.*, fol. 34 ; lettre du conservateur de Viterbe au pape Paul V, 1<sup>er</sup> février 1607.

289 *Id.*, fol. 56 ; lettre du prieur de Camerino au pape Paul V, 14 juillet 1606.

290 RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 137-137v. « Ces Seigneurs ont esleu le Procure[ur] moro providador di terra Ferma. / Gio Battista del Monte general de l'Infanterie. / Francesco Martinengo general de la Cavalerie leggera / Ferrante de Rozzi grand maistre de l'artillerie. » : BnF, Dupuy 271, fol. 23 ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 22 mars 1606. CORNET Enrico, *Paolo V. e la Repubblica veneta ... op. cit.*, p. 279-285 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 136v-137 ; ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 375.

« Et ne vous puis celer Monseigneur que je voy un grand nombre de jeunesse dans ce pregadi qui ont plus de chaleur au foye que de prudence en la teste de sorte que si sa s[ainte]te ne se montre meilleur Pere qu'ils ne sont bons enfants Je crains bien fort que tout n'yra pas bien, C'est en ces occa[si]ons ce me semble quil faut manier delicatem[ent] le roseau froissé et le lin fumant, pour conserver le peu qu'il y a de bonne disposition, suffit il pas a sa s[ain]teté de tirer autant d'obeissance de Cette Rep[ubli]que que iamais ayt fait aucun de ses predecesseurs, et y maintenir lestat Ecclesiastique en autant douce et libre condition qu'il soit en part de la Chrestienté »<sup>291</sup>.

En troisième et dernière remarque, nous pouvons relever que cela alla bien plus loin que des menaces car tous les acteurs alors ont cru que la guerre allait bien avoir lieu, comme le souligne Marquemont au début de l'année 1607 :

« Et s'il est vray qu'a naples et a milan on leve des gens de guerre, [et] que la Republique de Venise face des levees en plusieurs endroits : co[mm]e il est tres vray qu'en l'Estat de l'Eglise on appreste de l'artillerie, des armes [et] de l'argent autant qu'on peut, [et] le car[din]al Arrigone ma dit que le pape est assure d'avoir autant de suysses quil vouldra [et] po[ur] peu d'argent : Il est a craindre que cet esté, l'Annee de l'Interdit estant passée, il survienne quelq[ue] occurrence qui mette le feu [...] [et] commence une guerre en laquelle l'Italie contre son gré [et] sans y penser se trouvera engagé.<sup>292</sup> »

L'Italie s'arme<sup>293</sup> et ces troubles risquent de mettre fin à la paix de ce début du XVII<sup>e</sup> siècle. L'ambassadeur du roi de France à Venise a dressé un tableau des différents alliés que chacun des deux partis pouvait obtenir :

« L'ambassadeur d'Angleterre offre de la part de son maistre argent, homme [et] navires [et] se resjouit de ce q[ue] l'on recognoist la tyrannie du Pape en Italie.

L'ambassad[eur] d'Espagne sestonne de la vigueur du Pape

Celui de Savoye ne dit au[tr]e chose quil en advertira son maistre mais je scai po[ur]quoy, il est Prestre, il aspire au chapeau.

Celui de Florence [et] mantoue so[nt] po[ur] le Pape

Celuy d'Urbin dit q[ue] son maistre est feudataire que S.S. ne peut faire moins

---

291 BnF, Dupuy 271, fol. 33v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal Du Perron, 5 août 1606.

292 BnF, ms. fr. 18002, fol. 3v ; lettre de Marquemont au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607.

293 RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, p. 137v.

Le Comte de Fuentes attise le feu tant qu'il peut [et] donne courage aux deux parties.

Ferrante de Rossey assure q[ue] le duc de Modena a moyen de rentrer dans Ferrare, & qu'il se joindra a la Seigneurie »<sup>294</sup>

De cette liste, nous voyons que les alliances dépassent largement le cadre italien. Ainsi le duc de Savoie entend prendre parti proposer sa médiation seul à Venise<sup>295</sup> ou joindre son action avec celle d'Henri IV<sup>296</sup>. Nous remarquons qu'il manque l'empereur du Saint-Empire romain germanique. S'il n'a pas de volonté d'intervenir directement<sup>297</sup>, les Espagnols tentent malgré tout d'obtenir une action de sa part dans le but d'empêcher l'intervention du roi de France<sup>298</sup>. Faire intervenir tous ces acteurs risque de brouiller encore plus la situation. C'est très certainement ce qui a motivé le cardinal de Joyeuse de transcrire presque mot pour mot au roi Henri IV le discours que lui fit le duc de Mantoue sur les dangers d'une guerre en Italie si la crise de l'Interdit se poursuit<sup>299</sup>.

Une phrase tirée de cette lettre doit d'autant plus attirer notre attention : « Le Comte de Fuentes attise le feu tant qu'il peut [et] donne courage aux deux parties.<sup>300</sup> » Nous avons déjà mentionné avant les « pratiques » espagnoles qui ont pour but de brouiller le jeu. Une guerre romano-vénitienne serait l'occasion pour eux de garder voire même d'étendre leur influence en Italie. Ce

---

294 BnF, Dupuy 271, fol. 23v-24 ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 3 mai 1606. Les alliances sont régulièrement scrutées par les représentants français, en premier lieu du cardinal du Perron ; voir par exemple DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 484 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 12 juin 1606. Le nonce du pape à Madrid mentionne l'appel du roi Philippe III aux princes alliés à l'Espagne (les ducs de Parme, d'Urbino et de Modène, ainsi que le prince de La Mirande) de se mobiliser au service du pape : AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 72v ; lettre du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 28 juin 1606. Sur la position du duc d'Urbino : DE RUBERTIS A., « Francesco Maria II della Rovere e la contesta fra Paolo V e la Repubblica Veneta », *Archivio Veneto*, n° 22, 1938, p. 207-260 (partie I) et n° 23, 1938, p 1-55 (partie II).

295 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 468-469 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 2 mai 1606. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 292-293.

296 *Ibid.*, fol. 507-508 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 1<sup>er</sup> septembre 1606. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 18001, fol. 275. Une volonté qui se poursuit au début de l'année 1607 : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 563-564 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 22 janvier 1607. Le cardinal de Joyeuse relève cette inclination du duc de Savoie envers l'entremise française : BnF, ms. fr. 18001, fol. 424-424v ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 8 décembre 1606. Une opportunité qui n'échappe pas non plus à Charles de Neufville : BnF, ms. fr. 6633, fol. 102v-103 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 20 janvier 1607. Une intention que le nouvel ambassadeur du roi de France auprès du duc de Savoie doit éclaircir et éventuellement confirmer : BnF, ms. fr. 17833, fol. 221-221v ; « Instruction au sieur de Chevrieres allant en Savoie au mois de mars 1607 ».

297 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 482 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 30 mai 1606.

298 L'ambassadeur extraordinaire espagnol, Francisco de Castro, s'allie avec l'ambassadeur de l'empereur à Venise, « de sorte qu'il ne les face tous compter q[ue] pour un » d'après l'analyse de Fresne-Canaye ; BnF, Dupuy 271, fol. 44 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 27 octobre 1606. L'Empereur décide d'envoyer un ambassadeur à Venise, le comte de Castillon : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 31 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 23 novembre 1606. Malgré cette alliance, il y a peu de chance de voir leur négociation réussir : BnF, ms. fr. 18001, fol. 382v-383 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 novembre 1606.

299 BnF, ms. fr. 18001, fol. 455-456 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 23 décembre 1606 (annexe 68).

300 BnF, Dupuy 271, fol. 23v-24 ; lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 3 mai 1606.

sont donc eux qui agitent le plus l'esprit de Paul V pour qu'il intervienne militairement. C'est ici que leur jeu apparaît le plus visiblement aux yeux de tous :

« Et d'ailleurs, autant que les Espagnols craignent d'émouvoir la guerre en Italie, seuls, & sans avoir le Pape de leur côté, de peur que tous les autres Princes d'Italie ne se liguent contre eux ; autant la desirent-ils, avec l'union du Pape : s'assurans que comme ils seront conjoints avec luy, & auront le manteau de la cause de l'Eglise, pour couverture, personne ne se voudra interesser contre eux, & ontre le Pape, tout ensemble. Et pour le regard de vostre Majesté, leur discours est, ou qu'en secourant les Venitiens, elle se declarera ennemie du Siege Apostolique, & par ce moyen, les laissera seuls chefs, comme ils pensent, du party Catholique ; ou que si elle abandonne les Venitiens, ils demeureront maistres de la campagne, en Italie »<sup>301</sup>

Pour convaincre le pape de faire la guerre aux Vénitiens, ils font des avancées séduisantes. Ils proposent à Paul V de lui fournir les hommes dont il a besoin, à charge pour le pape de nommer les chefs pour les mener et les équiper en utilisant l'argent du château Saint-Ange. Bien évidemment, ces procédures sont connues et les Espagnols, s'ils continuent à user de diplomatie avec Venise, dissimulent aux Vénitiens toutes ces offres au pape<sup>302</sup>. Pourtant, cela peut paraître contradictoire, puisque le roi d'Espagne semble ne pas voir d'un œil favorable cette manœuvre, « disant n'estre aucunement a propos d'allumer maintenant le feu en Itallie »<sup>303</sup>. Déclaration qui nous semble d'autant plus étrange, puisque le nonce à Madrid déclare cependant que vu «la dévotion particulière à Sa Sainteté et au Siège Apostolique, à employer au service de Sa Sainteté toute sa force d'État », le roi d'Espagne mobilise des troupes parmi ses possessions italiennes de Sicile, Milan et Naples<sup>304</sup>.

En réalité, c'est un révélateur de la désunion des vues espagnoles, entre les partisans de l'intervention armée (le comte de Fuentes, que nous allons évoquer plus loin) ou de la voie diplomatique (le roi d'Espagne et ses ministres)<sup>305</sup> :

---

301 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 551 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 9 janvier 1607. Autre exemplaire de ctte lettre (mais datée du 10 janvier) : BnF, ms. fr. 18002, fol. 13.

302 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 482 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 30 mai 1606.

303 BnF, ms. fr. 18001, fol. 187v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 13 juin 1606.

304 (« la sua devotione particolare verso la S[an]ta Sua et la sede Ap[ostoli]ca di impiegare in servizio di Sua s[anti]ta tutti li suoi stati force », traduction personnelle), AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 72 ; lettre du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 28 juin 1606. Ce qu'il confirme au pape le même jour : *Id.*, fol. 77 ; lettre du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au pape Paul V, 28 juin 1606.

305 Le cardinal de Joyeuse mentionne cette division : BnF, ms. fr. 18001, fol. 424 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 8 décembre 1606. OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española ... op. cit.*, p. 135-136.

« Le Comte de Fuentes s'est resolu d'appuier les persuasions de don fr[ances]co de Castro du pommeau de son espee. Tout ce climat bruit de la grand'armee quil doit mettre sur pied Composee de huit mil Hesp[agnol], huit mil Napolitano, huit mil Milanois cinq mil Suisses Et autant d'Alemands. Ce qui a fait resoudre a ces s<sup>rs</sup> darmer aussy par mer et par terre. Mais a peine l'Execution sen verra elle de deux bons moys. Don fr[ances]co nest point encores venu aux menaces Et semble estre plus modere que le[dit] Comte ne voudroit.<sup>306</sup> »

Philippe III décide l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire en la personne de Francisco de Castro<sup>307</sup> envisagé dès l'été 1606<sup>308</sup>. En septembre, il se rend directement à Venise sur demande du pape, où il arrive le 4 novembre après avoir été « magnifiquement reçu »<sup>309</sup>. Paul V lui demande (en réalité, nous pourrions presque utiliser le terme ordonne) de ne revenir à Rome que s'il obtient une avancée des Vénitiens, ce dont d'Halincourt doute fortement<sup>310</sup>. En tout cas, les Français suivent les ordres du roi et attendent de voir ce que va donner son action à Venise<sup>311</sup>. Jusqu'au mois d'octobre 1606, le pape semble définitivement acquis à la cause espagnole et les Français n'arrivent plus à obtenir gain de cause<sup>312</sup>. Si Du Perron le voit aller à Venise « armé tout ensemble, de prieres & de menaces »<sup>313</sup>, il ne réussit pas : « les moyens conciliatoires proposés par Francisco de Castro avaient été repoussés en décembre 1606 par le Sénat de Venise »<sup>314</sup>. C'est également ce que rapporte Jean Richer :

306 BnF, Dupuy 271, fol. 26 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 06 janvier 1606.

307 Vice-roi de Naples et neveu du duc de Lerme : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ...*, *op. cit.*, p. 46.

308 Ce personnage est alors en mouvement en Italie, et les Français relèvent ces divers déplacements : BnF, ms. fr. 18001, fol. 184 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 12 juin 1606.

309 RICHER Jean, *Le Mercure Francois op. cit.*, p. 137.

310 « elle a sceu que don francesco de Castra vouloit venir icy pour puis apres aller a venize sa Beat[itu]de a dict qu'elle vouloit qu'il allast droict la disant n'estre besoing qui vint icy s'il navoit obtenu quelque chose de lad[ite] Republicque de sorte qu'il se resould a ce q[ue] j'apprends daller a venize sans passer icy Mais je nay pas opinion quil raporte grand fruct de son voiage » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 281v-282 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 4 septembre 1606. *Ibid.*, fol. 277v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1606. *Ibid.*, fol. 351v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19).

311 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 28 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 10 novembre 1606.

312 ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 372.

313 BnF, ms. fr. 18001, fol. 376v ; lettre de du Perron au roi Henri IV, 31 octobre 1606. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 528 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 31 octobre 1606.

314 ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 373. Ce qui est confirmé par l'ambassadeur de France à Venise : BnF, Dupuy 271, fol. 58 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 23 décembre 1606. En réalité, c'est dès le mois de novembre que les propositions faites par l'ambassadeur extraordinaire espagnol ont été repoussées : BnF, ms. fr. 18001, fol. 409 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 29 novembre 1606 (annexe 42). C'est probablement à cette date que nous pouvons dater ce document issu de la bibliothèque vaticane, non daté, décrivant ce que Francisco de Castro a présenté aux Vénitiens, ainsi que la réponse qui lui a été faite par le doge : BAV. Barb. lat. 5607, fol 1-8 (exemplaire en italien ne contenant que la proposition de Castro : AAV, Misc., Arm. I 146, fol. 111-112). Une réponse du doge datée du 17 novembre 1606 : CORNET Enrico, *Paolo V. e la Republica veneta ... op. cit.*, p. 294-296.

« Apres quelques paroles, il presenta au Duc & à la Seigneurie les lettres de son Maistre, lesquelles ne tendoient qu'à les exhorter d'entendre à la paix avec le Pape, en laquelle il promettoit de s'employer de tout son pouvoir. Le Duc luy respondit, Que la Republique de Venise n'eust iamais pensé que le Pape l'eust mise au rang des Heretiques, veu qu'elle n'avoit iamais eu d'autre affection qu'à demeurer unie avec le saint siege, dont elle avoit eu tousiours l'honneur d'estre la fille bien-aymee. Bref cest Ambassadeur Espagnol, soit pour le peu d'amour que les Venitiens portent à ceste nation, où pour quelque-autre secrette occasion, n'eut pour lors d'eux aucune bonne responce.<sup>315</sup> »

Un échec qu'espérait Charles de Neufville car après tout, si les représentants du roi de France n'arrivaient à rien obtenir, il souhaitait fortement qu'il en soit de même des Espagnols<sup>316</sup>. Devant cet échec, le pape tente de prendre de la distance avec l'ambassadeur espagnol – sans grand succès<sup>317</sup> – tandis que Francisco de Castro demeure à Venise dans l'attente d'avoir de nouveaux ordres<sup>318</sup>.

En parallèle de cette négociation, un autre Espagnol rentre sur cette scène : Dom Pedro Henriques de Acevedo, comte de Fuentes, gouverneur de Milan pendant la période que nous étudions<sup>319</sup>. La place de Milan est stratégique, notamment pour acheminer des troupes dans les Provinces-Unies par le « chemin espagnol »<sup>320</sup>. C'est lui qui souhaite le plus faire résonner les tambours contre Venise, ne vivant que pour la guerre et qu'« il se targuait volontiers d'être l'ennemi personnel de Henri IV – qu'il ne connaissait pas – et de tout ce qui portait le nom français. »<sup>321</sup> C'est Fuentes qui cherche les hostilités et est en faveur de l'intervention armée en apportant le soutien

315 RICHER Jean, *Le Mercure Francois op. cit.*, p. 137.

316 BnF, ms. fr. 18001, fol. 315-315v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 septembre 1606. *Id.*, fol 369-369v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 31 octobre 1606.

317 *Id.*, fol. 409-410v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 29 novembre 1606 (annexe 42).

318 BnF, ms. fr. 6633, fol. 29 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 9 décembre 1606.

319 BERCÉ Yves-Marie, « Les enjeux de la paix en Italie du Nord : le rôle du comte de Fuentes (1600-1610) », *La paix de Vervins : 1598*, VIDAL Claudine et PILLEBOUE Frédérique (dir.), Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, p. 175-182 ; GREENGRASS Mark, *France in the age of Henri IV : the struggle for stability*, London & New York, Longman, 1995, p. 242 ; OCHOA BRUN Miguel Angel, *Historia de la diplomacia española op. cit.*, p. 126 ; PARKER Geoffrey, *The army of Flanders and the Spanish road 1567-1659 : the logistics of Spanish victory and defeat in the Low Countries' wars*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972, p. 72-73. Le comte de Fuentes menace régulièrement la Valteline, et Henri IV rappelle à ses habitants qu'il va les protéger si jamais il entreprend quelque chose contre eux : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives... op. cit.*, vol. 7, p. 111-112 ; lettre du roi Henri IV aux habitants de la Valteline, début mars 1607.

320 BERCÉ Yves-Marie, DELILLE Gérard, SALLMANN Jean-Michel et WAQUET Jean-Claude, *L' Italie au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1989, p. 311 *sq.* ; GREENGRASS Mark, *France in the age of Henri IV : the struggle for stability*, London & New York, Longman, 1995, p. 236-237 ; PARKER Geoffrey, « Le traité de Lyon et le " chemin des Espagnols " », *Cahiers d'histoire*, tome 46, n° 2-2001, p. 287-305 (aussi présent dans PARKER Geoffrey, *Empire, war and faith in early modern Europe*, Londres, Allen Lane, 2002, p. 127-142) ; *Ibid.*, *The army of Flanders ... op. cit.* (notamment p. 59 *sqq.*).

321 ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 112. Les Français rapportent régulièrement dans leur correspondance les levées ou mouvements de troupes faits par Fuentes : BnF, ms. fr. 18001, fol. 18 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 11 février 1603.

militaire au pape<sup>322</sup>. C'est donc lui qui organise les levées d'hommes dans les royaumes et places fortes hispaniques en Italie, qui sont regardées avec inquiétude puisque c'est lui qui pratique la politique la plus agressive du côté espagnol<sup>323</sup>.

Les rumeurs renforcent les menaces des préparatifs de guerre faits par les Espagnols pour soutenir le pape, comme par exemple quand le cardinal du Perron rapporte au roi Henri IV qu'une levée « d'un million & demy d'or » à Milan serait prévue<sup>324</sup>. Plus tard, ce même cardinal rapporte d'autres rumeurs sur les préparatifs : « on tient ... » (suivi des différentes mesures prises par le pape), « le bruit est ... », « Et bien qu'aucuns croient [...], neantmoins la plus-part pensent que » ...<sup>325</sup> Est-ce pour les Vénitiens ? Marquemont rapporte quant à lui que « quelques uns vont disant » que les préparatifs espagnols sont traditionnels et se répètent chaque année, dans le but d'envoyer des troupes par le « chemin espagnol » vers les Pays-Bas, en émettant l'hypothèse tout de même que ces hommes armés peuvent être réorientés vers les Vénitiens pour soutenir le pape (version à laquelle il ne semble pas adhérer)<sup>326</sup>. Charles de Neufville vient apporter la lumière sur cette dernière rumeur :

« Je viens presentement d'apprendre Sire, que c'est la verité qu'au royaume de Naples et a Milan l'on y bat le tambour pour y faire lever des gens de guerre, mais la plus part icy ne peuvent croire que ce soit pour employer en Italie, mais que ce soit pour envoyer a ce printemps en flandres, estant difficile de penser que les Espagnols qui avec tant de peine entretiennent la guerre en flandres, en veillant entreprendre une aultre en Italie »<sup>327</sup>.

Qu'en est-il de Paul V ? Il faut faire le constat que plus il semble accorder du crédit aux offres armées espagnoles, moins les Vénitiens se révèlent enclin à un accord<sup>328</sup>. D'autant plus qu'au début

---

322 BnF, ms. fr. 15579, fol. 49 ; lettre du comte de Fuentes au cardinal Spinola, 26 décembre 1606 (annexe 69). Autre exemplaire de cette lettre : BnF, ms. fr. 6633, fol. 47. RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté ... op. cit.*, p. 481.

323 « La verité est que led[it] Comte arme tant a Milan qu'au Royaume de Naples. » ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 50 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 30 décembre 1606. BERCÉ Yves-Marie, « Les enjeux de la paix en Italie du Nord ... », art. cit., p. 181-182. Ces levées faites par le comte de Fuentes sont évoquées lors des audiences entre le nonce du pape en France et Henri IV : F.B. Ser. II, 249, fol. 3+-37 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 23 janvier 1607.

324 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 544 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 27 décembre 1606.

325 *Ibid.*, fol. 550 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 9 janvier 1607.

326 BnF, ms. fr. 18002, fol. 3v-4 ; lettre de Marquemont au cardinal de Joyeuse, 06 janvier 1607.

327 *Id.*, fol. 9 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 8 janvier 1607. D'ailleurs, il ne croit plus guère en de véritables préparatifs de guerre, qui ne sont faits par le pape que pour sauver les apparences (« L'on continue icy a faire quelque apparence de lever de gens de guerre [et] y a ton ce matin commencé a battre le Tambour. ») : BnF, ms. fr. 6633, fol. 60v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 janvier 1607.

328 BnF Dupuy 271, fol. 59 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal Du Perron, 27 janvier 1607. Le pape remercie le roi

de l'année 1607, Paul V fait appel à des militaires pour organiser les forces militaires papales, comme par exemple Alfonso de Avalos, un colonel qui a servi à Milan<sup>329</sup>. De son côté, Denis Simon de Marquemont critique assez durement cette espérance papale dans les forces armées espagnoles : « Et y a desia quelques jours qu'il court un autre bruit que le pape fait une ligue avec le Roy d'Espagne contre les Venitiens [...] Je ne say si ce bruit se trouvera vray : mais mon opinion a tousiours esté que cela arriveroit, po[ur] ce que le pape est un de ces Italiens qui present et estiment les moyens [et] les forces de l'Espagnol plus qu'elle ne valent »<sup>330</sup>.

Cependant, Charles de Neufville pense que le pape n'est pas encore favorable à entamer de grands préparatifs militaires, car il aurait alors déjà pris la décision d'intervenir contre Venise<sup>331</sup>, ou alors il organise sa défense en prévision d'un déclenchement d'un conflit militaire par Venise<sup>332</sup>. Quant à Du Perron, il pense que les capacités militaires et financières de la papauté étant plus importantes que les Vénitiens, ces derniers ne pourront pas maintenir leur effort sur le long terme ; la démonstration de force papale doit servir de dissuasion<sup>333</sup>.

« L'Italie no[n] espagnolisee desire q[ue]le Roi ait l'honne[ur]de cet accord »<sup>334</sup>. Si le but des Espagnols est de profiter des troubles en Italie, mais qu'ils n'arrivent ni à imposer leur médiation à Venise ni à faire déclarer la guerre, il leur reste un dernier objectif : écarter le roi de France, et s'assurer qu'il n'intervienne pas, même si une guerre doit éclater :

« Le but des Espagnols, en ceste occasion, est, si le divorce continuë, d'abaisser & ruiner l'autorité du Pape, en Italie, & faire miner & consumer les Venitiens, qui sont les deux seules puissances, qui leur peuvent servir d'obstacle à l'entiere invasion de ceste Province. Il est vray qu'ils souhaitteroient que cela se fost, sans en venir à une guerre ouverte, craignant que vostre Majesté n'y intervienne, & que les éclats n'en retombent sur eux. Et pour ce, ils sollicitent, tant qu'ils peuvent, sa Saincteté, de tirer parole de

---

d'Espagne pour son offre militaire au début de l'année 1607 : BAV, Barb. lat. 2073, fol. 70-71 et 73-73v ; lettre du pape Paul V au roi d'Espagne Philippe III, 6 janvier 1607.

329 DANDELET Thomas James, *Spanish Rome ... op. cit.*, p. 104.

330 BnF, ms. fr. 18001, fol. 341v ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 17 octobre 1606.

331 « je ne croy point qu'elle face encores aucuns preparatifs de guerre qu'en parolles » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 210 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 juillet 1606. Nous retrouvons exactement ces mêmes paroles dans la lettre du même jour qu'il envoie à Nicolas de Villeroy : *Id.*, fol. 218.

332 « Le pape monstre ne s'en soucier plus tant, et s'en estre mis le cœur en paix, attendant ce que le temps y peult apporter, toutefois il traicte fort souvent avecq Mario Farnese lieutenant du general de l'Eglise et jusques bien avant dans la nuit, sans qu'on descouvre autrement leurs resolutions, qu'on juge tendre a la defensive plus qu'a l'offensive » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 220 ; lettre de d'Abain à Nicolas de Villeroy, 26 juillet 1606 (annexe 66).

333 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 501 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 8 août 1606. Cette vision est partagée par Denis Simon de Marquemont : BnF, ms. fr. 18001, fol. 341 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 17 octobre 1606.

334 BnF, Dupuy 271, fol. 24v ; lettre de Fresne-Canaye à Nicolas de Villeroy, 29 mai 1606.

vostre Majesté, si cest accident engendre quelque trouble en Italie, elle ne s'en meslera point, & ne secourra aucunement les Venitiens »<sup>335</sup>

Henri IV n'envisage une intervention armée qu'en dernier recours, voulant obtenir la fin de cette affaire par la voie de la négociation : « Pour moy, je pretends jouer tout autre personnage ; car je ne cesseray d'admonester, prier et presser l'une et l'autre partie de s'accorder doucement et amiablement, tant qu'il me restera quelque espoir d'y pouvoir estre utile »<sup>336</sup>. Si le roi ne souhaite pas intervenir militairement, il se déclare pourtant prêt :

« Davantage si le Pape et la Republique entrent en guerre, je prevoy que je seray contrainct de m'en mesler par raison d'Estat, ce qui sera suivy d'infinis accidens, qui ne peuvent estre preveus ny apprehendez comme il convient, que par ceux qui on l'ame aussy nette et vuide de convoitise, d'animosité et autres semblables passions qu'est la mienne. »<sup>337</sup>

Le roi de France y serait forcé par l'engagement espagnol, toujours dans ce contexte de concurrence avec l'Espagne<sup>338</sup> car une guerre en Italie risque de voir son influence encore plus grande et les Français pourraient être de nouveau jetés hors de l'Italie. C'est pourquoi quelques précautions sont prises, comme favoriser quelques princes italiens qui pourraient soutenir une éventuelle intervention armée français en leur versant une pension<sup>339</sup>.

De son côté, Paul V accepte les offres militaires espagnoles, mais (toujours dans cette notion d'équilibre) il souhaite également recevoir un soutien militaire du roi de France :

---

335 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 482 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 30 mai 1606.

336 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 6, p. 642 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 18 juillet 1606.

337 *Ibid.*, p. 641. « Tout prince chrétien doit avoir pour maxime principale de n'employer la voye des armes pour soutenir ou faire valoir ses droits qu'après avoir tenté et épuisé celle de la raison et de la persuasion, et il est de son intérêt d'y joindre encore celle des bienfaits qui est le plus sûr de tous les moyens pour affermir et pour augmenter sa puissance » : WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 181.

338 DANDELET Thomas James, *Spanish Rome ... op. cit.*, p. 104. En février 1607, alors que d'un côté il envoie le cardinal de Joyeuse à Venise, Henri IV annonce la levée de 10 000 Suisses puisque le comte de Fuentes en a demandé une levée de 6 000 : F.B. Ser. II, 249, fol. 73v ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 6 février 1607.

339 C'est ce que conseille le cardinal du Perron au roi Henri IV en décembre 1606, à propos d'Ascanio Sforza pour ses qualités de soldat et de capitaine ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 545 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 27 décembre 1606. Autre exemplaire de cette lettre : BnF, ms. fr. 18001, fol. 457-457v.

« Elle monstre de desirer grandement, si l'orage doit éclatter, d'estre favorisée des armes de v[otre] ma[jes]té et croy q[ue] si v[ot]re ma[jes]té la vouloit assister de trois ou quatre mille hommes de pied, [et] de cinq cents chevaux, elle consentiroit volontiers quelque levée sur le Clergé de France, par forme d'aliena[ti]on ou autrem[ent], po[ur] decharger v[otre] ma[jes]té du faix de ceste dépense. Et possible qu'en tel cas ce ne seroit pas chose Inutile au service de v[ot]re ma[jes]té d'avoir quelque nombre de gens de guerre en Italie avec un assuré favorable [et] honorable pretexte, comme seroit celui de marcher sous les bannieres [et] estendarts de l'eglise et principalement estant commandez d'un chef Intelligent Car outre que ce seroient autant de garder et de contrer [...] Espagnolz pour les tenir en bride et en jalousie et les empescher de faire des desseings et projets particuliers en Italie »<sup>340</sup>

Si le roi de France arrive à « se rendre toujours nécessaire »<sup>341</sup>, il parvient pour l'instant à maintenir cet équilibre entre les Vénitiens et la papauté, s'en s'engager d'un côté plus que l'autre. Tout en gardant la volonté d'intervenir en suivant la voie de la négociation, comme il le diffuse par sa correspondance, comme ici dans sa lettre au landgrave de Hesse en octobre 1606 :

« J'employe tousjours mes offices et mon entremise pour terminer le differend qui est entre le Pape et les Venitiens, et n'en ay pas encore recueilly les fruicts que je m'en suis promis pour leur commun bien et contentement. Je continueray, esperant que l'un et l'autre recognoistra ce qui est de leur utilité et que je n'y suis poussé d'aultre intention que du desir de conserver la paix publique et d'empescher que les ambitieux ne profitent de leur commune division.<sup>342</sup> »

---

340 BnF, ms. fr. 18001, fol. 374 ; lettre de du Perron au roi Henri IV, 2 octobre 1606.

341 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence ... op. cit.*, p. 35.

342 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 6 ; lettre du roi Henri IV au landgrave de Hesse, 6 octobre 1606. Dans une autre lettre de la fin de l'année 1606, il lui confirme la voie diplomatique pour terminer cette affaire, et bien évidemment celle proposée par la France : *Ibid.*, p. 52 ; lettre du roi Henri IV au landgrave de Hesse, 23 décembre 1606.

## Conclusion.

Si le pape est satisfait de l'entremise de d'Halincourt au nom du roi de France<sup>343</sup>, les Espagnols sont davantage écoutés, mais en apparence seulement. Au fur et à mesure des mois, le pape est de moins en moins satisfait de leur action qui ne rencontre que des échecs<sup>344</sup>. Car à côté des préparatifs visibles de guerre, la diplomatie française continue à œuvrer pour tenter de trouver une solution pacifique, même si rien de concret ne se met en place<sup>345</sup>. « Une politique complexe se développa où les alliances secrètes se mêlaient aux conflits larvés »<sup>346</sup>, où les intentions de façade se trouvent contraires aux intentions réelles. La voie de la négociation semble néanmoins l'emporter au début de l'année 1607 face aux volontés guerrières.

Charles de Neufville a réussi, grâce à sa prudence et à sa maîtrise du comportement, à ne pas s'engager (et donc d'engager le roi de France), sans prendre parti pour l'un ou l'autre camp, ce qui va être très profitable aux Français dans la suite de l'affaire :

« Je concluray finalement, par dire à vostre majesté, que monsieur l'Ambassadeur s'est gouverné si dextreme[n]t, & prudemment, en ceste rupture, du Pape, & des Venitiens, qu'il a conservé à vostre Majesté, le gré des uns & des autres ; & luy a laissé le lieu tout entier, ou de se pouvoir rendre mediatrice & arbitre de ce different, si elle en est recherchée, & qu'il y ayt quelque esperance de reconciliation (ce que je ne voy pas pouvoir arriver de longtemps) ou de demeurer spectatrice des succes, que cest accident produira en Italie, qui ne peuvent estre à mon avis, que grands & turbulents ; & en user selon sa discretion, & l'interests de ses affaires.<sup>347</sup> »

---

343 « Hò nondimeno parlato di nuovo con Mons<sup>r</sup> Villeroy e Sellery, e dopo haver data loro parte della sodisfat<sup>ne</sup> che S Beat<sup>ne</sup> ha del s<sup>r</sup> d'Alincourt, in quanto à quel che di q<sup>lo</sup> affare passa [per] le sue mani » (« J'ai néanmoins parlé de nouveau avec Monsieur de Villeroy et Sillery, et après leur avoir donné une partie de la satisfaction que Sa Béatitudo a du sieur d'Alincourt, à ce que cette affaire passe par ses mains », traduction personnelle) ; AAV, F.B. Ser. II, 248, fol. 277 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 27 juin 1606. BnF, ms. fr. 18001, fol. 380-386 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 novembre 1606.

344 BnF, ms. fr. 6633, fol. 41v-42 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 23 décembre 1606.

345 BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 115-116 ; lettres du roi Henri IV au pape Paul V et au cardinal Borghese, 7 septembre 1606. Nous avons consulté les originaux de ces lettres : AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 73-76. Pour la traduction italienne : AAV, F.B. Ser I, 81, fol. 28. BnF, Dupuy 271, fol. 40-40v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal Du Perron, 8 septembre 1606.

346 BÉLY Lucien, *Les relations internationales ... op. cit.*, p. 52.

347 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, fol. 469-470 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 2 mai 1606 ; *Ibid.*, fol. 480 ; lettre du cardinal Du Perron à Nicolas de Villeroy, 23 mai 1606.

Cette réussite diplomatique de Charles de Neufville est confirmée par le roi de France :

« Le nonce, qui depuis peu a esté fait cardinal, m'a derechef fort pressé et incité, en la derniere audience que je luy donnay l'autre jour, de me vouloir declarer en faveur de Sa Saincteté et prendre la negative contre le senat venitien, disant que c'estoit le plus assureé moyen et la plus puissante force de les reduire à rendre à sa dicte Saincteté ce qu'ils doivent ; mais je luy ay respondu ce que je vous ay escript autrefois : que ce seroit m'oster le moyen de me rendre utile en ceste affaire et de la terminer heureusement [...]. J'espere vetritablement recueillir le fruit de ceste liberté que je me suis reservée, de ne me point declarer, à ma reputation et au contentement des uns et des autres. »<sup>348</sup>

C'est pourquoi, contrairement à la remarque de Du Perron, Henri IV n'a aucun intérêt à rester spectateur de l'Interdit. Simplement, le temps n'est pas encore venu pour son intervention<sup>349</sup>. Pour l'évoquer, nous avons constaté qu'en analysant la correspondance de d'Halin-court, une métaphore fluviale est filée sur plusieurs de ses lettres : « Toutes fois j'ay creu jusques à la fin debvoir tesmoigner y voulloir apporter tout ce qui seroit de moy pour cest accommodem[en]t dont pour tant je n'espere rien et pense qu'il fault que se torrent aye son cours pour quelque temps en quoy nous avons moins à perdre nulz autres »<sup>350</sup>. De son côté, Fresne-Canaye utilise une métaphore maritime : « et ne permettes que ce vaisseau qu'aves si heureusem[ent] aproché du port, soit de nouveau remporté par les vents contraires en plene mer »<sup>351</sup>. Cette métaphore, nous la retrouvons dans une maxime de *L'art de la prudence*, qui est réaction que doit adopter l'homme prudent en laissant « aller les choses comme elles peuvent, surtout quand la mer est orageuse. Il y a des tempêtes et des ouragans dans la vie humaine ; c'est prudence de se retirer au port pour les laisser passer<sup>352</sup>. » Une volonté de temporiser la négociation qui est rappelée par les traités sur l'ambassadeur<sup>353</sup>.

Désormais, le conflit n'est plus seulement romano-vénitien. Le but des Français et des Espagnols est non seulement d'obtenir la fin de l'affaire, mais de faire réussir son entremise aux dépens de

348 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 6 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 28 septembre 1606.

349 « « De la facon que je vous ay escript et si le Roy ne peult par son auc[torité] [et] credit y porter ceste republicque Je croy quil fault que sa Ma[jes]té recommande le tout a dieu et attende que les ungs [et] les au[tr]es se rendent par le temps plus capables de ses bons conseilz. » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 246v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 août 1606.

350 *Id.*, fol. 157v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 mai 1606. Cette métaphore du torrent (laisser les événements se dérouler selon le cours sans intervenir) est reprise dans une autre lettre envoyée à son père le 14 mai 1606 : BnF, ms. fr. 18001, fol. 166v.

351 BnF, Dupuy 271, fol. 45v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 5 novembre 1606. On retrouve cette métaphore dans une autre lettre de Fresne-Canaye : *Ibid.*, fol. 48 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 11 novembre 1606.

352 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence ... op. cit.*, p. 117-118.

353 BnF, ms. fr. 3691, fol. 87.

l'autre<sup>354</sup>. Cependant à la fin de l'année 1606, la situation semble bloquée à nouveau. « Tellement que si l'une ou l'autre partie ne change de résolution il y a apparence que cela ne s'arrêtera pas si tost qu'on l'avoit espere » comme le souligne Charles de Neufville au roi de France<sup>355</sup>. Avec quelles conditions l'ambassadeur de France à Rome va-t-il engager la parole du roi ? Quel va être le moment le plus opportun pour imposer cette médiation ? À quel moment les passions vont-elles laisser la place à la raison ?

---

354 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les archives vaticanes comme source ... », art. cit., p. 109-136. Cette opposition franco-espagnole est présente en Espagne, où le nonce rapporte les paroles de l'ambassadeur de France « che el suo Re non cederà al Re di Spagna, ne a nessun altro Principe in servire la Sede Ap[ostoli]ca et la persona di N.S » : (« que son Roi ne cédera pas au Roi d'Espagne, ni à aucun autre Prince au service du Siège Apostolique et de la personne de N.S. », traduction personnelle) AAV, F.B. Ser. II, 256, fol. 155 ; lettre du nonce à Madrid Giovanni Garzia Millini au cardinal Borghese, 18 juillet 1606.

355 BnF, ms. fr. 18001, fol. 459 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 27 décembre 1606.



## Chapitre 6 : La fin de l'Interdit vénitien (II) : une victoire française ?

« La dissimulation est des plus notables qualités de ce siècle »

Montaigne, *Essais*, liv. II, chap. XVIII.

« Tres s<sup>t</sup> Pere.

Le Roy ayant sceu les mecontentementz que v[ot]re sain[te]te a receu de la Republique de venise, et considerant le mal qui peult arriver a la Chrestien[te] de la continuation diceux, sa Ma[jes]te meuë de l'affection qu'elle porte a V S<sup>te</sup> et au s<sup>t</sup> Siege, et scachant combien lad[ite] Repub[lique] a de deplaisir des choses passees, et le desir qu'elle a de rentrer en la bonne grace de v[ot]re Beat[itu]de, et luy donner contentement et satisfaction, sa Ma[jes]te desirant s'entremettre pour les luy faire recevoir, a commandé a moy son Ambassadeur de supplier et faire Instance a v[ot]re sain[te]te comme ie fais au nom de sad[ite] Ma[jes]té et dicelle Repub[lique], de vouloir lever les censures que v[ot]re sain[te]te a jette contre les venitiens et leur estat. »

Cette demande solennelle de Charles de Neufville au pape Paul V<sup>1</sup> prouve que l'ambassadeur ne manque aucune occasion d'obtenir une avancée dans l'affaire de l'Interdit vénitien. C'est grâce à son action (ainsi qu'à celle du cardinal Du Perron) qu'à partir du mois d'octobre 1606, le pape commence à céder progressivement et admettre une suspension mutuelle à condition que le roi de France s'engage à ce que les Vénitiens le fassent simultanément de leur côté et qu'ils rétablissent les religieux (jésuites y compris)<sup>2</sup>. C'est une première avancée. Malgré cela le chemin de la réconciliation est encore long et si Charles de Neufville arrive à obtenir ce fléchissement, il l'obtient sans engager la parole du roi de France<sup>3</sup>. Cette position prudente est confirmée par les faits car les Vénitiens finissent par rejeter la suspension mutuelle proposée par le pape. Si les Français

---

1 BnF, ms. fr. 18002, fol. 410 (s.d.).

2 BnF, ms. fr. 18001, fol. 350v-351v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19). Les conditions qui peuvent amener le pape à donner l'absolution aux Vénitiens sont transmises par Charles de Neufville à Henri IV : *Id.*, fol. 380v-381 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 novembre 1606. Si d'Halincourt tente d'obtenir des changements qui peuvent paraître mineurs, le pape ne concède rien de plus : *Id.*, fol. 381-382.

3 « [...] [et] reconnois qu'il est quelques fois bon de la [*sa Béatitude*] tenir entre la crainte et l'esperance du Roy » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 358 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606.

envisagent parfois de renoncer à intervenir<sup>4</sup>, ce n'est qu'une protestation car les intérêts sont trop grands pour que le roi de France renonce à s'entremettre dans cette affaire<sup>5</sup>. La situation, à la fin de l'année 1606, est bloquée<sup>6</sup>.

Finalement, Henri IV décide d'actionner un nouveau levier diplomatique avec l'envoi du cardinal de Joyeuse à Rome ... ou à Venise ... ? Au départ, ce cardinal prend bien la route de Rome mais si l'opportunité se présente pour lui d'agir dans l'affaire de l'Interdit, le roi lui a permis de le faire<sup>7</sup>. Alors que les préparatifs de guerre se poursuivent<sup>8</sup>, qu'aucune négociation n'aboutit, Charles de Neufville va devoir obtenir du pape l'autorisation pour que ce cardinal puisse passer à Venise, en présentant cette venue comme une chance pour résoudre la situation<sup>9</sup>.

La volonté d'Henri IV d'intervenir et de se positionner entre Rome et Venise est ferme, dans l'objectif d'éviter que l'Interdit se termine par une guerre<sup>10</sup>. Le spectre de cette dernière s'éloigne pourtant petit à petit dès les premiers mois de 1607, le pape s'apercevant que les soutiens espagnols, armés ou diplomatiques, n'aboutissent pas (voire le desservent)<sup>11</sup>. Une occasion pour les Français de s'imposer de plus en plus, et faire triompher l'entremise de Henri IV qui va récolter les fruits de la gloire.

Dans cette optique, et pour continuer à montrer la puissance du roi de France, Charles de Neufville doit organiser des fêtes<sup>12</sup>. Si celles-ci peuvent être relativement modestes et se limiter à de simples dîners ou « collations », un ballet en février 1607 a particulièrement retenu notre attention puisqu'il va être chargé d'une dimension politique en plein Interdit vénitien.

---

4 BnF, Dupuy 271, fol. 48-48v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 11 novembre 1606.

5 Arch. diplo. Courmeuve, C.P. Rome 23, fol. 225v ; lettre de Marquemont à Nicolas Brulart de Sillery, 14 novembre 1606 (annexe 34). D'ailleurs, le pape renouvelle régulièrement à d'Halincourt sa volonté de voir Henri IV s'entremettre : BnF, ms. fr. 18001, fol. 381 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 novembre 1606.

6 BnF, ms. fr. 18001, fol. 430-431 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Charles de Neufville, décembre 1606.

7 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V : ai diplomatici pontifici 1605-1621*, Tübingen, M. Niemeyer, 2003, vol. 1, p. 46.

8 BnF, ms. fr. 6633, fol. 97-98 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 19 janvier 1607 ; AAV, F.B., Ser. II, 249, fol. 53-54 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 30 janvier 1607. AAV, Segr. Stato, Avvisi 3, fol. 32v ; avvisi de Rome, 3 mars 1607. BnF, ms. fr. 6633, fol. 171 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 10 mars 1607.

9 BnF, ms. fr. 18002, fol. 24v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 10 janvier 1607.

10 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris : Imprimerie royale, 1858, vol. 7, p. 83 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 31 janvier 1607.

11 « neantmoins je voy bien que sa sain[te]té commence a reconnoistre l'impuissance desd[its] Espagnolz, et qu'ils ne la peuvent pas assister de la facon comme ilz luy ont promis, et aussi quilz pensens plus a leurs interests qu'a ceux de sa sain[te]té ; cela aide fort a la disposer a l'accommodement auquel a mon advis elle se portera aussi tant plus qu'elle reconnoistra plus d'opposition aux desseings des[dits] espagnolz » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 31 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1607 (annexe 70). *Id.*, fol. 51-51v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607.

12 BÉLY Lucien, « L'ambassade, les mots et les choses : conclusion », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, tome 119, n°1, 2007, p. 122.

## 1) Les fêtes à Rome : du simple divertissement à la démonstration politique.

Comme l'a remarqué Camille-Georges Picavet, un ambassadeur est partagé entre deux « vies » : la plus importante – la plus austère aussi – est celle de la négociation et de la correspondance ; l'autre, la plus éclatante, est celle du spectacle et de la participation aux diverses festivités, que l'ambassadeur en soit à l'origine ou qu'il soit invité<sup>13</sup>. Aucun antagonisme entre ces deux facettes, bien au contraire : les fêtes sont l'occasion d'action diplomatique, elles font partie de la sociabilité des diplomates et permettent à l'ambassadeur de faire la démonstration de la puissance du prince qu'il représente, ici Henri IV<sup>14</sup>. Elles peuvent servir à provoquer l'admiration et obtenir de nouveaux soutiens (clientèle). C'est pourquoi les fêtes sont un moyen de séduction impossible à négliger, pour gagner et conserver une bonne réputation<sup>15</sup>.

Si les cours des rois étaient lieu de fêtes, ballets, représentations théâtrales ... et revêtaient un aspect politique<sup>16</sup>, il est logique que par effet miroir celle de l'ambassadeur le soit aussi. Ces frais de représentation, aussi bien pour la table, les divertissements et le personnel dédié, expliquent le coût important de l'ambassade<sup>17</sup>.

### 11) Être invité et inviter : Charles de Neufville au cœur des festivités romaines.

Le 12 juillet 1606, Charles de Neufville accuse réception du courrier à son père alors qu'il revenait « de disner du festin de l'ambassadeur d'Espagne, ou il a accoustumé de convier tous les Ambassadeurs.<sup>18</sup> » Participer à ces événements fait partie intégrante de la vie quotidienne d'un ambassadeur français à Rome. En effet, les dîners, les dîners somptueux ou toute autre cérémonie permettent d'évaluer l'influence d'un diplomate et du prince qu'il représente<sup>19</sup>. En outre, les ambassadeurs ne font que se conformer à l'univers romain et aux pratiques des cours papales ou

13 PICAVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV : 1661-1715*, Paris, F. Alcan [Bibliothèque de la revue historique], 1930, p. 104.

14 PIALOUX Albane, *Négociateur à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne, p. 659-660.

15 Ce qui revient régulièrement dans les traités sur l'ambassadeur : WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005, p. 140-141.

16 BALANDIER Georges, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992 ; FOGEL Michèle, « Créations cérémonielles et métaphore théâtrale sous le règne d'Henri III », *Le texte en scène : littérature, théâtre et théâtralité à la Renaissance*, CAVALLINI Concetta et DESAN Philippe, Paris, Classiques Garnier, 2016 p. 33-41.

17 C'est une remarque qui revient tout au long du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : PIALOUX Albane, *Négociateur à Rome ... op. cit.*, p. 262 et 865.

18 BnF, ms. fr. 18001, fol. 201 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 12 juillet 1606.

19 DANDELET Thomas James, « Spanish Conquest and Colonization at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1555-1625 », *The Journal of Modern History*, vol. 69, n°3, sep. 1997, p. 492 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 189-190 et 214.

cardinalices. Par exemple en septembre 1606, Charles de Neufville mentionne sa participation à un « festin » organisé par les cardinaux lors d'une cérémonie et présente ceci comme une habitude (« en laquelle ceremonie les car[adin]aux qui consacrent ont accoustume de faire un festin »)<sup>20</sup>. Il est alors tout à fait courant que les cérémonies religieuses – ou non – se terminent par un banquet<sup>21</sup>.

L'ambassadeur de France est également amené à participer aux festivités des familles romaines, qui honorent l'ambassadeur comme si c'était le roi de France en personne qui était présent (la même fonction est dévolue à l'ambassadrice, qui représente alors la reine). C'est le cas en février 1607 quand Charles de Neufville et son épouse assistent à toutes les réjouissances qui suivirent le baptême du fils de la duchesse Sforza<sup>22</sup>.

L'ambassadeur de France doit lui aussi être à l'origine de divertissements ou de dîners, après une cérémonie (comme le banquet qui suit la cérémonie du Saint-Esprit en 1608<sup>23</sup>), une fête religieuse (la célébration de la Saint-Louis)<sup>24</sup>, ou pendant le Carnaval. Parfois, ces fêtes ne sont liées à aucune de ces raisons et le ballet, la comédie ou autre divertissement entre simplement dans la logique de représentation<sup>25</sup>. Elles aident à renouveler la réputation car cette dernière diminue si elle n'est pas entretenue<sup>26</sup>. C'est ici que l'ambassadrice joue un rôle non négligeable et que l'on retrouve mentionnée dans les traités du « parfait ambassadeur » quand celui-ci est accompagné de son épouse<sup>27</sup>. Dans notre étude, nous n'avons trouvé que peu de mentions de l'épouse de Charles de Neufville, mais les gazettes mentionnent parfois des « collations » où elle reçoit des dames romaines.

Toutes ces réceptions se déroulent au palais Rucellai<sup>28</sup> et même les plus simples sont accompagnées d'un banquet, d'un repas ou d'une simple collation. L'importance est aussi bien donnée aux mets servis qu'aux divertissements qui les entourent<sup>29</sup>. Les métiers liés au service de bouche sont alors en pleine expansion<sup>30</sup>. C'est pour cela que les ambassadeurs sont accompagnés de toute une série de serviteurs ayant une spécificité liée à ce domaine : l'écuier tranchant, le

20 BnF, ms. fr. 18001, fol. 268v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606.

21 MATTEI Flavia, « La Festa come « laboratorio » del Barocco, *La festa a Roma : dal Rinascimento al 1870*, FAGIOLLO D'ELL'ARCO Marcello, Torino, U. Allemandi, 1997, vol. 1, p. 86.

22 « tant de splendeur, de magnificence, [et] de galanterie, en musiques, ballets, comedies [et] collations » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 65 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 21 février 1607.

23 cf. chapitre 9.

24 BnF, ms. fr. 18002, fol. 303-303v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1607.

25 Pour poursuivre cet aspect au XVIII<sup>e</sup> siècle : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome ... op. cit.*, p. 665 sqq.

26 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, Paris, Payot et Rivages, 1994, p. 81 (« 81. Renouveler sa réputation de temps en temps. »).

27 PIALOUX Albane, *Négociier à Rome ... op. cit.*, p. 224 ; ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris, chez A. Pedone, 1912, p. 33.

28 Pour le cas espagnol, voir ANSELMi Alessandra, *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna presso la Santa Sede*, Roma, De Luca, 2001, p. 26.

29 MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University press, 1997, p. 132.

30 PEYREBONNE Nathalie (dir.), *Les métiers de bouche à l'époque moderne*, Rennes et Tours, Presses universitaires de Rennes & Presses universitaires François-Rabelais, 2018.

sommelier, l'argentier et bien entendu les cuisiniers<sup>31</sup>. L'ambassade d'Espagne dispose des mêmes services qui composent la « famille » de l'ambassadeur<sup>32</sup>. Ces exigences domestiques ne font qu'imiter les pratiques curiales romaines<sup>33</sup>. À la veille de l'ambassade de Charles de Neufville, une description des principales fonctions de la maison papale a été établie et, parmi eux, nous relevons un personnel consacré à ces métiers de bouche (écuyer tranchant, échanson, etc.)<sup>34</sup>.

Dans son traité sur *L'Ambassadeur*, Hotman recommande d'avoir des domestiques ainsi qu'une suite fastueuse dans les ambassades où il est nécessaire de miser sur la représentation par des fêtes, ce qui est le cas à Rome<sup>35</sup> : « la dépense de sa maison, laquelle doit estre reglee, & toutesfois splendide en toutes ses parties, principalement à la table & cuisine », « c'est le traitement de table, qui oblige beaucoup de gens »<sup>36</sup>. C'est aussi la réflexion que faisait l'auteur du *Discours* sur la cour de Rome en 1604 pour les festins où « l'opulence doit estre si entiere quelle ne puisse estre sil est possible egalée ou a tout le moins surpassée par autres.<sup>37</sup> » Cependant, il n'est pas possible pour notre étude de reconstituer l'entourage domestique de d'Halincourt, qui demeure pour notre étude un groupe anonyme, jamais mentionné dans la correspondance de l'ambassadeur. Nous avons seulement pu relever le seul nom de l'argentier (Claudio Porsce) suite à un vol qu'il a commis au palais de l'ambassadeur<sup>38</sup>.

Se démarquer par une production festive permet de « sympathiser avec les grands hommes », pour reprendre une maxime de Gracián<sup>39</sup>, mais également avec les plus modestes. En d'autres termes, elles renforcent la négociation de l'ambassadeur, comme le rappelle l'auteur anonyme de *L'estat par estimation des train et suite livrées [...] d'un ambassadeur à Rome*, « car aussy faisant & Il attirera lapplaudissement Et lamour de toutte cette Cour la Et y sera grandement respecté Et Courtise par ou Il trouvera de grandes facilités en son ministere et negociations »<sup>40</sup>. Il permet à

31 BnF, Cinq cents de Colbert 99, fol. 178v-180, s.d. (Annexe 11) ; « Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...] ». Même s'il est non daté, cet « estat » est plus tardif que notre étude ; nous renvoyons à l'analyse faite par Albane Pialoux : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome ... op. cit.*, p. 250 *sqq.*

32 ANSELMi Alessandra, *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna ... op. cit.*, p. 18-20.

33 HALE John Rigby, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998, p. 83-84 ; PARTNER Peter, *Renaissance Rome : 1500-1559 ; a portrait of a society*, Berkeley, University of California Press, 1976, p. 121-122 et 134-135.

34 BnF, ms. fr. 5668, fol. 37v-38 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

35 AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française, tome I. Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005, p. 272.

36 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, s.l., 1603, p. 22 et 66. Une préoccupation que nous retrouvons dans un autre traité sur l'ambassadeur : ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, *op. cit.*, p. 35-36.

37 BnF, ms. fr. 5668, fol. 21 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

38 BERTOLOTI Antonino, *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII : Ricerche e studi negli archivi romani*, Mantova, G. Mondovì, 1886, p. 185.

39 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, *op. cit.*, p. 59.

40 BnF, Cinq cents de Colbert 99, fol. 191v-192, s.d. (Annexe 11) ; « Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...] ».

l'ambassadeur d'afficher publiquement son influence, ses alliances, sa capacité d'influence politique. Ce dernier aspect va apparaître clairement lors d'un ballet donné lors du carnaval de 1607, en plein Interdit.

## 12) Le ballet de février 1607, révélateur d'un basculement français.

Le carnaval se déroule entre le l'épiphany et le mercredi des cendres<sup>41</sup>. S'il s'agit d'une période de fêtes, Peter Burke a montré que tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, les membres les plus élevés de la société ne renoncèrent pas au carnaval mais créèrent une fête parallèle aux divertissements populaires<sup>42</sup>. C'est pourquoi, en 1606, le cardinal-neveu Scipion Borghese demande à Charles de Neufville d'organiser des festivités chez lui, plus spécifiquement « une comédie » à l'occasion du carnaval, puisque le pape lui a interdit « daller voir les passe temps publics »<sup>43</sup>. Si nous n'avons pas trouvé plus de détail concernant cette fête, nous savons néanmoins qu'y furent présents des membres de la famille de Paul V (« les freres et les belles seurs de sa S[ainte]té y assisterent »), bien évidemment le cardinal-neveu à l'origine de cette requête ainsi qu'« une bonne quantite de dames et daultres card[in]aux »<sup>44</sup>. Il s'agit, pour notre étude, de la première festivité d'importance organisée par Charles de Neufville au palais Rucellai.

Toujours dans le contexte du carnaval, c'est surtout le ballet donné un an plus tard qui nous intéresse, puisqu'il va revêtir une dimension politique en plein Interdit vénitien<sup>45</sup>. La première mention de ce divertissement est une lettre du cardinal du Perron à l'ambassadeur français à Venise. Présent au palais de d'Halincourt, Du Perron a été retenu par ce dernier jusqu'au milieu de la nuit « pour voir repeter un ballet, qui se doit danser demain chez luy »<sup>46</sup>, c'est-à-dire le 11 février 1607. Soit parce qu'il a pris conscience de l'intérêt de ces fêtes pour l'éclat de la présence française à

---

41 BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 271 (« Carnaval ») ; MATTEI Flavia, « La Festa come « laboratorio » ... », art. cit., p. 88-89.

42 BURKE Peter, *La Renaissance en Italie : art, culture, société*, Paris, Harzan, 1991, p. 286.

43 BnF, ms. fr. 18001, fol. 117v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 février 1606. Nous n'avons pas trouvé la raison de cette demande, ni si elle a été également faite à l'ambassadeur d'Espagne.

44 *Ibid.*

45 Sur les liens entre fêtes et politiques à Rome : BINDI Gaia, « Roma "gran teatro del mondo". La guerra festeggiata », *La festa a Roma ... op. cit.*, p. 100-109. Concernant cette fête, nous ne savons pas s'il s'agit d'une initiative de Charles de Neufville ou s'il répond, comme en 1606, à une sollicitation. Néanmoins il est traditionnel que l'ambassadeur de France donne au moins une comédie, un ballet en son palais pendant le carnaval, comme en témoigne en 1632 J.-J. Bouchard (écrivain sous le pseudonyme d'Orestès) : BOUCHARD Jean-Jacques, *Oeuvres, Journal. I, Les Confessions; Voyage de Paris à Rome [...]*, KANCEFF Emanuele (éd.), G. Giappichelli, 1976, p. 141-146.

46 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, & grand aumosnier de France [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629, p. 570 ; lettre du cardinal du Perron à Fresne-Canaye, 10 février 1607.

Rome, ou alors parce que le contexte de tension entre Rome et Venise nécessite une manifestation encore plus grande, cette fois-ci Charles de Neufville ne se contente pas d'une simple « comédie » comme en 1606. Il a organisé, en plus, des démonstrations équestres, comme en témoigne le cardinal du Perron :

«Monsieur l'Ambassadeur a réjouy toute Rome a ce Carnaval dernier par les courses de bague [et] autres exercices publics qu'il a faict f[air]e à la noblesse francoyse, en presence de grand nombre de Card[in]aux [et] de toutes les Seigneurs [et] dames de Rome, aux yeux desquels les seuls Cavaliers françois ont fait honneur à leur profession [et] à leur nation. »<sup>47</sup>

Les courses de bague ont pour but de remplacer le choc frontal des tournois de chevalerie du Moyen Âge et du début de l'époque moderne<sup>48</sup>. Il faut faire démonstration à la fois de puissance mais aussi d'adresse : un nouvel exercice alors en pleine expansion parmi la noblesse<sup>49</sup>. Quant aux « exercices publics » cités par Du Perron, nous pouvons penser qu'il peut s'agir d'une occasion pour la noblesse française de montrer sa maîtrise du cheval, non par un affrontement, mais par une série de cabrioles, de pas plus ou moins complexes, de figures<sup>50</sup>.

À côté de ces démonstrations équestres, un ballet a été organisé au palais de l'ambassadeur de France. C'est, pour notre étude, le seul pour lequel nous disposons d'un texte imprimé : *Versi del sig. Elicona cantati in un balletto fatto in casa dell'Eccllentiss. Sig. Di Halincourt Ambasciatore di Francia, Nel mese di Febraro 1607*<sup>51</sup>. Sur la page de garde sont présentes les armes de Charles de Neufville. Ces vers ont été écrits par Giovanni Battista Tebaldi (Jean-Baptiste de Theobaldi), un poète italien, dit Elicona, chanoine du Latran<sup>52</sup>.

47 BnF, ms. fr. 18002, fol. 68v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 7 mars 1607. Autre référence : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades ... op. cit.*, p. 583. Ce que d'Halincourt ne manque pas de rapporter dans ses dépêches : BnF, ms. fr. 18002, fol. 55 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607.

48 CONSTANT Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1985, p. 11 *sqq.*

49 CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps, 1. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005, p. 241 *sqq.* ; DELUMEAU Jean, *L'Italie, de la Renaissance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1997, p. 142.

50 CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps ... op. cit.*, p. 247.

51 TEBALDI Giovanni Battista, *Versi del sig. Elicona cantati in un balletto fatto in casa dell'Eccllentiss. Sig. Di Halincourt Ambasciatore di Francia, Nel mese di Febraro 1607*, Roma, presso gli stampatori della Reu. Cam. Apostolica, 1607 (annexe 116).

52 C'est lui qui s'est rendu en France pour demander à Henri IV, au nom du chapitre de la basilique, un revenu d'abbaye ; les chanoines ont été pourvus des revenus de l'abbaye de Clairac : BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 77, 1965, p. 296-297. Nous reviendrons sur les liens entre les chanoines du Latran et la France dans le chapitre 7. Malade, il va décéder quelques mois après ce ballet et des dispositions sont prises dès le mois d'avril 1607 pour transmettre sa place de chanoine : BnF, ms. fr. 18002, fol. 119 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 avril 1607 (annexe 30).

Dans ce ballet, quatre divinités dialoguent : Mercure, Mars, Minerve et l'Amour Céleste. L'utilisation des figures antiques allégoriques et divines dans les ballets et représentations théâtrales est courante dans les cours en Europe depuis la Renaissance<sup>53</sup>. Ce qui reste surprenant dans ce texte, c'est qu'Henri IV n'est pas relié à une figure mythologique, à un dieu (Mars par exemple) ou à Hercule (« Hercule gaulois »), alors qu'il s'agissait d'une identification classique pour les contemporains<sup>54</sup>.

Ces différents personnages entrent et sortent de scène plusieurs fois<sup>55</sup> : Mercure qui introduit Mars, Mars s'entretient avec Minerve (déjà présente sur scène ou qui fait son entrée ?), Minerve quitte la scène, Mars parle seul avant de paraître à nouveau (« torna Marte ») avant de partir et de laisser la place à Minerve. Plusieurs fois au cours de ce dialogue, la ville de Rome est mentionnée. Plus qu'un divertissement, c'est là le sens politique de la fête : face aux préparatifs de guerre qui se poursuivent, les deux dieux en discussion ont pour but d'amener les spectateurs à prendre conscience de la gravité de la situation et des dangers qui pèsent sur Rome (et la papauté même si elle n'est pas mentionnée) si la guerre est déclarée.

S'ensuit un premier ballet, représentant un combat (« li seguaci combattono ») pour lequel le texte ne donne pas plus d'indications. Cette action est stoppée par la venue du dernier personnage, l'Amour Céleste (« Viene l'Amor Celeste, li ferma, leva loro l'armi »). Se déroule enfin un dernier échange entre les quatre divinités avant qu'ensemble elles ne chantent et ne s'unissent dans un deuxième ballet (« si uniscono tutti, e fanno il Balletto universale »), plus pacifique que le premier et où règne la concorde. Quel message politique tirer de ce deuxième ballet ? Si la paix règne de nouveau entre les divinités, c'est grâce à l'appel à Henri IV effectué avant le ballet universel. Il faut comprendre que cette dernière partie du divertissement proposé par Charles de Neufville a pour but de montrer que l'entremise du roi de France va pouvoir apporter la paix en Italie. « E al tuo concedu gratia Grande HENRICO / Di conservarti in pace il Mondo amico » : les quatre divinités convient

53 HALE John Rigby, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998, p. 87 ; MATTEI Flavia, « La Festa ... », art. cit., p. 96.

54 BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 2009 (1<sup>ère</sup> éd. 1982), p. 41, 580 et 940-941 ; CROUZET Denis, *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, vol. 2, p. 574 sqq. ; FINLEY-CROSWHITE Annette, *Henry IV and the towns : the pursuit of legitimacy in French urban society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999, p. 57 ; HALE John Rigby, *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998, p. 87 ; JOUANNA Arlette, *Le prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014, p. 215 ; SEZNEC Jean, *The survival of the pagan gods : the mythological tradition and its place in Renaissance and art*, New York, Harper & Row, 1961, p. 26 ; TROUSSON R., « Ronsard et la légende d'Hercule », *Bibliothèque d'Humanisme Et Renaissance*, vol. 24, n° 1, 1962, p. 77-87 ; VEILLON Marie, *Médailles des rois de France au XVI<sup>e</sup> siècle : représentation et imaginaire*, Paris, Beauchesne, 2018 ; VIVANTI Corrado, « Henry IV, the Gallic Hercules », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 30, 1967, p. 176-197 ; *Id.*, *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquères, 2006 ; YATES Frances Amelia, *Astrée : le symbolisme impérial au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1989, p. 400.

55 Sur l'utilisation des termes d'entrée (« venir », « arriver », « revenir ») ou de sortie (« partir ») de scène, voir SURGERS Anne, *L'automne de l'imagination : splendeurs et misères de la représentation (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)*, Bern, Berlin, Bruxelles, P. Lang, 2012, p. 103.

Henri IV à conserver le monde en paix. Une exhortation logique puisque le roi de France a non seulement rétabli la paix à l'intérieur du royaume de France avec l'édit de Nantes, mais également à l'extérieur avec les traités de Vervins et de Lyon. Un roi de paix, ce qui rejoint les espérances d'Estienne Pasquier : « Il vous faut, mon grand Roy, couronner vos exploits / Dorénavant de mil et mille paix ; / Affin que dans la paix, en paix un chacun vive »<sup>56</sup>. Pour Wicquefort, l'ajout du terme de « Grand » pour Henri IV convient tout à fait à ce roi pacificateur<sup>57</sup>. Une destinée providentielle qui a débuté au lendemain de la pacification du royaume après les troubles de la Ligue<sup>58</sup>.

Cette tonalité politique est une volonté vu les personnalités qui assistèrent à cette « collation magnifique » : les frères du pape, l'ambassadeur et l'ambassadrice d'Espagne, des cardinaux, le cardinal-neveu et plusieurs membres de la noblesse romaine. Ce qui amène le cardinal du Perron à déclarer qu' « Il y a vingt ans qu'il ne s'est assemblé une plus belle compagnie à Rome »<sup>59</sup>. Une réjouissance qui va connaître une publicité plus grande par sa mention dans un *avvisi*<sup>60</sup>, par le texte imprimé que nous avons mentionné plus haut et enfin par la correspondance des Français. Tous ces témoignages vont servir à amplifier le bon succès de ce carnaval pour les Français à Rome<sup>61</sup>.

Cette démonstration est une double victoire pour les Français : le premier objectif, qui est de montrer le prestige et la puissance française par l'organisation de ce ballet au palais Rucellai et par la course de bague où les cavaliers français ont fait la démonstration de leur capacité, est réussi ; mais cette démonstration est appuyée par un message politique fort au moment où commence à s'opérer la bascule vers l'entremise française, notamment avec l'envoi du cardinal de Joyeuse à Rome.

---

56 PASQUIER Estienne, *Les Œuvres de Pasquier...*, Amsterdam, Aux dépens de la compagnie des Libraires associés, 1723, t. II, col. 466 ; cité par BOIS Jean-Pierre, *La paix : histoire politique et militaire : 1435-1878*, Paris, Perrin, 2012, p. 139.

57 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions [...]*, Cologne, P. Marteau, 1690, partie 1, p. 391.

58 VIVANTI Corrado, *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquères, 2006, p. 57 *sqq.*

59 BnF, ms. fr. 18002, fol. 65 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 21 février 1607. Une description similaire est faite à Nicolas de Villeroy le même jour : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades ... op. cit.*, p. 577. Enfin, il confirme de nouveau cette fête au roi de France lors d'une nouvelle lettre : *Ibid.*, p. 576 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 27 février 1607. La liste des personnes présentes est corroborée par d'Halincourt : BnF, ms. fr. 18002, fol. 55 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607.

60 AAV, Segr. Stato, *Avvisi* 3, fol. 31v ; *avvisi* de Rome, 3 mars 1607.

61 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades ... op. cit.*, p. 584 ; lettre du cardinal du Perron à Puisieux, 7 mars 1607.

## 2) Le règlement de l'Interdit vénitien.

Le cardinal de Joyeuse, protecteur des affaires de France, était à Paris où il avait été nommé légat par le pape pour le baptême du Dauphin. Face à l'impossibilité d'obtenir une avancée dans cette opposition entre Rome et Venise, le roi de France décide de l'envoyer en Italie vu ses qualités de négociateur et connaissant la grande influence qu'il peut avoir à Rome<sup>62</sup>. Cependant, le cardinal de Joyeuse est partagé entre son rôle d'ecclésiastique (donc sa subordination au pape) et son obéissance envers Henri IV. Il revient dorénavant à Charles de Neufville d'obtenir l'autorisation du pape pour que le cardinal puisse aller à Venise. Or, le roi de France envoie ce cardinal avant que d'Halincourt obtienne du pape cette autorisation. Il réside donc une certaine urgence dans la situation (même si nous parlons en mois) puisqu'il faut obtenir cette recommandation papale sans quoi la médiation du cardinal de Joyeuse peut être vue plus négativement et pourrait être utilisée par les Espagnols pour faire renoncer totalement Paul V à la médiation française<sup>63</sup>. De grandes espérances sont mises dans la venue de ce cardinal, présenté comme le seul pouvant parvenir à une avancée significative dans une situation qui semble être inextricable<sup>64</sup>.

Toutefois, les espérances du pape ne vont pas être comblées et c'est un autre cardinal, Jacques Davy du Perron, qui va devoir se lier avec Joyeuse pour faire réussir l'entremise française. Quel va être le rôle de Charles de Neufville entre tous ces acteurs ?

### 21) « Toute l'Italie a les yeux tournés sur vous Monseigneur. »<sup>65</sup> : dissimuler est-ce tromper ?

Le 15 octobre 1606, le roi de France demande au cardinal de Joyeuse de regagner Rome pour occuper sa charge de protecteur des affaires de France et lui demande de passer par Venise pour négocier en son nom un accommodement<sup>66</sup>. De cette lettre, nous pouvons relever trois remarques : tout d'abord, que le cardinal de Joyeuse a été informé de toute l'affaire directement par le secrétaire

---

62 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601 - juin 1605)*, Tonneins : G. Ferrier, 1900, p. 247.

63 BnF, ms. fr. 18001, fol. 415v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 29 novembre 1606.

64 BnF, Dupuy 271, fol. 55 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 16 décembre 1606. C'est aussi l'espérance du roi de France : F.B. Ser. II, 249, fol. 73-74 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 6 février 1607.

65 BnF, ms. fr. 6633, fol. 47v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 27 décembre 1606.

66 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 15-16 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 15 octobre 1606. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 14-14v. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État et raison d'Église, la France et l'Interdit vénitien (1606-1607) : aspects diplomatiques et doctrinaux*, Paris, Champion, 2009, bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine, p. 368.

Nicolas de Villeroy (« J'ay entendu du s<sup>r</sup> de Villeroy les propos qui se sont passez entre vous et luy, devant vostre partement de ce lieu, sur le subject du differend qui est entre Nostre Saint Pere et les Venitiens ») et qu'il va recevoir les dernières informations avant son départ ainsi que des directives royales (« je vous feray sçavoir tout ce qui s'est passé en cest affaire et l'estat present d'icelluy, et sur le tout mes dictes intentions et resolutions »). En outre, le véritable but de ce voyage (« passer à Venise, où selon la disposition des affaires vous traicterés avec ceste seigneurie ainsy que vous jugerés à propos ») n'apparaît pas en premier : Henri IV annonce le renvoyer à Rome pour que le cardinal occupe sa charge de protecteur des affaires de France (« C'est pourquoy j'ay jugé nécessaire pour le bien de mon service et l'accomplissement d'un effect si désiré, de vous prier de vous acheminer à Rome pour ceste occasion, soubs pretexte d'aller resider en vostre charge »). Bien évidemment c'est un subterfuge : il apparaît clairement que le cardinal de Joyeuse va venir en Italie renforcer la médiation française, cependant des précautions sont prises – d'autant plus que le roi de France ne double pas cette lettre d'une déclaration officielle à Paul V.

Or dès le départ, le pape est informé du passage par Venise du cardinal de Joyeuse. Cela n'était pas une surprise, la mention d'un éventuel usage de cette personnalité ecclésiastique pour la négociation comme intermédiaire entre Rome et Venise se retrouve dans un avvisi du 8 juillet 1606<sup>67</sup>. Paul V essaye d'obtenir la confirmation de ce passage auprès de Charles de Neufville, ce dernier avertissant le cardinal de Joyeuse que la véritable cause de sa venue est découverte :

« sa s[ainte]te me tesmoigna avoir contentement de v[ot]re venue mais elle me dit quelle scavoit de bonne part que vous devez passer au[dit] lieu de Venise ce quelle disoit ne pouvoir croire puisque vous aviez a venir a rome et que ce nestoit point v[ot]re chemin me faisant recognoistre ne l'avoir pas trop agreable, et me demanda ce que jen scaurois je luy respondis que ie nen scavois rien »<sup>68</sup>.

Cette situation se retrouve en France où le nonce tente d'obtenir du roi de France la confirmation de la venue de Joyeuse en Italie<sup>69</sup>. Pourtant, celle-ci doit rester secrète, le secret étant une pratique du pouvoir<sup>70</sup>. C'est même la seule façon, dans certains cas, d'obtenir du succès dans une négociation

67 AAV, F.B. Ser. II, 288, fol. 72-72v ; avvisi de Turin, 8 juillet 1606. Cela confirme l'hypothèse d'un envoi d'un ambassadeur extraordinaire envisagé dès l'été 1606 par Henri IV d'après Sylvio de Franceschi : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 368.

68 BnF, ms. fr. 6633, fol. 27-27v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 25 novembre 1606. C'est également ce que rapporte d'Halincourt au roi de France : BnF, ms. fr. 18001, fol. 410v-411 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 29 novembre 1606 (annexe 42).

69 AAV, F.B. Ser. II, 249, fol. 37-37v ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 23 janvier 1607.

70 ANDRÉ Sylvain, CASTEJÓN Philippe, MALAPRADE Sébastien (dir.), *Arcana imperii : gouverner par le secret à l'époque moderne, France, Espagne, Italie*, Paris, les Indes savantes, 2019, p. 12 *sqq* ; LE PERSON Xavier, « Les

(entre autres pour y obtenir de la gloire et de la réputation)<sup>71</sup>. Une pratique qui est recommandée par les traités sur le « parfait ambassadeur »<sup>72</sup>. C'est d'ailleurs ce que rappelle Puisieux au cardinal de Joyeuse : « et si ce mistere estoit decouvert aux chefs il ne pourroit estre tenu secret et les bonnes intantions de sa Ma[jes]té demeureroient infructueuses »<sup>73</sup>. Le secret est aussi celui de la correspondance : un chiffre est fourni au cardinal pour coder ses dépêches :

« Il sera baille au[dit] s[ieur] legat un chiffre dont le double sera retenu deca po[ur] sen servir en matiere les plus Importantes et serieuses affin de conduire cest aff[air]e avec secret et discretion, guider principaulx et plus asseurez en toutes occa[si]ons et sur tout en celles qui regardent le bien public, qui est subiect aux malins effortz de l'envie et de la jalousie plus que nul autre.<sup>74</sup> »

Parallèlement, le cardinal de Joyeuse souligne à Charles de Neufville la nécessité d'avoir un chiffre particulier pour leur correspondance<sup>75</sup>. Bien entendu, le chiffre diplomatique est utilisé dans les dépêches pour évoquer la venue du cardinal de Joyeuse en Italie<sup>76</sup>. Il s'agit d'une précaution indispensable, les courriers connaissant alors une intense circulation pour avoir les nouvelles les plus rapides possibles et prendre, à partir de là, une décision politique<sup>77</sup>. Le chiffre diplomatique a pour but de « tenir secret soubz des chiffres et caractaires sy peu recongneus » toutes les

---

" pratiques " du secret au temps de Henri III », *Rives nord-méditerranéennes*, 17, 2004, p. 1.

71 FRIGO Daniela, « Prudenza politica e conoscenza del mondo. Un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643) », *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, ANDRETTA Stefano, PÉQUIGNOT Stéphane, WAQUET Jean-Claude (dir.), Rome, École française de Rome, 2015, p. 256. Nous traiterons cette question de la gloire plus loin dans ce chapitre. Le secret est aussi pratiqué par le pape quand le cardinal de Joyeuse, étant alors à Venise, négocie : il alla jusqu'à assurer à Charles de Neufville « par serment quelle ne diroit a qui que ce fust ce que ie luy en ferois entendre. [...] Monseigneur les espag[nols] ne peuvent suporter le secret de ceste negotiation et sen sont plaincts au pape mais je tiens que cest le plus asseure moien en cest affaire » ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 164 et 166v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 mars 1607.

72 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, partie 2, p. 29-30.

73 BnF, ms. fr. 6633, fol. 25 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 23 novembre 1606.

74 *Id.*, fol. 19 ; « Instruction que le Roy a commandé estre baillee a Mons<sup>r</sup> le Cardinal de Joyeuse legat en France s'en retournant resider a Rome en la charge de protecteur des aff[air]es de france » (annexe 71).

75 « Cest pour quoy si cecy va plus advant Il sera besoing d'avoir un Chiffre ensemble Et que plusieurs choses se passent entre vous et moy seullem[ent] » ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 429 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Charles de Neufville, 8 décembre 1606 (annexe 72). Une demande qui émane aussi de d'Halincourt : BnF, ms. fr. 6633, fol. 39v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 30 décembre 1606 (annexe 73). La nécessité d'entretenir une correspondance avec Charles de Neufville est rappelée au cardinal : *Id.*, fol. 25 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 23 novembre 1606. Pour l'exemple d'une lettre presque entièrement chiffrée entre Charles de Neufville et le cardinal de Joyeuse : *Id.*, fol. 89-92 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 13 janvier 1607.

76 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 33 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 23 novembre 1606.

77 « J'ay receu de par lord[inai]re de Rome quelques lettres pour vous que je vous envoie et feront deux fois le chemin de Lyon » ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 21 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 20 octobre 1606. TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle : États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010, p. 161.

informations sensibles, « que les curieux ou malveillans y perdent leur peyne et leur Industrie »<sup>78</sup> si le courrier venait à être intercepté. En dehors de l'Interdit, le chiffre diplomatique va être utilisé par Charles de Neufville pour coder ses dépêches contenant les informations les plus sensibles<sup>79</sup>. En plus, pendant son trajet, le cardinal de Joyeuse décide de rendre sa correspondance plus sûre en envoyant à chaque ambassadeur un « gentilhomme en poste » : un courrier extraordinaire, dont le coût était plus élevé que la poste ordinaire ; en échange, la rapidité était beaucoup plus importante<sup>80</sup>, ce qui l'est pas négligeable dans cette affaire<sup>81</sup>.

Ce secret d'État n'est partagé qu'avec ceux qui doivent connaître la véritable raison de la venue du cardinal en Italie : les ambassadeurs français à Rome et Venise sont de ceux-là<sup>82</sup>. Pour le garder, il va falloir couvrir cette venue d'un prétexte recevable et pour éviter de le trahir, maîtriser son comportement pour ne rien laisser paraître<sup>83</sup>.

Une première solution paraît évidente au premier abord : Charles de Neufville peut simplement mentir et certifier à Paul V qu'il ne sait rien de cette venue. Le mensonge est admis quand il s'agit de protéger des intérêts ou la personne du prince, pour raison d'État<sup>84</sup>. Or il n'est pas recommandé pour les ambassadeurs<sup>85</sup> et serait même plus dangereux que la vérité vu la situation délicate dans laquelle

78 BnF, ms. fr. 3542, fol. 85-85v ; « Instruction generale des Ambassadeurs traictant de tout ce qui s'y doit observer et negocier, Et des circonstances les plus nottables qui dependent de cette charge », s.d.

Sur le chiffre diplomatique : AUTRAND Françoise, BÉLY Lucien, CONTAMINE Philippe et LENTZ Thierry, *Histoire de la diplomatie française ... op. cit.*, p. 278-279 ; BARBICHE Bernard, « Henri IV et l'Europe », *La présence des Bourbons en Europe, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, BÉLY Lucien (dir.), Paris, PUF, 2003, p. 61-62 ; BÉLY Lucien, BÉRENGER Jean, CORVISIER André, *Guerre et paix dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1991, p. 65 ; NYS Ernest, *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, Bruxelles, 1884, p. 11 ; NYS Ernest, *Les origines du droit international*, Bruxelles et Paris, A. Castaigne et Thorin & fils, 1894, p. 300-301 ; PIALOUX Albane, *Négocier à Rome ... op. cit.*, p. 183 ; ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur, op. cit.*, p. 39-40 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 249-250 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, partie 2, p. 131.

79 BnF, ms. fr. 6633, fol. 178-181v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 17 mars 1607 (annexe 74). Malheureusement, nous n'avons pas retrouvé le chiffre utilisé par d'Halincourt pendant son ambassade.

80 TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 164.

81 BnF, ms. fr. 18001, fol. 424 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 8 décembre 1606.

82 « Il sera donne advis au[dit] s[ieu]r d'halincourt et de fresnes de l'acheminement du[dit] s[ieu]r legat a Rome et venize et de la vraye cause d'Iceluy [...] » : BnF, ms. fr. 6633, fol. 18v ; « Instruction que le Roy a commandé estre baillee a Mons<sup>r</sup> le Cardinal de Joyeuse legat en France s'en retournant resider a Rome en la charge de protecteur des aff[air]es de france » (annexe 71). Voir aussi la mention qu'en fait d'Halincourt : BnF, ms. fr. 18001, fol. 449 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606.

83 CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis-simulations : Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto : religion, morale et politique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 2002, p. 12 ; LE PERSON Xavier, « Les " pratiques " du secret ... », art. cit., p. 5-6 ; SNYDER Jon R., *Dissimulation and the culture of secrecy in early modern Europe*, Berkeley / Los Angeles / London, University of California Press, 2009, p. 6.

84 BÉLY Lucien, « La diplomatie comme facteur de reconstruction politique après la guerre civile en France », *L'Histoire en questions : mélanges en l'honneur de Mario Turchetti*, ARLETTAZ Silvia (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 24 ; CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis-simulations ... op. cit.*, p. 14-16 ; *id.*, « Mensonge et politique au début de l'âge moderne », *Les Dossiers du Grihl*, en ligne, 25 avril 2013 < <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/5936> > ; CROUZET Denis, *La nuit de la Saint-Barthélemy : un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, chap. xxx ; THUAU Etienne, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000.

85 « Un homme de bien tel que doibt estre celui qui faict cette charge ne doibt estre trouvé menteur mesmes en

est l'opposition entre Rome et Venise. Jean Hotman reconnaissait que la charge d'ambassadeur peut amener au mensonge (toujours pour raison d'État) mais la dérive est que le mensonge ne soit plus exceptionnel<sup>86</sup>. Mieux vaut l'esquive d'autant plus que le pape continue de manifester, au fur et à mesure des audiences, son désaccord :

« et aurez veu monseig[neur], sj vous avez receu les l[ett]res que je vous ay escriptes a gennes et a venise come sad[ite] s[sainte]te ayant eu quelque advis de v[ot]re passage aud[it] venise ce quelle m'en avoit dit, quj est quelle ne le pouvoit croire ayant a venir a Rome et que ce nestoit point v[otr]e chemin, me tesmoignant assez ne pas desirer que vous le fassiez donc.<sup>87</sup> »

Ne pas mentir, mais ne pas dire toute la vérité non plus : c'est en reprenant cette maxime de Gracián<sup>88</sup> que nous pouvons analyser la réaction de Charles de Neufville. Il va devoir faire accepter cette venue à Paul V en la couvrant, plutôt en la dissimulant, sous un prétexte tout à fait recevable. C'est lié à la pratique du pouvoir car « è impossibile trattare bene affari di governo senza sapere ben fingere e ben dissimulare »<sup>89</sup>. D'ailleurs, avec les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, nous sommes en plein « âge de la dissimulation » en Europe<sup>90</sup>. La dissimulation concerne les dépêches que les Français envoient au roi de France : le cardinal de Joyeuse conseille à Charles de Neufville de ne pas tout écrire au roi tant qu'aucune avancée sûre et certaine n'ait été réalisée. Une attitude qui peut être soumise à critique mais que ce cardinal justifie comme nécessaire, vu la situation encore brouillée<sup>91</sup>. En ne transmettant que des informations exactes au roi de France, celui-ci peut prendre des décisions ; au

---

choses importantes d'autant que rien ne fait davantage perdre la créance » : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 7v, « Instruction pour l'ellection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », s.d. (annexe 1). WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 239-240.

86 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 45-49.

87 BnF, ms. fr. 6633, fol. 31 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 15 décembre 1606 (annexe 75).

88 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, *op. cit.*, p. 146 (« 181. ne point mentir, mais ne pas dire toutes les vérités »).

89 « il est impossible de bien traiter les affaires du gouvernement sans savoir faire semblant et dissimuler correctement », trad. personnelle : J. A. de Vera, *Le parfait ambassadeur*, cit. n. 94, p. 196-235 : cité par FRIGO Daniela, « Prudenza politica e conoscenza del mondo ... », art. cit., p. 256. CAVAILLÉ Jean-Pierre, « De la construction des apparences au culte de la transparence. Simulation et dissimulation entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle », *Littératures classiques*, n°34, automne 1998, p. 77-79. Sur le prince dissimulateur, notamment la vision de Machiavel et de Botero : CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis-simulations ... op. cit.*, p. 23 *sqq.* ; SENELLART Michel, « Simuler et dissimuler : l'art machiavélien d'être secret à la Renaissance », *Histoire et secret à la Renaissance : études sur la représentation de la vie publique, la mémoire et l'intimité dans l'Angleterre et l'Europe des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, LAROQUE François (dir.), Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 1997, p. 99-106 ; SNYDER Jon R., « Appunti sulla politica e l'estetica della dissimulazione tra cinque e seicento », *Saperi politici e forma del vivere nell'Europa d'Antico Regime*, CONTINISIO Chiara Roma, Bulzoni, coll. Cheiron, 1995, p. 23-43 ; SNYDER Jon R., *Dissimulation and the culture of secrecy ... op. cit.*, chap. 4 ; VILLARI Rosario, *Elogio della dissimulazione : la lotta politica nel Seicento*, Roma, Laterza, 1987, p. 17 *sqq.*

90 SNYDER Jon R., *Dissimulation and the culture of secrecy ... op. cit.*

91 La transparence étant une obligation de l'ambassadeur, comme le rappelle Montaigne : DESAN Philippe, « Montaigne et la théâtralité du politique », *Le texte en scène ... op. cit.*, p. 146.

contraire, si d'Halincourt lui transmet toutes ses hésitations, il devient difficile pour Henri IV de transmettre des commandements clairs<sup>92</sup>. Charles de Neufville répond aussi aux recommandations des traités sur l'ambassadeur où il est conseillé parfois de ne pas tout écrire pour « au moins donner de l'esperance de quelque bon succes de ce qu'il traite et negocyé »<sup>93</sup> même si c'est parfois difficile. Rester dans des généralités, en continuant à entretenir une issue favorable sans trop verser dans l'irénisme non plus : la prudence dans l'écrit est recommandée et pratiquée par Charles de Neufville, pour garantir un maximum de chances de succès<sup>94</sup>.

En outre, la dissimulation va souvent de pair avec la simulation : « simuler c'est faire apparaître comme étant ce qui n'est pas, et dissimuler faire apparaître comme n'étant pas ce qui est » pour reprendre la définition de Jean-Pierre Cavaillé<sup>95</sup>. Une simulation et dissimulation que pratique le courtisan et qui sont liées à la prudence ainsi qu'à la discrétion (*discrezione*) dans le *Courtisan* de Castiglione<sup>96</sup>. Il s'agit aussi d'une façon d'agir que nous retrouvons dans les traités du « parfait ambassadeur »<sup>97</sup>. Charles de Neufville doit jouer de tout son talent d'acteur pour prétendre ne rien savoir de cette venue et faire illusion qui est une « fausse apparence, artifice pour faire paraître ce qui n'est pas, ou autrement qu'il n'est en effet [...] »<sup>98</sup>.

En premier lieu, Charles de Neufville « simule ce qui n'est pas »<sup>99</sup>, ce qui consiste « à feindre qu'est vrai ce qui ne l'est pas »<sup>100</sup>, c'est-à-dire pour nous tout ce qui concerne les préparatifs et le trajet effectuée pour la venue d'une personne de telle qualité à Rome. Cela permet de conserver les apparences. Le cardinal de Joyeuse se rend à Marseille pour faire le voyage par la mer grâce à une

92 BnF, ms. fr. 18001, fol. 431v ; lettre du cardinal de Joyeuse à Charles de Neufville, décembre 1606.

93 BnF, ms. fr. 3542, fol. 84 ; « Instruction generale des Ambassadeurs traictant de tout ce qui s'y doit observer et negocier, Et des circonstances les plus nottables qui dependent de cette charge », s.d.

94 *Ibid.*, fol. 87.

95 CAVAILLÉ Jean-Pierre, « De la construction des apparences ... », art. cit., p. 76. Une distinction parue dans le traité, postérieur à notre étude, de Torquato Accetto, *L'Honnête dissimulation* : CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis-simulations ... op. cit.*, p. 11 et 30-31 ; VILLARI Rosario, *Elogio della dissimulazione ... op. cit.*, p. 30 sqq. ; ZAGORIN Perez, *Ways of lying : dissimulation, persecution, and conformity in early modern Europe*, Cambridge et Londres, Harvard Univ. Press, 1990, p. 3.

96 COSTA Daniela, « La prudence dans le *Courtisan* de Castiglione », *La vertu de prudence : entre Moyen Age et âge classique*, BERRIOT-SALVADORE Évelyne, PASCAL Catherine et ROUDAUT François (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 414-417 ; VILLARI Rosario, *Elogio della dissimulazione ... op. cit.*, p. 28-29. Nous retrouvons également la dissimulation chez Gracián : GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, *op. cit.*, p. 86, 91 et 185.

97 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs, de la moralité et des caractères. Jalons pour une étude de la science morale des diplomates à l'époque moderne », *Histoire, économie & société*, 2014/2 (33<sup>e</sup> année), p. 20. Sur les diverses justifications de la dissimulation : ZAGORIN Perez, *Ways of lying ... op. cit.*

98 FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, la Haye et Rotterdam, chez Arnout & Reinier Leers, 1690 (« illusion »).

99 ACCETTO T, *de l'honnête dissimulation*, chap. 6 ; cité par CAVAILLÉ Jean-Pierre, « De la construction des apparences ... », art. cit., p. 76.

100 « Simulazione è fingere vero quello che non è vero », Francesco da Buti (1324-1406), *Commento alla Divina Commedia*, Pise, 1858, t. I, p. 747 ; cité par CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis-simulations ... op. cit.*, p. 14.

galère mise à disposition par Henri IV<sup>101</sup>. Une lettre de créance lui est fournie ; il doit la présenter au grand-duc de Toscane : il est bien annoncé que le cardinal « s'en retourne à Rome »<sup>102</sup>. Il faut présenter cette étape du cardinal à Venise comme un détour inopiné :

« mais [*Henri IV*] m'a particulierem[ent] comande de n'en rien dire au pape ce mesmes sj sa s[ainte]te venoit a scavoir que vous y eussez passé que ie luy disse que ce avoit este chemin faisant et p[ou]r essayer dj estre utile p[ou]r son service pouse de laffection generale de tous les serviteurs du roy et de la particuliere que vous aviez a la personne de sa s[ainte]te et a son contantem[ent] »<sup>103</sup>.

Cette venue doit être présentée comme un heureux hasard, comme mentionné dans les instructions reçues par Joyeuse : « Surtout il est necessaire qu'a Rome et a venize Ilz croyent estre une rencontre inopine et non ordonnee que le passage du[dit] s[ieu]r legat par la[dite] ville de venize »<sup>104</sup>. Le cardinal, s'étant arrêté à Narbonne pour ses affaires personnelles, remercie Henri IV de lui avoir mis à disposition une galère<sup>105</sup>. Malgré cela, sans donner aucune raison valable, il lui annonce renoncer à la prendre pour poursuivre son chemin par la voie terrestre à travers le Piémont. C'est pourquoi nous ne pouvons savoir avec précision si la raison avancée par le cardinal de Joyeuse à d'Halincourt, c'est-à-dire que les vents ne permettent pas d'envisager un trajet rapide – alors qu'il doit rapidement arriver à Rome d'après le commandement du roi – est la vérité pleine et entière, ou si c'est une pure invention (cela n'allait retarder que de quelques jours son trajet ce qui n'aurait pas eu de grande conséquence) pour justifier son passage par la voie de terre. Sa première étape est Turin<sup>106</sup> où le cardinal de Joyeuse a tenté d'esquiver l'ambassadeur vénitien qui souhaitait le voir. Il l'a finalement reçu « avec tout l'honneur qu'il me feust possible » et se dérobe quand ce diplomate lui demande si le cardinal compte se rendre à Venise en continuant à justifier son trajet vers Rome<sup>107</sup>, ce qu'il fait par la suite<sup>108</sup>. Si le trajet qu'il suit est la route terrestre traditionnelle pour aller

---

101 BnF, ms. fr. 6633, fol. 23v ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 29 octobre 1606 (annexe 76). BnF, ms. fr. 18001, fol. 397v ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 9 novembre 1606.

102 GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1872, vol. 8, p. 938 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 14 août 1606.

103 BnF, ms. fr. 6633, fol. 31 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 15 décembre 1606 (annexe 75).

104 *Id.*, fol. 17v-18 ; « Instruction que le Roy a commandé estre baillee a Mons<sup>r</sup> le Cardinal de Joyeuse legat en France s'en retournant resider a Rome en la charge de protecteur des aff[air]es de france » (annexe 71).

105 Lors de cette présence du cardinal à Narbonne, le roi communique avec lui *via* un « chevaucheur descuirie du Roy », Nicolas Henry dit la verdure, qui reçoit 80 livres pour avoir été en diligence de la poste d'Avignon à celle de Narbonne pour aller lui porter les lettres du roi de France et revenir à Avignon avec celles du cardinal de Joyeuse : Arch. Nat. 120 AP/4, fol. 212v-213.

106 BnF, ms. fr. 18001, fol. 428 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Charles de Neufville, 8 décembre 1606 (annexe 72).

107 *Id.*, fol. 425 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 8 décembre 1606.

108 « « il prendra le chemin par le po et que sans passer a Venise il sen rendra droit a boulogne » » : *Id.*, fol. 449 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606.

se rendre à la Ville éternelle, il devient aussi beaucoup plus facile pour tous de justifier un éventuel passage de Joyeuse à Venise<sup>109</sup>. Ce revirement n'est d'ailleurs pas sans surprendre le pape<sup>110</sup>.

L'obscurité est maintenue sur les différentes étapes de voyage, à tel point que d'Halincourt fait des demandes régulières au cardinal de Joyeuse d'être tenu informé de son « chemin » pour lui faire parvenir ses lettres et l'informer de l'évolution de la situation<sup>111</sup>. Ce qui provoque parfois du désarroi chez les deux ambassadeurs français (Venise et Rome) car le flou entretenu autour de cet itinéraire fait qu'ils ne savent pas toujours où lui écrire : « Si ieusse sceu par quel moyen vous pouvoir escrire je ny eust pas failli. Mais dautant que le Roy n'avoit mandé que venies incogneu, ie ne scavoys a qui adresser mes l[ett]res. »<sup>112</sup>. Faire part de son inquiétude et autres sentiments si un courrier n'arrive pas ou tarde n'est pas exceptionnel<sup>113</sup>, mais le sérieux de la situation décuple ces préoccupations. Le même embarras demeure quand Fresne-Canaye avise le cardinal de Joyeuse qu'il se rend au-devant de lui en prévoyant une rencontre à Ferrare où doit se trouver ce cardinal, et lui demande de lui donner l' « adresse p[ou]r me conduire jusques ou vous trouver bon que i'ayë l'honneur de vous voyr »<sup>114</sup>.

En parallèle de la simulation, Charles de Neufville « dissimule ce qui est »<sup>115</sup> au pape, ce qui consiste « à nier ce qui est vrai »<sup>116</sup> c'est-à-dire le passage du cardinal de Joyeuse à Venise. Il doit jouer la comédie, une situation critiquée notamment par Montaigne même si la dissimulation que ce

---

109 *Id.*, fol. 406 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 23 novembre 1606 (annexe 77).

110 « Le pape a eu advis il y a plus[ieu]rs jo[u]rs qu'il devoit venitr icy et q[ui]l devoit passer par venise et a monstre de s'estonner q[ui]l prist ce chemin » ; *Id.*, fol. 423 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 29 novembre 1606.

111 BnF, ms. fr. 6633, fol. 32 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 15 décembre 1606 (annexe 75). Dans cette même lettre, il mentionne un certain « m' lombar », soit un courrier extraordinaire soit un homme du cardinal chargé de porter les lettres. Nous retrouvons cette préoccupation et une autre mention de ce courrier extraordinaire dans une autre lettre : BnF, ms. fr. 18001, fol. 449 et 450v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606. Pendant sa présence à Ferrare, les courriers qui partent en France passent par cette ville pour annoncer au cardinal les dernières nouveautés de la cour romaine : « je faictz passer ce Courier A ferrare vers Monsieur le Car[di]nal de Joyeuse pour luy donner advis de ce qui sest passé icy et le prie de ne point retenir le[dit] Courier et le voulloir depescher en dilligence au Roy, ou en sa place Baptiste que je luy envoyé le premier jour de ce mois pour luy porter la permission du pape de pouvoir aller a venise dont je nay point encores eu de responce quil me pourra renvoyer par le porteur de la p[ré]sente envoyant le[dit] Baptiste a la Court. » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 25-25v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 10 janvier 1607.

112 BnF, ms. fr. 6633, fol. 34 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 16 décembre 1606. Nous soulignons ici qu'il va en être de même à la fin de l'Interdit, le cardinal de Joyeuse ne demeurant pas à Venise une fois l'excommunication levée (« Monseigneur sil vous plaist de me donner advis du lieu ou mescrivez et de celuy ou je vous adresseray mes lettres ») : *Ibid.* BnF, ms. fr. 6633, fol. 244 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 6 mai 1607.

113 MÉNAGER Danièle, « lettres d'ambassadeurs », *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle*, CENTRE V. L. SAULNIER, Paris, Presses de l'École normale supérieure, p. 231.

114 BnF, ms. fr. 6633, fol. 37 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 22 décembre 1606.

115 ACCETTO T, *de l'honnête dissimulation*, chap. 6 ; cité par CAVAILLÉ Jean-Pierre, « De la construction des apparences ... », art. cit., p. 76.

116 « dissimulazione è negare quello che è vero », Francesco da Buti (1324-1406), *Commento alla Divina Commedia*, Pise, 1858, t. I, p. 747 ; cité par : CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis-simulations ... op. cit.*, p. 14.

dernier remet en cause est celle d'un ambassadeur envers le prince qui l'a envoyé<sup>117</sup>. La dissimulation est « honnête » depuis le *Courtisan* de Castiglione, quand l'homme ou la femme en société dissimule ses émotions et ses sentiments quand ceux-ci se heurtent aux règles de la politesse<sup>118</sup>. C'est une « dissimulation avisée » (*avvertita dissimulazione*)<sup>119</sup>. Le tout s'opère sans faire paraître aucun effort (qui doit être dissimulé), comme si c'était quelque chose de tout à fait naturel pour l'homme en société : c'est ce que Castiglione nomme la *sprezzatura*<sup>120</sup>.

Le cardinal de Joyeuse avait reçu des instructions avant son départ<sup>121</sup>. Véritable exposé de la situation (nous y retrouvons les actions françaises menées depuis le commencement tant par Fresne-Canaye à Venise que par d'Halincourt à Rome, l'envoi de l'ambassadeur extraordinaire espagnol Francisco de Castro), ce mémoire mentionne la double raison de sa venue à Rome (« soubz pretexte et mectant peyne de f[air]e croire [...] Mais en verite [...] »<sup>122</sup>). Comme n'importe quelles instructions, Henri IV fournit à ce cardinal la manière d'agir. Nous avons déjà souligné dans le chapitre précédent le fait que les instructions ne peuvent pas tout prévoir et c'est bien évidemment le cas ici, la situation pouvant évoluer pendant le trajet du cardinal jusqu'à Venise. D'où la nécessaire rencontre entre Fresne-Canaye et Joyeuse, pour que le premier informe le second des derniers événements ; le même soin doit être pris par le cardinal avant son arrivée à Rome, c'est pour cela qu'il doit informer les deux ambassadeurs français des étapes de son trajet<sup>123</sup>. Enfin, le roi de France lui laisse une grande latitude, se reposant entièrement sur les qualités reconnues de ce cardinal pour mener à bien sa négociation (« et par la singuliere confiance que sa Ma[jes]té a en sa sage conduite et prudence »)<sup>124</sup>.

117 DESAN Philippe, « Montaigne et la théâtralité du politique », art. cit., p. 131-149 ; STAROBINSKI Jean, *Montaigne en mouvement*, Paris, Gallimard, 1993, p. 19.

118 BURY Emmanuel, « La rhétorique du courtisan : Un art d'être soi sans blesser les autres », *Société de cour et courtisanes dans l'Europe de l'époque moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, MALETTKE Klaus, GRELL Chantal et HOLZ Petra (dir.), Münster et Londres, Lit, 2001, p. 332-333 ; CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis-simulations op. cit.*, p. 351-353 ; MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe, op. cit.*, p. 120-121 ; SNYDER Jon R., « Appunti sulla politica e l'estetica della dissimulazione ... », art. cit., p. 26-28 ; SNYDER Jon R., *Dissimulation and the culture of secrecy ... op. cit.*, p. 20-22 et chap. 2.

119 CAVAILLÉ Jean-Pierre, *Dis-simulations op. cit.*, p. 29.

120 BURY Emmanuel, « La rhétorique du courtisan ... », art. cit., p. 328-329 ; CAVAILLÉ Jean-Pierre, « De la construction des apparences ... », art. cit., p. 89 ; CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques et VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire du corps, op. cit.*, p. 447 et 453 ; MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe, op. cit.*, p. 120 ; PATERNOSTER Annick, « Théories du savoir-vivre et énonciations polies dans *Il Cortegiano* (B. Castiglione), *Le Galateo* (G. Della Casa) et la *Civil Conversatione* (S. Guazzo) », MONTANDON Alain, *Étiquette et politesse*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1992, p. 65 ; SNYDER Jon R., *Dissimulation and the culture of secrecy ... op. cit.*, 2009, p. 71-80 ; VAQUERO Stéphane, *Baltasar Gracian, la civilité ou l'art de vivre en société*, Paris, PUF, 2009, p. 125-136.

121 BnF, ms. fr. 6633, fol. 16-19v ; « Instruction que le Roy a commandé estre baillee a Mons<sup>r</sup> le Cardinal de Joyeuse legat en France s'en retournant resider a Rome en la charge de protecteur des aff[air]es de france » (annexe 71).

122 *Ibid.*, fol. 16.

123 BnF, ms. fr. 6633, fol. 23-23v ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 29 octobre 1606 (annexe 76).

124 *Id.*, fol. 17v ; « Instruction que le Roy a commandé estre baillee a Mons<sup>r</sup> le Cardinal de Joyeuse legat en France s'en retournant resider a Rome en la charge de protecteur des aff[air]es de france » (annexe 71) . D'autres mentions de la prudence du cardinal et de son expertise dans les négociations sont relevées dans cette instruction. C'est

Ces instructions relativement vagues participent à dissimuler le véritable prétexte de ce trajet ; elles ont aussi comme objectif d'éviter d'engager Henri IV si, une fois en Italie, le cardinal de Joyeuse se rend compte qu'il est trop dangereux d'engager sa parole. C'est également avec des propos très généraux et sans mentionner l'Interdit que Puisieux remercie par avance Joyeuse pour son action<sup>125</sup> : tout concourt à conserver les apparences.

Avec la lettre du 30 octobre 1606, le roi de France prévient son ambassadeur à Venise de l'arrivée du cardinal de Joyeuse en Italie ; nonobstant nous ne relevons aucune mention d'une éventuelle négociation qu'il a à mener<sup>126</sup>. C'est aussi le cas dans la lettre de créance du cardinal que le roi envoie à Paul V. N'y sont mentionnées que les raisons qui intéressent le Saint-Siège et qui motivent le renvoi de Joyeuse à Rome : la charge de protecteur des affaires de France doit retrouver son titulaire et le cardinal doit rendre compte directement au pape de sa légation pour le baptême du Dauphin<sup>127</sup>. Le flou est entretenu par le cardinal de Joyeuse lorsqu'il accepte la mission que Henri IV lui a confié : « je me resous d'aporter tout ce qui sera en moy pour la pouvoir servir en laffers qui se presente auquel si je [...] croye que ma capacite ny puisse attaindre je promets pour le moins en V M[ajes]te de mestudier a ne gaster rien et a fere qu'il ny aille rien de son autorite et de sa dignite »<sup>128</sup>. Malgré tout il est arrivé au roi d'exprimer clairement la venue du cardinal dans le cadre de l'Interdit<sup>129</sup>.

Au fur et à mesure de l'avancée du cardinal, les ambassadeurs français travaillent à justifier le passage de Joyeuse par Venise. Dès décembre 1606, Fresne-Canaye annonce avoir écrit à d'Halin-court pour qu'il présente au pape l'opportunité du passage du cardinal en Italie, ce qui permettrait à l'ambassadeur français à Venise d'obtenir avec Joyeuse une avancée du côté vénitien<sup>130</sup>. Cependant, le pape ne consent toujours pas à accepter une quelconque visite du cardinal à la Sérénissime, malgré les différents arguments avancés lors des audiences qu'a avec lui Charles de

---

également souligné par Charles de Neufville : « Toutesfois, monseigneur croyant que vous aurez eu advis m[onsieur]r de fresnes de ce quj se passe de dela je me remets entierem[ent] a v[otr]e prudence et jugement den usez come vous estimerez plus a propos » ; *Id.*, fol. 31v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 15 décembre 1606 (annexe 75). Henri IV place ainsi tous ses espoirs dans le cardinal de Joyeuse : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 39 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 5 décembre 1606.

125 BnF, ms. fr. 6633, fol. 23 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 29 octobre 1606 (annexe 76).

126 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 22-23 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 30 octobre 1606.

127 BnF, ms. fr. 6633, fol. 300 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, s.d. (30 octobre 1606) ; autre exemplaire : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 23-24. C'est également le cas pour la lettre du même jour destinée au cardinal-neveu : *Ibid.*, p. 24-25 ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 300v.

128 BnF, ms. fr. 18001, fol. 397 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 9 novembre 1606. Voir aussi : BnF, ms. fr. 6633, fol. 25 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 23 novembre 1606.

129 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 28 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 10 novembre 1606.

130 BnF, ms. fr. 6633, fol. 34 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 16 décembre 1606.

Neufville. C'est pourquoi ce dernier conseille au cardinal de prendre le chemin de Rome, dans l'attente de recevoir de nouveaux commandements du roi de France<sup>131</sup>.

La situation connaissant un *statu quo* à la fin de l'année 1606, le roi de France a annoncé ne plus rien commander d'autre à son ambassadeur à Venise tant que le cardinal de Joyeuse ne s'est pas entretenu avec lui et qu'ils décident (ou non) de son intervention<sup>132</sup> : « Mais si vous reconnoissez par les advis que les s[ieu]rs d'halincourt et de fresnes vous donneront que cest aff[air]e ne soit encores en estat de se terminer si promptem[ent] que je desire et seroit necessaire Jestime que vous devez passer outre de continuer v[ot]re voyage droict a Rome, sans passer par la[dite] ville de Venize »<sup>133</sup>.

Joyeuse décide de demeurer à Ferrare pour Noël<sup>134</sup>, avant de divulguer clairement la suite de son trajet : il prend bien la route de Rome<sup>135</sup>. Ce soudain revirement est dû au constat fait par Charles de Neufville où il lui livre l'état de la situation à Rome ainsi qu'à Venise<sup>136</sup>. Cette transparence de l'ambassadeur français à Rome a été bien reçue par Joyeuse, en comparaison de la lettre de Fresne-Canaye qui lui semblait trop irénique :

« La depesche de Monsieur d'Alincourt a esté au Contraire et ma semblé tres bien considerée qui est que n'ayant point eu Commandement de V.M. de faire entendre au pape la chance qu'elle m'avoit donne d'aller a Venise et le Pape luy ayant parlé le premier sur ce sujet pour les bruits qui en couroyent et monstrant ouvertement ne l'approuver point, il me laissoit a penser et juger ce que Je devois faire. [...] Sire, les raisons de Monsieur d'Alincourt m'ont semblé beaucoup plus Importantes a v[ot]re service<sup>137</sup> »

---

131 BnF, ms. fr. 18001, fol. 449v-450v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606. *Id.*, fol. 444 ; lettre du cardinal de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606. *Id.*, fol. 460-460v ; lettre de Charles de Neufville à Henri IV, 27 décembre 1606.

132 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 33 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 23 novembre 1606. Henri IV a délivré un exposé clair de la situation de cette fin d'année 1606 : *Ibid.*, p. 45-47 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 20 décembre 1606.

133 BnF, ms. fr. 6633, fol. 76v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607 (annexe 78).

134 Les lettres envoyées par le cardinal de Joyeuse permettent de reconstituer son trajet : « Nous avons reçu durant vostre voyage voz lettres escriptes de Narbonne, d'Avignon, de trois postes pres Turin, d'ast [*Asti*], et Ces derniers par ce porteur de ferrare » : BnF, ms. fr. 6633, fol. 62 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607. Il est arrivé dans la ville le 23 décembre : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 377.

135 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 543 ; lettre du cardinal de Joyeuse au cardinal du Perron, 23 décembre 1606.

136 BnF, ms. fr. 6633, fol. 41-43v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 23 décembre 1606 (annexe 79).

137 BnF, ms. fr. 18001, fol. 452-452v ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 23 décembre 1606 (annexe 80). Fresne-Canaye trouve finalement que c'est un bon conseil : « Et c'est ce qui me fait croire que le Conseil que Mons<sup>r</sup> d'Halincourt m'escrit avoit donné a Mons<sup>r</sup> le Car[din]al de Joyeuse de ne point passer icy, est tres bon » : BnF, Dupuy 271, fol. 58 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 23 décembre 1606. Une décision dont nous avons trouvé l'origine chez le cardinal Du Perron : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 547 ; lettre du cardinal du Perron à Fresne-Canaye, 31 décembre 1606.

Malgré tout, le cardinal de Joyeuse ne se renonce pas et décide d'aménager une rencontre avec Fresne-Canaye pour connaître précisément l'attitude des Vénitiens<sup>138</sup>. Le 30 décembre 1606, Fresne-Canaye annonce par une lettre à Joyeuse son départ de Venise et leur rencontre imminente<sup>139</sup>. L'arrêt de Joyeuse à Ferrare – un mois et demi<sup>140</sup> – permet à d'Halin-court de marquer une timide avancée dans l'esprit du pape qui semble cette fois-ci considérer que la venue de ce cardinal peut être utile pour l'Interdit<sup>141</sup>. C'est le cardinal de Joyeuse qui demande à Henri IV, fin décembre 1606, de permettre à Charles de Neufville de parler ouvertement de sa véritable venue en Italie<sup>142</sup>, dans l'optique de mettre fin à des rumeurs et de faciliter son action<sup>143</sup> mais aussi les négociations menées par Charles de Neufville à Rome<sup>144</sup>.

C'est effectivement le cas puisqu'au début du mois de janvier 1607, le ton de la lettre de d'Halin-court change du tout au tout : le pape ne semble plus montrer une opposition à une éventuelle tentative de négociation par l'intermédiaire du cardinal de Joyeuse ; il commande même à Charles de Neufville de lui écrire de sa part<sup>145</sup>. Le contexte est extrêmement favorable à cette venue puisque dans le même temps, des nouvelles en provenance de Venise circulent à Rome : puisque Francisco de Castro ne parvient pas à obtenir une ouverture, pourquoi ne pas tenter de l'obtenir par la diplomatie<sup>146</sup>. Paul V approuve complètement le passage du cardinal de Joyeuse à Venise, à la seule condition qu'il ait bien reçu un ordre du roi de France pour le faire. Ce qui nous permet de penser qu'il connaissait le but du voyage du cardinal en Italie mais que les instructions secrètes données par Henri IV n'aient pas été connues puisque sinon le pape n'aurait jamais émis cette réserve :

---

138 BnF, ms. fr. 18001, fol. 453 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 23 décembre 1606 (annexe 80). Fresne-Canaye se dit prêt à le rejoindre à Ferrare « ou plus loing » : BnF, ms. fr. 6633, fol. 47v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 27 décembre 1606. Le nonce en France rapporte que le courrier de Rome envoyé par l'ambassadeur est passé par Ferrare où il a été chargé d'un paquet par le cardinal de Joyeuse : F.B. Ser. II, 249, fol. 43 et 46 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 26 janvier 1607. Charles de Neufville pense que malgré cette rencontre, le cardinal va prendre le chemin de Rome : BnF, ms. fr. 6633, fol. 38-39v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 30 décembre 1606 (annexe 73) ; BnF, ms. fr. 18001, fol. 465-465v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1606.

139 BnF, ms. fr. 6633, fol. 50-51v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 30 décembre 1606.

140 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 377.

141 BnF, ms. fr. 6633, fol. 38v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 30 décembre 1606 (annexe 73).

142 BnF, ms. fr. 18001, fol. 453-453v ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 23 décembre 1606 (annexe 80). Même s'il doute toujours de sa capacité à obtenir une avancée et laisse Henri IV juger ce qui est le plus opportun de faire : BnF, ms. fr. 18002, fol. 37-38v ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 13 janvier 1607 (annexe 81).

143 BnF, ms. fr. 18001, fol. 460v-461 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606.

144 BnF, ms. fr. 6633, fol. 38-38v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 30 décembre 1606 (annexe 73). Comme les courriers se croisent, Puisieux au début de l'année 1607 demeure rassuré que la raison réelle de la venue du cardinal soit secrète vu les difficultés à négocier avec les deux partis antagonistes et qu'il prenne le chemin de Rome ; il lui demande malgré tout de continuer à communiquer avec d'Halin-court pour que s'il change d'avis, Charles de Neufville puisse l'évoquer lors d'une audience : *Id.*, fol. 62v-63 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607.

145 *Id.*, fol. 68-68v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607. Le cardinal-neveu soutient quant à lui l'entremise du cardinal de Joyeuse : *Ibid.*, fol. 68v ; BnF, ms. fr. 18002, fol. 5v-6 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 8 janvier 1607.

146 AAV, F.B., Ser I, 834, fol. 155-155v ; lettre d'Antonio Corsini au cardinal Borghese, 14 janvier 1607.

« Et que ce matin le pape qui m'avoit dict comme je vous ay escript par ma precedente me doibve faire entendre sa volonté sur v[ot]re passage a venize apres m'avoir encores demandé si vous aviez commandem[ent] du Roy dy aller. Et que Jeus continué a rassurer que non. Mais que je pensois bien que ce que Monsieur de fresnes avoit escript a sa Ma[jes]té Elle vous en pourroit donner charge mesmement si elle scavoit que sa S[ainte]te leust agreable. Elle me dict que si le Roy vous ordonnoir d'aller aud[it] venize sa S[ainte]te vous donnoit la permission de le pouvoir faire, et sen remectoit a v[ot]re prudence s'assurant bien que sa Ma[jes]té ne le vous ordonneroit point, ny aussi que vous ne l'entreprindiez pas, si ce nestoit avec une grande esperance de mectre une entiere fin a ses differents Et quelle estoit tant assuree de v[ot]re prudence [et] affection a la conserva[ti]on de lauc[tor]ité [et] dignité du s[ain]t siege que y allant vous vous y conduiriez de facon que ny lune ny lau[tr]e ny seroient interessees.<sup>147</sup> »

Là aussi, il revient comme rôle à Charles de Neufville de servir d'intermédiaire, pour les directives que Paul V donne au cardinal sur son action à Venise, comme par exemple lorsqu'il exige que Joyeuse n'effectue pas de service religieux « en leurs Esglises » mais qu'il fasse « dire la Messe en v[ot]re logis » pour respecter l'Interdit<sup>148</sup>.

Enfin, le 31 janvier 1607, Henri IV écrit une lettre de créance pour le cardinal de Joyeuse, qu'il doit présenter aux autorités de la Sérénissime<sup>149</sup>, et transmet au cardinal sa volonté (officielle et publique) qu'il se rende à Venise tout en lui indiquant de quelle manière il doit négocier<sup>150</sup>. Pour notre étude, cette lettre marque la fin de la simulation/dissimulation puisque la raison de la venue du cardinal de Joyeuse en Italie est publique : comme le pape avait approuvé une éventuelle venue de Joyeuse à Venise, c'est avec cette permission papale que Henri IV lève le voile sur le véritable prétexte de sa présence en Italie<sup>151</sup>. Avec la distance que doit parcourir ces courriers, la nouvelle

147 BnF, ms. fr. 6633, fol. 53-53v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 9 janvier 1607 (annexe 82). Nous remarquons aussi qu'il émet la même réserve que le roi de France et Puisieux avaient pu exprimer au début de son voyage : si le cardinal pensait ne rien obtenir, qu'il n'engage aucune des parties pour éviter d'aggraver la situation.

148 *Ibid.*, fol. 54.

149 BnF, ms. fr. 6633, fol. 52 ; lettre du roi Henri IV à la Seigneurie de Venise, 31 janvier 1607 (annexe 83). pour une version imprimée (mais datée du 1<sup>er</sup> février 1607) : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 91-92.

150 BnF, ms. fr. 6633, fol. 70-72v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607 (annexe 84).

151 *Id.*, fol. 115-115v ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 1<sup>er</sup> février 1607 (annexe 85). Pour la lettre de créance du cardinal de Joyeuse écrite au pape Paul V : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 92. Cette lettre est mentionnée par Puisieux : BnF, ms. fr. 6633, fol. 122 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 1<sup>er</sup> février 1607. Il ne s'agit pas de la date du 2 février comme l'a établi Silvano Giordano : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 46-47.

n'est bien entendue pas encore connue en Italie à la date du 31 janvier<sup>152</sup>, mais le nonce en France félicite Henri IV de cette décision<sup>153</sup>. C'est pour cela que le 7 février, d'Halincourt est encore soucieux de connaître la destination de Joyeuse<sup>154</sup>.

La nouvelle est connue à Venise le 12 février 1607<sup>155</sup> et à Rome cinq jours plus tard (même si n'ayant pas de détail, Charles de Neufville préfère différer l'annonce au pape tant qu'il n'en a pas eu la confirmation officielle par une lettre du roi de France ou du cardinal)<sup>156</sup>. C'est par une audience extraordinaire le 20 février – le cardinal de Joyeuse arrive à Venise le 15 février<sup>157</sup> – que d'Halincourt annonce au pape sa venue sur ordre du roi de France. Paul V « me monstra une extreme ioye de la resolu[ti]on que VM avoit prise d'envoyer mons[eigneur] le Card[in]al de Joyeuse a venise »<sup>158</sup>. Le même jour, le cardinal Borghese correspond directement avec le cardinal de Joyeuse, où il est heureux de le voir commissionné par le roi pour se rendre à Venise, tout en le mettant en garde face aux discours que les Vénitiens pourraient lui tenir, en présentant l'alliance des ambassadeurs français et espagnols comme essentiels, et lui rappelle la position du pape sur les points à traiter<sup>159</sup>.

Dans le même temps, la position du cardinal de Joyeuse va être renforcée puisqu'il devient, en février 1607, le doyen des cardinaux du Sacré Collège suite au décès du cardinal de Come. Étant « jeune » pour un cardinal (45 ans), le cardinal du Perron relève cette opportunité qu'il doit exploiter puisqu'il jouit d'une réputation supplémentaire avec ce nouveau statut<sup>160</sup>.

Le cardinal de Joyeuse a été très bien reçu par la Sérénissime, comme lui ainsi que Fresne-Canaye ont pu témoigner au roi de France par un paquet envoyé de Venise le 21 février 1607<sup>161</sup>. Un

---

152 Si nous pouvons voir ça comme un handicap, rappelons-nous que la perception du temps n'était pas la même au XVII<sup>e</sup> siècle et que la seule inquiétude qui revient régulièrement dans la correspondance diplomatique est la durée du voyage et des circonstances qui peuvent retarder un courrier : TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 164.

153 AAV, F.B. Ser. II, 249, fol. 72-73 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 6 février 1607.

154 BnF, ms. fr. 18002, fol. 42v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 7 février 1607. Le cardinal de Joyeuse, pour les Français à Rome, étant toujours en attente entre Venise et Ferrare (Papozze) : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 568 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 9 février 1607.

155 BnF, ms. fr. 6633, fol. 137-137v et 139-139v ; lettres de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 12 février 1607 (annexe 86).

156 *Id.*, fol. 145v-146v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 17 février 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 29v-30 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1607 (annexe 70).

157 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 47.

158 BnF, ms. fr. 18002, fol. 31v-33v (ici fol. 33) ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1607 (annexe 70).

159 BnF, ms. fr. 6633, fol. 148-150 ; lettre du cardinal Borghese au cardinal de Joyeuse, 20 février 1607.

160 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 568-569 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 9 février 1607.

161 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 126 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 13 mars 1607. Les Vénitiens avaient placé beaucoup d'espérance dans ce cardinal : « Ils m'ont confirmé que v[ot]re venuë en cette ville estoit souhaittee de petits et de grands. Mais puis qu'aves jugé plus expedient de vous en aller droit a Rome, ilz prient bien vous y conduire heureusement et disposer le cœur de S[a] S[ainteté] a recevoir vos

mois plus tard, Henri IV remercie le cardinal Borghese pour la permission papale accordée à Joyeuse avec espérance que celui-ci va obtenir quelques progrès<sup>162</sup>.

22) « Il est temps que vous Monseigneur y mettiez la main a bon esciant soit d'une facon ou au[tr]e. »<sup>163</sup> : La négociation menée par le cardinal de Joyeuse.

### 22.1) Les conditions de l'absolution.

En parallèle de la venue du cardinal de Joyeuse en Italie, nous avons vu dans le chapitre précédent qu'au même moment, le pape annonce au consistoire accepter les offres militaires reçues notamment d'Espagne et décide de s'armer : la guerre semble inévitable<sup>164</sup>. Peut-être cela s'explique-t-il par l'issue incertaine de l'intervention du cardinal. D'un autre côté, il s'agit peut-être d'une ruse : Paul V favorise l'entremise espagnole pour masquer sa véritable espérance placée dans la négociation que doit mener Joyeuse puisqu'il confirme toujours sa permission de se rendre à Venise<sup>165</sup>. Par ailleurs, la présence de l'ambassadeur extraordinaire espagnol à Venise est vu comme un obstacle à la venue de Joyeuse<sup>166</sup>. Même si Francisco de Castro n'obtient rien des Vénitiens (qui vont jusqu'à lui donner son congé), il prolonge sa présence à Venise dans l'attente du trajet du cardinal « p[our] la crainte qu'il a qu'Incontinent qu'il sera parti vous ne venies glorieusem[ent] achever ce dont il n'aura pas venu a bout » comme le rapporte Fresne-Canaye<sup>167</sup>. Dès le départ, ce sont les divers compromis apportés par Charles de Neufville qui permettent de justifier l'avance française dans la négociation par rapport à l'Espagne<sup>168</sup>. Les conditions de l'absolution ne vont pas

---

bons et salutaires avis comme la necessite publique la requiert. » : BnF, ms. fr. 6633, fol. 58 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607.

162 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 90 et 97 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 21 mars 1607 (en italien et traduction française) (annexe 87). Pour la version imprimée (en français) : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 138-139.

163 BnF, ms. fr. 6633, fol. 85 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 16 janvier 1607.

164 BnF, ms. fr. 18001, fol. 17-20v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 janvier 1607 (annexe 67). BnF, ms. fr. 6633, fol. 82-82v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 16 janvier 1607. D'où les doutes de voir réussir la négociation de Fresne-Canaye et du cardinal de Joyeuse à Venise, comme l'exprime Du Perron : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 562 ; lettre du cardinal du Perron à Fresne-Canaye, 12 janvier 1607.

165 « et me chargea sad[ite] sain[te]té de faire scavoir a mon[dit] le Card[inal] de Joyeuse qu'elle continuoit a luy accorder la permission qu'elle luy avoit donnée, de pouvoir aller a Venise, si VM luy commandoit, dont je l'advertis par ce Courier que Jay fait passer vers luy a ferrare » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 18v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 janvier 1607 (annexe 67). Autre assurance de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse : BnF, ms. fr. 6633, fol. 84-84v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 16 janvier 1607.

166 BnF, ms. fr. 6633, fol. 68 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 553-555 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 9 janvier 1607.

167 BnF, ms. fr. 6633, fol. 78v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 8 janvier 1607.

168 BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » : l'ambassade d'Espagne à Rome sous

échapper à ce constat. Établies dès l'été 1606, elles ne vont que peu évoluer au fur et à mesure des mois<sup>169</sup> Pour nous, c'est la lettre du roi de France au cardinal de Joyeuse qui les résume au début de l'année 1607<sup>170</sup>.

Le premier élément concerne les ecclésiastiques, la question la plus aisée à régler : les autorités vénitiennes doivent les remettre au représentant que le pape a choisi. Ce sont les autres éléments qui posent le plus de difficulté : « tous les iours iay essayé de gagner quelq[ue] chose sur le Pape et de pouvoir disposer sa Sain[te]té a se relacher de ce qui est des trois points quelle demande qu'il semble estre le plus difficile d'obtenir de ceste Repub[lique] »<sup>171</sup>.

Le deuxième point est la question d'une ambassade vénitienne qui doit être envoyée à Rome pour achever la négociation directement avec Paul V (ce qui aurait rendu obsolète la congrégation de cardinaux) suivie d'une ambassade d'obédience dans le but de restaurer de bonnes relations entre la Sérénissime et Rome<sup>172</sup>. Or les Vénitiens refusent d'envoyer un ambassadeur tant que les censures ne sont pas levées ou alors qu'ils obtiennent des garanties que cet envoyé « sera receu et traiste (arrivant, et estant icy) de toute ceste Court et de sa sain[te]té, avec le mesme honneur qu'ont accoustumé d'estre les Ambassadeurs de ceste Repub[lique], et non comme excommunies »<sup>173</sup>. Au fur et à mesure des négociations, seule demeure l'ambassade extraordinaire, reçue après la levée de l'absolution et introduite auprès de Paul V par Charles de Neufville. Cette intronisation par l'ambassadeur de France est refusée par les Vénitiens, « disant q[ue] cette facon exte[rieu]re voudroit dire q[ue] l'Amb[assadeur] de la Rep[ublique] se pr[es]enteroyt co[m]me penitent, et requerant l'Absolu[ti]on chose du tout contr[ai]re a l'Intention de la Rep[ublique] » comme le rapporte Fresne-Canaye. Malgré les raisons apportées par ce dernier, les autorités vénitiennes doivent délibérer de cette question<sup>174</sup>. À Rome, Charles de Neufville pense ne pas être impossible à obtenir de Paul V un délai pour que l'ambassade vénitienne ne se présente à Rome qu'une fois l'excommunication levée<sup>175</sup>. En février 1607, son action a abouti :

---

*Philippe III (1598-1621)*, thèse Littératures, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016, p. 356.

169 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 360 *sqq.*

170 BnF, ms. fr. 18001, fol. 75v-76 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607 (annexe 78). Cette lettre permet de saisir avec précision où en est l'Interdit au début de l'année 1607. Pour les négociations menées à Venise : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 370 *sqq.*

171 BnF, ms. fr. 18002, fol. 5 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 8 janvier 1607.

172 BnF, ms. fr. 18001, fol. 76 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607 (annexe 78).

173 BnF, ms. fr. 18002, fol. 5 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 8 janvier 1607. Autre témoignage : BnF, ms. fr. 6633, fol. 67 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 janvier 1607.

174 BnF, ms. fr. 6633, fol. 106v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 24 janvier 1607.

175 *Id.*, fol. 90 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 13 janvier 1607. Une revendication toujours en discussion quand Joyeuse a le commandement du roi de se rendre à Venise : *Id.*, fol. 70v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607 (annexe 84).

« iay gaigné quelq[ue] chose de plus que ce que sa sain[te]té m'avoit cy devant accordé, mesmement sur l'envoy icy de lambassadeur de Venise, qui n'y arrivera qu'apres que les censures seront levees, et sera receu a l'accoustumé et avec les mesmes honneurs qui sont touiours faits aux au[tr]es Ambassadeurs dicelle repub[lique].<sup>176</sup> »

Le troisième obstacle à franchir est la suspension mutuelle, c'est-à-dire que les textes – excommunication par le pape et textes promulgués par Venise – soient révoqués en même temps. Des difficultés étaient apparues dès les premières négociations<sup>177</sup>. C'est ici que la parole du roi de France est requise par Paul V : Henri IV s'engage à ce que les Vénitiens ne mettent pas en exécution les textes à l'origine de l'Interdit pendant que l'accommodement est négocié<sup>178</sup>. Le pape réclame cette prescription, ne s'interrogeant pas si le roi en retour ait obtenu un engagement sûr et certain des Vénitiens sur ce fait<sup>179</sup>. Si le roi de France ne refuse pas de donner cette parole, il souhaite tout de même avoir quelques garanties que les Vénitiens ne le trahissent pas :

« Je suis contant de donner ceste parole [a la demande de] sa s[ain]tete pourveu quilz me donnent la leur sinon publicquem[ent] au moins secretem[ent] et couvertem[ent] que pendant le[dit] traicté a lamiable ilz nentrepndront rien qui le puisse alterer et donner occa[si]on a sa s[ain]tete de se plaindre en quelque chose de lexecu[ti]on et si encores ilz font difficulté de consentir a ce dernier party de ceste parolle secrette a moins dassurer le[dit] s[ieu]r de fresnes quilz me portent tant de respect et desirent tant deffirer a mes advis et conseilz quilz me laisseront f[air]e et nentrepndront chose qui me puisse donner subiect de moffencer et les blasmer de peu de gratitude et recognoissance des offices que jay employez po[u]r leur bien et contantem[ent].<sup>180</sup> »

Cette parole peut être transmise par une lettre directe du roi de France ou par l'intermédiaire de Charles de Neufville puisqu'il représente le roi de France en tant qu'ambassadeur<sup>181</sup>.

176 BnF, ms. fr. 18002, fol. 28v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1607 (annexe 70). Ce que confirme Du Perron au roi : *Id.*, fol. 64v-65 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 21 février 1607. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 576 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 27 février 1607.

177 BnF, ms. fr. 18001, fol. 258-258v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 août 1606.

178 BnF, ms. fr. 18002, fol. 2v-3 ; lettre de Marquemont au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607.

179 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 532 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 11 novembre 1606. BnF, ms. fr. 6633, fol. 66-67 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 janvier 1607. Si au départ le pape ne prête pas attention à l'assurance que le roi de France ait pu obtenir des Vénitiens à propos de cette parole, petit à petit Paul V inclut cette caution comme obligatoire : BnF, ms. fr. 18002, fol. 23 et 25 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 10 janvier 1607. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 361-362.

180 BnF, ms. fr. 18001, fol. 76 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607 (annexe 78).

181 BnF, ms. fr. 18002, fol. 5v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 8 janvier 1607.

Enfin, le rétablissement des religieux, en particulier des jésuites, est ce qui va représenter le plus de difficulté. Dans sa lettre, si Henri IV ne les mentionne pas, c'est bien les jésuites qu'il faut comprendre quand il parle de « plainte contre aucuns dIceux »<sup>182</sup>. Les Français à Rome ont tout de suite perçu la négociation épineuse qui s'annonçait<sup>183</sup>, tout comme Fresne-Canaye : « Je ne parle point du [par]ticulier des Jesuites, parce qu'il faut expedier le principal devant que parler de cet Incident »<sup>184</sup>. D'ailleurs, Fresne-Canaye rectifie la vision obtuse du pape : certes les Jésuites, comme les autres religieux, ont été chassés par une ordonnance ducale, mais il ne faut pas oublier qu'une grande partie d'entre eux avaient déjà quitté Venise avant, obéissant aux rigueurs de l'excommunication<sup>185</sup>.

Si les discussions se poursuivent au fil des audiences, Charles de Neufville relève plusieurs fois que « quant au Restablissement des Religieux [et] sur ce que ses Seig[neu]rs ne veullent pas comprendre les jesuites. Je ne croy point que nous puissions jamais f[air]e passer cella au pape », même s'il reconnaît que « quelques uns en lad[ite] Compagnie ont offensé par[ticuliere]ment la Republique.<sup>186</sup> ». Henri IV enjoint ses deux ambassadeurs d'agir chacun de leur côté pour que le pape et les autorités vénitiennes fassent chacun un pas l'un vers l'autre. Fresne-Canaye doit « f[air]e Instance sur ce point » avec le cardinal de Joyeuse, pour que les Jésuites soient rétablis à l'instar des autres religieux, tandis que Charles de Neufville doit « disposer sa s[ain]tete en cas que les venitiens facent difficulte de consentir cest ar[ti]cle quelle trouve bonne ceste exception », puis que le roi veut « et estime estre raisonnable de restablir tous ceulx qui sont sortiz po[u]r la considera[ti]on de l'Interdit »<sup>187</sup>. À l'opposé, la question des jésuites est ce qui sert à Francisco de Castro pour galvaniser les Vénitiens et les amener à la rupture avec le pape<sup>188</sup>.

En février 1607, grâce à l'obstination de Charles de Neufville, le pape abandonne un peu de sa rigueur concernant les jésuites : si la Compagnie doit être réinstallée, Paul V accepte « que sil y avoit quelques par[ticuli]ers parmy lesd[its] Jesuistes dont la[dite] Republicque se plainnist quilz ne

182 BnF, ms. fr. 18001, fol. 75v-76 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 6 janvier 1607 (annexe 78).

183 « Quant a celuy du restablissement des religieux, Jy voy sa Sain[te]té fort butée » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 5-5v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 8 janvier 1607. Autres témoignages : BnF, ms. fr. 18001, fol. 431 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Charles de Neufville, décembre 1606. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 532 ; lettre du cardinal du Perron à Fresne-Canaye, 11 novembre 1606.

184 BnF, Dupuy 271, fol. 49v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 18 novembre 1606.

185 *Id.*, fol. 24-24v, lettre de Fresne-Canaye au roi Henri IV, 18 mai 1606. *Id.*, fol. 49v-50 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 18 novembre 1606. Sur la question des jésuites pendant l'Interdit : FRAJESE Vittorio, *Sarpi scettico : Stato e Chiesa a Venezia tra Cinque e Seicento*, Bologna, Il Mulino, 1994, p. 198 *sqq.*

186 BnF, ms. fr. 6633, fol. 89v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 13 janvier 1607. Ce que confirme Fresne-Canaye : *Id.*, fol. 106v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 24 janvier 1607.

187 BnF, ms. fr. 6633, fol. 72v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607 (annexe 84).

188 *Ibid.* Francisco de Castro ne semble pas faire de la question du rétablissement des Jésuites une priorité : *Ibid.*, fol. 124 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse 3 février 1605. BnF, ms. fr. 6633, fol. 135 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 10 février 1607.

fussent point receus en leur Estat »<sup>189</sup>. C'était ce qu'analysait Henri IV en France au même moment : si les Vénitiens ont quelques griefs vers quelques jésuites en particulier, cela ne doit aucunement nuire à leur rétablissement car la faute de quelques-uns ne doit pas rejaillir sur l'ensemble de la compagnie<sup>190</sup>. C'est une situation qu'Henri IV connaît bien avec le rétablissement des Jésuites en France en 1603 après l'attentat de Jean Chastel en 1594<sup>191</sup>. Une condition qui se confirme un mois plus tard : si les jésuites doivent être rétablis à Venise, le pape accepte que les Vénitiens refusent les étrangers et que seuls ceux qui sont d'origine vénitienne le soient<sup>192</sup>.

Nous avons relevé bon nombre de copies, d'avis anonyme, en français et en italien, plus ou moins argumentés, de ces différentes conditions. Pour la majorité, nous pouvons penser qu'il s'agit de mémoires que Charles de Neufville joint à ces lettres en complément de celles-ci<sup>193</sup>. Si la plupart

189 BnF, ms. fr. 6633, fol. 133v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 10 février 1607. Ce qu'il confirme plus tard : BnF, ms. fr. 18002, fol. 56v-57 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607. Voir aussi : BnF, ms. fr. 6633, fol. 165 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 mars 1607.

190 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 97-98 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 12 février 1607.

191 BARBICHE Bernard, « Clément VIII et la France (1592-1605). Principes et réalités dans les instructions générales et les correspondances diplomatiques du Saint-Siège », *Das Papsttum, die Christenheit und die Staaten Europas, 1592-1605 : Forschungen zu den Hauptinstruktionen Clemens' VIII*, ANDRETTA Stefano et LUTZ Georg (dir.), Tübingen, 1994, p. 99-118 ; *Id.*, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome et Paris, Presses de l'Université Grégorienne et Editions E. de Boccard, 1964, p. 66-73 ; *Id.*, « Le bannissement et le rappel des Jésuites (1594-1603) », *Henri IV et les jésuites [...]*, PRYANÉE NATIONAL MILITAIRE, La Flèche, Prytanée national militaire, 2004, p. 27-37. COUZARD Rémy, « Le rétablissement des jésuites en France par l'édit de Rouen (1<sup>er</sup> septembre 1603) », *Revue Henri IV*, t.2, Paris, H. Champion, 1908, p. 94-110 ; COUZARD Rémy et CHAMBERLAND Albert, « Les remontrances du Parlement de Paris contre les jésuites et l'audience royale du 24 décembre 1603 », *Revue Henri IV*, t. 2, Paris, H. Champion, 1908, p. 243-256 ; DICKERMAN Edmund H, *Bellièvre and Villeroy : Power in France under Henri III and Henri IV*, Providence, Brown University Press, 1971, p. 129-130 ; DROIN A., « L'expulsion des Jésuites sous Henri IV et leur rappel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 3, n<sup>o</sup>. 1 (1901/1902) et vol. 3, n<sup>o</sup>6 (1901), p. 5-28 et 593-609 ; DUMONT Jean, *Corps universel diplomatique du droit des gens; contenant un recueil des traitez d'alliance, de paix... de toutes les conventions... & autres contrats, qui ont été faits en Europe, depuis le regne de l'empereur Charlemagne jusques à présent [...]*, Amsterdam / La Haye, chez P. Brunel et alii., 1728, vol. v, p. 31 (édit de septembre 1603 rétablissant les jésuites) ; DUPRONT Alphonse, *La Papauté et l'Église catholique*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1968, p. 96 ; HAUSER Henri, *La prépondérance espagnole (1559-1660)*, Paris, PUF, 1948, p. 165-166 ; ROCHEMONTEIX Camille de, *Un collège de jésuites aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le collège Henri IV de La Flèche*, t.1, Le Mans, Leguicheux, 1889, chap. 1 et 2 ; WACHENHEIM Pierre, « La Pyramide du Palais ou Henri IV représenté malgré lui. Un épisode de la genèse de l'image du roi à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle », *L'image du roi de François I<sup>er</sup> à Louis XIV*, GAETGHENS Thomas et HOCHNER Nicole (dir.), Paris, éd. de la Maisons des sciences de l'homme, 2006, p. 57-76.

Les sources relevées au cours de nos dépouillements sur ce sujet : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 15, « Pièces diverses relatives aux Jésuites » ; BnF, Dupuy 844, fol. 681-681v (« Stances sur la Ruïne de la Pyramide », 1605) ; BnF, ms. fr. 3456, fol. 68-68 (lettre du pape Clément VIII au roi Henri IV du 20 janvier 1597 où il lui demande le rétablissement des jésuites en lui présentant l'action qu'ils peuvent avoir pour le rétablissement religieux du royaume de France, notamment pour l'éducation de la jeunesse) ; BnF, ms. fr. 3458, fol. 26-26v ; BnF, ms. fr. 3640, fol. 57-59v (requête présentée par les jésuites au roi Henri IV pour leur rétablissement) ; BnF, ms. fr. 5810 et 5811 (diverses lettres de Nicolas de Villeroy et du roi de France à Philippe de Béthune font référence aux négociations pour le rétablissement des jésuites) ; BnF, ms. fr. 16536, fol. 297-300v (« Arrest de la cour de Parlement contre Jehan Chastel [...] », imprimé) ;

192 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 150 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 28 mars 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 70-70v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1607.

193 « Monseigneur je vous envoie le memoire que sa s[ainte]te ma donne en Italien come ie lay eu copie de ny rien changer » : BnF, ms. fr. 6633, fol. 146v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 17 février 1607. Il

ne sont pas datés, nous pouvons néanmoins les situer entre janvier (quand le pape commence à approuver la venue du cardinal en Italie) et au tout début du mois d'avril 1607<sup>194</sup>. Si bon nombre de ces textes suivent le même plan et déroulent les conditions dans le même ordre, certains sont plus précis et développés comme celui où l'auteur (anonyme) relève en neuf points les conditions du rétablissement des jésuites<sup>195</sup>. C'est également le sujet d'une lettre, anonyme et non datée, au pape Paul V, où les conditions sont présentées comme le moyen d'éviter l'humiliation et la soumission du Saint-Siège aux Vénitiens<sup>196</sup>.

Ainsi même si le pape approuve le déplacement du cardinal de Joyeuse à Venise, c'est avec ces conditions que le cardinal va devoir traiter avec les autorités de la Sérénissime<sup>197</sup>. Le roi de France est bien conscient que la négociation ne va pas être aisée à mener à Venise et que c'est seulement en faisant accepter certaines conditions du côté vénitien que la situation va pouvoir se déverrouiller<sup>198</sup>. Tous ces pourparlers prennent du temps. C'est pour cela que toutes les lettres de Charles de Neufville – par exemple celles envoyées au cardinal de Joyeuse<sup>199</sup> – revêtent un caractère très redondant au début de l'année 1607. Puisque le pape ne change aucune de ces exigences, il est normal et difficile pour d'Halincourt d'apporter de la nouveauté et il doit donc composer ses dépêches avec les mêmes éléments. Il ne peut cependant omettre de ne rien écrire sur cette affaire, l'Interdit étant alors au cœur des préoccupations de Paul V. Dans ce cas-là, il est demandé à l'ambassadeur de varier les termes tout en conservant le fond de l'affaire : « Sil fault quil face faire plusieurs lettres sur mesme subiect et pour mesme lieu comme il advient ordinairement Il fera bien d'en diversifier les termes & le stile le plus quil pourra Afin quelles ne ressemblent a un protocole de Nottaires »<sup>200</sup>.

---

s'agit d'une pratique courante de l'activité diplomatique de l'époque : PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 174-181 ; TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. 159.

194 En italien : AAV, F.B., Ser II, 18, fol. 91-91v ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 151-151v, 153, 343-343v et 355-355v. Nous avons choisi de retenir la référence suivante, qui associe les deux langues et qui est également la seule datée (« Copie en langue francois des conditions envoyee le 24 fev 1607 ») : BnF, ms. fr. 6633, fol. 350-352v (annexe 88).

195 BnF, ms. fr. 6633, fol. 353 ; « conditions que la cour de Rome exige des Vénitiens pour lever l'Interdit ».

196 AAV, F.B. Ser. I, 327-328, fol. 23-27v.

197 BnF, ms. fr. 6633, fol. 54-56 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 9 janvier 1607 (annexe 82). *Id.*, fol. 154-156 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 24 février 1607.

198 *Id.*, fol. 70v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607 (annexe 84). Nous avons une version française, non datée, annotée, relativement succincte, des objections vénitienes aux différentes conditions pour lever l'excommunication : *Id.*, fol. 354.

199 *Id.*, fol. 101-102 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 20 janvier 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 59-60 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 janvier 1607.

200 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 10v, « Instruction pour l'ellection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », s.d. (annexe 1). Cette « instruction » est un extrait du traité de Jean Hotman, puisque nous retrouvons cette remarque chez lui : HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 71-72. WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 147 et 244-248.

## 22.2) Le trajet et la présence du cardinal de Joyeuse à Venise.

Des préparatifs sont effectués pour accueillir le cardinal de Joyeuse dès la nouvelle de son envoi à Venise (même si non encore officielle). Comparant la venue de l'ambassadeur extraordinaire espagnol, Fresne-Canaye propose de loger le cardinal de Joyeuse dans son palais pour qu'il soit reçu avec le même traitement, tout en gardant l'espérance que les Vénitiens vont l'accueillir avec plus de dignité et lui mettent à disposition un logement<sup>201</sup>. Fresne-Canaye pense-t-il que la négociation va être longue ? Il préconise au cardinal de choisir une habitation agréable, hors de la lagune, et qu'il envoie quelqu'un visiter les deux lieux qu'il a sélectionnés pour lui<sup>202</sup>. Quand il apprend la venue officielle du cardinal à Venise, Fresne-Canaye l'informe de toutes les dispositions prises pour l'accueillir, aussi bien le palais que le trajet jusqu'à Venise de lui et de sa suite. Il doit embarquer à Chioggia<sup>203</sup>, où Fresne-Canaye s'achemine également, pour qu'ils fassent ensemble le chemin jusqu'à la Sérénissime<sup>204</sup>.

Puisque le cardinal de Joyeuse est présent à Venise depuis la mi-février 1607<sup>205</sup>, il est logique alors que début mars, après avoir été reçu officiellement et effectué les visites d'usage<sup>206</sup>, qu'il n'ait encore rien obtenu et que même si sa négociation « n'ayant fait encores aucun progres », il ne faut pas y voir une déclaration défaitiste<sup>207</sup>. Une absence d'avancée exploitée par les Espagnols qui continuent à faire courir des rumeurs sur l'échec de l'action du cardinal, des fausses nouvelles que le cardinal Du Perron ainsi que Charles de Neufville travaillent à contrer<sup>208</sup>, avec de plus en plus de difficultés :

« Je crains que le Pape par la longueur du temps n'ajoute en fin quelque foy a ce que luy disent les ennemys de la gloire et de la sincerité du Roy, que sa Ma[jes]té veult prolonger cest accommodement d'entre sa S[ainte]te [et] les venitiens jusques a ce quelle soit en estat d'ataquer les Espagnols [et] par le retardement quelle faict de leurs

201 BnF, ms. fr. 6633, fol. 35 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 16 décembre 1606.

202 *Id.*, fol. 112 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607. Une situation géographique parfois loin de la lagune, peut-être parce que Fresne-Canaye n'apprécie pas ce climat et cherche toutes les occasions pour y échapper : MÉNAGER Danièle, « lettres d'ambassadeurs », art. cit., p. 233.

203 BnF, ms. fr. 6633, fol. 137-137v et 139-139v ; lettres de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 12 février 1607 (annexe 86).

204 *Id.*, fol. 141 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 13 février 1607.

205 AAV, Segr. Stato, Avvisi 3, fol. 31 ; avvisi de Rome, 3 mars 1607. J. Nouaillac note son entrée le 16 février : NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, H. Champion, 1908, p. 434.

206 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 573 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 17 février 1607.

207 BnF, ms. fr. 18002, fol. 66 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Nicolas de Villeroy, 6 mars 1607.

208 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 582-583 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 7 mars 1607.

troupes en Itallie faire le Jeu plus beau aux olandois, Car hier sa S[ainte]te voyant que je ne luy portois rien de v[ot]re part, ny mesmes aucune esperance, me dict que n'eust esté la congnoissance quelle avoit de la sincerité du Roy quelle ne scauroit qu'en penser »<sup>209</sup>.

Si de son côté, Paul V « monstre avoir maintenant grande haste, et une extreme envie » que la négociation de Joyeuse aboutisse et que l'Interdit prenne fin<sup>210</sup>, l'attente papale reste fébrile. Charles de Neufville se fait donc plus pressant auprès du cardinal pour fournir une nouveauté au pape. Est-ce que cette longueur est due au temps de parcours du courrier ? Il semblerait plutôt que cela soit la conséquence des difficultés qu'a le cardinal à obtenir une avancée des Vénitiens vu les conditions avec lesquelles il doit composer.

23) « Car Jentendz que sur le theatre mesme de l'univers lon cognoisse le fondz de ma pensee po[ur]ce regard »<sup>211</sup> : les négociations à Venise et à Rome.

« Je ne doy aussi obmettre qu'encore ce matin le senat m'a temoigné le grand estat qu'il faisoit de v[ot]re bonne volonté et le desir qu'il a de vous servir et honorer. Ce que i'ay pris p[ou]r un tacite prognostique que vous feres le s[ain]t therme qui coniuera cette tempeste »<sup>212</sup>. Par ce témoignage, Fresne-Canaye voyait dans le cardinal de Joyeuse un homme providentiel, le seul qui pourrait faire entendre les Vénitiens à relâcher quelques rigueurs, ce qui amènerait le pape à s'adoucir également, permettant de repousser le danger espagnol<sup>213</sup>. À Rome, la prudence reste de mise : si l'espérance semble être le sentiment dominant, la crainte est de voir l'accommodement ne pas aboutir aussi rapidement ni aussi facilement que tous l'espèrent<sup>214</sup>.

### *23.1) Faire alliance avec les Espagnols ?*

Avant d'engager la parole du roi de France, le cardinal du Perron préconisait dès septembre 1606 de s'assurer que les Espagnols n'allaient rien obtenir par la voie diplomatique malgré leurs

---

209 BnF, ms. fr. 6633, fol. 170 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 10 mars 1607. En France non plus, les ministres n'ont reçu aucune nouvelle et une pointe d'inquiétude commence à apparaître, même si l'espérance de voir l'action du cardinal triompher l'emporte encore : *Id.*, fol. 157-157v ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 13 mars 1607.

210 BnF, ms. fr. 18002, fol. 73v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1607.

211 BnF, ms. fr. 6633, fol. 70v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607 (annexe 84).

212 *Id.*, fol. 127v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 13 février 1607.

213 *Id.*, fol. 135v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 10 février 1607.

214 BnF, ms. fr. 18002, fol. 49v ; lettre de Marquemont à Puisieux, 20 février 1607.

tentatives<sup>215</sup>. Si une intervention militaire était décidée, ce même cardinal recommande d'y impliquer des troupes aux côtés des Espagnols en soutien de la papauté dans le but de « les tenir en bride & en jalousie » mais, surtout, « les empêcher de faire des desseins et progrès particuliers, en Italie »<sup>216</sup>.

Dès novembre 1606, avec la présence de l'ambassadeur extraordinaire espagnol à Venise, Paul V évoque la possibilité que Francisco de Castro négocie conjointement avec de Fresne-Canaye<sup>217</sup>. Une tentative pour le pape de maintenir l'équilibre entre les deux royaumes avec cette solution, tandis que Charles de Neufville préfère éluder la demande papale n'ayant pas reçu de commandement du roi de France, sans oublier de rappeler au pape que la France a plus de crédit auprès des Vénitiens que les Espagnols<sup>218</sup>. Une réaction plus vive émane de Fresne-Canaye :

« Et qu'elle me co[m]mande d'unir mes offices avec le Ministre d'Hesp[agne] ce seroit autant a dire co[mm]e prendre [...] tout ce qu'il y a de fascheux et peu honorable en ce traité. et en quitter toute la gloire a d'autres. Car de quoy servira cette Junction ? Sommes nous pas desia resolu de ce qui se peut esperer de desa ? Voulons nous violenter nos Amis po[ur] fere acquiter de la gloire a nos ennemis ? »<sup>219</sup>

Un peu moins vivement, Fresne-Canaye explique à d'Halincourt que les Vénitiens cherchent d'habitude à maintenir un certain équilibre entre Français et Espagnols car ils ne se lient jamais complètement avec un seul parti. Pourtant, c'est le scénario le plus défavorable qui soit car dans cette affaire, les Vénitiens ne veulent passer que par l'entremise française, ils sont « Français de cœur » (« francesi di Cuore »)<sup>220</sup>. L'alliance franco-espagnole n'est faite que pour contenter le pape pour éviter d'aggraver l'affaire et va diminuer les honneurs reçus par Henri IV<sup>221</sup>. Ce dernier avait laissé le cardinal de Joyeuse estimer si se lier avec l'ambassadeur extraordinaire espagnol peut être profitable à la négociation ou, du moins, il ne doit pas refuser cette alliance si les Vénitiens l'acceptent et si cela permet d'aboutir à une avancée<sup>222</sup>. Une évolution royale par rapport à la fin de

---

215 BnF, ms. fr. 18001, fol. 329v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 21 septembre 1606. Nous avons vu dans le chapitre précédent que le comte de Castro à Venise n'a rien pu obtenir des Vénitiens.

216 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 516 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 3 octobre 1606.

217 BnF, ms. fr. 18001, fol. 409 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 29 novembre 1606 (annexe 42).

218 *Ibid.*, fol. 409-410v.

219 BnF, Dupuy 271, fol. 54 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 9 décembre 1606. Cette alliance a été analysée du côté espagnol : BÉNICHOU Léa, « *La más difícil y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 360-361.

220 BAV, Barb. Lat. 5683, fol. 387v ; « Instruptione per Li Ambasciatori Cattolici in Roma ». C'est également ce que souligne cet *avvisi* non daté : AAV, F.B., Ser I, 834, fol. 332-333.

221 BnF, ms. fr. 6633, fol. 29-29v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 9 décembre 1606.

222 *Id.*, fol. 71-71v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607 (annexe 84).

l'année 1606 puisqu'il avait commandé à Fresne-Canaye de ne pas se lier avec Francisco de Castro (« éviter dextrement toutes occasions de conferer avec luy »)<sup>223</sup>. De son côté, l'ambassadeur extraordinaire espagnol continue à insister auprès de Fresne-Canaye pour qu'ils négocient ensemble<sup>224</sup>. Tous les moyens sont bons, y compris les fêtes qui sont des politesses qu'il faut se rendre. Comme nous l'avons vu plus haut, la compétition des fêtes se déroule aussi à Venise. Francisco de Castro avait demandé à la fille de Fresne-Canaye de luy « fere voyr une feste de dames venitiennes » que l'ambassadeur français avait allongé par un dîner<sup>225</sup>. Le lendemain, il fait le bilan de la fête :

« Je m'acquittay hier de mon festin asses bien au jugement de ceux qui le virent. J'enten que les Hespagnols se preparent f[air]e en prendre leur revenge Je ne crain point qu'il facent mieux que moy a Venise. Il y eut de la confusion a la feste. C'est chose Inevitable en cette ville. Mais encore y fut il changé deux baletz asses jolis et tel qu'Hespagnol et Napolitano advoueront n'en avoir jamais veu de plus agreables.<sup>226</sup> »

Francisco de Castro a riposté avec une autre festivité, moins luxueuse, ce qui réjouit Fresne-Canaye car quelque soit le domaine, son homologue espagnol n'arrive pas à s'imposer face aux Français<sup>227</sup>. C'est pourquoi nous pouvons être surpris par le volte-face de Fresne-Canaye avec la déclaration qu'il fit aux autorités de la Sérénissime : « Je leur ay dis aussy que i'estoys prest a me joindre avec les Ministres d'Hesp[agne] et avec tous ceux qui voudroyent pointer au bien public. J'ay apperceu q[ue] cet article leur a esté fort agreable et ce en fut fort remercie S[a] M[ajesté].<sup>228</sup> »

223 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 49 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 20 décembre 1606.

224 BnF, ms. fr. 6633, fol. 80-81 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 10 janvier 1607 ; dans la lettre suivante du même jour, Fresne-Canaye montre au cardinal de Joyeuse les dangers qui résident si Francisco de Castro s'opiniâtre à demeurer à Venise et menace les autorités vénitiennes d'une intervention armée : *Id.*, fol. 87-88. Malgré sa présence, Charles de Neufville souhaite que cela ne soit pas un frein à la venue de Joyeuse : *Id.*, fol. 91-91v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 13 janvier 1607.

225 *Id.*, fol. 94 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 16 janvier 1607.

226 *Id.*, fol. 95 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 17 janvier 1607. Francisco de Castro « en est demeure fort satisfait » : BnF, Dupuy 271, fol. 62 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 20 janvier 1607. Quant à ce dernier, il annonce écrire au roi de France pour lui confirmer la supériorité de ses festivités « en splendeur & en magnificence » : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 567 ; lettre du cardinal du Perron à Fresne-Canaye, 3 février 1607. C'est effectivement ce qu'il fait une semaine plus tard : *Ibid.*, p. 568 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 9 février 1607.

227 « Don fr[ancisc]o m'a rendis le disner jeudi. Je suis fort satisfait de sa conduyte et tant plus qu'il n'a point osté le lustre a la mienne au jugement de tous ceux qui en peuvent parler de visu. » : BnF, ms. fr. 6633, fol. 109 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 27 janvier 1607. Alors que dans cette même lettre, l'ambassadeur à Venise déplorait le manque d'argent pour son quotidien.

228 BnF, ms. fr. 6633, fol. 107 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 24 janvier 1607. Une alliance même si en parallèle Fresne-Canaye voit que les Espagnols n'ont plus du tout de crédit auprès des autorités vénitiennes, ces dernières ne souhaitant pas que l'honneur de cette entremise leur revienne : *Id.*, fol. 108v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 27 janvier 1607. Un commandement du roi qui a été bien reçu par le pape : *Id.*, fol. 110 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607.

Nous n'avons pas trouvé d'ordre du roi expliquant cette évolution, peut-être s'agit-il de l'influence du cardinal de Joyeuse. Il demeure peu probable que ce soit la conséquence de ces invitations réciproques à participer à une festivité.

À Rome, Charles de Neufville présente le rapprochement avec l'ambassadeur espagnol comme logique. En effet, si le roi engage sa parole que les Vénitiens ne mettront pas en application leurs textes pendant que l'accord est discuté, les représentants espagnols en Italie vont estimer que si cette parole a été donnée au pape par Henri IV, il est légitime que leur roi la donne également dans un souci d'équilibre<sup>229</sup>. Là aussi sa position a évolué puisque en décembre 1606, il présentait à Paul V le danger qui réside dans cette conjonction<sup>230</sup>.

Cependant, les Vénitiens refusent l'engagement du roi d'Espagne présenté par Francesco de Castro, d'autant plus qu'il n'a pas reçu d'ordre du pape de le faire<sup>231</sup> (nous pouvons également avancer qu'il n'avait pas reçu d'instruction de Philippe III). Cette proposition a été faite pour s'aligner sur la présence du cardinal de Joyeuse. Une proposition qui peut venir compromettre la parole française, même si le doute demeure chez d'Halincourt que ce refus tient plus de l'origine de la proposition (espagnole) pour favoriser la négociation française qu'un réel refus des Vénitiens de cette parole d'origine royale<sup>232</sup>. Quoiqu'il en soit, les Vénitiens sont perplexes et perdus entre les avances de Fresne-Canaye et de Francisco de Castro.

Une situation qui désespère le pape ; le cardinal du Perron ayant une audience particulière avec lui rapporte à Henri IV que le pape regrettait cette initiative qui risquait de nuire définitivement à cette affaire. Il « se montre fort indigné », ayant « presque les larmes aux yeux »<sup>233</sup>. De son côté, Fresne-Canaye refuse une nouvelle fois de se lier avec l'ambassadeur espagnol et en explique les raisons<sup>234</sup>. C'est à ce dernier que Charles de Neufville doit écrire sur invitation de Paul V, parce « quelle vouloit que par tout le monde Il se sceust que led[it] de Castres les avoit faictes sans son sceu et consentement [...] affin quil en peust sil vouloit esclairsir ceulx qui en doubterioient »<sup>235</sup>.

---

229 BnF, ms. fr. 18002, fol. 60 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 janvier 1607.

230 BnF, ms. fr. 18001, fol. 443-444 ; lettre du cardinal de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606.

231 BnF, ms. fr. 6633, fol. 117-118 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 février 1607 (annexe 89).

232 *Ibid.*, fol. 118v. Doutes que Fresne-Canaye ne partage pas, pensant qu'il va être difficile de proposer la même parole pour une proposition analogue : *Ibid.*, fol. 126 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 5 février 1607.

233 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 510 et 568 ; lettres du cardinal du Perron à Fresne-Canaye et roi Henri IV, 10 et 9 février 1607.

Les larmes sont également un moyen d'influencer l'interlocuteur : LE PERSON Xavier, « *Pratiques* » et « *practiqueurs* » : *la vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002, p. 232 *sqq.*

234 BnF, Dupuy 271, fol. 68-68v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 10 février 1607.

235 BnF, ms. fr. 6633, fol. 133 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 10 février 1607. Même si Charles de Neufville tente d'obtenir du pape ce désaveu par écrit, c'est un échec ; il doit se contenter d'informer le roi de France du détail de son audience où le pape lui fait part de son mécontentement envers Fresne-Canaye et des raisons qu'il a tentées d'y opposer : BnF, ms. fr. 18002, fol. 27-28v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV,

Si Fresne-Canaye persiste à refuser de se lier avec Francisco de Castro, le pape s'obstine malgré tout en faveur de cette coalition et charge Charles de Neufville d'informer son homologue à Venise<sup>236</sup>. Une alliance à laquelle il va falloir se résoudre : « p[ou]r contanter sa s[ainte]te ie croy quil fault tesmoigner desir de nous usnir avec eux »<sup>237</sup>, même si Charles de Neufville obtient deux garanties du pape : d'abord qu'ils ne transmettent aucune instruction ni ne n'entreprennent aucune négociation seuls pour l'accommodement sans lui en parler avant, et d'autre part que si l'alliance avec l'Espagne doit nuire à la négociation française, le pape accepte tout ce que les Français auraient pu obtenir des Vénitiens même si ça a été seuls et sans s'occuper des représentants espagnols<sup>238</sup>.

Si l'ambassadeur extraordinaire espagnol rejette la responsabilité de ses échecs répétés sur la mauvaise intelligence de Fresne-Canaye. C'est une tentative désespérée. Henri IV avait mis en garde le cardinal de Joyeuse face aux manœuvres espagnoles et aux rumeurs qu'ils continuent de diffuser à Venise pour discréditer son action. Le roi de France approuvait la position du cardinal de Joyeuse qui est de montrer l'envie de négocier conjointement avec le représentant espagnol mais tout en essayant de faire un maximum sans lui<sup>239</sup>. Quant au pape, une fois qu'il a obtenu la confirmation de la bonne réception du cardinal de Joyeuse à Venise, il tient bon face aux Espagnols qui tentent de le décourager (même s'ils ne sont pas nommés directement – « ceulx » – c'est bien des Espagnols dont il s'agit) :

« Jay trouvé que le pape scavoit desia les visites de vous [et] du doge, comme tout ce qui sestoit passé en v[ot]re arivee a venise dont sa S[ainte]te ma monstré estre fort satisfaicte de la facon de laquelle vous vous y estes conduit, [et] a respondu bravement a ceulx quil luy en ont voullu dire quelque chose comme de la permission que sa Beat[itu]de vous avoit donnee d'aller au[dit] lieu de Venize et vous puis dire que maintenant sa S[ainte]te est tellement esclaircie de lInten[ti]on de ceulx a qui au

---

21 février 1607 (annexe 70).

236 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 572 ; lettre du cardinal du Perron au cardinal de Joyeuse, 16 février 1607. Pour voir le détail de cette demande et la modération que tente d'apporter d'Halincourt : BnF, ms. fr. 6633, fol. 143-145 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 17 février 1607.

237 BnF, ms. fr. 6633, fol. 146v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 17 février 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 56-56v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607.

238 BnF, ms. fr. 18002, fol. 29-29v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1607 (annexe 70). *Id.*, fol. 56v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 février 1607. Ce qui a été bien pris en compte par le roi de France, qui a très bien compris que Castro ferait tout pour que le roi d'Espagne tire plus d'honneurs que lui : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 114-115 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 1<sup>er</sup> mars 1607.

239 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 124-125 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 13 mars 1607. Autre exemplaire ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 176-176v. *Ibid.*, p. 129 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 13 mars 1607. *Ibid.*, p. 162-163 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 avril 1607.

commencem[ent] elle adjoustoit quelque foy, quelle ne les croit plus ny mesmes ne les escoute plus.<sup>240</sup> »

Le 16 mars 1607, les ambassadeurs – ordinaire et extraordinaire – à Venise, Íñigo de Cárdenas et Francisco de Castro, adressent chacun une intention (*Intenza*) au pape Paul V en lui demandant de lever ses censures puisque les Vénitiens ont promis à Philippe III de ne pas utiliser leurs lois à l'origine de la controverse, que les deux ecclésiastiques vont être remis au pape, que les textes vont être révoqués en même temps que le pape va lever ses censures et que tous les ecclésiastiques chassés ou expulsés vont pouvoir réintégrer le territoire vénitien et rentrer dans toutes leurs anciennes possessions et biens<sup>241</sup>. En somme, toutes les conditions demandées par Paul V pour qu'il lève ses censures sont respectées d'après cette intention.

C'est une proposition assez étrange au vu de la date et de la lettre envoyée par l'ambassadeur française à Venise, rapportant d'une part que Francisco de Castro est bien arrivé le 16 mars mais qu'il n'a eu qu'une audience secrète avec le doge puis une audience publique où le doge a d'une part accusé réception de la proposition qu'il apporte (« Sur quoy Sa Serenité luy a répondu, que sa proposition seroit rapportée au Senat ») et, d'autre part, qu'il « ne luy a parlé que fort generalement »<sup>242</sup>. Aucune référence donc à cette intention, que les Espagnols apportent alors qu'ils n'ont rien obtenu. Ou bien peut-être est-ce un coup de force qu'ils ont tenté puisque, dans la même lettre, Fresne-Canaye annonce que le cardinal de Joyeuse est parti de Venise, sans en dévoiler davantage sur ce qu'il a pu négocier. Les Espagnols s'inquiètent peut-être d'un éventuel succès français et ont voulu à leur tour montrer qu'ils ont pu obtenir un relâchement vénitien. En tout cas, nous n'avons pas trouvé de réactions papales face à ces déclarations qui ne semblent pas avoir eu de véritables effets, Paul V ayant appris la venue à Rome du cardinal de Joyeuse et préférant patienter jusqu'à son arrivée et connaître ce qu'il a obtenu des Vénitiens<sup>243</sup>.

---

240 BnF, ms. fr. 6633, fol. 163 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 mars 1607. Dans cette lettre, d'Halincourt mentionne également la nécessité de n'inclure les Espagnols que si cela ne nuit pas à la négociation française, le pape ayant accepté que l'accommodement puisse se faire sans eux.

241 AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 9-10 (annexe 90) ; Intention du comte de Castro au pape Paul V, 16 mars 1607 (autre exemplaire : AAV, F.B., Ser. II, 18, fol. 38-39). AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 37 ; Intention de Don Íñigo de Cardenas au pape Paul V, 16 mars 1607 (annexe 91). Pour une version imprimée en français : BnF, Dupuy 271, fol. 90 (s.d.).

242 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 588 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 17 mars 1607.

243 Le cardinal du Perron mentionne bien plus tardivement une telle mesure : est-ce celle-ci ou une énième tentative espagnole ? Quoi qu'il en soit le résultat est le même, puisqu'il n'obtient rien du pape : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 603 ; lettre du cardinal du Perron à Fresne-Canaye, 21 avril 1607.

### 23.2) Une grande espérance amène une grande déception : l'échec de la négociation.

Au fur et à mesure des jours, le pape commence à s'impatienter de ne pas recevoir de nouvelles du cardinal de Joyeuse et d'Halincourt fait tout ce qu'il peut pour le faire patienter et faire retarder les préparatifs de guerre du pape<sup>244</sup>. En outre, la manière de voyager du cardinal, qui a laissé tout son train à Venise qui vient à Rome par diligence, réveille les appréhensions de Paul V<sup>245</sup>. Un trajet rapide ainsi qu'une venue qui ne correspond pas à la qualité éminente du cardinal fait craindre le pire et annonce de mauvaises nouvelles. Charles de Neufville demande une audience extraordinaire au pape et tente (alors qu'il n'a pas encore appris ce que le cardinal a obtenu – ou non – à Venise) de maintenir les espérances ; c'est un succès, toute la curie est parcourue par la joie et l'allégresse, ce qui a comme effet de décupler l'impatience de voir arriver le cardinal<sup>246</sup> : « sa sain[te]te ma dit que ie luy portois une tres bonne nouvelle et que ceste l[ett]re du[dit] Card[inal] valoit mieux que toutes les escritures que luy avoit envoyees les Espagnolz, et ma monstré de recevoir un extreme contentement de la venue dud[it] s<sup>r</sup> Card[ina] »<sup>247</sup>.

Avançant dans l'inconnu, les Français ne se laissent pas porter par cette atmosphère de liesse et demeurent prudents, au premier chef Charles de Neufville qui attend de voir le cardinal pour en savoir plus<sup>248</sup> et qui avait conseillé au cardinal de ne pas revenir à Rome tant qu'il n'avait rien obtenu de concluant à Venise<sup>249</sup>. « Attendant la venue de Monsieur le Car[di]nal Je travaille aultant quil mest possible par le moien de noz amys en soubz main de disposer le pape a recevoir tout ce quil luy aportera »<sup>250</sup>. C'est à cet effet que le cardinal du Perron charge le cardinal Baronius et l'archevêque d'Urbain de préparer l'esprit du pape à recevoir ce que va lui apporter Joyeuse « avec une pleine & entiere demonstration de satisfaction, sans s'arrester à puntiller à ce commencement, sur les particularitez qui ne sont point de l'essence de l'affaire, si tant est qu'il en reste quelqu'une, qui n'ayt peu encore este obtenuë »<sup>251</sup>. Cette venue à Rome avait été entrevue par Henri IV comme

244 BnF, ms. fr. 6633, fol. 178-181v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 17 mars 1607 (annexe 74).

Bnf, ms. fr. 18002, fol. 135-136v et 141 ; lettres de Charles de Neufville au roi Henri IV, 31 mars 1607.

245 BnF, ms. fr. 18002, fol. 86 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

246 *Id.*, fol. 86v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 590 ; lettre du cardinal du Perron à Puisieux, 20 mars 1607.

247 BnF, ms. fr. 18002, fol. 142v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 31 mars 1607.

248 *Id.*, fol. 83-83v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

249 « Et sur tout Monseigneur Je vous supplie de vous resoudre de ne point venir icy, sans avoir en main de quoy contanter sa S[ainte]te » : BnF, ms. fr. 6633, fol. 165v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 mars 1607.

250 BnF, ms. fr. 18002, fol. 88 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

251 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 589 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 20 mars 1607. Exemplaire manuscrit : Bnf, ms. fr. 18002, fol. 78-79 (celle-ci est datée du 21 mars 1607). Le cardinal Baronius s'étant bien acquitté de cette mission : *Ibid.*, fol. 92 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). RICHER Jean, *Le Mercure Francois [...]*, Paris, Jean Richer, 1631, avec Privilege du Roy, vol. 1, p. 165.

une étape nécessaire pour terminer la négociation<sup>252</sup>. Le roi étant satisfait de l'action du cardinal à Venise, il espère maintenant qu'il reçoive le même succès auprès du pape<sup>253</sup>.

Pendant ce temps-là, les manœuvres à Venise continuent cette fois-ci par les représentants du duc de Savoie, tandis que les autorités vénitiennes attendent de connaître la réaction du pape après sa rencontre avec Joyeuse<sup>254</sup>. De même, les préparatifs pour la guerre se multiplient à outrance : si le comte de Fuentes annonce avoir bientôt composée une armée de 22 000 hommes et de 4 000 chevaux, les Vénitiens annoncent en avoir encore plus : « vous voyez donc Monseigneur qu'il est temps et plus q[ue] temps de fere le hola.<sup>255</sup> ».

La première étape est de planifier une arrivée stratégique du cardinal. Charles de Neufville avait prévu de le rencontrer en dehors de Rome, pour l'informer de la situation et connaître les détails de sa négociation. Malgré l'échange des courriers entre les deux, une rencontre directe permet de s'organiser avant l'audience avec Paul V (« Jay creu quil estoit necessaire que ie le visse avant personne p[ou]r linstruire particulièrement de lestat des affaires dicy avant quil voie personne »)<sup>256</sup>. D'Halincourt se rend ainsi au-devant du cardinal dès qu'il apprend son arrivée à Rome (« Il est arrivé icy le 22<sup>me</sup> du mois passé dont ayant esté adverty le iour de devant, ie l'allay trouver a demie journée dicy pour ladvertir de l'estat auquel estoient les affaires »<sup>257</sup>). L'arrivée du cardinal est stratégique : il entre à Rome le jeudi 22 mars tard dans la soirée « expres un peu tard, afin de pouv[oir] av[ec] loysir de consulter la nuit »<sup>258</sup>, prenant comme excuse la fatigue du voyage<sup>259</sup>. Il loge au palais Ruspoli sur l'invitation de Charles de Neufville manifestée dès décembre 1606 : « je continuray a vous suplier qu'arrivant icy vous me faciez ce bien de venir decendre au logis du Roy »<sup>260</sup>. Cette exhortation est reprise en mars 1607, Charles de Neufville espérant qu'il va venir loger « en la maison du Roy »<sup>261</sup> même si le cardinal du Perron aurait bien souhaité l'accueillir ; or en tant qu'ambassadeur, cela relève du rôle de d'Halincourt d'accueillir les Français venant à Rome,

---

252 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 150 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 28 mars 1607.

253 *Ibid.*, p. 161-162 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 avril 1607. BnF, ms. fr. 6633, fol. 239 ; lettre de Nicolas de Villeroy au cardinal de Joyeuse, 2 avril 1607.

254 BnF, ms. fr. 6633, fol. 183-183v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 24 mars 1607. ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses et la haute Italie, la lutte pour les Alpes (1598-1610)*, Paris, E. Plon et c<sup>ie</sup>, 1882, p. 423-424.

255 BnF, ms. fr. 6633, fol. 185v ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 31 mars 1607.

256 BnF, ms. fr. 18002, fol. 83v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

257 *Id.*, fol. 104 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

258 *Id.*, fol. 92 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 47 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois, op. cit.*, p. 165.

259 BnF, ms. fr. 18002, fol. 104 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

260 BnF, ms. fr. 6633, fol. 43-43v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 23 décembre 1606 (annexe 79). *Ibid.*, fol. 32v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 15 décembre 1606 (annexe 75).

261 BnF, ms. fr. 18002, fol. 88v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

encore plus dans le cas étudié ici puisqu'il effectue une mission pour le roi<sup>262</sup>.

Le cardinal de Joyeuse a été reçu par le pape le lendemain, un vendredi, jour de l'audience ordinaire de d'Halincourt. Il expose sa négociation à Venise en des termes très généraux et en évitant d'évoquer la question des jésuites (pourtant celle qui provoque le plus d'inquiétudes à Paul V). Le comportement du pape est scruté (« mon[dit] s<sup>r</sup> le Card[in]al se porta avec tant de prudence de dextérité et de Jugement de l'humeur du pape »)<sup>263</sup>, « estimant q[ue] la la co[n]tenance q[ue] feroit le pape apres les av[oi]r ouys, serviroit d'augure à tout le monde du bon ou mauvais succès de l'affaire »<sup>264</sup>. C'est le visage ici qui est inspecté au début de l'audience et, comme nous avons pu le constater dans le chapitre précédent, c'est Charles de Neufville qui est le plus pénétrant :

« un visage qui temoignoit une grande ioye et une grande apprehension tout ensemble le premier pour lesperance quelle avoit que parce que le[dit] s<sup>r</sup> Card[in]al luy apportoit sa sain[te]te pourroit sortir de ces affaires et lau[tr]e de crainte quelle avoit quil neust pas tant en main qu'avec cela sa sain[te]te peult avec honneur et dignité le conclure et se delivrer de ceste peine comme elle le desiroit avec passion. [...] sa B[eatitu]de en ceste occasion et en ce temps que nous demeurasses avec elle fist plusieurs personnages [...] et changea tellement de visage quil parut bien quelle receut une grande affliction, Puis elle se mist en colere et a braver disant tout ce quelle vouloit faire pour contraindre lad[ite] Repub[lique] a luy obeir. [...] « Dont sa B[eatitu]de lors changeant son visage affligé et plein de couroux en un tout plein de ioye et de contentement remercia VM du grand temoignage que vous luy rendiez en ceste action de v[ot]re bonté et affection vers le S<sup>t</sup> Siege et le repos de la Chrestienté et son contentement particulier »<sup>265</sup>

Nous avons montré dans le chapitre précédent que la lecture du comportement est une donnée essentielle que la littérature sur l'ambassadeur partage avec les traités sur la vie de cour et en société. C'est peut être encore plus prégnant pour le visage<sup>266</sup>. Il va être scruté, décrypté, pour y déceler les moindres petits mouvements qui pourraient trahir une pensée contraire à la parole qui est dite. Le visage du pape qui laisse transparaître les sentiments n'est pas un élément propre à

---

262 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 591 ; lettre du cardinal du Perron au cardinal de Joyeuse, 23 mars 1607.

263 BnF, ms. fr. 18002, fol. 105 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

264 *Id.*, fol. 92 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92).

265 *Id.*, fol. 104v-105v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

266 ANGENOT Marc, « Les Traités de l'éloquence du corps », *Semiotica*, 8, 1973, p. 65 ; COURTINE Jean-Jacques et HAROCHE Claudine, *Histoire du visage : exprimer et taire ses émotions (XVI<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Payot, 2007, p. 9-10.

l'ambassade de Charles de Neufville : son prédécesseur Philippe de Béthune avait déjà souligné à propos de Clément VIII « que son visage est un signe certain de ses passions » et qu'il présente un « visage plus refroidi » laissant apparaître que ce qu'il venait d'accorder pour le baptême du Dauphin ne le réjouissait pas<sup>267</sup>.

C'est pourquoi Charles de Neufville a dû et réussi à se maîtriser alors que le pape tentait d'obtenir de lui la confirmation du passage du cardinal de Joyeuse à Venise tandis qu'il s'efforçait de la camoufler. Un moindre rictus, un mouvement des yeux et le pape aurait pu le mettre en doute et la dissimulation n'aurait pas tenu<sup>268</sup>. Il a su ne pas perdre sa contenance qui est, selon Furetière, « des signes qui paroissent sur le visage, qui decouvrent en quelque façon les pensées.<sup>269</sup> » Montaigne relevait lui aussi la nécessité de maîtriser les expressions de son visage pour éviter de se trahir : « Ils ne voyent pas mon cœur, ils ne voyent pas mes contenance. [...] nous sçaurons bien pour ce coup couvrir nostre jeu d'un bon visage et d'une parole assurée, quoy que l'ame nous tremble au dedans »<sup>270</sup>.

Au fur et à mesure de l'audience, le visage de Paul V laisse transparaître son inquiétude et ses doutes<sup>271</sup>. Seulement grâce à leur action conjointe, Charles de Neufville et le cardinal de Joyeuse semblent avoir contenté le pape et la rumeur se répand que l'accommodement est sur le point d'être trouvé<sup>272</sup> car le pape a ri (« en riant ») ce que Sylvio de Francschi a analysé comme étant du soulagement, une manière de montrer sa détente<sup>273</sup>. Pourtant le lendemain, Paul V demande à l'ambassadeur et au cardinal de revenir le trouver car tant que rien de satisfaisant n'a été obtenu pour les jésuites, il ne peut se résoudre à donner l'absolution<sup>274</sup>. Le cardinal de Joyeuse tente une dernière négociation : obtenir un bref du pape pour lever l'excommunication à Venise, tout en conditionnant son application à la réinsertion des jésuites sur le territoire vénitien. Proposition rejeté par le pape, peut-être aussi que cette nouvelle entrevue ayant lieu le samedi, jour de l'audience ordinaire de l'ambassadeur espagnol, nul doute que ce dernier continue d'intriguer pour insérer le doute dans

---

267 BnF, ms. fr. 3492, fol. 5v-6 ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 12 novembre 1601.

268 « Car l'homme dévisagé, l'homme dont le regard de l'autre transperce et détruit le visage, est perdu. » : COURTINE Jean-Jacques et HAROCHE Claudine, *Histoire du visage : exprimer et taire ses émotions (XVI<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Payot, 2007, p. 207 ; Xavier Le Person l'a démontré dans son étude de la cour de Henri III pendant les guerres de religion : LE PERSON Xavier, « Les "pratiques" du secret ... », art. cit., p. 8 *sqq* ; LE PERSON Xavier, « "Pratiques" et "praticiens" au temps d'Henri III », *Histoire, économie et société*, 2003, 22<sup>e</sup> année, n°3, p. 358.

269 FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel ... op. cit.* (« contenance »). COURTIN Antoine (de), *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, Marie-Claire Grassi (éd.), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998, p. 207-211 ; LE PERSON Xavier, « *Pratiques* » et « *praticiens* » ... *op. cit.*, p. 267.

270 MONTAIGNE Michel de, *Les Essais*, éd. Pierre Villey, Paris, PUF, 1992, vol. II, 16, p. 625 ; cité par : LE PERSON Xavier, « Les "pratiques" du secret ... », art. cit., p. 6.

271 BnF, ms. fr. 18002, fol. 105v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

272 *Ibid.*, fol. 107.

273 FRANCESCO Sylvio Hermann De, « La négociation à l'épreuve des mœurs ... », art. cit., p. 26.

274 RICHER Jean, *Le Mercure Francois*, *op. cit.*, p. 165-166.

l'esprit du pape<sup>275</sup>. Là encore, le visage de Paul V est scruté :

« De maniere q[ue] le pape au sortir de ceste seconde conference demeura en une extreme destresse, monstrant à tout le monde l'affliction [et] la perplexité peintes sur son visage, si bien q[ue] les no[uve]lles de l'accommodem[ent] commencerent à se rendre foirt douteuses, [et] toute l'apres-disnée le bruict courut par une Rome de la rupture du traitté.<sup>276</sup> »

Un nouveau sentiment fait son apparition : la perplexité. Cet état a été étudié par Stephan Geonget<sup>277</sup>. Il s'agit d'un état intérieur qui, s'il transparaît à l'extérieur, est le signe d'une urgence, d'une crise, d'un appel à l'aide. Le cardinal du Perron a donc choisi le mot juste pour décrire le sentiment du pape après cette deuxième rencontre. Jamais la situation ne s'est trouvée aussi critique. C'est pour cela que le soir même a lieu une rencontre entre les Français les plus influents à l'initiative de d'Halin-court et de Joyeuse<sup>278</sup>. Même si ce n'est pas mentionné, nous pouvons penser que cette rencontre a très certainement lieu au palais Rucellai où loge le cardinal de Joyeuse et qui est très proche du logis de Du Perron, car ce dernier, malgré son état de santé, accepte de s'y rendre « à cause de la proximité du lieu »<sup>279</sup>.

### 23.3) L'action du cardinal du Perron et l'absolution des Vénitiens.

La lettre du 5 avril 1607 du cardinal du Perron au roi Henri IV<sup>280</sup> fait partie des lettres à retenir pour Sylvio de Franceschi<sup>281</sup>. Bien évidemment, c'est celle où le cardinal du Perron explique en

275 BnF, ms. fr. 18002, fol. 92-92v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). *Id.*, fol. 107v-108v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

276 *Id.*, fol. 92v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92).

277 GEONGET Stéphan, *La notion de perplexité à la Renaissance*, Genève, Droz, 2006, *Travaux d'humanisme et Renaissance*, n° 412.

278 « m<sup>rs</sup> les Card[in]aux de Givry Serafin et du Perron et avec eux m<sup>rs</sup> l'archevesque durbin et de marquemont » ; BnF, ms. fr. 18002, fol. 109 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50). RICHER Jean, *Le Mercure Francois*, *op. cit.*, p. 166-166v.

279 BnF, ms. fr. 18002, fol. 92v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92).

280 *Ibid.*, fol. 92-99v. Pour la version italienne : AAV, F.B., Ser. I 721, fol. 204-223 ; BAV, Barb. lat. 5654, fol. 221-228. Les autres exemplaires que nous avons relevés au cours de nos dépouillements : AAV, F.B. Ser. I, 327-328, fol. 30-37 ; AAV, F.B. Ser. I, 636a, fol. 155-162v ; Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 165-166 (extrait) ; Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome suppl. Vol. 3, fol. 183-189v ; BAV, Barb. Lat. 5200, fol. 129-136v ; BnF, Dupuy 271, fol. 73-77 ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 213-220. Cette lettre va être envoyée à Fresne-Canaye pour qu'il prenne connaissance du détail de la négociation menée par le cardinal du Perron ; étant très détaillée, il ne voit pas l'intérêt (ni le temps, en pleine Semaine Sainte) d'en écrire une autre : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 599-600 ; lettre du cardinal du Perron à Fresne-Canaye, 14 avril 1607.

281 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les ambassades henriciennes : un âge d'or de la négociation. Les premières éditions imprimées de la correspondance des ambassadeurs de France sous Henri IV », *De l'ambassadeur ...*

détail la négociation qu'il a menée avec le pape. Or la première lettre à prendre au départ est celle envoyée à Fresne-Canaye le 29 mars 1607<sup>282</sup>. Beaucoup plus succincte que celle du 5 avril, elle contient néanmoins tous les éléments de la négociation menée par Du Perron. Pourquoi une première dépêche plus courte ? L'explication est peut-être à trouver dans l'état de santé du cardinal du Perron. En 1606, il avait déjà mentionné sa condition malade dans une dépêche à Henri IV, ayant « un catharre, accompagné d'une fièvre au commencement assez violente (mais maintenant apaisée, grâces à Dieu) qui me tient au lit depuis quatre ou cinq jours »<sup>283</sup>. Sa mauvaise condition est également mentionnée par Charles de Neufville<sup>284</sup> et Fresne-Canaye<sup>285</sup>. C'est la première chose que Du Perron mentionne dans la lettre du 29 mars. Nous pouvons penser qu'il ne peut écrire davantage mais qu'il a vu la nécessité de tenir informé l'ambassadeur français à Venise du résultat de son action et dans l'attente de pouvoir lui écrire plus en détail les faits. Ce fragile état de santé se trouve bien évidemment mentionné dans la lettre du 5 avril<sup>286</sup>, où il n'hésite pas à montrer sa négociation comme une chose qu'il fit au péril de sa vie : « J'entrepris ce voyage à leur instante prière, avec plus de zèle que de force : Car pendant le chemin je failly a m'esvanoïr plus[ieu]rs fois »<sup>287</sup>. Une condition de santé compliquée, même si le doute persiste toujours sur la gravité de ce mal, le « corps souffrant » pouvant servir à exalter encore plus l'action du cardinal qui a dépassé sa mauvaise condition physique pour le service du roi de France<sup>288</sup>.

En complément de cette lettre du 5 avril, nous en ajoutons deux autres de la même date : la première est la lettre que Charles de Neufville envoie au roi de France et l'autre à Puisieux<sup>289</sup>. Dans la première, Charles de Neufville rapporte au roi avec un grand détail tout le récit, de l'arrivée du cardinal de Joyeuse à Rome, des audiences avec le pape, de l'action du cardinal du Perron jusqu'à l'obtention du bref d'absolution<sup>290</sup>. Surtout, c'est la première fois que l'ambassadeur de France produit une lettre aussi longue et qui ne contient aucune autre affaire que l'Interdit vénitien. À l'opposé, la lettre destinée à Puisieux est moins détaillée. Pourtant, elle n'est pas dénuée d'intérêt

---

*op. cit.*, p. 395. Les lettres envoyées par Du Perron à Nicolas de Villeroy et à Puisieux le même jour sont très succinctes et renvoient à cette lettre qu'il écrit au roi : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et négociations ... op. cit.*, p. 595-596.

282 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et négociations ... op. cit.*, p. 593 ; lettre du cardinal du Perron à Fresne-Canaye, 29 mars 1607.

283 BnF, ms. fr. 18001, fol. 250 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 22 août 1606.

284 BnF, ms. fr. 18002, fol. 82v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

285 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et négociations ... op. cit.*, p. 587 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 24 mars 1607. BnF, Dupuy 271, fol. 38 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 25 août 1606.

286 BnF, ms. fr. 18002, fol. 92v-93 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92).

287 *Ibid.*, fol. 93v.

288 NEVEJANS Pierre, « Le corps souffrant et ses enjeux diplomatiques », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [En ligne]*, mis en ligne le 13 mai 2016, < <https://journals.openedition.org/crcv/13693> >

289 BnF, ms. fr. 18002, fol. 104-114v et 116-122v (annexes 30 et 50).

290 Ce qui est recommandé par les traités sur l'ambassadeur : ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, *op. cit.*, p. 38.

pour nous car elle est moins catégorique que celle envoyée au roi de France : il y exprime davantage ses doutes sur la volonté des Vénitiens concernant le rétablissement des jésuites, condition demandée par le pape pour que le cardinal puisse donner l'absolution<sup>291</sup>. Il faut donc, pour notre étude, ajouter ces deux lettres pour compléter celle du cardinal du Perron et ainsi retracer les étapes de la négociation menant à la fin de l'Interdit.

Devant l'échec de l'audience, tous les espoirs se tournent désormais vers le cardinal Du Perron. Ce dernier a déjà fait la démonstration de son habileté dans les négociations et affaires les plus ardues, parfois en lien avec le cardinal de Joyeuse (absolution du roi de France en 1595 ; instruction de Catherine de Bourbon, sœur du roi, à la religion catholique)<sup>292</sup>. Pendant l'Interdit, les deux cardinaux échangeaient une correspondance où Joyeuse n'hésitait pas à lui demander « quelque instruction »<sup>293</sup> à cet homme de lettres, qui parle et écrit extrêmement bien<sup>294</sup>. C'est pourquoi, fort de cette expérience, il devient le nouveau fer de lance de l'action française et prend le relais du cardinal de Joyeuse<sup>295</sup>.

Le cardinal du Perron obtient une audience de Paul V, certainement la plus déterminante de toutes, où il ne ménage pas le pape, lui représentant sans détours et sans paroles feintes la réalité de la situation et les dangers qu'il court notamment vis-à-vis des Espagnols<sup>296</sup> et des risques s'il persiste sur la question des jésuites<sup>297</sup>. C'est assez audacieux de tenir de tels propos et avec ce ton véhément, mais c'est en malmenant un peu Paul V que les Français espèrent gagner une avancée<sup>298</sup>. C'est Du Perron qui va obtenir du pape une dernière concession en ce qui concerne les jésuites, qui demeure la plus grande difficulté de l'affaire<sup>299</sup> :

291 BnF, ms. fr. 18002, fol. 117v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 avril 1607 (annexe 30).

292 GARRISSON Janine, *Henri IV*, Paris, éditions du Seuil, 2008 (1984), p. 271.

293 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 558 ; lettre du cardinal de Joyeuse au cardinal du Perron, 11 janvier 1607. Joyeuse tient informé le cardinal des différentes étapes de sa négociation : *Ibid.*, p. 579-580 ; lettre du cardinal de Joyeuse au cardinal du Perron, 3 mars 1607. Le cardinal Du Perron correspond également directement avec le cardinal de Joyeuse même si, le plus souvent, il renvoie aux lettres de Charles de Neufville pour le développement d'une affaire ; par exemple : *Ibid.*, p. 561 ; lettre du cardinal Du Perron au cardinal de Joyeuse, 12 janvier 1607.

294 Cette qualité plaît beaucoup à Fresne-Canaye qui, en janvier 1607, remercie Du Perron pour un discours qu'il lui a envoyé « que ie ne me puis lasser de le relire, tant ie le trouve plein de suc et de substance tres necess[ai]re po[ur] ne soustenir et Instruire des grandes occurrences pr[és]entes » : BnF, Dupuy 271, fol. 59 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron, 13 janvier 1607.

295 BnF, ms. fr. 18002, fol. 109-109v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

296 *Id.*, fol. 95 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). Il parle notamment « avec accez de chaleur [et] de vehemence » ; *Ibid.*, fol. 95v.

297 Par exemple, il rappelle à Paul V les péripéties liées au rétablissement des jésuites en France et des éventuels dangers qui résident s'il persiste à ne pas consentir à quelques concessions sur ce point : *Ibid.*, fol. 94-94v.

298 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 104-105 ; « Sommaire des propos tenus au pape par monsieur le Car[di]nal du Perron sur l'exclusion des jesuistes du Traicte de Venise », s.d. (annexe 93). Autres exemplaires : BnF, ms. fr. 6144, fol. 19v-20v (incomplet, il ne s'agit que d'un extrait) ; BnF, ms. fr. 16061, fol. 143-144v. Ce propos est mentionné par Pierre de l'Estoile : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 247-248 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois, op. cit.*, p. 166v-170v.

299 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 47-48 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye,

« elle se laissa fléchir, et consentit de donner le bref de faculté de l'absolu[ti]on [et] revoca[ti]on des censures à Monsieur le Card[in]al de Joyeuse po[ur] le porter a venise, avec condition neantmoins de faire ce qu'il pourroit devant que de s'en servir po[ur] la restitu[ti]on des Jesuites, mais sans nécessité de s'y achopper s'il voyoit qu'il ne peust passer outre.<sup>300</sup> »

Poussant son avantage, le cardinal du Perron va jusqu'à rédiger avec le pape le bref de faculté et obtient que ce soit Charles de Neufville qui engage, en tant qu'ambassadeur, la parole du roi de France demandée depuis tant de mois par Paul V comme une des conditions nécessaires à l'absolution<sup>301</sup>. Cette fois-ci, ce ne sont pas les Espagnols mais Charles de Neufville et quelques cardinaux qui sont à l'origine de rumeurs pour renforcer l'action de Du Perron et étouffer les craintes après l'audience du samedi du cardinal de Joyeuse<sup>302</sup>.

Ces dernières étant encore tellement présentes dans l'esprit papal que le cardinal du Perron, toujours malade, se rend une deuxième fois auprès de Paul V qui ne concède rien<sup>303</sup>.

Le 2 avril 1607, le cardinal de Joyeuse reçoit ses instructions pour aller donner l'absolution à Venise<sup>304</sup>. Elles contiennent cinq conditions à l'absolution : 1) les deux ecclésiastiques soient remis librement et sans aucune condition par les autorités vénitiennes ; 2) les Vénitiens abolissent leurs textes aussitôt que l'excommunication est levée ; 3) et 4) les ecclésiastiques chassés ou partis de Venise pour respecter l'Interdit sont remis en leurs possessions et biens d'avant l'excommunication ; 5) les Vénitiens envoient un ambassadeur à Rome pour rendre obédience à Paul V. Nous le voyons ici, aucune mention n'est faite des jésuites. Le cardinal Borghese adresse un mémoire au cardinal de Joyeuse précisant ces conditions : la remise des prisonniers à l'Inquisition, comment s'occuper des ecclésiastiques qui n'ont pas respecté l'Interdit et ont continué à donner les sacrements, sous quelle forme donner l'absolution et, enfin, une question que nous développerons plus loin dans ce chapitre mais qui est évoquée pour la première fois depuis le déclenchement de l'Interdit : la venue du patriarche de Venise à Rome<sup>305</sup>. Ainsi, ces instructions rendent caduques les lettres du roi de France

---

20 décembre 1606 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les ambassades henriciennes ... », art. cit., p. 387.

300 BnF, ms. fr. 18002, fol. 95v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92).

301 *Ibid.*, fol. 95v-96.

302 *Ibid.*, fol. 96.

303 *Ibid.*, fol. 96-96v.

304 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 435-437. Les exemplaires manuscrits que nous avons relevés : AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 23-23v ; F.B. Ser. II, 18, fol. 48-48v et 98-98v ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 189-190. De cette instruction sont tirés divers récits retraçant ces différents éléments : BnF, ms. fr. 3112, fol. 95-95v ; « Accord entre le Pape et la Seigneurie de Venise, 1607 ».

305 BnF, ms. fr. 6633, fol. 187-188v ; « Memoriale al S' Card[ina]le di Gioiosa nel suo ritorno à Venetia », 2 avril 1607. Le cardinal Borghese rappelle que c'est ce texte qui doit guider l'action de Joyeuse pour lever l'excommunication à Venise : *Ibid.*, fol. 191-191v ; lettre du cardinal Borghese au cardinal de Joyeuse, 7 avril 1607.

et les directives et avis qu'il souhaitait donner au cardinal de Joyeuse entre sa négociation à Venise et à Rome<sup>306</sup>.

En parallèle, « un certain ho[mm]e », sans plus d'indication (un partisan espagnol ?), vient apporter des nouvelles inquiétantes en provenance de Venise : les autorités vénitiennes ont refusé de remettre les ecclésiastiques sans protestation<sup>307</sup>. Une nouvelle dont s'emparent immédiatement les Espagnols (et qui l'alimentent) ; ils proposent une ultime fois leur appui armé au pape qui annonce que toute voie diplomatique est suspendue et qu'il ne croit plus en un accord avec les Vénitiens<sup>308</sup>. Une nouvelle qui peut surprendre car à Venise, Fresne-Canaye avait noté le discrédit total des Espagnols et de Francisco de Castro, ce dernier étant alors limité à avoir des audiences « ou il n'a fait qu'entrer et sortir » et dans un rôle de diffusion de la réussite de la négociation de Joyeuse (« et a aussy publié q[ue] tout estoit acco[m]modé »)<sup>309</sup>. Quoi qu'il en soit, Paul V ne semble pas prendre plaisir à ce revirement de situation en faveur des Espagnols, présentant « un visage tout troublé de douleur »<sup>310</sup> au cardinal du Perron.

Il faut deux audiences à la suite de ce dernier pour faire renoncer au pape d'arriver à cette extrémité. Des échanges menés jusqu'au milieu de la nuit mais qui, cette fois-ci, aboutissent<sup>311</sup>. Le 5 avril le cardinal de Joyeuse, après avoir obtenu le brevet d'absolution la veille<sup>312</sup>, part de Rome tôt le matin, malgré une dernière tentative provenant du cardinal-protecteur espagnol, le cardinal Zapata, pour faire avorter ce départ<sup>313</sup>. Joyeuse arrive à Venise le 9 avril où il ne trouve pas les Vénitiens dans des dispositions favorables<sup>314</sup>. C'est pour cela que si le cardinal de Joyeuse doit

---

306 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 161-165 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 avril 1607. Il en est de même, finalement, pour tous les courriers du début du mois d'avril 1607 en provenance de France : BnF, ms. fr. 6633, fol. 208 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 4 avril 1607.

307 BnF, ms. fr. 18002, fol. 97 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92).

308 *Ibid.*, fol. 97-97v.

309 BnF, ms. fr. 6633, fol. 186 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal de Joyeuse, 31 mars 1607. C'est aussi ce que rapporte Charles de Neufville : BnF, ms. fr. 18002, fol. 143-143v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 31 mars 1607.

310 BnF, ms. fr. 18002, fol. 97v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). La douleur, comme tous les sentiments vus jusque là, a aussi une signification sociale : REY Roselyne, *Histoire de la douleur*, Paris, La Découverte & Syros, 2000, p. 8.

311 BnF, ms. fr. 18002, fol. 98-98v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). RICHER Jean, *Le Mercure Francois*, *op. cit.*, p. 171-172v.

312 AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 53-54 ; « Copia del Brevi spedito pro persona del Card[ina]le di Gioiosa con faculta di assolvere i Venet[ian]i ». BAV, Barb. lat. 5299, fol. 68-69v. BnF, ms. fr. 6633, fol. 363 (cet exemplaire est daté du 11 mai 1607).

313 AAV, F.B., Ser. I, 721, fol. 203-204 ; BnF, ms. fr. 18002, fol. 98v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). Des dénonciations publiques qui se poursuivent une fois le cardinal de Joyeuse parti de Rome : BnF, ms. fr. 6633, fol. 221-222 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 7 avril 1607. *Id.*, fol. 223-224 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 14 avril 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 126 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 avril 1607. RICHER Jean, *Le Mercure Francois*, *op. cit.*, p. 173. Sur la figure d'Antonio Zapata comme cardinal protecteur espagnol : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 126-134.

314 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 598 ; lettre du cardinal de Joyeuse au cardinal du Perron, 14 avril 1607. GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 48.

œuvrer au rétablissement des jésuites, il y a peu de chance que cela arrive et Charles de Neufville fait part de cette réserve à Paul V qui, cette fois-ci, persiste dans sa volonté de voir aboutir l'action du cardinal<sup>315</sup>. Même s'il faut toute l'action de d'Halin-court, une fois le cardinal parti, pour continuer à fortifier le pape dans sa résolution et contrer les ultimes rumeurs et bruits propagés par les Espagnols, ces derniers agissent avec l'énergie du désespoir. Mais le danger de les voir réussir attise l'action française à Rome<sup>316</sup>. De son côté, le comte de Fuentes tente de déstabiliser la région en portant ses menaces sur les Grisons<sup>317</sup>.

Nous avons divers récits qui relatent les différentes étapes de la levée de l'absolution tel que l'« accord entre le Pape et la Seigneurie de Venise »<sup>318</sup>, le « mémoire de ce qui a esté faict par le cardinal de Joyeuse en l'accord de Paul V avec les vénitiens »<sup>319</sup> ou la « Relation sur ce qui s'est passé dans la négociation de l'absolution des seigneurs vénitiens accordée par la Sainteté de Notre Seigneur des mains du Cardinal de Joyeuse »<sup>320</sup> auxquels il faut ajouter une lettre du cardinal de Joyeuse – probablement au cardinal Borghese –<sup>321</sup>. Ainsi le 20 avril, les prisonniers ecclésiastiques sont remis par un secrétaire du Sénat vénitien à Fresne-Canaye et tout se déroule sans qu'aucune remarque (« protestation ») ne soit faite par le représentant du Sénat : une condition de la levée de l'excommunication est remplie<sup>322</sup>. Le 21 avril, après avoir absout le sénat et le doge, le cardinal de Joyeuse célèbre une messe mais où n'assista aucun membre des autorités vénitiennes<sup>323</sup> et qui, en

315 BnF, ms. fr. 6633, fol. 221-221v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 7 avril 1607. *Ibid.*, fol. 223-224 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 14 avril 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 132-132v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 20 avril 1607.

316 BnF, ms. fr. 6633, fol. 193-199 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 21 avril 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 126v-127 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 avril 1607. *Ibid.*, fol. 118-118v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 avril 1607 (annexe 30).

317 *Id.*, fol. 127-127v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 avril 1607.

318 Si certains ne sont pas datés, d'autres le sont de la date du 21 avril 1607. Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 255-257v et 259-262 ; BnF, Dupuy 271, fol. 79-80v (annexe 94) qui est la version que nous allons utiliser ci-après.

319 BnF, Dupuy 271, fol. 92 (annexe 95). Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 3564, fol. 68-68v.

320 (trad. personnelle) « Relatione di quello che è passato nel negotio dell'assolutione de s s<sup>ni</sup> venetiani concessa lero dalla S<sup>ta</sup> di N S<sup>re</sup> per mano del Cardinale Gioiosa », 28 avril 1607 ; Cette relation est suivie du bref d'absolution du cardinal de Joyeuse. Nous avons relevé plusieurs exemplaires : AAV, F.B. Ser. I, 327-328, fol. 1-6 ; AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 80-84 ; BAV, Barb. lat. 5299, fol. 47-55v ; BAV, Barb. lat. 5654, fol. 229-231v ; BnF, Dupuy 271, fol. 81-88.

321 BnF, Dupuy 271, fol. 89v (version imprimée) ; pour la version italienne : AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 33-33v ; AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 51.

322 BAV, Barb. lat. 5299, fol. 71-71v. BnF, Dupuy 271, fol. 79-80v ; « Accord entre le Pape et la Seigneurie de Venise », s.d. (21 avril 1607) (annexe 94) . Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 259v ; lettre anonyme de Venise, 10 mai 1607. DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise*, vol. 2, *Après la bataille de Lépante jusqu'à la chute de la République (1797)*, Paris, R. Laffont, 2004, p. 961-962 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 379 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois, op. cit.*, p. 174 ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions, op. cit.*, partie 1, p. 95.

323 BnF, Dupuy 271, fol. 80v ; « Accord entre le Pape et la Seigneurie de Venise », s.d. (21 avril 1607) (annexe 94). BnF, ms. fr. 6633, fol. 344-345v (absolution en latin donnée par le cardinal de Joyeuse aux autorités vénitiennes) ; GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 48.

outré, ne fut pas célébrée dans la basilique Saint-Marc<sup>324</sup>. C'est donc du 21 avril que sont datées les diverses copies des brefs pour l'absolution ainsi que la remise des deux prisonniers<sup>325</sup>. Il faut soulever le peu d'enthousiasme de la part des Vénitiens<sup>326</sup> :

« ne fust ouye aucune musique ni son de cloches ou d'artillerie à l'eslevation [...] et finalement sans aucune demonstration de joye publique de la part de ces seigneurs, mais bien à la verité de la populace desireuse de nouveauté qui affluoit en ladite Eglise avec l'ambassadeur d'Espagne et un abbé ou deux qui assisterent à la messe avec deux ou trois de la noblesse seulement et ce par devotion [...] ; ainsi ne s'est iamais veu terminer un si grand affaire avec si peu de bruict et de demonstration d'allegresse publique.<sup>327</sup> »

Le cardinal de Joyeuse envoie le même jour des lettres à Rome, à Charles de Neufville pour qu'il transmette la nouvelle au pape, mais également au cardinal du Perron<sup>328</sup>. Le comte de Castro fait de même à l'ambassadeur ordinaire espagnol à Rome, le marquis d'Aitona<sup>329</sup>. La lecture de cette dernière lettre peut surprendre, puisque le comte de Castro s'inclut dans la négociation (« L'on a commencé... »), fait des omissions volontaires (s'il mentionne bien la remise des prisonniers, il ne rentre pas dans les détails notamment la remise à l'ambassadeur de France), allant même jusqu'à placer le cardinal de Joyeuse dans un rôle presque secondaire. Jusqu'à la fin, les Espagnols font donc tout pour conserver les apparences en montrant qu'ils ont joué un rôle essentiel dans l'accommodement entre Venise et Rome. De son côté, le cardinal de Joyeuse présente les Espagnols comme ayant toujours été « très unis jusqu'à la conclusion », sans pour autant développer davantage<sup>330</sup>.

324 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 259v ; lettre anonyme de Venise, 10 mai 1607.

325 AAV, F.B. Ser. I, 327-328, fol. 6v-9 ; BAV, Barb. lat. 5654, fol. 233-234. BnF, ms. fr. 6633, fol. 360 : extrait du décret par le protonotaire apostolique Paulo Catellon pour donner pouvoir au cardinal de Joyeuse de lever l'excommunication. Autre exemplaire : AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 41 et 61.

326 Si Jean Delumeau note qu'il n'y a pas eu de cérémonie à Venise mettant fin à l'Interdit, il nous faut nuancer en disant qu'il y a en a bien une de rigueur mais qu'elle n'a pas été suivie de démonstrations populaires : DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome : XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2013, p. 277 ; DELUMEAU Jean, *L'Italie, de la Renaissance ... op. cit.*, p. 207. Cependant, Jean Richer note le contraire : RICHER Jean, *Le Mercure Francois, op. cit.*, p. 174.

327 BnF, Dupuy 271, fol. 80v ; « Accord entre le Pape et la Seigneurie de Venise », s.d. (21 avril 1607) (annexe 94). Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 259v-260 ; lettre anonyme de Venise, 10 mai 1607. Ce qui contraste avec le constat qu'en a fait le cardinal de Joyeuse, parlant lui d'« une grande assistance de peuple & excessive demonstration de ioye » lors de la cérémonie : BnF, Dupuy 271, fol. 89v ; lettre du cardinal de Joyeuse (au cardinal Borghese ?), 21 avril 1607. Une version relayée par le roi de France, dans sa lettre où il retrace les principaux points de l'affaire à Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 257.

328 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 603-604 ; lettre du cardinal de Joyeuse au cardinal du Perron, 21 avril 1607.

329 Pour l'original en espagnol : AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 52-52v ; BAV, Barb. lat. 5299, fol. 83-84v. Par souci de clarté, nous nous basons sur la version française, imprimée : BnF, Dupuy 271, fol. 90v (annexe 96).

330 BnF, Dupuy 271, fol. 89v ; lettre du cardinal de Joyeuse (au cardinal Borghese ?), 21 avril 1607.

La nouvelle est connue à Rome le 24 avril, au milieu de la nuit, par un courrier envoyé par Joyeuse à d'Halincourt. Ce dernier se rend auprès du pape, qu'il fait réveiller, et lui présente la nouvelle. Paul V prend alors « un visage plain de contentement [et] de Joye ma dict que je luy aurois fait un grand desplaisir si Jousse differé au lendemain a luy apporter ceste nouvelle. »<sup>331</sup> Charles de Neufville lui fait ensuite le détail des événements dont nous avons parlé ci-dessus. En sortant de cette audience nocturne, il croise un représentant envoyé par l'ambassadeur d'Espagne chargé d'apporter cette nouvelle au pape<sup>332</sup>. Le fait de mentionner ce réveil nocturne pourrait passer pour de l'anecdote, une information secondaire. Pourtant, il est bien mentionné dans la dépêche au roi de France<sup>333</sup>. C'est très certainement pour renforcer dans l'esprit du pape que ce conflit s'est achevé par les Français qui ont été aussi les premiers à l'avertir<sup>334</sup>. Si les Espagnols tentaient toujours de ruiner la place des Français dans cette affaire, Paul V est résolu lui à la voir se conclure puisque, dès le lendemain matin, il annonce en consistoire l'absolution faite par le cardinal de Joyeuse et où il montre sa satisfaction<sup>335</sup>. Une déclaration que nous pouvons trouver précipitée, que d'Halincourt explique : « Car si sa S[ainte]te eust attendu davantage Il estoit a doubter quelle sy fust malaisement disposee »<sup>336</sup>. « Et en fin ceste declaration estant la conclusion de ceste affaire avec grande reputation p[ou]r le roy et grand gloire p[ou]r vous »<sup>337</sup>. Le 21 avril 1607, l'absolution donnée par le cardinal de Joyeuse marque la fin de l'Interdit vénitien. Cela va permettre non seulement à ce cardinal, mais également au roi de France, d'en sortir honorés. Toutefois, il demeure encore des sujets en tension.

331 BnF, ms. fr. 6633, fol. 200v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97). BnF, ms. fr. 18002, fol. 155v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25).

332 BnF, ms. fr. 6633, fol. 202v-203 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97).

333 BnF, ms. fr. 18002, fol. 155-155v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25).

334 Cet ascendant français étant renforcé par un événement concomitant puisque le même jour, Charles de Neufville reçoit la nouvelle de la naissance du duc d'Orléans (que nous évoquerons dans le chapitre 8) : BnF, ms. fr. 6633, fol. 203-203v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97). BnF, ms. fr. 18002, fol. 151 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 mai 1607. *Ibid.*, fol. 156v-157v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25).

335 AAV, Arch. Consist., Acta Camerari 14, fol. 124-126. BnF, ms. fr. 6633, fol. 234v-235 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 30 avril 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 149-149v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 2 mai 1607. *Ibid.*, fol. 151-151v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 mai 1607. *Ibid.*, fol. 157v-159 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25).

Le cardinal du Perron se charge également de diffuser la tenue de ce consistoire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 236-237v ; lettre du cardinal du Perron au cardinal de Joyeuse, 30 avril 1607 (annexe 98). DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 606-608 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 1<sup>er</sup> mai 1607. Il expose seulement l'annonce de la fin de l'affaire dans sa lettre à Nicolas de Villeroy, estimant très certainement qu'il va avoir connaissance du détail par la lettre précédente au roi de France : *Ibid.*, p. 609-610 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> mai 1607. Aux autres correspondants, il annonce simplement la tenue de ce consistoire, vue alors comme la fin de cette affaire : *Ibid.*, p. 610 ; lettre du cardinal de Joyeuse à Sillery, 1<sup>er</sup> mai 1607.

336 BnF, ms. fr. 18002, fol. 167 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607.

337 BnF, ms. fr. 6633, fol. 235 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 30 avril 1607. Il exprime le même avis à Puisieux : « Tellement Mons[ieur] que voyant que ceste declara[ti]on est le dernier acte de cest aff[air]e qui a donné tant de peine » ; BnF, ms. fr. 18002, fol. 151v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 mai 1607.

### 3) Les suites de l'Interdit vénitien.

« Ca esté une guerre de negociation de laquelle les venitiens ont emporté la victoire toute entiere, aussi faut il confesser que c'estoit les prendre par la partie ou ils sont les plus forts : ils suyvirent en cela toutes les maximes de leur vray interest, le Pape fist tout le rebours, l'Espagne s'amusa apres des Chimeres, et la France eust le but qu'elle devoit avoir, c'est pourquoy aussi elle a eu la gloire et l'honneur »<sup>338</sup>.

Voilà le bilan que dresse l'auteur anonyme de ce *Discours* où deux vainqueurs sont signalés : Venise et la France. Après avoir appris la levée de l'excommunication<sup>339</sup>, le 2 mai 1607, le roi de France communique au pape sa joie de voir l'affaire de l'Interdit résolue en espérant que tout s'est terminé comme il l'avait souhaité et qu'il va poursuivre avec cette bonne volonté pour régler « ce qui reste à faire », c'est-à-dire le rétablissement des jésuites et la reprise des relations diplomatiques<sup>340</sup>. Il fait de même au cardinal de Joyeuse le lendemain<sup>341</sup>. Une quinzaine de jours plus tard, le roi de France apprend la ratification de l'action du cardinal grâce à la déclaration de Paul V faite lors du consistoire que nous avons évoqué ci-dessus<sup>342</sup>. Henri IV se déclare alors prêt à employer « volontiers toutes sortes d'offices et d'industrie po[ur] mieux assurer et affermir cest accommodement »<sup>343</sup>

L'honneur est préservé pour tous, y compris pour la papauté. Cette dernière a licencié toutes ses troupes et tous les capitaines<sup>344</sup>. Si la situation est loin d'être apaisée au lendemain de l'absolution, Paul V demeure dans une volonté d'apaisement sans envenimer la situation, même s'il estime qu'il aurait largement eu la possibilité de le faire<sup>345</sup>. De leur côté, les Espagnols, qui ont été associés à l'accommodement mais sans grand prestige, semblent être en perte de vitesse, n'ayant pas réussi à faire éclater une guerre en Italie : eux aussi se séparent des troupes assemblées pour une éventuelle

---

338 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 162 ; « Discours sur le differend survenu entre le Pape Paul V et la Republique de Venise », s.d. (annexe 99). Bien qu'anonyme, nous remarquons toutefois qu'il s'agit d'un écrit en faveur des Vénitiens.

339 Pierre de l'Estoile note l'arrivée de lettres annonçant la fin de l'Interdit le 29 avril 1607 : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 238.

340 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 217-218 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 2 mai 1607. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 257-257v.

341 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 221-223 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 mai 1607. BnF, ms. fr. 6633, fol. 251-252.

342 BnF, ms. fr. 6633, fol. 273 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 18 mai 1607.

343 *Id.*, fol. 277 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 18 mai 1607.

344 BnF, ms. fr. 18002, fol. 259v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV 10 juillet 1607.

345 *Id.*, fol. 192-192v ; lettre du pape Paul V au cardinal de Joyeuse, 19 mai 1607. *Id.*, fol. 283 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 août 1607. *Ibid.*, fol. 289 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607. *Id.*, fol. 298 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 4 septembre 1607. *Id.*, fol. 301 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1607.

intervention armée contre Venise : « le Conte de Fuentes avoit charge de son M[aitr]e de licentier les troupes quil avoit aussi assemblees au Milanois, quil y avoit desia commencé, [et] que bien tost les Napolitains debvoient retourner A Naples »<sup>346</sup>.

### 31) Le désintérêt progressif des Français après l'absolution des Vénitiens.

Une production de textes suit l'absolution des Vénitiens. Le jour même de celle-ci, le doge s'adresse aux ecclésiastiques vénitiens annonçant la levée d'un côté de l'excommunication et de l'autre les lois vénitiennes qui étaient au cœur de la polémique<sup>347</sup>. Le cardinal de Joyeuse demeure à Venise après avoir donné l'absolution puisque le décret émis par les autorités vénitiennes ne satisfait pas le pape au vu des termes utilisés<sup>348</sup>, ce qui le met « en grande peine »<sup>349</sup>, disant qu'il contient des attaques ou des revendications :

« si dans l'escripture qu'ont fait ses seig[neu]rs venitiens ilz eussent mis *è stato parimente revocato il proteste* Ainsi que par toutes les vostres vous m'escrivez estre ainsi sa S[ainte]té a qui jay fait entendre les raisons pour lesquelles vous vous estes contenté quil se passast comme cela les aprouve sy lad[ite] escripture est accommodee en ceste facon, Mais au lieu dy avoir *è stato* y ayant *è restato* Sa S[ainte]te persiste a dire, que par ceste silabe *Ré* Ilz ont voullu entendre que les Censures estans levees le[dit] manifeste est demeure de soy revoqué sans qu'en effect Ilz ayent fait avant decret pour cella, bien que Je luy aye monstré lar[ti]cle de v[ot]re l[ett]re qui dict le contraire [et] quilz ont fait ung decret pour lad[ite] Revoca[ti]on Sa S[ainte]te dict ne le pouvoir croire puis que vous ne luye en avez point envoyé la coppie comme vous avez fait de celluy de la restitu[ti]on des religieux »<sup>350</sup>.

346 *Id.*, fol. 169v-170 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607.

347 BAV, Barb. Lat. 5498, fol. 1-1v ; BnF, Dupuy 271, fol. 77v et 91 (version imprimée, annexe 100) ; BnF, ms. fr. 6633, fol. 357 et 358-359 (version imprimée).

Pour la traduction française : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 257v-258v et 263-264 ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 238-239 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois, op. cit.*, p. 174v-175.

348 BnF, ms. fr. 6633, fol. 286 et 289-291 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 5 mai 1607.

349 *Id.*, fol. 205v-206 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607

350 *Id.*, fol. 173 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 12 mai 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 186v ; lettre de Paulo Catello au cardinal de Joyeuse, mai 1607. Ce qui n'est pas le cas, s'agissant de textes émanant des autorités (doge et Sénat) pour avertir des Vénitiens de la levée de l'excommunication et de l'accommodement : BnF, ms. fr. 6633, fol. 204-205v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97). DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 605-606 ; lettre du cardinal de Joyeuse au roi Henri IV, 1<sup>er</sup> mai 1607.

Il est vrai que la rapidité de l'accommodement n'a pas stoppé les écrits qui continuent d'alimenter la controverse<sup>351</sup> – tout comme les Espagnols, qui continuent de s'armer dans les jours qui suivent l'absolution<sup>352</sup>. Une seule solution pour mettre fin à tout cela : répondre à l'insistance du pape et lui fournir les documents prouvant que l'absolution a bien été donnée par le cardinal de Joyeuse<sup>353</sup>. Ce dernier avait annoncé envoyer quatre textes : les acte de la restitution des prisonniers ainsi que de la restitution des ecclésiastiques, la confirmation des Vénitiens de la révocation de leurs manifestes, enfin la confirmation avec le récit de l'absolution qu'il a donnée<sup>354</sup>. C'est dès la nuit du 24 avril que Paul V avait demandé à recevoir de tels textes. Si Charles de Neufville, qui lui-même n'y voyait peut-être pas l'intérêt, tentait de lui montrer l'inutilité de ceux-ci, presse le cardinal de Joyeuse de le faire pour clore définitivement ce chapitre<sup>355</sup>. Ces demandes reviennent plusieurs fois ensuite<sup>356</sup> et une requête relayée par Nicolas de Villeroy qui se fait l'écho de l'insistance du nonce<sup>357</sup>. Le cardinal du Perron ainsi que d'Halincourt continuent à apaiser la situation<sup>358</sup> et faire patienter le pape jusque là<sup>359</sup>.

Si les Vénitiens émettent une notification justifiant la levée de leurs textes le 11 mai<sup>360</sup> et, qu'en plus, ils envoient une lettre à Paul V justifiant qu'ils ont bien respecté les conditions liées à l'absolution<sup>361</sup>, ce n'est pas ce que le pape attendait. À la fin du mois de mai, ce dernier reçoit de Venise une « attestation » signée du cardinal de Joyeuse et de Fresne-Canaye, permettant de justifier la révocation des textes et la levée de l'absolution<sup>362</sup>, ce qu'il a bien reçu et a fourni l'occasion de glorifier une nouvelle fois l'action du cardinal<sup>363</sup>, du roi de France et de tous ses relais en Italie

351 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 380-381.

352 BnF, ms. fr. 6633, fol. 275-275v ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 9 mai 1607.

353 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 48-49.

354 BnF, Dupuy 271, fol. 89v ; lettre du cardinal de Joyeuse (au cardinal Borghese ?), 21 avril 1607.

355 BnF, ms. fr. 6633, fol. 201v-202 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97).  
DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 604 ; lettres du cardinal du Perron au cardinal de Joyeuse, 28 avril 1607 (autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 232).

356 BnF, ms. fr. 6633, fol. 228 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 28 avril 1607. *Ibid.*, fol. 286-289 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 5 mai 1607 ; *Ibid.*, fol. 243-243v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 6 mai 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 167-169 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607.

357 BnF, ms. fr. 6633, fol. 284-285 et 318-319 ; lettres de Nicolas de Villeroy au cardinal de Joyeuse, 23 mai et 9 juin 1607.

358 BnF, ms. fr. 18002, fol. 163-163v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 15 mai 1607.

359 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 614 ; lettre du cardinal du Perron au cardinal de Joyeuse, 12 mai 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 169 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607.

360 BnF, ms. fr. 6633, fol. 364.

361 *Id.*, fol. 294-297 ; lettre de la république de Venise au pape Paul V, 13 mai 1607.

362 *Id.*, fol. 278-279 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 19 mai 1607. *Id.*, fol. 282-282v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 20 mai 1607. Ce que confirme le protonotaire apostolique apostolique : BnF, ms. fr. 18002, fol. 186 ; lettre de Paulo Catello au cardinal de Joyeuse, mai 1607.

Pour le texte de cette « attestation » ou « profession de foi » : AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 59 (annexe 101) ; autres exemplaires : *Ibid.*, fol. 43 (en latin) et 45 ; AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 75 (cet exemplaire est non daté) ; BAV, Barb. lat. 5299, fol. 79 (en latin).

363 Le pape « louant grandem[ent] la prudence et courage de Mond[it] sieur le Cardinal d'avoir par ceste derniere

(aussi bien les ambassadeurs que les ecclésiastiques qui y ont pris part) et d'acter la fin de l'interdit<sup>364</sup>.

Les Français vont également présenter deux autres textes à Paul V. C'est par une pièce imprimée non datée<sup>365</sup> que nous les connaissons. Le premier est une « Instance de Monsieur d'Alincourt », plus précisément « certain escrit signé de sa main, & fermé de son cachet, en datte du 4 Avril »<sup>366</sup>. Dans ce texte, il évoque le désagrément du différent entre le pape et Venise et le danger que cela risque de représenter pour la Chrétienté. Surtout, il expose la volonté des Vénitiens de donner contentement et satisfaction au pape. Il supplie donc au nom du roi de France et de la République de Venise que les censures soient levées<sup>367</sup>. Le deuxième texte présenté, cette fois-ci conjointement par Charles de Neufville et le cardinal de Joyeuse, est un « escrit signé de leur main, & cacheté »<sup>368</sup>, qui représente l'engagement officiel du roi de France, la parole que Paul V demandait dans ses conditions pour lever l'excommunication<sup>369</sup>. Un tel écrit est aussi produit par l'ambassadeur ordinaire et le cardinal-protecteur espagnols, mais sans de véritable valeur, simplement pour maintenir un équilibre et l'apparence d'une concorde<sup>370</sup>. Ces écrits avaient été demandés par le pape à Charles de Neufville au nom du roi de France, d'Halincourt ayant accepté sans « y faire de difficulté » puisque cela était conforme à ce que Henri IV lui écrivait<sup>371</sup>. Toutefois, il demande à Puisieux de lui envoyer une lettre du roi de France qui confirme les deux écrits qu'il a fournis<sup>372</sup>, ce qui est fait en mai 1607<sup>373</sup>. Puisque l'ambassadeur ordinaire d'Espagne avait lui aussi engagé la

---

action mis le sceau a cest affaire » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 208 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 mai 1607.

364 BnF, ms. fr. 18002, fol. 194 ; lettre du pape Paul V roi Henri IV, 19 mai 1607. C'est confirmé par d'Halincourt dans ses lettres qui sont envoyées en France : *Ibid.*, fol. 198-199 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 mai 1607. *Ibid.*, fol. 208-209 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 mai 1607.

Le secrétaire de l'ambassadeur, Étienne Gueffier, se rendant en France, c'est lui qui va apporter en personne au roi de France la preuve écrite par le cardinal de Joyeuse que l'absolution a bien été donnée et que les conditions ont bien été remplies : *Ibid.*, fol. 213 ; lettre du cardinal Du Perron au roi Henri IV, 10 juin 1607. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 626 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 12 juin 1607.

365 BnF, Dupuy 271, fol. 89 (annexe 102).

366 *Ibid.* Pour la version italienne : BAV, Barb. lat. 5299, fol. 62v-64. Pierre de L'Estoile indique l'avoir acheté : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 245.

367 AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 15 (annexe 103). Autre exemplaire : AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 36.

368 BnF, Dupuy 271, fol. 89 (annexe 102). Pour la version italienne : BAV, Barb. lat. 5299, fol. 62v-64. RICHER Jean, *Le Mercure Francois, op. cit.*, p. 173v.

369 BnF, ms. fr. 18002, fol. 301 et 408 (version française, annexe 104) ; pour la traduction italienne : AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 17 (annexe 104) ; AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 40.

370 BnF, ms. fr. 18002, fol. 98v-99 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). Nous avons trouvé un résumé de ces différents textes : AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 60-63.

371 BnF, ms. fr. 18002, fol. 117 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 avril 1607 (annexe 30).

372 *Ibid.*, fol. 117-117v. Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 233.

373 BnF, ms. fr. 6633, fol. 298 ; lettre de Henri IV à Paul V, mai 1607. Cette dernière n'est qu'un résumé, pour la version complète : *Ibid.*, fol. 267-267v ; lettre de Henri IV à Paul V, 3 mai 1607 (annexe 105). Pour la version italienne : AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 66-66v ; AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 49-49v. Le roi de France annonce envoyer une copie de cette promesse au cardinal de Joyeuse puisqu'il l'a également signée : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 223 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 mai 1607. BnF, ms. fr. 6633, fol. 252.

parole de Philippe III, ce dernier aussi la confirme à Paul V<sup>374</sup>.

Les relations diplomatiques reprennent entre Rome et Venise. Les Vénitiens ont choisi d'envoyer Francesco Contarini et, même si le pape n'a pas encore choisi le nonce qu'il va envoyer dès qu'il apprend l'absolution<sup>375</sup>, il le fait dès qu'il sait la nouvelle du départ de l'ambassadeur de Venise<sup>376</sup>. Paul V a choisi comme nonce Berlingerio Gessi, évêque de Rimini, dont les instructions sont datées du 4 juin 1607<sup>377</sup>. Charles de Neufville en fait un portrait peu flatteur, disant « qu'il ne soit de grande qualité », qui a été choisi par Paul V pour « qu'il se conduise entièrement selon sa volonté » tandis qu'il a rendu plusieurs visites à Charles de Neufville pour affirmer sa volonté de travailler conjointement avec l'ambassadeur de France à Venise<sup>378</sup>. Le 7 juin 1607, Charles de Neufville fait part de la bonne réception du nouvel ambassadeur vénitien par le pape<sup>379</sup>, « au grand desplaisir des Espagnolz », qu'il a introduit auprès du pape lors d'une audience, « ce qui a achevé de clore cest ouvrage de reconcilia[ti]on de sa S[ainte]te et de ceste Republiq[ue] »<sup>380</sup>. Ce qui n'est pas tout à fait vrai, car le pape continue de solliciter l'intervention du roi de France par l'intermédiaire de d'Halincourt.

Malgré tout, « l'ambassadeur de lad[ite] Republique qui est icy si gouverne assez prudemment, [et] est bien veu de sa S[ainte]te [e] de tout le College »<sup>381</sup> ce qui laisse espérer une issue favorable aux quelques éléments qui restent à évoquer. Le 30 juin 1607, c'est au tour de Fresne-Canaye d'annoncer la bonne réception du nonce du pape à Venise<sup>382</sup>. Désormais, c'est lui qui va servir de relais pour régler la question des théologiens vénitiens qui ont publié des écrits pendant l'année de la controverse (le roi de France est régulièrement sollicité pour appuyer cette action)<sup>383</sup> ainsi que le

---

374 AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 67 ; lettre du roi d'Espagne au pape Paul V, 17 mai 1607 (annexe 106). Autre exemplaire : AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 47 (celle-ci est datée du 16 mai or il s'agit bien d'une lettre identique).

375 BnF, ms. fr. 6633, fol. 203v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97).

376 *Id.*, fol. 244 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 6 mai 1607. *Ibid.*, fol. 302 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 2 juin 1607.

377 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 477-494. Les exemplaires manuscrits que nous avons rencontrés au cours de nos dépouillements : BnF, Dupuy 271, fol. 93-97 ; Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 190-207. Le choix du nonce est fait dans la première quinzaine de mai 1607, en même temps que d'autres nominations : BnF, ms. fr. 18002, fol. 169v-170 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607.

378 BnF, ms. fr. 18002, fol. 169v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607. *Ibid.*, fol. 201v-202 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 mai 1607.

379 BnF, ms. fr. 6633, fol. 307 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 7 juin 1607.

380 BnF, ms. fr. 18002, fol. 215 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 11 juin 1607. Sur le récit fait par Charles de Neufville de l'arrivée à Rome et de la réception de cet ambassadeur vénitien : *Id.*, fol. 218-220 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 12 juin 1607 (annexe 51).

381 *Id.*, fol. 233 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 juin 1607.

382 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 640 ; lettre de Fresne-Canaye au cardinal du Perron 30 juin 1607.

383 BnF, ms. fr. 18002, fol. 305-605v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 septembre 1607. *Id.*, fol. 315 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 septembre 1607.

rétablissement des jésuites<sup>384</sup>.

Le cardinal de Joyeuse, suivant les facultés qu'il a reçues, donne l'absolution aux ecclésiastiques qui ont violé l'excommunication, c'est-à-dire qui ont continué à donner les sacrements et effectuer des cérémonies religieuses<sup>385</sup>, ce que le pape a confirmé par la suite<sup>386</sup>. Des questions se règlent d'elles-mêmes, comme les ecclésiastiques prisonniers à Venise pour d'autres raisons non liées à l'Interdit, que le pape souhaitait être libérés, et que « la[dite] Repub[lique] sans attendre d'en estre requise ny recherché a mis en liberté tous les[dits] Ecclesiastiques, dont sa sain[te]té l'ayant sceu par le[dit] Ambassadeur en est demeurée fort contente »<sup>387</sup>. Néanmoins la question du rétablissement des jésuites n'est pas résolue et revient rapidement sur le devant de la scène :

« ilz ne veulent point rendre a plusieurs de ceux qui estoient absents pour linterdit leurs biens comme il a esté promis par l'accord, et mesmes font dortir de leur ville plusieurs religieux qui y estoient retournez, et ne veulent point remettre entre les mains du Nunce les biens qui estoient des Jesuistes, comme sa sain[te]té dit que Mons[ieur] le Card[in]al de Joyeuse luy a escrit que les chevaliers Badovero et Monsenigo l'avoient asseuré quilz feroient »<sup>388</sup>

Malgré l'importance du sujet, un agacement commence à poindre dans les lettres de d'Halincourt qui a hâte que les représentants vénitien et papal entrent en action pour qu'il soit déchargé d'affaires qui ne le concernent plus : « Car ou[tr]e que le pape n'attend que de scavoir quil soit partye pour envoyer son Nunce, [et] que cella contentera Sa S[ainte]té, Je souhaite quil soit icy pour respondre de beaucoup de choses dont lon sadresse a moy comme si Jestois tenu de ce faire<sup>389</sup> ». La place de l'affaire diminue dans les dépêches de Charles de Neufville. Dès la fin mai 1607, si elles mentionnent toujours l'Interdit vénitien en premier, c'est en des termes très généraux et laissant rapidement la place à d'autres affaires comme la nonciature de France ou, plus anecdotique, l'intérêt de Paul V pour une vigne à Frascati<sup>390</sup>. Plus les mois passent et plus nous avons constaté que les suites de l'interdit se retrouvent rétrogradées vers la fin<sup>391</sup> et, au terme de l'année 1607, elle

384 *Id.*, fol. 311 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 octobre 1607.

385 Lettre du cardinal de Joyeuse aux évêques du territoire vénitien, 2 mai 1607 ; AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 37 ; AAV, F.B. Ser. II, 18, fol. 65 ; CORNET Enrico, *Paolo V. e la Repubblica veneta giornale dal 22 ottobre 1605 - 9 giugno 1607*, Vienna, Libreria Tandler & comp., 1859, p. 307.

386 BnF, ms. fr. 6633, fol. 243v-244 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 6 mai 1607.

387 BnF, ms. fr. 18002, fol. 252 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV 10 juillet 1607.

388 *Id.*, fol. 262 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV 25 juillet 1607. Nous avons relevé la référence à cette promesse faite dans un extrait d'une écriture de d'Halincourt (lettre ?), non datée : AAV, F.B. Ser. I, 329, fol. 39 ; BAV, Barb. lat. 5299, fol. 86.

389 BnF, ms. fr. 6633, fol. 174 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 12 mai 1607.

390 BnF, ms. fr. 18002, fol. 201-204 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 mai 1607.

391 La première fois que l'Interdit vénitien se retrouve plus mentionnée au début d'une lettre de d'Halincourt est celle

n'apparaît parfois plus du tout dans les dépêches de Charles de Neufville envoyées au roi de France ou à Puisieux.

Cette désaffection explique le retrait de Venise du cardinal de Joyeuse, reconnu *a posteriori* comme étant la meilleure décision pour éviter qu'on recourt continuellement au cardinal pour poursuivre la négociation « sur plusieurs petites occasions dépendantes du principal de l'affaire, desquelles il vaut mieux qu'ils conviennent et s'accordent ensemble » d'après les mots de Henri IV<sup>392</sup>. Le cardinal de Joyeuse ne demeure guère plus d'un mois environ à Venise. Nous ne pouvons pas savoir si le cardinal obéit à un ordre du roi de France, car si ce dernier manifeste très rapidement l'envie de le voir en France pour le féliciter en personne<sup>393</sup>, nous n'avons pas trouvé dans les archives ou dans une lettre de Henri IV un ordre clair lui demandant de rentrer<sup>394</sup>. Nous avons plutôt relevé la recommandation de demeurer proche de Venise tant que le pape n'est pas satisfait<sup>395</sup> et il lui laisse ensuite une certaine latitude sur la suite de sa destination<sup>396</sup>. Le pape espérait pourtant qu'il y prolongerait sa présence, or Charles de Neufville lui avait montré qu'il avait rempli la mission qui lui avait été confiée<sup>397</sup>. Le cardinal ne revient cependant pas non plus à Rome, provoquant la déception de d'Halincourt qui espérait qu'il viendrait occuper sa charge de protecteur<sup>398</sup>.

---

qu'il envoie au roi de France le 28 juin 1607 : BnF, ms. fr. 18002, fol. 226-231v. Les événements vénitiens sont toujours au cœur des préoccupations de d'Halincourt, le 17 octobre 1607, ces sujets sont évoqués après le retour à Rome du nonce en France : *Id.*, fol. 324-326v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 17 octobre 1607.

392 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 294 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 26 juin 1607. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 320. L'accord ayant pour but d' « amener deux personnes à un cœur et une mesme volonté » : dictionnaire de Robert Estienne, cité par LE ROUX Nicolas, « Les négociateurs royaux en France pendant les guerres de religion », *Guerre et paix du Moyen Age aux temps modernes : théories, pratiques, représentations*, DUCHHARDT Heinz et VEIT Patrice (dir.), Mainz, P. von Zabern, 2000, p. 119.

393 Lettres dans lesquelles le roi de France lui fait part des constructions réalisées depuis son départ de Paris : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 219-221 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 3 mai 1607. *Ibid.*, p. 280 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 10 juin 1607. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 311. *Ibid.*, fol. 249-250v ; NOUAILLAC J., *Henri IV raconté par lui-même, choix de lettres et harangues*, Paris, A. Picard, 1913, p. 348-350. Un désir que relaie Nicolas de Villeroy : BnF, ms. fr. 6633, fol. 271 et 314 ; lettres de Nicolas de Villeroy au cardinal de Joyeuse, 16 mai et 22 juin 1607 Une aspiration aussi transmise par Puisieux : *Ibid.*, fol. 316v ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 10 juin 1607.

394 L'hypothèse émise par R. Couzard est que le roi connaissait le caractère du cardinal et c'est pour cela qu'il ne le forçait pas à rester (ou partir) de Rome car cela ne servait à rien de l'obliger : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 277.

395 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 280 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 9 juin 1607. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 312v.

396 BnF, ms. fr. 6633, fol. 273 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 18 mai 1607.

397 BnF, ms. fr. 18002, fol. 159v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25).

398 BnF, ms. fr. 6633, fol. 205v-206 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97). *Id.*, fol. 228v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 28 avril 1607. Une espérance qu'il maintient pourtant dans sa correspondance avec le cardinal : « Mais puis que vous voulez prendre le chemin de Lucques Monseigneur comme vous me lescrivez Je me doute bien fort que nous ne vous verrons pas icy sy tost. » ; *Id.*, fol. 302 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 2 juin 1607. Ne pas venir à Rome pour occuper sa charge est une constante, y compris sous l'ambassade précédent celle de d'Halincourt, apparemment parce qu'il n'apprécie pas du tout la Ville Éternelle : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 234 et 247. Enfin, le pape espérait également le voir à Rome pour faire taire les derniers opposants à l'absolution : BnF, ms. fr. 18002, fol. 189-189v ; lettre de Paulo Catello au cardinal de Joyeuse, mai 1607.

Ce qui peut aussi expliquer l'absence de commandements clairs, c'est la santé défaillante du cardinal à ce moment-là : « Cependa[n]t po[ur] le desir qu'ay de la conserva[ti]on de v[ot]re santé Je remetctz en v[ot]re liberte de vous retirer et attendre au lieu et autant de temps que vous jugerez a propos tant po[ur] le bien d'Icelle que po[ur] celui de mon service »<sup>399</sup>. Cet état de santé est connu du pape, qui espère tout de même que le cardinal puisse venir à Rome :

« Qu'apres le contentement que le pape ma tesmoingné avoir de tout v[ot]re proceder, [et] le desir que sa S[ainte]te avoit de le vous faire paroistre Elle ma dict par plusieurs fois [...] quelle desiroit Infiniment que maintenant vous voullusiez venir Icy affin de vous pouvoir faire veoir Combien elle se ressent v[ot]re obligé Madjosustant tousiours apres neanmoins, quelle ne voudroit pas que se feust au prejudice de v[ot]re santé, ny avec v[ot]re Incommodité. »<sup>400</sup>

Finalement, suite aux injonctions répétées du désir de le voir, et peut-être aussi pour sa santé fragile que les chaleurs estivales risquent de ne pas améliorer, le cardinal de Joyeuse prend la décision de rentrer en France après avoir séjourné à Lucques pour profiter des eaux thermales<sup>401</sup> : « Je me suis resolu, n'ayant point de sujet de servir le Roy, en Italie, de retourner en France, & prendre mon chemin d'icy [*Florence*] »<sup>402</sup>. Fin juin 1607, d'Halincourt prend acte de son retour en France et va en exposer les raisons à Paul V<sup>403</sup>. En juillet 1607, la présence du cardinal est attestée en France, puisque le 5 Henri IV apprend son retour dans le royaume de France et lui demande de venir le trouver<sup>404</sup> ; le 16 il reçoit la nouvelle de sa présence à Lyon<sup>405</sup> ; le 27, Jean Héroard note une rencontre avec le Dauphin<sup>406</sup>.

---

399 BnF, ms. fr. 6633, fol. 277 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 18 mai 1607. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 242.

400 BnF, ms. fr. 6633, fol. 279v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 19 mai 1607.

401 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 294 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 26 juin 1607. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 320.

402 Une réflexion qui peut nous surprendre puisqu'il a bien la charge de protecteur des affaires de France à occuper : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 626 ; lettre du cardinal de Joyeuse au cardinal du Perron, 10 juin 1607.

403 BnF, ms. fr. 6633, fol. 309 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 22 juin 1607.

404 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 312-313 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 5 juillet 1607. Ce qu'il lui renouvelle seulement cinq jours plus tard : BnF, ms. fr. 6633, fol. 321-321v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 10 juillet 1607.

405 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 315-316 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 16 juillet 1607. BnF, ms. fr. 6633, fol. 326.

406 HÉROARD Jean, *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis 13 (1601-1628), extrait des manuscrits originaux et pub. avec autorisation de s. exc. m. le ministre de l'instruction publique par mm. Eud. Soulié et Éd. de Barthélemy*, Paris Firmin Didot frères fils et c<sup>ie</sup>, 1868, vol. 1, p. 276. Cette rencontre a lieu au château de Montceaux : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 256.

Ce départ d'Italie du cardinal rend Charles de Neufville acerbe car le pape continue à vouloir se servir de lui comme intermédiaire pour obtenir l'intervention du roi de France :

« Juisse eu grand advantage veritablement sil meust esté loisible de mesloigner d'Icy comme a faict Monsieur le Car[din]al de Joyeuse. Car Il soffre tous les Jours de nouvelles occa[si]ons qui donnent du mescontentement au pape contre les venitiens, [et] sa S[ainte]te recourt aussi tost a l'auc[tori]té du Roy pour luy en faire raison, [et] vous pouvez assez Juger combien Il est diffisile de le faire.<sup>407</sup> »

Le cardinal de Joyeuse n'est pas le seul à quitter l'Italie puisque Fresne-Canaye a terminé sa charge et est revenu en France à la fin de l'année 1607<sup>408</sup>. C'est Jean Bochard, sieur de Champigny, qui est nommé à sa place en août 1607<sup>409</sup>. C'est sur le nouvel ambassadeur que repose désormais la tâche de négocier ce qu'il reste de l'Interdit, comme cela est mentionné dans ses instructions<sup>410</sup>.

Un nouvel événement aurait pu faire tout basculer : on attende à la vie de Sarpi le 5 octobre 1607, par « trois coups de poignart » qui a fait craindre le pire<sup>411</sup>. Heureusement, Charles de Neufville rapporte que « la blessure arivee a ce fra paulo servite principal dentre eulx pouroit aigrir les affaires, mais sa S[ainte]té monstrant comme elle faict den estre marrie [et] n'aprouver aucunement ung tel acte cela ne doibt apporter aucune altera[ti]on »<sup>412</sup>. Néanmoins, les bruits et rumeurs disant que cet attentat a été commandité par le pape viennent se rajouter au fait que les auteurs ont trouvé refuge dans ses États, à Ancône, ce qui aigri le pape et oblige Charles de Neufville à maintenir

---

407 BnF, ms. fr. 18002, fol. 267 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 25 juillet 1607. Même s'il reconnaît ensuite que le pape a de bonnes raisons d'être mécontent des Vénitiens, malgré tout il n'a plus de réactions extrêmes et préfère constamment faire appel au roi de France pour qu'il intervienne auprès des Vénitiens. Autre exemple : BnF, ms. fr. 18002, fol. 252 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607.

408 HÉROARD Jean, *Journal de Jean Héroard ... op. cit.*, p. 294. Un départ qui était prévu dès que la fin de l'Interdit aurait lieu : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 600-601 ; lettres du cardinal du Perron au roi Henri IV et à Nicolas de Villeroy, 17 avril 1607. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 18002, fol. 124 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 17 avril 1607.

409 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 348 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 31 août 1607. *Ibid.*, p. 348-349 ; lettre du roi Henri IV à la seigneurie de Venise, 31 août 1607. *Ibid.*, p. 360-361 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, mi-septembre 1607. BnF, ms. fr. 23518, fol. 97-105v ; « Instruction a Monsieur de Champigny allant resider Amb<sup>r</sup> a Venize en Aoust 1607 ». Autres exemplaires de ces instructions : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 255-256 ; BnF, ms. fr. 15589, fol. 68-70v ; BnF, ms. fr. 15869, fol. 214-216v ; BnF, ms. fr. 17835, fol. 105-110v ; BnF, ms. fr. 17836, fol. 220-222v.

410 BnF, ms. fr. 23518, fol. 103v ; « Instruction a Monsieur de Champigny allant resider Amb<sup>r</sup> a Venize en Aoust 1607 ». BnF, ms. fr. 18002, fol. 319 et 322 ; lettres de Charles de Neufville à Puisieux, 2 et 17 octobre 1607.

411 BnF, ms. fr. 18002, fol. 324v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 17 octobre 1607. BnF, Dupuy 271, fol. 99-100 ; lettre de Guillaume de Broc, abbé d'Aumale, au cardinal du Perron, 6 octobre 1607. DOMPNIER Bernard et VIALON Marie (éd.), *Histoire du Concile de Trente. (Édition originale de 1619)*, SARPI Paolo, Paris, Éditions Classiques Garnier numérique, 2007, p. 53-54 ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 290, 292 et 301.

412 BnF, ms. fr. 18002, fol. 322 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 17 octobre 1607.

l'humeur du pape stable<sup>413</sup>.

C'est après cette tentative d'assassinat que Charles de Neufville prend l'initiative de se retirer des événements comme il rapporte à Henri IV (« tellem[ent] que depuis quelque temps elle ne men a plus rien dit »)<sup>414</sup> et à Nicolas de Villeroy (« Je ne parle plus au pape des affaires de Venise ny luy a moy men estant doucement retire »)<sup>415</sup>. Il a su se soustraire, attitude qui n'est pas négative mais liée à la prudence<sup>416</sup>. Après avoir analysé la situation, Charles de Neufville a remarqué que le pape et les Vénitiens ne sont pas prêts de s'accorder, tout en voyant tout de même le pape ne plus se porter à des extrémités telles jusqu'à lancer de nouveau l'Interdit. C'est Paul V qui évoque à nouveau Venise, demandant à d'Halincourt de remercier le roi de France après l'arrivée du nouvel ambassadeur français dans la Sérénissime et d'Halincourt ne développe pas davantage<sup>417</sup>. Charles de Neufville maintient cependant une veille sur les événements, comme par exemple lorsqu'il rapporte au roi la volonté qu'a manifesté Paul V de faire juger par l'Inquisition les théologiens qui ont écrit contre lui pendant l'Interdit, Paolo Sarpi en premier<sup>418</sup>, ainsi que la nouvelle de l'emprisonnement d'un homme qui a été de l'attentat contre Sarpi<sup>419</sup>. Un désintérêt qui n'est pas total et qu'en tant qu'ambassadeur, il ne peut pas se permettre.

C'est la raison qui explique qu'au départ, il n'engage pas plus le roi pour la question du patriarche<sup>420</sup>, avant de revenir sur sa décision quelques jours plus tard. Ce nouvel ennui n'est pas lié au caractère personnel de ce patriarche, d'Halincourt rapportant que « Sa S[ainte]te ma dict beaucoup de bien dud[it] patriarche [et] ma tesmoigner de laymer et estimer.<sup>421</sup> » Comme tous les autres patriarches de Venise avant lui, il doit venir à Rome pour subir l'examen. Les Vénitiens ont autorisé cette venue à condition que le pape assure avec un bref que c'est le dernier patriarche qui va subir cet examen, que ses successeurs dans cette charge en seront exemptés. Paul V ne le souhaite pas pensant que cela créerait un dangereux précédent<sup>422</sup>. Or comme le reste, le constat de

---

413 *Id.*, fol. 329 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 octobre 1607. *Id.*, fol. 335v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 octobre 1607. *Id.*, fol. 340v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 octobre 1607.

414 *Id.*, fol. 344 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 novembre 1607. *Id.*, fol. 349 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 14 novembre 1607.

415 *Id.*, fol. 357v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607.

416 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence, op. cit.*, p. 52 (« 33, Savoir se soustraire »).

417 BnF, ms. fr. 18002, fol. 368 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 novembre 1607.

418 *Id.*, fol. 368-368v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607. Une condamnation qui semble s'éloigner au début de l'année 1608 : BnF, ms. fr. 18003, fol. 6v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 9 janvier 1608.

419 BnF, ms. fr. 18003, fol. 36v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18).

420 « Encore que ie fuye aultant quil mest possible de rengager le nom et entremise de VM en ce quy reste de different entre le Pape et la Republ[ique] de venise » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 378 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607. Autre témoignage : *Ibid.*, fol. 383 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 décembre 1607.

421 BnF, ms. fr. 6633, fol. 243v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 6 mai 1607.

422 BnF, ms. fr. 18002, fol. 378-378v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607.

d'Halincourt est clair : son entremise ne va servir à rien ; il faut qu'ils règlent cette question entre eux et laisser le temps faire<sup>423</sup>. Charles de Neufville demeure dans la position qu'il a toujours eue jusque là : tenter de maintenir le pape dans les bornes de la modération<sup>424</sup>.

Malgré tout le roi lui a commandé d'intervenir et Charles de Neufville propose une solution intermédiaire : que le pape écrive une lettre à son nonce où il donne cette parole, pour que les autorités vénitiennes la reçoivent comme ils veulent et s'en servent comme preuve<sup>425</sup>. Le représentant vénitien doute de la bonne réception de cette solution à Venise<sup>426</sup>, ce qui est confirmée par les faits car cela est refusé par les Vénitiens<sup>427</sup>. La nouvelle proposition est que le pape réitère cette parole par écrit, en la faisant rédiger cette fois-ci par son neveu, le cardinal Borghese. En parallèle, les Vénitiens demandent que le pape donne sa parole au roi de France, pour confirmer que les futurs patriarches vont bien être exemptés de cet examen à l'avenir. Si que Paul V est prêt à faire cette promesse à Charles de Neufville, cette fois-ci c'est ce dernier qui est obligé de refuser puisqu'il n'a pas reçu de commandement clair de Henri IV à ce sujet<sup>428</sup>. L'ambassadeur vénitien pense alors qu'il suffit que le roi écrive à Venise pour que les autorités acceptent sans réserve la lettre qui va être écrite par le cardinal-neveu<sup>429</sup>. Le nouvel ambassadeur résident français à Venise arrive à obtenir cet agrément<sup>430</sup>. Si bien qu'en mars 1608, la question du patriarche est définitivement réglée et tout le monde est dans l'attente de celui-ci à Rome, où le pape lui réserve bon accueil, à tel point que d'Halincourt pense que cette fois-ci que tout est en bonne voie, puisque il voit « toutes choses se disposer a prendre le chemin d'une bonne reconcilia[ti]on entre le pape [et] ceste Republique sa S[ainte]te ne parlant plus de toutes les au[tr]es plaintes quelle vouloit faire »<sup>431</sup>.

En mai 1608, Charles de Neufville rapporte la visite du patriarche le jour de son départ de Rome, rendant compte des bonnes relations entre le patriarche de Venise et Paul V, et transmettant la reconnaissance du patriarche pour l'action du roi de France en sa faveur<sup>432</sup>.

---

423 *Id.*, fol. 395 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 26 décembre 1607. BnF, ms. fr. 18003, fol. 1-2 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608.

424 BnF, ms. fr. 18003, fol. 10v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608. *Id.*, fol. 21-21v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608. *Id.*, fol. 27-27v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608.

425 BnF, ms. fr. 15579, fol. 74v-75 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608.

426 BnF, ms. fr. 18002, fol. 398 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 décembre 1607. BnF, ms. fr. 18003, fol. 6 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 9 janvier 1608.

427 BnF, ms. fr. 18003, fol. 10-10v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608.

428 *Id.*, fol. 30v-31v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 21 février 1608.

429 *Id.*, fol. 35-36v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18).

430 *Id.*, fol. 43 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1608.

431 *Id.*, fol. 62 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608. *Ibid.*, fol. 57 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608. *Id.*, fol. 54-54v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 mars 1608. *Id.*, fol. 78 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 avril 1608. *Id.*, fol. 71 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 avril 1608.

432 *Id.*, fol. 108-108v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 mai 1608. *Id.*, fol. 112-112v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 mai 1608. Même si ce patriarche va avoir un jésuite pour examinateur : DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise ... op. cit.*, p. 963.

Le désintéret de d'Halincourt est à mettre en relation avec la fin de son ambassade. Une charge qu'il a hâte de quitter, ce explique qu'il ne souhaite plus s'investir dans cette affaire qui, pourtant, n'est pas encore terminée. En effet, dans les instructions fournies à son successeur, François Savary de Brèves, en mai 1608, ce dernier doit veiller à la bonne réception du patriarche, avertir le roi de France si de nouvelles levées de gens d'armes s'effectue et, surtout, il « continuera d'employer le nom de Sadite M. pour affirmer l'accord et accommodement que S.M. a moienné entre eux »<sup>433</sup>. Charles de Neufville était conscient de laisser des éléments à traiter après son départ de Rome, tant la situation demeurerait complexe : « cela nest pas une besongne d'un jour [et] pense quil y en aura encores assez pour mon successeur »<sup>434</sup> ou encore « Monsieur de Breves trouvera encores Icy de quoy s'exercer a ce subiect »<sup>435</sup>.

### 32) « C'est moi, dit-il, qui ai fait la paix en Italie »<sup>436</sup>. Les honneurs reçus par Henri IV après l'Interdit vénitien.

L'auteur anonyme du *Discours sur le differend survenu entre le Pape Paul V et la Republique de Venise* relevait que « La france continuoit a procurer l'accommodement sans tesmoigner passion ni pour lun ni pour l'autre partj suivant en cela sa vraye maxime, pour ce qu'entre deux Princes si pacifiques estant difficile de voir une guerre formée, elle ne pouvoit retirer autre avantage de ce differend que la reputation de l'avoir accommodé »<sup>437</sup>. Comme il n'a eu de cesse de le répéter tout au long de l'Interdit, Henri IV agissait en tant que prince chrétien, désintéressé, qui n'agit que pour le bien de la chrétienté et qui n'est pas mû par des intérêts personnels ou nationaux<sup>438</sup>. Il le rappelle au pape lors de la première dépêche qu'il lui envoie après le règlement de l'Interdit, tout comme son obéissance filiale envers la papauté<sup>439</sup>. Offrir sa médiation<sup>440</sup> permet à un prince chrétien d'accentuer

433 BnF, ms. fr. 17826, fol. 304v-305 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

434 BnF, ms. fr. 18002, fol. 274 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 6 août 1607.

435 *Id.*, fol. 329 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 octobre 1607.

436 L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 247.

437 Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 159v (annexe 99).

438 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La diplomatie henricienne ... », art. cit., p. 578 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 181.

439 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 224 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 3 mai 1607. BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi et Testi 250, p. 122 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 3 mai 1607.

440 VATEL Emer de, *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, Paris, Guillaumin et cie, 1863, vol. 2, p. 304 (§ 328. – de la médiation).

sa réputation et sa puissance<sup>441</sup>. Il se place ainsi dans la lignée des rois de France ses prédécesseurs<sup>442</sup>. C'est également la position de Philippe III, qui reconnaissait l'action du cardinal de Joyeuse mais qui revendiquait une partie de ces honneurs car lui aussi avait agi pour défendre le Saint-Siège<sup>443</sup>. Si les ambassadeurs espagnols et français se sont montrés si persévérants pendant l'Interdit, c'est dans le but de défendre la position de leurs souverains respectifs.

Dans le cas de l'Interdit, ce n'est plus le pape qui sert de médiateur entre deux puissances, mais une puissance qui propose son intercession entre le pape et Venise<sup>444</sup>. C'est aussi la fin, pour Sylvio de Franceschi, de la période relativement brève où le pape a occupé une place d'arbitre entre les deux monarchies après les traités de Vervins et de Lyon, avant que celles-ci ne rentrent de nouveau en conflit d'influence<sup>445</sup>. En 1608, le rôle de médiateur est dévolu à Henri IV puisque le pape lui demande d'intervenir comme intermédiaire dans la trêve en Flandres<sup>446</sup>.

Si tous les Français agissent en premier lieu dans le but d'obtenir un accord entre la papauté et Venise et que l'Interdit prenne fin, nous n'avons retrouvé dans la correspondance de d'Halincourt aucune mention de la volonté de maintenir l'intégrité et la figure papale. Par contre, tous travaillent avec l'objectif d'imposer la médiation du roi de France qui, une fois l'affaire terminée, va en retirer de la gloire<sup>447</sup>. Ce mot revient régulièrement sous la plume de Charles de Neufville<sup>448</sup> ou des

441 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « L'Invention chrétienne de la prépondérance française. La monarchie henricienne et la défense d'un ordre de Chrétienté au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2016/2 (n° 44), L'Harmattan, p. 273-277. Cette volonté de montrer à toute la scène européenne sa capacité de médiation est visible dès l'annonce publique de l'envoi du cardinal de Joyeuse (« Mais en effect je puisse tesmoigner a toute leurope le bon debvoir que je faictz po[ur] le composer a lamiable ») : BnF, ms. fr. 6633, fol. 70v ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 31 janvier 1607 (annexe 84). COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 204-320.

442 « elle n'a pas moins obligé la Religion Catholique [et] le Siege Ap[osto]lique par l'entremise de son autorité, que pepein et Charlemagne par leurs armes. » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 99v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92).

443 BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 362.

444 BÉLY Lucien, « Médiateurs et intercesseurs dans la pratique de la diplomatie à l'époque moderne », *L'intercession du Moyen Âge à l'époque moderne*, MOEGLIN Jean-Marie, Genève, Droz, 2004, p. 319.

445 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La chrétienté au miroir de la diplomatie vénitienne, et l'alliance de l'antiromanisme vénitien et du gallicanisme contre l'ecclésiologie catholique posttridentine (1601-1620) », *Cahiers René de Lucinge*, s. 4, 37, 2003, p. 109. FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La diplomatie henricienne ... », *art. cit.*, p. 567-568. Ce constat est partagé par Léa Bénichou : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 380-381.

446 BnF, ms. fr. 18003, fol. 31v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 21 février 1608. *Ibid.*, fol. 78v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 avril 1608. Sur les négociations espagnoles dans les Provinces-Unies : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 316 *sqq.*

447 BnF, ms. fr. 6633, fol. 335v ; « Memoire donné par le Roi sur le fait de Venise », s.d. (fin 1606 ou début 1607) (annexe 107). « The words which most frequently appeared in this context in the seventeenth century were "glory" and "honor," specifically, the glory and honor of the prince under discussion. » (« Les mots qui apparaissent le plus fréquemment dans ce contexte au XVII<sup>e</sup> siècle sont "gloire" et "honneur", plus précisément la gloire et l'honneur du prince dont il est question », trad. personnelle) : ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial : A Systems Approach », *The Journal of Modern History*, sep. 1980, vol. 52, n° 3, p. 457. DICKERMAN Edmund H, *Bellièvre and Villeroy ... op. cit.*, p. 73.

448 « v[ot]re ma[jes]te s'acquierera une merveilleuse gloire et en ceste court un extreme credit » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 210-210v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 juillet 1606. « une merveilleuse gloire par toute la chrestiente » : BnF, ms. fr. 6633, fol. 13 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 octobre 1606. « La gloire en seroit bien plus grande pour sa Ma[jes]té [et] pour ses ministres » : *Id.*, fol. 118 ; lettre de Charles de

ecclésiastiques français<sup>449</sup> ainsi que du roi lui-même<sup>450</sup>. Il y côtoie d'autres comme l'honneur<sup>451</sup>, la grandeur<sup>452</sup>, la réputation<sup>453</sup>, la puissance<sup>454</sup>. Tous travaillent à la gloire du roi de France, y compris le cardinal de Joyeuse : son action à Venise ne doit aboutir qu'à faire apparaître la gloire de Henri IV (« la gloire du M[aitr]e » pour reprendre les mots de Puisieux)<sup>455</sup>. Cette gloire éclate même en France après le règlement de l'Interdit, à destination des « ennemys du repos public », c'est-à-dire les Espagnols et leurs potentiels soutiens français<sup>456</sup>. Bien entendu, quand Henri IV apprend que le pape est satisfait de la négociation du cardinal, il n'hésite pas à dire que son action a « accru la gloire et reputation qui m'en revient »<sup>457</sup>. Une gloire qui va même dépasser le règne de Henri IV d'après le nonce en France Maffeo Barbarini : « afin de rendre sa renommée immortelle et célèbre dans tous les siècles à venir »<sup>458</sup>. D'autant plus que la nouvelle de l'absolution parvient à Rome en même temps que la nouvelle de la naissance du duc d'Orléans (que nous traiterons dans le chapitre 8).

Un prestige du roi de France qui va augmenter en Italie avec la cargaison de blé qui arrive de France. Nous avons évoqué dans le chapitre précédent l'analyse faite par Charles de Neufville à propos des préparatifs de guerre, qui allaient être limités à cause de la crise frumentaire. Le pape avait demandé au roi de France une aide, qui parvient en mai 1607 : « La nécessité est si grande A Naples que sans vingt trois navires chargez de bled qui sont venus de france tout y mouroit de faim [et] ny avoit pas encores du pain pour quinze jours, [et] mille personnes de nécessité »<sup>459</sup>. Un renversement de situation puisque Philippe II d'Espagne avait utilisé l'arme du blé pour faire

---

Neufville au cardinal de Joyeuse, 3 février 1607 (annexe 89). Une gloire non diminuée même si les Espagnols sont liés à l'accommodement : *Ibid.*, fol. 134 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 10 février 1607.

449 BnF, ms. fr. 18001, fol. 224 ; lettre du cardinal Seraphin à Nicolas de Villeroy, 24 juillet 1606. *Id.*, fol. 279v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 4 septembre 1606. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 568 et 575 ; lettres du cardinal du Perron au roi Henri IV, 9 et 27 février 1607. Les ecclésiastiques français reçoivent aussi de tels témoignages : AAV, F.B. Ser. I, 929, fol. 266v ; lettre anonyme au cardinal de Sourdis, 1<sup>er</sup> mai 1607.

450 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 126 ; lettre du roi Henri IV à Fresne-Canaye, 13 mars 1607.

451 BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 729-730 (« honneur »). Une qualité très recherchée par les Espagnols : BENASSAR Bartolomé, *L'homme espagnol : attitudes et mentalités du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Complexe, 2003, p. 167 *sqq.* L'honneur est une vertu aristocratique ; avoir son honneur reconnu est le signe d'une bonne opinion de la société : ELIAS Norbert, *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974, p. 85-86 ; VAQUERO Stéphane, *Baltasar Gracian*, *op. cit.*, p. 77.

452 BnF, ms. fr. 18001, fol. 293 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 6 septembre 1606.

453 BnF, ms. fr. 18002, fol. 143v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 31 mars 1607.

454 BnF, ms. fr. 18001, fol. 432v ; lettre du cardinal de Joyeuse à Charles de Neufville, décembre 1606.

455 BnF, ms. fr. 6633, fol. 157v ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 13 mars 1607.

456 *Id.*, fol. 253 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 3 mai 1607.

457 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 280 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 10 juin 1607.

458 « et à fin di render la sua fama immortale e celebre in tutti li secoli à venire » (trad. personnelle) : F.B. Ser. II, 249, fol. 72 ; lettre du nonce en France Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 6 février 1607.

459 BnF, ms. fr. 18002, fol. 212 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 mai 1607.

pression sur les conclaves et la papauté<sup>460</sup>, ce qui n'est pas le cas d'Henri IV qui agit en toute liberté.

Bien évidemment, le cardinal de Joyeuse aussi va récupérer un peu de cette gloire, puisqu'en mars 1607 le cardinal du Perron espère qu'il revient « glorieux et triomphant » de Venise<sup>461</sup>. Le roi de France également utilise le terme de gloire<sup>462</sup> et d'honneur<sup>463</sup> ; Charles de Neufville parle de « merite et de gloire »<sup>464</sup>. Philippe de Béthune évoque lui « un coup de maistre »<sup>465</sup>. Le pape parle de l'absolution qu'il a faite à Venise comme un « acte heroique » et un « plus grand service que iamais car[adin]al fist au s[ain]t siege.<sup>466</sup> » Ces mérites sont non seulement dus aux capacités personnelles de ce cardinal, mais aussi à la difficulté de la négociation, où il a dû utiliser sa prudence reconnue ainsi que sa « dexterité » pour naviguer « parmi les difficultez de l'aff[air]e, de l'humeur des Venitiens, [et] de l'Imprudence ou malice des Espagnolz »<sup>467</sup>. Cette habileté dans la négociation est prise comme exemple par Wicquefort<sup>468</sup>.

Si le cardinal du Perron loue les qualités de négociation du cardinal de Joyeuse, disant même « qu'il en merite une louange immortelle »<sup>469</sup> au vu de toutes ses qualités, le cardinal du Perron a aussi le droit une telle reconnaissance, qui émerge en premier chez Charles de Neufville :

« Il [*cardinal de Joyeuse*] a esté icy tres bien assisté de Mess[ieurs] les Card[in]aux francois Archevesque durbin et de marquemont et principalement de mons[ieur] le Card[inal] du Perron qui a par les vives remonstrances dignes de son esprit quil a faites sur cela au Pape temoigné quil estoit touiours luy mesme.<sup>470</sup> »

460 DANDELET Thomas James, *Spanish Rome (1500-1700)*, Yale University Press, 2001, p. 85.

461 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 591 ; lettre du cardinal du Perron au cardinal de Joyeuse, 23 mars 1607.

462 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 200-201 ; lettre du roi Henri IV à Monsieur de la Force, 26 avril 1607.

463 *Ibid.*, p. 218-219 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Joyeuse, 2 mai 1607. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 6633, fol. 247-247v.

464 BnF, ms. fr. 6633, fol. 200 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97).

465 *Id.*, fol. 261 ; lettre de Philippe de Béthune au cardinal de Joyeuse, 9 mai 1607.

466 BnF, ms. fr. 18002, fol. 188v ; lettre de Paulo Catello au cardinal de Joyeuse, mai 1607.

467 BnF, ms. fr. 6633, fol. 331 ; lettre de Marquemont au cardinal de Joyeuse, s.d.. C'est aussi l'opinion de Philippe de Béthune : *Ibid.*, fol. 261 ; lettre de Philippe de Béthune au cardinal de Joyeuse, 9 mai 1607. Ces qualités sont relevées par une lettre anonyme de Marseille envoyée au cardinal de Joyeuse : *Ibid.*, fol. 259-259v, 9 mai 1607. Enfin, nous les retrouvons sous la plume du chancelier Pomponne de Bellièvre toujours à destination du même cardinal : *Ibid.*, fol. 255-255v, 18 mai 1607.

468 VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions, op. cit.*, partie 2, p. 254. Une reconnaissance sur le long terme déjà envisagée dès le mois de mai 1607 : BnF, ms. fr. 6633, fol. 269 ; lettre de Pascal au cardinal de Joyeuse, 22 mai 1607.

469 BnF, ms. fr. 18002, fol. 99 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 92). DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 599 ; lettre du cardinal du Perron au cardinal de Joyeuse, 14 avril 1607. Ces termes sont repris par Jean Richer : RICHER Jean, *Le Mercure Francois, op. cit.*, p. 175.

470 BnF, ms. fr. 18002, fol. 114 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 avril 1607 (annexe 50).

Le cardinal du Perron reçoit les remerciements et louanges de Venise, preuve de la reconnaissance de son rôle essentiel dans les pourparlers<sup>471</sup>, ainsi que de Nicolas Brulart de Sillery (qui l'avait côtoyé lors de plusieurs négociations menées pour le roi de France)<sup>472</sup> et de Sully<sup>473</sup>. Enfin, ce sont ceux du roi de France que Du Perron reçoit en les acceptant humblement preuve d'un excès de « bonté Royale »<sup>474</sup>.

À la suite de cet événement, Henri IV lui donne l'autorisation de revenir en France après plusieurs demandes du cardinal qui n'avaient pas été satisfaites. Nous pouvons penser que le roi a pris en considération les services qu'il lui a rendus pendant l'Interdit pour lui donner son congé<sup>475</sup>. Les rumeurs de septembre 1606 rapportées par Marquemont, disant que « le car[din]al du Perron sennuye icy » et « quil veult demander congé au Roy » semblent fondées<sup>476</sup>. Sur le chemin du retour vers la France, le cardinal du Perron passe par Venise. Comme il n'a pas reçu d'ordre de passage et n'a aucune charge officielle, il n'a effectué aucune entrée solennelle<sup>477</sup>. Ce sont les gazettes qui mentionnent sa présence à Venise, notamment un banquet donné pour lui à l'Arsenal de Venise<sup>478</sup>.

Puisque le roi de France a agi dans cet épisode en tant que prince chrétien, pourquoi ne pas continuer à faire appel à lui pour participer à « l'utilité publique »<sup>479</sup> et à une idée qui ne cesse de poursuivre les successeurs de Saint-Pierre : la croisade<sup>480</sup>. Si l'idée de croisade n'a plus le même sens qu'au Moyen Âge, la lutte contre l'empire ottoman qui s'étend à l'est de l'Europe reste une préoccupation de la papauté qui souhaite unir les princes chrétiens dans une ligue contre le Turc. Un engouement souvent éphémère, qui perdure pourtant dans les volontés pontificales<sup>481</sup>, et le pape Paul V n'y échappe pas :

---

471 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 619 ; lettre des autorités Vénitienes (doge, Sénat ?) au cardinal du Perron, s.d.

472 *Ibid.*, p. 614-615 ; lettre de Nicolas Brulart de Sillery au cardinal du Perron, 16 mai 1607.

473 *Ibid.*, p. 619-620 ; lettre de Sully au cardinal du Perron, 21 mai 1607.

474 *Ibid.*, p. 621 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 30 mai 1607. Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 18002, fol. 196.

475 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol.119v-120 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 15 juin 1607 (annexe 108) ; DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 269-270 ; lettre du roi Henri IV au cardinal du Perron, début juin 1607. *Ibid.*, p. 629 ; lettre de Nicolas de Villeroy au cardinal du Perron, 16 juin 1607. *Ibid.*, p. 647 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 10 juillet 1607. Ce qui implique, pour notre étude, le tarissement d'une source qui nous permettait de compléter les dépêches de d'Halincourt.

476 BnF, ms. fr. 18001, fol. 312v ; lettre de Marquemont à Puisieux, 16 septembre 1606.

477 DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 664-665 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 5 octobre 1607. Ce que d'Halincourt confirme : BnF, ms. fr. 18002, fol. 322 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 17 octobre 1607.

478 AAV, Segr Stato Avvisi 3, fol. 227-227v ; Avvisi de Venise, 6 octobre 1607.

479 BnF, ms. fr. 18001, fol. 293 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 6 septembre 1606.

480 POUMARÈDE Géraud, *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF Presses Universitaires de France, 2009.

481 BOIS Jean-Pierre, *La paix ... op. cit.*, p. 143 ; DELUMEAU Jean, *La civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud, 1984, p. 303-305 ; DUPRONT Alphonse, *La Papauté et l'Église catholique, op. cit.*, p. 11 ; TALLON Alain, *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle ... op. cit.*, p. X-XII.

« depuis peu sa s[ain]teté m'a parle de ceste union des princes Crestiens [...] mais il semble quelle se soit radvisée soit que le different quelle a avec les venitiens ou la foiblesse des Espagnolz layent convier a ce faire. mais a ce que jay peu comprendre il me semble que sa s[ainte]té tenderoit ou[tr]e de faire la[dite] union d'elle avec les[dits] princes pour la conservation de la paix entre eux et pour assister celuy qui premier seroit inquieté des autres de la faire aussi a condition de contribuer tous en la guerre contre le Turc »<sup>482</sup>.

Clément VIII avait déjà recherché Henri IV pour participer à une telle coalition et le roi de France avait exposé la délicate position dans laquelle il était<sup>483</sup> : en tant que prince chrétien, il reconnaît « le besoin q[ue] la Chrestienté a de se roidir et severtuer po[ur] arester le cours des armées de cest ennemy commun » tout en rappelant qu'il doit se

« gouverner en ce fait avec plus de circonspection que les autres a cause de l'alliance anciennem[ent] les Rois mes predecesseurs ont contractee avec ceux de la[dite] maison. laquelle j'avois continuer [et] entretenu jusques a p[ré]sent, plus po[ur] en servir la Chrestienté co[mm]e mes predecesseurs et moy avions souvent fait, que po[ur] favoriser [et] avantager le[dit] Turc au dommage d'Icelle.<sup>484</sup> »

Le roi de France était alors le seul roi chrétien d'Europe à disposer d'une représentation dans l'empire ottoman avec un ambassadeur ordinaire<sup>485</sup>. En 1601, Henri IV avait déjà trouvé une échappatoire en annonçant qu'il se joindrait à une ligue des princes chrétiens formée par le pape une fois que tous les princes d'Europe en feraient partie<sup>486</sup>. Une façon de s'engager envers le pape mais avec cette condition qui, en 1601, était loin d'être remplie : il est impossible alors que le roi de France s'allie avec le roi d'Espagne<sup>487</sup>. D'autant plus que cet appel à la croisade est le plus souvent insufflé par le roi d'Espagne, qui espère affaiblir ses adversaires et ainsi augmenter son influence en

---

482 BnF, ms. fr. 18001, fol. 255-155v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 3 mai 1606. Sur les actions de Paul V contre le Turc : GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 67-69.

483 BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 315 ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 204-207 ; RANKE Leopold von, *Histoire de la papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Laffont, 1986, p. 464-465.

484 BnF, ms. fr. 3457, fol. 1-1v ; lettre du roi Henri IV au cardinal d'Ossat, 20 janvier 1601. BARBICHE Bernard, « Clément VIII et la France ... », art. cit., p. 113-114. VIVANTI Corrado, *Guerre civile et paix religieuse ... op. cit.*, p. 68-72.

485 POUMARÈDE Gérard, « Justifier l'injustifiable : l'alliance turque au miroir de la chrétienté (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1997, p. 244.

486 BnF, ms. fr. 3457, fol. 1v ; lettre du roi Henri IV au cardinal d'Ossat, 20 janvier 1601.

487 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « L'Invention chrétienne ... », art. cit., p. 256.

Europe d'après l'analyse d'Arnaud d'Ossat<sup>488</sup>.

L'Interdit avait été perçu comme un risque de division au sein de la Chrétienté, ce qui allait ruiner l'espérance d'une croisade<sup>489</sup>. Avec la fin de cet épisode, qui intervient en même temps que la trêve aux Pays-Bas espagnols, les circonstances pourraient se prêter à une telle entreprise<sup>490</sup>. D'autant plus que le règlement de la crise romano-vénitienne par l'entremise de Henri IV n'avait pas été omise dans la dépêche pour l'ambassadeur de France à Constantinople, où elle va être accompagnée d'un mémoire permettant à ce diplomate de faire la publicité de l'action du roi de France auprès des ottomans<sup>491</sup>.

Une sorte de compromis est proposé par Paul V et relayé par d'Halin-court : le roi d'Espagne est prêt à se lancer dans cette entreprise à condition que le roi de France donne sa parole qu'il ne profite pas que l'armée espagnole soit occupée contre le Turc pour lancer une attaque directe contre lui : « surquoy sa sain[te]te desire scavoit si VM en voudroit donner sa parole, comme aussi elle dit quelle prendroit celle du Roy d'Espagne semblablement pour la vous donner que luy ny les siens n'entreprendront rien contre VM et ses Estatz »<sup>492</sup>. Une promesse pour une ligue qui paraît très difficile à rassembler comme le pape en fait lui-même l'aveu : « qu'elle dit estre chose tres longue et malaisée a resoudre, et ne ma aucunement parlé que VM voulust contribuer en tien en telle entreprise, mais seulement luy donner ceste parole »<sup>493</sup>. Pourtant, une telle entreprise détournerait l'attention de la papauté et des Espagnols de déclencher une guerre contre Venise, les tensions étant toujours bien présentes au début de l'année 1608<sup>494</sup>. D'autant plus qu'une trêve a été signée en Flandres et que la crainte aurait été alors de voir les troupes et efforts espagnols entièrement tournés vers l'Italie voire vers la France<sup>495</sup>.

Cette parole, le roi de France ne souhaite pas pour l'instant la donner, ayant quelques réserves – voir la crainte – que les Espagnols gagnent en puissance s'ils sont vainqueurs et qu'ils obtiennent

---

488 TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002, p. 230. Sur la position de Venise et de l'Espagne face à la menace turque : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La chrétienté au miroir de la diplomatie vénitienne ... », art. cit., p. 105-107.

489 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, *Raison d'État ... op. cit.*, p. 266-267.

490 BnF, ms. fr. 6633, fol. 253v-254 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 3 mai 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 316v-317 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 septembre 1607. BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 364-365 ; ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 373 et 388.

491 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 227-229 ; lettre du roi Henri IV à M. de Salignac ambassadeur du roi à Constantinople, 3 mai 1607.

492 BnF, ms. fr. 18002, fol. 306 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 septembre 1607.

493 *Ibid.*, fol. 306. BnF, ms. fr. 18002, fol. 340v-341 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 octobre 1607.

494 BnF, ms. fr. 18003, fol. 2 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608.

495 GIORDANO Silvano, *Le istruzioni generali di Paolo V ... op. cit.*, p. 60 ; LIVET Georges, *L'équilibre européen de la fin du XV<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1976, p. 73-74. Même si le licenciement des troupes espagnoles se poursuit : « Les Troupes Italiennes du Conte de Fuentes se vont séparant peu a peu et croit ou que bien tost aussi Il fera le semblable des Espagnoles » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 326 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 17 octobre 1607. *Id.*, fol. 301v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 4 septembre 1607.

de nouvelles terres en Afrique, mais également qu'ils augmentent leur influence en Italie et auprès du pape (en justifiant cette appréhension par la nécessité que le pape se doit de maintenir une égalité entre ces deux puissances)<sup>496</sup>. Petit à petit, le pape ne l'évoque plus lors des audiences de Charles de Neufville<sup>497</sup>. Au début de l'année 1608, des rumeurs circulent, correspondant avec la venue à Rome de l'ambassadeur espagnole résidant à Venise : une ligue serait en préparation par le pape avec l'empereur, le roi d'Espagne et d'autres princes, sans que le roi de France ne soit mentionné. D'Halincourt demande des éclaircissements à Paul V :

« sa sain[te]te me dist que je vous assure, Sire, quelle n'avoit iamais pensé a faire ceste ligue pour ce quelle croyoit que ce seroit chose trop longue a resoudre et peu utile pour le bien de la Chres[tien]té mais bien d'Inviter les princes Chrestiens chacun de son costé dattaquer le Turq pour le bien universel de touts comme elle l'avoit fait scavoir a VM et que si sa sain[te]té entroit en ceste opinion de faire une ligue ce seroit avec participa[ti]on de VM<sup>498</sup> »

---

496 BnF, ms. fr. 18002, fol. 344-346 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 novembre 1607. *Id.*, fol. 363 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607.

497 *Id.*, fol. 354 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607.

498 BnF, ms. fr. 18003, fol. 22v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608.

## Conclusion.

« En Toute ceste Negocia[ti]on est a remarquer q[ue] les Amb[assadeu]rs despaigne nont eu au[tr]e part que celle q[ui]l a pleu aud[it] s[ie]u[r] Card[in]al leur donner, Enquoy reluyt La gloire deue a sa Ma[jes]te qui na este meue a Apporter son auc[tori]te Et entremise en cest accommodem[ent] que pour L'affection quelle porte au bien g[én]ér[al] de la republicq[ue] [chrét]ienne & au repos [et] contentem[ent] par[ticuli]er de sa S[ain]tete [et] de la republicque de Venize »<sup>499</sup>.

Il s'agit bien d'une victoire française, grâce à l'action des ambassadeurs, qui rejaillit sur Henri IV. Ce dernier peut se présenter sous un jour glorieux et comme un arbitre dans l'Europe chrétienne, permettant de concurrencer l'hégémonie espagnole<sup>500</sup>. Malgré tout, cette dernière reste bien présente en Italie et auprès du pape, elle est encore loin d'être menacée<sup>501</sup>. L'Interdit peut toutefois être vu comme le premier coup porté à cette influence<sup>502</sup>. Paul V cherche une ligne d'équilibre entre la France et l'Espagne et que la paix règne entre les deux<sup>503</sup>. La France gagne pourtant un peu plus de place dans l'esprit du pape ; depuis 1605, Paul V n'étant pas satisfait de l'action espagnole et de leurs « pratiques »<sup>504</sup>. Quant à l'éventualité d'une guerre, celle-ci n'aurait de toute façon pas duré longtemps, car le pape n'aurait pas eu les moyens financiers de soutenir cet effort armé, sauf à se

499 BnF, Dupuy 271, fol. 92 (annexe 95).

500 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les archives vaticanes comme source pour l'étude des rapports entre la France et l'Espagne à l'époque moderne. Le cas de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Gli archivi della Sante Sede e la Storia di Francia*, éd. G. Pizzorusso, O. Poncet et M. Sanfilippo, Viterbe, 2006, p. 133-135. Cela nuance la position de R. Couzard qui voit les Espagnols en déroute totale quasiment dès l'élection de Paul V : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 397.

501 DANDELET Thomas James, *Spanish Rome (1500-1700)*, *op. cit.*, p. 13, 57 et 188 *sqq.* ; DELUMEAU Jean, *L'Italie, de la Renaissance ... op. cit.*, p. 197.

502 D'ailleurs, Charles de Neufville rapporte que l'ambassadeur extraordinaire espagnol Francisco de Castro, lors de son retour à Rome, a presque été sur le point de ne pas se voir reconnaître son statut d'ambassadeur par Paul V ; une façon peut-être pour ce dernier d'oser montrer sa désapprobation de son action et de ses paroles pendant qu'il était à Venise : BnF, ms. fr. 18002, fol. 184v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 18 mai 1607. Il l'a pourtant reçu puisque Charles de Neufville est allé lui rendre visite comme il se pratique quand un nouvel ambassadeur arrive à Rome : BnF, ms. fr. 6633, fol. 282v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 20 mai 1607. Néanmoins, d'Halincourt relève peu d'éclat et d'honneurs reçus : BnF, ms. fr. 18002, fol. 209-209v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 mai 1607. Il loge chez l'ambassadeur ordinaire espagnol et la cohabitation ne semble pas fonctionner : *Id.*, fol. 191 ; lettre de Paulo Catello au cardinal de Joyeuse, mai 1607. Francisco de Castro va ensuite occuper la charge ordinaire d'ambassadeur espagnol à Rome : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 36-39.

BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 175 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La diplomatie henricienne ... », *art. cit.*, p. 563 et 579-581 ; FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les valeurs de l'honnête négociation. Prudence et imprudences diplomatiques au temps de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Revue d'histoire diplomatique*, 2008/3, p. 198 ; NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État ... op. cit.*, p. 435 ; OCHOA BRUN Miguel Ángel, *Historia de la diplomacia española : la Edad barroca I, volumen VII*, Madrid, Ministerio de asuntos exteriores, 2006, p. 136.

503 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 394.

504 BnF, ms. fr. 17874, fol. 60v ; « Mémoire de l'estat auquel est a present la Court de Rome », s.d.. En France, l'Interdit a ravivé les ambitions gallicanes : VIVANTI Corrado, *Guerre civile ... op. cit.*, p. 164-165.

placer sous la dépendance des Espagnols<sup>505</sup>. En outre, il « a l'inclination naturelle à la paix » comme le souligne l'auteur d'un mémoire sur la cour de Rome après l'ambassade de d'Halincourt<sup>506</sup>.

L'intervention de Henri IV en Italie fait-elle partie d'une stratégie plus vaste, impériale ? Nous le savons, il a été montré que le « grand dessein » a été développé par Sully dans ses *Œconomies royales* après le règne. De son côté, Henri IV désirait un royaume stable qui puisse rivaliser avec l'Espagne sur la scène européenne<sup>507</sup>. Avec l'Interdit vénitien, la France retrouve sa place et peut légitimement inquiéter l'Espagne<sup>508</sup>. Cependant pour Sylvio de Franceschi, c'est dans l'Interdit vénitien qu'il faut rechercher le début de la réflexion de ce « Grand Dessein » et la recherche, par la diplomatie française, d'un destin européen<sup>509</sup>.

Charles de Neufville a occupé une place importante au sein du dispositif diplomatique en Italie. Par sa prudence, il a su s'engager – donc engager le roi de France – au moment le plus opportun, assurant le succès des Français. Il a su maîtriser ses passions et négocier avec celles du pape, grâce à la lecture de son comportement et essentiellement de son visage<sup>510</sup>. Il a gardé intact le « capital politique » du roi de France à Rome<sup>511</sup>. Pourtant, il est absent des négociations finales, réalisées par les cardinaux de Joyeuse et du Perron qui avaient déjà, par leur alliance, en 1605 lors des conclaves, bien manœuvrés pour le compte d'Henri IV<sup>512</sup>.

À la fin de sa charge d'ambassadeur, d'Halincourt avait demandé à Nicolas de Villeroy s'il devait passer par Venise car le pape le souhaitait ; or il devait, pour cela, obtenir une autorisation du roi de France, et il qui devait également prévenir la Seigneurie de Venise de son arrivée<sup>513</sup>. Si Charles de Neufville ne relève pas cette autorisation dans ses dépêches, il mentionne sa présence à Venise mais ne fait nullement référence à l'Interdit vénitien. Il souhaitait « de voir encore une fois ceste ville qui est rare en son espece » (il l'a déjà visitée lors de son voyage de jeunesse) « et p[ou]r donner aussi a

---

505 ROTT Edouard, *Henri IV, les Suisses ... op. cit.*, p. 438.

506 BnF, ms. fr. 17874, fol. 59v ; « Memoire de l'estat auquel est a present la Court de Rome », s.d.

507 BABELON Jean-Pierre, *Henri IV, op. cit.*, p. 914 ; BARBICHE Bernard, « Henri IV et l'Europe », art. cit., p. 53 ; GREENGRASS Mark, *France in the age of Henri IV : the struggle for stability*, London & New York, Longman, 1995, p. 248-249 ; LIVET Georges, *L'équilibre européen ... op. cit.*, p. 73. VIVANTI Corrado, *Guerre civile ... op. cit.*, p. 72-73 et 86-88 ; YATES Frances Amelia, *Astrée ... op. cit.*, p. 400 sqq. Sur l'idée d'empire : CENTRE D'ANALYSE COMPARATIVE DES SYSTÈMES POLITIQUES, *Le concept d'empire*, Paris, PUF, 1980 ; DANDELET Thomas James, *The renaissance of empire in early modern Europe*, New York, Cambridge University Press, 2014 ; MÉNISSIER Thierry, *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophique*, Paris, l'Harmattan, 2006 ; HARAN Alexandre Y., *Le lys et le globe : messianisme dynastique et rêve impérial en France à l'aube des temps modernes*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.

508 LIVET Georges, *L'équilibre européen ... op. cit.*, p. 76-77.

509 FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « La diplomatie henricienne ... », art. cit., p. 584.

510 Une qualité essentielle que doit maîtriser un bon négociateur : FRANCESCHI Sylvio Hermann De, « Les valeurs de l'honnête négociation ... », art. cit., p. 207-208 et 219.

511 BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 241-242.

512 BnF, ms. fr. 17826, fol. 253 -253v ; « Instruction pour Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, allant résider à Rome en juin 1605 » (annexe 9).

513 BnF, ms. fr. 18003, fol. 50v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

contamment a ma compagnie »<sup>514</sup>. Une étape touristique presque, même si sa fonction d'ambassadeur le rattrape car les gazettes en mai 1608 mentionnent son arrêt à Venise et son départ chargé de présents à remettre au roi et à la reine de France, après avoir été reçus deux fois en audience par les autorités de la Sérénissime<sup>515</sup>.

Quant à la question des jésuites vénitiens, malgré son caractère épineux, elle n'a pas porté d'ombrage à la relation de la Compagnie avec la France :

« Le General des Jesuites a envoyé ces jours icy un des siens vers VM pour la remercier de rant de biensfaictz quil luy a pleu faire a ceste compagnie et aussi pour traitter dau[tr]es affaires avec elle pour le bien de sa religion en v[ot]re royaume a quoy je trouve led[it] general fort disposé come a tout ce qui est du service et contentement de v[ot]re M[ajes]te.<sup>516</sup> »

Un témoignage de bonne entente formulé de nouveau lors de la congrégation générale réunie à Rome au début de l'année 1608<sup>517</sup> où elle choisit un assistant français (le provincial de Lyon) pour se charger des affaires françaises de l'ordre<sup>518</sup>.

En 1609, le roi de France acte le point final de l'Interdit<sup>519</sup>. Les Vénitiens en sortent vainqueurs puisque les lois à l'origine de l'interdit n'ont pas été abrogées : « les trois decretz speciffiez en l'interdict du pape et au[tr]es loix de la seigneurie demeureront en le[ur] force et vertu neanlmoins soubz promesse faicte aux roys de france et d'Espagne d'en user a ladvenir avecq la douceur en modera[ti]on de leurs ancestres »<sup>520</sup>. Paolo Sarpi n'est pas inquieté et continue à publier à propos de l'Interdit et du concile de Trente<sup>521</sup>. En 1608, c'est non le nonce mais le patriarche de Venise qui va s'occuper de la redistribution des biens des ecclésiastiques vénitiens (jésuites compris)<sup>522</sup>. Il faut attendre 1657 pour que la Compagnie de Jésus puisse revenir s'installer à Venise<sup>523</sup>.

514 *Id.*, fol. 99 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 17 avril 1608.

515 AAV, Segr. Stato, Avvisi 121, fol. 14v ; avvisi de Venise, 14 mai 1608.

516 BnF, ms. fr. 18002, fol. 341v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 octobre 1607.

517 BnF, ms. fr. 18003, fol. 39 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18).

518 *Id.*, fol. 58-58v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608.

519 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, p. 761 ; lettre du roi Henri IV à Brèves, 31 janvier 1607.

520 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 231, fol. 259 ; lettre anonyme de Venise, 10 mai 1607. SECO Carlos, « Venecia, Roma, España. El conflicto de 1606-1607 y sus consecuencias », *Homenaje a Jaime Vicens Vives*, MALUQUER DE MOTES Juan (dir.), Universidad de Barcelona. Facultad de Filosofía y Letras, Barcelona, 1967, p. 642.

521 COZZI Gaetano, « Paolo Sarpi tra il cattolico Philippe Canaye de Fresnes e il calvinista Isaac Casaubon », *Bollettino dell'Istituto di Storia della Società e dello Stato veneziano*, I, 1959, p. 115 sqq. ; DARU Pierre, *Histoire de la République de Venise*, *op. cit.*, p. 956-958 ; DELUMEAU Jean, *La seconde gloire de Rome ... op. cit.*, p. 277 ; DELUMEAU Jean, *L'Italie, de la Renaissance ... op. cit.*, p. 206-207 et 276-277.

522 SECO Carlos, « Venecia, Roma, España ... », art. cit., p. 648. La restitution des biens aux ecclésiastiques avait été prévue dans le règlement de l'Interdit pour ceux qui ne souhaitaient pas retourner à Venise : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 233.

523 SIGNOROTTO Gianvittorio, « Venezia e il ritorno dei Gesuiti (1606-1657) », *Rivista di Storia e Letteratura Religiosa*, XXVIII, n° 1, 1992, p. 277-317.



**Troisième partie :**

**De la stricte représentation du roi de France à la  
défense des intérêts familiaux des Neufville-Villeroy.**



## **Chapitre 7 : Représenter le roi de France à Rome : une mission cruciale.**

« La réputation est d'autant plus nécessaire aux princes que celui duquel on a bonne opinion fait plus avec son seul nom que ceux qui ne sont pas estimés avec des armées. »

RICHELIEU Armand Jean Du Plessis, *Testament politique*.

Rome a la particularité d'être également la ville où réside le pape et, comme le remarquait Montaigne, c'est une « vrai court papale »<sup>1</sup>. La représentation du souverain s'effectue au milieu de celle-ci, et se poursuit même lorsque le pape est hors de Rome, pour échapper à la chaleur romaine. En ce sens, les ambassadeurs jouent le rôle de courtisan envers le pape mais pas pour eux personnellement : en étant les meilleurs courtisans ils défendent d'autant plus les privilèges de leurs souverains respectifs.

Si toutes les occasions sont belles pour exposer la magnificence du pouvoir (mariage, baptême, victoires ; etc.) en France<sup>2</sup>, il est logique qu'à Rome, elle se manifeste également. Il ne s'agit que d'un changement de scène, puisque tout le monde est un théâtre, ce qui est très communément admis alors<sup>3</sup>. Les ambassadeurs doivent occuper l'espace. Nous avons déjà parlé de l'importance du palais et des fêtes, nous parlerons dans le chapitre suivant des cavalcades<sup>4</sup>. Ces préoccupations concernent tous les ambassadeurs. Les rois de France, dont Henri IV qui était particulièrement sensible à cela, connaissaient la nécessité de maîtriser leur image et les symboles pour montrer leur pouvoir<sup>5</sup>. Les ambassadeurs respectifs des souverains avaient des rappels réguliers de cette nécessité, comme ici une instruction espagnole : « Con il papa deve vostra Eccellenza in tutte le

---

1 Cité par : LABROT Gérard, *L'image de Rome, une arme pour la Contre-Réforme : 1534-1677*, Seyssel, Champ Vallon, p. 334. FERNANDEZ Henry Dietrich, « The Patrimony of St Peter. The Papal Court at Rome, c. 1450-1700 », *The princely Courts of Europe 1500-1750*, ADAMSON John (dir.) Londres, 1999, p. 141-162. La curie englobe toute l'administration du Saint-Siège, tandis que la cour papale est tout l'entourage personnel du Souverain Pontife (famille, domestique) : NAZ Raoul (dir.), *Dictionnaire de droit canonique : contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, Letouzey et Ané, 1953, t. 5, p. 810.

2 LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisans : une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007, p. 10 *sqq.*

3 WISCH Barbara et MUNSHOWER Susan Scott, *Art and pageantry in the Renaissance and Baroque : "all the world's a stage ..."*, University Park, Pa. : Dept. of Art History, Pennsylvania State University, 1990.

4 Pour un prolongement des fêtes comme moyen de représentation du pouvoir après notre étude, nous renvoyons à : GOULET Anne-Madeleine, DOMINGUEZ A José María et ORIOL Élodie (dir.), *Spectacles et performances artistiques à Rome (1644-1740) : Une analyse historique à partir des archives familiales de l'aristocratie*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2021.

5 GIESEY Ralph E, *Cérémonial et puissance souveraine : France, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Colin, 1987.

occasione Conservare l'Autorita del Ré nostro signore »<sup>6</sup>. Cette défense du prestige royal doit être quotidienne, pour imposer son autorité surtout comme, dans le cadre des Français, la préséance leur est reconnue (« violence symbolique »)<sup>7</sup>. Les questions de cérémonial et de préséance sont scrutées sur la scène internationale et, avec elles, les attitudes des ambassadeurs<sup>8</sup>.

Une entrevue franco-espagnole nous permet de saisir la quasi-schizophrénie des agissements de l'ambassadeur, quand Charles de Neufville relate la première visite qu'il rend au nouvel ambassadeur espagnol : « Toutes fois il garde leur facon ord[inai]re de parler Espagnol, aussi tant quil le parla, qui fust tant que nous feusmes en public. Je ne luy parlé que françois et estans seulz dans sa chambre, il me parla Itallien Je luy respondis de mesmes. Et puis en sortant chacun reprist son lengage naturel »<sup>9</sup>. Nous y voyons bien la nécessité qu'en public, chacun reste à sa place : les deux ambassadeurs parlent chacun leur langue. Ce n'est qu'une fois en privé que les deux communiquent en italien. C'est très révélateur de la nécessité de tenir son rôle à Rome et de ne pas perdre sa place, aucun des deux ne souhaitant abandonner sa langue maternelle face à l'autre.

À Rome, cette présence nationale est aussi visible par des lieux distinctifs ; pour les Français, il s'agit de la Trinité-des-Monts<sup>10</sup> et de l'église nationale Saint-Louis-des-Français<sup>11</sup>, ou de lieux où la francophilie est affichée publiquement comme les chanoines de la basilique du Latran. C'est dans ce dernier lieu que l'image du roi va y être installée durablement, avec sa statue érigée par les chanoines. Il y avait déjà eu à Rome des élévations de monuments célébrant Henri IV, comme la colonne pour la commémoration de son absolution<sup>12</sup>. Avec la statue d'un roi de France qui plus est ancien protestant, c'est un témoignage durable et quasi-inamovible qui a perduré jusqu'à aujourd'hui, même si la statue n'est plus très accessible. Être statufié, de son vivant, dans une

---

6 « Avec le Pape, votre Excellence doit préserver en toute occasion l'autorité du Roi notre Seigneur. » (trad. personnelle) : BAV, Barb. lat. 5683, fol. 392-392v ; « Instruccion per Li Ambasciatori Cattolici in Roma », s.d.

7 BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 41.

8 BÉLY Lucien, *La société des princes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1999, p. 396-398 ; BÉLY Lucien, « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1993, p. 27-43 ; HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, s.l., 1603, p. 72 ; JUSSERAND J.J., « The School for Ambassadors », *The American Historical Review*, vol. 27, n° 3, 1922, Oxford University Press, p. 447.

9 BnF, ms. fr. 18001, fol. 439 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606.

10 DI MATEO Colette, *L'église et le couvent de la Trinité-des-Monts à Rome : les décors restaurés*, Dijon, Éditions Faton, 2015.

11 DELLI Sergio, *Le strade di Roma : una guida alfabetica alla storia, ai segreti, all'arte, al folklore*, Roma, Newton Compton, 1975, p. 515-516. Quant à Lorette, les offrandes des rois de France étaient plus particulièrement liées à l'espérance d'avoir des héritiers ; elles n'en étaient pas moins conséquentes : BERCÉ Yves-Marie, *Lorette aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : histoire du plus grand pèlerinage des temps modernes*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011, p. 273 sqq.

12 ARCHIVES NATIONALES, *Les Français à Rome : résidents et voyageurs dans la ville éternelle de la Renaissance aux débuts du romantisme*, Paris, impr. de l'Hôtel de Ville, 1961, p. 76 ; BODART Diane H., « la guerre des statues ; Monuments des rois de France et d'Espagne à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle », *Roma y España : un crisol de la cultura europea en la edad moderna*, HERNANDO SÁNCHEZ Carlos José (dir.), Madrid, Sociedad estatal para la acción cultural exterior, 2007, p. 680-682 ; LAURIÈRE Jules (de), « La colonne dite de Henri IV à Rome », *Bulletin monumental*, Paris, Société française d'archéologie, série 5, t. 11, vol. 49, 1883, p. 29-54.

basilique romaine était un privilège immense qui était resté, jusque là, réservé aux papes seuls<sup>13</sup>.

Enfin, la dernière tâche que doit défendre Charles de Neufville est l'immunité (nous parlons alors d'inviolabilité) de sa personne et de son palais quand celle-ci est attaquée (ce qui est le cas en 1606). De tels accident peuvent amener à de véritables incidents diplomatiques, comme de fut le cas bien après l'ambassade que nous étudions, avec l'affaire de la garde corse<sup>14</sup>.

---

13 Bodart Diane H., « la guerre des statues ... », art. cit., p. 683.

14 Qui est pris en exemple par Wicquefort dans son traité : VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur et ses fonctions* ..., Cologne, P. Marteau, 1690, partie 1, p. 412-413.

## 1) Défendre les privilèges du roi de France à Rome.

L'ordre des préséances est connu : d'abord le représentant de l'empereur du Saint-Empire (malgré la faiblesse de son influence, sa place d'honneur est conservée), puis l'ambassadeur de France, et ensuite celui d'Espagne<sup>15</sup>. À Rome, la compétition est quasi-quotidienne, et se manifeste pendant les audiences papales ou les cérémonies religieuses<sup>16</sup>. En plus de l'obligation pour l'ambassadeur de maintenir le rang du souverain qu'il représente, il doit veiller à obtenir une réparation quand un de ses privilèges le plus reconnu est bafoué, c'est-à-dire quand son immunité est attaquée. Dans le cas de Charles de Neufville, il s'agit d'une arrestation de domestiques qui s'est déroulée dans une annexe du palais Rucellai, d'autant plus que la capture s'est déroulée sans son autorisation. Enfin, c'est d'Halin-court qui sert d'intermédiaire du roi de France à Rome pour le rachat des bijoux de la couronne, permettant au roi de France Henri IV de réunir le patrimoine royal qui était dispersé après que ces pièces de joailleries aient été mises en gage par Henri III.

### 11) « À tout seigneur tout honneur » : la défense de la préséance.

La préséance se joue au quotidien. Lors des différentes cérémonies religieuses, il est rappelé à l'ambassadeur de France l'obligation d'être présent et de maintenir le rang de son roi, qui est de se placer derrière le représentant de l'empire mais devant l'ambassadeur d'Espagne : cet ordre semble admis depuis le Concile de Trente<sup>17</sup>. Il ne faut manquer aucune occasion de laisser la place au concurrent espagnol : c'est pour cela que lors de la messe que le pape fait dans sa chapelle, alors que chacun y a sa place et son rôle (donc là aussi l'ambassadeur du roi de France passe avant celui d'Espagne), le représentant ibérique a coutume de ne pas se présenter pour ne pas passer après son

15 Suivi des autres représentants bien entendu : NYS Ernest, *Les origines du droit international*, Bruxelles, A. Castaigne et Paris : Thorin & fils, 1894, p. 332-333 ; ROOSEN William, « Early Modern Diplomatic Ceremonial : A Systems Approach », *The Journal of Modern History*, sept. 1980, vol. 52, n° 3, p. 460. Même si ce mémoire n'est pas daté, il exprime pleinement cette supériorité des ambassadeurs français sur les autres représentants des souverains : BnF, ms. fr. 5880, fol. 1-39 ; « Mémoires sur le rang et la seance des ambassadeurs de France au-dessus de ceux des autres roys ». Ce que vient contredire ce discours en italien, prenant clairement parti pour les Espagnols : BAV, Barb. lat. 5200, fol. 173-202 ; « Discorso sopra la precedenza di Franza e Spagna opera di qualche spagnolo », s.d.

16 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, op. cit., p. 72-73 ; VISCEGLIA Maria Antonietta, « Les cérémonies comme compétition politique entre les monarchies française et espagnole, à Rome, au XVII<sup>e</sup> siècle », *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque*, DOMPNIER Bernard (dir.), Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009, p. 365-388.

17 BnF, ms. fr. 10724, fol. 6v-7 ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de France Tres Chretiens ». DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe...*, Amsterdam et La Haye, 1739, t. 2, p. 207 sqq. ; PICAUVET Camille-Georges, *La diplomatie française au temps de Louis XIV : 1661-1715*, Paris, F. Alcan, 1930, p. 5-6.

homologue français.<sup>18</sup>. Ce qui explique qu'en décembre 1606, un incident est prêt de se déclencher :

« Nous fusmes luy et moy [*le cardinal du Perron et Charles de Neufville*] le jo[ur] de Noël, à la Cappelle du pape, où l'ambassadeur d'Espagne se trouva bien que non dans le chœur, toutesfois sur un eschaffault à l'entrée du chœur, et s'y fit voit à decouvert, et y fut salué [et] salua reciproquem[ent] tout le monde. Chose qui semble a ch[ac]un fort mal digerée. Car il ne pouvoit mieux confesser ce que ses predecesseurs ont montré de vouloir contester, que de voir là l'ambassadeur de v. ma[jes]té tenir le lieu deu aux Ambassadeurs de france, aupres de la personne du Pape, [et] luy se montrer à l'entrée du chœur, et faire paroistre qu'il n'osoit entrer dedans.<sup>19</sup> »

Cet épisode a été très mal perçu, y compris par la clientèle espagnole. Ce qui n'a guère surpris Charles de Neufville, trouvant que ce nouvel ambassadeur résident est « gueres plus fin q[ue] son predecesseur »<sup>20</sup>. À l'inverse, il existe également des cérémonies où l'ambassadeur de France n'a aucun rang et aucune place, donc il ne s'y rend pas mais n'oublie pas de les mentionner dans ses dépêches, puisqu'elles sont strictement espagnoles : il s'agit de la présentation de la haquenée (mule ou cheval blanc donné(e) chaque année par le roi d'Espagne au pape pour le royaume de Naples)<sup>21</sup>, ainsi que la dotation des jeunes femmes pauvres à Rome pour qu'elles puissent se marier<sup>22</sup>.

En mai 1607, alors que les Français viennent de remporter une bataille d'influence dans l'affaire de l'Interdit vénitien, Charles de Neufville se rend à l'audience de réception de l'ambassadeur extraordinaire espagnol, empêchant ce dernier d'être à la droite du pape, comme le rapporte Du Perron au roi :

« Monsieur l'Ambassadeur se resolut aussi d'accompagner le pape, de la sale de l'obediencie en celle du Consistoire, afin que quand led[it] duc de feria et l'Amb[assadeu]r d'Espagne auroient porté la queuë de sa S[ainte]té durant cest espace là, comme c'est ce jo[ur] là la prerogative dus Ambassadeur des obediencies, il peust reprendre sa place aupres de sa S[ainte]té avec intention de s'en saysir de force [et] de fait, si les autres l'en vouloient empescher ; Et me fit l'honneur de me communiquer

18 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, t. 2, p. 201.

19 BnF, ms. fr. 18001, fol. 457 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 27 décembre 1606.

20 *Id.*, fol. 468 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 décembre 1606.

21 BÉNICHOU Léa, « *La más dificullosa y trabajosa de todas las demás* » : l'ambassade d'Espagne à Rome sous Philippe III (1598-1621), Littératures, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016, p. 57 *sqq.* ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, t. 2, p. 152.

22 DANDELET Thomas James, « Spanish Conquest and Colonization at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1555-1625 », *The Journal of Modern History*, vol. 69, n°3, sep. 1997, p. 508-509.

l'un [et] l'autre dessein avant que de l'exécuter, lesquels j'approuvay [et] l'y exhortay grandement, Et l'effet en fut si heureux que le duc de ferria [et] l'Amb[assadeu]r d'Espagne le voyants entrer dans la sale du Consistoire [et] s'accoster de la main droite de sa S[ainte]ré se retirèrent à main gauche en un autre coin de la sale, [et] luy laisserent la place libre à l'Ambassadeur de l'Empereur [et] a luy.<sup>23</sup> »

Il répond à la préconisation faite aux ambassadeurs de ne laisser passer aucune occasion de se faire supplanter<sup>24</sup> : « Je tiens fort exactement le rang quj est deub au roy » comme le rapporte lui-même Charles de Neufville<sup>25</sup>.

Le maintien de cette représentation doit se poursuivre en dehors de Rome, quand le pape est à Tivoli ou Frascati pour fuir les chaleurs et l'air malsain de la Ville Éternelle (« le mauvais air quil y a en la quantite des maladies »)<sup>26</sup>. Il arrive parfois que les Français le fassent d'eux-même, seulement pour quelque jours, avec l'assurance que rien ne va être traité pendant l'absence de l'ambassadeur :

« les chaleurs commencent a estre icy telles que chascun parle den sortir p[ou]r aller chercher le frais aux champs, et mesme le pape daller a frescatj en une maison quil y a acheptee des heritiers du car[di]nal de Cocme croyant que lair dicelle le fera vivre aussj long temps qu'a fait le[dit] car[di]nal, Jay aussj emprunte la maison de tivolj de m<sup>r</sup> le car[di]nal dest que tient m<sup>r</sup> le car[di]nal bandinj p[ou]r y aller m<sup>r</sup> le car[di]nal du perron et moy passer quelques jours »<sup>27</sup>.

Pour cela, il est nécessaire que l'ambassadeur dispose d'un carrosse qui lui permette de sortir de Rome. Les carrosses font partie intégrante de la représentation de l'ambassadeur<sup>28</sup>. Ainsi, pendant la

23 BnF, ms. fr. 18002, fol. 176v-177 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 16 mai 1607. Un événement que Charles de Neufville n'oublie pas de mentionner à ses différents correspondants : *Id.*, fol. 173v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607. *Id.*, fol. 166 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 15 mai 1607. *Id.*, fol. 182v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 16 mai 1607.

24 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 7v ; « Instruction pour l'lection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », (annexe 1) ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, partie 1, p. 344 ; VISCEGLIA Maria-Antonietta, « Il cerimoniale come linguaggio politico. Sul alcuni conflitti di precedenza alla corte di Roma tra Cinquecento e Seicento », VISCEGLIA Maria Antonietta et BRICE Catherine (dir.), *Cérémonial et rituel à Rome : XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1997, p. 117-176.

25 BnF, ms. fr. 6633, fol. 282v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 20 mai 1607.

26 BnF, ms. fr. 18001, fol. 331v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 3 octobre 1606 ; AAV, Segr. di Stato, Avvisi 120, fol. 64-64v ; avvisi de Rome, 10 octobre 1607.

27 BnF, ms. fr. 18002, fol. 204 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 mai 1607. Autres témoignages : BnF, ms. fr. 18001, fol. 367 ; lettre du cardinal du Perron à Nicolas de Villeroy, 2 octobre 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 198 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 mai 1607. *Id.*, fol. 213 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 10 juin 1607.

28 FAGIOLO D'ELL'ARCO Marcello, *La festa a Roma : dal Rinascimento al 1870*, Torino, U. Allemandi, 1997, vol. 2,

vacance de l'ambassade espagnole en 1603, l'agent espagnol du duc de Lerme « fust a l'audience du pape avec trente carrosses po[ur] f[aire] au moins une fois l'ambassadeur »<sup>29</sup>. Il est préconisé à l'ambassadeur d'en avoir cinq : un qui serve pour les grandes occasions et qui est impérativement couvert quand il n'est pas utilisé, un plutôt ouvragé mais qualifié d'ordinaire (il peut être utilisé pour des déplacements d'importance qui ne nécessitent pas forcément une pompe extraordinaire), deux carrosses ordinaires et un de campagne ; un sixième supplémentaire peut être utilisé s'il y a une ambassadrice<sup>30</sup>. Nous ne savons pas précisément combien Charles de Neufville dispose de carrosses, il en a au moins deux comme le veut l'usage (un pour ses déplacements dans la ville de Rome, un pour l'extérieur), et nous savons sûrement qu'il en a un qui est réservé uniquement pour son épouse Jacqueline de Harlay, puisque l'incident de 1606 (que nous évoquerons plus loin dans ce chapitre) se déroule dans une dépendance où il est entreposé.

Il n'y a pas assez de place au palais Rucellai pour abriter les carrosses, les chevaux et le foin, et qu'il y a donc des dépendances proches du palais pour cela. C'est dans une de ces annexes où le foin est stocké que survient incendie accidentel :

« Vous verez comme sans y estre ny le voulloir jay païé ma part des feux de Joye de la naissance du filz d'Espagne Le feu estant mis par une fuzee en ung logis pres du mien ou je tenois mes provisions de foing [et] de paille qui ont esté toutes bruslees, aussi bien que le[dit] logis qui estoit du s<sup>r</sup> Ruicelai. Lambassadeur d'Espagne envoya des le lendemain Jusques Icy men faire les excuses [et] m'offrir de paier la perte que je pouvois avoir faicte aussi bien que celle des par[ticuli]ers dont je nay rien voullu Ayant creu me devoir contenter de la satisfaction quil men a faicte [et] luy ayant respondu que ceulx qui servoient ung tel maitre que le mien ne se soucyoient point de telles pertes, comme vous verez par ce q[ue] jescrrips au Roy. »<sup>31</sup>

Nous pouvons affirmer sûrement que si cela n'avait pas été l'ambassadeur d'Espagne, il est assuré que Charles de Neufville aurait demandé une compensation financière. Or c'est l'occasion pour

---

p. 182-184.

29 BnF, ms. fr. 18001, fol. 48 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 3 novembre 1603. Sur l'utilisation des carrosses comme moyen de représentation : ROCHE Daniel, *La culture équestre occidentale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, l'ombre du cheval. I. , Le cheval moteur, essai sur l'utilité équestre*, Paris, Fayard, 2008, p. 364-366. De beaux chevaux et des carrosses sont, avec la table, les domaines où l'ambassadeur doit apporter le plus de soin en Italie : HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur, op. cit.*, p. 22.

30 BnF, Cinq cents de Colbert 99, fol. 184-185v ; « Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...] », s.d (annexe 11). BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 271-272 (« carrosses »).

31 BnF, ms. fr. 18002, fol. 322v-323 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 17 octobre 1607. *Id.*, fol. 325v-326 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 17 octobre 1607. AAV, Segr. di Stato, Avvisi 120, fol. 72 ; avvisi de Rome, 20 octobre 1607.

l'ambassadeur de montrer, par cette opportunité, la richesse du souverain qu'il représente en feignant une insouciance financière (alors que, rappelons-le, les ambassadeurs se plaignent régulièrement de ne pas recevoir assez d'argent pour leur train de vie). C'est une manière de l'obliger<sup>32</sup> : Charles de Neufville lui suggère, en faisant appel à la « charite de son M[aitr]e », de dédommager ceux qui habitaient le logis qui a entièrement brûlé<sup>33</sup>. S'il tire profit de cet événement, un autre va lui permettre de faire de même, lorsque l'atteinte à l'immunité de son palais va être bafouée.

## 12) L'arrestation d'octobre 1606 au palais Rucellai : une atteinte à l'immunité ambassadoriale.

Un des principaux privilèges dont jouit l'ambassadeur, reconnu par tous les traités sur l'ambassadeur, concerne son immunité<sup>34</sup>. Si c'est celle-ci est levée quand l'ambassadeur tente un coup contre le souverain près duquel il réside (en participant à une conspiration par exemple), sa personne ainsi que celle de sa famille est déclarée intouchable<sup>35</sup>. Ce qui est également étendu à son palais, son carrosse et tous les membres de sa suite<sup>36</sup>, ainsi qu'aux dépendances et au quartier autour du palais. En conséquence, aucune intervention des forces de police ou de justice de Rome ne peuvent y intervenir, ou alors avec l'accord de l'ambassadeur<sup>37</sup>. Si des tentatives ont été faites par

32 GRACIÁN Baltasar, *L'art de la prudence*, trad. de l'espagnol par Amelot de La Houssaie, préf. et annot. par Jean-Claude Masson, Paris, Payot et Rivages, 1994, p. 187-188.

33 BnF, ms. fr. 18002, fol. 326 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 17 octobre 1607.

34 BÉLY Lucien, « L'ambassade et ses immunités chez les juristes de langue française (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. 119, n<sup>o</sup>1, 2007, p. 17-30 ; FRIGO Daniela, « Ambasciatori, ambasciata e immunità diplomatiche nella letteratura politica italiana (secc. XVII-XVIII) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, tome 119, n<sup>o</sup>1, 2007, p. 35-41 ; MATTINGLY Garrett, *Renaissance diplomacy*, Harmondsworth, Penguin Books, 1965, chap. 27 ; POUMARÈDE Géraud, « " Ambassade " et " Ambassadeur " dans les dictionnaires français et italiens (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 119, n<sup>o</sup>1, 2007, p. 13-14 ; WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005, p. 215 ; WIJFFELS Alain, « Le statut juridique des ambassadeurs d'après la doctrine du XVI<sup>e</sup> siècle », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, 32, 1992, p. 134 *sqq.*

35 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 8 ; « Instruction pour l'lection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », (annexe 1). BnF, ms. fr. 15870, fol. 654-654v ; « Instruction pour l'Election, conduite Et particuliere fonction des Ambassadeurs et de leurs privileges », s.d. NYS Ernest, *Les origines du droit international*, *op. cit.*, p. 338 *sqq.* ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, p. 383 *sqq.*

36 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 76-80 ; NYS Ernest, *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, Bruxelles, 1884, p. 33 *sqq.* ; POUMARÈDE Géraud, « Présentation », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. 119, n<sup>o</sup>1, 2007, p. 6 ; ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris, chez A. Pedone, 1912, p. 41-42 ; VATTEL Emer de, *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, Paris, Guillaumin et cie, 1863, p. 248 *sqq.* ; VAN WICQUEFORT Abraham, *L'ambassadeur ... op. cit.*, p. 387-388 (il prend l'exemple de La Rochepot en Espagne).

37 C'est un privilège reconnu dans d'autres villes, et qui a tenté d'être limité à Rome : NYS Ernest, *Les origines du droit international*, *op. cit.*, p. 343.

certaines papas pour les diminuer avant notre période, cela reste un privilège auxquels les ambassadeurs sont sensibles et pour lequel ils font tout pour le conserver<sup>38</sup>. Aussi, même si cela concerne moins pour notre propos, soulignons que les ambassadeurs jouissent de la franchise, c'est-à-dire l'exemption du paiement des droits de douane et de taxes pour les produits venus de France et qui sont vendus dans le quartier autour du palais, ce qui amène au développement d'une économie assez prospère<sup>39</sup>.

Toutefois, le palais de l'ambassadeur ne peut servir de lieu d'asile, de refuge, pour un domestique ou toute autre personne qui souhaiterait échapper à la justice<sup>40</sup>. Si tel est le cas, de multiples précautions sont prises pour demander à l'ambassadeur l'autorisation d'entrer pour les récupérer, « avec excuses prières et paroles courtoises »<sup>41</sup>. C'est bien ce dernier cas de figure qui pose problème dans l'arrestation d'octobre 1606 : les sbires sont intervenus de manière cavalière pour arrêter des domestiques au palais Rucellai, sans que Charles de Neufville en soit averti par le barisiel, qui « est un Prevost lequel peut faire captures par tout ou il se rencontre dans Rome sans exception.<sup>42</sup> ».

Quelle est la raison de cette arrestation ? Profitant de cette immunité, un meneur de jeu de hasard (dés) se place ici pour faire son trafic, développant son activité dans le lieu qui sert à mettre le carrosse de Jacqueline de Harlay : une dépendance du palais mais qui bénéficie de l'immunité<sup>43</sup>. Si apparemment l'ambassadeur espagnol héberge une activité similaire (les deux représentants en

---

38 BnF, ms. fr. 5668, fol. 20v ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2). BnF, ms. fr. 10724, fol. 7v-8 ; « Instruction generale des Ambassades faicts en Cour de Rome vers le saint Pere, les Cardinaux, les Autres Princes d'Italie de la part des Roys de france Tres Chretiens ». PICAVET Camille-Georges, *La diplomatie française ... op. cit.*, p. 101.

39 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, p. 178-190 ; HUGON Alain, « Les immunités, sources de l'incident diplomatique. Le cas des relations franco-espagnoles (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *L'incident diplomatique, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle*, BÉLY Lucien et POUMARÈDE Géraud (dir.), Paris, A. Pedone, 2010, p. 108-112 ; PIALOUX Albane, *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne, p. 217 *sqq.* ; PICAVET Camille-Georges, *La diplomatie française ... op. cit.*, p. 102-103. Si nous n'avons pas trouvé d'informations à ce sujet pour l'ambassade que nous étudions ici, c'est le cas par contre du palais Farnèse : ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, *Le Palais Farnèse. I, Texte*, Rome : École française de Rome, 1981, p. 482-483.

Ce privilège est aboli par le pape en 1662 : BnF, ms. fr. 2298, fol. 1-36v ; « Discours au roy sur la publication de la constitution du pape du mois de may dernier (1662), qui abolit toutes les franchises de quartier qui sont en la ville de Rome ». PIALOUX Albane, « Immunités et franchises à Rome au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. 119, n°1, 2007, p. 77-86.

40 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 8v ; « Instruction pour l'lection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs », (annexe 1). HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur, op. cit.*, p. 32. C'est un événement qui arrive à l'ambassadeur espagnol en 1604 : BÉNICHOU Léa, « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » ... *op. cit.*, p. 205-209.

41 BnF, ms. fr. 15870, fol. 655-655v ; « Instruction pour l'Electon, conduite Et particuliere fonction des Ambassadeurs et de leurs privileges », s.d. Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 538, fol. 9 ; « Instruction pour l'lection conduite et particuliere fonction des Ambassadeurs » (annexe 1).

42 BnF, ms. fr. 5668, fol. 12 ; « Discours de l'estat de l'Esglise et Cour de Rome / Au Roy » ; J.B.D.L., 1<sup>er</sup> avril 1604 (annexe 2).

43 BnF, Dupuy 28, fol. 113v-114 ; « Protestation faite a M de Villeroy sur les quatre mille escuts pris par M. d'Alincourt du sr Gueffier po[ur] la ruine des banquiers & solliciteurs francois en la Cour de Rome » (annexe 22).

tirent-ils un bénéfice ? Nous ne pouvons répondre sûrement à cette question) d'après le récit du plus grand détracteur de Charles de Neufville, Reboul verse dans le *pathos* en parlant « de mille requestes de povres femmes se plaignant que le[ur] maris au lieu de travailler po[ur] le[urs] familles alloient Jouer tout leur vaillant au berlan de l'ambassade[ur] de france »<sup>44</sup>. Cela serait suite à ces plaintes que pape a décidé cette intervention. Les sbires s'en prennent à tous ceux qui sont présents, y compris un cocher et deux serviteurs de l'ambassadeur de France, tandis que les gentilshommes français qui assistent à la scène n'attendent qu'un signe pour en découdre avec eux face à cette violation<sup>45</sup>.

Charles de Neufville ne peut pas rester sans réagir. Faire reconnaître l'atteinte à cette immunité, c'est aussi démontrer le pouvoir et la maîtrise qu'a l'ambassadeur de son territoire<sup>46</sup>. Rappelons que cet incident arrive en octobre 1606, c'est-à-dire en plein Interdit vénitien, quand le pape cherche à obtenir l'appui du roi de France et que d'Halincourt use de froideur envers Paul V après la promotion des cardinaux de septembre 1606. Le pape cherche alors à s'attirer toutes les bonnes grâces de l'ambassadeur pour éviter la rupture et va tout faire pour que Charles de Neufville soit satisfait de la réparation de cet incident<sup>47</sup>. En premier lieu, des excuses sont faites par le pape. En outre, le sergent qui a commandé l'arrestation est fait prisonnier. Paul V propose à Charles de Neufville qu'il soit humilié publiquement voir même, s'il le souhaite, condamné à mort. L'ambassadeur n'y a pas consenti, agissant comme un miroir de la clémence royale : « Mais il a en cela imité la clemence de v. Ma[jes]té [et] d'est contenté des autres satisfactions dont il a esté loüé de tout le monde.<sup>48</sup> » En vérité, tout comme il n'a pas pouvoir de vie ou de mort sur ses propres domestiques, Charles de Neufville aurait outrepassé son rôle d'ambassadeur s'il avait accepté une telle réparation. Les traités sur l'ambassadeur (instructions ou manuels) signalent bien qu'il s'agit d'une prérogative de souveraineté qu'un ambassadeur ne possède pas (conseillant dans ce cas-là, s'il s'agit d'un domestique de l'ambassadeur mis en cause, son renvoi en France pour être soumis à la

---

44 BnF, Dupuy 28, fol. 114 ; « Protestation faite a M de Villeroy sur les quatre mille escuts pris par M. d'Alincourt du sr Gueffier po[ur] la ruine des banquiers & solliciteurs francois en la Cour de Rome » (annexe 22). Nous n'avons pas trouvé, ni dans les correspondances ni dans les *avvisi*, le motif de l'arrestation autre que celui avancé par Reboul.

45 *Ibid.*, fol. 114v. C'est la situation qui va arriver bien après l'ambassade que nous étudions ici, avec l'incident connu sous celui de la Garde Corse, en 1662 : PICAUVET Camille-Georges, *La diplomatie française ??? op. cit.*, p. 101-102.

46 ALAZARD Florence et MELLET Paul-Alexis, « Pouvoirs symboliques des États : souveraineté, territoire, empire », *Astérior*, 10, 2012, en ligne < <https://journals.openedition.org/asterion/2224> >.

47 « De cela il s'en est veu plus[ieu]rs indices, mais l'un des principaux a esté sur le sujet d'une capture que quelques sergents avoient faite dans une des dependances du logis de Monsieur l'Ambassadeur, dont s'estant plain à sa S[ainte]té l'attentat luy a esté réparé avec tout l'honneur qu'il eust peu desirer » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 347v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 19 octobre 1606.

48 *Ibid.* ; autre exemplaire : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 224-224v. La recommandation d'un mémoire sous Louis XIV est tout autre : « L'Ambassadeur doit faire bien bastonner les Sbirres, quand ils entrent dans son immunité » ; BnF, ms. fr. 5877, fol. 15v-16 ; « Memoire pour les ambassadeurs que le roy envoie à Rome ».

justice royale)<sup>49</sup>. Enfin, cet incident va être cité en exemple par Reboul quand il va critiquer les atteintes qui lui sont faites, en montrant qu'il est beaucoup plus mal traité par Charles de Neufville comparé à la manière dont ce dernier a usé envers ceux qui étaient venus faire l'arrestation<sup>50</sup>.

L'ambassadeur du roi de France n'agit pas seulement quand un incident survient ou quand son immunité est attaquée pour montrer la grandeur de son roi : il participe aussi à la restauration du patrimoine royal, acte peut-être moins spectaculaire mais tout aussi symbolique.

### 13) Les bijoux de la couronne : la restauration du patrimoine royal.

C'est dès 1598 que le roi Henri IV avait commencé à désengager des objets placés par Henri III pour obtenir des liquidités dans le contexte des troubles religieux. Il s'agit d'une tapisserie qui se trouvait alors à Rome, dont il a envoyé l'argent nécessaire car elles étaient de bonne facture et Henri IV ne voulait pas les voir perdu définitivement. C'est à cette date qu'il évoque pour la première fois les bagues engagées auprès d'Oratio/Horatio Rucellai, ne souhaitant pas encore les racheter (certainement car le prix pour les récupérer est trop élevé et les caisses sont vides en 1598), tout en ne fermant pas définitivement la porte à la négociation pour les obtenir<sup>51</sup>. Il faut attendre 1604 pour que la récupération de ces objets soit envisagée très concrètement et que le coût en soit établi<sup>52</sup>, notamment pour répondre à un souhait de Marie de Médicis<sup>53</sup>. Cela pourrait être du détail, pourtant même le nonce en France Maffeo Barberini va servir d'entremetteur, avant de transmettre l'affaire à un certain Alessandro Battaglini<sup>54</sup>, même s'il continue tout de même à intervenir ponctuellement<sup>55</sup>. Du côté français, c'est bien entendu Sully qui va s'occuper des tractations financières<sup>56</sup>.

---

49 HOTMAN Jean, *L'Ambassadeur*, *op. cit.*, p. 88.

50 BnF, Dupuy 194, fol. 238-238v ; lettre de Reboul au roi Henri IV, 29 octobre 1607. Bien après l'ambassade étudiée ici, nous avons trouvé une « relation » sur la mésaventure d'un Français serviteur de l'ambassadeur qui a été blessé, où l'affaire traitée ici est évoquée avec trois autres exemples d'ambassade où se sont déroulées des atteintes à l'immunité, pour comparer les réparations reçues dans cette affaire plus tardive à celles des ambassadeurs précédents dont Charles de Neufville : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 230, fol. 121-121v.

51 GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1872, vol. 8, p. 712 ; lettre du roi Henri IV au duc de Luxembourg, 2 juillet 1598. J. Guadet précise que derrière les bagues sont en fait toutes sortes de bijoux. Le nonce en France parle lui « de la négociation des bijoux, ou bagues, appartenant au seigneur Rucellai » (trad. personnelle ; « del negotio delle gioie, ò, baghe, appartenente à ss<sup>ti</sup> Rucellai ») : AAV, F.B. Ser. II, 248, fol. 4 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 20 janvier 1606.

52 Pour le relevé des dettes (avec les intérêts) envers Horatio Rucellai : Arch. Nat. 120 AP/34, fol. 38-43.

53 GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1876, vol. 9, p. 72-73 ; lettre du roi Henri IV à Pomponne de Bellièvre, 15 juin (1604).

54 AAV, F.B. Ser. II, 250, fol. 100-100v ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 12 décembre 1605.

55 AAV, F.B. Ser. II, 248, fol. 110 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 21 mars 1606. *Id.*, fol. 419 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 19 septembre 1606.

56 *Id.*, fol. 111-111v ; lettre de Maffeo Barberini à Rucellai, 22 mars 1606.

Si la situation semble se précipiter en 1606, c'est qu'Horatio Rucellai est décédé et que les héritiers (son frère en premier lieu) souhaitent vendre les bijoux. D'où la proposition faite au roi pour qu'il les reprennent, allant même jusqu'à faire un abattement sur le prix : cent mille écus au lieu de deux cent mille<sup>57</sup>. Charles de Neufville conseille au roi de se saisir de cette opportunité et d'acheter en plus un cheval de bronze détenu alors par la famille Rucellai que d'Halincourt verrait bien être disposé dans la cour du château de Fontainebleau<sup>58</sup> voire serve de support pour une statue du roi de France<sup>59</sup>. C'est le seul exemple que nous avons où Charles de Neufville signale au roi une œuvre d'art qu'il pourrait acquérir, renonçant très rapidement à ce que la famille l'offre gracieusement au roi<sup>60</sup>. Les négociations se déroulent ainsi en parallèle en France et à Rome. Si les ordres proviennent de France, c'est bien Charles de Neufville qui est la voie de transmission de l'urgence : quant à la fin de l'année 1606 le roi a déclaré ouvertement qu'il souhaitait racheter ces bijoux, Rucellai fixe un ultimatum en mars de l'année suivante pour les désengager<sup>61</sup>. Un impératif renouvelé quand ce terme est sur le point d'arrivée à échéance : « Le s<sup>r</sup> Rucellai Sire, me preste touiours d'avoir resolu[ti]on sur le rachapt de ces bagues, quil supplie tres humblement VM de commander estre faict au plus tost, ne pouvant ce dit il plus supporter les interests qui luy courent et en convient paier.<sup>62</sup> » En février 1607, c'est une nouvelle alerte : les différents bijoux vont être mis en vente séparément<sup>63</sup>.

Charles de Neufville propose de faire patienter le frère du défunt grâce à un artifice, en donnant à Rucellai le nom de celui qui va réceptionner les bijoux au nom du roi pour les apporter en France<sup>64</sup>. En mai 1607, le roi envoie à l'ambassadeur de France les lettres-patentes nécessaires pour qu'il désengage les bijoux de la couronne, ainsi que les lettres de change nécessaires pour le paiement<sup>65</sup>. En même temps, l'inventaire des bagues est cherché en France<sup>66</sup> : c'est celui qui est fait en 1589, où l'on voit que les « bagues » sont en réalité plusieurs pièces précieuses : une croix ornée de diamants, une pièce de joaillerie composée de plusieurs diamants et un rubis, le tout pour un total de 145 000 écus<sup>67</sup>.

57 BnF, ms. fr. 18001, fol. 355v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19). *Id.*, fol. 363-363v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 octobre 1606.

58 *Id.*, fol. 448 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606.

59 BnF, ms. fr. 18002, fol. 364v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607.

60 *Id.*, fol. 418-418v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 29 novembre 1606. BnF, ms. fr. 18001, fol. 440v-441 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606. BnF, ms. fr. 18002, fol. 299v-300 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 4 septembre 1607. *Id.*, fol. 364v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607.

61 BnF, ms. fr. 18001, fol. 448 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606.

62 BnF, ms. fr. 18002, fol. 35v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1607.

63 *Ibid.*, fol. 62.

64 BnF, ms. fr. 18002, fol. 84-84v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1607.

65 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1858, vol. 7, p. 266 ; lettre du roi Henri IV à Charles de Neufville, mai 1607. Charles de Neufville accuse réception de cette lettre mais deux mois plus tard, il n'a toujours pas reçu la lettre de change annoncée et s'informe si son envoi a bien été effectué ou non : BnF, ms. fr. 18002, fol. 254-254v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 10 juillet 1607.

66 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ...*, vol. 7, p. 247 ; lettre du roi Henri IV à Sully, 20 mai 1607.

67 Arch. Nat. 120 AP/34, fol. 15-16v ; lettre d'Horatio Rucellai à l'ambassadeur de Maisse, 1<sup>er</sup> août 1589

Des instructions, datées du 24 juin 1607, vont permettre à Charles de Neufville de désengager ces pièces et d'effectuer le paiement des sommes qui restent à payer. La procédure est très précise : un orfèvre au service de la reine de France, qui a déjà manipulé et qui connaît les pièces engagées, est envoyé à Rome pour authentifier les bijoux ; c'est lui qui va porter les différentes facultés à l'ambassadeur de France<sup>68</sup>. En échange de la remise des bijoux, l'ambassadeur est chargé de récupérer toutes les reconnaissances de dettes, quittances et preuves de l'engagement des bijoux de la couronne, ainsi que la promesse des descendants d'Horatio Rucellai que cette affaire est close et qu'il n'en sera plus jamais fait mention à l'avenir<sup>69</sup>. C'est un mois plus tard que Charles de Neufville accuse réception des pouvoirs que le roi lui a transmis *via* cet orfèvre<sup>70</sup>, même s'il est toujours dans l'attente des quittances à transmettre à la famille Rucellai<sup>71</sup>. Le 7 août 1607, Charles de Neufville annonce au roi le désengagement des bijoux en échange des lettres de change qu'il a remises aux héritiers d'Horatio Rucellai, tandis que l'orfèvre envoyé à Rome est déjà reparti en France deux jours plus tôt<sup>72</sup>.

Il ne reste plus qu'à rapporter les bijoux en France, par une personne de confiance et relativement intouchables car de telles marchandises susciteraient la convoitise. Henri IV va profiter de la venue en France du cardinal du Perron au lendemain de l'affaire de l'Interdit vénitien pour le désigner. Le roi a une confiance absolue en ce personnage qui a tant fait pour son service et pour lui, la dignité d'ecclésiastique en faisant également un porteur sûr<sup>73</sup>. Malgré les troupes du comte de Fuentes toujours présentes en Italie du Nord (Lombardie), le cardinal assure qu'il n'y a rien à craindre et qu'il s'engage à les garder sûrs pendant son trajet<sup>74</sup>, d'autant plus qu'il a pour compagnon de route le nouveau nonce en France Roberto Ubaldini. Une affaire qui s'est terminée au contentement du roi, qui n'oublie pas de remercier le frère d'Horatio Rucellai pour n'avoir opposé aucune difficulté quant à la récupération des bijoux<sup>75</sup>, venu exprès de Florence pour finaliser cette affaire avec son ambassadeur<sup>76</sup>.

---

(annexe 109).

68 Arch. Nat. 120 AP/34, fol. 48.

69 *Id.*, fol. 48v-50v.

70 BnF, ms. fr. 18002, fol. 265v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1607.

71 *Id.*, fol. 270-270v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 25 juillet 1607.

72 *Id.*, fol. 280 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 août 1607.

73 Arch. Nat. 120 AP/34, fol. 46. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 284 ; lettre du roi Henri IV au cardinal du Perron, 15 juin 1607. BnF, ms. fr. 18002, fol. 266 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 25 juillet 1607. *Id.*, fol. 270v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 25 juillet 1607. *Id.*, fol. 275v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 6 août 1607.

74 *Id.*, fol. 272 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 2 août 1607.

75 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 365 ; lettre du roi Henri IV à M. Rucellai, septembre 1607. Charles de Neufville également semble avoir reçu des félicitations pour avoir œuvré dans cette affaire : BnF, ms. fr. 18002, fol. 320 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 octobre 1607.

76 BnF, ms. fr. 18002, fol. 316v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 septembre 1607.

La défense des privilèges royaux et la restauration de son patrimoine ne sont pas les seules fonctions que Charles de Neufville, en tant que représentant du roi de France, doit effectuer. Il doit assurer aussi la célébration des différents événements liés à la famille royale, plus ou moins heureux, tous les événements ayant alors leur écho à Rome.

## 2) Célébrer le roi et la famille royale : de l'éphémère à la statuaire.

Nous avons évoqué, dans le chapitre 4, la négociation pour le légat du baptême et la question du datariat. Nous nous attacherons, dans cette partie, à voir comment les événements français sont célébrés à Rome, dont le baptême du dauphin est un des temps forts (rappelons que les enfants du couple royal ont été ondoyés, mais qu'ils n'ont pas encore été baptisés ni n'ont reçu leur nom, ce qui est alors normal)<sup>77</sup>. Les baptêmes sont bien entendu célébrés à Rome (de même que les décès, ce qui n'est pas le cas pour l'ambassade que nous étudions ici), de même que les différents accidents auxquels le roi a échappé (le bac de Seine en 1606) ou lors d'autres événements français comme lors de la soumission du duc de Bouillon et la prise pacifique de Sedan par le roi Henri IV en 1606, mettant fin aux remuements de Henri de la Tour d'Auvergne depuis 1602<sup>78</sup>. Ils donnent le lieu, le plus souvent, à des brefs du pape.

En plus de ces événements ponctuels permettant de célébrer le roi, l'ambassade que nous étudions est marquée par la mise en place de la statue d'Henri IV à la basilique du Latran ; qui va être installée un an après le départ de Charles de Neufville, donc avant la statue du roi à cheval au Pont-Neuf à Paris. Pour cette dernière, il s'agissait d'un projet souhaité par Marie de Médicis dès les premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, mais qui ne va être réalisé qu'après la mort du roi<sup>79</sup>. Si elles sont toutes les deux en bronze, celle qui nous intéresse ici est celle du roi au Latran, en pied, élevé par les chanoines de la basilique romaine. Il était habituel que les ambassadeurs diffusent l'image du souverain qu'ils représentent à Rome : nous notons un portrait de Henri IV dans l'église de Saint-Louis-des-Français lors de la remise des colliers de l'ordre du Saint-Esprit aux deux seigneurs italiens (voir chapitre 8). Pourtant, avec cette statue, le roi va être ancré définitivement dans l'espace

77 LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisanes ... op. cit.*, p. 86-87 et 95-104.

78 Pour le récit de cette conspiration et de ces péripéties : BABELON Jean-Pierre, *Henri IV*, Paris, Fayard, 2009 (1982) ; COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605)*, Tonnesins : G. Ferrier, 1900, partie 1 ; FAGES E., « Mémoire du chancelier de Bellièvre sur l'affaire du duc de Bouillon », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 89-93 ; GARRISSON Janine, *Henri IV. Le roi de la paix*, Paris, Tallandier, 2006 ; JADART Henri, « Les passages et séjours du roi Henri IV à Reims aux mois de mars et d'avril 1606 », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1904, p. 329-359 ; NOUAILLAC J., *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, H. Champion, 1908, partie 4 ; PREGNON (abbé), *Histoire du pays et de la ville de Sedan depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Charleville, Auguste Pouillard, 1856, vol. 1. Pour les pièces d'archives concernant cette affaire : : Arch. Nat. Paris, U//801.

79 BIET Christian, *Henri IV*, Paris, Larousse, 2000, p. 286-289 ; BRESCH-BAUTIER Geneviève, « Henri IV au Pont-Neuf », *In Situ [En ligne]*, 14, 2010, < <https://journals.openedition.org/insitu/6971> > ; BRIÈRE G., « Marie de Médicis et les arts », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 168-169 ; DUBOST Jean-François, « Henri IV au Pont-Neuf, Genèse, hésitations sémantiques et détournements d'une effigie royale », NATIVEL Colette (dir.), *Henri IV, art et pouvoir*, Rennes, PUR, 2016, p. 129-159. Un projet similaire de statue équestre représentant Philippe III s'effectue en parallèle : GOLDBERG Edward L., « Artistic Relations between the Medici and the Spanish Courts, 1587-1621 : Part II », *The Burlington Magazine*, vol. 138, n° 1121, août 1996, p. 529-540. Sur l'étude des portraits du roi Henri IV à cheval : MIRONNEAU Paul, « Henri IV à cheval : portrait des plaisirs équestres », *La revue du Louvre et des musées de France*, 2, 2005, p. 70-80. Le Pont-Neuf étant une des créations architecturales du roi de France : BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire ... op. cit.*, p. 1227 (« Pont-Neuf »).

romain, qui plus est un ancien protestant va trouver une place – certes peu visible –, de son vivant, dans une basilique romaine, église de l'évêque de Rome<sup>80</sup>.

## 21) Les événements royaux célébrés à Rome.

Si Rome est une fête, les ambassadeurs y sont pour une grande partie responsables car naissances, mariages, décès des souverains y sont célébrés avec grande démonstration d'apparat. C'est pour cela que l'ambassadeur de France à Rome fait partie des destinataires des premières lettres envoyées par le roi Henri IV pour diffuser la nouvelle de tels événements<sup>81</sup>. C'est l'ambassadeur qui, de son côté, relaie les remerciements du roi pour les félicitations qu'il a reçues<sup>82</sup>. Or tous ne sont pas célébrés avec une grande pompe. Par exemple le 9 juin 1606, le roi et la reine de France manquent de se noyer, alors que leur carrosse tombe dans la Seine au bac de Neuilly, le couple royal revenant de Saint-Germain-en-Laye à Paris<sup>83</sup>. La nouvelle de l'accident du bac de Seine est bien entendu transmise à Rome<sup>84</sup>, où aucune célébration ou démonstration particulière n'ait faite. Il s'agit seulement d'un échange de correspondances : un mois après cet accident, le nonce en France présente le bref du pape Paul V au couple royal, où il se réjouit d'avoir appris leur sauvetage<sup>85</sup>. Le roi de France remercie le cardinal Borghese<sup>86</sup> ainsi que le pape Paul V<sup>87</sup> de ces réjouissances, Marie de Médicis doublant ces lettres par les siennes<sup>88</sup>.

C'est bien entendu les naissances royales qui vont connaître le plus grand retentissement. La naissance du Dauphin avait déjà eu pour effet d'attirer de nouveaux soutiens à la cause française,

---

80 Une affaire avait éclaté à Rome en 1590, où l'Inquisition avait fait interdire la diffusion du portrait du roi de France, notamment par l'ambassadeur français qui l'avait fait mettre sur son carrosse : AUDISIO Gabriel, « Procès pour un portrait : Henri IV et l'Inquisition (Rome, 1590) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, tome 118, n°2, 2006, p. 379-390.

81 Voir par exemple celle envoyée lors de la naissance du Dauphin, premier enfant qu'il a avec Marie de Médicis : BnF, ms. fr. 5810, fol. 3-4 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 10 octobre 1601.

82 BnF, ms. fr. 3458, fol. 9-9v ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 9 novembre 1601. BnF, ms. fr. 5810, fol. 58 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 22 novembre 1601.

83 HÉROARD Jean, *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis 13 (1601-1628 [...])*, Paris Firmin Didot frères fils et C<sup>ie</sup>, 1868, vol. 1, p. 192 ; L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 192-193 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois [...]*, Paris, Jean Richer, 1631, vol. 1 fol. 105-105v.

84 AAV, F.B. Ser. II, 248, fol. 240 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 14 juin 1606.

85 *Id.*, fol. 312 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 15 juillet 1606. *Id.*, fol. 340 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 8 août 1606.

C'est l'occasion pour le roi de France de remercier les différentes personnalités et gouvernements en Italie qui lui ont exprimé leur soulagement que le couple royal ait échappé à la noyade : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1853, vol. 6, p. 646 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 25 juillet 1606. *Ibid.*, p. 654 ; lettre du roi Henri IV à la seigneurie de Venise, 30 juillet 1606.

86 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 53 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 4 août 1606.

87 *Id.*, fol. 64v-65 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 4 août 1606 (annexe 110).

88 *Id.*, fol. 66-68 ; lettres de Marie de Médicis au cardinal Borghese et au pape Paul V, 4 août 1606 (annexe 111).

maintenant que l'avenir dynastique était assuré<sup>89</sup>. Si pour nous c'est le baptême qui va se dérouler pendant notre ambassade qui a retenu notre attention (le futur Louis XIII étant né en septembre 1601), trois enfants vont naître durant la charge de Charles de Neufville : Chrétienne (ou Christine) en février 1606, le duc d'Orléans en avril 1607 (non nommé car va décéder avant son baptême en 1611) et le duc d'Anjou à la veille du départ de Charles de Neufville<sup>90</sup>. Chaque naissance est bien entendue largement diffusée par le roi et la reine, et célébrée, dans la Ville Éternelle<sup>91</sup> et en Italie<sup>92</sup>. Ces naissances sont l'occasion de feux de joie au palais de l'ambassade, pratique qui perdure bien après l'ambassade étudiée ici<sup>93</sup>. N'oublions pas que Charles de Neufville se fait l'écho des rumeurs et de l'attente de ses naissances royales<sup>94</sup>.

Une des naissances les plus remarquables est celle du duc d'Orléans, car la nouvelle arrive en même temps à Rome que l'absolution faite par le cardinal de Joyeuse à Venise (« laquelle estant icy arrive quatre heures apres celle que Monsieur le Car[di]nal de Joyeuse avoit levé les Censures a venise »)<sup>95</sup>, nouvelle que l'ambassadeur annonce au pape le lendemain (rappelons-le, il a déjà fait réveiller Paul V pour l'annonce de l'absolution à Venise)<sup>96</sup>. Charles de Neufville a reçu ensuite de nombreuses visites où tout le monde se réjouit de cette bonne nouvelle, ce qui l'a quelque peu surpris, de même que les grandes célébrations qui ont parcouru Rome pendant deux jours : des feux de joie ont été allumés un peu partout dans Rome, un *Te Deum* a été chanté à Saint-Louis-des-

89 BnF, ms. fr. 3492, fol. 3-3v ; lettre de Philippe de Béthune au roi Henri IV, 28 octobre 1601.

90 Il reçoit la nouvelle le jour de son départ, laissant le soin au cardinal de Givry de célébrer cette naissance : BnF, ms. fr. 18003, fol. 110v-111 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 mai 1608.

91 Naissance du Dauphin : AAV, F.B., Ser. I, 636a, fol. 31v-32 ; lettre du roi Henri IV au pape Clément VIII, 7 janvier 1602 (remerciements pour ses félicitations et les objets bénis qu'il lui a envoyés). BAV, Vat. Lat. 14670, fol. 82 ; lettre du roi Henri IV à un cardinal, 27 septembre 1601. BnF, ms. fr. 3458, fol. 5 ; lettre de Marie de Médicis au cardinal Aldobrandini, 15 octobre 1601.

Naissance de Christine : AAV, F.B., Ser. II, 248, fol. 45 ; lettre du nonce en France au cardinal Borghese, 10 février 1606.

Naissance du duc d'Orléans : AAV, F.B., Ser. I, 636b, fol. 111v-112 ; lettre de Marie de Médicis au pape Paul V, 29 mai 1607. *Id.*, fol. 124v-125 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 15 juin 1607 (remerciements pour son bref de félicitations présenté par son nonce). BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 268 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, fin mai-début juin 1607. BnF, ms. fr. 6633, fol. 225 ; lettre du roi Henri IV à un cardinal, 16 avril 1607. AAV, F.B., Ser. I, 636b, fol. 110 ; lettre de Marie de Médicis au cardinal Borghese, 29 mai 1607 (remerciements pour ses félicitations reçues). *Id.*, fol. 123 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 15 juin 1607 (remerciements pour ses félicitations reçues).

Naissance du duc d'Anjou : AAV, F.B., Ser. I, 636c, fol. 47v-48 et 51 ; lettres de Marie de Médicis au pape Paul V et cardinal Borghese (remerciements pour les félicitations reçues d'eux). GUADET Joseph, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 9, p. 121 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, s.d. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 574 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 24 juin 1608.

92 BnF, ms. fr. 6144, fol. 15v ; lettre du roi Henri IV à la Seigneurie de Venise, s.d. (naissance du Dauphin). BnF, ms. it. 1754, fol. 150 ; lettre de l'ambassadeur vénitien Pietro Priuli à Venise, 14 février 1606 (naissance de Christine). BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 382-383 ; lettres du roi Henri IV au grand-duc et à la grande-duchesse de Toscane, 2 novembre 1607 (naissance du duc d'Orléans).

93 THOMAS Antoine Jean-Baptiste, *Un an à Rome et dans ses environs. Recueil de dessins lithographiés, représentant les costumes, les usages et les cérémonies civiles et religieuses des États romains...*, Paris, F. Didot, 1823, p. 14.

94 BnF, ms. fr. 18001, fol. 122-122v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 20 février 1606.

95 BnF, ms. fr. 18002, fol. 151 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 mai 1607.

96 BnF, ms. fr. 6633, fol. 203v ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97). BnF, ms. fr. 18002, fol. 156v-157 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25).

Français, au Latran et dans d'autres églises romaines<sup>97</sup>. De semblables démonstrations de joie ont été faites en France<sup>98</sup>. Quant au baptême du Dauphin (et des autres enfants royaux baptisés en même temps), il est naturel que les cérémonies faites en France connaissent une grande publicité à Rome<sup>99</sup>. Un discours plus spécifique sur ce baptême est envoyé directement au pape Paul V par le roi de France<sup>100</sup>.

Le lieu classique de ces célébrations est l'église de Saint-Louis-des-Français, sauf une seule cérémonie, qui est faite à la basilique du Latran : la Sainte-Luce, jour de naissance du roi Henri IV (qui devient chanoine d'honneur)<sup>101</sup>, en contrepartie de la donation de l'abbaye de Clairac<sup>102</sup>. Elle est toujours célébrée aujourd'hui et est devenue une « messe pour la France » où se retrouve tous les ecclésiastiques et représentants du corps diplomatique français. C'est un lien particulier qui unit ce chapitre avec ce roi de France, les chanoines ayant fait ériger une statue du roi en remerciement de ses bienfaits en leur faveur.

22) « Car je sçay que la perfection de cest œuvre ne peut servir qu'à accroistre ma reputation par delà, et à m'y acquerir des serviteurs »<sup>103</sup> : La statue du roi Henri IV à la basilique du Latran.

Les chanoines du Latran sont francophiles et les rois de France, depuis Louis XI, favorisaient ce chapitre. Dès 1596, le cardinal d'Ossat le rappelait au roi dès 1596 en l'invitant à faire de même, en annonçant que deux chanoines accompagnaient le légat que le pape envoyait vers le roi de

---

97 BnF, ms. fr. 6633, fol. 203 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal de Joyeuse, 27 avril 1607 (annexe 97). BnF, ms. fr. 18002, fol. 157-157v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25).

98 L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 237-238.

99 AAV, F.B. Ser. II, 248, fol. 431-432v ; *avvisi* de Flandres, s.d. Nous avons trouvé un récit du baptême en italien : BAV, Chig. Q.II.39, fol. 120-131v et 140-156. C'est la traduction des divers récits faits en France et que nous avons relevés lors de nos dépouillements : BnF, Cinq cents de Colbert 486, fol. 41-61v ; BnF, ms. fr. 5668, fol. 60-63v ; BnF, ms. fr. 15248, fol. 52-60. DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, t. 1, p. 164-173 et 176-177 ; RICHER Jean, *Le Mercure Francois ... op. cit.*, vol. 1 fol. 108-111.

100 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, t. 1, p. 173-176. Pour sa version imprimée, en latin : BnF, ms. fr. 15514, fol. 549-556.

101 « ce matin qui est la feste de S[ain]te Lucie le Chapitre de St Jehan de Latran a celebré la messe quil a Institué ce Jour la en memoire de la naissance de VM ou nous avons assisté mons[ieur] le Cardinal du Perron et moy et plusieurs Prelats et au[tr]es vos serviteurs pour prier dieu quil luy plaist entretenir longues annees ceste Institution » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 448-448v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606. Autres témoignages : *Id.*, fol. 56v (lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 13 décembre 1605) et fol. 436 (lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 13 décembre 1606). FIEL Paul, *Le chapitre du Latran et la France*, Rome et Paris, Établissements français et Auguste Picard, 1935, p. 97-111.

102 FIEL Paul, *Le chapitre du Latran et la France*, Rome et Paris, Établissements français et Auguste Picard, 1935, p. 22.

103 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 770 ; lettre du roi Henri IV à Brèves, 15 septembre 1609.

France<sup>104</sup>. Quant à Charles de Neufville, il a déjà reçu un présent assez encombrant de ces chanoines (deux colonnes d'albâtre) que l'ambassadeur conserve au palais Rucellai dans l'attente que le roi lui dise quoi en faire<sup>105</sup>. Un envoi par mer est envisagé, ce qui serait l'occasion d'amener en France le cheval de bronze de Rucellai que Charles de Neufville pense que le roi devrait acquérir mais qui est resté au stade de projet<sup>106</sup>.

### 22.1) Les bienfaits du roi de France en faveur des chanoines du Latran.

Dans sa lettre du 23 septembre 1603, l'ambassadeur Philippe de Béthune informe Nicolas de Villeroy du départ, depuis huit ou dix jours, d'un chanoine qui est envoyé par le chapitre du Latran en France à propos de « prétentions » qu'ils ont (sans davantage de détail), disposant pour cela de brefs du pape Clément VIII et de présents pour la reine de France<sup>107</sup> : il s'agit du chanoine Elicona que nous avons déjà évoqué dans le chapitre 6, à propos du texte du ballet de février 1607 donné au palais de l'ambassadeur. C'est Marquemont qui apporte une précision sur cet envoi : « Le party qu'ils proposent de la Cration de quelques prebandes », c'est-à-dire une demande d'un revenu fixe pour le chapitre<sup>108</sup>.

L'année précédente, le roi de France avait débuté la prospection des revenus de l'abbaye de Clairac<sup>109</sup>. Destinée d'abord au cardinal-protecteur des affaires de France, qui était alors le cardinal d'Est, c'est finalement aux chanoines du Latran que le roi de France destine les revenus<sup>110</sup>. En attendant de le recevoir, les chanoines profitent de toutes les occasions pour montrer leur sentiment

104 BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 77, 1965, p. 296. LAUER Philippe, *Le palais de Latran : étude historique et archéologique*, Paris, E. Leroux, 1911, p. 358 ; lettres du cardinal d'Ossat au roi Henri IV (12 mai 1596) et à Nicolas de Villeroy (22 mai 1596). Rappel réitéré par le cardinal d'Ossat quelques années après, car le roi n'a pris aucune disposition pour cela : *Ibid.*, p. 358-359 ; lettre du cardinal d'Ossat au roi Henri IV, 9 septembre 1603. Sur les liens entre les rois de France précédent et le chapitre : FIEL Paul, *Le chapitre du Latran ... op. cit.*, p. 1-17 ; WEIL Commandant, « Saint-Jean de Latran. La chapelle de Sainte Pétronille et les privilèges de la France », *Revue Historique*, t. 138-2, 1921, p. 215 *sqq.*

105 BnF, ms. fr. 18001, fol. 323 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 septembre 1606. *Id.*, fol. 355 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19).

106 *Id.*, fol. 441 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606.

107 BnF, ms. fr. 3171, fol. 130v. Ce chanoine est Jean-Baptiste Theobaldi, surnommé Elicona : FIEL Paul, *Le chapitre du Latran ... op. cit.*, p. 18-19. En parallèle, le cardinal Aldobrandini informe le nonce en France de la venue de ce chanoine et qu'il appuie sa demande : BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome et Paris, Presses de l'Université Grégorienne et E. de Boccard, 1964, p. 560 ; lettre du cardinal Aldobrandini à Del Bufalo, 18 septembre 1603.

108 BnF, ms. fr. 18001, fol. 40 ; lettre de Marquemont à Nicolas de Villeroy, 9 septembre 1603.

109 BnF, ms. fr. 5810, fol. 315 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 7 octobre 1602. *Id.*, fol. 252 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 17 novembre 1602. *Id.*, fol. 346 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 11 février 1603. Sur cette abbaye : DURENGUES A. et FIEL P., « Rapport de l'abbé Anselmi, administrateur de l'abbaye de Clairac, au chapitre de Saint-Jean-de-Latran », *Revue de l'Agenais, Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 1913, n°40, p. 1-31.

110 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 244.

francophile en soutenant l'ambassadeur français, comme lorsqu'ils envoient vingt-cinq carrosses sur plus de la soixantaine qui suivent Philippe de Béthune, alors que celui-ci va rendre visite au nouvel ambassadeur résident espagnol en octobre 1603<sup>111</sup>.

En septembre 1604 (lettre patentes datées du 22 de ce mois), après plusieurs mois de présence à la cour de France, le chanoine Elicona obtient l'abbaye de Clairac dont les revenus vont aller à destination des chanoines du Latran<sup>112</sup>. En octobre, il repart en Italie<sup>113</sup>. La transaction finale pour l'administration de l'abbaye de Clairac est signée à Rome, à la veille de l'arrivée de Charles de Neufville, entre l'ambassadeur Philippe de Béthune et le protecteur des affaires de France le cardinal de Joyeuse<sup>114</sup>. Cette donation est officialisée par un bref du pape Paul V le 10 octobre 1605<sup>115</sup> et confirmée à nouveau par Henri IV le 14 février 1606<sup>116</sup>. Le roi charge le parlement d'Agen de veiller au bon prélèvement des bénéfices le 27 mai 1606<sup>117</sup>. Un chanoine envoyé par le Latran prend possession de cette abbaye le 27 juin 1606<sup>118</sup>.

Les revenus de l'abbaye de Clairac sont divisés en deux parties : une première moitié est destinée à être divisée entre tous les chanoines, la deuxième partie est divisée et versée seulement à huit d'entre eux (neuf au départ, car Elicona en reçoit deux parts)<sup>119</sup>. Nous avons évoqué dans le chapitre 4 les pensions que le roi de France distribuait à Rome. Il y en avait également à destination des chanoines du Latran, et Charles de Neufville était chargé de la distribution comme pour les autres pensionnés<sup>120</sup>. Comme tous les chanoines du Latran ne bénéficient pas de cette deuxième partie, plus conséquente, l'obtention d'un des huit sièges est très recherchée : à la fin de l'année 1606, le cardinal Montalte rappelle à Charles de Neufville qu'un « sien domestique » est chanoine du Latran et souhaite le voir occuper une de ses places dès qu'une se libérerait<sup>121</sup>. Or le roi Henri IV rappelle au cardinal de Givry qu'il n'est pas possible de réserver à l'avance une place (entendre ici garantir

111 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 268 et 403. Lorsque Philippe de Béthune va revenir en France, les chanoines du Latran l'ont chargé de présents (chandelles bénites) à remettre au roi de France : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 95 ; lettre du roi Henri IV aux chanoines du Latran, 7 août 1605. Exemplaire imprimé : FIEL Paul, *Le chapitre du Latran ...*, p. 133.

112 BARBICHE Bernard, *Correspondance du nonce en France Del Bufalo ... op. cit.*, p. 781 ; lettre du cardinal Del Bufalo au cardinal Aldobrandini, 7 septembre 1604.

113 BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 297. BnF, ms. fr. 5811, fol. 384 ; lettre du roi Henri IV à Philippe de Béthune, 20 octobre 1604.

114 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 404-405 ; LAUER Philippe, *Le palais de Latran ... op. cit.*, p. 359-361 (nous y trouvons également le détail des possessions relevant de Clairac et sur lesquels vont être prélevés les bénéfices).

115 ARCHIVES NATIONALES, *Les Français à Rome ... op. cit.*, p. 77 ; LAUER Philippe, *Le palais de Latran ... op. cit.*, p. 365-369.

116 LAUER Philippe, ... *op. cit.*, p. 365.

117 LAUER Philippe, ... *op. cit.*, p. 361. Exemplaire manuscrit : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 170-171v.

118 ARCHIVES NATIONALES, *Les Français à Rome ... op. cit.*, p. 78.

119 FIEL Paul, *Le chapitre du Latran ... op. cit.*, p. 21-22.

120 BnF, ms. fr. 18001, fol. 236-236v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 26 juillet 1606. *Id.*, fol. 354v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19). *Id.*, fol. 256-256v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58).

121 *Id.*, fol. 447v-448 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 décembre 1606.

une certaine succession), qu'il faut attendre qu'une place se libère pour l'octroyer à un autre ecclésiastique (déjà chanoine du Latran ou non). Ce « domestique » peut avoir toutes les qualités requises et peut être très affectionné à la France, cela ne garantit aucunement une place<sup>122</sup>. Il s'agit bien d'un moyen supplémentaire de s'attacher des clients romains, à destination plus spécifiquement des cardinaux-neveux.

Au début de l'année 1607, c'est un proche de l'ancien cardinal-neveu Aldobrandini qui est ainsi favorisé, Antonio Ubertini<sup>123</sup>. En avril 1607, c'est la nouvelle de la maladie d'Elicona qui est diffusée, avec peu d'espérance qu'il s'en sorte<sup>124</sup>. Après son décès, c'est le maître de chambre du cardinal-neveu Borghese, Tiberio Mutti (ou Muti) qui va être choisi par le roi (un choix validé par le pape) comme remplaçant d'Elicona, permettant de favoriser le cardinal-neveu<sup>125</sup>, qui n'oublie pas de remercier Charles de Neufville pour cette faveur<sup>126</sup>. Si en effet l'ambassadeur avait dès le départ soutenu ce projet car c'était le plus logique pour entretenir l'inclination du cardinal-neveu<sup>127</sup>, le cardinal de Givry soutenait quant à lui un autre chanoine du Latran mais non titulaire d'une place pensionnée, le sieur Bertazzole. Or il est très clair que le roi de France renonce à gratifier cet italien pour favoriser le proche du cardinal-neveu qui avait plusieurs fois demandé au roi de favoriser son maître de chambre<sup>128</sup>. Enfin, à la fin de l'ambassade que nous étudions, c'est un autre proche du cardinal-neveu, Michelangelo Totti/Tonti, qui est nommé en remplacement d'un autre chanoine décédé<sup>129</sup>. C'est lui qui va représenter les chanoines dans la négociation finale du pape pour l'emplacement de la statue du roi dans la basilique<sup>130</sup>.

---

122 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 400 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 31 décembre 1607.

123 *Ibid.*, p. 90 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Aldobrandini, janvier ou février 1607.

124 BnF, ms. fr. 18002, fol. 119 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 avril 1607 (annexe 30).

125 *Id.*, fol. 129v-130 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 avril 1607. AAV, F.B., Ser. I, 636b, fol. 123 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 25 juillet 1607. Autre exemplaire (imprimé) : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 322. Le roi de France prend acte des remerciements de Mutti : *Ibid.*, p. 354 ; lettre du roi Henri IV à M. Muti, vers la fin août 1607. Ce nouveau chanoine reçoit la partie de la pension versée en juin 1607, donc aussitôt sa nomination, ce qui contribue à le fidéliser : BnF, ms. fr. 18002, fol. 216 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 11 juin 1607. Charles de Neufville avant en effet reçu le brevet du roi pour cela quelques temps auparavant : *Id.*, fol. 222v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 12 juin 1607 (annexe 51).

126 AAV, F.B. Ser. I, 929, fol. 207v-208 ; lettre du cardinal Borghese à Charles de Neufville, 7 avril 1607.

127 BnF, ms. fr. 18002, fol. 133-133v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 20 avril 1607. *Id.*, fol. 199 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 30 mai 1607.

128 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 215 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, début mai 1607. Une insistance qui est renouvelée de nombreuses fois auprès de d'Halincourt : BnF, ms. fr. 18002, fol. 160v-161 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 mai 1607 (annexe 25). *Id.*, fol. 174 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 15 mai 1607.

129 BnF, ms. fr. 18003, fol. 56 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 19 mars 1608. AAV, F.B., Ser. I, 636c, fol. 21 ; lettre du roi Henri IV au cardinal Borghese, 15 avril 1608.

130 PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier, recherches sur la sculpture à Rome autour de 1600*, Rome, École française de Rome, 1984, vol. 1, p. 267.

## 22.2) Le projet de statue.

Les chanoines souhaitaient remercier le roi Henri IV de toutes les largesses qu'il avait faites à leur rencontre<sup>131</sup>. Ils n'avaient pas manqué l'occasion de célébrer la naissance du duc d'Orléans dans la basilique<sup>132</sup>. Malgré cela, ils souhaitaient effectuer un témoignage plus marquant, permanent. Dans une des premières lettres où Charles de Neufville mentionne la statue, nous avons l'aveu qu'il s'agit bien de lui qui leur a soufflé cette idée : « ilz continuent en la volonté de faire eriger une statue de bronze a l'entree de leur Église, ainsi que ie leur avois comme de moy proposé »<sup>133</sup>. Un projet contre lequel les Espagnols vont tout de suite s'opposer, sans succès<sup>134</sup>, tandis que l'ambassadeur continue de conforter et soutenir les chanoines dans ce projet<sup>135</sup>. Malgré tout, la statue va être placée dans un endroit peu visible, sorte de compromis trouvé par Paul V qui ne peut s'opposer à la mise en place de la statue mais sans mécontenter les Espagnols.

La conception de la statue va être confiée à Nicolas Cordier. Sculpteur prolifique, il a réalisé de nombreuses œuvres à travers Rome, dont quelques commandes effectuées pour le pape Paul V. Comme beaucoup d'artistes, italiens ou étrangers, il s'est installé à Rome<sup>136</sup>, où il va être connu sous le surnom de « il Franciosino ». Pour la statue du roi de France, il va travailler avec le fondeur italien Gregorio de' Rossi<sup>137</sup>. À eux deux, ils vont devoir réaliser cette statue en bronze, qui doit être

131 Le 19 septembre 1606, le roi de France prend acte des remerciements et de la gratitude des chanoines du Latran après la donation de l'abbaye de Clairac dans une lettre adressée aux chanoines : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 223.

132 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 298 ; lettre du roi Henri IV aux chanoines du Latran.

133 BnF, ms. fr. 18001, fol. 354v-355 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 octobre 1606 (annexe 19). Un mois avant, il avait informé son père de ce projet avec l'envoi d'une gravure représentant ce projet : *Id.*, fol. 323 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 20 septembre 1606. C'est dès le mois d'août 1606 que les chanoines avaient émis ce projet, qui avait été validé par Paul V : PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.*, p. 255.

134 « Les Espagnols soulz main ont essayé dempescher la resolu[ti]on deslever la Statue que ceulx de lad[ite] Eglise font du Roy. Mais ils ny ont rien gagné » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 441 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 13 décembre 1606.

135 *Id.*, fol. 257 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58). C'est un projet qu'il maintient jusqu'à la veille de son départ : BnF, ms. fr. 18003, fol. 110 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 mai 1608.

136 BOUSQUET Jacques, *Recherches sur le séjour des peintres français à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, A.L.P.H.A., 1980, p. 23-24 ; BRAUDEL Fernand, *Le Modèle italien*, Paris, Flammarion, 1994, p. 145 sqq. ; CROZET René, *La vie artistique en France au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1661) : les artistes et la société*, Paris, PUF, 1954, p. 8-10.

137 BAGLIONE Giovanni, *Le vite de' pittori scultori et architetti : dal Pontificato di Gregorio XIII del 1572 in fino a' tempi di Papa Urbano Ottavo nel 1642*, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana, 1995, vol. 1, p. 114-116 ; BÉNÉZIT Emmanuel, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays par un groupe d'écrivains spécialistes français et étrangers, t. II, Bonnardel-C*, Paris, librairie Gründ, 1966, p. 628 ; BERTOLOTTI Antonino, *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII : Ricerche e studi negli archivi romani*, Mantova, G. Mondovì, 1886, p. 158-160 ; CERA Adriano, *Sculture a Roma : 1534-1621 : da Paolo III Farnese a Paolo V Borghese*, Rome, Etgraphiae, 2016, p. 109-126 ; CHAMPEAUX Alfred, *Dictionnaire des fondeurs, ciseleurs, modeleurs en bronze et doreurs, depuis le Moyen Âge jusqu'à l'époque actuelle*, Paris et Londres, J. Rouam et G. Wood, 1886, p. 321-322 ; FIEL Paul, « Un sculpteur romain à Rome : Nicolas Cordier », *Le Pays lorrain : revue régionale bi-mensuelle illustrée*, Nancy, 1933, p. 97-111 ; LACROIX Pierre (Mgr.), « La Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome », *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1853, t. IV, p. 347-

coulée en un seul bloc conformément au souhait des chanoines, occasionnant des frais supplémentaires et obligeant les chanoines à s'endetter (le coût au départ était prévu à 600 écus, pour atteindre finalement la somme de 1 000 écus)<sup>138</sup>.

La statue est placée sous la loggia des bénédictions de la basilique, construite en 1586-1589 et destinée à servir au pape pour bénir la foule, notamment lors du *Possesso*<sup>139</sup>. C'est sur ce lieu que Charles de Neufville, le cardinal du Perron et les chanoines s'accordent en septembre 1606<sup>140</sup>. Entre les Espagnols qui tentent de ralentir le projet, les difficultés techniques et les négociations à mener, la statue n'est toujours pas mise en place en 1608, alors que Charles de Neufville est sur le départ pour revenir en France. Pour éviter que pendant la vacance d'ambassade, les Espagnols influencent le pape pour qu'il s'oppose à ce projet, Charles de Neufville fait poser le socle de la statue dans le lieu choisi depuis 1606<sup>141</sup>. Le piédestal, plutôt imposant, comporte une inscription sur laquelle Charles de Neufville n'a pas omis de se faire mentionner tout en bas (« regio oratore » : ambassadeur du roi ; cf. planche 3, vol. 2) :

« iay pensé estre du service de VM avant que partir d'en faire prendre une resolu[ti]on au Pape et mesme de faire commencer a y travailler en mettant le piedestal sr lequel elle doibt estre puis que dans tout le mois de may elle peult estre posée, Ce que jay faict et espere de laisser led[it] piedestal posé avec linscription qui y doibt estre de facon quil ny pourra plus avoir aucun changement »<sup>142</sup>.

Pour terminer, Charles de Neufville profite de sa dernière audience avec le pape Paul V pour faire un dernier coup : faire ouvrir l'alcôve où est posé le socle, pour que tout le public puisse voir la statue du roi en entrant dans la basilique. Paul V accepte et les chanoines l'exécutent aussitôt, tandis que l'ouverture est fermée par des grilles de fer (ce qui est toujours le cas aujourd'hui). Cette fermeture n'était pas envisagée dans le projet de départ, car elles contribuent à cacher la statue,

---

348 ; PRESSOUYRE Sylvia, « Un Lorrain à Rome au début du XVII<sup>e</sup> siècle : Nicolas Cordier, sculpteur du pape », *Les fondations nationales dans la Rome pontificale*, Rome, École Française de Rome, 1981, p. 567-581 ; PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.* ; VENTURI Adolfo, *Storia dell'arte Italiana : La scultura del Cinquecento*, vol. 10, Partie 3, Ulrico Hoepli :Editore Libraio della Real Casa, 1937, p. 642-669.

138 Sur le paiement de la statue : FIEL Paul, *Le chapitre du Latran ... op. cit.*, p. 27 ; LAUER Philippe, *Le palais de Latran ... op. cit.*, p. 370-371. Pour connaître les détails du marché passé entre Nicolas Cordier et les chanoines, ainsi que les diverses tractations financières ou l'achat des matières premières, nous renvoyons au travail de S. Pressouyre, qui a reproduit les diverses pièces d'archives romaines à propos de ce bronze : PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.*

139 BAGLIONE Giovanni, *Le nove chiese di Roma*, Rome, Archivio Guido Izzi, 1990, p. 119-120.

140 BAV, Urb. lat. 1074, fol. 510v ; *avvisi* de Rome, 23 septembre 1606.

141 Une édification signalée par le chroniqueur d'un *avvisi* du 10 mai 1608 : PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.*, p. 270.

142 BnF, ms. fr. 18003, fol. 102v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 30 avril 1608.

même si elles sont présentée comme un moyen de protéger la statue<sup>143</sup>.

### 22.3) La statue du roi de France et son message politique.

Le piédestal est relativement monumental (planche 3, vol. 2, n° 8 et 9). L'inscription est surmontée d'une double corne d'abondance, de trois fleur de lis de deux palmes, l'ensemble étant surmonté d'une couronne. Dans l'inscription du piédestal, Henri IV est rapproché de Clovis et de Charlemagne, ce qui est commun<sup>144</sup>.

Même si Charles de Neufville ne l'a jamais vu, nous ne pouvons pas omettre ici la description de la statue, mise en place en août 1609<sup>145</sup>. Nous avons actualisé les photographies de publications plus anciennes<sup>146</sup> par de plus récentes, prises en avril 2021<sup>147</sup>. L'objectif était d'imposer l'image du roi pour susciter l'adhésion<sup>148</sup>. Il s'agit également de le montrer en majesté, en héros messianique : Henri IV est représenté en *imperator* avec son *paludamentum* fleurdelisé, brandissant un sceptre<sup>149</sup>. Torse-nu<sup>150</sup>, il revêt un costume à l'antique, avec des lambrequins travaillés où sont représentées des figures féminines et mythologiques, ainsi que des brodequins composés d'une tête de lion et d'une fine bande de tissu enroulant le mollet du roi tandis que, sur le devant, une bande fleurdelisée descend tout la longueur jusqu'au pied<sup>151</sup>. Il a, autour de son cou, les colliers des ordres de Saint-

143 *Id.*, fol. 105-105v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> mai 1608. Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 230, fol. 169 ; « Memoire touchant une statue du Roy que lon vouloit mettre joignant le Portique de S<sup>t</sup> Jean de Latran [...] », s.d. (annexe 112). PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.*, p. 272 et 274-275 (elle relève deux lettre de Marquemont à Puisieux, 27 juin et 25 juillet 1608).

144 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 230, fol. 169-169v ; « Memoire touchant une statue du Roy que lon vouloit mettre joignant le Portique de S<sup>t</sup> Jean de Latran [...] », s.d. (annexe 112). VIVANTI Corrado, « Henry IV, the Gallic Hercules », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 30, 1967, p. 182. Cette inscription a été écrite en collaboration avec le cardinal du Perron en avril 1607 : PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.*, p. 258.

145 LAUER Philippe, *Le palais de Latran ... op. cit.*, p. 369-370 ; lettre du chapitre du Latran au roi Henri IV, 16 août 1609. Une première coulée de bronze avait échoué en novembre 1608 : PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.*, p. 279.

146 JESTAZ Bertrand, *L'art de la Renaissance*, Paris, L. Mazenod, 1984, planche 312 ; FIEL Paul, « Un sculpteur romain à Rome ... », art. cit., p. 109 ; MASER Edward, « The statue of Henri IV in St John Lateran, a politik work of art », *Gazette des Beaux-Arts*, t. LVI, 1960, p. 149.

147 Nous remercions encore Mgr. Patrick Valdrini, chanoine français à la basilique du Latran, de nous avoir permis d'y accéder et de réaliser les photographies que nous avons rassemblées dans la planche 3 (cf. vol. 2).

148 MASER Edward, « The statue of Henri IV ... » art. cit., p. 147-156.

149 BRAUNSTEIN Philippe, « Percy Ernst Shramm : Les signes du pouvoir et la symbolique de l'État », *Le débat*, NORA Pierre (dir.), Paris, Gallimard, juillet-août 1981, n° 14, p. 168-169 ; JOUANNA Arlette, *Le prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014, p. 215. Un rapprochement peut être fait entre cette représentation du roi et César : DANDELET Thomas James, *The renaissance of empire in early modern Europe*, New York, Cambridge University Press, 2014, p. 219-221.

150 Ce qui est loin d'être quelque chose d'anecdotique et de négatif, comme l'a montré Y. Lignereux : LIGNEREUX Yann, *Les rois imaginaires : une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, PUR, 2016, p. 124-132.

151 C'est un costume antique classique que portaient les rois lors des ballets ; sur cette apparition et la mutation de l'habit à l'antique : SURGERS Anne, « En route vers un monarque normal ou l'extinction de la croyance en un double

Michel et du Saint-Esprit.

Une cuirasse est déposée derrière lui, signe de paix mais qu'il est prêt à la revêtir si besoin. La même remarque peut être faite pour sa main gauche, posée sur l'épée. Cette cuirasse a, sur l'épaule, une tête de Méduse représentée. Cela rappelle bien entendu la figure de Persée, figure que les panégyristes de Henri IV utilisaient au début de son règne, surtout après les batailles d'Arques et d'Ivry<sup>152</sup>. Toutes les figures mythologiques ainsi que sa représentation à l'antique ont donc pour objectif de rapprocher Henri IV de la figure d'un héros, d'un demi-dieu tel que Hercule, qui tel ce dernier a dû passer un certain nombre d'épreuves pour être roi de France pleinement reconnu par ses sujets et à une échelle plus européenne<sup>153</sup>. Cette représentation a également pour but de concurrencer les Espagnols dans leur visée impériale<sup>154</sup>.

Son portrait est ressemblant, ce qui permet de faire connaître l'image du roi mais aussi d'imposer sa présence, correspondant au deuxième sens du terme « représentation » défini par Richelet : « Faire voir, faire connoître, montrer »<sup>155</sup>. C'est un portrait vivant, destiné à rester pour les générations futures<sup>156</sup>. Son sourire est bienveillant, clément, ce qui rompt avec le reste de la statue, plutôt martiale. Comme l'a montré Y. Lignereux, le sourire du roi est exceptionnel, Henri IV étant un des rares rois qui sourit franchement, alors que la plupart des visages royaux ne sourient pas, pour montrer leur contenance, éviter de se dévoiler<sup>157</sup>.

---

corps du roi. L'exemple de l'habit à l'antique (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) », *Le texte en scène : littérature, théâtre et théâtralité à la Renaissance*, CAVALLINI Concetta et DESAN Philippe (dir.), Paris, Classiques Garnier, 2016, p. 46-54.

152 Avec notamment la gravure présentant « la délivrance de la France, par le Persée François » : MARTIN Martial, « Images de propagande ? Les représentations de la Ligue et l'élaboration de l'image du roi Henri IV », NATIVEL Colette (dir.), *Henri IV, art et pouvoir, op. cit.*, p. 97 ; VIVANTI Corrado, *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquères, 2006, p. 62-68. POMMIER Édouard, *Théories du portrait : de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Gallimard, 1998, p. 223.

153 Sur les rapprochements d'Henri IV des héros et figures mythologiques : WAGNER Marie-France, « Représentation allégorique d'Henri IV, rex imperator », *Renaissance and reformation/Renaissance et Réforme*, XVII, 4, 1993, p. 25-40.

154 SABATIER Gérard, « Un morceau de Roi. L'exhibition de la jambe sur les portraits des Bourbons, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles », *I gesti del potere*, FANTONI Marcello (dir.), Firenze, Le Cárity, 2011, p. 159.

155 RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise [...]*, Geneve, Chez Jean Herman Widerhold, 1680, p. 301.

156 POMMIER Édouard, *Théories du portrait ... op. cit.*, p. 24 sqq. Sur les pouvoirs de l'image et des portraits (avec des réflexions plutôt portées sur le portrait du roi en peinture, sur les médailles ou les gravures) : BARDON Françoise, *Le Portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris, A. et J. Picard, 1974 ; BONFAIT Olivier et MARIN Brigitte, *Les portraits du pouvoir*, Rome et Paris, Académie de France à Rome et Somogy, 2003 ; LIGNEREUX Yann, *Les rois imaginaires ... op. cit.* (chap. 4 pour Henri IV) ; MARIN LOUIS, *Des pouvoirs de l'image : gloses*, Paris, Seuil, 1993 ; MARIN LOUIS, *Le portrait du roi*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981 ; PEREZ Stanis, « " Quelques poils au bas de la bouche " ou les enjeux du portrait du roi », *Louis XIV espagnol ? Madrid et Versailles, images et modèles*, SABATIER Gérard et TORRIONE Margarita (dir.), Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2009, p. 57-74 ; THOMAS Danièle, *Henri IV : images d'un roi entre réalité et mythe*, Bizaros, Héraclès, 1996 ; VEILLON Marie, *Médailles des rois de France au XVI<sup>e</sup> siècle : représentation et imaginaire*, Paris, Beauchesne, 2018.

157 LIGNEREUX Yann, « Le sourire, la grâce et la gloire: Le visage du roi, de François I<sup>er</sup> à Louis XIV », *Revue D'histoire Moderne et Contemporaine*, t. 57, n° 4/4 bis, octobre-décembre 2010, p. 30-50 ; LIGNEREUX Yann, *Les rois imaginaires ... op. cit.*, p. 110-118.

Henri IV ne brandit pas un bâton de commandement mais le sceptre qui est dit « de Henri IV », différent de celui de Charlemagne, puisqu'il a été créé pour le sacre de 1594, reconnaissable avec sa fleur de lys à cinq pétales<sup>158</sup>. Comme l'a relevé D. Bodart, cette statue brandissant le sceptre avait pour but de représenter Henri IV comme héros de la foi catholique, image dont les gravures ont permis de diffuser l'image en France (cf. page suivante)<sup>159</sup>. Cette représentation peut être rapprochée du placard de thèse en 1606 au Collège romain, où Henri IV est représenté à l'antique dans un temple, la foudre en main, prêt à terrasser des créatures allégoriques<sup>160</sup>. Cependant, ce message est resté peu efficace à Rome vu la place reculée où la statue de Nicolas Cordier a été reléguée<sup>161</sup>. Malgré tout, le roi de France est resté très satisfait de ce témoignage francophile des chanoines du Latran<sup>162</sup>.



BnF, Clairambault 1127, fol. 4

- 158 TURREL Denise, *Le blanc de France : la construction des signes identitaires pendant les guerres de Religion, 1562-1629*, Genève, Droz, 2005, p. 185. À l'inverse, c'est bien un bâton de commandement que Henri IV tient dans sa main droite sur la statue du Pont-Neuf à Paris : JANZING Godehard, « Le pouvoir en main. Le bâton de commandement dans l'image du souverain à l'aube des Temps modernes », *L'image du roi de François I<sup>er</sup> à Louis XIV*, GAETGHENS Thomas et HOCHNER Nicole (dir.), Paris, éd. de la Maisons des sciences de l'homme, 2006, p. 245-280. C'est également à cheval et tenant un bâton de commandement que le roi est régulièrement représenté sur les gravures, permettant de le montrer en chef de guerre : THOMAS Danièle, *Henri IV ... op. cit.*, p. 41, 328, 336 et 363.
- 159 BnF, Clairambault 1127, fol. 4. Nous avons fait le choix de cette dernière car elle est plus lisible que la référence suivante : BnF, Clairambault 1124, fol. 3. FIEL Paul, « Un sculpteur lorrain à Rome ... », art. cit., p. 108.
- 160 MEYER Véronique, *Pour la plus grande gloire du roi : Louis XIV en thèses*, Rennes et Versailles, PUR et Centre de recherche du château de Versailles, 2017, p. 52 et 54. Une vue parcellaire de ce placard, représentant uniquement la scène décrite : BnF, Clairambault 1125, fol. 78.
- 161 Bodart Diane H., « la guerre des statues ; Monuments des rois de France et d'Espagne à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle », *Roma y España : un crisol de la cultura europea ... op. cit.*, p. 684.
- 162 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, 1858, vol. 7, p. 770 ; lettre du roi Henri IV à Brèves, 15 septembre 1609. C'est dès le départ que tous s'accrochent à ce lieu qui semble peut idéal : PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.*, p. 278 (deux lettres du nouvel ambassadeur, François Savary de Brèves, à Puisieux et Nicolas de Villeroy, 13 septembre 1608).

## Conclusion.

Charles de Neufville doit défendre l'honneur et la place du roi de France en faisant respecter la préséance lors des cérémonies ou lorsqu'une atteinte est faite à son logis. S'il est capable d'assumer une telle charge, qui est un de ses points forts, il est également confronté à des situations délicates. C'est le cas à la fin de l'année 1607 lorsque les fils du seigneur de Palaiseau, Claude de Harville<sup>163</sup>, décèdent de manière tragique à Rome :

« nous avons depuis quinze jo[u]rs perdu icy les deux fils de Monsieur de palaiseau a cinq jours lun de lau[tr]e Ils sont morts tous deux de fievre continue qui leur prist a leur retour de Naples. Ils ont este secouru aultant quil a este possible [et] ne leur a rien manqué. Ils estoient aagez de vingt [et] vingt ung an. Cest veritablement une grande perte pour leur pere [et] les leurs. Car ilz promectoient beaucoup Mais puisque dieu la ainsi voullu Il fault quilz sen consolent avec luy. jescris aud[it] s' de palaiseau sur ce subiect Je vous suplie commander que mes l[ett]res luy soient envoyees desirant toutes fois quil ayt ceste nouvelle par au[tr]e que moy »<sup>164</sup>.

Si nous ne connaissons pas les motifs de leur présence à Rome (formation, voyage de jeunesse ... ?), nous voyons bien qu'en tant que chef de file des Français à Rome, Charles de Neufville prend ses responsabilités et annonce la mauvaise nouvelle au père. Il demande au roi de France de se joindre à lui, dans l'espérance que cela allège un peu la peine de Claude de Harville<sup>165</sup>. S'il semble assuré, le ton de sa lettre à Nicolas de Villeroy est tout autre : personne à Rome ne savait comment annoncer la nouvelle et tous ont demandé à Charles de Neufville de s'en charger, dans le but de devancer les rumeurs ou autres bruits qui pourraient venir jusqu'au père avant qu'une annonce par une voie plus officielle soit faite<sup>166</sup>.

Quant à la statue du roi Henri IV, elle va avoir son pendant espagnol avec celle du roi d'Espagne Philippe IV dans la basilique papale de Sainte-Marie-Majeure, cette fois-ci pleinement visible et accessible dans le vestibule d'entrée : une « guerre des statues » entre souverains français et

---

163 SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, Paris : Chez Pissot, 1775, vol. 2, p. 319-322.

164 BnF, ms. fr. 18002, fol. 366-366v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607. Il s'agit de Christophe et Louis de Harville.

165 *Id.*, fol. 372-372v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 novembre 1607.

166 *Id.*, fol. 362 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607.

espagnols s'ouvrent alors à Rome<sup>167</sup>. Elles deviennent le signe non pas d'une propagande monarchique, puisqu'il n'y a pas besoin de convaincre de leur puissance et de leur pouvoir, mais elles sont à comprendre comme un déploiement d'apparat, où il n'y a rien à démontrer ou à prouver (propagande), juste à montrer<sup>168</sup>. C'est surtout l'occasion pour les chanoines du Latran de marquer, ostensiblement et par un grand coup, leur francophilie<sup>169</sup>. D'ailleurs, le successeur de Charles de Neufville doit les visiter et renouveler l'affection du roi à leur rencontre<sup>170</sup>. L'histoire de cette statue va connaître encore quelques péripéties au XVIII<sup>e</sup> siècle, et nous renvoyons au travail mené par S. Pressouyre puisque cela dépasse notre propos<sup>171</sup>. En parallèle de la mise en place de cette statue, la fin de l'ambassade de Charles de Neufville va donner lieu à une autre démonstration de force de l'influence française, grâce à l'entrée de deux seigneurs italiens au sein de l'ordre de chevalerie du Saint-Esprit.

---

167 Bodart Diane H., « la guerre des statues ... », art. cit., p. 686-693 ; CARRIÓ-INVERNIZZI Diana, « la estatua de Felipe IV en Santa Maria Maggiore y la embajada romana de Pedro Antonio de Aragón (1664-1666) », *Roma moderna e contemporanea*, XV, 2007, 1-3, p. 255-270. Philippe II avait, pour concurrencer les dons de l'abbaye de Clairac, mis à disposition des chanoines de cette église les revenus d'un droit sur les vins : COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome ... op. cit.*, p. 404.

168 VEYNE Paul, « Lisibilité des images, propagande et appareil monarchique dans l'Empire romain », *Revue historique*, 2002/1 (n° 621), p. 22-24.

169 Bien entendu, la mort du roi est l'occasion d'une oraison funèbre prononcée au Latran : LAUER Philippe, *Le palais de Latran ... op. cit.*, p. 371-373.

170 BARBICHE Bernard, « L'influence française à la cour pontificale ... », art. cit., p. 298.

171 PRESSOUYRE Sylvia, *Nicolas Cordier ... op. cit.*, p. 257-361.



## **Chapitre 8 : La cérémonie romaine du Saint-Esprit (12 mars 1608).**

« le Saint Esprit descend sur ceux quil luy plaist, aussi bien sur les bons, que sur les mauvais, aussi bien sur les Poltrons, que sur les vaillant, aussi bien sur les pauvres, que sur les riches, & aussi bien sur les sots, que sur les habiles »

CASTELNAU Michel de, *Les memoires de messire Michel de Castelnau*<sup>1</sup>

Si en France, « les Ordres de Chevalerie ont toujours été des récompenses & marques honorables pour ceux d'une naissance distinguée, qui avoient bien servi l'Etat »<sup>2</sup>, ces honneurs le sont aussi à l'étranger. Dans son étude, Benjamin Deruelle a montré que les ordres de chevalerie (Saint-Michel et Saint-Esprit) permettaient au roi de France de s'allier la noblesse, c'est une de ces raisons qui va motiver la cérémonie de 1608 vis-à-vis de la noblesse italienne<sup>3</sup>. C'est également un moyen de contenir les ambitions, de maintenir l'ordre<sup>4</sup>. Pour conforter leurs clientèles respectives, la distribution d'honneurs militaires est une pratique partagée par les Français et Espagnols à Rome et est loin d'être exceptionnelle<sup>5</sup>. C'est pour cela qu'en parallèle des pensions, il s'agit d'un autre moyen pour renforcer la sollicitude des Italiens – et des Romains – à soutenir les intérêts français.

Les Espagnols utilisent déjà ce moyen, ce que Charles de Neufville nomme dans sa correspondance la « Croix d'Espagne » (croix de l'ordre d'Alcántara), qui devient une véritable affaire diplomatique lorsque les Espagnols proposent de la donner à un petit-neveu du pape<sup>6</sup>, ce que Paul V consent, malgré l'action de l'ambassadeur :

« les raisons que jay alleguees a sad[ite] S[ainte]te pour len desmouvoir lon bien ung peu touchee mesmes l'aprehension que je luy ay donnee que le Roy seroit contrainct sil voyoit quelle et les siens sabandonnassent comme cela aux Espagnolz d'entendre a des

---

1 Bruxelles, chez Jean Leonard : libraire-imprimeur ruë de la Cour, 1731, vol. 1, p. 364.

2 DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe...*, Amsterdam et La Haye, 1739, t. 1, p. 452.

3 DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca 1460-ca 1620)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 268 *sqq.*

4 DAUVERGNE Benoît, *Images et imaginaire des Ordres du roi*, thèse de doctorat, Sorbonne Université, 2019, p. 387 *sqq.*

5 Pour l'Espagne : DANDELET Thomas James, « Spanish Conquest and Colonization at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1555-1625 », *The Journal of Modern History*, vol. 69, n° 3, sep. 1997, p. 493 ; DANDELET Thomas James, *Spanish Rome (1500-1700)*, Yale University Press, 2001, p. 129 *sqq.*

6 Le fils unique du frère du pape Jean-Baptiste Borghese, le prince de Sulmone, qui est de « nature facile et susceptible » pour l'auteur du mémoire sur la cour de Rome au temps de Paul V : BnF, ms. fr. 17874, fol. 61v.

alliances lesquelles sa Ma[jes]te a jusques icy differer mais comme sa S[ain]tete est d'un naturel qu'il la fault picquer fort au vif pour luy faire sentir ce qu'on desire Je doute qu'il aye opinion que cela luy soit dict seulement pour essayer de le destourner de laisser prendre ceste commande a son petit nepveu »<sup>7</sup>.

Certes, et Charles de Neufville le reconnaît, cet honneur espagnol est donné à un enfant qui n'a donc pas de lien direct avec les affaires du pape et qui ne risque pas d'influencer sa politique (ce qui aurait été plus problématique si cela avait été à destination d'un des frères de Paul V). Il y a malgré tout un déséquilibre d'honneur, et le pape l'a bien compris<sup>8</sup>. Au début de l'année 1608, il est certain que la famille du pape (Paul V compris) ne va pas renoncer à cet honneur espagnol, l'ambassadeur français devant se contenter des assurances papales de se désengager de cet ordre dès que l'occasion se présentera à l'avenir (Charles de Neufville n'y croit pas), et que cela ne change rien à son inclination à favoriser également les intérêts français<sup>9</sup>. Le pape hésite toujours et n'a pas encore permis à son neveu de l'accepter<sup>10</sup>. Charles de Neufville, malgré ses conseils de donner au roi de France l'ordre du Saint-Esprit à un membre de la famille de Paul V pour compenser l'ordre espagnol<sup>11</sup>, reconnaît finalement que c'est une bonne chose de favoriser plutôt deux seigneurs italiens devant l'irrésolution de Paul V<sup>12</sup>, qui résiste de moins en moins à la tentation de l'accepter vu la pension qui est liée à cette attribution (rappelons que comme n'importe lequel de ces prédécesseurs, Paul V profite de sa position pour enrichir sa famille)<sup>13</sup>. Pris entre toutes ces considérations, le petit-neveu du pape n'a toujours pas reçu l'ordre espagnol quand Charles de Neufville quitte Rome<sup>14</sup>.

Quant aux ordres français, deux vont être distribués à Rome. Le premier ordre distribué à

---

7 BnF, ms. fr. 18002, fol. 349 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 14 novembre 1607. Il fait un développement plus complet au roi : *Id.*, fol. 368-370 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 novembre 1607. Ce projet avait été stoppé par Paul V un mois plus tôt, quand il a vu l'opposition que manifestait Charles de Neufville : *Id.*, fol. 319v-320v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 2 octobre 1607. S'agissant qu'il s'agissait d'un projet évoqué au début de l'année 1607, que l'Interdit vénitien avait fait passer à l'arrière-plan.

8 *Id.*, fol. 354-354v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607. *Id.*, fol. 363-364 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607.

9 BnF, ms. fr. 18003, fol. 2-2v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608. *Id.*, fol. 7-7v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 9 janvier 1608.

10 *Id.*, fol. 23 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608.

11 Il avait envisagé le cardinal-neveu, Scipion Borghese : BnF, ms. fr. 18002, fol. 312 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 octobre 1607.

12 BnF, ms. fr. 18003, fol. 27v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608.

13 BnF, ms. fr. 18003, fol. 36v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18).

14 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1858, vol. 7, p. 587 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 24 juillet 1608.

l'étranger est celui de Saint-Michel<sup>15</sup>, qui a été donné à des Italiens<sup>16</sup>. Nous avons relevé dans les dépêches un cas où Charles de Neufville ne l'a pas donné à Galieno/Galerio Vigilanti prenant prétexte que celui-ci n'a pas l'âge requis (17 ans alors qu'il faut en avoir 25). Cela permettait de couvrir le véritable prétexte de la non-distribution de cet honneur : le cardinal Alfonso Visconti<sup>17</sup> avait émis le souhait que ce cadet reçoive l'ordre du Saint-Michel pour équilibrer les honneurs dans la famille, son aîné étant titulaire d'un ordre militaire étranger (ordre du Portugal). Ce qui ne semblait pas en adéquation pour d'Halincourt, d'où ce refus. De plus, en août 1607, l'ordre de Saint-Michel est demandé par plusieurs Italiens, mais d'Halincourt annonce à Nicolas de Villeroy ne pas avoir relayé ces demandes, « voyant que depuis quelque temps que le roy cest monstre sj resserve a laccorder » (il n'est donc pas le seul juge, il préfère simplement refuser les demandes sachant que le roi de France limite les admissions plutôt que de laisser les Italiens dans une espérance vaine)<sup>18</sup>. Cet ordre de chevalerie doit rester réservé aux plus distingués. C'est ce qui explique qu'en août 1607, la menace d'une démission collective de plusieurs chevaliers de l'ordre, si jamais un certain Jeronimo, maître d'escrime du fils du maréchal de Brissac, l'obtient : un escrimeur intégré dans l'ordre serait vu comme une baisse de la qualité de celui-ci, d'où l'opposition des chevaliers. « Et veritablement il ne faudroit pas souffrir quil se donnast a des estrangers de ceste qualité car cela fait tort au service du roy, dont jay creu vous devoir advertir affin dempecher que led[it] escrimeur naporte icy le[dit] ordre »<sup>19</sup>.

En parallèle de l'ordre du Saint-Michel, l'ordre de chevalerie qui va être au cœur de notre étude ici est celui du Saint-Esprit. Cet ordre de chevalerie a été créé par Henri III en 1578<sup>20</sup>. Entre autres raisons, il s'agissait de suppléer l'ordre de Saint-Michel qui continuait à être recherché, mais qui souffrait tout de même d'une trop grande distribution<sup>21</sup>. Ce qui explique que dans ce nouvel ordre, le

15 BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUF, 2012 (Quadrige 1999), p. 43 ; BLOCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 1395 (« Saint-Michel ») ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.* p. 452 ; LE ROUX Nicolas, *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000, p. 77-81 ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, Paris : Chez Pissot, 1775, vol. 1, p. 22 sqq.

16 BnF, ms. fr. 18001, fol. 108 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 janvier 1606.

17 C'est pour cela qu'il demande une lettre de Henri IV pour justifier ce refus d'attribution : BnF, ms. fr. 18001, fol. 416-416v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 29 novembre 1606. Henri IV correspond directement avec le cardinal qui avait émis cette demande quelques mois plus tard, très certainement pour le rassurer que ce Vigilanti va être honoré de l'ordre de Saint-Michel dès qu'il va remplir la condition d'âge : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1858, vol. 7, p. 134 ; lettre du roi Henri IV à un cardinal, 18 ou 19 mars 1607.

18 BnF, ms. fr. 18002, fol. 287 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607.

19 *Id.*, fol. 287-287v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607.

20 Sur l'origine de l'ordre du Saint-Esprit : BnF, Clair 1111 ; BnF, ms. fr. 2769, fol. 4-6. BnF, ms. fr. 3386, fol. 43-45v. BARBICHE Bernard, *Les institutions de la monarchie française ... op. cit.*, p. 43 ; BLOCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 1384 (« Saint-Esprit ») ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit, op. cit.*, vol. 1, p. 58 sqq et p. 149-158.

21 DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang ... op. cit.*, p. 271 et 284 ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit, op. cit.*, vol. 1, p. 48 sqq. TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée*

nombre des chevaliers va être limité à cent<sup>22</sup>. Avec Henri IV – fait grand commandeur de l'ordre le 28 février 1594<sup>23</sup> – l'ordre du Saint-Esprit va connaître un certain nombre de réformes avant celle de 1608, permettant d'y intégrer des étrangers<sup>24</sup>. En effet, lors de l'ambassade de Philippe de Béthune, des Italiens souhaitent intégrer l'ordre du Saint-Esprit. Le cardinal Bevilacqua, faisant partie de la clientèle du cardinal-neveu Aldobrandini, avait demandé cet ordre pour un de ses frères, désir qui n'a pas pu être satisfait car l'ordre ne pouvait être donné aux étrangers<sup>25</sup>. Cette réponse est récurrente lors des différentes demandes d'intégration : si d'un côté Nicolas de Villeroy confirme à l'ambassadeur Philippe de Béthune la bonne volonté du roi de France de les honorer, d'un autre côté, il est impossible de leur octroyer cette distinction puisque les statuts de l'ordre excluent les étrangers : « Il faut devant le rendre communicable aux estrangers, a quoy Il n'a encores esté pourveu »<sup>26</sup>.

Lors de l'ambassade de Charles de Neufville, deux Italiens vont particulièrement retenir l'attention de cet ambassadeur, les ducs Sforza et de Santo-Gemini : « lesdits Chevaliers sont des premiers [à] Rome, gens de grande reputation, de belle & noble apparence, opulens en richesses »<sup>27</sup>.

Pour les intégrer, une réforme des statuts va être nécessaire et, pour cela, le pape Paul V va devoir donner son accord. Une fois ceux-ci obtenu, des adaptations sont faites pour pouvoir intégrer ces deux Italiens dans l'ordre du Saint-Esprit. Quant à Charles de Neufville, lui-même chevalier de l'ordre, il reçoit des pouvoirs spécifiques pour prendre la place du roi de France dans cette cérémonie. L'objectif de cette cérémonie romaine de 1608, toujours dans une logique de représentation, est d'intégrer ces deux nouveaux membres avec le plus de solennité possible mais également d'éclat.

---

*d'un bon gouverneur; prise sur monseigneur d'Halincourt, par un religieux docteur de l'ordre de St Dominique, 3 septembre 1642, fol. 145v.*

22 *Les Statuts de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit estably par Henri III [...] au mois de décembre l'an 1578*, France, Imprimerie royale, 1703, p. 41 (article 39) ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit, op. cit.*, vol. 1 p. 70-71.

23 SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit, op. cit.*, vol. 2, p. 139.

24 DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang ... op. cit.*, 2015, p. 289. Pour des généralités sur l'ordre du Saint-Esprit après le règne de Henri IV et notamment les promotions et le rôle de l'ordre sous le règne de Louis XIV : LEFERME-FALGUIÈRES Frédérique, *Les courtisans : une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007, p. 285-286.

25 COUZARD Rémy, *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601 – juin 1605)*, Tonneins, G. Ferrier, 1900, p. 341-342.

26 BnF, ms. fr. 5811, fol. 367 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Philippe de Béthune, 21 septembre 1604.

27 GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains faict en faveur des Ducs Sforce et Sancto Gemini, receus chevaliers de l'Ordre du Sainct Esprit, le mercredy 13 mars 1608 par Monseigneur d'Alincourt. Les lyonnais à Monseigneur d'Alincourt leur gouverneur*, Lyon : J. Gautherin, 1608 p. 7-8 (annexe 117).

## 1) L'ouverture de l'ordre du Saint-Esprit aux étrangers (1607-1608).

Chaque année se tient le chapitre de l'ordre du Saint-Esprit, où une nouvelle promotion de chevaliers sont promus<sup>28</sup>. Répondant à un certain nombre de critères (âge, noblesse, catholicité ...), Nicolas de Villeroy puis son fils ont pu être honorés du collier du Saint-Esprit.

La première promotion de l'ordre s'est déroulée le 31 décembre 1578, au couvent des Augustins de Paris<sup>29</sup>. Lors de cette cérémonie, Nicolas de Villeroy est nommé grand trésorier de l'ordre<sup>30</sup> recevant, à ce titre, 750 écus de gages<sup>31</sup>. Il apparaît sur une miniature, relativement connue, représentant la première cérémonie de l'ordre<sup>32</sup>. De son côté, Charles de Neufville est fait chevalier du Saint-Esprit lors du treizième chapitre de l'ordre, le 5 janvier 1597 à Rouen, dans l'abbaye de Saint-Ouen<sup>33</sup>.

Cependant, le critère de nationalité (être français) étant une des conditions à remplir selon les statuts, c'est pourquoi la première modification à effectuer pour intégrer les deux Italiens. Ambassadeur du roi de France et chevalier de l'ordre, Charles de Neufville négocie pour obtenir du pape son accord pour effectuer ces changements et pour admettre, parmi tous les Italiens ayant recherché ou recherchant les honneurs, les deux premiers seigneurs sélectionnés qui vont recevoir cet honneur.

---

28 Pour connaître l'organisation d'un chapitre et l'analyse de leurs diverses représentations : Arch. diplo. Courneuve, M.D. France 36, fol. 102 ; BnF, NAF 20017, fol. 48 ; DAUVERGNE Benoît, *Images et imaginaire des Ordres du roi*, *op. cit.*, p. 417-450.

29 BnF, ms. fr. 2769, fol. 5v-6. Il s'agit du lieu où, sauf absence du roi de Paris, le chapitre de l'ordre doit se tenir chaque année le premier jour de janvier : *Les Statuts de l'ordre du S<sup>e</sup> Esprit ... op. cit.*, 1703, p. 56-57 (article 70).

30 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 311, fol. 46v ; BnF, Dupuy 110, fol. 31v ; BnF, ms. fr. 2769, fol. 47v-48 ; BnF, ms. fr. 4740, fol. 31 (« Apres se presenta le sieur de Villeroy qui fait pareille protestation et voeu comme avoit fait ledit Chancelier et receu la croix de la main du Roy et fut crée tresorier dudit ordre ») ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, *op. cit.*, vol. 1, p. 273. Pour son rôle au sein de l'ordre, nous renvoyons aux statuts : *Les Statuts de l'ordre du S<sup>e</sup> Esprit ... op. cit.*, p. 46-50 (articles 51-55).

31 Arch. diplo. Courneuve, M.D. France 36, fol. 124 (« Estat des gages des off[ic]ie]rs de L'ordre du s[ain]t Esprit »).

32 BnF, NAF 20017, fol. 30.

33 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 311, fol. 60-61 ; BnF, ms. fr. 2769, fol. 197 et 218v-219 ; CAYET Pierre Victor Palma, *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. t. XII, Chronologie novenaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne du très-chrestien roy de France et de Navarre Henry IV [...]*, Paris, Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, MICHAUD Joseph-François et POUJOLAT Jean-Joseph-François (éd. scientifique), p. 757 ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, *op. cit.*, vol. 2, p. 328-329.

La cérémonie se déroule habituellement dans l'église des Augustins de Paris ; cependant les articles de l'ordre prévoient que celle-ci se déroule malgré tout là où le roi réside le premier jour de l'année (à Versailles uniquement sous Louis XIV) : BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 1384 (« Saint-Esprit ») ; SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, *op. cit.*, vol. 1, p. 80-83.

11) « Gouverner, c'est choisir, si difficiles que soient les choix.<sup>34</sup> » : désigner les futurs chevaliers italiens.

À l'origine, un futur chevalier ne pouvait faire la demande pour lui-même ou un chevalier ne pouvait coopter un des siens, c'est-à-dire de sa famille ou de sa clientèle<sup>35</sup>. C'était souhaité par Henri III dans le but de marquer une distance entre le roi et les chevaliers, le roi étant le seul distribuant cet honneur, « car tel est notre plaisir » si nous reprenons la formulation traditionnelle des lettres patentes. C'est pourquoi nous pouvons trouver un peu hardie voire impertinente la sollicitation faite au début par Charles de Neufville de vouloir distribuer cet honneur à ces deux Italiens. Or il faut replacer cette démarche dans son contexte. Dans l'optique de la constitution et du renforcement de la présence française à Rome, l'ordre du Saint-Esprit est une faveur comme une autre (pension, gratification, bénéfice ecclésiastique ...) que le roi, *via* son ambassadeur, peut distribuer aux Italiens les plus francophiles pour renforcer leur inclination envers la France<sup>36</sup>. D'autant plus que dans son étude, B. Deruelle a bien montré l'éloignement de l'ordre du Saint-Esprit de la chevalerie : les exploits des champs de bataille laissent la place au rôle politique qu'un membre de l'ordre a joué ou joue : ce constat est valable pour ces deux étrangers<sup>37</sup>, même si ces derniers se sont distingués militairement<sup>38</sup>.

Les deux Italiens à distinguer par d'Halincourt sont d'un côté Alexandre Sforce (Alessandro Sforza), duc de Segni, Prince de Valmonton, Marquis de Proceno et d'Ognano, Comte de Santafiore ; le deuxième est Jean-Antoine Ursin (Gian Antonio Orsini), duc de Santo Gemini, Prince de Scandriglia, comte d'Ercole<sup>39</sup>. Les deux candidats sont présentés comme francophiles, d'autant plus qu'ils sont parents de Marie de Médicis<sup>40</sup> : ce sont deux des trois familles les plus puissantes d'Italie, destinataires de la correspondance de la reine de France<sup>41</sup>.

---

34 Discours de Pierre Mendès-France à L'Assemblée Nationale, « Gouverner c'est choisir », 3 juin 1953 < <https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/histoire/grands-discours-parlementaires/pierre-mendes-france-3-juin-1953> >

35 DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang ... op. cit.*, p. 282.

36 D'autant plus qu'il s'agissait d'une pratique qui était acceptée, mais qui restait un privilège de ceux qui avaient le grade de commandeur, ce qui n'était pas le cas de d'Halincourt : DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang ... op. cit.*, p. 287.

37 *Ibid.*, p. 283.

38 SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit, op. cit.*, vol. 2, p. 366.

39 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 482 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 10 janvier 1607. Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 311, fol. 63-64. Pour leurs portraits : BnF, clair. 1127, fol. 6 et 9.

40 SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit, op. cit.*, vol. 2, p. 366.

41 LECARPENTIER Bénédicte, « La reine diplomate : Marie de Médicis et les cours italiennes », *Femmes & pouvoir politique: les princesses d'Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, POUTRIN Isabelle et SCHAUB Marie-Karine (dir.), Paris, Bréal, 2007, p. 184.

Le premier à être mentionné est le duc de Santo Gemini. Il souhaite montrer son appui à l'influence française et, comme cela fait partie de son rôle, d'Halincourt relaie sa sollicitation au roi de France, reconnaissant qu'il « est des principaux seig[neurs] de cest Court et qui a este fort recherche des espagnolz [...]. Il est seigneur de moyens et de suite comme de beaucoup de merite et qui avec quelq[ue] honneur pourroit a mon advis estre retenu »<sup>42</sup>. En décembre 1606, le cardinal du Perron a avisé le roi sur un membre de la famille Sforza à favoriser. Il ne s'agit pas de celui qui nous concerne ici, mais d'un cavalier qui semble se distinguer par ses qualités de capitaine : en pleine affaire de l'Interdit vénitien, ce n'est pas tellement le nom ni la famille mais plus la fonction de ce membre de la famille Sforza qui semble retenir l'attention du cardinal du Perron car il « a grand credit parmi les gentz de guerre d'Italie »<sup>43</sup>. Alexandre Sforza s'est installé à Rome avec son épouse à la fin de l'année 1603. Éléonora Orsini, la duchesse de Segni, étant parente de la reine de France<sup>44</sup>. Cette dernière avait écrit au cardinal-neveu Aldobrandini<sup>45</sup> ainsi qu'au pape Clément VIII<sup>46</sup> pour qu'ils leur offrent assistance dans ce qu'ils ont à traiter à Rome. Ces lettres de la reine de France étant renforcées par celles de Henri IV (toutes ces lettres étant générales, nous n'avons pas trouvé la raison précise de cette installation)<sup>47</sup>.

En février 1607, peu de temps après le ballet organisé par Charles de Neufville au palais Rucellai dont nous avons parlé dans le chapitre 7, les Sforza vont célébrer le baptême de leur fils, Enrico, puisqu'Henri IV est désigné pour être son parrain. Un présent avait été envoyé par le roi et Charles de Neufville devait le remettre à la duchesse, certainement pour la naissance de ce fils, mais d'Halincourt a attendu le baptême pour lui remettre<sup>48</sup>. Lors de ce baptême, où Charles de Neufville et sa femme ont représenté respectivement le roi et la reine de France, les célébrations ont été réalisées « avec tant de splendeur, de magnificence, [et] de galanterie, en musiques, ballets, comedies [et] collations, que la grace qu'elle a reseuë de voz Ma[jes]tez ne pouvoit reluire nulle part avec plus d'esclat », comme en a témoigné le cardinal Du Perron<sup>49</sup>.

42 BnF, ms. fr. 18001, fol. 413 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 29 novembre 1606 (annexe 42).

43 *Id.*, fol. 457v ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 27 décembre 1606.

44 C'était la cousine germaine de Marie de Médicis ; BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi et Testi 250, p. 82, BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1850, vol. 5, p. 705.

45 BAV, ms. Vat. lat. 14670, fol. 202 ; lettre de Marie de Médicis à Pietro Aldobrandini, 20 septembre 1603.

46 AAV, F.B. Ser. I, 636a, fol. 95v-96 ; Marie de Médicis au pape Clément VIII, 21 septembre 1603 (annexe 109).

47 BAV, ms. Vat. lat. 14670, fol. 201 ; lettre de Henri IV à Pietro Aldobrandini, 21 septembre 1603 (en italien). *Id.*, fol. 162 ; lettre de Henri IV au pape Clément VIII, 21 septembre 1603. Autres exemplaires de ces deux lettres : AAV, F.B. Ser. I, 636a, fol. 92-94.

48 BnF, ms. fr. 18001, fol. 256 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58). Un présent avait aussi été envoyé par la duchesse de Segni en 1602, et en remerciement le roi Henri IV lui annonce la naissance de sa fille, Élisabeth de France : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 5, p. 705 ; lettre de du roi Henri IV à la duchesse de Segni, 27 novembre 1602.

49 BnF, ms. fr. 18002, fol. 65 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 21 février 1607.

En mars 1607, Alexandre Sforza était envisagé pour être colonel d'infanterie de l'armée papale or la charge n'a pas coutume d'être destinée à une telle personne ; il a annoncé qu'il refuserait cette charge pour rester libre si jamais le roi de France souhaitait le favoriser<sup>50</sup>. Peu de temps après, le roi de France va lui octroyer une pension, ce qui intègre les Sforza à la clientèle du roi de France<sup>51</sup>. En parallèle de cette gratification, l'ordre du Saint-Esprit est promis au duc Sforza dès que les statuts qui empêchent aux étrangers de le recevoir auront été modifiés<sup>52</sup>. Un basculement s'est opéré : si Jean-Antoine Ursin est le premier choisi, Alexandre Sforza a plus de prestige et est lié à la reine de France, c'est donc ce dernier qui va recevoir l'ordre en premier<sup>53</sup>.

Malgré cette position de second, le duc de Santo Gemini n'est pas non plus à négliger. D'ailleurs, Charles de Neufville le rappelle à Puisieux, ce duc « q[ui] est seigneur de qualité et de suite qui peult estre fort utile au service de sa Ma[jes]te »<sup>54</sup>. Inlassablement, d'Halincourt rapporte l'inclination de Jean-Antoine Ursin pour la France, le duc ayant même affiché les armes du roi sur son palais (le duc Sforza fit de même)<sup>55</sup>. Même si les Espagnols le courtisent<sup>56</sup>, il est donc nécessaire de le favoriser rapidement, « ayant creu estre de v[ot]re service de lempescher aultant quil seroit possible de se donner aux[dits] Espagnolz »<sup>57</sup> ; en effet « se sera grand do[m]mage de perdre cest homme que je tiens plus capable de servir le Roy qu'au[tr]e qui soit en Itallie »<sup>58</sup>. Il n'est pas encore question de l'ordre du Saint-Esprit avant novembre 1607<sup>59</sup>. Il est d'abord question de le favoriser d'une pension (« [et] vous assure que cella seroit bien mieuyl employé que ce qui se donne

50 *Id.*, fol. 141-141v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 mars 1607.

51 *Id.*, fol. 280v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 août 1607. *Id.*, fol. 285 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 août 1607.

52 *Id.*, fol. 285-285v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 août 1607.

53 *Id.*, fol. 291 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607. *Id.*, fol. 386 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 décembre 1607. D'ailleurs, le successeur de d'Halincourt, a trouvé dans ses instructions une mention spéciale pour la duchesse Sforza qu'il doit favoriser et soutenir si besoin vu ses liens avec Marie de Médicis : BnF, ms. fr. 17826, fol. 295-295v ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

54 BnF, ms. fr. 18002, fol. 275v-276 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 6 août 1607.

55 *Id.*, fol. 370 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 novembre 1607. *Id.*, fol. 356v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607. *Id.*, fol. 381v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607.

Il s'agit d'une pratique romaine courante pour montrer son adhésion à une faction : BODART H. Diane, « Le portrait royal sous le dais : polysémie d'un dispositif de représentation dans l'Espagne et dans l'Italie du XVII<sup>e</sup> siècle », *Arte y diplomacia de la monarquía hispánica en el siglo XVII*, COLOMER José Luis (éd.), Madrid, Fernando Villaverde, 2003, p. 99.

56 « estant de nouveau recherche de lambassad[eur] d'Espagne qui est icy de luy dire dans quel temps il luy pourroit donner une resolu[tion] de sa volonté » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 259 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 juillet 1607.

57 *Ibid.*, fol. 259.

58 BnF, ms. fr. 18002, fol. 299 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 4 septembre 1607. Autre témoignage : « Juisse aussj fort desire quon eust promis quelque chose au s<sup>r</sup> Jehan antonio ursino quj est un subiet fort capable et aultant qu'avant aultre quj soit en Italie de pouvoir servir le roy et quand bien lon ne leust fait a ceste heure luy promettant p[ou]r lannee quj vient cela leust areste, car aultrement les espagnols lemporont et ce sera grand peste » : *Id.*, fol. 291 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 22 août 1607.

59 *Id.*, fol. 349v-350 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 14 novembre 1607.

a quelques uns Icy, qui sert aultant comme sil estoit jetté dans la riviere. »<sup>60</sup>), tout en le maintenant dans l'espérance d'être distingué encore plus clairement comme serviteur du roi de France<sup>61</sup>. Finalement, l'attribution de l'ordre du Saint-Esprit détache complètement le duc de Santo Gemini des Espagnols, refusant de l'ambassadeur d'Espagne une pension de 1500 ducats ainsi que le commandement d'une compagnie d'armes<sup>62</sup>.

Plus qu'octroyer une simple pension, l'ordre du Saint-Esprit est ainsi envisagé pour les deux ducs italiens. Or si le versement d'une pension peut connaître quelque retard, d'Halincourt rappelle plusieurs fois au roi<sup>63</sup> ainsi à Puisieux<sup>64</sup> la nécessité de les honorer rapidement puisque aucune nouvelle ni disposition ne vient de France pour pouvoir leur accorder l'ordre. Les deux Italiens s'étant ouvertement déclarés pour la France et leur résolution étant inébranlable, ayant débuté des dépenses en vue de la future cérémonie<sup>65</sup>. C'est pourquoi un retard peut porter préjudice aux deux seigneurs ainsi qu'aux intérêts français<sup>66</sup>. Il pourrait également être exploité par les Espagnols puisqu'ils voient d'un très mauvais œil l'apparition de cet honneur français en Italie<sup>67</sup> ; enfin, cela peut surtout porter atteinte à l'image du roi de France qui ne respecte pas son engagement :

« Je vous supplie aussi de faire en sorte que l'ordre du s<sup>t</sup> Esprit soit envoyé aux ducs Sforce [et] de S<sup>ta</sup> Geminj au commencement de ceste prochaine annee, comme on leur en a donné esperance. laquelle Ils ont tellement prise pour assurance qu'ils se sont lun [et] lau[tr]e publiquement declarez serviteurs du Roy mis ses armes sur leur porte [et] dict a ung chacun avoir cest assurance dud[it] ordre que si vous leur manquez ou differez davantage a le leur donner ou[tr]e que vous les mescontenterez bien fort vous donneriez a parler a beaucoup »<sup>68</sup>.

60 *Id.*, fol. 234v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 juin 1607.

61 *Id.*, fol. 309-309v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 19 septembre 1607.

62 *Id.*, fol. 347v-348 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 14 novembre 1607. *Id.*, fol. 349v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 14 novembre 1607.

63 *Id.*, fol. 381v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607.

64 *Id.*, fol. 385v-386 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 décembre 1607.

65 Si nous n'avons pas plus de détails, nous pouvons penser qu'il s'agit de vêtements et autres éléments d'apparat en vue de la cérémonie : BnF, ms. fr. 15579, fol. 74 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608.

66 BnF, ms. fr. 18003, fol. 16-16v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 23 janvier 1608.

67 *Id.*, fol. 4-4v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 janvier 1608. Les Espagnols et leurs partisans voyant avec irritation l'aboutissement de la dispense française : *Id.*, fol. 38v-39 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18). *Id.*, fol. 27v-28 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608.

68 BnF, ms. fr. 18002, fol. 363v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 28 novembre 1607. Autres témoignages : *Id.*, fol. 356-356v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 27 novembre 1607. *Id.*, fol. 381v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 décembre 1607. *Id.*, fol. 394v-395 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 26 décembre 1607. BnF, ms. fr. 15579, fol. 74-74v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608. BnF, ms. fr. 18003, fol. 7v-8 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 9 janvier 1608. *Id.*, fol. 12-12v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608. *Id.*, fol. 23 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608. *Id.*, fol. 27v-28 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 5 février 1608.

Cela correspond aux maximes générales sur l'ambassadeur où ce dernier ne doit jamais manquer de tenir les promesses qu'il a faites<sup>69</sup>. Il se trouve nécessaire et relativement urgent de modifier les statuts pour permettre l'intégration des ducs Sforza et Santo Gemini dans l'ordre.

## 12) Des statuts modifiés pour permettre d'intégrer des étrangers dans l'ordre du Saint-Esprit.

La possibilité d'admettre les étrangers avait été évoquée lors d'un chapitre de l'ordre, mais la décision avait été repoussée une fois que l'occasion se présenterait<sup>70</sup>. Le 31 décembre 1607, Henri IV émet une « Déclaration »<sup>71</sup>, qui ouvre la possibilité d'admettre des étrangers. Dans le cas où ce sont des souverains ou des rois non régnicoles, une personnalité leur est envoyée pour leur remettre le collier ; s'ils n'ont pas cette qualité de souverain, les étrangers promus doivent venir en France pour le recevoir lors d'un chapitre<sup>72</sup>. Pierre de l'Estoile rapporte qu'il s'agit d'une demande émanant du pape Paul V pour lui permettre de promouvoir des princes italiens<sup>73</sup>. L'objectif d'intégrer des étrangers est bien la raison de la modification des statuts. Cependant, la raison évoquée par Pierre de l'Estoile n'est pas celle qui l'a motivée, comme nous l'avons vu précédemment : il s'agit de se servir de cet honneur pour augmenter la clientèle française à Rome. Le pape Paul V valide tout de même implicitement le choix des deux ducs promus (« laquelle reçut la nouvelle avec beaucoup de contentement, bien informée que quiconque se voue au service de Sa Majesté, se voue aussi au service du Saint-Siège »)<sup>74</sup>, ne tenant pas compte des plaintes espagnoles<sup>75</sup>.

Ce n'est qu'au début du mois de février 1608 que d'Halincourt demande au pape Paul V, sur commandement du roi, de modifier les statuts de l'ordre pour admettre les étrangers. Même si le

---

Même rentré en France, le cardinal du Perron reçoit l'écho de cette impatience en provenance de la duchesse Sforza : DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, & grand aumosnier de France [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629, p. 670-671 ; lettre du cardinal du Perron à la duchesse Sforza, 8 janvier 1608.

69 « Un bon négociateur ne doit jamais fonder le succès de ses négociations sur de fausses promesses et sur des manquemens de foy » : WAQUET Jean-Claude, *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005, p. 192.

70 BnF, ms. Dupuy 572, fol. 66-67.

71 *Les Statuts de l'ordre du S<sup>e</sup> Esprit ... op. cit.*, 1703, p. 111-115 ; BnF, Clair. 1213, fol. 37-38v (annexe 110) (exemplaires imprimés). Autres exemplaires manuscrits relevés lors de nos dépouillements : BnF, Clair. 1233, fol. 16-17 ; BnF, Dupuy 572, fol. 73v-75 ; BnF, ms. fr. 4257, fol. 95v-98.

72 SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit, op. cit.*, vol. 1, p. 137-138.

73 L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome 2, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958, p. 302.

74 *Ibid.*, p. 323.

75 BnF, ms. fr. 18002, fol. 370 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 26 novembre 1607.

pape Paul V craint que les Espagnols n'approuvent pas son geste, Charles de Neufville insiste pour obtenir son accord avant le départ du prochain courrier pour la France, ce qu'il obtient<sup>76</sup>. Si rien n'est encore écrit puisque le pape l'a fait annoncer à l'ambassadeur français par l'intermédiaire de son maître de chambre, d'Halincourt peut annoncer sûrement au roi de France la nouvelle avant d'obtenir « le brief que j'essayeray aussy de faire faire general afin que VM puisse disposer et user de tous les status dud[it] ordre a sa volonté »<sup>77</sup>. Le pape permet à Henri IV de modifier deux articles dans les statuts (différer la communion qui doit se faire le jour de la cérémonie ainsi que, ce qui nous intéresse ici, la possibilité d'admettre des étrangers). La bulle papale le permettant est émise le 16 février 1608<sup>78</sup> – texte que Charles de Neufville fait parvenir au roi quelques jours plus tard<sup>79</sup>. Le même mois, les colliers de l'ordre du Saint-Esprit sont arrivés à Rome<sup>80</sup> : tout semble prêt pour effectuer la cérémonie romaine.

---

76 BnF, ms. fr. 18003, fol. 23v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 5 février 1608.

77 *Ibid.*

78 BnF, ms. Clair 1213, fol. 39-41 (bulle imprimée avec la traduction française). Autres exemplaires (manuscrits) : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 286-287v ; BnF, Dupuy 542, fol. 133-133v. SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, *op. cit.*, 1775, vol. 2, p. 397. Pierre de l'Estoile a obtenu une copie de cette bulle papale, avec sa transcription française : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 312-313.

79 BnF, ms. fr. 18003, fol. 38v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18).

80 *Id.*, fol. 30 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 21 février 1608. Des colliers que les héritiers, à la mort des deux ducs, doivent rendre : BnF, ms. fr. 18003, fol. 55v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 18 mars 1608.

## 2) « Toute Rome se prepare d'assister a ceste Ceremonie »<sup>81</sup> : une démonstration spectaculaire de la présence française à Rome.

Les deux futurs chevaliers étant été choisis, les statuts modifiés, plus rien ne peut désormais empêcher la cérémonie romaine de se dérouler. La date a été choisie : le 12 mars 1608<sup>82</sup>. Cette échéance peut nous sembler relativement rapide or les deux Italiens ont attendu plusieurs mois avant de le recevoir et, en outre, le départ d'Halincourt de Rome est relativement proche. Toutes les conditions étant réunies, il n'y a plus de raison de la différer. Il reste quelques semaines pour que tous les acteurs préparent cette cérémonie, qui doit dépasser en faste et démonstration de puissance tout ce qui avait pu être fait jusque là. Étant déjà présent à Rome, chevalier de l'ordre et représentant du roi de France en tant qu'ambassadeur, Charles de Neufville est tout désigné pour exécuter cette cérémonie. Pour cela, il va recevoir des instructions spéciales où sont détaillées les différentes étapes de la cérémonie romaine, document qui va nous servir de fil conducteur pour cette partie<sup>83</sup>.

### 21) Les formalités réglementaires précédant la remise des colliers de l'ordre.

Puisqu'il s'agit de la première promotion étrangère, des documents vont devoir être émis spécialement pour l'effectuer. Le premier écrit est une lettre envoyée par le roi de France à Alexandre Sforza et Jean-Antoine Ursin pour leur annoncer officiellement leur nomination au sein de l'ordre<sup>84</sup>. Cette nouvelle est doublée d'une dispense pour les deux Italiens de venir chercher l'ordre en France, une des conditions exigées pour les étrangers non souverains intégrant l'ordre (comme nous l'avons évoquée plus haut)<sup>85</sup>, confirmant la parole de son ambassadeur à Rome<sup>86</sup>.

81 BnF, ms. fr. 18003, fol. 38v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 21 février 1608 (annexe 18).

82 *Id.*, fol. 62v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608. *Id.*, fol. 59 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608. PÉRICAUD Antoine, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, Lyon, Pélagaud et Lesne et Mougins-Rusand, 1839-1846, vol. 2, p. 262. Il s'agit d'une erreur quand le texte lyonnais mentionne la cérémonie le 13 mars : GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 4 (annexe 117).

83 BnF, ms. fr. 4257, fol. 100v-104v ; « Instruction envoyée audit S<sup>r</sup> d'Alincourt pour donner ledit ordre » (annexe 111). Autre exemplaire : BnF, Dupuy 572, fol. 77-79v. Instructions que Charles de Neufville a bien exécutées comme il le rapporte lui-même mais aussi comme nous allons le voir dans ce chapitre : BnF, ms. fr. 18003, fol. 55-55v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 18 mars 1608.

84 Nous n'avons pas trouvé les lettres personnelles envoyées à ces deux Italiens, néanmoins nous disposons de la lettre en blanc où Charles de Neufville est mentionné : BnF, ms. fr. 4257, fol. 98-98v (annexe 112). Autre exemplaire : BnF, Dupuy 572, fol. 75-75v.

85 *Les Statuts de l'ordre du S<sup>r</sup> Esprit ... op. cit.*, p. 113-114.

86 BnF, Dupuy 572, fol. 76v-77 (annexe 113). Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 4257, fol. 100-100v ; dans ce dernier, une partie a été omise, et pourtant essentielle, puisqu'il s'agit de la confirmation de la relative urgence qui impose très certainement cette dispense (« pour entrer en n[ot]redict ordre puissent au plustost estre Admis en Iceluy »).

Avant la cérémonie, comme n'importe quel chevalier, les deux candidats italiens voient leur situation administrative étudiée et la procédure française est quelque peu adaptée pour cette nouveauté romaine<sup>87</sup>. Les deux Italiens n'échappent pas à l'examen des preuves de noblesse (articles 20 à 24 des statuts)<sup>88</sup>. Au vu de l'éloignement géographique et des délais relativement courts avant la cérémonie, les preuves de noblesse vont être recueillies et étudiées par un Français qui occupe une place éminente au sein de la Curie, à savoir l'auditeur de Rote Marquemont<sup>89</sup>. Une fois les preuves étudiées Marquemont, en présence de Charles de Neufville et des cardinaux Seraphin et de Givry<sup>90</sup>, se rassemblent pour connaître le compte-rendu de son analyse<sup>91</sup>. Cette rencontre se déroule le 9 mars 1608 comme le mentionne le procès-verbal<sup>92</sup>. Nous relevons quelques libertés prises avec les instructions royales : à l'origine, c'est Charles de Neufville assisté des cardinaux français présents à Rome qui devaient examiner ces preuves et, seulement s'ils faisaient défaut, l'auditeur de Rote devait les remplacer<sup>93</sup>. Nous pouvons penser que faire étudier les preuves en premier lieu par Marquemont, permettant de s'assurer de leur recevabilité au vu de sa position, est une petite liberté prise par les Français à Rome qui n'a pas de grande conséquence pour la suite. En effet, le reste de la procédure suit parfaitement les instructions envoyées de France : une fois que les preuves sont approuvées, elles sont scellées du sceau de l'ordre<sup>94</sup> avant d'être envoyées au greffier pour être enregistrées par lui dans les registres de l'ordre<sup>95</sup>. C'est grâce à ces preuves de noblesse, dont le procès-verbal en fournit une description détaillée<sup>96</sup>, que des arbres généalogiques des deux futurs

87 Pour l'analyse française : DERUELLE Benjamin, *De papier, de fer et de sang ... op. cit.*, p. 283.

88 BnF, ms. fr. 4257, fol. 101v ; « Instruction envoyée audit S<sup>r</sup> d'Alincourt pour donner ledit ordre » (annexe 111). *Les Statuts de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit ... op. cit.*, p. 27-28.

89 Selon les statuts, c'est soit l'archevêque ou un évêque du diocèse où réside le futur chevalier qui étudie ces preuves et qui a reçu commission pour cela : DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, p. 453.

90 Henri IV avait demandé à ce dernier de vérifier ces preuves de noblesse aux côtés de d'Halincourt : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 482 ; lettre du roi Henri IV au cardinal de Givry, 10 janvier 1607. Nous n'avons pas trouvé s'il avait fait la même demande au cardinal Seraphin ou si c'est d'Halincourt qui a demandé à ce dernier de se joindre à eux puisqu'il connaît bien le milieu romain et ses usages, comme une remarque du procès-verbal nous permet de le penser (« En quoy mondit Sieur le Cardinal Seraphin scavoit tres bien que selon le Stile de Rome il iroit une grande despence laquelle en effect ne serviroit de rien puis que l'existence de la qualité de toutes les personnes susd[ites] estoit assez justifiée sans cela. ») : BnF, ms. fr. 4257, fol. 109 ; « Proces verbal fait par Mons<sup>r</sup> d'Alincourt a la reception & preuve des ducs de Sforce & de S<sup>t</sup> Geminy » (annexe 114). Autre exemplaire : BnF, Dupuy 572, fol. 79v-82v.

91 Pour l'exemple de cette étape en France, voir articles 23 et 24 : *Les Statuts de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit ... op. cit.*, p. 31-32.

92 Cette rencontre a lieu chez le cardinal Seraphin : BnF, ms. fr. 4257, fol. 105v-106 ; « Proces verbal fait par Mons<sup>r</sup> d'Alincourt a la reception & preuve des ducs de Sforce & de S<sup>t</sup> Geminy » (annexe ... ) .

93 BnF, ms. fr. 4257, fol. 101v ; « Instruction envoyée audit S<sup>r</sup> d'Alincourt pour donner ledit ordre » (annexe 111).

94 *Ibid.*, fol. 101v-102. Les statuts de l'ordre en 1578 avaient prévu le cas où l'ordre serait donné à des étrangers éloignés du territoire national et l'expédition des preuves de noblesse scellées du sceau de l'ordre y était indiquée (article 25) : *Les Statuts de l'ordre ... op. cit.*, p. 32-33.

95 BnF, ms. fr. 4257, fol. 102 ; « Instruction envoyée audit S<sup>r</sup> d'Alincourt pour donner ledit ordre » (annexe 111). *Les Statuts de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit ... op. cit.*, p. 51 (article 58).

96 BnF, ms. fr. 4257, fol. 106v-109 ; « Proces verbal fait par Mons<sup>r</sup> d'Alincourt a la reception & preuve des ducs de Sforce & de S<sup>t</sup> Geminy » (annexe 114).

chevaliers italiens sont constitués<sup>97</sup>.

Une fois les preuves de noblesse et les colliers reçus, quelques jours sont laissés aux deux ducs pour finaliser leurs préparatifs (ils n'ont pas attendu début 1608 pour les effectuer). Quant à Charles de Neufville, il reçoit les facultés pour y procéder<sup>98</sup>. Cette cérémonie s'annonce particulièrement marquante :

« toute ceste cour se preparant pour les y assister au grand deplaisir des Espagnolz qui ont faict tout ce quilz ont peu afin que cela ne fust point et que le Pape ne rendist a ceste action lhonneur que sa sain[te]te sst contentée dy temoigner par l'assistance des Cardinaux et de toutes ses gardes dont Je rendray compte a VM lors que lad[ite] ceremonie en sera faite »<sup>99</sup>.

## 22) La cérémonie romaine.

Nous avons divers textes qui nous permettent de reconstituer son déroulement. Le premier est un texte anonyme, *l'Ordre de la Ceremonie observee en la creation des Chevaliers du Saint Esprit es personnes des ducs de Segni et de Sancto Gemini, faicte Au nom du Roy par Mons[ieu]r Dalincourt Ambassadeur pour sa Ma[jes]té vers n[ot]re st pere le pape*<sup>100</sup>. Le deuxième est une publication lyonnaise (*Triumphes et resjouissance des Romains [...]*)<sup>101</sup>. Le troisième est une lettre<sup>102</sup> envoyée par un certain Coudron<sup>103</sup> à Philibert de Nérestang. Ce dernier, maître de camp d'un régiment du roi<sup>104</sup>, était venu à Rome dans le cadre de la fondation d'un nouvel militaire français par Henri IV : l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel<sup>105</sup>. Comme le veut son rôle d'ambassadeur, d'Halincourt est

97 BnF, NAF 6858, fol. 185-186. DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique ... op. cit.*, p. 453. Il s'agit donc de preuves de noblesse par génération : BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, *op. cit.*, p. 1252 (« Preuves de nobless » »).

98 « Commission envoyée a Monsieur d'alincourt pour donner l'ordre », BnF, ms. fr. 4257, fol. 99-99v (annexe 115). Autre exemplaire : BnF, Dupuy 572, fol. 75v-76v.

99 BnF, ms. fr. 18003, fol. 46v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 7 mars 1608. *Id.*, fol. 62v-63 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608

100 BnF, Dupuy 110, fol. 58-61 (annexe 116). Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 4740, fol. 51v-58v.

101 GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.* (annexe 117). Nous l'analyserons plus loin dans ce chapitre.

102 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12-12v ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117).

103 Nous n'avons pas trouvé d'autres mentions de cet homme dans les lettres de d'Halincourt. Peut-être s'agit-il de Claude II Genton, seigneur de Coudron. THAUMAS DE LA THAUMASSIÈRE Gaspard, *Histoire de Berry, contenant tout ce qui regarde cette province, & le diocese de Bourges [...]*, Bourges, F. Toubeau, 1689, p. 1065.

104 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 137v-138 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 30 août 1607.

105 Philibert de Nérestang était alors grand maître de l'ordre du Saint-Lazare ; ce dernier va être intégré à l'ordre du Mont-Carmel et, le 13 avril 1608, Philibert de Nérestang est nommé premier grand maître de ce nouvel ordre par Henri IV, avant de prêter serment lors d'une cérémonie le 31 octobre 1608 à Fontainebleau. Les premiers admis

chargé de l'introduire auprès du pape<sup>106</sup>, le loge dans son palais et nous pouvons attester la présence de Philibert de Nerestang à Rome le 28 octobre 1607<sup>107</sup>. Charles de Neufville va le recevoir avec beaucoup d'honneur et va l'assister dans sa demande<sup>108</sup>. Tant est si bien que malgré quelques retards dans l'affaire, Charles de Neufville ne voit aucun inconvénient à voir la présence de Nerestang prolongée : « la compagnie du[dit] s<sup>r</sup> de Nerestant est sj bonne que ie suis bien aise quil aye en ceste occasion de demeurer icy davantage »<sup>109</sup> et un souvenir qui perdure bien après le départ de cet homme<sup>110</sup>.

Après un rappel des différentes étapes pour permettre à Henri IV d'admettre des étrangers au sein de l'ordre du Saint-Esprit<sup>111</sup>, ces textes nous permettent de reconstituer les étapes de la cérémonie romaine<sup>112</sup>.

Il faut un décor à cette cérémonie. En tout logique, c'est l'église Saint-Louis des Français qui est choisie. Au vu de la publicité de cette cérémonie, un très grand nombre de personnes est annoncé et des aménagements sont nécessaires pour que l'église puisse contenir un maximum de public<sup>113</sup>. Saint-Louis des Français est décorée, extérieurement et intérieurement, avec profusion et avec des objets et tissus onéreux (usage de soie, d'or, de tapis de Turquie, une croix en cristal)<sup>114</sup>. C'est une

---

dans l'ordre l'ont été le 16 novembre 1608. BARBICHE Bernard, *Lettres de Henri IV ... op. cit.*, p. 137 (lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 30 mars 1608) ; BLOCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 1125-1126 (« Ordre de chevalerie français ») ; BnF, ms. fr. 18003, fol. 95v et 100v (lettres de Charles de Neufville respectivement à Puisieux et Nicolas de Villeroy, 17 avril 1608, où d'Halin-court annonce que le pape Paul V confirme cette nomination faite par Henri IV). L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 330, 386 et 392 ; PÉRICAUD Antoine, *Notes et documents ... op. cit.*, p. 262.

106 AAV, F.B. Ser. I, 636b, fol. 137v-138 ; lettre du roi Henri IV au pape Paul V, 30 août 1607. BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 424 ; lettre du roi Henri IV à Nérestang, 1607. Une fonction de l'ambassadeur que nous retrouvons aussi du côté espagnol : BARRIO GOZALO Maximiliano, « La Embajada de España ante la corte de Roma en el siglo XVII. Ceremonial y práctica del buen gobierno », *Studia historica. Historia moderna*, n° 31, 2009, p. 249.

107 « mons<sup>r</sup> de Nerestang est arive depuis deux Jours icy lequel jay loge en mon logis » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 338v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 30 octobre 1607.

108 *Ibid.*. DU PERRON Jacques Davy, *Les ambassades et negociations ... op. cit.*, p. 667-668 ; lettre du cardinal du Perron à Charles de Neufville, 24 décembre 1607. BnF, ms. fr. 18003, fol. 53 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

109 BnF, ms. fr. 15579, fol. 77v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608.

110 BnF, ms. fr. 18003, fol. 100v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 17 avril 1608. Ce départ est attesté quelques jours avant la cérémonie, au début du mois de mars (« M<sup>r</sup> de nerestant est partj dicy depuis six Jours par le chemin de nostre dame de lorrete ») : *Id.*, fol. 53 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

111 BnF, Dupuy 110, fol. 58 (annexe 116).

112 C'est certainement un de ces écrits qui a permis à Pierre de l'Estoile de relever les détails de la cérémonie, puisque celle contenue dans son *Journal* est très similaire à ceux que nous avons relevés : L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 323-326.

113 BnF, ms. fr. 18003, fol. 63 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608.

114 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12 ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117). BnF, Dupuy 110, fol. 58-59 (annexe 116). Une pratique classique du milieu romain : BOITEUX Martine, « Fêtes et traditions espagnoles à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle », *Barocco romano e barocco italiano : il teatro, l'effimero, l'allegoria*, FAGIOLO D'ELL'ARCO Marcello et MADONNA Maria Luisa, Roma, Gangemi, 1985, p. 118-119.

scène qui est créée, où chaque acteur à sa place : l'espace est délimité par des barrières<sup>115</sup>. Dans le chœur nous retrouvons un espace réservé à la musique<sup>116</sup>, les ducs sont placés proches de l'autel sur des bancs près de Charles de Neufville, les cardinaux et autres prélats sont répartis tout autour de l'autel et, enfin, un endroit est destiné à « recevoir Madame d'Alincourt & les principales dames & princesses Romaines »<sup>117</sup>. Tous ces préparatifs sont présidés par l'ambassadeur français dans la logique de représentation : « Jaye fait aussi preparer n[ot]red[i]re eglise de St Louis et y faire quelque despence quj me sera rendue sil vous plaist si lon Juge que Je laye bien employee mais il ne ce pouvoit faire aultrement p[ou]r lhonneur du roy et de ceste premiere action hors de son royaume »<sup>118</sup>.

La présence du roi Henri IV se manifeste avec ses armes affichées sur le portail de l'église, une inscription (« Henry quatriesme Roy de france [et] de Navarre chef [et] Souverain Grand M<sup>e</sup> de lordre du saint esprit ») et un tableau où le roi est présenté en majesté « comme Triomphante a cheval »<sup>119</sup>. Par dessus tout, sa présence symbolique est signalée par la présence, en plein chœur et sous un dais<sup>120</sup>, d' « une Chaires Relevees de quelques degrez representant la place du roy avecq deux Coussins de mesme drap l'un dessus & lautre au piedz dlcelle / Le tout sur ung grand tappis velours Cramoisy frange dor qui couvroit bonne partye du pave de lautre » ; un emplacement devant lequel tous, Charles de Neufville le premier, s'inclinent<sup>121</sup>. En outre, les liens avec la royauté sont rappelés avec deux tableaux représentant Saint-Louis et Charlemagne, qui encadrent celui de l'assomption de Notre-Dame, toujours visible aujourd'hui dans le chœur<sup>122</sup>. Cette cérémonie

115 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12 ; lettre de Coudron à Philibert de Nêrestang, 19 mars 1608 (annexe 117). BnF, Dupuy 110, fol. 58v (annexe 116). C'est le cas dès le départ, comme le montre la représentation d'une (la première ?) cérémonie sous Henri III, où les chevaliers promus se retrouvent au centre de l'image, les ecclésiastiques proches de l'autel, les dames et autres personnes composant le public placées sur une tribune surplombant la cérémonie, tandis qu'en haut à droite est représentée la colombe du Saint-Esprit : BnF, ms. fr. 8203, fol. 13.

116 Cette église disposait de son propre chœur de musique : LAUNAY Pompée de (trad.), PALLADIO Andrea (aut.), *Les merveilles de la ville de Rome, où il est traité des Eglises, des Stations, & des reliques des corps saints qui y sont. Ensemble de noms des Papes, des Rois, des Empereurs, & autres Princes Chrétiens. Le tout enrichi d'un grand nombre de figures [...]*, Rome, 1673, p. 49.

117 BnF, Dupuy 110, fol. 59 (annexe 116). La nécessité de préparer l'église où va se dérouler le chapitre de l'ordre au moins huit jours avant celui-ci est noté dans les statuts : *Les Statuts de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit ... op. cit.*, p. 45 (article 47).

118 BnF, ms. fr. 18003, fol. 52v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

119 BnF, Dupuy 110, fol. 58v (annexe 116). Une inscription, comme toutes celles relevées dans la description de la cérémonie, que nous retrouvons dans le journal des cérémonies de Paul V : AAV, F.B., Ser. I 721, fol. 397-399.

120 Sur l'origine du dais et son utilisation romaine (notamment pontificale) : BODART H. Diane, « Le portrait royal sous le dais ... », art. cit., p. 89-111.

121 BnF, Dupuy 110, fol. 58v-59 et 60v (annexe 116). GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 5 (annexe 117).

122 BnF, Dupuy 110, fol. 59 (annexe 116). MICHEL Olivier, « Art et pouvoir : l'église de Saint-Louis, image de la France à Rome. », *Vivre et peindre à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École Française de Rome, 1996. p. 526. Aucune mention des Caravage qui sont aujourd'hui présentés comme les immanquables d'une visite de cette église, or ils étaient bien présents alors puisque la chapelle où ils sont exposés a été ouverte au public en 1602 : *Ibid.*, p. 527

romaine comptant beaucoup moins d'acteurs que la célébration française, la place réservée au public est plus importante<sup>123</sup>.

Le 11 mars 1608, au palais Rucellai, les ducs Sforza et de Santo Gemini sont faits chevaliers de Saint-Michel car on ne peut recevoir le collier du Saint-Esprit sans faire partie de celui de Saint-Michel avant – ce qui explique pourquoi Charles de Neufville est chevalier des ordres du roi<sup>124</sup>. En France, le roi remet cette distinction la veille ou le matin même du chapitre<sup>125</sup>.

Le lendemain matin, les divers acteurs vont prendre la direction de l'église de Saint-Louis. Les divers déplacements sont organisés : le duc Sforza se rend d'abord chez son oncle, puis les deux Italiens se rendent au palais Rucellai pour chercher l'ambassadeur avant que tous les trois, accompagnés de leur suite, se rendent à Saint-Louis-des-Français ; une fois la cérémonie achevée, tous doivent revenir au palais Rucellai où un festin est organisé<sup>126</sup>. Une des caractéristiques de ces chevauchées, c'est qu'il n'y a pas à se soucier des préséances et ordres entre les différents grades de l'ordre du Saint-Esprit puisque seul un chevalier, Charles de Neufville, est présent<sup>127</sup>. L'importance est ici davantage donnée à l'éclat de cette procession dont le milieu romain (et plus largement italien) est habitué<sup>128</sup> ainsi que, dans le but toujours, de démontrer avec faste la présence française, toujours en concurrence avec l'Espagne<sup>129</sup>. C'est un succès : « les Rues Remplies de tant de peuple Cochers [et] Carrosses que lon pouvoit dire que Toutte Romme daise [et] dallegrasse sespendoient en ses Rues »<sup>130</sup>. D'où la présence des soldats suisses du pape qui encadrent le cortège dès le départ et garantissent la sécurité devant l'église<sup>131</sup>.

---

123 Pour les détails de l'organisation de la cérémonie française, nous renvoyons à la description : Arch. diplo. Courneuve, M.D. France 36, fol. 103.

124 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12 ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117). BnF, Dupuy 110, fol. 59-59v (annexe 116). SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, op. cit., p. 62.

125 SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, op. cit., p. 71-72.

126 BnF, Dupuy 110, fol. 59v et 60v (annexe 116). De la même façon que pour la cérémonie, le festin donné au palais Rucellai a été adapté que celui qui est organisé en France ; pour connaître l'organisation de ce dernier : Arch. diplo. Courneuve, M.D. France 36, fol. 104-105.

127 SAINT-FOIX Germain François Poullain de, *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, op. cit., p. 84-88.

128 LABROT Gérard, *L'image de Rome, une arme pour la Contre-Réforme : 1534-1677*, Seyssel, Champ Vallon, p. 253 ; MUIR Edward, *Ritual in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University press, 1997, p. 237. Montaigne rapporte, dans son Journal, plusieurs déplacements du pape en grande compagnie : MONTAIGNE Michel de, *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie, par la Suisse et l'Allemagne en 1580-1581*, S. Lapi (Città di Castello), 1889, p. 231 et 316-317. Des cavalcades qui retiennent l'attention du chroniqueur des *avvisi*, comme celle du 10 mars 1607 qui a compté pas moins de 400 cavaliers : AAV, Segr. di Stato, Avvisi 3, fol. 39 ; *avvisi* de Rome du 10 mars 1607.

129 C'est le cas par exemple en novembre 1608, quand l'ambassadeur français qui remplace d'Halin-court a pris part à deux cavalcades qui ont été très remarquées : BnF, Dupuy 700, fol. 229-229v ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 29 novembre 1608. Sur les fêtes espagnoles à Rome : BOITEUX Martine, « Fêtes et traditions espagnoles à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle », art. cit., p. 117-134.

130 BnF, Dupuy 110, fol. 59v (annexe 116). « au grand applaudissement g[é]n[ér]al de ceste Cour et de ce peuple qui a temoigné beaucoup de Joye » : BnF, ms. fr. 18003, fol. 59 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608.

131 Rappelons que le pape est alors aussi garant de la sécurité de la ville, cette présence des suisses est autant à relever comme un signe de faveur accordée par le pape de mettre à disposition ses Suisses pour cette journée, mais aussi

La cavalcade est particulièrement remarquable et nombreuse. La description relativement précise de l'*Ordre de la Cere monie* nous permet de la reconstituer<sup>132</sup> : des ecclésiastiques et des nobles français accompagnent au départ Alexandre Sforza avant que ne les rejoigne la noblesse romaine une fois l'arrêt effectué chez Jean-Antoine Ursin. C'est une fois que les deux Italiens rejoignent l'ambassadeur français que les différents groupes se mélangent. À la tête du cortège, nous trouvons d'Halincourt encadré par les deux futurs chevaliers, Alexandre Sforza à sa droite car c'est lui qui va recevoir l'ordre en premier<sup>133</sup> ; la noblesse française et italienne ainsi que divers ecclésiastiques les suivent en formant la part la plus importante (« suivoient pres de Cinq cens gentilz hommes Italiens [et] francois meslez les ungs parmy les autres Sans autre bruiet de presseance »<sup>134</sup>). Entre ces deux groupes se trouvent douze tambours ainsi que les serviteurs des ducs et de l'ambassadeur<sup>135</sup>.

Comment le public romain pouvait-il différencier tous ces acteurs ? Grâce aux livrées portées par les serviteurs et aux signes distinctifs portés par les nobles. Le vêtement revêt ici toute son importance, c'est un aspect de la matérialité de l'ambassade qu'il est impossible de négliger et qui fait partie des dépenses courantes de représentation<sup>136</sup>. Si nous n'avons pas pu reconstituer l'ensemble des personnes vivant au palais Rucellai ainsi que les dépenses matérielles de l'ambassade, nous savons néanmoins qu'en ce qui concerne les vêtements, travaillait à Rome au début du XVII<sup>e</sup> siècle Giovanni Donuili, « ricamatore francese dell'ambasciatore di Francia, in via Torre Nona, all'insegna dell'Aquila » (« brodeur français de l'ambassadeur de France, via Torre di Nona – Tor di Nona – sous l'enseigne de l'aigle, le long du Tibre »)<sup>137</sup>.

Intéressons-nous d'abord aux acteurs principaux de cette journée : les deux ducs italiens et d'Halincourt portent des vêtements richement ornés de soie, de pierres précieuses (Charles de

---

comme une volonté d'encadrer la foule du cortège et du public pour éviter tout débordement : BnF, Dupuy 110, fol. 59v-60 (annexe 116).

132 Nous restons ici dans la description générale ; pour le détail, notamment les noms des différents seigneurs italiens et français mais aussi les ecclésiastiques présents, nous renvoyons au texte transcrit en annexe : BnF, Dupuy 110, fol. 59v-60 (annexe 116). La présence d'un nombre relativement important de personnalités romaines est ce qui a retenu l'attention du rédacteur du journal des cérémonies de Paul V : AAV, F.B., Ser. I 721, fol. 399.

133 BnF, Dupuy 110, fol. 60 (annexe 116). BnF, ms. fr. 4257, fol. 102 ; « Instruction envoyée audit S<sup>r</sup> d'Halincourt pour donner ledit ordre » (annexe 111). Le chroniqueur des *avvisi* a bien relevé ces dispositions : AAV, Segr. di Stato, Avvisi 120, fol. 126-126v ; *avvisi* de Rome du 8 mars 1608.

134 BnF, Dupuy 110, fol. 59v (annexe 116). « Ces Messieurs en ce bel equipage suivis dung grand nombre devesques et Prelatz Romains venitiens [et] francois » : *Ibid.*, fol. 60. C'est une centaine de chevaux de plus que ce que la publication lyonnaise a relevé : GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 4 (annexe 117). . Pourtant d'Halincourt a lui aussi relevé cinq cent chevaux : BnF, ms. fr. 18003, fol. 59v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608. C'est la même chose pour Coudron : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12 ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608.

135 BnF, Dupuy 110, fol. 59v-60 (annexe 116). Si 500 chevaux font partie de la cavalcade, on peut accepter le chiffre de mille estafiers présents dans ce défilé : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12 ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117).

136 Cette considération est également partagée du côté espagnol : AZNAR Daniel, HANOTIN Guillaume, MAY Niels (dir.), *À la place du roi : vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole*, Madrid Casa de Velázquez, 2014, p. 141-142.

137 BERTOLOTTI Antonino, *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII : Ricerche e studi negli archivi romani*, Mantova, G. Mondovì, 1886, p. 204 (trad. personnelle).

Neufville ayant une « large enseigne de pierreries estimée plus de dix mille escuz », d'or<sup>138</sup> ; d'où les « grandes despances »<sup>139</sup> « per pigliarlo con molta sole[m]nità che sia possibile »<sup>140</sup>. L'ambassadeur de France porte bien le vêtement de l'ordre comme il est recommandé<sup>141</sup> : il est « vestu de Thoille d'argent », portant le manteau, ayant un « bonnet de velours noir » et des souliers blancs<sup>142</sup>. Il est habillé en chevalier et n'a donc aucune autre marque qui représenterait la délégation que le roi de France lui a fourni pour effectuer cette cérémonie en son nom. Les chevaux des trois personnages ne sont pas oubliés, à l'image de celui de l'ambassadeur de France : « Son Cheval des plus Beaux avec sa bride a Medailles [et] facettes d'argent la grand housse de velours noir Rehausse [et] passémentée dor plus plain que vuide »<sup>143</sup> ou du duc de Santo-Gemini : « Les housses de leurs chevaux estoient fort couverts de clincant dor et celle du duc de santo gemini de clincant d'argent, les fers de son cheval et le morts estoient d'argent.<sup>144</sup> »

Quant aux différents serviteurs, ils sont identifiables à leur livrée. Il s'agit des couleurs qui sont choisies par une personne pour se distinguer des autres si l'on suit les dictionnaires de Richelet<sup>145</sup> et de Furetière où, plus longuement, ce dernier relève que « Les Grands Seigneurs font porter leurs livrées à leurs domestiques, pour monstrent qu'ils leur appartiennent. Aujourd'huy on ne fait porter les livrées qu'aux Pages, Laquais, Suisses, Cochers, Postillons & Palfreniers. On les appelle *gens de livrées*.<sup>146</sup> ». Ce qui est encore plus crucial à Rome où une distinction est faite entre la livrée ordinaire et de parade, comme il est souligné dans *l'Estat Par estimation des train et suite livrées Equipage et ameublement d'Ambassadeur à Rome [...]*. En comparant la livrée de parade décrite par ce dernier<sup>147</sup> et celle portée par les estafiers et pages de Charles de Neufville<sup>148</sup>, nous voyons qu'elle correspond (même si la description faite par l'auteur de *l'Ordre de la Ceremonie* est moins précise que celle de *l'Estat*) : le pourpoint en satin, les chausses noires, l'utilisation du velours noir

138 BnF, Dupuy 110, fol. 60 (annexe 116) ; GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 7 (annexe 117).

139 BnF, ms. fr. 18003, fol. 62v-63 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 7 mars 1608. Ce que relève un *avvisi* : AAV, Segr. di Stato, Avvisi 120, fol. 131 ; *avvisi* de Rome du 8 mars 1608.

140 (« pour le [l'ordre] prendre avec autant de solennité que possible », trad. personnelle) : AAV, Segr. di Stato, Avvisi 120, fol. 126 ; *avvisi* de Rome du 8 mars 1608.

141 BnF, Dupuy 110, fol. 34v ; « La livrée [et] vestement des Ch[eva]lliers du s<sup>t</sup> Esprit ». Autre exemplaire : BnF, ms. fr. 4740, fol. 35v-36. DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe ... op. cit.*, p. 452-453.

142 BnF, Dupuy 110, fol. 60 (annexe 116) Son habit et ses parures étant estimés à plus de trente mille écus : GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains op. cit.*, p. 5-6 (annexe 117).

143 BnF, Dupuy 110, fol. 60 (annexe 116)

144 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12 ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117).

145 RICHELET Pierre, *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses [...]*, Geneve, Chez Jean Herman Widerhold, 1680 (avec permission), p. 472.

146 FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, la Haye et Rotterdam, chez Arnout & Reinier Leers, 1690 (notice « Livrée »).

147 BnF, Cinq Cent Colbert 99, fol. 181v-182v (annexe 11).

148 BnF, Dupuy 110, fol. 60 (annexe 116).

sur plusieurs pièces de tissus, le bonnet (appelé tocque dans l'*Estat*) également en velours noir, la garde de l'épée dorée. La seule différence est la couleur des bas de soie, verte pour la cérémonie de 1608, noire d'après l'*Estat*<sup>149</sup>. Quant à la livrée des Italiens, elle est blanche et grise pour les serviteurs d'Alexandre Sforza, rouge et noire pour ceux de Jean-Antoine Ursin<sup>150</sup>.

Malgré leurs différences, un lien les unit : que ça soit un panache<sup>151</sup>, une plume ou bien une pièce de vêtement<sup>152</sup>, la couleur blanche est omniprésente. Si l'écharpe blanche, au départ protestante, est adoptée par Henri IV comme signe royal, elle n'est pas présente dans la cérémonie romaine que nous étudions ici puisqu'elle revêt essentiellement une fonction militaire, comme l'a montré Denise Turrel ; par contre les Français portent des panaches, qui ont remplacé les écharpes<sup>153</sup>. La couleur blanche a suivi le même parcours, quelque soit le support utilisé : les villes qui rentraient dans l'obéissance de Henri IV après les guerres de religion arboraient toutes sortes d'objets ou de tissus blancs, permettant de démontrer leur patriotisme<sup>154</sup>. Il est donc normal de voir les Français arborer des panaches blancs lors de cette cavalcade, point de repère militaire dans les combats tumultueux et, ici, signe de ralliement pour que les Français se reconnaissent entre eux<sup>155</sup>. Quant aux seigneurs italiens qui vont être honorés, arborer un élément de couleur blanche permet, plus subtilement et pas aussi démonstrativement qu'un panache, de marquer leur attachement à la France et à son roi.

Si la cérémonie des nouveaux promus se déroule en France après de simples vêpres<sup>156</sup>, c'est une messe beaucoup plus solennelle qui est célébrée à Saint-Louis des Français. Y vont officier des représentants pontificaux, plusieurs cardinaux<sup>157</sup> dont l'ancien vice-légat d'Avignon. La présence de musique et d'instruments a été particulièrement remarquée<sup>158</sup>. Malgré quelques truchements, la cérémonie romaine a respecté le cadre initial : l'auditeur de Rote Marquemont remplace le

---

149 *Ibid.* BnF, Cinq Cent Colbert 99, fol. 182 (annexe 11). Nous n'avons pas trouvé la raison de cette couleur verte et elle ne provient pas des armoiries qui sont d'azur et d'or.

150 BnF, Dupuy 110, fol. 60 (annexe 116). Le texte lyonnais a relevé l'inverse : GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains op. cit.*, p. 7 (annexe 117).

151 « Les francoys faisoient nombre de plus de Cinq[uan]te vestuz la pluspart de Coulleur avecq le Grand panache Blanc » : BnF, Dupuy 110, fol. 59v (annexe 116).

152 *Ibid.*, fol. 60. Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12 ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 11).

153 TURREL Denise, *Le blanc de France : la construction des signes identitaires pendant les guerres de Religion, 1562-1629*, Genève, Droz, 2005, p. 181 *sqq* ; TURREL Denise, « L'écharpe blanche dans les guerres de religion: du signe identitaire au signe du pouvoir (1562-1598) », *Vêtire & Pouvoir : XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2003, p. 67-76.

154 TURREL Denise, *Le blanc de France ... op. cit.*, p. 187-188.

155 TURREL Denise, « L'invention d'un signe politique : le panache blanc d'Henri IV », *Signes et couleurs des identités politiques : du Moyen Âge à nos jours*, TURREL Denise (dir.) et alii, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008, p. 437-458.

156 *Les Statuts de l'ordre du S' Esprit ... op. cit.*, p. 34-35 (article 30).

157 Même si, apparemment, le froid et deux congrégations se tenant ce jour-là ont empêché certains cardinaux d'y assister : Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12v ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 11).

158 BnF, Dupuy 110, fol. 60v (annexe 116).

chancelier et tient l'Évangile sur laquelle les deux Italiens vont prêter serment<sup>159</sup>, un secrétaire de l'ambassadeur (nous ne savons pas s'il s'agit de Gueffier puisqu'il n'est pas nommé) remplace le greffier de l'ordre<sup>160</sup>. Quant à d'Halincourt, il occupe la place centrale puisque c'est lui reçoit le serment des deux nouveaux chevaliers, ces derniers étant à genoux devant lui et leurs mains dans les siennes (la posture traditionnelle de la prestation de serment)<sup>161</sup>. Puis l'ambassadeur revêt les deux ducs du manteau et du collier<sup>162</sup>, où cette fois-ci Charles de Neufville remplace deux personnes qui ont traditionnellement cette fonction, c'est-à-dire le maître des cérémonies et du Trésorier de l'ordre<sup>163</sup>.

À la fin de la cérémonie, après que le *Veni Creator* – ou le *Te Deum laudamus* ? – ait été achevé<sup>164</sup>, d'Halincourt et les deux nouveaux chevaliers du Saint-Esprit retournent ensemble au palais Rucellai où un festin a été organisé, comme il est normal après une création de chevaliers<sup>165</sup>, avec la même cavalcade qui les a accompagnés jusqu'à l'église Saint-Louis-des-Français<sup>166</sup>. Si les acteurs centraux sont honorés du festin au palais de l'ambassadeur, la suite ne semble pas être laissée de côté. En effet, le texte du *Triumphes et resjouissance des Romains* nous rapporte que les gardes du pape qui ont encadré la cérémonie dînent au palais du duc Santo-Gemini, d'où ils sortirent ivres (« ou Il fut fait festain aulx suisses du pape servis a quatre services et burent tant quilz en purent avaler et le tout a la sante du roy »<sup>167</sup>), tandis que le reste de la cavalcade (la clientèle des deux ducs) est reçu chez le duc Sforza<sup>168</sup>. Enfin, d'Halincourt raccompagna les deux ducs « chacun en leur maison et le tout avec si grande resiouissance que un chacun dit que on ne pourra estre que bien heureulx a romme a cet heure que le s[ain]t esprit y est venu.<sup>169</sup> » Nous pouvons nous demander, au vu de la place qu'a occupée Charles de Neufville, qui en retire le plus de notoriété, à savoir lui ou Henri IV ?

159 *Ibid.* Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12v ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117). *Les Statuts de l'ordre du S' Esprit ... op. cit.*, p. 35 (article 31).

160 BnF, Dupuy 110, fol. 60v (annexe 116). ; *Les Statuts de l'ordre du S' Esprit ... op. cit.*, p. 35-36 (article 32).

161 Le serment prononcé par Jean-Antoine Ursin et Alexandre Sforza était indiqué dans les instructions reçues par Charles de Neufville : BnF, ms. fr. 4257, fol. 102v-103v ; « Instruction envoyée audit S<sup>r</sup> d'Alincourt pour donner ledit ordre » (annexe 111).

162 DAUVERGNE Benoît, *Images et imaginaire des Ordres du roi*, *op. cit.*, p. 389-416 ; DUMONT Jean et ROUSSET DE MISSY Jean, *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe... op. cit.*, p. 452.

163 BnF, Dupuy 110, fol. 60v (annexe 116). Pour connaître les paroles prononcées par d'Halincourt à cette occasion : BnF, ms. fr. 4257, fol. 103v-104 ; « Instruction envoyée audit S<sup>r</sup> d'Alincourt pour donner ledit ordre » (annexe 111). GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 6 (annexe 117) ; *Les Statuts de l'ordre du S' Esprit ... op. cit.*, p. 35-37 (articles 32 à 34).

164 BnF, Dupuy 110, fol. 60v (annexe 116). Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12v ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117). GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 6 (annexe 117).

165 *Les Statuts de l'ordre du S' Esprit op. cit.*, p. 60 (article 74).

166 BnF, Dupuy 110, fol. 60v-61 (annexe 116) ; GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 6-7 (annexe 117).

167 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12 ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117).

168 GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 7 (annexe 117).

169 Bibliothèque de l'Institut de France, ms. Godefroy 265, fol. 12v ; lettre de Coudron à Philibert de Nérestang, 19 mars 1608 (annexe 117).

### 23) La gloire du roi Henri IV ou de Charles de Neufville ?

« Sur ceste Creation de Ch[eva]liers en personnes de ces Messieurs chacun a fait ses discours selon sa passion » comme l'écrit l'auteur anonyme de l'*Ordre de la Ceremonie* : joie parmi les partisans français, crainte chez les Espagnols de voir leur influence fortement diminuée à l'avenir puisque les Italiens peuvent être très profondément attirés par cet honneur français<sup>170</sup>. Nous retrouvons ici un trait commun avec la fin de l'Interdit vénitien, puisque c'est le roi Henri IV qui va en récolter les fruits de la renommée : « ceste action cest faict avec beaucoup de gloire de VM aussi croy Je quelle sera de grande utilité icy a son service estant mesnagée par la prudence et dexterité des ministres que cy apres elle y employera »<sup>171</sup>. En parallèle, il s'agit effectivement d'un nouveau coup porté à l'influence espagnole à Rome puisqu'ils n'ont pu empêcher le pape d'envoyer la dispense pour permettre aux deux Italiens d'être incorporés dans l'ordre. Cette déconvenue espagnole est relevée par Charles de Neufville :

« Je ne vous scaurois dire combien les Espagnolz en ont eu de desplaisir [et] ont essayé de la troubler tant aupres du pape qu'allieurs Mais Ilz ont peu gagné, Car sa S[ainte]té la voullu honorer de tout ce quelle a peu [et] ung chacun y est acouru de telle facon quil ny a point de memoire quil se soit veu Icy une si grande compagnie A cheval ny mesmes aux entrees des Ambassadeurs ex[traordinai]res qu'a esté celle la qui m'accompagna avec les[dits] ducz depuis mon logis Jusques en Leglise de S<sup>t</sup> Louys que J'avois pour ce faict bien preparer, ou nous fusmes suivis d'ung aplaudissement general hormis des Espagnolz qui en ce Jour ne se monstrent point Quoy qu'avec toute ceste compagnie Je passasse soubz les fenestres de L'Ambassadeur d'Espagne »<sup>172</sup>.

Les noms des personnalités romaines non présentes lors de la cérémonie vont être relevés. Même si Charles de Neufville ne donne pas la raison de la constitution de cette liste, nous pouvons légitimement penser qu'elle puisse servir à l'avenir si une personne, absente lors de cette cérémonie demande finalement à recevoir un honneur (pension ou davantage) du roi de France<sup>173</sup> allant, pourquoi pas, jusqu'à anéantir l'espérance d'une gratification française suite à la non-participation à

---

170 Bnf, Dupuy 110, fol. 61 (annexe 116). BnF, ms. fr. 18003, fol. 59v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608. C'est le cas dès le début du mois suivant où les cardinaux Montalte et Del Monte en ont fait la demande pour le marquis de Malatesta : *Id.*, fol. 81-81v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 2 avril 1608. *Ibid.*, fol. 76 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 2 avril 1608.

171 *Id.*, fol. 59v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608. *Id.*, fol. 56 ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 18 mars 1608.

172 *Id.*, fol. 55v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 18 mars 1608.

173 *Ibid.*, fol. 55v-56.

la cavalcade. Il s'agit d'un critère supplémentaire de sélection pour les futurs italiens pensionnés.

De son côté, Charles de Neufville peut-il en retirer de la gloire<sup>174</sup> ? En tant qu'ambassadeur et simple chevalier de l'ordre, il se sent honoré d'avoir distribué cet honneur qui reste un privilège royal : « et tient a un grand heur et a beaucoup de bonne fortune d'avoir eu lhonneur le premier de servir VM en telle action que je me suis essayé de faire reussir aultant quil ma este possible au bien de son service et a sa gloire que Je prie dieu aller toujours augmentant »<sup>175</sup>. Quant à son panégyriste, il a agi comme un vice-roi :

« Ayant paru en qualité d'Ambassadeur, il voulust esclatter en la dignite de Viceroy, donnant le Collier du S. Esprit aux Ducs de Sforce, [et] des Ursins. Ce q[ue] pour bien entendre il est à noter, q[ue] donner le Collier de l'ordre du S. Esprit, co[m]me cause principale, est une marque de souveraineté : mais le donner, comme cause ministeriale, ou Instrumentelle, n'est q[ue] un rayon emprumté du Roy co[m]me la lumiere, qui esclaire l'air est tirée du Soleil. [...] Mais la Lumiere, q[ue] ce grand planete va communiquant à l'air, n'est q[ue] une chose emprumtée, [et] qui se peut do[n]ner, et se peut oster. Ainsi, le pouvoir primitif de donner le collier de l'ordre du Saint Esprit, [et] le do[n]ner par autorité, est une marque de souveraineté en la personne du Roy tres Chrestien [...] Ainsi ce n'est pas merveilles si Monseigneur d'halincourt, qui n'estoit pas moins un chevalier sans reproche, q[ue] le Chevalier Bayard, fist l'office d'un Roy d'armes, ou plustost d'un Viceroy lors qu'il donna (par commission receüe d'henry IV son Maistre) le Collier de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit, aux ducs de Sforce, [et] des Ursins »<sup>176</sup>.

Bien entendu, Testefort a pour but de publier avec grandeur la moindre action de Charles de Neufville. La comparaison avec le chevalier Bayard permet au louangeur de rapprocher son personnage du fameux idéal chevaleresque, qui se trouve surpassé dans l'exemple de Charles de Neufville puisqu'il s'est vu confié une charge non pas de simple exécutant ou de soutien du roi comme le fidèle Bayard, mais lui permettant d'agir à la place du roi Henri IV.

Nous avons relevé dans ce chapitre les divers textes évoquant la cérémonie de 1608, et notamment la publication lyonnaise de L. Garon. Récemment élevé à la charge de gouverneur de Lyon (1607), l'intégration des deux chevaliers dans l'ordre du Saint-Esprit est le premier acte

---

174 Cet aspect a été évoqué par Y. Lignereux, que nous prolongeons ici : LIGNEREUX Yann, *Lyon et le roi, de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Scyssel, Champ Vallon, 2003, p. 278.

175 BnF, ms. fr. 18003, fol. 59v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 18 mars 1608.

176 TESTEFORT Jean, *Livre premier de la parfaite idée ... op. cit.*, fol. 145-146. Ce qui explique que cette cérémonie ait servi d'ouverture à cet ouvrage sur l'étude de la représentation du pouvoir royal : AZNAR Daniel, HANOTIN Guillaume, MAY Niels (dir.), *À la place du roi ... op. cit.*, p. 1.

éclatant de Charles de Neufville que les Lyonnais ont souhaité mettre en avant, d'où cette publication. C'est pourquoi à la fin du texte, nous trouvons un sonnet dédié à d'Halincourt où transparaît l'espérance des Lyonnais en l'avenir et la volonté de l'honorer dès son retour à Lyon<sup>177</sup>.

Enfin, il ne faut pas oublier les Italiens promus : désormais, ils peuvent faire figurer sur leur blason, autour de leur écu, le collier de l'ordre du Saint-Esprit<sup>178</sup>, signe visible de leur nouvel honneur et de leur nouvelle distinction par rapport aux autres membres italiens de la clientèle française.

---

177 GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 8 (annexe 117).

178 PASTOUREAU Michel, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 2003, 4<sup>e</sup> édition, p. 215. Des blasons qui figurent dans les divers recueils sur l'ordre : BnF, ms. fr. 2769, fol. 236v-238 (en couleurs) ; BnF, ms. fr. 8202, fol. 209-210 (en noir et blanc).

## Conclusion.

« Mais vous congnoissez l'humeur de ce pais la qui aymant bien lhonneur, mais encores davantage quant Il est acompagné de quelque utilité. [...] Cela fera Icy lever les oreilles a tous noz Cavaliers Romains qui la plus part sont las de la caballe espagnolle [et] ne cherchant qu'a s'attacher au service du Roy »<sup>179</sup> : Charles de Neufville avait bien saisi que pour favoriser les Italiens, il ne fallait pas se contenter de petites démonstrations et d'honneurs futiles. Il fallait faire preuve de libéralités plus grandes<sup>180</sup>. Permettre aux deux seigneurs italiens d'intégrer l'ordre du Saint-Esprit était sans nul doute les favoriser personnellement, les obliger<sup>181</sup>, mais peut également être vu comme un coup d'éclat de la puissance française. D'autant plus que le roi de France n'oublie pas les deux seigneurs italiens nouvellement honorés de l'ordre du Saint-Esprit : le successeur de d'Halincourt est chargé de les visiter et de leur renouveler, au nom d'Henri IV, la bienveillance du roi envers eux (pour continuer à les compter comme soutien de l'influence française à Rome)<sup>182</sup>. Les deux ducs font partie des personnalités italiennes venues accueillir à l'extérieur de Rome le duc de Nevers, envoyé comme ambassadeur extraordinaire pour rendre obédience à Paul V à la fin de l'année 1608<sup>183</sup>.

L'admission des étrangers dans l'ordre du Saint-Esprit est pérennisée. Le 17 avril 1608, le pape Paul V émet un nouveau texte qui permet à Henri IV de modifier les statuts de l'ordre du Saint-Esprit comme il le souhaite et, ainsi, d'écrire définitivement dans ceux-ci la possibilité d'y inclure des étrangers<sup>184</sup>.

Nous avons relevé une dernière mention des ducs Sforza et de Santo Gemini après la mort d'Henri IV. Lors du premier chapitre où Louis XIII va être fait grand maître en 1610, Charles de Neufville, alors gouverneur de Lyon, va être appelé pour y assister ; injonction à laquelle d'Halincourt ne peut pas se dérober<sup>185</sup> :

« Mons<sup>r</sup> d'halincourt, Je croy que vous aurez sceu la resolu[ti]on que Jay prise de me faire sacrer en ma ville de Rems le [blanc] du mois prochain Et de prendre le lendemain lhabit de lordre du saint Esprit avec les solemnitez accoustumées en

---

179 BnF, ms. fr. 18002, fol. 275-275v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 6 août 1607.

180 WAQUET Jean-Claude, *François de Callières ... op. cit.*, p. 159-160.

181 « Ce que doibt observer et accomplir le Chevalier de la Milice et ordre du Saint Esprit » : BnF, Dupuy 110, fol. 34-34v ; BnF, ms. fr. 4740, fol. 34v-35v.

182 BnF, ms. fr. 17826, fol. 295 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

183 L'ESTOILE Pierre (de), *Journal de L'Estoile ... op. cit.*, p. 403.

184 BnF, Clair. 1213, fol. 42-43v (exemplaire imprimé avec la traduction française). Autres exemplaires, manuscrits et abrégés : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 288-288v ; BnF, Dupuy 542, fol. 134.

185 *Les Statuts de l'ordre du S<sup>t</sup> Esprit ... op. cit.*, p. 70-71 (article 90).

conformité des statutz d'iceluy Et parce que Je desire d'estre assisté en ceste Ceremonie de bon nombre des principaux Chevaliers et commandeurs dudict ordre, Je vous fais ceste l[ett]re pour vous mander de vous y trouver, a quoy m'assurant que vous ne manquerez Je prie dieu quil vous ait Mons<sup>r</sup> dalincourt &c »<sup>186</sup>

À l'inverse, si les deux ducs italiens ne sont pas oubliés par le nouveau roi, ils sont dispensés de venir en France (même s'ils sont en chemin), du fait de leur éloignement géographique<sup>187</sup>.

---

186 BnF, Dupuy 572, fol. 87 ; lettre du roi Louis XIII à Charles de Neufville, s.d.

187 BnF, ms. fr. 4257, fol. 112v-113v ; lettre de Marie de Médicis à Brèves, s.d. (annexe 118). Autre exemplaire : BnF, Dupuy 572, fol. 84v-85. L'ambassadeur de France à Rome doit donc confirmer les lettres que le roi mineur Louis XIII envoie aux deux chevaliers italiens : BnF, ms. fr. 4257, fol. 111-112v (annexe 119). Autre exemplaire : BnF, Dupuy 572, fol. 83v-84v.

Ils ne viennent pas en France, ce qui semble logique d'après les diverses dispenses qu'ils ont obtenu. C'est pourquoi nous pouvons trouver relativement surprenant la réflexion du texte lyonnais, qui espérait la venue en France de ces chevaliers, ou bien était-ce pour clore son texte sur une note d'espérance : GARON Louis, *Triumphes et resjouissance des Romains ... op. cit.*, p. 8 (annexe 117).



## **Chapitre 9 : Représenter seulement le roi ? L'ambassade et la famille des Neufville-Villeroy.**

Charles de Neufville annonce au roi de France son départ de Rome et la compagnie qui l'a suivi jusqu'aux faubourgs de la ville laissent présager non seulement de la bonne inclination envers les Français, et donc du bon succès de son ambassade<sup>1</sup>. Avant de quitter la Ville Éternelle, beaucoup d'événements se sont précipités. Nous avons évoqué, dans les deux chapitres précédents, la mise en place du piédestal de la statue du roi et l'intégration des deux chevaliers italiens dans l'ordre du Saint-Esprit. À ces événements, il faut ajouter le baptême de Ferdinand, né quelques semaines avant que Charles de Neufville quitte sa charge, qui vient en écho à celui de son premier fils né pendant sa charge, Camille. La célébration de ces événements privés nous amène à réfléchir sur leur place dans la représentation de l'ambassadeur, mais aussi dans la stratégie familiale des Neufville-Villeroy.

Nous avons déjà évoqué plusieurs fois l'ambassadrice mais les mentions que nous avons d'elle sont plutôt rares dans la correspondance de Charles de Neufville. Elle se trouve clairement mentionnée lors des naissances des enfants du couple, comme en septembre 1606 après la naissance de Camille : « nostre accouchee et son fils ce portent fort ben dieu mercy »<sup>2</sup>.

---

1 BnF, ms. fr. 18003, fol. 112v-113 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 mai 1608.

2 BnF, ms. fr. 18001, fol. 274 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 4 septembre 1606.

## 1) La gestion familiale des Neufville-Villeroy pendant l'ambassade romaine.

Si l'on s'attarde sur sa correspondance, nous constatons que Charles de Neufville, qui est peu loquace sur son quotidien habituellement, consacre un assez long développement dans la lettre qu'il envoie à son père quelques heures seulement après le baptême de son premier fils né à Rome, Camille, permettant de connaître en détail le déroulé de la cérémonie, ainsi que les personnes présentes<sup>3</sup>. Justement, pour prendre de la distance avec le récit de d'Halincourt, soulignons d'emblée que le baptême d'un enfant de l'ambassadeur de France n'est pas une chose rare ni exceptionnelle, comme le fait que le pape soit le parrain de celui-ci et lui donne son prénom (Camille Borghese, devenu le pape Paul V). En effet l'ambassadeur précédent de d'Halincourt avait eu un enfant pendant son ambassade, qui a eu pour parrain le pape Clément VIII (Hippolyte Aldobrandini). Dans le cas de Charles de Neufville, ce sont deux fils qui vont naître à Rome pendant sa charge, et il va saisir l'opportunité de sa fonction pour leur obtenir des honneurs ecclésiastiques. C'est une gestion familiale qu'il doit mener en parallèle de sa charge officielle, même si parfois la distance la complique et contribue à l'inquiétude d'un fils pour son père, quand ce dernier est très malade.

### 11) La gestion familiale malgré la distance.

La première alerte de la mauvaise santé paternelle pour Charles de Neufville se déroule seulement quelques mois après son départ. Nicolas de Villeroy a été au plus mal en ce début 1606 : « Fui li giorni passati a visitare Mons<sup>r</sup> di Villeroi per occasion di rallegrarmi seco della sua recuperata salute, essendo egli state travagliato da una indispositione cosi grave, che l'haveva ridolto ad evidente pericolo della vita.<sup>4</sup> » Il n'est pas encore revenu à la court au printemps<sup>5</sup>. La lettre que Charles de Neufville envoie à son père à cette occasion tranche avec toutes les autres : il

3 *Id.*, fol. 259v-260v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 août 1606

4 « Ces derniers jours, j'ai rendu visite à Mgr de Villeroi pour me réjouir de sa guérison, car il avait été atteint d'une maladie si grave qu'il était en danger de mort. » (trad. personnelle) : BnF, ms. it. 1754, fol. 140 ; lettre de l'ambassadeur vénitien Pietro Priuli à Venise, 30 janvier 1606. Le nonce en France rapporte au cardinal Borghese que le secrétaire d'État a notamment huit jours de grandes douleurs avec de la fièvre, et qu'au début il n'a jamais été aux portes de la mort (son état s'est donc empiré par la suite) : AAV, F.B., Ser. II, 248, fol. 2 ; lettre de Maffeo Barberini au cardinal Borghese, 9 janvier 1606.

5 « Je me rejouis Monsieur que lair de la Campagne vous aye fait reprendre v[ot]re premiere sante » : BnF, ms. fr. 18001, fol. 147 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 18 avril 1606. Nicolas de Villeroy remercie cependant le cardinal-neveu pour sa lettre où il s'était réjoui de son rétablissement : AAV, F.B., Ser. I, 647, fol. 22 ; lettre de Nicolas de Villeroy au cardinal Borghese, 8 mars 1606. DICKERMAN Edmund H, *Bellièvre and Villeroy : Power in France under Henri III and Henri IV*, Providence, Brown University Press, 1971, p. 16.

s'agit bien d'un fils, éloigné de son père, qui s'inquiète terriblement des mauvaises nouvelles qu'il a reçus à son propos :

« je voulois grand mal a quj ma porter en se voiage p[ou]r le desplaisir que je scavois de me voir tant esloigné de vous et prive du moien de vous rendre le service que je vous doibs [...]. Je demeurois le plus afflige du monde et ne puis encore estre du tout remis de ceste peur que ie naye lhonneur et le contantem[ent] de recevoir de vos lettres que jattands avec une merveilleuse impatiance me semblant mile ans que v[ot]re ord[in]aire arrive ; p[ou]r lhonneur de dieu, monsieur cue ceste rude attaque vous face pencer a vostre faute et a la preferer a toute autre chose vous deschargeant dune partie de v[ot]re travail, et vous donnant le temps de prendre les remedes propres a v[ot]re mal et puisque la fortune a voulu esloigner du plus grand contantement que juisse destre aupres de vous p[ou]r me rendre service, je ne puis que prier dieu come ie faits de tout mon cœur quil vous preserve de ce facheux mal.<sup>6</sup> »

Face à ces alertes de santé, c'est Pierre Brulart (ou Brûlart) de Sillery, seigneur de Puisieux, fils aîné de Nicolas Brulart qui est alors garde des sceaux, qui va assurer la continuité de la correspondance<sup>7</sup>, la transition se faisant sans aucune difficulté<sup>8</sup>. Puisieux est marié avec Madeleine de Neufville, fille issue du premier de mariage de Charles de Neufville avec Marguerite de Mandelot. D'ailleurs, Charles de Neufville avait préconisé à son père d'officialiser ce mariage pour pouvoir l'attacher définitivement à son service et qu'il l'aide dans sa tâche, pour permettre à son père d'alléger quelque peu son travail<sup>9</sup>, ce qui est le cas<sup>10</sup>. Le 4 mars 1606, Puisieux obtient donc la charge de secrétaire d'État en survivance de Nicolas de Villeroy<sup>11</sup>. En octobre 1606, Puisieux annonçait au cardinal de Joyeuse, qui s'acheminait vers l'Italie dans le cadre de l'affaire de l'Interdit, que le secrétaire d'État n'était pas encore revenu à la cour mais travaillait à son rétablissement<sup>12</sup>.

6 BnF, ms. fr. 18001, fol. 117-117v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 février 1606.

7 Pour une rapide biographie du garde des sceaux : BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990, p. 1449.

8 AAV, F.B., Ser. I, 834, fol. 273 ; lettre de Puisieux au cardinal Borghese, 24 janvier 1607 (annexe 113).

9 BnF, ms. fr. 18001, fol. 117v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 février 1606.

10 « Je me resiouys de tout mon Ceur avecques vous de l'heureux accomplissement du mariage de Monsieur de puisieulx, et prie dieu qu'il vous donne en toute prosperité si longue vie que vous an puissiez veoir une belle lignee établie en la succession des vertus [et]dignitez qui fleurissent en deux Illustres familles qui au contentement de tous les gens de bien sont aussy bien liées ensemble de sang [et] d'alliance par le moyen de ce mariage comme elles sont unies de zele [et]d'affection au service du Roy [et] au bien de l'Estat. » : Arch. diplo. Courneuve, C.P. Rome 23, fol. 217 ; lettre de Marquemont à Nicolas Brulart de Sillery, 10 juillet 1606.

11 FAUVELET DU TOC Antoine, *Histoire des secrétaires d'Estat, contenant l'origine, le progrès et l'établissement de leurs charges, avec les éloges... et généalogies de tous ceux qui les ont possédées jusqu'à présent*, Paris, Charles de Sercy, 1668, p. 54, 62 et 136.

12 BnF, ms. fr. 6633, fol. 24 ; lettre de Puisieux au cardinal de Joyeuse, 29 octobre 1606 (annexe 76).

## 12) Les baptêmes de Camille et de Ferdinand : des honneurs romains au service du roi ou des Neufville-Villeroy ?<sup>13</sup>

Ce n'est que dans sa lettre du 21 mars 1606 (la grossesse étant presque arrivée à terme) que Charles de Neufville, entre deux affaires exposées dans une dépêche, qu'il prévient Nicolas de Villeroy que sa femme est enceinte et qu'il va être grand-père :

« Je me resiois monsieur en la prosperite de nos enfants de pontoise [*ses enfants issus de son premier mariage*] et prie dieu quel les y veuille continuer, Je croy que peu apres la fin de nostre annee icy nous vous en augmenterons le nombre et quen ce temps la nous vous donnerons un romain ou une romaine n'ayant voulu plustost vous donner ceste nouvelle affin de la vous pouvoir plus assurer ;<sup>14</sup> »

La raison qu'il avance dans sa lettre est qu'il souhaitait être sûr que la grossesse se passait bien avant de l'annoncer à son père. Précaution filiale au vu de l'état de santé fragile du père évoqué juste avant, le fils a certainement préféré attendre et s'assurer de cette grossesse, plutôt que de l'annoncer trop tôt et, si cela s'avérait être un faux espoir, aggraver un peu plus l'état de santé de son père en lui faisant une fausse joie. Jusqu'à l'annonce de cette naissance, Charles de Neufville n'évoque quasiment plus ce futur heureux événement.

Camille de Neufville naît le 22 août 1606, soit un peu plus d'un an après le début de la charge d'ambassadeur de son père à Rome. Cette naissance arrive peu de jours avant la fête de Saint-Louis (25 août). Un mois avant cette naissance, Charles de Neufville attend l'argent en provenance de l'abbaye de Clairac, dont la moitié de la somme devait servir à payer à la décoration de l'église Saint-Louis-des-Français :

« Jattenderay Monsieur les dix mil francs que vous me mandez me debvoir envoyer des fruicts de labbaye de Clerac pour en emploier la moitié aux Chanoines de s[ain]t Jehan de latran [et] lau[tr]e aux ornemens de s[ain]t Louys vous assurant quen lun [et] en lau[tr]e ils seront tres bien et fidellement emploiez quant ils seront venus. Ayant desia commencé de puis la reception de la l[ett]re a faire travailler aus[dits] ornemens pour s[ain]t Louis »<sup>15</sup>.

13 Cette partie provient d'un article remanié : LIGNEREUX Yann et PINEAU Marie-Cécile, « L'ambassade romaine de Charles d'Halincourt (1605-1608) et le baptême de Camille de Neufville. Une cérémonie religieuse entre diplomatie royale et stratégie familiale », *Bulletin de la Société d'histoire de Lyon*, n°4, 2018, p. 215-242.

14 BnF, ms. fr. 18001, fol. 146 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 21 mars 1606.

15 *Id.*, fol. 236 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 26 juillet 1606.

Cela vient remettre en cause ce qui vient d'être établi avec les chanoines de la basilique du Latran, qui disposent désormais des revenus de cette abbaye. C'est pour cela que Charles de Neufville évoque cette affaire, demandant à son père comment il doit agir<sup>16</sup>. Malgré tout, cela ne remet aucunement en cause les travaux en cours dans l'église nationale. Ceux-ci rentraient-ils dans un plan conçu par Charles de Neufville pour préparer l'église en vue du baptême de son futur enfant (et en espérant, peut-être, qu'il s'agisse d'un fils) ? L'hypothèse est probable au vu de la chronologie seule. Cependant, n'oublions pas que d'Halincourt est l'ambassadeur du roi de France à Rome, et qu'il a ainsi pour obligation de démontrer la puissance de son prince en cette ville. La décoration de l'église nationale rentre dans cette vision. C'est pourquoi Henri IV n'est pas resté étranger à la volonté de son ambassadeur : si d'Halincourt n'a finalement pas utilisé l'argent destiné normalement aux chanoines du Latran, le roi de France lui a octroyé une somme d'argent destinée à la décoration de cette église<sup>17</sup>.

*A contrario* de ne pas tenir informé son père de l'état de sa femme et de l'avancée de la grossesse, Charles de Neufville devient beaucoup plus bavard lorsqu'il s'agit de décrire à son père l'ensemble des festivités entourant le baptême de Camille de Neufville à Rome<sup>18</sup>. Ainsi nous savons que c'est le cardinal-neveu, Scipion Borghèse, qui va officier. Le pape a-t-il voulu lui-même faire cet office ? Si nous ne savons sa motivation réelle, nous pouvons avancer l'hypothèse que, dans un contexte où les ambassadeurs de France et d'Espagne se disputent l'influence à Rome, si le pape était venu lui-même effectuer cette cérémonie pour les Français, cela aurait été certes un éclatant témoignage de l'inclination qu'il porte au roi de France mais, à l'opposé, cela aurait aussi obligé Paul V à rendre un semblable honneur aux Espagnols (cet équilibre fragile est une récurrence qui guide l'action du pape). Néanmoins, Paul V n'a pas voulu envoyer n'importe quel prélat à sa place, puisqu'il a chargé son neveu de le remplacer, ce dernier ayant accepté avec beaucoup d'entrain<sup>19</sup>. Comme une sorte de compensation, Charles de Neufville rapporte que le pape a rendu plusieurs visites à Jacqueline de Harlay et à son filleul, preuve s'il en est d'une certaine affection qui dépasse le stade d'une simple visite de courtoisie d'un pape à un ambassadeur qui vient d'être père<sup>20</sup>.

Enfin, cette cérémonie du baptême se mêlant avec la cérémonie de la Saint-Louis, cela permet à Charles de Neufville d'établir un premier bilan de la présence française à Rome et de la distribution

---

16 *Ibid.*

17 BnF, ms. fr. 18001, fol. 257 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 août 1606 (annexe 58).

18 *Id.*, fol. 259v-260v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 août 1606 ; *Id.*, fol. 271v-272 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606.

19 *Id.*, fol. 259v-260v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 25 août 1606. C'est ici que réside la différence avec le baptême du fils de Philippe de Béthune : ce n'est pas le cardinal-neveu du pape Clément VIII qui officia au nom du pape, mais un simple cardinal de la Curie romaine. Point essentiel que d'Halincourt, bien évidemment, ne pouvait manquer de rappeler à son père : *Ibid.*

20 BnF, ms. fr. 18001, fol. 272 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> septembre 1606.

des pensions (cf. chap. 4, conclusion). Tout ceci grâce au hasard du calendrier en exploitant la fête de la Saint-Louis où, en tant qu'ambassadeur, d'Halincourt se serait contenté de représenter le roi de France ; or avec le baptême de Camille il devient l'élément central de la cérémonie, effaçant presque le but de cette journée (alors que, il faut le souligner, sa femme n'était pas encore relevée de couches et n'a donc pas assisté au baptême de son fils).

Un mois avant son départ de Rome, Charles de Neufville fait célébrer le baptême de son second fils né à Rome, qui reçoit le nom de Ferdinand puisqu'il a comme parrain le grand-duc de Toscane (représenté par son ambassadeur à la cérémonie), et qui a pour marraine la duchesse Sforza<sup>21</sup>. Certes, la cérémonie s'est déroulée non pas à l'église de Saint-Louis mais dans la chapelle du palais Rucellai. Une cérémonie que nous pourrions trouver plus intime, mais qui ne fut pas privée et ne s'est donc pas déroulée sans honneurs. Profitant de sa présence à Rome, Charles de Neufville saisit l'opportunité de faire entrer son fils dans l'ordre de Malte, ce que le pape lui a accordé<sup>22</sup>. Ferdinand de Neufville n'est donc pas en reste par rapport à son frère même si son baptême, contrairement à celui de Camille, a une dimension nettement plus privée.

---

21 BnF, ms. fr. 18003, fol. 74-74v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 2 avril 1608.

22 *Ibid.*, fol. 74v-75.

## 2) Un départ de Rome sous le feu de critiques.

Fils unique de Nicolas de Villeroy et de Madeleine de l'Aubespine<sup>23</sup>, toutes les espérances et l'ambition de la famille sont placées en Charles de Neufville. C'est à Rome que Charles de Neufville apprend sa nomination au gouvernement de Lyon en juin 1607<sup>24</sup>, qui a eu un écho favorable à Rome<sup>25</sup>. Après tant d'attente, Charles de Neufville remercie plusieurs fois le roi de lui avoir donné ce poste de gouverneur qui lui a plusieurs fois échappé<sup>26</sup>. Cette charge va servir de prétexte à Charles de Neufville pour demander son congé et revenir en France pour l'exercer, même si son départ de Rome, s'effectuant avec une grande pompe, est soumis ensuite à de violentes critiques contre lesquelles il va devoir agir.

### 21) La fin de l'ambassade romaine.

À partir de janvier 1608, les demandes pour obtenir l'autorisation de partir ainsi que les diverses lettres de créance dont il aurait besoin se multiplient<sup>27</sup>. Avec elles, il n'oublie pas de mentionner son état de santé, qui n'était jamais mentionné jusque là. Certes, il a été blessé au siège de Pontoise et peut-être en a-t-il conservé des séquelles (chap. 1). Il est difficile de connaître la réalité derrière les souffrances corporelles, pouvant être réelles ou feintes<sup>28</sup>. S'il ne sait pas si c'est dû à l'inondation du Tibre qui les a contraint à rester six jours enfermés ou si c'est « lair ord[inai]re dicy quj ne mest pas trop propre », quoiqu'il en soit il est pris de violents de maux de tête qui dure dix jours et qui ne passent pas malgré les remèdes<sup>29</sup>. Pour lui, il n'a qu'un seul moyen pour qu'il obtienne sa guérison :

23 Pour son arbre généalogique : BnF, ms. fr. 30032 (dossiers bleus 487) ; BnF, NAF 6858, fol. 172.

24 BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1858, vol. 7, p. 293 ; lettre du roi Henri IV à Guillaume de Montholon, vers 25 juin 1607. Sur le rôle d'un gouverneur de province et une présentation de la province du Lyonnais : BLUCHE François (dir.), *Dictionnaire du Grand Siècle, op. cit.*, p. 667-668 et 923. Un traité non daté donne de manière synthétique les droits et pouvoirs des gouverneurs de province : BnF, ms. fr. 5929, fol. 10-11.

25 BnF, ms. fr. 18002, fol. 224 ; lettre du cardinal du Perron au roi Henri IV, 27 juin 1607.

26 *Id.*, fol. 240-240v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 29 juin 1607. *Id.*, fol. 259v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 10 juillet 1607.

27 BnF, ms. fr. 18003, fol. 19v ; lettre de Charles de Neufville à Puisieux, 23 janvier 1608.

28 En 1635, il a une crise de « Collique pierreuse » (calculs rénaux) qui l'a obligé à différer un déplacement pour aller trouver Richelieu, sans avoir davantage de détail : BnF, ms. fr. 9354, fol. 115 ; lettre de Charles de Neufville à Richelieu, 8 mai 1633. NEVEJANS Pierre, « Le corps souffrant et ses enjeux diplomatiques », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [En ligne]*, mis en ligne le 13 mai 2016, < <https://journals.openedition.org/crcv/13693> >.

29 En août 1607, il avait déjà été pris d'une crise de ces maux de tête violents : « Et neantmoins po[ur] ce qu'une grande douler de teste luy continuoit et quil sentoit tout plein de Inquietudes : ce matin on luy a tiré du sang, duquel la qualité a fait juger qu'il avoit besoing de ce remede : Aussy an a il senty un allegement notable : [et] se trouve dieu mercy en estat qu'avec permission de son Medecin il fera demain l'honneur de la feste de S. Louys [et] reprendra ses fonctions ordinaires : mais avec un peu moins d'ardeur s'il veult croyre ses serviteurs et particulierem[ent] son Medecin, qui dit que ces Inquietudes ne luy sont Arrivées que po[ur] avoir pendant ce

« et ay opinion, monsieur, que rien ne me guerira de ce mal que lair du pais [...], cest p[ou]r quoy ie vous suplie tres umblement sj vous lavez agreable me vouloir envoyer mon conge avec vostre assistance de ladvance que ie vous ay demandee de mes estats p[ou]r pouvoir partir dicy [...] »<sup>30</sup>. Si jamais sa maladie seule ne suffisait pas, il va jusqu'à se servir de son fils de deux ans pour créer de l'empathie, Camille montrant une « bonne envie de partir dicy p[ou]r vous aller voir, monsieur, sj tost que vous men aurez envoye congé que nous attendons avec impatia[n]ce »<sup>31</sup>.

En mai 1608, il n'est pas encore parti et ce pour plusieurs raisons. D'abord, il ne peut pas s'enfuir de Rome car comme pour son entrée, l'ambassadeur quittant la Ville Éternelle reçoit de très nombreuses visites comme il est d'usage (« vostre despeche du 15<sup>e</sup> du mois passe ma encore trouve a rome tant p[ou]r les compliments quj y sont longs »)<sup>32</sup>. En outre, son épouse n'est pas encore remise de la naissance de Ferdinand<sup>33</sup>. Enfin, le 6 mai 1608, Charles de Neufville et Jacqueline de Harlay prirent la route du retour. Dans ce cas, il est aussi difficile de connaître la véritable raison car il annonce que si son départ a été retardé à cause de sa femme qui était encore faible après son accouchement, « le second jour que nous somes partis elle a commence a ce porter beaucoup mieux et aujourdhuy elle est come si elle navoit point este malade »<sup>34</sup>. Charles de Neufville rapportait quelques jours plus tôt que ses médecins avaient conseillé à son épouse de prendre l'air et de faire de l'exercice. L'opportunité du départ de Rome et du voyage terrestre de retour se présente ainsi favorablement :

« ma femme quj depuis un mois apres son accouchement sest tousiours un peu trouvee mal, non de maladie dangereuse mais incommode p[ou]r les desfaillances quelle luy donne de fois aultre sen est ressentie davantage. tellement que jay pance de luy

---

chauld extreme appliqué son esprit aux aff[air]es avec trop de passion. » : BnF, ms. fr. 18002, fol. 294 ; lettre de Marquemont à Puisieux, 24 août 1607.

Ce qui peut nous amener à penser qu'il se serve d'une véritable maladie pour ponctuer toutes ces demandes de rappel avec un peu de *pathos* et susciter l'empathie pour obtenir son congé et rentrer en France : « M. l'Ambassadeur eust hier au soir un grand mal de Teste [et] a mon advis il Eust un peu de fievre : ce matin il se porte mieulx dieu mercy [et] nous fait esperer que ce ne sera autre chose que sa migréne, laquelle aura esté un peu plus fascheuse que de coustume a cause du chauld extreme quil fait et de la peine que ce nonobstant il a prise a depescher son Courier en cete saison que tout tant quil y a de persones ayzées a Rome ne travaillent a chose quelconque. Retirez le a vous le plustost que vous pourrez et faictes quil aille jouyr du bien [et] de l'honneur de son Merite [et] v[ot]re soing luy ont acquis. » *Id.*, fol. 293 ; lettre de Marquemont à Puisieux, 22 août 1607.

30 BnF, ms. fr. 15579, fol. 76v-77 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, janvier 1608.

31 BnF, ms. fr. 18003, fol. 53v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

32 *Id.*, fol. 107 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 mai 1608. Autre témoignage : *Id.*, fol. 74 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 2 avril 1608. *Id.*, fol. 105 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> mai 1608. ROUSSEAU Louis de Chamoy, *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris, chez A. Pedone, 1912, p. 43.

33 Cause qu'il ne mentionne nullement dans sa lettre au roi annonçant son départ, se contentant d'évoquer la mise en place du piédestal de la statue du roi de France et des visites qu'il est obligé de faire : BnF, ms. fr. 18003, fol. 110 ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 9 mai 1608.

34 *Id.*, fol. 107 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 mai 1608.

donner sept ou huict jours de temps p[ou]r l'asseur mieux, bien que les medecins estiment que ce ne soit rien et quoi contraire le changement dait et l'exercice luy seroit fort utiles et profitables »<sup>35</sup>.

En outre, Charles de Neufville prenait comme excuse sa charge de prendre le gouvernement de Lyon pour obtenir son congé de sa charge romaine<sup>36</sup>. Finalement, il n'est plus si pressé car il ne souhaite pas que sa venue soit connue en cette ville, ne souhaitant qu'y passer et préférant se rendre immédiatement auprès de son père. En vérité, ce n'est pas une raison attaquable : après s'être absenté longtemps, avoir eu des alertes sur la santé de son père et ne pas pouvoir agir, et revenant de Rome avec deux enfants, ce n'est pas seulement l'ambassadeur qui rentre en France pour rendre compte de sa mission et prendre possession de son poste de gouverneur de Lyon, c'est également un fils qui rentre voir son père après une longue absence :

« aussj ay ie monsieur, trop envie de vous revoir quj sera bien le plustost que ie pourray et pouvez estre tres assuree que toutes les vanitez romaines et d'ambassadeur ie les laisseray de deca les monts et que vous me verrez arivez avec la mesme contenance et mesme humeur estant tel que ie suis partj daupres de vous sinon un peu plus vieil et plus blanc »<sup>37</sup>.

À Rome, Charles de Neufville est remplacé par François Savary de Brèves, un homme beaucoup plus expérimenté, comme le laissent entendre d'ailleurs son instruction<sup>38</sup>. Brèves a également pour tâche de passer, sur la route vers Rome, par Nevers pour voir le duc futur ambassadeur extraordinaire et lui demander au nom du roi de préparer son trajet et sa suite en vue d'aller prêter l'obédience au pape Paul V<sup>39</sup>. Alors que le changement d'ambassadeur est effectué, il semble que

35 *Id.*, fol. 105v-106 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 1<sup>er</sup> mai 1608. Entre autres étapes comme Venise (que nous avons évoqué dans le chapitre 6), ils doivent passer par Florence voir le grand-duc de Toscane (permettant par la même occasion de lui présenter son filleul Ferdinand) : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres missives ... op. cit.*, vol. 7, p. 505-506 ; lettre du roi Henri IV au grand-duc de Toscane, 29 mars 1608.

36 BnF, ms. fr. 18003, fol. 12v ; lettre de Charles de Neufville au roi Henri IV, 23 janvier 1608.

37 *Id.*, fol. 108v-109 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 9 mai 1608.

38 BnF, ms. fr. 17826, fol. 282 ; « Instruction de Monsieur de Breves allant resider Ambassadeur a Rome en May 1608 » (annexe 26).

39 *Ibid.*, fol. 298-298v. Sur le duc de Nevers : GRISELLE Eugène, « Charles de Gonzague, duc de Nevers, et l'héritage de Clèves-Juliers (1604-1609) », *Revue Historique*, 1918, t. 127-1, 1918, p. 62-79.

Le duc de Nevers reçoit ses instructions le 20 septembre 1608. Nous en avons relevé plusieurs exemplaires : BnF, ms. fr. 4112, fol. 128-132 et 140-142 ; BnF, ms. fr. 17826, fol. 183-238 ; BnF, ms. fr. 17835, fol. 153-160v ; BnF, ms. fr. 17843, fol. 127-131 et 139-141v.

Les divers récits de l'ambassade du duc de Nevers permettent de montrer la pompe avec laquelle il a été reçu, permettant d'imaginer celle que Charles de Neufville a pu recevoir en 1600, même si depuis cette date l'influence française a considérablement augmenté et est donc forcément supérieure. Voir par exemple : BnF, Cinq cents de Colbert 140, fol. 42-53v. Une réception qui a satisfait le roi : BERGER DE XIVREY Jules, *Recueil des lettres*

l'ambassade de Charles de Neufville ait reçu un certain nombre de critiques, quelles sont-elles ?

22) « Autrem[ent] q[ue] lon s'asseure q[ue] si le Roy ne me venge, Pharamond me vengera. »<sup>40</sup> : Les critiques de Reboul vis-à-vis de l'ambassade de Charles de Neufville.

Dès le début de l'année 1607, le successeur de Charles de Neufville est connu mais la nouvelle n'est pas encore publique. Malgré tout, Philippe de Béthune annonce la nouvelle au cardinal du Perron, plaçant ses espérances dans le successeur de d'Halincourt :

« assurez vous que celui qui yra tenir sa place, vous donnera plus de contentement que vous n'avez eu de lui, car il est de nos amys, et auquel ceste charge a esté procurée par les vostres qui est Monsieur de Breves, personne de merite, et accompagné des qualitez requises po[ur] une telle Ambassade Mais que comme cest une chose qui n'est encore sceuë que de peu de gents, aussi vous supplie ie de le tenir secret jusques a ce que le temps soit venu de le publier »<sup>41</sup>

Nous avons relevé un premier exemple en avril 1608 à propos d'un contentieux sur un bien ecclésiastique<sup>42</sup>. Pourtant, il est relativement bien vu à Rome car il s'est acquitté de toutes ses dettes, certes grâce à l'intervention de son père<sup>43</sup>. En tant qu'ambassadeur, chaque année, Charles de Neufville reçoit un traitement de 42 000 livres. C'est une somme bien plus importante que l'ambassadeur à Constantinople qui est alors le deuxième poste de diplomate le mieux rémunéré (25 000 livres)<sup>44</sup>. Ces versements sont effectués régulièrement, en parallèle des traitements versés à Rome pour les cardinaux français et les autres pensionnés du roi de France<sup>45</sup>. Nous avons déjà évoqué dans le chapitre 4 les critiques faites par Reboul à propos d'un détournement d'argent en lien avec la charge de solliciteur de bénéfice ecclésiastique obtenu pour son secrétaire Étienne Gueffier. La violence de cette attaque va s'amplifier et va devenir extrêmement virulente envers Charles de Neufville et son épouse.

---

*missives ...*, vol. 7, p. 668-670 : lettre du roi Henri IV à Brèves, 6 janvier 1609.

40 BnF, Dupuy 194, fol. 241-241v ; lettre de Reboul au cardinal du Perron, 8 janvier 1608.

41 *Id.*, fol. 174v ; lettre de Philippe de Béthune au cardinal du Perron, 19 février 1607.

42 BnF, ms. fr. 18003, fol. 48 ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 15 avril 1608.

43 *Id.*, fol. 53v ; lettre de Charles de Neufville à Nicolas de Villeroy, 8 mars 1608.

44 Barbiche Bernard, « Henri IV et l'Europe », *La présence des Bourbons en Europe, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, BÉLY Lucien (dir.), Paris, PUF, 2003, p. 52.

45 Voir les différents états de pensions pour les années 1605-1608 : BnF, Dupuy 852.

En 1606, le protestant Guillaume Reboul<sup>46</sup> a écrit deux discours (un à propos de l'affaire du datariat et un deuxième qui d'abord n'a pas de titre puis qu'il nomme son *Pharamond*), ce qui a provoqué une saisie ordonnée par Charles de Neufville de tous les papiers de Reboul<sup>47</sup>. Il a retenu prisonnier Reboul au palais Rucellai le temps de récupérer ses écrits :

« et m'ayant force dans son logis de luy donner mes clefs. & m'avoir retenu prisonnier dans une chambre sous bonne garde Jusques a ce q[ue] mes papiers luy fusse[n]t apportez. Et en fin po[ur] avoir violé sa Jurisdiction en envoyant ses gens a mon logis po[ur] en enlever tous mes Escritz. Tous crimes violant le droit des gens. Aussy luy mesmes en a esté si honteux, q[ui]l n'en ose parler a personne du monde qu'a Monsieur de Marquemont par lentremise duq[ue]l il me fait rechercher. Avec tout cella il ma retenu mes papiers jusques asteure q[ui]l les vient de donner aud[it] s<sup>r</sup> de marquemont po[ur] me les rendre, comme il a desja fait.<sup>48</sup> »

Des papiers que Charles de Neufville conserve toujours. En représailles, Reboul prépare un discours au roi sur cet événement ainsi qu'un autre plus long pour Nicolas de Villeroy pour dénoncer l'affront qu'il a reçu<sup>49</sup>. Il n'a pas tous les torts : nous avons déjà évoqué dans le chapitre 7 que l'ambassadeur n'avait pas de pouvoir de juridiction sur ses domestiques et sur aucun français qui réside à Rome, ce qui reste une prérogative de souveraineté donc royale. Face au traitement qu'il a reçu, il peut légitimement se plaindre et Reboul le sait pertinemment<sup>50</sup>. C'est le départ de Charles de Neufville qui va le galvaniser (on lui avait conseillé de limiter ses atteintes contre lui tant qu'il avait sa fonction d'ambassadeur, donc de représentant du roi) :

---

46 LESTRINGANT Frank. « Une liberté féroce : Guillaume Reboul et Le Nouveau Panurge », « *Parler librement* » : *La liberté de parole au tournant du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005, [en ligne] < <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.168> >.

47 BnF, Dupuy 194 ; lettre de Reboul au cardinal du Perron, 16 novembre 1607 (annexe 21).

48 BnF, Dupuy 700, fol. 209-209v ; lettre de Reboul à Chirstophe Dupuy, 5 février 1608.

49 BnF, Dupuy 194, fol. 236v ; lettre de Reboul au cardinal du Perron, 26 novembre 1607. Il profite pour cette lettre pour demander la protection du cardinal contre les attaques de l'ambassadeur : *Ibid.*, fol. 237. Demande qu'il renouvelle quelques temps après : *Id.*, fol. 234 ; lettre de Reboul au cardinal du Perron, 11 décembre 1607. Ensuite, Reboul supplie Henri IV de lui accorder la sienne : BnF, Dupuy 194, fol. 239 ; lettre de Reboul au roi Henri IV, 29 octobre 1607. Il avait également écrit à Sully pour obtenir sa protection et qu'il intervienne auprès du roi : *Id.*, fol. 232-232v ; lettre de Reboul à Sully, 29 octobre 1607.

50 « Jay esté offance assavoir par un Ambassadeur qui n'a pas esté seulem[ent] violé en sa charge comme vous scavez, & po[ur] un sujet si Infame qu'estoit le berlan, mais qui a violé a son tour le nom, la refuta[tion] & la Jurisdiction du prince auq[ue]l il estoit envoyé » : BnF, Dupuy 700, fol. 209v ; lettre de Reboul à Chirstophe Dupuy, 5 février 1608.

« Monsieur. Cetecy sera po[ur] vous dire q[ue] M l'Ambassad[eur] part la semaine prochaine & q[ue] vous aures par consequant la Copie du discours q[ue] Jenvoyeray a M. de Villeroy, dans quinze Jours. Vous suppliant de le f[air]e voir a tous vos amis & les asseurer q[ue] ce n'est qu'un maigre commancem[ent] de tout mon dessain. Je vous envoie la lettre cy Incluse toute ouverte affin q[ue] vous la lisiez »<sup>51</sup>.

Ce nouveau correspondant, Christophe Dupuy, s'était intéressé à son affaire au début de l'année 1608 ce qui, bien sûr, avait enchanté Reboul d'être enfin pris au sérieux et soutenu<sup>52</sup>. Lors de l'arrivée de Brèves, ce dernier fait tout ce qu'il peut pour museler Reboul, sans grand succès<sup>53</sup>. Finalement, face à la multiplication de ses menaces, Nicolas de Villeroy remercie l'ambassadeur du roi d'être intervenu auprès du pape pour que Paul V fasse cesser ces calomnies et sans remet à sa décision, même si aucune sanction n'est prononcée contre Reboul, même si Charles de Neufville n'est absolument pas mentionné<sup>54</sup>.

---

51 *Id.*, fol. 215 ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 30 avril 1608. Annonce qu'il renouvelle après le départ effectif de Charles de Neufville : *Id.*, fol. 217-217v ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 13 mai 1608.

52 *Id.*, fol. 209 ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 5 février 1608.

53 *Id.*, fol. 224v ; lettre de Reboul à Christophe Dupuy, 6 août 1608.

54 BnF, ms. fr. 4028, fol. 112-115 ; lettre de Nicolas de Villeroy à Brèves, fin de l'année 1608 (annexe 114).

## Conclusion.

Une fois qu'il occupe sa nouvelle charge à Lyon, Charles de Neufville conserve les liens avec les personnes qu'il a pu rencontrées au cours de son ambassade<sup>55</sup>. En premier lieu Richelieu : en tant que gouverneur de Lyon, le principal ministre de Louis XIII est un de ses correspondants principaux, et la lecture des lettres de Charles de Neufville permettent de montrer son service et sa fidélité envers le cardinal qu'il n'a connu que jeune évêque lors de son ambassade<sup>56</sup>.

Sa position en tant que gouverneur de Lyon, plate-forme du courrier vers l'Italie, lié avec son ancienne fonction d'ambassadeur à Rome, permettent à Charles de Neufville de poursuivre la recherche d'honneurs ecclésiastiques pour son fils Camille, comme l'abbaye d'Ainay<sup>57</sup>. Cette abbaye n'était pas pourvu au départ, mais Camille la reçoit avec celle de Saint-Sulpice en Bresse suite à une permutation (pour laquelle Charles de Neufville demande à son successeur d'obtenir pour lui les bulles *gratis*)<sup>58</sup>. Il double sa demande d'une lettre en italien au cardinal-neveu pour qu'il la soutienne<sup>59</sup>, se présentant son « humble serviteur », une formule classique que les « amis » du cardinal-neveu ont l'habitude d'employer<sup>60</sup>. Il obtient cette expédition *gratis* et lie, à ses remerciements au cardinal-neveu, son fils Camille et Nicolas de Villeroy, nouveau témoignage des liens d'« amitié » les reliant, dont le langage de courtoisie et d'honneur utilisé dans ses lettres permet de conserver et d'entretenir malgré la distance<sup>61</sup>. En 1616, c'est au pape que Charles de Neufville adresse ses remerciements, après que Paul V lui ait envoyé l'expédition *gratis* des bulles pour une troisième abbaye en faveur de Camille (Saint-Wandrille)<sup>62</sup>. Quant à l'aristocratisation se poursuit car en janvier 1615, la terre de Villeroy est élevée en marquisat par Louis XIII, en faveur de Charles de Neufville<sup>63</sup>.

Le roi Henri IV étant mort le 14 mai 1610, c'est Charles de Neufville qui diffuse la nouvelle à

---

55 Sur les liens entre la ville de Lyon et les Neufville-Villeroy, nous renvoyons au travaux de Y. Lignereux : LIGNEREUX Yann, « Le Lion et la Couronne », *Histoire, économie et société*, 2002, 21<sup>e</sup> année, n°4, p. 501-512 ; *Id.*, *Lyon et le roi, de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.

56 BnF, ms. fr. 9354, fol. 115 ; lettre de Charles de Neufville à Richelieu, 8 mai 1633.

57 BAV, Barb. lat. 7988, fol. 90 ; lettre de Charles de Neufville à (un cardinal ?), 28 octobre 1624. Sur la « carrière ecclésiastique » de Camille de Neufville : PÉRICAUD Antoine, *Notice sur Camille de Neuville, archevêque de Lyon sous Louis XIV*, Lyon, J.-M. Barret, 1829.

58 BnF, Cinq cents de Colbert 353, fol. 333-335 ; lettre de Charles de Neufville à François Savary de Brèves, 18 juin 1612 (annexe 115).

59 BAV, Barb. lat. 7988, fol. 80 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal Borghese, 17 juin 1612.

60 REINHARD Wolfgang, « Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2 (2001), p. 7.

61 BAV, Barb. lat. 7988, fol. 82 ; lettre de Charles de Neufville au cardinal Borghese, 3 décembre 1612. KETTERING Sharon, « Friendship and clientage in early modern France », *French History*, vol. 6-2, juin 1992, p. 143.

62 BAV, Barb. lat. 7988, fol. 86 ; lettre de Charles de Neufville au pape Paul V, 13 octobre 1616.

63 BnF, ms. fr. 4585, fol. 404-409.

l'ambassadeur qui l'a remplacé à Rome<sup>64</sup>, Ce n'est pas la première fois qu'il est le premier à transmettre de telles nouvelles : un an auparavant, c'est lui qui averti le roi du décès du grand-duc de Toscane (« Il sigr d'Alincort hà dato qui al Rè il primo avviso della morte del Grand Duca »)<sup>65</sup>.

---

64 AAV, F.B., Ser. II, 433, fol. 7 ; lettre de Charles de Neufville à Brèves, 22 mai 1610.

65 « M. d'Alincourt a donné ici au Roi la première nouvelle de la mort du Grand Duc. » (trad. personnelle) : AAV, F.B., Ser. II, 251, fol. 87 ; lettre du nonce en France Ubaldini au cardinal Borghese, 4 mars 1609. CANESTRINI Giuseppe et DESJARDINS Abel, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, Impr. Impériale, 1875, vol. 5, p. 590 ; lettre de l'ambassadeur toscan au grand-duc Cosme II de Médicis, 3 mars 1609.



## Conclusion.

Si D. Ménager s'était demandé qui lit encore les dépêches diplomatiques, nous pouvons de notre côté nous demander quel pourrait être l'intérêt d'étudier un ambassadeur, dont le nom ne résonne est presque inconnu, qui plus est en temps de paix. Nous pourrions croire la situation tellement calme que les ambassadeurs n'étaient là que pour entretenir de bonnes – au minimum cordiales – relations entre les souverains. Pourtant, force est de constater que la situation est plus complexe. À Rome, où les ambassadeurs du Très Chrétien et du Très Catholique se côtoient quotidiennement, une compétition civile est livrée au quotidien. Celle-ci passe par de nombreux aspects (cavalcade, fête, préséance, entretien d'une clientèle, distribution d'honneurs) et à Charles de Neufville revient la lourde tâche de représentation au quotidien, ce qui passe par de nombreux aspects, plus ou moins éclatant : défendre l'immunité du palais quand celle-ci est bafouée, organisation de fêtes, participation aux cérémonies religieuses dans la chapelle du pape, distribution de pensions, rechercher à lier les intérêts du cardinal-neveu à ceux des Français, ouvrir l'ordre du Saint-Esprit aux étrangers pour admettre des nobles italiens.

Pour cela, Charles de Neufville doit détenir les qualités du parfait ambassadeur, caractéristiques communes à celles que doit maîtriser l'homme en société (civilité). Pour les acquérir, Charles de Neufville effectue un voyage en Italie où, à côté de la découverte d'un pays étranger et d'une autre culture, il apprend auprès des maîtres les plus réputés l'art équestre, la maîtrise des armes, la danse et découvre quelques autres disciplines (musique, langue). Après un égarement du côté de la Ligue (gouverneur de Pontoise), épisode qui peut être vu comme une volonté du jeune Charles de Neufville de s'émanciper de la tutelle paternelle, il revient sous l'obéissance royale après avoir été intégré dans les négociations effectuées par Nicolas de Nicolas de Villeroy. Si Charles de Neufville reste gouverneur de Pontoise, il se voit refuser une charge militaire par le roi. En compensation, Henri IV le nomme ambassadeur extraordinaire en 1600.

Cette charge est la première expérience diplomatique de Charles de Neufville. Si nous pouvons penser fortement (même si nous n'avons pas trouvé de preuves) qu'il a fréquenté les bureaux du secrétaire d'État aux affaires étrangères (son père), ce premier poste est une étape de plus dans sa formation, cette fois-ci diplomatique. Ce type d'ambassade ne contenant aucune négociation, il est simplement chargé par le roi de France Henri IV de se rendre auprès du pape Clément VIII pour le remercier de lui avoir permis de divorcer d'avec Marguerite de Valois et autoriser, ainsi, son

remariage. Si des négociations étaient en cours bien avant d'avoir obtenu cette dispense, Charles de Neufville n'évoque pas la nouvelle alliance du roi de France avec la princesse de Toscane Marie de Médicis. Enfin, il se rend avec l'ambassadeur ordinaire de France à Florence, où il récupère le traité de mariage signé par toutes les parties ainsi qu'un portrait de la future reine de France, qu'il rapporte avec lui en France.

Entre cette ambassade et celle de 1605, nous n'avons pas d'informations sur les actions de d'Halincourt. Son père lui ayant obtenu le poste diplomatique le plus recherché à ce moment là. Charles de Neufville part pour trois ans à Rome, accompagné de son épouse Jacqueline de Harlay (l'ambassadrice, dont nous n'avons malheureusement que des informations parcellaires, mentionnées presque uniquement lors de la naissance des enfants du couple). Véritable novice dans l'art diplomatique, Charles de Neufville a pu compter sur le soutien de nombreux ecclésiastiques français (en premier lui, Jacques Davy du Perron) et du personnel de l'ambassade en la personne du secrétaire Étienne Gueffier. Se reposant sur eux pour les bénéfices ecclésiastiques, il tient tout de même les cordons de la bourse des pensions et relève les diverses personnes à pensionner où, dans le cas du cardinal Bevilacqua, la nécessité de lui ôter sa pension car il ne remplit pas son rôle. Si la promotion de cardinaux de 1606 a été l'occasion de violentes critiques contre lui, nous avons montré qu'il a subi une situation qu'il était impossible d'enrayer, comme l'ont montré également les autres ecclésiastiques français.

Hormis toutes ces négociations quotidiennes, un seul incident diplomatique majeur est à signaler, qui aurait pu aboutir à un conflit ouvert et armé en Italie : l'Interdit vénitien. Ayant jeté l'anathème sur le territoire vénitien et excommunié les autorités de la Sérénissime, le pape Paul V cherche un moyen de se sortir de cette situation, sans perdre la face et que les observateurs considèrent qu'il aurait abdiqué face à la fierté vénitienne. Si de leurs côtés les Espagnols alimentent, par leurs rumeurs et leurs « pratiques », la discorde, espérant provoquer une réaction militaire du pape, les Français empruntent la voie diplomatique, dont Charles de Neufville est alors un rouage. S'il arrive à contenir le pape dans la modération, c'est grâce à sa capacité à lire les réactions de Paul V et d'y adapter son comportement. C'est, ici, la plus grande démonstration de la qualité de Charles de Neufville en tant qu'ambassadeur. Toutefois, il faut l'intervention de deux cardinaux français, Jacques Davy du Perron et François de Joyeuse, pour que l'Interdit prenne fin en avril 1607 et que l'absolution soit donnée aux Vénitiens *via* le cardinal de Joyeuse. Cette affaire permet à Henri IV de retrouver définitivement une place sur la scène européenne puisqu'il est intervenu en médiateur grâce à ses ambassadeurs. Il en ressort avec une gloire augmentée.

Celle-ci va se traduire concrètement par la pose d'une statue à la basilique Saint-Jean-de-Latran, dont les chanoines sont ouvertement francophiles (même si nous rappelons que Charles de

Neufville a posé le socle mais n'a jamais vu la statue posée dessus). Cet aspect de l'ambassade, c'est-à-dire la représentation du pouvoir royal, est celui où Charles de Neufville a rencontré le plus grand succès. C'est aussi ce qui explique, en partie, l'attrait des Italiens pour intégrer la clientèle française (même si l'influence hispanique reste encore majoritaire). Deux démonstrations de puissance, où Charles de Neufville est à l'œuvre, ont particulièrement retenu notre attention. La première est le ballet du début de l'année 1607, en plein Interdit vénitien. Au palais de l'ambassadeur français, les ecclésiastiques les plus éminents (le cardinal-neveu notamment) et même l'ambassadeur d'Espagne assistent au chœur final des dieux appelant le roi de France à conserver le monde en paix (le message politique est limpide). Le deuxième est la réception des ducs italiens dans l'ordre du Saint-Esprit. Ce dernier événement est d'une double importance, puisqu'il a fallu d'abord obtenir une modification des statuts de l'ordre. Étant obtenu sans difficultés, preuve de l'intérêt de la papauté de favoriser les Français, la cérémonie romaine de la remise collier a été l'occasion d'une démonstration de force.

L'ambassade est aussi l'occasion de poursuivre l'ascension sociale de la famille des Neufville-Villeroy. Bien entendu, le fait seul d'avoir obtenu cette ambassade est déjà un succès en soi. Or cette charge est également l'occasion d'obtenir des honneurs pour les deux fils nés pendant la charge du couple, à savoir Camille et Ferdinand de Neufville. Le baptême de Camille peut presque être perçu comme une usurpation de la fête de Saint-Louis, effaçant ainsi l'origine première de cette fête. Enfin, il n'oublie pas d'être mentionné sur la base de la statue du roi de France à la basilique du Latran.

Même si c'est un idéal vers lequel il faut tendre, Charles de Neufville s'est rapproché de la figure du *parfait ambassadeur* hormis pour l'aspect concernant la négociation. Étant au service du roi, et ayant toutes les raisons de demeurer dans ses faveurs pour poursuivre l'ascension familiale, Charles de Neufville a mis à profit sa maîtrise du comportement qui se rapproche davantage de la littérature de la civilité. Le tout à Rome, la ville étant décrite comme un théâtre où chacun joue un rôle. Il combine bien les trois figures d'ambassadeur, de courtisan et d'acteur.



## Sources.

### **1) Archives apostoliques vaticanes.**

=> Arch. Concist.

Acta Camerari 14 ; Acta Camerari 44 ; Acta Vicecanc. 15

=> Fondo Borghese

Serie I : 60 ; 81 ; 324-325 ; 326 ; 327-328 ; 329 ; 544 ; 636a ; 636b ; 636c ; 647 ; 720 ; 721 ;  
834 ; 835 ; 857 ; 929 ; 966

Serie II : 14 ; 18 ; 248 ; 249 ; 250 ; 251 ; 256 ; 288 ; 431 ; 433 ; 474 ; 487

Serie IV : 47 ; 253

=> Miscellanea

Armadio 1 : 146

=> Segr. di Stato

Avvisi : 1 ; 2 ; 3 ; 120 ; 121

Venezia : 36

### **2) Archives des Pieux Établissements de la France à Rome et à Lorette (Saint-Louis des Français).**

Registre 31.

### **3) Archives nationales.**

90 AP 32 ; 120 AP/4 ; 120 AP/34 ; U//638 ; U//801

#### **4) Bibliothèque apostolique vaticane.**

=> Barb. lat.

2073 ; 2263 ; 2412 ; 4845 ; 5200 ; 5299 ; 5498 ; 5569 ; 5607 ; 5654 ; 5683 ; 7988

=> Chig. (Chigi).

Q.II.39

=> Urb. lat.

1073 ; 1074 ; 1076

=> Vat. lat.

7956 ; 14670

#### **5) Bibliothèque de l'Institut de France (collection Godefroy).**

15 ; 114 ; 230 ; 231 ; 262 ; 264 ; 265 ; 311 ; 330 ; 538

#### **6) Bibliothèque nationale de France.**

=> Cinq cents de Colbert

99 ; 107 ; 140 ; 295 ; 353 ; 486 ; 500

=> Clairambault

358 ; 360 ; 361 ; 915 ; 1111 ; 1124 ; 1125 ; 1127 ; 1213 ; 1233

=> Dupuy

3 ; 28 ; 88 ; 89 ; 110 ; 194 ; 271 ; 407 ; 504 ; 542 ; 557 ; 572 ; 589 ; 700 ; 744 ; 844 ; 852

=> Manuscrit français

671 ; 2298 ; 2747 ; 2769 ; 2945 ; 3071 ; 3112 ; 3171 ; 3172 ; 3344 ; 3349 ; 3386 ; 3413 ; 3434 ;  
3448 ; 3454 ; 3456 ; 3457 ; 3458 ; 3460 ; 3465 ; 3486 ; 3488 ; 3492 ; 3493 ; 3494 ; 3542 ; 3562 ;  
3564 ; 3600 ; 3640 ; 3691 ; 3813 ; 3886 ; 3998 ; 4020 ; 4028 ; 4031 ; 4112 ; 4254 ; 4257 ; 4331 ;  
4334 ; 4585 ; 4740 ; 4744 ; 4745 ; 4766 ; 5486 ; 5668 ; 5711 ; 5755 ; 5810 ; 5811 ; 5877 ; 5880 ;  
5929 ; 6144 ; 6633 ; 7071 ; 7854 ; 7856 ; 8202 ; 8203 ; 9354 ; 10724 ; 11185 ; 14660 ; 15248 ;  
15383 ; 15473 ; 15514 ; 15579 ; 15589 ; 15869 ; 15870 ; 16061 ; 16076 ; 16536 ; 17309 ; 17824 ;  
17826 ; 17833 ; 17835 ; 17836 ; 17837 ; 17843 ; 17874 ; **18001** ; **18002** ; **18003** ; 23407 ; 23518 ;  
28586 ; 30032

=> Nouvelles acquisitions françaises (NAF).

6858 ; 20017 ; 22738

=> Manuscrit italien.

168 ; 1754

## **7) Centre des Archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères (Courneuve).**

=> Correspondance politique.

Rome : 12 ; 23 ; supplément vol. 2 ; supplément vol. 3

=> Mémoires et documents.

France : 36 ; 364

Rome : 6 ; 15



## Bibliographie

- 1 Adamson John *The princely Courts of Europe 1500-1750*, Londres, Weidenfeld & Nicolson, 1999.
- 2 Alazard Florence et La Brasca Frank *La Papauté à la Renaissance*, Paris, H. Champion, 2007.
- 3 Alazard Florence et Mellet Paul-Alexis « Pouvoirs symboliques des États : souveraineté, territoire, empire », *Astérior*, 10, 2012, mis en ligne le 28 septembre 2012 < <https://journals.openedition.org/asterion/2224> >
- 4 Allen J.-B. « Les courriers diplomatiques à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (1560-1600) », *Revue d'histoire diplomatique*, t. VIII, 1972, p. 226-236.
- 5 Allen J.-B. *Post and Courier Service in the Diplomacy of Early Modern Europe*, La Haye, Nijhoff 1972, 164 p.
- 6 Amalou Thierry *Le Lys et la Mitre, Loyalisme monarchique et pouvoir épiscopal pendant les guerres de Religion (1580-1610)*, Paris, CTHS (Comité des travaux historiques et scientifiques), 2007.
- 7 Ancel Renée « Étude critique sur quelques recueils d'avvisi », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, tome 28, 1908.
- 8 André Sylvain, Castejón Philippe, Malaprade Sébastien (dir.) *Arcana imperii : gouverner par le secret à l'époque moderne, France, Espagne, Italie*, Paris, les Indes savantes, 2019.
- 9 Andretta Stefano et Lutz Georg (dir.) *Das Papsttum, die Christenheit und die Staaten Europas, 1592-1605 : Forschungen zu den Hauptinstruktionen Clemens' VIII*, Tübingen, 1994.
- 10 Andretta Stefano, Péquignot Stéphane, Schaub Marie-Christine, Waquet Jean-Claude et Windler Christian *Paroles de négociateurs, l'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen-Âge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2010.
- 11 Andretta Stefano, Péquignot Stéphane, Waquet Jean-Claude (dir.) *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2015.
- 12 (Anonyme) *Pieces du memorable proces esmeu l'an MDCVI entre le pape Paul V et les seigneurs de Venise touchant l'excommunication du pape publiee contre iceux Venitiens, recueillies et fidelement traduites de Latin & d'Italien en François*, S. Vincent : P. Marceau, 1607, 690p.
- 13 Anselmi Alessandra *Il Palazzo dell'Ambasciata di Spagna presso la Santa Sede*, Rome, De Luca, 2001, 214 p.
- 14 Archives nationales *Les Français à Rome : résidents et voyageurs dans la ville éternelle de la Renaissance aux débuts du romantisme*, Paris, impr. de l'Hôtel de Ville, 1961, 275 p.
- 15 Archivio Vaticano *Miscellanea in onore di Monsignor Martino Giusti Prefetto dell'Archivio Segreto Vaticano*, Città del Vaticano, Archivio Vaticano, 1978, 2 vol.
- 16 Ariès Philippe *Histoire de la vie privée, Tome 3, De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986.
- 17 Ariès Philippe *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Seuil, 1973.
- 18 Aristide Isabelle *La fortune de Sully*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1990, 497.
- 19 Association des historiens modernistes des universités *L'information à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2001.
- 20 Audisio Gabriel « Procès pour un portrait : Henri IV et l'Inquisition (Rome, 1590) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. 118, n°2, 2006, p. 379-390.
- 21 Autrand Françoise, Bély Lucien, Contamine Philippe et Lentz Thierry *Histoire de la diplomatie française, tome I. Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005.

- 22 Avezou Laurent *Les institutions de la France moderne : XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*, Paris, A. Colin, 2014.
- 23 Aznar Daniel, Hanotin Guillaume, May Niels (dir.) *À la place du roi : vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole*, Madrid Casa de Velázquez 2014.
- 24 Babelon Jean-Pierre *Henri IV*, Paris, Fayard, 2009 (1<sup>ère</sup> éd.1982).
- 25 Badel Laurence et Jeannesson Stanislas « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie? », *Monde(s)*, 2014/1 (n° 5), p. 6-26.
- 26 Baglione Giovanni *Le nove chiese di Roma*, Rome, Archivio Guido Izzi, 1990.
- 27 Baglione Giovanni *Le vite de' pittori scultori et architetti : dal Pontificato di Gregorio XIII del 1572 in fino a' tempi di Papa Urbano Ottavo nel 1642*, Città del Vaticano, Biblioteca apostolica vaticana , 1995, 3 vol.
- 28 Baird Smith David « Jean de Villiers Hotman », *The Scottish Historical Review*, vol. 14, n°54 (Jan., 1917), p. 147-166.
- 29 Balandier Georges *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992.
- 30 Balandier Georges *Le royaume de Kongo du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette Littératures, 2009.
- 31 Balayre Amélie, Le Bras Claire, Pineau Marie-Cécile, Rousselot Nathan (dir.) *Le diplomate en représentation, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2021.
- 32 Balsamo Jean « Le Voyage d'Italie et La Formation Des Élite Françaises. », *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme*, vol. 27, n°2, 2003, p. 9-21.
- 33 Balsamo Jean « Les Italiens de la Cour et les lettres sous le règne de Henri IV (1589-1610) », *Les lettres à l'époque de Henri IV, actes du colloque (Agen-Nérac, 18-20 mai 1990)*, Pau, Association Henri IV, 1991, p. 77-95.
- 34 Barbiche Bernard « Doctrine catholique et diplomatie romaine au début du XVII<sup>e</sup> siècle : le cas de Catherine de Bourbon, duchesse de Bar », *L'Université de Pont-à-Mousson et les problèmes de son temps, Actes du colloque de Nancy, 16-19 octobre 1972*, Nancy, Université de Nancy, 1974, p. 321-331.
- 35 Barbiche Bernard « L'influence française à la cour pontificale sous le règne de Henri IV », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, . 77, 1965, p. 277-299.
- 36 Barbiche Bernard « Lettres originales de Henri IV à Clément VIII conservées dans les archives de la compagnie de Jésus », *Miscellanea in onore di Monsignor Giusti*, t. 1, 1978, Vatican, Archivio Vaticano, p. 35-71.
- 37 Barbiche Bernard *Bulla, legatus, nuntius, études de diplomatie et de diplomatie pontificales, XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, École des chartes, 2007.
- 38 Barbiche Bernard *Correspondance du nonce en France Del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604)*, Rome, Presses de l'Université Grégorienne, 1964.
- 39 Barbiche Bernard *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUF, 2012 (Quadrige 1999).
- 40 Barbiche Bernard *Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France : 1595-1609*, Vatican, bibliothèque apostolique vaticane, coll. Studi et Testi 250.
- 41 Barbiche Bernard, Dainville-Barbiche Ségolène (de) *Sully : l'homme et ses fidèles*, Paris, Fayard, 1997.
- 42 Barbiche Bernard, Dainville-Barbiche Ségolène (de) « Un évêque italien de la réforme catholique légat en France sous Henri IV : le cardinal de Florence (1596-1598). », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 75, n°194, 1989, p. 45-59.
- 43 Barbiche Bernard, Poussou Jean-Pierre, Tallon Alain (dir) *Pouvoirs, contestations et comportements dans l'Europe. Mélanges en l'honneur du professeur Yves-Marie Bercé*, Paris, PUPS, 2005.
- 44 Bardon Françoise *Le Portrait mythologique à la cour de France sous Henri IV et Louis XIII : mythologie et politique*, Paris, A. et J. Picard, 1974.
- 45 Barral-Baron Marie, Lagrée Marie-Clarté et Lemoine Mathieu (dir.) *Les stratégies de l'échec : enquêtes sur l'action politique à l'époque moderne*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2015.
- 46 Barrio Gozalo Maximiliano « La Embajada de España ante la corte de Roma en el siglo XVII. Ceremonial y práctica del buen gobierno », *Studia historica. Historia moderna*, n° 31, 2009, p. 237-273.

- 47 Bataillon Marcel « La chasse aux bénéfices vue de Rome par Juan Páez de Castro », *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel, vol. 1, Histoire économique du monde méditerranéen : 1450-1650*, W. Abel et alii, Toulouse, Privat 1972, p 81-93.
- 48 Bates Ernest Stuart *Touring in 1600 : a study in the development of travel as a means of education*, Londres, Constable, 1911.
- 49 Batiffol Louis « la charge d'ambassadeur au dix-septième siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, n°25 (1911), p. 339-355.
- 50 Bayle Pierre *Dictionnaire historique et critique*, Paris, Desoer, 16 vol.
- 51 Bellarmino Roberto *Risposta del card. Bellarmino a due libretti. Uno de' quali s'intitola. Risposta di un dottore di theologia, ad vna lettera scrittagli da vn reuerendo suo amico, sopra il Breue di censure dalla santità di Paolo 5. publicate contra li signori veneziani. Et l'altro trattato, & risoluzione sopra la validità delle scomuniche di Giovanni Gersone, theologo et cancellier parisino, tradotto dalla lingua latina nella volgare* », Rome, 1606.
- 52 Bély Lucien « L'ambassade et ses immunités chez les juristes de langue française (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. 119, n°1, 2007, *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, p. 17-30.
- 53 Bély Lucien « La diplomatie comme facteur de reconstruction politique après la guerre civile en France », *L'Histoire en questions : mélanges en l'honneur de Mario Turchetti, Arlettaz Silvia (dir.)*, Paris, Classiques Garnier, 2018, p. 17-41.
- 54 Bély Lucien « la polémique autour de l'Ambassadeur de J. Hotman : culture et diplomatie au temps de la paix de Lyon », *Cahiers d'histoire*, 46, n°2, 2<sup>e</sup> trimestre, 2001, p. 327-354.
- 55 Bély Lucien « Le cardinal de Polignac, courtisan ou négociateur ? », *Cahiers Saint Simon*, n°22, 1994, p. 7-16.
- 56 Bély Lucien « Les princes et le père commun », *Société et religion en France et aux Pays-Bas, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, Mélanges en l'honneur d'Alain Lottin, Deregnaucourt Gilles (dir.)*, Arras, 2000, p. 11-29.
- 57 Bély Lucien « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1993, p. 27-43.
- 58 Bély Lucien *Espions et ambassadeurs : au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990.
- 59 Bély Lucien *L'art de la paix en Europe, Naissance de la diplomatie moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2008 (2007).
- 60 Bély Lucien *L'invention de la diplomatie, Moyen-Âge - Temps modernes*, Paris, PUF, 1998.
- 61 Bély Lucien (dir.) *La présence des Bourbons en Europe, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2003.
- 62 Bély Lucien *La société des princes (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Fayard, 1999.
- 63 Bély Lucien *Les relations internationales en Europe : XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2007 (1992).
- 64 Bély Lucien et alii *Guerre et paix dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1991.
- 65 Bély Lucien et Poumarède Géraud (dir.) *L'incident diplomatique, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Pedone, 2010.
- 66 Bénézit Emmanuel *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays par un groupe d'écrivains spécialistes français et étrangers*, Paris, librairie Gründ, 1966, vol. 2
- 67 Bénichou Léa « *La más dificultosa y trabajosa de todas las demás* » : *l'ambassade d'Espagne à Rome sous Philippe III (1598-1621)*, Thèse en littérature, Université Paul Valéry - Montpellier III, 2016.
- 68 Bennassar Bartolomé *L'homme espagnol : attitudes et mentalités du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, Complexe, 2003.
- 69 Bennassar Bartolomé et Vincent Bernard *Le temps de l'Espagne : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette Littératures, 1999.

- 70 Benzoni Gino « Una controversia tra Roma e Venezia all'inizio del Seicento. La conferma del patriarca », *Studi Veneziani*, 3, 1961, p. 121-138.
- 71 Bercé Yves-Marie « Rumeurs des siècles modernes », *Pour une histoire culturelle*, Rioux Jean-Pierre et Sirinelli Jean-François (dir.), Paris, Seuil, 1997.
- 72 Bercé Yves-Marie *Lorette aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : histoire du plus grand pèlerinage des temps modernes*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011.
- 73 Bercé Yves-Marie *Nouvelle histoire de la France moderne, tome 3, La naissance dramatique de l'absolutisme : 1598-1661*, Paris, Seuil, 1992.
- 74 Bercé Yves-Marie et Fasano Guarini Elena (dir.) *Complots et conjurations dans l'Europe moderne : actes du colloque international Rome, 30 septembre-2 octobre 1993*, Rome, École française de Rome, 1996.
- 75 Bercé Yves-Marie, Delille Gérard, Sallmann Jean-Michel et Waquet Jean-Claude *L' Italie au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1989.
- 76 Berger de Xivrey Jules *Recueil des lettres missives de Henri IV*, Paris, Imprimerie royale, 1843-1876, 9 vol.
- 77 Bergin Joseph *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, R. Laffont, 1987.
- 78 Bergin Joseph *The making of the french Episcopate 1589-1661*, London, Yale university press 1996.
- 79 Berriot-Salvadore Évelyne, Pascal Catherine et Roudaut François (dir.) *La vertu de prudence : entre Moyen Age et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012.
- 80 Berstein Serge et Milza Pierre, *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998.
- 81 Bertolotti Antonino *Artisti francesi in Roma nei secoli XV, XVI e XVII : Ricerche e studi negli archivi romani*, Mantova, G. Mondovi, 1886.
- 82 Bertrand Gilles *Le Grand Tour revisité : Pour une archéologie du tourisme : le voyage des Français en Italie, milieu XVIII<sup>e</sup> - début XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2008.
- 83 Biaudet Henry *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, Helsinki, société de littérature finnoise, 1910.
- 84 Biet Christian *Henri IV*, Paris, Larousse, 2000.
- 85 Biet Christian et Triau Christophe *Qu'est-ce que le théâtre ?*, Paris, Gallimard, 2006.
- 86 Biow Douglas *Doctors, ambassadors, secretaries : humanism and professions in Renaissance Italy*, Chicago, University of Chicago Press, 2002.
- 87 Blet Pierre « Correspondance du nonce en France Innocenzo del Bufalo, évêque de Camerino (1601-1604), éditée par Bernard Barbiche, 1964 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome 14 n°1, Janvier-mars 1967, p. 92-95.
- 88 Blet Pierre « Le nonce en France au XVII<sup>e</sup> siècle. Ambassadeur et délégué apostolique », *Revue d'histoire diplomatique*, n° 88, 1974, p. 223-258.
- 89 Blet Pierre *Histoire de la représentation diplomatique du Saint-Siège : des origines à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle*, Città del Vaticano et Paris, Archivio vaticano et A. Pedone, 1982.
- 90 Blet Pierre *Richelieu et l'Église*, Versailles, Via romana, 2007.
- 91 Bluche François *Richelieu : essai*, Paris, Perrin, 2003.
- 92 Bluche François (dir.) *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1990.
- 93 Bodart H. Diane « Le portrait royal sous le dais : polysémie d'un dispositif de représentation dans l'Espagne et dans l'Italie du XVII<sup>e</sup> siècle », *Arte y diplomacia de la monarquía hispánica en el siglo XVII*, Colomer José Luis (éd.), Madrid, Fernando Villaverde, 2003, p. 89-111.
- 94 Bois Jean-Pierre *La paix : histoire politique et militaire : 1435-1878*, Paris, Perrin, 2012.
- 95 Bonfait Olivier et Marin Brigitte *Les portraits du pouvoir*, Rome et Paris, Académie de France à Rome et Somogy, 2003.
- 96 Bonzon Anne et Venard Marc *La religion dans la France moderne : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1998.
- 97 Bouchard Jean-Jacques *Œuvres*, Emanuele Kanceff (éd.), Torino, G. Giappichelli, 1976-1977, 2 vol.

- 98 Boucheron, Patrick *De l'éloquence architecturale. Milan, Mantoue, Urbino (1450-1520)*, Paris, Éditions B2.
- 99 Bourdieu Pierre *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Éditions du Seuil, 2001.
- 100 Bousquet Jacques *Recherches sur le séjour des peintres français à Rome au XVII<sup>e</sup> siècle*, Montpellier, A.L.P.H.A., 1980.
- 101 Bouwsma William J « The Venetian Interdict and the Problem of Order », *Archivum historii filozofii i mysly spolecznej*, t. 12, 1966, p. 127-140.
- 102 Bouwsma William J *Venice and the defense of republican liberty : Renaissance values in the age of the Counter Reformation*, Berkeley/Los Angeles/London, University of California Press, 1984 (1968).
- 103 Braudel Fernand *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 3 vol., Malakoff, Armand Colin, 2017.
- 104 Braudel Fernand *Le Modèle italien*, Paris, Flammarion, 1994.
- 105 Braunstein Philippe « Percy Ernst Shramm : Les signes du pouvoir et la symbolique de l'État », *Le débat*, Nora Pierre (dir.), Paris, Gallimard, juillet-août 1981, n° 14, p. 166-192.
- 106 Bréghot Du Lut Claude et Péricaud Antoine *Biographie lyonnaise : catalogue des lyonnais dignes de mémoire*, Paris, Techener, 1839.
- 107 Bremond d'Ars Guy de *Le père de Madame de Rambouillet. Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades près de Philippe II et à la cour de Rome : d'après des documents inédits*, Paris, Plon, 1884.
- 108 Bresc-Bautier Geneviève « Henri IV au Pont-Neuf », In Situ [En ligne], 14 | 2010, mis en ligne le 10 avril 2012. < <https://doi.org/10.4000/insitu.6971> >
- 109 Brière G. « Marie de Médicis et les arts », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 165-171.
- 110 Brillii Attilio *Le voyage d'Italie : histoire d'une grande tradition culturelle du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, trad. fr., Paris, Flammarion, 1989.
- 111 Briot Isaac *Le Portrait de très hault, très puissant, très excellent prince Henry le Grand, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, très chrestien, très Auguste, très Victorieux et Incomparable en magnanimité et clémence, qui trespassa en son Palais du Louvre, le Vendredy 14e May 1610*, Avec Privilège du Roy. A Paris, chez Nicolas de Mathonière, rue Montorgueil, à la Corne de Dain. 1610.
- 112 Bru Thérèse, La Forest d'Armaillé Solène de (dir.) *Matière à écrire : les échanges de correspondance du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes, 2017.
- 113 Buisseret D.J. « The communications of France during the Reconstruction of Henri IV », *The Economic History Review, New series*, vol. 18, n° 2 (1965), p. 267-277.
- 114 Bullart Isaac *Académie des sciences et des arts, contenant les vies, & les éloges historiques des hommes illustres, qui ont excellé en ces professions depuis environ quatre siècles parmi diverses nations de l'Europe*, Amsterdam, 1682, 2 vol.
- 115 Bulst Neithard, Descimon Robert et Guerreau Alain (dir.) *L'État ou le Roi : les fondations de la modernité monarchique en France, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1996.
- 116 Buonarroti Michelangelo *Descrizione delle felicissime nozze della cristianissima maestà di madama Maria Medici regina di Francia e di Nauarra*, Florence : Giorgio Maresceotti, 1600, in-4°, 48 p.
- 117 Burke Peter *La Renaissance en Italie : art, culture, société*, Paris, Harzan, 1991.
- 118 Burke Peter *The fortunes of the Courtier : the European reception of Castiglione's Cortegiano*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1996.
- 119 Bury Emmanuel *Littérature et politesse : l'invention de l'honnête homme, 1580-1750*, Paris, PUF, 1996.
- 120 Calendini Paul « les cœurs de Henri IV et de Marie de Médicis à La Flèche », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 8-14.
- 121 Calenzio Generoso *La vita e gli scritti del Cardinale Cesare Baronio della congregazione dell'Oratorio, bibliotecario di santa Romana chiesa*, Roma, Tipografia Vaticana, 1907.
- 122 Càllari Luigi *I palazzi di Roma e le case d'importanza storica e artistica*, Roma, Ugo Sofia-Moretti, 1932.

- 123 Candiard Céline « Quelle entrée pour l'acteur du XVII<sup>e</sup> siècle ? Le cas de Jodelet », *Agôn*, 5, 2012, mis en ligne le 25 janvier 2013.  
< <https://journals.openedition.org/agon/2339> >
- 124 Canestrini Giuseppe et Desjardins Abel *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, Paris, Impr. Impériale, 1859-1886, 6 vol.
- 125 Carabin Denise « Deux institutions de gentilshommes sous Louis XIII : Le Gentilhomme de Pasquier et L'Instruction du Roy de Pluvinel », *Dix-septième siècle*, 2003/1 (n° 218), p. 27-38.
- 126 Carrió-Invernizzi Diana « la estatua de Felipe IV en Santa Maria Maggiore y la embajada romana de Pedro Antonio de Aragón (1664-1666) », *Roma moderna e contemporanea*, XV, 2007, 1-3, p. 255-270.
- 127 Casati Charles « Lettres inédites de Henri IV », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1862, t. 23, p. 433-440.
- 128 Cassan Michel « La réduction des villes ligueuses à l'obéissance », *Nouvelle Revue du XVI<sup>e</sup> Siècle*, vol. 22, n°1 (2004), p. 159-174.
- 129 Castiglione Baldassare *Le livre du courtisan*, trad. d'Alain Pons, Paris, Flammarion, 1991.
- 130 Cavaillé Jean-Pierre « De la construction des apparences au culte de la transparence. Simulation et dissimulation entre le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle », *Littératures classiques*, n°34, automne 1998, p. 73-102.
- 131 Cavaillé Jean-Pierre « Mensonge et politique au début de l'âge moderne », *Les Dossiers du Grihl*, en ligne, 25 avril 2013.  
< <http://journals.openedition.org/dossiersgrihl/5936> >
- 132 Cavaillé Jean-Pierre *Dis-simulations : Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto : religion, morale et politique au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 2002.
- 133 Cavallini Concetta et Desan Philippe *Le texte en scène : littérature, théâtre et théâtralité à la Renaissance*, Paris, Classiques Garnier, 2016.
- 134 Cayet Pierre Victor Palma *Chronologie septenaire de l'histoire de la paix entre les roys de France et d'Espagne [Texte imprimé], contenant les choses les plus mémorables advenues en France, Espagne, Allemagne, Italie, Angleterre, Escosse, Flandres, Hongrie, Pologne, Suece, Transsilvanie, et autres endroits de l'Europe: avec le succez de plusieurs navigations faictes aux Indes Orientales, Occidentales et Septentrionales, depuis le commencement de l'an 1598, jusques à la fin de l'an 1604*, Paris, J. Richer, 1605.
- 135 Cayet Pierre Victor Palma *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. t. XII, Chronologie novenaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne du très-chrestien roy de France et de Navarre Henry IV [...]*, Paris, coll. Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Michaud Joseph-François et Poujoulat Jean-Joseph-François (éd. Scientifique).
- 136 Cayet Pierre Victor Palma *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France. t. XII, Chronologie novenaire contenant l'histoire de la guerre sous le règne du très-chrestien roy de France et de Navarre Henry IV, et les choses les plus mémorables advenues par tout le monde, depuis le commencement de son règne, l'an 1589, jusques à la paix faite à Vervins en 1598, entre Sa Majesté très-chrestienne et le roy catholique des Espagnes Philippe II*, Paris, coll. Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France, Michaud Joseph-François et Poujoulat Jean-Joseph-François (éd. Scientifique).
- 137 Céard Jean et al. *La curiosité à la Renaissance*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1986.
- 138 Centre d'analyse comparative des systèmes politiques *Le concept d'empire*, Paris, PUF, 1980.
- 139 Centre interuniversitaire de recherche sur le voyage en Italie *Montaigne e l'Italia*, Genève, Slatkine, 1991.
- 140 Centre V. L. Saulnier *L'épistolaire au XVI<sup>e</sup> siècle [Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 2000]*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 2001.

- 141 Cerracchini Luca Giuseppe *Cronologia sacra de' vescovi e arcivescovi di Firenze*, Florence, Jacopo Guiducci, 1716.
- 142 Chambrun Pierre Pineton de (sieur de l'Emperi) *Estrennes sur le mariage du Roy et de Marie de Médicis, princesse de Florence. Au Roy, par P. P. de Chambrun, sieur de Lempery. Augmenté d'un cantique et resjouyissance des François sur la venue de la Royne en France*, D. Binet (Paris), 1601, in-8°, 15 p.
- 143 Champeaux Alfred *Dictionnaire des fondeurs, ciseleurs, modeleurs en bronze et doreurs, depuis le Moyen Âge jusqu'à l'époque actuelle*, Paris et Londres, J. Rouam et G. Wood, 1886.
- 144 Chartier Roger « Le monde comme représentation », *Annales. Économies, sociétés, civilisations*, 44<sup>e</sup> année, n° 6, 1989, p. 1505-1520.
- 145 Chartier Roger « Pouvoirs et limites de la représentation. Sur l'œuvre de Louis Marin », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 49<sup>e</sup> année, n°2, 1994, p. 407-418.
- 146 Chaunu David et Duc Séverin (dir.) *La domination comme expérience européenne et américaine à l'époque moderne*, Bruxelles, Peter Lang, 2019.
- 147 Chaunu Pierre *La Civilisation de l'Europe classique*, Paris, Arthaus, 1984.
- 148 Colomby François de *Discours présenté au Roy avant son partement pour aller assieger Sedan*, Paris, Estienne Prevosteu, 1606, in-8, 17 p.
- 149 Constant Jean-Marie *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1985.
- 150 Corbin Alain, Courtine Jean-Jacques et Vigarello Georges (dir.) *Histoire du corps, 1. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005.
- 151 Cera Adriano *Sculture a Roma : 1534-1621 : da Paolo III Farnese a Paolo V Borghese*, Rome, Etgraphiae, 2016.
- 152 Cormier Maxime « Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis vu par Clément VIII et ses agents », *Dix-septième siècle*, 2012/3 (n° 256), p. 533-543.
- 153 Cornet Enrico *Paolo V. e la Repubblica veneta giornale dal 22 ottobre 1605 - 9 giugno 1607*, Vienna, Libreria Tendler & comp., 1859.
- 154 Cornette Joël *Histoire de la France L'affirmation de l'État absolu 1515-1652*, Paris, Hachette, 1993.
- 155 Cosandey Fanny « Représenter une reine de France. Marie de Médicis et le cycle de Rubens au palais du Luxembourg », *Clio. Femmes, Genre, Histoire [En ligne]*, 19/2004, mis en ligne le 27/11/2006.  
< <http://clio.revues.org/645> >
- 156 Cotteret Jean-Marie *Gouverner c'est paraître*, Paris, PUF, 2002.
- 157 Courtin Antoine (de) *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnêtes gens*, Marie-Claire Grassi (éd.), Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1998 [1671 ici version de 1728].
- 158 Courtine Jean-Jacques et Haroche Claudine *Histoire du visage : exprimer et taire ses émotions (XVI<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Payot, 2007.
- 159 Couzard Rémy « Le rétablissement des jésuites en France par l'édit de Rouen (1<sup>er</sup> septembre 1603) », *Revue Henri IV*, t. 2, Paris, H. Champion, 1908, p. 94-110.
- 160 Couzard Rémy « Philippe de Béthune, l'élection du pape Léon XI et la victoire du parti français en 1605 », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 133-141.
- 161 Couzard Rémy *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601 - juin 1605)*, Tonneins, G. Ferrier, 1900.
- 162 Couzard Rémy et Chamberland Albert « les remontrances du Parlement de Paris contre les jésuites et l'audience royale du 24 décembre 1603 », *Revue Henri IV*, t. 2, Paris, H. Champion, 1908, p. 243-256.
- 163 Cozzi Gaetano « Paolo Sarpi tra il cattolico Philippe Canaye de Fresnes e il calvinista Isaac Casaubon », *Bollettino dell'Istituto di Storia della Società e dello Stato veneziano*, I, 1959, p. 27-154.
- 164 Cresti Carlo, Rendina Claudio, Follet Jean-Philippe, Listri Massimo *Villas et palais de Rome*, Paris, Place des Victoires, 2003.
- 165 Crouzet Denis *La nuit de la Saint-Barthélemy : un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994.

- 166 Crouzet Denis *Les guerriers de Dieu : la violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol.
- 167 Crozet René *La vie artistique en France au XVII<sup>e</sup> siècle (1598-1661) : les artistes et la société*, Paris, Presses universitaires de France, 1954.
- 168 D'ancona Alessandro *Journal de voyage de Michel de Montaigne en Italie par la Suisse et l'Allemagne en 1580 et 1581 / L'Italia alla fine del secolo XVI giornale del viaggio di Michele Montaigne in Italia nel 1580 e 1581*, Città di Castello, S. Lapi, 1889.
- 169 D'onofrio Cesare « gli "Avvisi" di Roma dal 1554 al 1605 Conservati in Biblioteche ed archivi romani », *Studi Romani*, X (1962), p. 529-548.
- 170 D'onofrio Cesare *Roma vista da Roma*, Roma, Liber, 1967.
- 171 Dandelet Thomas James « Constructing Spanish Identity at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1558-1625 », *Historiein*, 2, p. 87-96.
- 172 Dandelet Thomas James « Spanish Conquest and Colonization at the Center of the Old World : The Spanish Nation in Rome, 1555-1625 », *The Journal of Modern History*, vol. 69, n°3, sep. 1997, p. 479-511.
- 173 Dandelet Thomas James *Spanish Rome (1500-1700)*, Yale University Press, 2001.
- 174 Dandelet Thomas James *The renaissance of empire in early modern Europe*, New York, Cambridge University Press, 2014.
- 175 Daru Pierre *Histoire de la République de Venise, vol. 2, Après la bataille de Lépante jusqu'à la chute de la République (1797)*, Paris, R. Laffont, 2004.
- 176 Daussy Hugues *Les huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay : 1572-1600*, Genève, Droz, 2002.
- 177 Dauvergne Benoît *Images et imaginaire des Ordres du roi*, thèse de doctorat, Sorbonne Université, 2019.
- 178 De Rubertis A. « Francesco Maria II della Rovere e la contesta fra Paolo V e la Repubblica Veneta », *Archivio Veneto*, n° 22, 1938, p. 207-260 (partie I) et n° 23, 1938, p. 1-55 (partie II).
- 179 De Vivo Filippo « La publication comme enjeu polémique : Venise au début du XVIII<sup>e</sup> siècle », *De la publication : entre Renaissance et Lumières*, Jouhaud Christian, Paris, Fayard, 2002, p. 161-175.
- 180 De Vivo Filippo « Le armi dell'ambasciatore. Voci e manoscritti a Parigi durante l'Interdetto di Venezia », *I luoghi dell'immaginario barocco*, Naples, Liguori, 2001, p. 189-201.
- 181 De Vivo Filippo « Chapitre VIII. Libelles en guerre. Pouvoirs et imprimé pendant l'Interdit de Venise (1606-1607) », *L'imprimé et ses pouvoirs dans les langues romanes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- 182 De Vivo Filippo « Dall'imposizione del silenzio alla "Guerra delle scritture". Le pubblicazioni ufficiali durante l'interdetto del 1606-1607 », *Studi Veneziani*, n° 41, 2002, p. 179-213.
- 183 De Witte Charles-Martial « Notes sur les ambassadeurs de France à Rome et leurs correspondances sous les derniers Valois (1556-1589) », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen-Âge, Temps Modernes*, t. 83, n° 1, 1971, p. 89-121.
- 184 Debord Guy *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, 2018.
- 185 Degert Antoine « Le chapeau du cardinal de Richelieu », *Revue Historique*, t. 118, fasc. 2 (1915), p. 225-288.
- 186 Degert Antoine *Le Cardinal d'Ossat, évêque de Rennes et de Bayeux (1537-1604), Sa vie, ses négociations à Rome*, Paris, 1894.
- 187 Del Re Niccolò *La curia romana : lineamenti storico-giuridici*, Roma, Edizioni di Storia e letteratura, 1970.
- 188 Delacroix Christian, Dosse François et Garcia Patrick (dir.) *Historiographies : concepts et débats. II*, Paris, Gallimard, 2010
- 189 Delannoi Gil « La prudence en politique. Concept et vertu », *Revue française de science politique*, 37<sup>e</sup> année, n°5, 1987, p. 597-615.
- 190 Delavaud L « La diplomatie d'autrefois », *Revue d'histoire diplomatique*, société d'histoire diplomatique, s.l., 1915, p. 602-612.
- 191 Delli Sergio *Le strade di Roma : una guida alfabetica alla storia, ai segreti, all'arte, al folklore*, Roma, Newton Compton, 1975.

- 192 Delumeau Jean « Le problème des dettes a Rome au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 4, n°1, 1957, p. 5-32.
- 193 Delumeau Jean « Les progrès de la centralisation dans l'État pontifical au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, t. 226-2, 1961, p. 399-410.
- 194 Delumeau Jean *Homo religiosus : autour de Jean Delumeau*, Paris, Fayard, 1997.
- 195 Delumeau Jean *L' Italie, de la Renaissance à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1997.
- 196 Delumeau Jean *La civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud , 1984.
- 197 Delumeau Jean *La seconde gloire de Rome : XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Perrin, 2013.
- 198 Delumeau Jean *Vie économique et sociale de Rome dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. de Boccard, 1957-1959, 2 vol.
- 199 Deruelle Benjamin *De papier, de fer et de sang : chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca 1460-ca 1620)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015.
- 200 Desan Daniel (dir.) *Montaigne à l'étranger : voyages avérés, possibles et imaginés*, Paris, Classiques Garnier, 2016.
- 201 Desportes Philippe *Le rencontre des Muses de France et d'Italie [...]*, Lyon, J. Roussin, 1604.
- 202 Dessert Daniel *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard 1984.
- 203 Di Mateo Colette *L'église et le couvent de la Trinité-des-Monts à Rome : les décors restaurés*, Dijon, Éditions Faton, 2015.
- 204 Dickens Arthur Geoffrey *The Courts of Europe : politics, patronage and royalty, 1400-1800*, Londres, Thames & Hudson, 1977.
- 205 Dickerman Edmund H *Bellièvre and Villeroy : Power in France under Henri III and Henri IV*, Providence, Brown University Press, 1971.
- 206 Dompnier Bernard (dir.) *Les cérémonies extraordinaires du catholicisme baroque : [actes d'un colloque du Puy-en-Velay, octobre 2005]*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009.
- 207 Dompnier Bernard et Viallon Marie (éd.) *Histoire du Concile de Trente. (Édition originale de 1619), Sarpi Paolo*, Paris, Éditions Classiques Garnier numérique, 2007.
- 208 Drocourt Nicolas (dir.) *La figure de l'ambassadeur entre mondes éloignés : ambassadeurs, envoyés officiels et représentations diplomatiques entre Orient islamique, Occident latin et Orient chrétien (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2015.
- 209 Drocourt Nicolas et Schnakenbourg Eric (dir.) *Thémis en diplomatie : droits et arguments juridiques dans les relations internationales de l'Antiquité tardive à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2016.
- 210 Droin Am. « L'expulsion des Jésuites sous Henri IV et leur rappel », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 3, n°1 et n° 6, 1901, et p. 593-609.
- 211 Du Perron Jacques *Les ambassades et negociations de l'illustrissime & reverendissime cardinal Du Perron, archevesque de Sens, primat des Gaules et de Germanie, & grand aumosnier de France [...]*, Paris, Antoine Estienne, 3<sup>e</sup> édition, 1629.
- 212 Du Peyrat Guillaume *Le Daufin, ou l'Image d'un grand roy, présentée au roy Henry le Grand en l'année 1605, et les Stances sur la naissance des daufins des très chrétiens roys Henry le Grand et Louis XIII*, s.l.n.d., in-8°.
- 213 Du Peyrat Guillaume *Stances au roy faictes avant son mariage*, s.l.n.d. in-8.
- 214 Du Souhait François *Le Pacifique ou l'Anti-soldat François*, s.l., 1604.
- 215 Dubost Jean-François *La France Italienne : XVI<sup>e</sup> -XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Aubier, 1997.
- 216 Dubost Jean-François *Marie de Médicis, la reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.
- 217 Duchhardt Heinz et Veit Patrice (dir.) *Guerre et paix du Moyen Age aux temps modernes : théories, pratiques, représentations*, Mainz, P. von Zabern, 2000.
- 218 Dufourcq Albert « R. Couzard, Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605) », *Bulletin hispanique*, t. 3, n°1, 1901, p. 70-73.
- 219 Duméril Alfred « La France et la cour de Rome au temps d'Henri IV. Le cardinal d'Ossat », *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, Bordeaux, impr. de G. Gounouilhou, n°2, 1882, p. 117-177.

- 220 Dumont Jean *Corps universel diplomatique du droit des gens; contenant un recueil des traités d'alliance, de paix... de toutes les conventions... & autres contrats, qui ont été faits en Europe, depuis le regne de l'empereur Charlemagne jusques à présent [...], Amsterdam et La Haye, chez P. Brunel et alii, 1726-1731, 8 vol.*
- 221 Dumont Jean et Rousset De Missy Jean *Le ceremonial diplomatique des cours de l'Europe...*, Amsterdam et La Haye, 1739, 2 t.
- 222 Dupront Alphonse *La Papauté et l'Église catholique*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1968.
- 223 Durand Yves *Hommage à Roland Mousnier : clientèles et fidélités en Europe à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1981.
- 224 Durengues A. et Fiel P. « Rapport de l'abbé Anselmi, administrateur de l'abbaye de Clairac, au chapitre de Saint-Jean-de-Latran », *Revue de l'Agenais, Bulletin de la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, 1913, n°40, p. 1-31.
- 225 École française de Rome *Le Palais Farnèse*, Rome, École française de Rome, 1981, 2 vol.
- 226 Elias Norbert *La civilisation des mœurs*, Paris, Pocket, 2002 [1973].
- 227 Elias Norbert *La société de cour*, Paris, Calmann-Lévy, 1974.
- 228 Emich Birgit *Bürokratie und Nepotismus unter Paul V. (1605-1621) : Studien zur frühneuzeitlichen Mikropolitik in Rom*, Stuttgart, Anton Hiersmann, 2001.
- 229 Estienne Charles *La guide des chemins de France*, Paris, Charles Estienne, 1552, in-8.
- 230 Fabert Abraham *Voyage du roy a Metz, l'occasion d'iceluy : ensemble les signes de rejouissance faits par les habitans, pour honorer l'entree de sa Majesté*, s.l., 1610.
- 231 Fages E. « Mémoire du chancelier de Bellièvre sur l'affaire du duc de Bouillon », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 89-93.
- 232 Fagiolo D'ell'Arco Marcello *La festa a Roma : dal Rinascimento al 1870*, Turin / Rome / Milan, U. Allemandi / J. Sands / Distributore esclusivo alle librerie, 1997, 2 vol.
- 233 Fagiolo D'ell'Arco Marcello et Madonna Maria Luisa *Barocco romano e barocco italiano : il teatro, l'effimero, l'allegoria*, Roma, Gangemi, 1985.
- 234 Fantoni Marcello *I gesti del potere*, Firenze, Le Cáriti, 2011.
- 235 Fauvelet du Toc Antoine *Histoire des secrétaires d'Etat, contenant l'origine, le progrès et l'établissement de leurs charges, avec les éloges... et généalogies de tous ceux qui les ont possédées jusqu'à présent*, Paris, Charles de Sercy, 1668.
- 236 Félicité Indravati (dir.) *L'identité du diplomate, Moyen Âge-XIX<sup>e</sup> siècle : métier ou noble loisir ?*, Paris, Classiques Garnier, 2020.
- 237 Féret P. « la nullité du mariage de Henri IV avec Marguerite de Valois », *Revue des questions historiques*, 20 (1876), p. 77-114.
- 238 Fiel Paul « Un sculpteur romain à Rome : Nicolas Cordier », *Le Pays lorrain : revue régionale bi-mensuelle illustrée*, Nancy, 1933/
- 239 Fiel Paul *Le chapitre du Latran et la France*, Rome et Paris, Établissements français et Auguste Picard, 1935.
- 240 Finley-Croswhite Annette *Henry IV and the towns : the pursuit of legitimacy in French urban society, 1589-1610*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- 241 Fogel Michèle *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard : Nouvelles études historiques, 1989.
- 242 Frajese Vittorio « Una teoria della censura: Bellarmino e il potere indiretto dei papi », *Studi Storici*, 1984, anno 25, n° 1, p. 139-152.
- 243 Frajese Vittorio *Sarpi scettico : Stato e Chiesa a Venezia tra Cinque e Seicento*, Bologna, Il Mulino, 1994.
- 244 Franceschi Sylvio Hermann de « Antiromanisme catholique et liberté ecclésiastique. La question de la libertas ecclesiastica au temps de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Libertas Ecclesiae. Esquisse d'une généalogie (1650-1800)*, Morgain Stéphane-Marie (dir.), Paris, Parole et silence, 2010, p. 113 à 133.
- 245 Franceschi Sylvio Hermann de « Entre antiromanisme catholique et républicanisme absolutiste : Paolo Sarpi (1552-1623) et la défense du bien public au temps de la crise de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Les clercs et les princes : Doctrines et pratiques de l'autorité ecclésiastique à l'époque moderne*, Arabeyre Patrick et Basdevant-Gaudemet Brigitte (éd.), Paris, Publications de l'École nationale des chartes, 2013, p. 357-371.

- 246 Franceschi Sylvio Hermann de « L'Invention chrétienne de la prépondérance française. La monarchie henricienne et la défense d'un ordre de Chrétienté au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2016/2, n° 44, L'Harmattan, p. 241-277.
- 247 Franceschi Sylvio Hermann de « La chrétienté au miroir de la diplomatie vénitienne, et l'alliance de l'antiromanisme vénitien et du gallicanisme contre l'ecclésiologie catholique posttridentine (1601-1620) », *Cahiers René de Lucinge*, 37, 2003, p. 98-119.
- 248 Franceschi Sylvio Hermann de « La diplomatie henricienne et les ambitions françaises de suprématie temporelle sur la république chrétienne », *Histoire, économie et société*, 2004, 23<sup>e</sup> année, n°4, p. 551-585.
- 249 Franceschi Sylvio Hermann de « La négociation à l'épreuve des mœurs, de la moralité et des caractères. Jalons pour une étude de la science morale des diplomates à l'époque moderne », *Histoire, économie & société*, 2014/2, 33<sup>e</sup> année, p. 17-33.
- 250 Franceschi Sylvio Hermann de « Le mythe politique de la Sérénissime contre les hantises de théocratie. L'hétérodoxie vénitienne face à l'orthodoxie romaine au début de la crise de l'Interdit (1606-1607) », *Hétérodoxies croisées. Catholicismes pluriels entre France et Italie, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Fragnito Gigliola et Tallon Alain (dir.), Rome, Publications de l'École française de Rome, 2015, p. 431-448.
- 251 Franceschi Sylvio Hermann de « Les archives vaticanes comme source pour l'étude des rapports entre la France et l'Espagne à l'époque moderne. Le cas de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Gli archivi della Santa Sede e la Storia di Francia*, G. Pizzorusso, O. Poncet et M. Sanfilippo (éd.), Viterbe, 2006, p. 109-136.
- 252 Franceschi Sylvio Hermann de « Les valeurs de l'honnête négociation. Prudence et imprudences diplomatiques au temps de l'Interdit vénitien (1606-1607) », *Revue d'histoire diplomatique*, 2008/3, p. 193-221.
- 253 Franceschi Sylvio Hermann de *La crise théologico-politique du premier âge baroque : antiromanisme doctrinal, pouvoir pastoral et raison du prince le Saint-Siège face au prisme français, 1607-1627*, Rome, École française de Rome, 2009.
- 254 Franceschi Sylvio Hermann de *Raison d'État et raison d'Église, la France et l'Interdit vénitien (1606-1607) : aspects diplomatiques et doctrinaux*, Paris, Champion, 2009, bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine.
- 255 Frémy Édouard *Essai sur les diplomates du temps de la Ligue d'après des documents nouveaux et inédits*, Paris, E. Dentu, 1873.
- 256 Frigo Daniela « Ambasciatori, ambasciata e immunità diplomatiche nella letteratura politica italiana (secc. XVII XVIII) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. 119, n°1, 2007, *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, p. 31-50.
- 257 Frigo Daniela *Politics and diplomacy in early modern Italy : the structure of diplomatic practice : 1450-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- 258 Fumaroli Marc (dir.) *Le « Siècle » de Marie de Médicis*, Alessandria, Edizioni dell'Orso, 2003.
- 259 Furetière Antoine *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes et les termes de toutes les sciences et des arts*, la Haye et Rotterdam, chez Arnout & Reinier Leers, 1690.
- 260 Gaetghens Thomas et Hochner Nicole (dir.) *L'image du roi de François I<sup>er</sup> à Louis XIV, actes du colloque tenu au centre allemand d'histoire de l'art en juin 2002*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2006.
- 261 Galasso Giuseppe « Le relazioni internazionali nell'età moderna (secoli XV-XVIII) », *Rivista Storica Italiana*, CXI, n°1, 1999, p. 5-36.
- 262 Galletti Sara « Rubens et la galerie de Henri IV au palais du Luxembourg (1628-1630) », *Bulletin Monumental*, t. 166, n°1, 2008, p. 43-51.
- 263 Garin Eugenio *L'éducation de l'homme moderne : la pédagogie de la Renaissance, 1400-1600*, Paris, Fayard, 1995.

- 264 Garon Louis *Triumphes et resjouissance des Romains faict en faveur des Ducs Sforce et Sancto Gemini, receus chevaliers de l'Ordre du Saint Esprit, le mercredi 13 mars 1608 par Monseigneur d'Alincourt. Les Lyonnais à Monseigneur d'Alincourt leur gouverneur*, Lyon, J. Gautherin, 1608.
- 265 Garrisson Janine *Henri IV*, Paris, Seuil, 2008 (1984).
- 266 Garrisson Janine *Henri IV. Le roi de la paix*, Paris, Tallandier, 2006.
- 267 Gauchat Patrick *Hierarchia catholica Medii et recentioris Aevi : sive summorum pontificum, S. R. E. cardinalium, ecclesiarum antistitum series e documentis tabularii praesertim Vaticani collecta, digesta, edita. Vol. quartum, A pontificatu Clementis Pp. VIII (1592) usque ad pontificatum Alexandri Pp. VII (1667)*, Münster, Monasterii sumptibus et typis Librariae Regensbergianae, 1935.
- 268 Gauvard Claude, Libera Alain (de) et Zink Michel (dir.) *Dictionnaire du Moyen âge*, Paris, PUF, 2002
- 269 Gentili Alberico *De legationibus, libri tres*, Londini, excudebat Thomas Vautrollerius, 1585.
- 270 Geonget Stéphane « La notion de perplexité à la Renaissance », *Travaux d'humanisme et Renaissance*, Genève, Droz, 2006, 412.
- 271 Giesey Ralph E *Cérémonial et puissance souveraine : France, XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, A. Colin, 1987.
- 272 Gilli Patrick « De l'importance d'être hors norme : la pratique diplomatique de Giannozzo Manetti d'après son biographe Naldo Naldi », *Prêcher la paix et discipliner la société : Italie, France, Angleterre (XIII<sup>e</sup> - XV<sup>e</sup> siècles)*, Rosa Maria Dessi (éd.), Turnhout, Brepols Publishers, 2005, p. 413-430.
- 273 Gilli Patrick « La fonction d'ambassadeurs dans les traités juridiques italiens du XV<sup>e</sup> siècle : l'impossible représentation », *Mélanges de l'École française de Rome*, 121/1, 2009, p. 173-187.
- 274 Ginzburg Carlo « Représentation : le mot, l'idée, la chose », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 46<sup>e</sup> année, n° 6, 1991, p. 1219-1234.
- 275 Giordano Silvano *Le istruzioni generali di Paolo V : ai diplomatici pontifici 1605-1621*, Tübingen, M. Niemeyer, 2003, 3 vol.
- 276 Giry-Deloison Charles « Le personnel diplomatique au début du XVI<sup>e</sup> siècle. L'exemple des relations franco-anglaises de l'avènement de Henry VII au Camp du Drap d'Or (1485-1520) », *Journal des savants*, 1987, p. 205-253.
- 277 Goldberg Edward L. « Artistic Relations between the Medici and the Spanish Courts, 1587-1621 : Part II », *The Burlington Magazine*, vol. 138, n° 1121, août 1996, p. 529-540.
- 278 Goulet Anne-Madeleine, Dominguez A José María et Oriol Élodie (dir.) *Spectacles et performances artistiques à Rome (1644-1740) : Une analyse historique à partir des archives familiales de l'aristocratie*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2021.
- 279 Goyet Francis *Les audaces de la prudence : littérature et politique aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Classiques Garnier, 2009.
- 280 Gracián Baltasar *L'art de la prudence*, trad. de l'espagnol par Amelot de La Houssaie, préf. et annot. par Jean-Claude Masson, Paris, Payot et Rivages, 1994.
- 281 Gray Richard « A Kongo Princess, the Kongo Ambassadors and the Papacy », *Journal of Religion in Africa*, 1999, vol. 29, fasc. 2, p. 140-154.
- 282 Greengrass Mark *France in the age of Henri IV : the struggle for stability*, London & New York, Longman, 1995.
- 283 Greengrass Mark et Martysheva Lana (dir.) *Jacques Davy du Perron (1556-1618), Figures oubliées d'un passeur de son temps*, Rennes, PUR, 2023.
- 284 Grendler Paul F. « Books for Sarpi : the Smuggling of prohibited Books into Venice during the Interdict of 1606-1607 », *Essays presented to Myron P Gilmore*, Bertelli Sergio et Ramakus Gloria (éd.), Florence, La Nuova Italia, 1978, p. 105-114.
- 285 Griselle Eugène « Charles de Gonzague, duc de Nevers, et l'héritage de Clèves-Juliers (1604-1609) », *Revue Historique*, 1918, t. 127, fasc. 1, p. 62-79.
- 286 Guazzo Stefano *La Civile Conversation Du Seigneur Estienne Guazzo Gentil-Homme de Montferrat [...]*, Belleforest F (trad.), Jacob Stoer, 1626.

- 287 Guyon Louis *Les diverses leçons de Loys Guyon, sieur de La Nauche,... suivans celles de Pierre Messie et du sieur de Vauprivaz [...]*, Lyon, C. Morillon, 1604, in-8.
- 288 Haan Bertrand *Correspondance du nonce en France Gasparo Silingardi, évêque de Modène, 1599-1601*, Rome, École française de Rome & Université pontificale grégorienne, 2002.
- 289 Hale John Rigby *La civilisation de l'Europe à la Renaissance*, Paris, Perrin, 1998.
- 290 Halphen Eugène *Lettres inédites du roi Henri IV à Monsieur de Sillery, ambassadeur a Rome du 1<sup>er</sup> avril au 27 juin 1600*, Paris, A. Aubry, 1866.
- 291 Hanotaux Gabriel *Histoire du Cardinal de Richelieu*, Paris, Plon, 1933-1947, 6 vol.
- 292 Haran Alexandre Y. *Le lys et le globe : messianisme dynastique et rêve impérial en France à l'aube des temps modernes*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.
- 293 Haroche Claudine « Retenue dans les mœurs et maîtrise de la violence politique. La thèse de Norbert Elias », *Cultures & Conflits [En ligne]*, 09-10 – printemps-été 1993, mis en ligne le 04 mars 2005, p. 1-11  
< <https://doi.org/10.4000/conflits.239> >
- 294 Hauser Henri *La prépondérance espagnole (1559-1660)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1948.
- 295 Hauser Henri *Les sources de l'histoire de France. XVI<sup>e</sup> siècle, 1494-1610*, Paris, A. Picard et fils, 1906-1915, 4 vol.
- 296 Herman Arthur L. « The Language of Fidelity in Early Modern France », *The Journal of Modern History*, vol. 67, n° 1, 1995, p. 1-24.
- 297 Hernando Sánchez Carlos José (dir.) *Roma y España : un crisol de la cultura europea en la edad moderna*, Madrid, Sociedad estatal para la acción cultural exterior, 2007, 2 vol.
- 298 Héroard Jean *Journal de Jean Héroard sur l'enfance et la jeunesse de Louis XIII (1601-1628) [...]*, Paris, Firmin Didot frères fils et C<sup>ie</sup>, 1868, 2 vol.
- 299 Heuqueville Jean de *Harangues et actions publiques des plus rares esprits de notre temps...*, Paris, Jean de Heuqueville, 1609.
- 300 Hildesheimer Françoise *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.
- 301 Hogg Chloé *Absolutist attachments : emotion, media, and absolutism in seventeenth-century France*, Evanston, Northwestern University Press, 2019.
- 302 Hotman Jean *L'ambassadeur*, s.l., 1603.
- 303 Howard Carter Charles « The ambassadors of early modern Europe : patterns of diplomatic representation in the early seventeenth century », *From Renaissance to the Counter Reformation. Essays in honour of Garret Mattingly*, Londres, Charles Howard Carter 1965, p. 269-295.
- 304 Hugon Alain « L'Affaire L'Hoste ou la tentation espagnole (1604) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 42 n°3, 1995, p. 355-375.
- 305 Hugon Alain « le duché de Savoie et la Pax Hispanica. Autour du traité de Lyon (1601) », *Cahiers d'histoire*, t. 46, n°2-2001, p. 211-242.
- 306 Hugon Alain « Le renseignement espagnol face à la France à l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle : vocation internationale et catholicité », *Revue d'histoire diplomatique*, 1997, p. 247-272.
- 307 Hugon Alain *Au service du roi catholique, « honorables ambassadeurs » et « divins espions », représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velasquez, 2004.
- 308 Hugon Alain *L'Espagne du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin : SEDES, 2000.
- 309 Huizing Peter « La dissolution du mariage depuis le concile de Trente », *Revue de droit canonique*, t. 21, 1971, p. 127-145.
- 310 Hurtubise Pierre *Tous les chemins mènent à Rome, arts de vivre et de réussir à la cour pontificale au XVI<sup>e</sup> siècle*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2009.
- 311 Imhof Arthur Erwin *Der Friede von Vervins (1598)*, Aarau, 1966.
- 312 Jadart Henri « Les passages et séjours du roi Henri IV à Reims aux mois de mars et d'avril 1606 », *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Section d'histoire et de philologie*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 1904, p. 329-359.

- 313 Jamme Armand et Poncet Olivier (dir.) *Offices et papauté (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle) : Charges, hommes, destins*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2005.
- 314 Jeannesson Stanislas, Jesné Fabrice et Schnakenbourg Éric (dir.) *Experts et expertises en diplomatie : la mobilisation des compétences dans les relations internationales du congrès de Westphalie à la naissance de l'ONU*, Rennes, PUR, 2018.
- 315 Jestaz Bertrand *L'art de la Renaissance*, Paris, L. Mazenod, 1984.
- 316 Jouanna Arlette *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne, 1559-1661*, Paris, Fayard, 1989.
- 317 Jouanna Arlette *Le prince absolu : apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014.
- 318 Jouanna Arlette *Montaigne*, Paris, Gallimard, 2017.
- 319 Jung Eugène *Henri IV écrivain*, Paris, Treuttel et Würtz, 1855.
- 320 Jusserand J.J. « The School for Ambassadors », *The American Historical Review*, vol. 27, n° 3, 1922, Oxford University Press, p. 426-464.
- 321 Kerr Lady Amabel *The Life Of Cesare Cardinal Baronius Of The Roman Oratory*, London et New-York, Art and Book Co. et Benziger, 1898.
- 322 Kettering Sharon « Friendship and clientage in early modern France », *French History*, vol. 6-2, juin 1992, p. 139-158.
- 323 Kettering Sharon *Patrons, brokers and clients in seventeenth-century France*, Oxford, Oxford university press, 1986.
- 324 Kingston de Leusse Meredith *Diplomate : une sociologie des ambassadeurs*, Paris et Montréal, L'Harmattan, 1998.
- 325 L'Epinois Henri de *La ligue et les papes*, Genève, Société générale de librairie catholique : Victor Palmé, 1886.
- 326 L'Estoile Pierre (de) *Journal du règne de Henri IV Tome II 1592-1594 (transcription Ms. fr. 10299 de la BnF et 25004 de la BnF)*, Genève, Droz, 2014.
- 327 L'Estoile Pierre (de) *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome I, 1589-1600*, Paris, Gallimard, 1948.
- 328 L'Estoile Pierre (de) *Journal de L'Estoile pour le règne de Henri IV, tome II, 1601-1609*, Paris, Gallimard, 1958.
- 329 La Mothe Le Vayer François de *Legatus, seu De legatione [...]*, 1579.
- 330 La Roque Siméon-Guillaume de *Hymne sur l'embarquement de la royne, et de son arrivée en France*, Paris, C. de Monstr'oeil, 1600.
- 331 Labrot Gérard *L'image de Rome, une arme pour la Contre-Réforme : 1534-1677*, Seyssel, Champ Vallon.
- 332 Lacouture Jean *Montaigne à cheval*, Paris, Seuil, 1998.
- 333 Lacroix Pierre (mgr.) « La Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome », *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1853, t. IV, p. 269-382.
- 334 Laffleur de Kermaingant Pierre-Paul « L'ambassade solennelle envoyée à Henri IV par la République de Venise en 1594 », *Revue d'histoire diplomatique*, Paris, A. Pedone, vol. 12, 1898, p. 354-370.
- 335 Laffleur de Kermaingant Pierre-Paul *Lettres de Henri IV au comte de La Rochepot, ambassadeur en Espagne (1600-1601)*, Paris, G. Ghamerot, 1889.
- 336 Lauer Philippe *Le palais de Latran : étude historique et archéologique*, Paris, E. Leroux, 1911.
- 337 Launay Pompée de (trad.), Palladio Andrea (aut.) *Les merveilles de la ville de Rome, où il est traité des Eglises, des Stations, & des reliques des corps saints qui y sont. Ensemble de noms des Papes, des Rois, des Empereurs, & autres Princes Chrétiens. Le tout enrichi d'un grand nombre de figures [...]*, Rome, 1673.
- 338 Laurain-Portemer Madeleine « Absolutisme et népotisme. La surintendance de l'État ecclésiastique », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1973, t. 131, p. 487-568.
- 339 Laurentie Pierre-Sébastien *Histoire de France, divisée par époques depuis les origines gauloises jusqu'aux temps présents*, t. VI, Troisième époque, Paris, Lagny frères, 1843.
- 340 Laurière Jules (de) « La colonne dite de Henri IV à Rome », *Bulletin monumental*, M de Caumont (dir.), Paris, Société française d'archéologie, série 5, tome 11, vol. 49, 1883, p. 29-54.

- 341 Le Charpentier Henri « Notice sur les anciens tombeaux de la famille de Neufville de Villeroi qui se trouvaient dans l'église des Cordeliers de Pontoise (XVI<sup>e</sup> siècle) », *Mémoires de la société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, Pontoise, 1879, t. 1, p. 53-58.
- 342 Le Charpentier Henri *La Ligue à Pontoise et dans le Vexin français*, Pontoise, A. Seyès, 1878.
- 343 Le Charpentier Henri *Le Journal d'un bourgeois de Gisors : relation historique concernant les événements accomplis à Paris et dans les environs et notamment dans et entre les villes de Rouen, Amiens, Beauvais, Pontoise (1588-1617)*, Paris, Ducher, 1878.
- 344 Le Charpentier Henri *Mélanges historiques sur Pontoise*, Pontoise, A. Paris, 1886.
- 345 Le Person Xavier « " Pratiques " et " praticqueurs " au temps d'Henri III », *Histoire, économie et société*, 2003, 22<sup>e</sup> année, n°3, p. 349-365.
- 346 Le Person Xavier « Les " pratiques " du secret au temps de Henri III », *Rives nord-méditerranéennes*, 17, 2004.
- 347 Le Person Xavier « *Pratiques* » et « *praticqueurs* » : *la vie politique à la fin du règne de Henri III (1584-1589)*, Genève, Droz, 2002.
- 348 Le Roux Nicolas (dir.) *Faire de l'histoire moderne*, Paris, Éditions Classiques Garnier, 2020.
- 349 Le Roux Nicolas *La faveur du roi : mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2000.
- 350 Leferre-Falguières Frédérique *Les courtisans : une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, PUF, 2007.
- 351 Lesourd Paul *l'ambassade de France près le Saint-Siège sous l'Ancien Régime : généralités*, Paris, SPES, 1924.
- 352 Lestringant Frank Une liberté féroce : Guillaume Reboul et Le Nouveau Panurge », « Parler librement » : *La liberté de parole au tournant du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005, [en ligne] < <https://doi.org/10.4000/books.enseditons.168> >
- 353 Lignereux Yann « La puissance des Villeroy. L'héritage du pouvoir à l'épreuve, 1589-1619 », *Liens de sang, liens de pouvoir. Les élites dirigeantes urbaines en Europe occidentale et dans les colonies européennes (fin XV<sup>e</sup> - fin XIX<sup>e</sup> siècle)*, Coste L. (dir.), Rennes, PUR, 2019, p. 311-332.
- 354 Lignereux Yann « Le Lion et la Couronne », *Histoire, économie et société*, 2002, n°4, p. 501-512.
- 355 Lignereux Yann « Le sourire, la grâce et la gloire : Le visage du roi, de François I<sup>er</sup> à Louis XIV », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 57, n° 4/4 bis, octobre-décembre 2010, p. 30-50.
- 356 Lignereux Yann *Les rois imaginaires : une histoire visuelle de la monarchie de Charles VIII à Louis XIV*, Rennes, PUR, 2016.
- 357 Lignereux Yann *Lyon et le roi, de la « bonne ville » à l'absolutisme municipal (1594-1654)*, Seyssel (Ain), Champ Vallon, 2003.
- 358 Lignereux Yann et Pineau Marie-Cécile « L'ambassade romaine de Charles d'Halincourt (1605-1608) et le baptême de Camille de Neufville. Une cérémonie religieuse entre diplomatie royale et stratégie familiale », *Bulletin de la Société d'histoire de Lyon*, n°4, 2018, p. 215-242.
- 359 Livet Georges *Guerre et paix, de Machiavel à Hobbes*, Paris, A. Colin, 1972.
- 360 Livet Georges *L'équilibre européen de la fin du XV<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1976.
- 361 Loriol Marc « Travail des diplomates et contrôle des émotions », *Travail et santé*, Clot Yves (éd.), Toulouse, Érès, 2010, p. 37-50.
- 362 Lytle Guy Fitch et Orgel Stephen *Patronage in the Renaissance*, Princeton, Princeton University Press, 1981.
- 363 Malettke Klaus, Grell Chantal et Holz, Petra (dir.) *Société de cour et courtisans dans l'Europe de l'époque moderne (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Münster et Londres, Lit, 2001.
- 364 Mamone Sarah *Paris et Florence : deux capitales du spectacle pour une reine, Marie de Médicis*, Paris, Seuil, 1990.
- 365 Manfroni Camillo « Nuovi documenti intorno alla legazione del cardinale Aldobrandini in Francia, 1600-601 », *Archivio della Società Romana di storia patria*, vol. 13, 1890, p. 101-150.

- 366 Mariéjol J H « Le Mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis, conférence faite à la société d'étude d'histoire locale, le 31 janvier 1924 », *Revue du Lyonnais*, série 6, n°13-16, 1924, p. 129-160.
- 367 Marin Louis *Des pouvoirs de l'image : gloses*, Paris, Seuil, 1993.
- 368 Marin Louis *Le portrait du roi*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1981.
- 369 Martin Victor « La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, en 1595 », *Revue des Sciences Religieuses*, t. 1-4, 1921, p. 338-384.
- 370 Martínez Millán José et Rivero Rodríguez Manuel (dir.) *Centros de poder italianos en la monarquía hispánica (siglos XV-XVIII)*, Madrid, Ediciones Polifemo, 2010, 3 vol.
- 371 Maser Edward « The statue of Henri IV in St John Lateran, a politik work of art », *Gazette des Beaux-Arts*, t. LVI, 1960, p. 147-156.
- 372 Mattingly Garrett « The First Resident Embassies : Mediaeval Italian Origins of Modern Diplomacy », *Speculum*, 1937, p. 423-439.
- 373 Mattingly Garrett *Renaissance diplomacy*, Harmondsworth, Penguin Books, 1965
- 374 Mayerne Théodore Turquet de *Sommaire description de la France, Allemagne, Italie, & Espagne, avec la Guide des chemins pour aller & venir par les provinces, & aux villes plus renommées de ces quatres régions, A quoy est adiousté un recueil des foires plus celebres presque de toute l'Europe. Et un traicté des monnoyes & leur valeur esdicts pays, provinces et villes. Plus trois tables tres-amplés : Le tout recueilli pour la commodité des voyageurs*, Genève, Jacob Stoer, 1605, in-16.
- 375 Menager Daniel « Montaigne et la philosophie de l'ambassade », *Bulletin de la société des internationale des amis de Montaigne*, Paris, Champion, 2000, n°17-18, p. 55-67.
- 376 Menager Daniel *Diplomatie et théologie à la Renaissance*, Paris, PUF, 2001.
- 377 Ménissier Thierry *L'idée d'empire dans la pensée politique, historique, juridique et philosophique*, Paris, l'Harmattan, 2006.
- 378 Merki Charles *La marquise de Verneuil (Henriette de Balzac d'Entragues) et la mort de Henri IV : d'après les mémoires du temps et des documents manuscrits*, Paris, Plon, 1912.
- 379 Meyer Véronique *Pour la plus grande gloire du roi : Louis XIV en thèses*, Rennes et Versailles, PUR et Centre de recherche du château de Versailles, 2017.
- 380 Michel Geneviève et Olivier « La décoration du Palais Ruspoli en 1715 et la redécouverte de Monsù Francesco Borgognone », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen-Age, Temps modernes*, t. 89, n°1, 1977, p. 265-340.
- 381 Michel Olivier « XXVIII. - Art et pouvoir : l'église de Saint-Louis, image de la France à Rome. », *Vivre et peindre à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École Française de Rome, 1996. p. 525-534.
- 382 Michel Olivier « XXXII. - Les peintres du Palais Ruspoli au dix-huitième siècle. », *Vivre et peindre à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Rome, École Française de Rome, 1996, p. 587-597
- 383 Mingous Gautier *"Selon les nouvelles que vous nous ferez savoir" : Information et pouvoir à Lyon au tournant des guerres de Religion (Vers 1552- vers 1576)*, thèse de doctorat, Lyon, Université Lumière, 2019.
- 384 Mironneau Paul « Henri IV à cheval : portrait des plaisirs équestres », *La revue du Louvre et des musées de France*, 2, 2005, p. 70-80.
- 385 Mironneau Paul *Réconciliations : Henri IV et Rome, 1589-1610*, Paris, Éditions de la Réunion des musées nationaux - Grand Palais, 2020.
- 386 Moeglin Jean-Marie *L'intercession du Moyen Âge à l'époque moderne*, Genève, Droz, 2004.
- 387 Molho Anthony et Tedeschi John A. *Renaissance : studies in honor of Hans Baron*, Firenze, G. C. Sansoni, 1970.
- 388 Montaigne Michel de *Journal de voyage*, Paris, Gallimard, coll. Folio classique, 2021 (1983)
- 389 Montandon Alain *Bibliographie des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, 1995, 2 vol.
- 390 Montandon Alain *Étiquette et politesse*, Clermont-Ferrand, Association des publications de la faculté des lettres et sciences humaines, 1992.

- 391 Morgain Stéphane-Marie « Pontoise, la Ligue et le Carmel : la mystique au service de l'union politique autour de l'année 1605 », *Revue de l'histoire des religions*, [En ligne], 3, 2010, mis en ligne le 01 octobre 2013, < <https://journals.openedition.org/rhr/7621> >
- 392 Muchembled Robert *La société policée : politique et politesse en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1998.
- 393 Muir Edward *Ritual in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University press, 1997.
- 394 N'Sondé Wilfried *Un océan, deux mers, trois continents*, Arles, Actes Sud, 2020.
- 395 Nativel Colette (dir.) *Henri IV, art et pouvoir*, Rennes, PUR, 2016.
- 396 Naurois Louis de « Le concept juridique de nullité de mariage. Équivoques et ambiguïtés », *Revue de droit canonique*, t. 26, 1976, p. 43-66.
- 397 Naz Raoul (dir.) *Dictionnaire de droit canonique : contenant tous les termes du droit canonique avec un sommaire de l'histoire et des institutions et de l'état actuel de la discipline*, Paris, Letouzey et Ané, 1935-1965, 7 vol.
- 398 Nevejans Pierre « Le corps souffrant et ses enjeux diplomatiques », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles [En ligne]*, mis en ligne le 13/05/2016 < <https://journals.openedition.org/crcv/13693> >
- 399 Nevejans Pierre « Le secrétaire d'ambassade, acteur indispensable de l'exercice diplomatique : le cas de Jacopo Guidi à la cour de France (1544-1545) », *Laboratoire italien [En ligne]*, 23 | 2019, < <https://journals.openedition.org/laboratoireitalien/3678> >
- 400 Nevejans Pierre « Recevoir et se mouvoir. La gestuelle dans la réception diplomatique », *Europa Moderna. Revue d'histoire et d'icnologie*, n°5, 2015, p. 32-50.
- 401 Nouaillac J. « Deux lettres inédites de Sully à Villeroy (1604). étude critique sur le passage des Œconomies royales relatif à la trahison de l'Hoste », *Revue Henri IV*, t. 3, Paris, H. Champion, 1976, p. 113 à 118.
- 402 Nouaillac J. « La fin de la Ligue. Villeroy négociateur des politiques. Essai d'histoire des négociations de 1589 à 1594 », *Revue Henri IV*, t. 1, Paris, H. Champion, 1905, p. 37-58, 74- 81, 119-125 et 197-217.
- 403 Nouaillac J. « Le règne de Henri IV (1589-1610) Sources, travaux et questions à traiter », *Revue d'histoire moderne et contemporaine (1899-1914)*, vol. 9, n°2 (1907/1908), p. 104-123.
- 404 Nouaillac J. *Henri IV raconté par lui-même, choix de lettres et harangues*, Paris, A. Picard, 1913.
- 405 Nouaillac J. *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV (1543-1610)*, Paris, H. Champion, 1908.
- 406 Nys Ernest *Les origines de la diplomatie et le droit d'ambassade jusqu'à Grotius*, Bruxelles, 1884.
- 407 Nys Ernest *Les origines du droit international*, Bruxelles et Paris, A. Castaigne et Thorin & fils, 1894.
- 408 Oakley Francis *Politics and eternity : studies in the history of medieval and early modern political thought*, Boston – Köln – Leiden, Brill, 1999.
- 409 Ochoa Brun Miguel Ángel *Historia de la diplomacia española : la Edad barroca 1*, volumen VII, Madrid, Ministerio de asuntos exteriores, 2006.
- 410 Ossat Arnaud (d') *Lettres inédites du cardinal d'Ossat, publiées avec une notice et des notes par Philippe Tamizey de Larroque*, Paris (A. Aubry), 1872, In-8.
- 411 Parker Geoffrey « Le traité de Lyon et le « chemin des Espagnols » », *Cahiers d'histoire*, t. 46, n° 2-2001, p. 287-305.
- 412 Parker Geoffrey *Empire, war and faith in early modern Europe*, Londres, Allen Lane, 2002.
- 413 Parker Geoffrey *The army of Flanders and the Spanish road 1567-1659 : the logistics of Spanish victory and defeat in the Low Countries' wars*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972.
- 414 Partner Peter *Renaissance Rome : 1500-1559 ; a portrait of a society*, Berkeley, University of California Press, 1976.
- 415 Pasquali Carlo *Legatus*, s.l., 1598.
- 416 Passerini Luigi *Genealogia e storia della famiglia Rucellai*, Florence, Tipi di M. Cellini E.C., 1861.

- 417 Pastor Ludwig von *Storia dei papi. Volum XII, Storia dei papi nel periodo della Restaurazione cattolica e della guerra dei Trent'anni : Leone XI e Paolo V (1605-1621)*, Roman Desclée & Cie editori pontifici, 1962.
- 418 Pastoureau Michel *Traité d'héraldique*, Paris, Picard, 2003, 4<sup>e</sup> éd.
- 419 Pásztor Lajos « L'histoire de la Curie romaine problème d'histoire de l'Église », *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain, 1969, p. 353-366.
- 420 Pérard Castel François *Traité sommaire de l'usage et pratique de la Cour de Rome pour l'expédition des signatures et provisions des bénéfices de France*, Paris, C. de Sercy, 1688.
- 421 Percier Charles *Palais de Rome ; palais, maisons et autres édifices modernes dessinés à Rome*, Paris, Wavre Institut national d'histoire de l'art, 2008.
- 422 Péricaud Antoine *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, Lyon, Pélagaud et Lesne et Mougin-Rusand, 1839-1846, 2 vol.
- 423 Péricaud Antoine *Notice sur Camille de Neuville, archevêque de Lyon sous Louis XIV*, Lyon, J.-M. Barret, 1829.
- 424 Perli Antonello « Le jeu de la société dans le Courtisan de Baldassar Castiglione », *Littératures* 34, printemps 1996, p. 23-31.
- 425 Perrault Charles *Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, Paris, chez Antoine Dezallier, 1697-1700, 2 vol.
- 426 Perrens François-Tommy *L'Église et l'État en France sous le règne de Henri IV et la régence de Marie de Médicis*, Genève, Mégariotis reprints, 1978 [Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, 1872], 2 vol.
- 427 Petey-Girard Bruno *Le sceptre et la plume : images du prince protecteur des lettres de la Renaissance au Grand Siècle*, Genève, Droz, Travaux d'humanisme et Renaissance, n° 466, 2010.
- 428 Peyrebonne Nathalie (dir.) *Les métiers de bouche à l'époque moderne*, Rennes et Tours, PUR et Presses universitaires François-Rabelais, 2018.
- 429 Peyrous Bernard *La Réforme catholique à Bordeaux (1600-1719) : le renouveau d'un diocèse*, Talence, Fédération historique du Sud-Ouest, 1995, 2 vol.
- 430 Pezanzio Alexandre *Tractatus de immunitate ecclesiastica et potestate romani Pontificis*, Rome, Facciotti, 1606.
- 431 Pialoux Albane « Immunités et franchises à Rome au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 119, n°1, 2007, *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, p. 77-86.
- 432 Pialoux Albane *Négociier à Rome au XVIII<sup>e</sup> siècle : ambassade et ambassadeurs du Roi Très Chrétien dans la cité pontificale (1724-1757)*, thèse 2009, Paris-Sorbonne.
- 433 Pibri Eva et Poisson Guillaume (éd) *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Lausanne, Université de Lausanne : Revue Études de Lettres, 2010.
- 434 Picavet Camille-Georges *La diplomatie française au temps de Louis XIV : 1661-1715*, Paris, F. Alcan [Bibliothèque de la revue historique], 1930.
- 435 Piccioni Camille *Les premiers commis des affaires étrangères au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, E. de Boccard, 1928.
- 436 Picot Émile *Les Italiens en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Roma, Vecchiarelli, 1995.
- 437 Pithou Pierre *Les libertez de l'Eglise Gallicane*, Lyon, G. Ivllieron et T. Ancelin, 1594.
- 438 Pitkin Hanna Fenichel *The concept of representation*, Berkeley et Los Angeles : University of California press, 1967.
- 439 Poirson Martial *Politique de la représentation : littérature, arts du spectacle, discours de savoir (XVII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, H. Champion, 2014.
- 440 Pommier Édouard *Théories du portrait : de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Gallimard, 1998.
- 441 Poncet Olivier *la France et le pouvoir pontifical (1595-1661), l'esprit des institutions*, Rome, École française de Rome, 2011.
- 442 Poncet Olivier *Pomponne de Bellièvre (1529-1607), un homme d'État au temps des guerres de religion*, Paris, École des Chartes, 1998.

- 443 Possevino Antonio *Nuova risposta di Giouanni Filoteo di Asti, alla lettera di vn theologo incognito scritta ad un sacerdote suo amico, sopra le censure, & interdetto di papa Paolo 5 contro la signoria di Venetia*, Bologna : nella Stampa Archiepiscopale, 1606.
- 444 Possevino Antonio *Risposta del Sig. Paolo Anafesto all'Avviso del Sig. Antonio Quirino, nobili venetiani, circa la scomunica della Santità di Papa Paolo V., contro il Duce & Senato di Venetia*, Bologne : per Bartolomeo Cochi ad istanza di Simon Parlasca, 1607.
- 445 Poumarède Géraud « "Ambassade " et " Ambassadeur " dans les dictionnaires français et italiens (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 19, n°1, 2007, *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, p. 7-16.
- 446 Poumarède Géraud « Justifier l'injustifiable : l'alliance turque au miroir de la chrétienté (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1997, p. 217-246.
- 447 Poumarède Géraud « Présentation », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. 119, n°1, 2007, *Résidences d'ambassadeurs et immunités diplomatiques (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle). La mobilité intellectuelle en Méditerranée, de l'antiquité à l'époque moderne*, p. 5-6.
- 448 Poutrin Isabelle et Schaub Marie-Karine (dir.) *Femmes & pouvoir politique : les princesses d'Europe, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bréal, 2007.
- 449 Prault Louis-Laurent *L'esprit d'Henri IV, ou anecdotes les plus intéressantes, traits sublimes, reparties ingénieuses, et quelques lettres de ce prince*, Paris : chez Prault, 1770.
- 450 Pregnon (abbé) *Histoire du pays et de la ville de Sedan depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Charleville, Auguste Pouillard, 1856, 3 vol.
- 451 Pressouyre Sylvia « Un Lorrain à Rome au début du XVII<sup>e</sup> siècle : Nicolas Cordier, sculpteur du pape », *Les fondations nationales dans la Rome pontificale. Actes du colloque de Rome (16-19 mai 1978)*, Rome, École Française de Rome, 1981, p. 567-581.
- 452 Pressouyre Sylvia *Nicolas Cordier, recherches sur la sculpture à Rome autour de 1600*, Rome, École française de Rome, 1984, 2 vol.
- 453 Prini Pietro « Florence et la Toscane des Médicis dans Europe du XVI<sup>e</sup> siècle : seizième exposition d'art, science et culture, Conseil de l'Europe », *Museum*, XXXIII, 2, 1981, p. 99-114.
- 454 Prodi Paolo *Il sovrano pontefice : un corpo e due anime : la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologna, Il Mulino, 2006 (1982).
- 455 Prytanée national militaire *Henri IV et les jésuites [...]*, La Flèche, Prytanée national militaire, 2004.
- 456 Quirino Antonio *Advis donné a l'estat et republique de Venise...*, s.l., 1606.
- 457 Ranke Leopold von *Histoire de la papauté pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Laffont, 1986.
- 458 Ravenéz Louis-Waldemar *Histoire du Cardinal François de Sourdis [...]*, Bordeaux, G.Gounouilhou, 1867.
- 459 Reinhard Wolfgang « Amici e creature. Micropolitica della curia romana nel XVII secolo », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2, 2001, p. 59-78.
- 460 Reinhard Wolfgang *Papauté, confessions, modernité*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, 1998.
- 461 Reinhard Wolfgang *Paul V. Borghese (1605-1621) : Mikropolitische Papstgeschichte*, Stuttgart, A. Hiersemann, 2009.
- 462 Reinhardt Volker *Kardinal Scipione Borghese (1605-1633) : Vermögen, Finanzen und sozialer Aufstieg eines Papstnepoten*, Tübingen, M. Niemeyer, 1984.
- 463 Rencontres de Brantôme *La diplomatie au temps de Brantôme*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, coll. Cahiers de Brantôme, vol . 3, 2007.
- 464 Rey Roselyne *Histoire de la douleur*, Paris, La Découverte & Syros, 2000.
- 465 Richard P. « La légation Aldobrandini et le traité de Lyon, septembre 1600 - mars 1601 », *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. 7, 1902, p 481-509 ; 1903, t. 8, p. 25-48 et 133-151.
- 466 Richard P. « Les origines des nonciatures permanentes », *Revue Histoire Ecclésiastique*, 1906, VII, p 52-70 et 317-338.

- 467 Richard P. « Origines et développement de la Secrétairerie d'État apostolique », *La Revue d'histoire ecclésiastique*, 1910, t. XI, p. 56-72, 505-529, et 728-754.
- 468 Richelet Pierre *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, les genres des Noms, le Regime des Verbes avec Les termes les plus connus des Arts & des Sciences, le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise*, Genève, Chez Jean Herman Widerhold, 1680.
- 469 Richelieu Armand Jean Du Plessis *Testament politique de Richelieu*, Françoise Hildesheimer (éd.), Paris, Société de l'histoire de France : H. Champion, 1995.
- 470 Richer Jean *Le Mercure Francois ou suite de l'histoire de la paix, commençant l'an M. DC. V. pour suite du septenaire du C. Cayer, et finissant au sacre du Tres-Chrestien Roy de France et de Navarre Loys XIII.*, Paris, Jean Richer, 1631, 24 vol (1605-1643).
- 471 Roche Daniel *Humeurs vagabondes : de la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003.
- 472 Roche Daniel *La culture équestre occidentale, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle, l'ombre du cheval. I. Le cheval moteur, essai sur l'utilité équestre*, Paris, Fayard, 2008.
- 473 Rochemonteix Camille de *Un collège de jésuites aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : le collège Henri IV de La Flèche*, t.1-4, Le Mans, Leguicheux, 1889.
- 474 Rodier Yann *Les raisons de la haine : histoire d'une passion dans la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1659)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2019.
- 475 Rodocanachi Emmanuel « Les courriers pontificaux, du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècles (de 1316 à 1609) », *Revue d'histoire diplomatique*, XXVI (1912), p. 392-428.
- 476 Rohan Henri de *Voyage du duc de Rohan, fait en l'an 1600 en Italie, Allemagne, Pays-Bas Uni, Angleterre et Escosse*, Amsterdam, chez Louys Elzevier, 1646.
- 477 Romier Lucien « Les premiers représentants de la France au palais Farnèse (1553) », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 31, n°1, 1911, p. 11-31.
- 478 Roosen William « Early Modern Diplomatic Ceremonial : A Systems Approach », *The Journal of Modern History*, 1980, vol. 52, n° 3, p. 452-476.
- 479 Roosen William *The Age of Louis XIV : the rise of modern diplomacy*, Cambridge, Schenkman publishing company, 2013 (1976).
- 480 Rott Edouard *Henri IV, les Suisses et la haute Italie, la lutte pour les Alpes (1598-1610)*, Paris, E. Plon et cie, 1882.
- 481 Rousseau Louis de Chamoy *L'idée du parfait ambassadeur*, Paris, chez A. Pedone, 1912.
- 482 Sabatier Gérard et Torrione Margarita (dir.) *Louis XIV espagnol ? Madrid et Versailles, images et modèles*, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 2009, Centre de Recherche du château de Versailles.
- 483 Saint-Foix Germain François Poullain de *Histoire de l'ordre du S. Esprit*, Paris, Chez Pissot, 1775, 2 vol.
- 484 Salazar Philippe-Joseph *Le culte de la voix au XVII<sup>e</sup> siècle : formes esthétiques de la parole à l'âge de l'imprimé*, Paris, H. Champion, 1995.
- 485 Samaran Charles « Sur des lettres inédites de Henri IV [Bernard Barbiche, Lettres de Henri IV concernant les relations du Saint-Siège et de la France (1595-1609).] », *Journal des savants*, 1970, n°1, p. 59-62.
- 486 Sarpi Paolo *Historia particolare delle cose passate tra'l Sommo Pontefice Paolo V. e la Serenissima Republica di Venetia. Gl'anni MDCV. MDCVI. MDCVII. Divisa in sette Libri. Viva San Marco*, Lyon, In Mirandola, 1624.
- 487 Savare Jean « Maître Guillaume, fils d'apothicaire et bouffon de roi (XVII<sup>e</sup> siècle) », *Revue d'histoire de la pharmacie*, 57<sup>e</sup> année, n°202, 1969, p. 401-410.
- 488 Schaub Jean-Frédéric *La France espagnole : les racines hispaniques de l'absolutisme français*, Paris, Seuil, 2003.
- 489 Schütze Sebastian *Kardinal Maffeo Barberini später Papst Urban VIII. und die Entstehung des römischen Hochbarock*, Munich, Hirmer, 2007.

- 490 Seco Carlos « Venecia, Roma, España. El conflicto de 1606-1607 y sus consecuencias », *Homenaje a Jaime Vicens Vives*, Maluquer de Motes Juan (dir.), Universidad de Barcelona. Facultad de Filosofía y Letras, Barcelona, 1967, II, p. 637-652.
- 491 Servin Louis *Pro libertate status et Reipublicae Venetorum Gallofranci ad Philenetum epistola*, Paris, 1607.
- 492 Sez nec Jean *The survival of the pagan gods : the mythological tradition and its place in Renaissance and art*, New York, Harper & Row, 1961.
- 493 Signorotto Gianvittorio « Venezia e il ritorno dei Gesuiti (1606-1657) », *Rivista di Storia e Letteratura Religiosa*, XXVIII, n° 1, 1992, p. 277-317.
- 494 Signorotto Gianvittorio et Visceglia Maria Antonietta *Court and politics in papal Rome, 1492-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- 495 Signorotto Gianvittorio et Visceglia Maria Antonietta *La Corte di Roma tra Cinque e Seicento, "teatro" della politica europea*, Roma, Bulzoni, 1998.
- 496 Simonin Michel « Voyage d'Italie (1606). Introd., établissement du texte et notes de Michel Bideaux », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°18, 1984, p. 73-74.
- 497 Snyder Jon R. *Dissimulation and the culture of secrecy in early modern Europe*, Berkeley / Los Angeles / London, University of California Press, 2009.
- 498 Starobinski Jean *Montaigne en mouvement*, Paris, Gallimard, 1993.
- 499 Stegmann André (dir.) *Pouvoir et institutions en Europe au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, J. Vrin, 1987.
- 500 Strong Roy *Les fêtes de la Renaissance*, Arles, Solin, 1991.
- 501 Sully, Maximilien de Béthune *Paralleles de Cesar, et de Henry le Grand*, Paris, chez Toussaint Du Bray, 1615.
- 502 Surgers Anne *L'automne de l'imagination : splendeurs et misères de la représentation (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Bern, Berlin, Bruxelles, P. Lang, 2012.
- 503 Sutto Claude « Tradition et innovation, réalisme et utopie : l'idée Gallicane à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècles », *Renaissance and Reformation*, vol. 20 n° 4, 1984, p. 278-297.
- 504 Taillepied F.N. [Noël] *Les antquités et singularités de la ville de Pontoise, précédée d'une notice biographique sur l'auteur par Henri Le Charpentier*, Pontoise et Paris, Alex. Seyès et H. Champion, 1876.
- 505 Taillepied F.N. [Noël] *Receuil des antquitez et singularitez de la ville de Pontoise : ville ancienne du pays du Vequecin François*, Rouen, George l'Oiselet, 1587.
- 506 Tallemant Des Réaux Gédéon *Les Historiettes de Tallemant des Réaux : Mémoires pour servir à l'histoire du XVII<sup>e</sup> siècle, publiés sur le manuscrit autographe de l'auteur avec des éclaircissements et des notes par MM Monmerqué et alii*, Paris, Alphonse Levasseur, 1835.
- 507 Tallon Alain « Diplomatie, réforme, réforme catholique et conscience nationale : la papauté au miroir de la monarchie française pendant les guerres de religions », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1999, p. 21-51.
- 508 Tallon Alain *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2002.
- 509 Tallon Alain *L'Europe au XVI<sup>e</sup> siècle : États et relations internationales*, Paris, PUF, 2010.
- 510 Tallon Alain *Le concile de Trente*, Paris, Cerf, 2000.
- 511 Tarde Jean *Deux voyages en Italie : à la rencontre de Galilée*, Genève, Slatkine, 1984.
- 512 Tausin J-J-C « Le mariage de Marguerite de Valois », *Revue des questions historiques*, t. 80, 1906, p. 447-498.
- 513 Tebaldi Giovanni Battista *Rime diverse del sig. Gio. Battista Tebaldi detto l'Elicona*, Viterbe, 1620.
- 514 Tebaldi Giovanni Battista *Versi del sig. Elicona cantati in un balletto fatto in casa dell'Eccllentiss. Sig. Di Halincourt Ambasciatore di Francia, Nel mese di Febraro 1607*, Rome, presso gli stampatori della Reu. Cam. Apostolica, 1607.
- 515 Tessier Georges *Diplomatique royale française*, Paris, A. et J. Picard, 1962.

- 516 Thaumassière Gaspard de La *Histoire de Berry, contenant tout ce qui regarde cette province, & le diocèse de Bourges : la vie & les Eloges des hommes illustres, et les genealogies des maisons nobles, tant de celles qui sont éteintes, que de celles qui subsistent à présent*, Bourges, F. Toubeau, 1689.
- 517 Thomas Antoine Jean-Baptiste *Un an à Rome et dans ses environs. Recueil de dessins lithographiés, représentant les costumes, les usages et les cérémonies civiles et religieuses des États romains,...*, Paris, F. Didot, 1823.
- 518 Thomas Danièle *Henri IV : images d'un roi entre réalité et mythe*, Bizanos, Héraclès, 1996.
- 519 Thuau Etienne *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000.
- 520 Tizon-Germe Anne-Cécile « La représentation pontificale en France au début du règne d'Henri IV (1589-1594), cadre politique, moyens humains et financiers », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1993, t. 151, p. 37-85.
- 521 Tommaseo Niccolò *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie Royale, 1838, 2 vol.
- 522 Torselli Giorgio *Palazzi di Roma*, Milano, Ceschina.
- 523 Trou Denis (abbé) *Recherches historiques, archéologiques et biographiques, sur la ville de Pontoise*, Pontoise, Dufey, 1841.
- 524 Trousson R. « Ronsard et la légende d'Hercule », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, vol. 24, n° 1, 1962, p. 77-87.
- 525 Turrel Denise « L'écharpe blanche dans les guerres de religion: du signe identitaire au signe du pouvoir (1562-1598) », *Vêtire & Pouvoir : XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2003, p. 67-76.
- 526 Turrel Denise *Le blanc de France : la construction des signes identitaires pendant les guerres de Religion, 1562-1629*, Genève, Droz, 2005.
- 527 Turrel Denise *Signes et couleurs des identités politiques : du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2008.
- 528 Vaillé Eugène *Histoire générale des postes françaises*, Paris, Presses universitaires de France, 1947-1955, 6 t. ; Tome II, *De Louis XI à la création de la surintendance générale des postes (1477-1630)*, 1947.
- 529 Valade Pauline *Le goût de la joie : réjouissances monarchiques et joie publique à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2021.
- 530 Van Der Essen Leon « Le rôle d'un ambassadeur au XVII<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'histoire de la diplomatie », *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 2, fasc. 2, 1923, p. 305-320.
- 531 Van Wicquefort Abraham *L'ambassadeur et ses fonctions ...*, Cologne : P. Marteau, 1690.
- 532 Vaquero Stéphane *Baltasar Gracian, la civilité ou l'art de vivre en société*, Paris, PUF, 2009.
- 533 Vattel Emer de *Le droit des gens ou Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, Paris : Guillaumin et cie, 1863, 3 vol.
- 534 Veillon Marie *Médailles des rois de France au XVI<sup>e</sup> siècle : représentation et imaginaire*, Paris, Beauchesne, 2018.
- 535 Venard Marc *Histoire du christianisme des origines à nos jours : tome VIII, Le temps des confessions (1530-1620/1630)*, Paris, 1992.
- 536 Venturi Adolfo *Storia dell'arte Italiana : La scultura del Cinquecento, vol. 10*, Ulrico Hoepli : Editore Libraio della Real Casa, 1937.
- 537 Veyne Paul « Lisibilité des images, propagande et appareil monarchique dans l'Empire romain », *Revue historique*, 2002/1, n° 621, p. 3-30.
- 538 Vidal Claudine et Pilleboue Frédérique *La paix de Vervins : 1598*, Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998.
- 539 Viennot Eliane « Autour d'un « démariage » célèbre : dix lettres inédites de Marguerite de Valois », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°43, 1996, p. 5-24.
- 540 Viennot Eliane *Marguerite de Valois : « la reine Margot »*, Paris, Perrin (Payot), 2005 (1993).
- 541 Viennot Eliane *Marguerite de Valois : histoire d'une femme, histoire d'un mythe*, Paris, Payot.

- 542 Vigne Marcelin *La banque à Lyon du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Lyon et Paris, A. Rey et Guillaumin, 1903.
- 543 Vignier Nicolas *Advis du cardinal Baronius au pape Paul cinquième, sur l'excommunication des Venitiens, avec la responce de Nicolas Vignier, en laquelle est monsté la vraie forme de l'excommunication, tant par l'Escriture sainte que par les anciens docteurs de l'Eglise Chrestienne, écrite premierement en latin, puis reveuë et mise en français par l'auteur mesme*, Saumur, Thomas Portau, 1606.
- 544 Villari Rosario *Elogio della dissimulazione : la lotta politica nel Seicento*, Roma, Laterza, 1987.
- 545 Vindry Fleury *Les Ambassadeurs français permanents au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, H. Champion, 1903.
- 546 Visceglia Maria Antonietta, Brice Catherine, École française de Rome *Cérémonial et rituel à Rome : XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1997.
- 547 Vivanti Corrado « Henry IV, the Gallic Hercules », *Journal of the Warburg and Courtauld Institutes*, vol. 30, 1967, p. 176-197.
- 548 Vivanti Corrado *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, Paris, Desjonquères, 2006.
- 549 Wagner Marie-France « Représentation allégorique d'Henri IV, rex imperator », *Renaissance and reformation/Renaissance et Réforme*, XVII, 4, 1993, p. 25-40.
- 550 Waquet Jean-Claude *François de Callières : l'art de négocier en France sous Louis XIV*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2005.
- 551 Weber Max *Économie et société*, dir. Chavy Jacques et de Dampierre Éric, Paris, Plon, 1971, 2 vol.
- 552 Weil C « Saint-Jean de Latran. La chapelle de Sainte Pétronille et les privilèges de la France », *Revue Historique*, t. 138, fasc. 2, 1921, p. 214-223.
- 553 Wijffels Alain « Le statut juridique des ambassadeurs d'après la doctrine du XVI<sup>e</sup> siècle », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes*, 32, 1992, p. 127-142.
- 554 Windler Christian *La diplomatie comme expérience de l'autre : consuls français au Maghreb, 1700-1840*, Genève, Droz, 2002.
- 555 Wisch Barbara et Munshower Susan Scott *Art and pageantry in the Renaissance and Baroque : "all the world's a stage ..."*, University Park, Pa. : Dept. of Art History, Pennsylvania State University, 1990, 2 vol.
- 556 Wootton David *Paolo Sarpi : between Renaissance and Enlightenment*, Cambridge, Cambridge University press, 1983.
- 557 Wright A. D. « Why the Venetian Interdict? », *The English Historical Review*, vol. 89, n° 352, 1974, p. 534-550.
- 558 Yardeni Myriam *Enquêtes sur l'identité de la « nation France » de la Renaissance aux Lumières*, Seyssel (Ain), Champ Vallon, 2005 (2004), 374 p.
- 559 Yardeni Myriam *La Conscience nationale en France pendant les guerres de religion (1559-1598)*, Louvain, et Paris Nauwelaerts, 1971.
- 560 Yates Frances Amelia *Astrée : le symbolisme impérial au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Belin, 1989.
- 561 Zagorin Perez *Ways of lying : dissimulation, persecution, and conformity in early modern Europe*, Cambridge et Londres, Harvard Univ. Press, 1990.
- 562 Zeller Berthold *Henri IV et Marie de Médicis : d'après des documents nouveaux tirés des archives de Florence et de Paris*, Paris, Didier, 1877.
- 563 Zeller Gaston « les relations internationales au temps de la Renaissance », *Revue des cours et de conférences*, 37, 1935-1936, ser. 1, p. 35-48, 182-192, 227-236, 354-365, et 647-657.
- 564 Zoberman Pierre *Les cérémonies de la parole : l'éloquence d'apparat en France dans le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 1998.



## SOMMAIRE

Remerciements..... p. 7

Introduction ..... p. 9

**Première partie : L'Italie : du lieu d'apprentissage aux premiers pas diplomatiques pour Charles de Neufville**..... p. 31

*Chapitre 1 : Tous les chemins mènent à Rome : un jeune homme en formation, fin XVI<sup>e</sup> - début XVII<sup>e</sup>.*  
..... p. 33

1) Le voyage en Italie du jeune Charles de Neufville : la formation militaire et courtisane. .... p. 39

11) Un long voyage italien rempli de curiosités..... p. 39

12) La formation courtisane et politique. .... p. 44

2) La première charge de représentation : l'ambassade extraordinaire de 1600..... p. 48

21) « Nous venons, Sire, de vous marier » : Le divorce et négociation du mariage de Henri IV et de Marie de Médicis..... p. 48

22) L'ambassade extraordinaire de Charles de Neufville : un rôle très limité..... p. 52

Conclusion..... p. 61

*Chapitre 2 : L'ambassade ordinaire de 1605 : des préparatifs aux premiers pas romains de d'Halincourt.* ..... p. 65

1) Les préparatifs de l'ambassade de Charles de Neufville..... p. 68

11) Le choix d'un ambassadeur peu expérimenté ? ..... p. 68

11.1) La nomination de Charles de Neufville. .... p. 68

11.2) Un guide pratique pour se former : L'Ambassadeur de Jean Hotman.p. 70

11.3) La disparition du cardinal d'Ossat..... p. 74

12) Le vade-mecum diplomatique.....	p. 76
12.1) Les instructions.....	p. 76
12.2) Les lettres de créance.....	p. 80
12.3) Le « formulaire de lettres », un document d'archives postérieur à l'ambassade.....	p. 81
13) Le palais, siège de l'ambassade.....	p. 84
2) Une ambassade retardée.....	p. 89
21) « El Andalou » ou la conspiration l'Hoste.....	p. 89
22) D'une vacance du Siège apostolique ...	p. 92
23) ... à une autre.....	p. 98
3) L'entrée de d'Halincourt sur le « fameux théâtre de Rome ».....	p. 103
31) Le trajet jusqu'à Rome.....	p. 104
32) L'entrée et la première audience papale de l'ambassadeur de France.....	p. 108
Conclusion.....	p. 115

*Chapitre 3 : Charles de Neufville, le relais des affaires ecclésiastiques françaises. .... p. 118*

1) Les cardinaux français et le solliciteur des bénéfices ecclésiastiques : les relais de l'action de l'ambassadeur de France.....	p. 122
11) Les cardinaux français en cour de Rome.....	p. 122
12) Le brevet de solliciteur des bénéfices pour le secrétaire d'ambassade.....	p. 132
13) La proposition des bénéfices en consistoire : le rôle des cardinaux français.....	p. 137
2) Les bénéfices ecclésiastiques : généralités et cas particuliers.....	p. 141
21) Un évêché pour un bâtard : Metz pour le marquis de Verneuil.....	p. 142
22) L'« évêché le plus crotté de France » : Luçon pour Richelieu.....	p. 150
23) Garantir la nomination du général de l'ordre de St François.....	p. 153

3) Défendre les intérêts du roi de France : les promotions cardinalices et la querelle du cardinal de Sourdis avec le Parlement de Bordeaux..... p. 156

31) « M[onsieu]r lambass[deur] a esté trompé » : la promotion de cardinaux de septembre 1606..... p. 157

32) Les différents entre Sourdis et le Parlement de Bordeaux et ses échos romains. p. 165

33) Un ambassadeur extraordinaire pour les affaires ecclésiastique : la venue à Rome de Antonio Manuele Nsaku Ne Vunda. .... p. 169

Conclusion..... p. 172

## **Deuxième partie : Négocier et défendre les intérêts du roi de France à Rome. .... p. 174**

*Chapitre 4 : Factions et clientèles à Rome : l'ambassadeur comme relais du patronage français..... p. 176*

1) « Je veux mettre les deux mains aux affaires de Rome » : une politique clientéliste royale volontariste..... p. 182

11) Les pensions distribuées à Rome pendant l'ambassade de Charles de Neufville. .... p. 183

12) Le cardinal-neveu : le premier client à obtenir. .... p. 190

12.1) Le népotisme de Paul V. .... p. 190

12.2) Le cardinal-neveu de Clément VIII, Pietro Aldobrandini. .... p. 193

12.3) Le cardinal-neveu de Paul V, Scipion Borghese. .... p. 196

2) Le rôle des factions dans les conclaves et autres charges (légation, nonciature).. p. 197

21) Les factions pendant le conclave de Paul V : « les cardinaux français ont fait voir que j'ay à Rome et au conclave quelque auctorité »..... p. 199

22) La légation pour le baptême du Dauphin (affaire du datariat). .... p. 204

23) La nonciature de France : un nouvel échec pour l'archevêque d'Urbin..... p. 211

Conclusion..... p. 217

<i>Chapitre 5 : L'Interdit vénitien (I) (janvier 1606-janvier 1607) : une approche par les émotions.</i> .....	p. 221
1) L'accroissement des tensions entre Venise et Rome, jusqu'à l'excommunication. p.	226
11) Des Français seulement observateurs ?.....	p. 226
11.1) L'apparition de l'affaire dans les dépêches diplomatiques.....	p. 226
11.2) L'observation, la prudence : un non-engagement ?.....	p. 228
12) Les rumeurs <sup>1</sup> et « pratiques » espagnoles. ....	p. 236
13) Les Français observateurs de l'excommunication des Vénitiens. ....	p. 242
2) Les Vénitiens, « "ces couillons magnifiques" et [...] leur stupide orgueil », face au « rocher ferme » de la papauté. ....	p. 248
21) « Je voy que ses aff[air]es travaillent l'esprit de sa s[ain]teté » <sup>1</sup> : Une négociation par lecture du comportement.....	p. 249
22) « Les petits livres courent, les scandales croissent » : la « guerra delle scritte ».	p. 259
3) Une crise qui s'enlise : « Ce different, dit le duc, ne s'accordera q[ue] par la mort du Pape ou par les armes ».....	p. 266
31) Treize cardinaux réunis en congrégation : les Français exclus. ....	p. 266
32) « Le mal est que les affaires prennent un fort pernicieux train », à cause de « force gens qui s'attendent d'avoir part au gasteau » : le risque d'un conflit armé. ....	p. 273
Conclusion.....	p. 284
 <i>Chapitre 6 : La fin de l'Interdit vénitien (II) : une victoire française ?.....</i>	 p. 288
1) Les fêtes à Rome : du simple divertissement à la démonstration politique. ....	p. 290
11) Être invité et inviter : Charles de Neufville au cœur des festivités romaines. p.	290
12) Le ballet de février 1607, révélateur d'un basculement français. ....	p. 293
2) Le règlement de l'Interdit vénitien. ....	p. 297
21) « Toute l'Italie a les yeux tournes sur vous Monseigneur. » : dissimuler est-ce tromper ?.....	p. 297

22) « Il est temps que vous Monseigneur y mettiez la main a bon esciant soit d'une facon ou au[tr]e. » : La négociation menée par le cardinal de Joyeuse. ....	p. 311
22.1) Les conditions de l'absolution. ....	p. 311
22.2) Le trajet et la présence du cardinal de Joyeuse à Venise. ....	p. 317
23) « Car Jentendz que sur le theatre mesme de l'univers lon cognoisse le fondz de ma pensee po[ur]ce regard » : les négociations à Venise et à Rome. ....	p. 318
23.1) Faire alliance avec les Espagnols ? .....	p. 318
23.2) Une grande espérance amène une grande déception : l'échec de la négociation.....	P. 324
23.3) L'action du cardinal du Perron et l'absolution des Vénitiens. ....	p. 328
3) Les suites de l'Interdit vénitien. ....	p. 336
31) Le désintérêt progressif des Français après l'absolution des Vénitiens.....	p. 337
32) « C'est moi, dit-il, qui ai fait la paix en Italie » <sup>1</sup> . Les honneurs reçus par Henri IV Après l'Interdit vénitien. ....	p. 347
Conclusion.....	p. 355

**Troisième partie : De la stricte représentation du roi de France à la défense des intérêts familiaux des Neufville-Villeroy. .... p. 359**

<i>Chapitre 7 : Représenter le roi de France à Rome : une mission cruciale. ....</i>	<i>p. 361</i>
1) Défendre les privilèges du roi de France à Rome. ....	p. 364
11) « À tout seigneur tout honneur » : la défense de la préséance. ....	p. 364
12) L'arrestation d'octobre 1606 au palais Rucellai : une atteinte à l'immunité ambassadoriale.....	p. 368
13) Les bijoux de la couronne : la restauration du patrimoine royal. ....	p. 371
2) Célébrer le roi et la famille royale : de l'éphémère à la statuaire. ....	p. 375
21) Les événements royaux célébrés à Rome.....	p. 376

22) « Car je sçay que la perfection de cest œuvre ne peut servir qu'à accroistre ma Reputacion par delà, et à m'y acquerir des serviteurs » : La statue du roi Henri IV à la basilique du Latran.....	p. 378
22.1) Les bienfaits du roi de France en faveur des chanoines du Latran. ...	p. 379
22.2) Le projet de statue.....	p. 382
22.3) La statue du roi de France et son message politique.....	p. 384
Conclusion.....	p. 387

*Chapitre 8 : La cérémonie romaine du Saint-Esprit (12 mars 1608)..... p. 390*

1) L'ouverture de l'ordre du Saint-Esprit aux étrangers (1607-1608). ....	p. 394
11) « Gouverner, c'est choisir, si difficiles que soient les choix.1 » : désigner les futurs chevaliers italiens. ....	p. 395
12) Des statuts modifiés pour permettre d'intégrer des étrangers dans l'ordre du Saint-Esprit. ....	p. 399
2) « Toute Rome se prepare d'assister a ceste Ceremonie »1 : une démonstration spectaculaire de la présence française à Rome.....	p. 401
21) Les formalités réglementaires précédant la remise des colliers de l'ordre. ....	p. 401
22) La cérémonie romaine.....	p. 403
23) La gloire du roi Henri IV ou de Charles de Neufville ?.....	p. 411
Conclusion.....	p. 414

*Chapitre 9 : Représenter seulement le roi ? L'ambassade et la famille des Neufville-Villeroy..... p. 417*

1) La gestion familiale des Neufville-Villeroy pendant l'ambassade romaine.....	p. 418
11) La gestion familiale malgré la distance.....	p. 418
12) Les baptêmes de Camille et de Ferdinand : des honneurs romains au service du roi ou des Neufville-Villeroy ?.....	p. 420

2) Un départ de Rome sous le feu de critiques.....	p. 423
21) La fin de l'ambassade romaine. ....	p. 423
22) « Autrem[ent] q[ue] lon s'asseure q[ue] si le Roy ne me venge, Pharamondme vengera. » : Les critiques de Reboul vis-à-vis de l'ambassade de Charles de Neufville. ....	p. 426
Conclusion.....	p. 429

Conclusion .....	p. 432
Sources .....	p. 436
Bibliographie.....	p. 440

**Titre :** « L'ambassade romaine de Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt (1605-1608) : un ambassadeur, acteur et courtisan au service de la représentation d'Henri IV ».

**Mots clés :** ambassade ; courtisan ; diplomatie ; Henri IV ; Rome ; représentation du pouvoir

**Résumé :** Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt (v. 1566-1642), fils unique du secrétaire d'État Nicolas de Villeroy, va occuper le poste d'ambassadeur du roi de France à Rome de juin 1605 à avril 1608. Le premier objectif de ce travail est d'analyser comment il représente Henri IV dans la Ville Éternelle ainsi que les différentes négociations qu'il a à traiter. Pour cela, Charles de Neufville va mettre en application les différents aspects du « parfait ambassadeur », dont la littérature émerge avec notamment le traité de Jean Hotman (1603), dédié au père de d'Halincourt. Ces textes rejoignent en de multiples aspects la littérature sur la vie en société (civilité) et à la cour (courtisan).

La cour de Rome est singulière. Elle dispose de son propre environnement de représentation, où l'attention est portée sur la matérialité de l'ambassade (palais, suite, carrosse, cavalcade). Il est impératif que l'ambassadeur s'insère dans

ce milieu, en portant son attention sur les questions de cérémonial et de préséance, surtout vis-à-vis de son homologue espagnol.

La paix règne depuis les traités de Vervins (1598) et de Lyon (1601). L'affrontement entre les royautés espagnole et française s'est déplacé sur le champ diplomatique, ce qui est encore plus prégnant à Rome où les deux ambassadeurs se cotoient. À l'ambassadeur du roi de France revient la défense du prestige et de la gloire d'Henri IV par l'organisation de fêtes (ballet), par la distribution de pensions et d'honneurs (ordre du Saint-Esprit) pour reconstituer et fidéliser une clientèle (laïque et ecclésiastique) fidèle à la France et ses intérêts. Le point d'orgue de cet effort porté par Charles de Neufville va être la mise en place de la statue du roi de France dans la basilique romaine de Saint-Jean-de-Latran.

**Title :** " The Roman Embassy of Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt (1605-1608) : an ambassador, actor and courtier in the service of Henri IV's representation

**Abstract :** Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt (c. 1566-1642), only son of the secretary of state Nicolas de Villeroy, was the French king's ambassador to Rome from June 1605 to April 1608. The first objective of this work is to analyse how he represented Henri IV in Rome and the different negotiations he had to deal with. To do this, Charles de Neufville put into practice the different aspects of the "perfect ambassador", whose literature emerges with Jean Hotman's treatise (1603), dedicated to d'Halincourt's father. In many respects, these texts are like the literature on life in society (civility) and at court (courtier).

The Court of Rome is singular. It has its own environment of representation, where the focus is on the materiality of the embassy (palace, suite, carriage, cavalcade). It is imperative that

the ambassador became part of this environment, focusing on questions of ceremonial and precedence, especially in relation to his Spanish counterpart.

Peace reigned since the treaties of Vervins (1598) and Lyon (1601). The confrontation between the Spanish and French royalty had shifted to the diplomatic arena, which was even more evident in Rome. The French ambassador was responsible for defending the prestige and glory of Henry IV by organising festivities (ballet) and distributing pensions and honours in order to reconstitute and retain a clientele loyal to France and its interests. The high point of this effort by Charles de Neufville was the installation of the statue of the King of France in the Roman basilica of St John of Lateran.

**Keywords :** embassy ; courtier ; diplomacy ; Henry IV ; Rome ; representation of the power